



RAPPORT ANNUEL 2022

Belfius

Sommaire

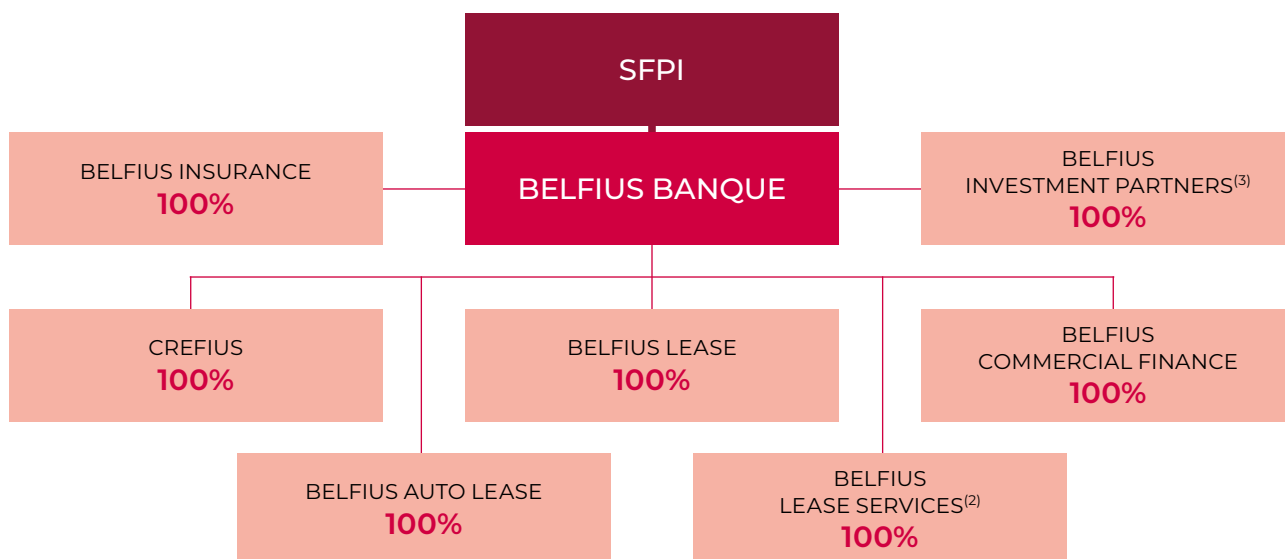
Profil de Belfius	3
Rapport de gestion	8
Comptes consolidés	275
Comptes sociaux	457
Global Reporting Initiative (GRI) – tableau	522
Abréviations	531
Informations complémentaires	532



Profil de Belfius

Belfius est un groupe bancaire et d'assurances entièrement détenu par l'État fédéral belge au travers de la Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPI). Fin 2022, le bilan total consolidé de Belfius s'élève à EUR 179 milliards.

Structure simplifiée du groupe⁽¹⁾



Nos filiales commerciales les plus importantes

1. Belfius Insurance

Société d'assurances qui commercialise des produits d'assurances vie et non-vie, des produits d'épargne et de placement pour les particuliers, les indépendants, les professions libérales, les entreprises et le secteur Public et Social. Fin 2022, le bilan total consolidé de Belfius Insurance s'élève à EUR 20 milliards⁽⁴⁾.

2. Crefius

Société d'octroi et de gestion de crédits hypothécaires. Fin 2022, le bilan total de Crefius s'élève à EUR 24 millions⁽⁵⁾.

3. Belfius Auto Lease

Société de leasing opérationnel de véhicules et services en matière de gestion de parcs automobiles (entretien, gestion des sinistres...). Fin 2022, le bilan total de Belfius Auto Lease s'élève à EUR 513 millions⁽⁵⁾.

4. Belfius Lease

Société de leasing financier et renting de biens d'équipement professionnel. Fin 2022, le bilan total de Belfius Lease s'élève à EUR 1.058 millions⁽⁵⁾.

5. Belfius Lease Services

Société de leasing financier et renting de biens d'équipement professionnel aux indépendants, aux entreprises et aux professions libérales. Fin 2022, le bilan total de Belfius Lease Services s'élève à EUR 2.556 millions⁽⁵⁾.

6. Belfius Commercial Finance

Société de financement des créances commerciales envers les débiteurs, couverture du risque d'insolvabilité des débiteurs et récupération des créances sur débiteurs (factoring). Fin 2022, le bilan total de Belfius Commercial Finance s'élève à EUR 1.371 millions⁽⁵⁾.

7. Belfius Investment Partners

Société responsable de l'administration et de la gestion de fonds d'investissement. Fin 2022, le bilan total de Belfius Investment Partners s'élève à EUR 179 millions⁽⁵⁾ et les actifs sous gestion à EUR 28,4 milliards.

(1) Pour plus de détails, voir la liste des filiales reprise dans la partie «Comptes consolidés» de ce rapport annuel.

(2) Belfius Lease services opère également sous le logo Belfius Lease.

(3) À la suite du partenariat stratégique avec Candriam, une part de Belfius Investment Partners est détenue par Candriam.

(4) Pour plus d'informations concernant Belfius Insurance, veuillez consulter le rapport annuel 2022 de Belfius Insurance.

(5) Total du bilan IFRS avant ajustements de consolidation.

Nos activités

Belfius est un bancassureur belge qui sert tous les segments de l'économie belge, y compris les particuliers, les PME, le secteur public et les Corporate. Au 31 décembre 2022, Belfius était le deuxième bancassureur retail de Belgique, avec plus de 3,8 millions de clients; la troisième banque des PME, avec environ 0,3 million de clients professionnels; la plus grande banque du secteur public avec près de 100% de pénétration; enfin, la troisième banque des Corporate, avec environ 50% du marché belge des entreprises dont le chiffre d'affaires atteint ou dépasse EUR 10 millions. Belfius compte parmi ses clients environ 30 pour cent de la population belge.

Le modèle économique intégré de Belfius s'appuie sur la création et l'exploitation de synergies entre les segments de clientèle, ainsi qu'entre les produits et les activités. Belfius organise ses activités commerciales en un segment Individuals et un segment Entrepreneurs, Entreprises & Public:

1. Individuals

Belfius Banque offre aux **Individuals** un éventail complet de produits et de services retail, de banque privée, de gestion patrimoniale et d'assurance. Belfius Banque sert ses 3,4 millions de clients Individuals par l'entremise d'un réseau de distribution omnicanal intégré de 482 agences, des canaux digitaux, une plateforme d'interaction moderne, Belfius Connect, et un grand nombre de guichets automatiques. En exécutant sa stratégie digitale, Belfius est aujourd'hui leader de la banque mobile, avec plus de 1,88 million d'utilisateurs mobiles actifs.

Belfius Insurance, filiale de Belfius Banque, distribue ses produits d'assurance à sa clientèle via le réseau d'agences Belfius Banque et le réseau de distribution multicanal, ainsi que par l'intermédiaire du réseau d'agents exclusifs de DVV assurances. À travers ses marques Elantis et DVV assurances, Belfius Insurance propose en outre à ses clients des prêts hypothécaires et des crédits à la consommation.

2. Entrepreneurs, Entreprises & Public

Le segment **Business Banking** rassemble principalement les indépendants, les professions libérales (avocats, médecins, comptables, etc.) et les PME dont le chiffre d'affaires se situe entre EUR 0 et 10 millions.

Les **activités bancaires Corporate** de Belfius ciblent les entreprises grandes et moyennes dont le chiffre d'affaires est supérieur à EUR 10 millions et actives en Belgique dans tous les secteurs d'activité.

Le **segment Public et Social** inclut les collectivités publiques locales (entre autres les municipalités, les provinces, les districts de police et les CPAS), les entités publiques supralocales, régionales et fédérales, les sociétés mutualistes et les syndicats, le secteur de la santé (hôpitaux, maisons de retraite), de l'éducation (universités, écoles), du logement ainsi que les fondations, les secrétariats sociaux et les fonds de pension.

Belfius offre à ces clients un assortiment de produits et de services aussi large qu'intégré, alliant crédit, gestion de trésorerie, produits d'assurance, produits des marchés financiers et outils financiers informatiques.

Belfius Insurance commercialise aussi des produits d'assurance auprès de ses clients publics et issus du secteur social. Ces solutions d'assurance vie concernent surtout les assurances pension du premier et du deuxième pilier dans la fonction publique ou les produits d'investissement en Branche 26 (assurance vie assortie d'une garantie de rendement minimum, à laquelle peut être ajoutée une participation variable au profit). Le développement de polices d'assurance spécifiquement dédiées au segment «Business» est l'un des axes de développement stratégique des segments Vie et Non-Vie. Elles sont distribuées via les agences Belfius Banque et le réseau de distribution omnicanal ainsi que via le réseau d'agents liés de DVV assurances.

Nos collaborateurs

Fin 2022, Belfius employait 6.715 collaborateurs, auxquels il convenait d'ajouter environ 3.300 personnes travaillant dans les réseaux indépendants de la Banque et de l'Assureur.

Chiffres clés

Compte de résultats consolidé

(en millions d'EUR)	2018 IFRS 9	2019 IFRS 9	2020 IFRS 9	2021 IFRS 9	2022 IFRS 9
REVENUS	2.361	2.489	2.614	2.703	2.982
CHARGES	(1.426)	(1.452)	(1.465)	(1.477)	(1.620)
RÉSULTAT BRUT	935	1.036	1.149	1.226	1.362
Dépréciations d'instruments financiers et provisions pour engagements de crédit	(66)	(111)	(453)	1	(106)
Dépréciations des immobilisations (in)corporelles	(2)	(7)	(17)	(2)	(2)
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT	867	918	679	1.226	1.255
(Charges) revenus d'impôt	(217)	(252)	(147)	(290)	(279)
RÉSULTAT NET APRÈS IMPÔT	650	666	532	936	976
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	1	(1)	0	1	1
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	649	667	532	935	975
Dont					
Banque	445	461	319	716	762
Assurance ⁽¹⁾	205	207	212	219	212

(1) Contribution de Belfius Insurance Group dans le compte de résultats consolidé.

Bilan consolidé

(en millions d'EUR)	2018 IFRS 9	2019 IFRS 9	2020 IFRS 9	2021 IFRS 9	2022 IFRS 9
TOTAL DE L'ACTIF	164.165	172.439	187.991	192.151	179.466
TOTAL DES DETTES	154.206	161.933	177.258	180.658	167.845
FONDS PROPRES TOTAUX	9.960	10.506	10.733	11.493	11.621

Bilan consolidé

(en millions d'EUR)	31/12/21 IFRS 9	31/12/22 IFRS 9
TOTAL DE L'ACTIF	192.151	179.466
Dont Caisse et avoirs auprès des banques centrales	31.640	27.295
Prêts et créances sur établissements de crédit	10.411	4.144
Prêts et créances	102.679	110.311
Dettes représentées par un titre et instruments fonds propres	27.195	23.027
Produits liés aux fonds de placement activités d'assurance	4.246	3.970
Dérivés	8.909	5.893
TOTAL DES DETTES	180.658	167.845
Dont Caisse et avoirs des banques centrales	15.418	5.904
Dettes envers et dépôts des établissements de crédit	3.591	1.870
Dettes et dépôts	104.404	108.447
Titres de créance émis et autres passifs financiers	23.145	25.929
Produits liés aux fonds de placement activités d'assurance	4.246	3.970
Dérivés	14.019	8.249
FONDS PROPRES DU GROUPE	10.963	11.089
Dont Fonds propres de base	10.560	11.167
Gains ou pertes non comptabilisés dans le compte de résultats	403	(78)
FONDS PROPRES TOTAUX	11.493	11.621
Dont Fonds propres du groupe	10.963	11.089
Instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1	497	497
Participations ne donnant pas le contrôle	33	35

Ratios⁽¹⁾

(en millions d'EUR)	31/12/18 IFRS 9	31/12/19 IFRS 9	31/12/20 IFRS 9	31/12/21 IFRS 9	31/12/22 IFRS 9
Rendement des fonds propres (ROE)	7,5%	7,4%	5,6%	9,2%	9,1%
Rendement de l'actif (ROA)	0,39%	0,4%	0,29%	0,48%	0,51%
Ratio coûts-revenus (C/I ratio)	60,4%	58,4%	56,0%	54,6%	54,3%
Ratio de qualité des actifs	2,05%	2,0%	2,02%	1,95%	1,82%
Ratio de couverture	61,6%	62,3%	60,0%	60,4%	59,6%
Liquidity Coverage Ratio (LCR) ⁽²⁾	135%	129,0%	158%	195%	173%
Ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR)	116%	116,0%	128%	136%	135%

(1) Non audités.

(2) Moyenne sur 12 mois.

Ratios de solvabilité⁽¹⁾

(en millions d'EUR)	31/12/18 IFRS 9	31/12/19 IFRS 9	31/12/20 IFRS 9	31/12/21 IFRS 9	31/12/22 IFRS 9
Ratio de capital CET 1 ⁽²⁾	16,0%	15,9%	17,1%	16,4%	16,5%
Ratio de capital Tier 1 ⁽²⁾	17,0%	16,7%	18,0%	17,1%	17,3%
Ratio de fonds propres total ⁽²⁾	19,6%	19,2%	20,4%	19,8%	19,8%
Ratio de levier ⁽³⁾	6,0%	6,0%	6,9%	7,1%	6,3%
Ratio Solvency II (avant dividende)	219%	212,0%	212%	200%	205%
Ratio Solvency II (après dividende)	203%	212,0%	200%	190%	193%

(1) Non audités.

(2) Pour déterminer le ratio de capital selon Bâle III, l'autorité de contrôle demande à Belfius d'appliquer une déconsolidation prudentielle de Belfius Insurance et une pondération de 370% sur les instruments de capital détenus par Belfius Banque dans Belfius Insurance après déduction du goodwill. Ce procédé est communément appelé «Compromis danois».

(3) Il est à noter que les mesures d'assouplissement temporaires liées au Covid-19, permettant aux banques d'exclure partiellement certaines expositions aux Banques centrales, ont expiré le 1^{er} avril 2022. Sans tenir compte de ces mesures transitoires, le ratio de levier était de 5,93% à fin décembre 2021.

La RSE en tant que moteur d'activité⁽¹⁾

(en milliards d'EUR)	2021	2022
Volume total en Fonds du Futur	2,11	2,20
Volume total du portefeuille d'investissement Belfius Insurance géré selon les critères de Portfolio21 (jusqu'à 09/22) - TAP criteria (à pd 09/22)	12,30	9,70
% art 8 & 9 en encours investissement de l'offre active soumise à SFDR (excepté mandats)	79%	84%

(1) Non audités.

Capital humain

	2021			2022		
Effectif	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
TOTAL	3.363	3.168	6.531	3.452	3.263	6.715

Ratings de Belfius Banque au 21 mars 2023

	Stand-alone rating ⁽¹⁾	Long-term rating	Outlook	Short-term rating
Fitch	a-	A-	Stable	F1
Moody's	baa1	A1	Stable	Prime-1
Standard & Poor's	a-	A	Stable	A-1

(1) Qualité de crédit intrinsèque.

Rapport de gestion

Message des présidents	9
2022 en bref	17
Rapport sur le développement durable 2022	23
Ressources humaines	130
Résultats financiers	145
Reporting par segment	158
Gestion du capital	186
Gestion des risques	200
Gouvernance d'entreprise	243
Informations générales	268

Message des présidents

Avec un excellent résultat net de 975 millions d'euros, une très bonne solidité et une croissance dans tous les segments, Belfius enregistre à nouveau des résultats particulièrement solides en 2022. Avec 11,1 milliards d'euros de fonds propres et un ratio de solvabilité de 16,5%, Belfius demeure en outre l'un des bancassureurs les plus robustes d'Europe. Ses activités bancaires ont affiché une croissance particulièrement forte, ce qui s'est traduit par une augmentation importante de la contribution de Belfius Banque de 762 millions d'euros à ce résultat net global. La contribution de Belfius Insurance s'élève quant à elle à 212 millions d'euros.

Belfius confirme la progression du total de ses revenus, qui s'affiche à 2.982 millions d'euros, soit une hausse de 279 millions d'euros ou de 10,3% par rapport à 2021. Notons la diversification de cette croissance dans tous ses composants: des revenus nets d'intérêts aux revenus nets issus du commissionnement de la Banque, en passant par les revenus des activités d'assurances. Belfius réussit en outre à enregistrer une croissance de ses revenus supérieure à celle de ses coûts, lesquels dépassent de 143 millions d'euros (ou +9,7%) le niveau de 2021, conséquence de l'inflation historiquement élevée et du choix délibéré de continuer à investir dans les talents humains et la technologie. Les coûts étant compensés par la forte croissance des revenus, le ratio Cost-Income poursuit sa baisse pour s'établir à 54% (contre 55% en 2021).

Compte tenu des incertitudes qui pèsent sur l'économie, Belfius continue à gérer ses provisions de crédit avec prudence et a augmenté ses réserves anticipativement au second semestre 2022 face à la détérioration des perspectives économiques et à la vulnérabilité de certains secteurs. Cela porte le coût global du risque de crédit à 106 millions d'euros pour l'ensemble de l'année 2022 et entraîne une augmentation des réserves pour les risques de crédit futurs à 235 millions d'euros, contre 216 millions d'euros en 2021.

Avec un ratio CET1 de 16,5% et un leverage ratio de 6,3%, Belfius dispose fin 2022 d'une position de solvabilité robuste. Le ratio CET1 augmente légèrement par rapport à fin 2021, à la suite d'une baisse modérée des actifs pondérés par le risque à 64,8 milliards d'euros. Belfius conforte sa position dans le peloton de tête des bancassureurs les mieux capitalisés d'Europe. Belle performance aussi du côté de Belfius Insurance en termes de solvabilité, avec un ratio Solvency II de 193%, en hausse de 3% par rapport à 2021. Avec un ratio LCR de 173% et un ratio NSFR de 135%, Belfius continue de répondre largement aux exigences en matière de liquidité, et voit même sa réserve de liquidités augmenter à 46,2 milliards d'euros à la fin 2022. Les fonds propres du Groupe Belfius s'établissent fin 2022 à 11,1 milliards d'euros.

«Soutenir la société belge et renforcer l'économie de manière durable, tel est l'engagement qu'assume Belfius depuis 11 ans. En 2022 également, elle réaffirme et renforce ce rôle grâce à un résultat net robuste, une plus grande solidité que jamais et, surtout, une croissance dans tous les segments de la société belge. Malgré le contexte difficile, Belfius est encore passée à une vitesse supérieure dans son rôle de moteur de l'économie belge en 2022, avec une production record de 25 milliards d'euros (+12%) de nouveaux financements à long terme. Cette forte croissance se répartit de manière équilibrée entre tous les segments de l'économie belge. C'est précisément en misant sur ce mix unique de segments et d'activités que nous faisons en sorte que chacun aille de l'avant. Aujourd'hui, plus que jamais, nous sommes 'Meaningful & Inspiring' pour l'ensemble de la société belge.»

Marc Raisière —
Président du comité
de direction
Belfius Banque



Dans un contexte géopolitique et macroéconomique complexe, ces résultats solides permettent à Belfius d'assumer pleinement son rôle, celui d'un partenaire fiable pour l'économie dans son ensemble et pour tous les segments de la société belge, des plus aisés aux plus vulnérables. Mieux encore, forte de ces résultats, Belfius distribuera, sous réserve d'approbation par les instances compétentes, un dividende à l'actionnaire de 384,4 millions d'euros pour l'année 2022, ce qui porte le dividende cumulé que Belfius a rétrocédé à la société belge depuis 2011 à 2,1 milliards d'euros. Fidèle à son engagement, Belfius continue d'investir, à l'instar des onze années passées, le reste de son bénéfice de manière durable dans l'économie et la société belges.

Belfius finance plus que jamais l'économie et la société belges

Malgré le contexte difficile, Belfius est passée à la vitesse supérieure dans son rôle de moteur de l'économie belge en 2022, avec une production record de 25 milliards d'euros (+12%) de nouveaux financements à long terme. Cette forte croissance se répartit de manière équilibrée entre tous les segments de l'économie belge et se traduit par une augmentation de 7,5% de l'encours total des crédits, qui atteint 109,8 milliards d'euros.

En 2022, Belfius a octroyé un total de 9,3 milliards d'euros de nouveaux financements à long terme pour les Individuals, une hausse de 3,4% par rapport à 2021. Malgré le ralentissement du marché immobilier, le relèvement des taux hypothécaires et la concurrence intense, Belfius voit sa production de crédits hypothécaires progresser de 2,1% à 7,9 milliards d'euros et sa part de marché en matière d'octroi de nouveaux crédits hypothécaires à 17,4%. Dans un contexte inflationniste et de prix de l'énergie élevés, Belfius entend plus que jamais contribuer à faire en sorte que le coût de la vie de ses clients reste abordable, en les aidant à améliorer les performances énergétiques de leur habitation et à en réduire les factures d'énergie. Cela se traduit par une progression de la production des crédits à la consommation de 6,2% pour atteindre 752 millions d'euros.

Belfius met aussi pleinement à profit sa solidité pour soutenir l'économie et le secteur public et social belges. Aider les entrepreneurs belges à réaliser leurs rêves est l'une des ambitions de Belfius. Elle s'est concrétisée par une production record de 12,5 milliards d'euros (+17,1%) de nouveaux crédits à long terme octroyés en 2022 aux clients Entrepreneurs et Entreprises belges (E&E). Belfius reste également le partenaire de référence du secteur Public & Social et a accordé en 2022 aux clients de ce segment de nouveaux crédits à long terme pour un total de 3,2 milliards d'euros, soit une hausse de 19,8% par rapport à 2021.

Outre le financement traditionnel via des crédits, Belfius est devenue le partenaire par excellence des entreprises et des clients (semi-)publics belges également dans le cadre de solutions de financement alternatives. Avec 46 transactions pour un montant de 8,1 milliards d'euros, Belfius conserve en 2022 sa position de leader incontesté en émissions Debt Capital Markets (DCM) pour les émetteurs belges. En participant à pas moins de 14 transactions pour une valeur totale de 1,9 milliard d'euros en 2022, Belfius occupe en outre une position de leader du marché dans le domaine des Equity Capital Markets (ECM). Enfin, Belfius a réaffirmé son rôle de leader dans l'émission de 9 Green et Social Bonds pour un montant de 1,92 milliard d'euros. Parmi ceux-ci, l'émission réussie du «Green Senior Bond» a particulièrement retenu l'attention.

Belfius affirme sa position de banque pour les investisseurs grâce à des investissements responsables d'un point de vue sociétal

Forte de son ambition de contribuer à une société meilleure, Belfius invite ses clients à investir dans la société et joue résolument la carte de l'investissement socialement responsable. L'encours total de l'épargne et des placements tous segments confondus s'élève à 179,4 milliards d'euros. En dépit d'un inévitable effet de marché négatif, cet encours est resté quasi stable par rapport à 2021, grâce à une forte croissance organique de 8,3 milliards d'euros. L'encours total de l'épargne et des placements des Individuals s'élève à 116,4 milliards d'euros et résiste plutôt bien (-1,8% par rapport à 2021). Les hausses de taux liées à une inflation élevée ont incité Belfius à augmenter le taux sur ses comptes d'épargne, se positionnant ainsi comme la première grande banque à prendre cette décision, et ont entraîné fin 2022 un glissement significatif de l'épargne vers des produits à rendement fixe comme les comptes à terme. Par ailleurs, les alternatives d'investissement rencontrent clairement de plus en plus de succès auprès des épargnants. En 2022, un nombre croissant d'entre eux ont fait leurs premiers pas en tant qu'investisseurs. Le succès des Fonds du futur continue de marquer les esprits, avec un encours total de 2,2 milliards d'euros fin 2022. L'apport dans ces fonds représente entre-temps 81% de la production nette totale des fonds d'investissement. Quant à Re=Bel, la plateforme d'investissement en ligne de Belfius, elle inspire désormais plus de 71.000 clients à investir de manière plus engagée: 76% du montant total investi de 1,2 milliard d'euros sont conformes à la politique de Belfius visant à limiter les investissements dans des secteurs controversés.

La stratégie de Belfius visant à devenir la banque de référence dans les domaines du Private Banking et du Wealth Management, et les investissements réalisés au niveau de ses propres spécialistes en gestion de patrimoine au sein de son activité d'asset management, portent leurs fruits. Porté par une forte dynamique commerciale, l'encours total de l'épargne et des placements des clients Private & Wealth a atteint 36,3 milliards d'euros, et sa croissance organique a affiché 2,1 milliards d'euros.



Belfius s'engage aux côtés de tous, y compris les groupes les plus vulnérables de la société

«Avoir du Love pour tous» est une promesse que Belfius tient et concrétise. Des plus jeunes aux plus âgés, des start-ups aux grandes entreprises, des autorités locales aux Individuals, des plus solides aux plus vulnérables. Belfius reste ainsi la seule banque à proposer une large gamme de produits sociaux à l'intention des groupes les plus vulnérables de notre société via, entre autres, 169.431 comptes sociaux. Belfius représente en outre environ 40% de l'offre présente sur le marché belge dans le domaine des services bancaires de base pour les plus démunis. Continuer de miser résolument sur l'innovation digitale ne signifie pas pour autant laisser tomber les clients moins digitaux. Ainsi, le Belfius Phone Banking, un service gratuit, permet aux clients non digitaux ou moins mobiles de gérer leurs affaires bancaires quotidiennes en toute autonomie. Qui plus est, les clients âgés de plus de 70 ans ne paient aucuns frais s'ils souhaitent effectuer des virements papier ou recevoir leurs extraits de compte mensuels par courrier. Avec un encours total de 23,9 milliards d'euros de crédits octroyés au secteur public et social, Belfius continue de contribuer au développement de la société, en soutenant la construction de pistes cyclables, d'écoles, de piscines et d'hôpitaux. En tant que banquier des 46 universités et hautes écoles de Belgique, Belfius soutient la formation et le bien-être des jeunes talents.

Belfius continue de miser sur l'innovation digitale

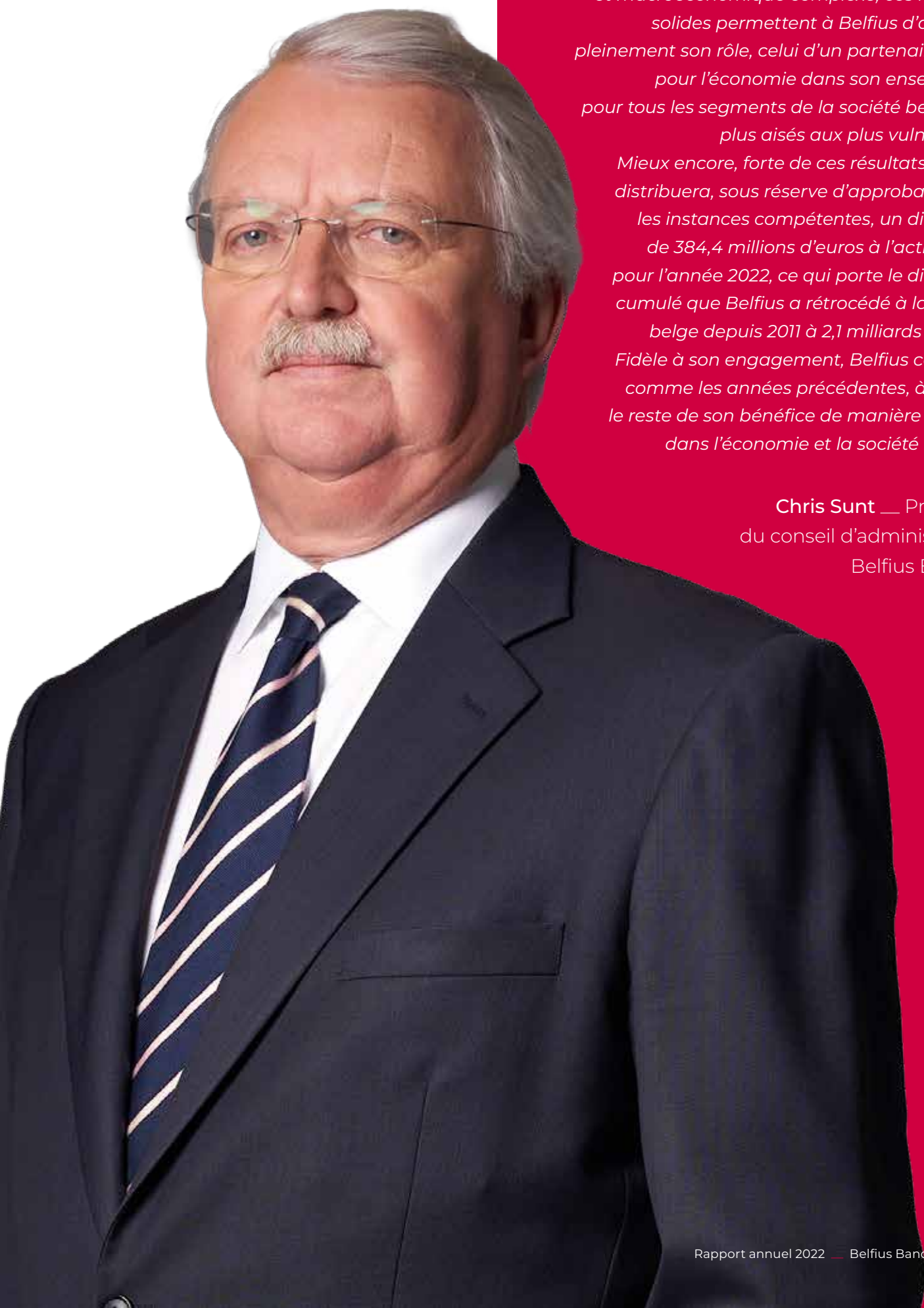
Belfius continue de miser sur l'innovation et la diversification. Ceci lui permet de confirmer son leadership digital, avec une augmentation de 5% à 1,88 million d'utilisateurs actifs des apps Belfius, consultées en moyenne 38,5 fois par mois sur smartphone ou tablette. L'accélération digitale se reflète également dans la vente de produits via les canaux digitaux, dont la proportion ne cesse de s'accroître. Par ailleurs, avec une moyenne de 40.000 conversations par mois, le chatbot ajoute une dimension supplémentaire au service dont bénéficient les clients via les canaux digitaux.

Un accent marqué sur la durabilité, dans tout ce que nous faisons

Avec nos clients, partenaires et collaborateurs, nous misons pleinement sur l'accélération de la transition vers la durabilité. Car être Meaningful & Inspiring pour la société belge, c'est viser un impact positif maximal. C'est ce que nous faisons avec les clients, en leur offrant des solutions bancaires et d'assurances percutantes. C'est ainsi que nous avons émis à concurrence de 1,9 milliard d'euros d'obligations vertes, sociales ou durables et que nous avons été proclamés ESG Bond Finance House of the Year. En 2022, nous avons doublé notre production de «Prêts Rénovation Énergie» et nous avons financé, à hauteur de 106 millions d'euros, l'installation de panneaux solaires sur les toits de 52.500 logements sociaux en Flandre grâce au projet Aster. Nos clients peuvent également investir de manière engagée via notre plateforme boursière Re=Bel, qui les informe du caractère durable de leurs transactions. Fin 2022, elle comptait pas moins de 71.000 clients qui y ont effectué un peu plus de 400.000 transactions pour un montant total de 1,4 milliard d'euros. Plus de 75% du montant investi répond aux critères de durabilité de la Transition Acceleration Policy de Belfius.

Belfius mise aussi résolument sur la durabilité dans ses propres activités. Nous faisons ce que nous disons et nous nous concentrons sur une plus grande durabilité dans tous les aspects de notre fonctionnement. Fin 2022, nous comptons plus de 40% de femmes dans les positions dirigeantes et nous garantissons l'égalité des salaires entre hommes et femmes. Par ailleurs, nous nous engageons fermement dans la voie de la verdurisation de notre parc automobile. Ainsi, les voitures électriques ou hybrides rechargeables représentent à présent 64% des nouvelles commandes de voitures Flex et de société au sein du Groupe Belfius. Nous avons réduit les émissions de CO₂ liées à notre fonctionnement à raison de 30% par rapport à 2019, concrétisant ainsi plus efficacement et plus rapidement les ambitions que nous nous étions fixées pour 2025. Nos partenaires nous aident également à avoir un plus grand impact positif sur la société belge. Qu'il s'agisse de la mobilité (Skipr, CenEnergy, Cyclis), des immeubles durables et de l'énergie (Evergreen, Izen...) ou des domaines dans lesquels nous concrétisons notre engagement social depuis des années (Viva for Life, JEZ!, Special Olympics...). C'est incontestablement grâce à nos collaborations intenses que nous pouvons accélérer la transition vers la durabilité, ensemble.





«Dans un contexte géopolitique et macroéconomique complexe, ces résultats solides permettent à Belfius d'assumer pleinement son rôle, celui d'un partenaire fiable pour l'économie dans son ensemble et pour tous les segments de la société belge, des plus aisés aux plus vulnérables. Mieux encore, forte de ces résultats, Belfius distribuera, sous réserve d'approbation par les instances compétentes, un dividende de 384,4 millions d'euros à l'actionnaire pour l'année 2022, ce qui porte le dividende cumulé que Belfius a rétrocédé à la société belge depuis 2011 à 2,1 milliards d'euros. Fidèle à son engagement, Belfius continue, comme les années précédentes, à investir le reste de son bénéfice de manière durable dans l'économie et la société belges.»

Chris Sunt — Président
du conseil d'administration
Belfius Banque

Portée par un modèle de bancassurance puissant, Belfius a poursuivi sa croissance en tant qu'assureur

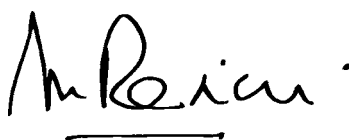
En 2022 également, Belfius a tout mis en œuvre pour être aux côtés de ses clients avec un modèle de bancassurance puissant. Depuis les tempêtes de février, les clients touchés ont déjà perçu 95% du montant total de 50,6 millions d'euros de dommages subis. En dépit de l'augmentation de la charge des sinistres résultant de l'inflation élevée et malgré le ralentissement du marché de l'automobile, la dynamique commerciale de l'activité Non-Vie a très bien résisté, avec une hausse de l'encaissement des primes Non-Vie au niveau du Groupe atteignant les 805 millions d'euros (+4,7%). La production Vie a profité de la hausse des taux d'intérêt et s'élève à 2,2 milliards d'euros fin 2022. Cela représente une progression de 7,6% par rapport à fin 2021, ce qui s'explique par le regain d'intérêt pour les assurances de la Branche 21 qui, au cours d'une année boursière compliquée, ont rempli leur rôle de valeur refuge. Avec Belfius Invest Capital, Belfius Insurance a été le premier assureur à lancer, au cours du second semestre, un produit de la Branche 21 offrant un rendement garanti plus élevé.

Belfius, sereine pour l'avenir

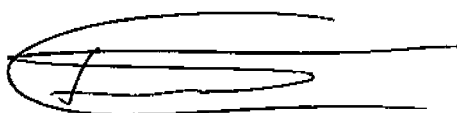
Soutenir la société belge et renforcer l'économie de manière durable, tel est l'engagement qu'assume Belfius depuis 11 ans. En 2022, le Groupe Belfius a réaffirmé et renforcé ce rôle grâce à un résultat net robuste, une solidité plus grande que jamais et, surtout, une croissance dans tous les segments de la société belge. C'est précisément en misant sur ce mix unique de segments et d'activités que nous faisons en sorte que chacun aille de l'avant. Ces résultats solides ne sont pas le fruit du hasard. Ils sont la conséquence d'une stratégie à long terme claire qui place le client au centre de tout, d'une gestion disciplinée du bilan et d'une excellente dynamique commerciale.

Une stratégie qui est en outre portée par une marque forte et par 10.000 talents Belfius – collaborateurs et agents – qui, au sein d'une culture d'entreprise unique, font jour après jour la différence pour le client. Nous leur en sommes extrêmement reconnaissants. Nous remercions également notre actionnaire et les membres du conseil d'administration de leur confiance et de leur soutien dans le développement de notre stratégie ambitieuse. Mais nous tenons surtout à remercier expressément nos clients de la confiance qu'ils nous accordent depuis toutes ces années. Elle nous motive à nous engager, chaque jour avec enthousiasme, pour notre raison d'être: être Meaningful & Inspiring pour l'ensemble de la société belge. C'est bien plus qu'un engagement. C'est du Love. Le plus beau résultat qui soit.

Bruxelles, le 21 mars 2023



Marc Raisière
Président du comité de direction
Belfius Banque



Chris Sunt
Président du conseil d'administration
Belfius Banque



2022
en bref

L'année 2022 a, pour la onzième année consécutive, concrétisé la stratégie suivie par Belfius, réaliser son rôle sociétal et sa raison d'être «**Meaningful and inspiring for Belgian Society. Together.**». Plus que jamais, dans cet environnement financier et économique incertain, Belfius a continué à fournir de bonnes performances commerciales et de solides résultats financiers, tout en affichant une position de capital saine. Les perspectives macroéconomiques ont été mises à mal par les pressions inflationnistes, le ralentissement de la croissance économique et la montée des tensions géopolitiques. Les actions menées par les banques centrales pour lutter contre l'inflation, combinées au contexte de récession, ont pesé sur les spreads de crédit et les marchés d'actions en 2022.

Le **résultat net consolidé** a atteint EUR 975 millions, soit EUR 40 millions de plus qu'en 2021 (EUR 935 millions), le résultat net le plus élevé de l'histoire de Belfius. Cette évolution marquante trouve son origine dans une excellente dynamique commerciale, illustrée par une croissance du total des revenus de EUR 279 millions, soit une augmentation de plus de 10% (de EUR 2.703 millions à EUR 2.982 millions), grâce aux revenus nets d'intérêts, aux revenus des commissions, aux revenus des activités d'assurance vie et non-vie, ainsi qu'aux autres revenus, qui a compensé l'augmentation des frais d'exploitation de plus de 10%, en raison de la hausse des dépenses de personnel, des campagnes de promotion de la marque et des investissements continus dans notre parcours de transformation digitale et des données. En outre, le coût du risque a augmenté, basé sur une approche systématique destinée à estimer de manière méthodique et prudente le «provisionnement ex ante» des pertes attendues en raison des effets d'un environnement chahuté à de multiples niveaux. Ceci s'est traduit par une dotation nette de EUR -106 millions, contre une reprise nette de EUR +1 million en 2021. Le niveau du résultat avant provisions, à EUR 1.362 millions, a augmenté de EUR +136 millions par rapport à 2021.

Belfius Banque a contribué au bénéfice net consolidé à hauteur de EUR 762 millions. Impactée par les tempêtes violentes du premier trimestre 2022, la contribution de Belfius Insurance s'est élevée à EUR 212 millions.

Ces résultats résilients soulignent que notre stratégie «Inspire 2025» continue de se traduire par une forte dynamique commerciale et un soutien durable à l'économie belge:

- nouvelle production record de EUR 25,0 milliards de nouveaux financements à long terme (leasing compris), soit une croissance de +12% par rapport à 2021. Au total, l'encours total des crédits commerciaux a atteint EUR 109,8 milliards à la fin décembre 2022;
- notre stratégie «Bank for Investors» a confirmé son succès, l'encours total de l'épargne et des placements reste stable à EUR 179,4 milliards, soutenu par une croissance organique solide au niveau du bilan et du hors-bilan, ce dernier ayant été affecté par un important effet de marché négatif;
- l'activité d'assurance a poursuivi sa croissance régulière, les primes brutes Non-Vie émises se sont élevées à EUR 805 millions, principalement grâce à une forte croissance du canal de la bancassurance (+9%), tandis que la production Vie a atteint EUR 2,2 milliards, ce qui représente une croissance constante de EUR +156 millions (ou +8%) par rapport à 2021, principalement grâce aux solides chiffres de production de la Branche 21.

En 2022, Belfius est devenue **plus mature** dans son rôle de partenaire de tous les segments de la société belge. Elle a **augmenté sa capacité d'adaptation à l'avenir**, comme l'illustre son ratio coûts-revenus compétitif, résilient et en amélioration de 54%. Elle a en outre **gagné en solidité** en portant sa capacité bénéficiaire à près de EUR 1 milliard, en maintenant son RoNRE (Return on Normative Regulatory Equity) pour la deuxième année consécutive au-dessus de la barre des 10% (RoNRE de 11,2% à la fin décembre 2022) et son ratio CET1 à un niveau de solvabilité robuste de 16,5%, le ratio SII de Belfius Insurance à 193% et le ratio LCR à 173%.



Activité commerciale soutenue dans tous les segments en 2022

Belfius a accordé des nouveaux financements à long terme à l'économie belge pour un montant de EUR 25,0 milliards. Sur ces EUR 25 milliards, plus de 50% (EUR 12,5 milliards) ont été alloués au segment Entrepreneurs et Entreprises (E&E). Belfius a également accordé EUR 3,2 milliards de nouveaux crédits à long terme au secteur Public et Social et reste à ce titre le partenaire de référence de ces clients. En outre, des nouveaux financements à long terme ont été accordés à des clients Individuals (IND) pour un montant total de EUR 9,3 milliards, dont EUR 7,9 milliards de prêts hypothécaires.

Cette forte dynamique commerciale s'est traduite par une augmentation continue et solide de notre encours de crédits dans tous les segments de l'économie belge. Les actifs sous gestion du segment **Private et Wealth** ont augmenté de EUR +2,1 milliards (avant effet de marché) et le marché belge des crédits aux **entreprises** a atteint une part de marché estimée à près de 20%.

En 2022, les **produits d'épargne et d'investissement** sont restés stables malgré les marchés financiers défavorables. Ils ont affiché un encours de EUR 179,4 milliards, soit une baisse de EUR -0,2 milliard par rapport à fin décembre 2021, constituée d'une solide croissance organique de EUR +8,3 milliards en Actifs sous gestion, Obligations et Actions, ainsi que dans les dépôts à vue et les dépôts à terme, et d'un effet de marché négatif significatif de EUR -8,5 milliards. Les dépôts sans échéance sont restés stables à EUR 102,1 milliards.

Le segment des Individuals a affiché une baisse de EUR -2,1 milliards due à un effet de marché négatif de EUR -6,8 milliards qui a été partiellement compensé par une forte croissance organique (EUR +4,7 milliards), tandis que les produits d'épargne et d'investissement du segment Entrepreneurs, Entreprises et Secteur public (E&E&P) ont connu une augmentation régulière de EUR +1,9 milliard, grâce à une solide croissance organique de EUR +3,6 milliards.

Au sein de nos activités d'assurance, les **primes brutes Non-Vie émises** ont atteint EUR 805 millions, soit une croissance de +5% (en glissement annuel). Cette performance importante a été enregistrée principalement dans le canal de distribution de Belfius Banque (+9%).

La **production Vie** a atteint EUR 2,2 milliards, ce qui représente une croissance constante de +8% par rapport à 2021. Les **réserves Vie**, quant à elles, ont baissé de -4% à EUR 13,8 milliards par rapport à fin 2021, principalement sous l'effet des sorties de fonds de la Branche 21 combinées à un effet de marché négatif pour la Branche 23.

Belfius continue d'enregistrer de bons résultats en ce qui concerne sa **performance digitale**. Le nombre d'utilisateurs mobiles actifs a atteint 1,88 million à la fin du mois de décembre 2022, soit une hausse de +5% par rapport à la fin de l'année 2021. Belfius propose une application bancaire mobile de premier plan qui a été primée, tandis que nos fonctionnalités digitales d'assurance se sont classées en tête de liste en Belgique en 2021. Belfius continuera à s'appuyer sur son application mobile de renommée mondiale pour offrir notamment des **solutions** inspirantes et innovantes «**beyond bank-insurance**» à ses clients.

En 2022, Belfius a poursuivi son rôle actif dans la **transition vers un avenir durable** pour la société belge. Belfius s'engage à faire la différence dans les défis sociaux et à encourager les solutions qui contribuent à une société plus durable en Belgique.

Les engagements de Belfius pour 2025 s'avèrent plus pertinents que jamais et constituent le fil conducteur pour atteindre ses objectifs stratégiques de durabilité. De la mobilité repensée à l'égalité des chances en passant par l'engagement social et la neutralité en matière de CO₂, Belfius se positionne comme un acteur de premier plan dans ce domaine.

Excellente performance financière en 2022

Le **bénéfice net consolidé 2022 de Belfius** s'est établi au montant exceptionnel de EUR 975 millions, grâce à une forte dynamique commerciale combinée à la croissance des revenus, et ce malgré l'impact de l'inflation sur les coûts.

Le **total des revenus** de Belfius a atteint EUR 2.982 millions en 2022, en hausse de +10% ou EUR +279 millions par rapport à 2021 (EUR 2.703 millions) grâce aux facteurs suivants:

- une forte augmentation des **revenus nets d'intérêts pour la Banque**, dans un environnement de taux d'intérêt en forte hausse, de +8% (EUR 1.752 millions en 2022 contre EUR 1.623 millions en 2021), grâce à
 - l'amélioration de la marge d'intérêt sur les dépôts sans échéance,
 - l'impact positif du TLTRO III et du «deposit tiering» de la BCE jusqu'au 23 novembre 2022, et
 - la marge plus élevée sur l'importante réserve de liquidités détenue en trésorerie au cours de l'année;
- une résilience remarquable des **revenus nets de commissions pour la Banque**, en croissance de +3% (EUR 757 millions en 2022 contre EUR 732 millions en 2021), principalement grâce aux commissions plus élevées sur les services de paiement et à la résilience des tarifs appliqués aux services de gestion d'actifs (conformément à notre stratégie «Bank for Investors»);
- une **contribution croissante des activités d'assurance aux revenus**, concrétisée par de solides revenus d'assurance vie (EUR 338 millions en 2022 contre EUR 302 millions en 2021), principalement grâce à une marge financière toujours solide sur les réserves d'assurance vie (incluant une libération partielle de réserves excédentaires), complétés par des revenus d'assurance non-vie en hausse (EUR 226 millions en 2022 contre EUR 210 millions en 2021). La croissance de l'activité non-vie a été partiellement neutralisée par le coût plus élevé des sinistres lié aux pressions inflationnistes et aux tempêtes du premier trimestre 2022;
- les **autres revenus** s'élèvent à EUR -91 millions en 2022, soit un résultat moins négatif qu'en 2021 (EUR -165 millions). La différence par rapport à l'année passée provient principalement des résultats plus élevés des activités de la salle des marchés, d'une contribution plus importante

des filiales de Belfius, de l'impact positif des taux d'intérêt plus élevés et des opérations de couverture des spreads de crédit, malgré des taxes bancaires en croissance continue (EUR 264 millions en 2022 contre EUR 256 millions en 2021).

Belfius a poursuivi le développement systématique de sa stratégie, en termes opérationnels, commerciaux et financiers, en investissant dans la marque, les talents humains et la technologie. L'année 2022 a été marquée par d'importants investissements dans le positionnement de notre marque Belfius, avec, entre autres, des campagnes couronnées de succès vis-à-vis des segments Entrepreneurs et Entreprises (E&E) et Private & Wealth en Belgique. Néanmoins, l'augmentation des **frais d'exploitation** de +10% (EUR 1.620 millions en 2022 contre EUR 1.477 millions en 2021) est restée largement inférieure à la croissance des revenus, ce qui a conduit à une nouvelle amélioration du ratio coûts-revenus à 54% en 2022 (contre 55% en 2021), malgré l'inflation persistante et ces investissements dans la marque, le capital humain et le capital numérique.

Au total, la combinaison d'une forte dynamique des revenus, d'un environnement de taux d'intérêt en hausse, d'une stratégie disciplinée en matière de coûts, nonobstant les pressions inflationnistes, les marchés financiers défavorables et les investissements continus dans les activités commerciales, les facteurs ESG, les technologies de l'information et la digitalisation, a conduit à une augmentation du **résultat brut avant provisions** de +11%, à EUR 1.362 millions en 2022 contre EUR 1.226 millions en 2021.

En 2022, Belfius a procédé à une nouvelle revue détaillée de son portefeuille de risques de crédit et a continué à gérer de manière prudente ses provisions IFRS 9. En conséquence:

- de l'invasion russe en Ukraine et des bouleversements géopolitiques, économiques et financiers accentués par cette invasion;
- des confinements additionnels en Chine dans le contexte de la lutte contre le Covid-19; et
- des taux d'inflation historiquement très élevés dans le monde entier,

la reprise économique prévue à partir de fin 2021 a été mitigée et les estimations de croissance économique mondiale à court et moyen terme n'ont cessé de diminuer.

Ce bouleversement multidimensionnel de l'environnement économique et financier a conduit Belfius à augmenter le montant de ses provisions pour risques, ce qui s'est traduit par un **coût du risque** en 2022 de EUR -106 millions (dotation nette) contre EUR +1 million, soit une reprise nette, en 2021.

Par conséquent, le **bénéfice net avant impôts** s'est élevé à EUR 1.255 millions, contre EUR 1.226 millions en 2021.

Les **impôts** ont atteint EUR 279 millions en 2022, contre EUR 290 millions en 2021, malgré un bénéfice imposable plus élevé. Le taux d'imposition effectif consolidé (TIEC) s'est établi à 22%, légèrement en dessous du taux d'imposition légal (25% en 2021), compte tenu de résultats non imposables plus élevés (résultat positif sur les opérations de couverture des spreads de crédit en Irlande, plus-values sur un projet immobilier, etc.) et du régime de déductibilité de l'innovation, applicable à nos investissements dans ce domaine.

En conséquence, le **résultat net consolidé de 2022** a atteint EUR 975 millions, contre EUR 935 millions en 2021. Il s'agit du revenu net le plus élevé de Belfius depuis ses origines, en 2011.

Continuer à investir dans l'avenir, en mettant l'accent sur la durabilité

Au-delà de ces excellents résultats financiers, Belfius a continué à investir dans son avenir en mettant très clairement l'accent sur le développement durable, une valeur qui est au cœur de notre raison d'être «Meaningful and Inspiring for Belgian society. Together.», et sur la digitalisation. Cette volonté est le fondement de toutes les grandes initiatives stratégiques et innovantes lancées par Belfius en 2022:

- **acquisition de CenEnergy:** Belfius a franchi une étape supplémentaire vers une mobilité plus verte en devenant, après quelques années de collaboration commerciale active, l'actionnaire majoritaire de CenEnergy. La participation majoritaire de Belfius dans cette scale-up permettra de déployer des infrastructures de recharge électrique sûres et intelligentes dans toute la Belgique, ainsi que les services d'e-mobility connexes. Cette initiative renforce la position de Belfius dans le domaine de la mobilité durable, tout comme ses participations dans Cyclis Bike Lease et Skipr avec son application «Mobility as a Service»;
- **lancement des Ambition Loans et d'Ambition Lease,** des formules de crédit d'investissement et de leasing financier destinées au financement de projets ayant des objectifs environnementaux et climatiques prédéfinis;
- **lancement de 3 Fonds du futur supplémentaires liés à l'économie circulaire, l'économie du métavers et la production alimentaire durable.** Ces fonds viennent compléter les thèmes de société déjà disponibles: oncologie, environnement, égalité des genres, amélioration de la qualité et de l'espérance de vie, mobilité plus propre, plus sûre et plus intelligente et développement des enfants. En décembre 2022, ces neuf Fonds du futur avaient déjà attiré EUR 2,2 milliards, générant un soutien financier total à des organisations caritatives de EUR 4,8 millions depuis leur lancement.

Outre ces initiatives, Belfius est aussi fier de pouvoir mentionner les faits suivants:

- Belfius Bike Insurance a remporté un **prix DECAVI 2022**. Cette reconnaissance du marché conforte Belfius dans sa volonté d'aider la société belge à s'orienter vers une mobilité à faible émission de carbone;
- **plus de 85% de la nouvelle production** dans les fonds communs de placement et la Branche 23 ont été affectés à des investissements «meaningful» (art. 9 ou art. 8 SFDR⁽¹⁾);

(1) SFDR: Sustainable Finance Disclosure Regulation ou règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.



- l'application d'investissement novatrice **Re=Bel** de Belfius a attiré 71.000 clients depuis son lancement et a exécuté des transactions pour un montant total de EUR 679 millions en 2022. Lancée il y a 18 mois, cette plateforme est entièrement intégrée dans notre application mobile et offre un accès pour tous à l'investissement engagé. Avec une sélection de 40.000 actions et plus de 900 Exchange Traded Funds (ETF) sur 25 marchés, Re=Bel s'inscrit dans le cadre de la TAP⁽¹⁾ (la Politique d'accélération de la transition) de Belfius pour informer les clients sur la durabilité de leurs investissements au moment de l'achat;
- Belfius a contribué au déploiement d'infrastructures utiles en tant que partenaire financier d'Aster pour équiper les logements sociaux de panneaux solaires;
- Belfius a calculé ses émissions financées pour 2022, ce qui constitue une première étape dans la réalisation de l'engagement pris dans le cadre de son objectif scientifique (Science Based Target Initiative) de limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à 2°C.

Des ratios de solvabilité solides et une position de liquidité saine

En termes de santé financière, Belfius continue de combiner une croissance dynamique avec des chiffres de solvabilité, de liquidité et de risque solides:

- le **ratio de capital CET1** s'est établi à 16,55%, en hausse de +0,17 pp par rapport à décembre 2021. Cette augmentation s'explique principalement par une diminution de l'exposition au risque de crédit suite au retrait de la majoration macro-prudentielle de la BNB sur les crédits hypothécaires et par une diminution de l'exposition aux marchés financiers à la suite de l'évolution positive des paramètres de marché, partiellement compensée par une augmentation du risque de crédit due à l'augmentation des volumes commerciaux;
- ce niveau de CET1 élevé et robuste est net d'un **ratio de distribution des dividendes** de 40%, en d'autres mots un dividende potentiel de EUR 384,4 millions pour l'exercice 2022⁽²⁾, grâce auquel Belfius a continué à soutenir le développement de sa franchise commerciale;
- le **ratio de fonds propres total** s'est établi à 19,8%, stable par rapport à fin 2021;
- le **ratio de levier** a diminué à 6,3%, en baisse de -0,87 pp par rapport à décembre 2021, en raison d'une mesure d'exposition totale à l'effet de levier supérieure de EUR 22,8 milliards par rapport à 2021, provenant principalement de l'échéance d'une mesure d'assouplissement temporaire liée au Covid-19 visant à exclure partiellement certaines expositions aux banques centrales et de l'augmentation des volumes hors bilan;
- les activités d'assurance ont également enregistré des paramètres de solvabilité robustes, le **ratio de Solvabilité II** atteignant 193% à fin décembre 2022;
- Belfius a également affiché un excellent profil de liquidité et de financement avec un ratio **LCR** de 173% et un **ratio NSFR** de 135%;
- les **fonds propres du groupe (valeur nette d'inventaire)** se sont encore améliorés pour atteindre EUR 11,1 milliards fin décembre 2022 (contre EUR 11,0 milliards fin 2021), grâce aux solides résultats financiers enregistrés malgré des marchés financiers défavorables.

(1) La politique d'accélération de la transition (TAP) est la politique de Belfius concernant les secteurs controversés ou «sensibles». Elle s'applique à toutes les activités de Belfius, avec un double objectif: d'une part, encourager et soutenir les acteurs économiques dans leur évolution vers des activités plus durables et, d'autre part, réduire l'impact négatif de nos propres activités en cessant ou en limitant le soutien aux activités non durables.

(2) Conformément à la décision adoptée par le conseil d'administration en date du 21 mars 2023 sur une proposition de dividende (à l'assemblée générale du 26 avril 2023) pour les résultats de fin d'année 2022.



Rapport sur le développement durable 2022

1. À propos de ce rapport

Le rapport 2022 sur le développement durable de Belfius est conçu pour présenter la stratégie, le modèle d'entreprise, la gouvernance, les risques et opportunités, les performances et les perspectives d'avenir du Groupe Belfius («Belfius») en matière de développement durable. Ce rapport est l'occasion pour Belfius de guider ses parties prenantes, et tout lecteur externe, dans leur compréhension des valeurs du Groupe, de ses initiatives et des progrès globaux réalisés en matière de durabilité en 2022.

Le contenu de ce rapport est déterminé par des sujets économiques, environnementaux et sociaux considérés à la fois sous l'angle de la «matérialité d'impact» et de la «matérialité financière», conformément aux principes de la «double matérialité».

Afin de garantir une compréhension approfondie et complète de la performance globale du Groupe, ce rapport doit être lu conjointement avec le rapport annuel 2022 de Belfius, tous deux ayant été approuvés par le conseil d'administration en mars 2023.

Ce rapport traite de la performance en matière de développement durable des activités de Belfius qui sont principalement situées en Belgique et couvre Belfius Banque et ses filiales consolidées parmi lesquelles Belfius Insurance, Belfius Investment Partners, Belfius Auto Lease et Belfius Lease⁽¹⁾. Belfius publie ses rapports de durabilité sur une base annuelle - les rapports des années précédentes peuvent être consultés [ici](#).

Belfius a préparé le rapport de développement durable Belfius 2022 conformément aux normes de la Global Reporting Initiative (GRI) pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022. Sauf indication contraire, l'utilisation des termes tels que vert ou durable n'est pas alignée sur la taxonomie européenne.

En 2022, nous avons revu notre évaluation de la matérialité en tenant compte des pratiques actuelles du marché, des tendances en matière de durabilité et des évolutions réglementaires. Vous trouverez plus d'informations sur notre évaluation de la matérialité et les sujets importants à la section 4.3.

Conformément au rapport de durabilité de l'année dernière, les Objectifs de Développement Durable (ODD) sont également utilisés comme référence pour mettre en évidence les sujets et réalisations stratégiques importants, car ils nous fournissent un cadre essentiel pour notre création de valeur et nos sujets matériels.

En outre, le chapitre consacré à l'action en faveur du climat et de l'environnement tient compte des recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD), sur lesquelles ont été bâties les exigences qualitatives prudentielles environnementales «Pilier 3» préparées par l'Autorité bancaire européenne (ABE).

Enfin, l'indice de contenu GRI, l'indice de progrès du Pacte mondial des Nations unies (UNGC, United Nations Global Compact), le rapport sur les principes de la banque responsable (PRB, Principles for Responsible Banking) et le rapport sur les principes de l'assurance durable (PSI, Principles for Sustainable Insurance) sont disponibles dans la section des annexes du rapport sur le développement durable.

Afin d'augmenter encore sa transparence, Belfius a l'intention d'obtenir une assurance externe sur ses données de durabilité à l'avenir, ce qui n'est pas le cas jusqu'à présent.

Pour tout commentaire et toute question concernant le rapport de développement durable de Belfius, veuillez envoyer un e-mail à esg@belfius.be.

(1) Pour la liste complète des filiales, voir le rapport annuel 2022.

2. Faits marquants

20/01

Belfius rejoint l'initiative Science Based Targets (SBTi), s'engageant à fixer des objectifs de réduction des émissions de GES (Gas à effet de serre) à l'échelle de l'entreprise, conformément aux ambitions de l'Accord de Paris et à la science climatique.

28/04

Belfius reçoit le prix **DECAVI** pour la qualité et la portée de son produit **d'assurance vélo**.

02/05

Début de l'installation de l'éclairage LED et des capteurs pour augmenter l'efficacité énergétique de la Tour Belfius.

03/05

Belfius s'associe à **CAPITAL** pour présenter aux jeunes adultes de Bruxelles les secteurs bancaire et assurances et ses opportunités.

01/06

Belfius reçoit le label «Best of the Test» de Test Achats pour son **prêt de rénovation énergie** destiné aux particuliers.

08/07

Belfius devient l'actionnaire principal de CenEnergy, marquant ainsi les efforts continus de Belfius pour accélérer la transition vers une société à faible émission de carbone.

14/07

Familiehulp s'associe à Jane, une filiale de Belfius Insurance, qui fournit une technologie de soins pour assurer un environnement domestique plus sûr aux personnes âgées.

29/07

ASTER, Energyvision et Belfius s'associent pour lutter contre la pauvreté énergétique en installant 395.000 panneaux solaires sur 52.500 logements sociaux en Flandre au cours des trois prochaines années.

25/08

Lancement de l'alphabet de l'assurance de Corona Direct, un outil pour améliorer la transparence, la clarté et l'accessibilité pour tous sur les termes typiques de l'assurance.

14/09

Belfius devient un partenaire d'Open@Work, faisant ainsi un pas de plus vers la diversité et l'inclusion de la communauté LGBTQIA+.

26/09

Lancement du Belfius Ambition loan and lease, des formules de crédit d'investissement et de leasing financier dédiées au financement de projets ayant des objectifs environnementaux et climatiques tels que définis par Belfius.

05/10

Lancement de JEZ!, une initiative axée sur la jeunesse et le changement positif pour la société, avec le soutien de VTМ, HLN, Qmusic et Belfius.

23/11

Belfius reçoit une OKRA Award pour son service Belfius Phone Banking, améliorant l'accessibilité aux opérations bancaires quotidiennes pour les clients non numériques.

17/12

Lancement de la 10^e édition de Viva for Life qui lutte contre la pauvreté infantile, dont Belfius est partenaire depuis neuf ans.

30/12

Belfius fête ses dix ans de **coopération avec Passwerk**, qui emploie des personnes souffrant de troubles du spectre de l'autisme.

3. À propos de Belfius

3.1. Stratégie «Inspire 2025»

La stratégie sous-jacente de Belfius est stable depuis 10 ans: être un bancassureur intégré, à la pointe du numérique, présent dans tous les segments de l'économie et de la société belge, engagé pour la satisfaction de la clientèle et la création de valeur sociétale, avec une «gestion des risques» robuste et une «gestion financière» forte.

Ceci est encore renforcé dans la stratégie Inspire 2025 de Belfius. Notre objectif, «Belfius, meaningful and inspiring for Belgian society. Together» est notre guide dans tous les choix et décisions importants que nous prenons.

Belfius continue à placer le client au cœur de toute son activité. En tant que bancassureur universel et intégré, Belfius offre des propositions de valeur différenciées par segment, tout en exploitant les synergies au travers des différents segments et lignes de produits, et en poursuivant l'expansion dans la gestion de fonds et les marchés financiers.

Dans le segment «Individuals», tant pour les épargnants que pour les investisseurs, nous mettons l'accent sur une combinaison innovante entre le «digital» et l'humain, par le biais de nos canaux propres et de partenariats stratégiques, ainsi que sur un soutien continu aux plus vulnérables (par exemple via des comptes sociaux, des services accessibles aux personnes âgées/moins assidues au numérique, etc.). Pour les segments Private et Wealth Management, nous avons opté pour une approche de membership à laquelle les clients peuvent s'inscrire de manière délibérée. Le membership Private est payant tandis que l'adhésion au Wealth Management est exclusivement accordée sur invitation. Belfius continuera à développer sa franchise dans le segment Private & Wealth, notamment grâce à son positionnement important dans les investissements pertinents («meaningful») ayant un impact tangible sur la société.

Au sein du nouveau segment Entrepreneurs, Entreprises et Public (E&E&P), nous avons inclus trois sous-segments.

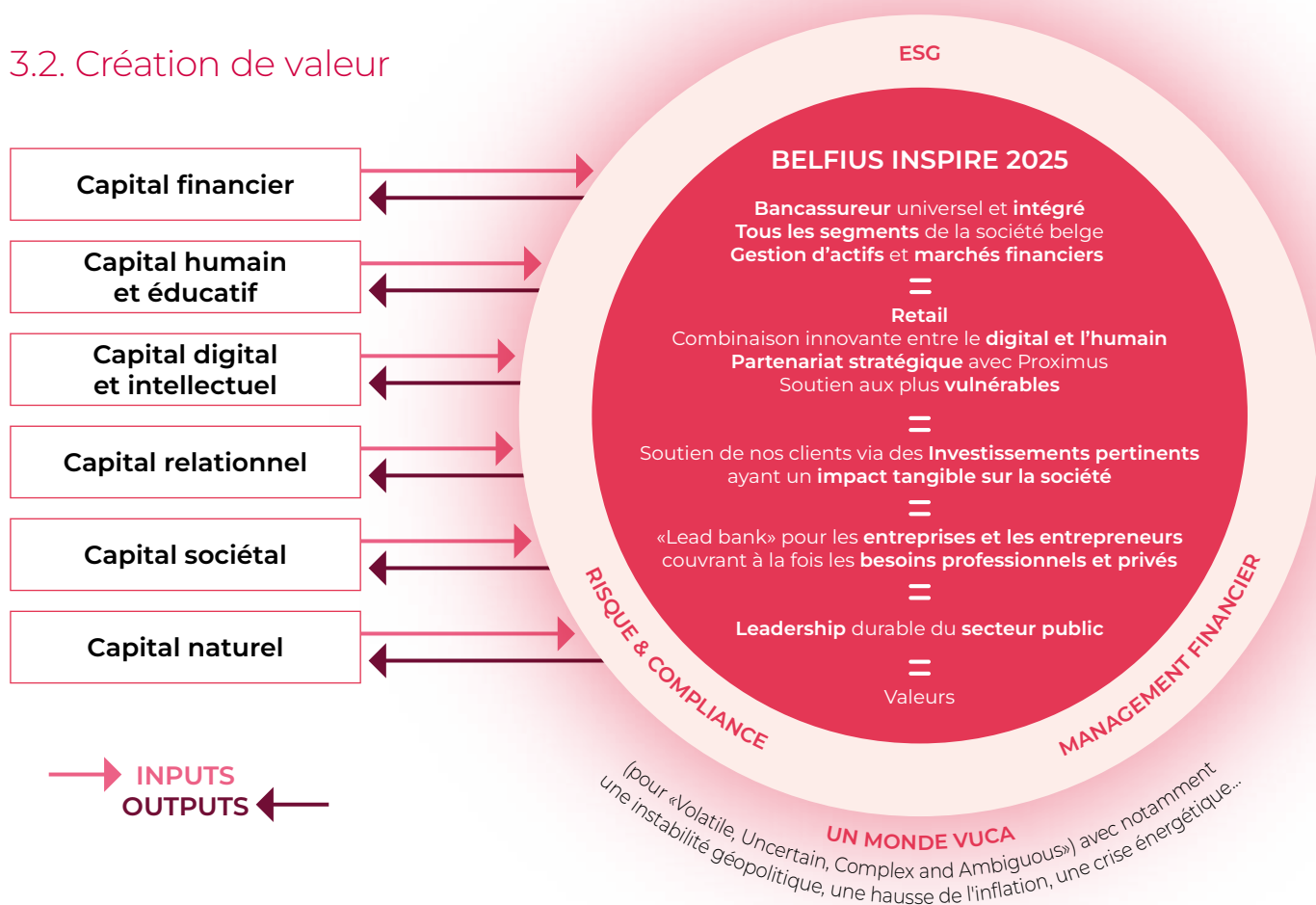
- Le segment Business regroupe les indépendants, les professions libérales (avocats, médecins, comptables, etc.) et les PME dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas EUR 10 millions. Ce segment est essentiellement couvert par nos agences locales.
- Le segment Corporate Banking regroupe les moyennes et grandes entreprises belges dont le chiffre d'affaires est supérieur à EUR 10 millions. Ce segment est confié à nos Corporate Bankers. Dans le segment Corporate Banking, le nouveau sous-segment «Local Corporate» a été créé pour servir tous les clients qui se situent entre le Business Banking et le Corporate Banking, dont le chiffre d'affaires est compris entre EUR 10 et 25 millions. Ce segment est desservi à la fois par les agences locales et nos Corporate Bankers. Ce segment se caractérise par la fusion de la force de vente du Wealth Management et du Corporate Banking en une seule équipe. De potentiels clients Wealth sont ainsi apportés par des Corporate Bankers et vice versa.
- Enfin, le segment Public and Social Banking rassemble les régions, les communautés, les communes, les provinces, les CPAS et les zones de police, ainsi que les clients des secteurs de la santé, de l'éducation et du domaine social. Ce segment est desservi par notre réseau de gestionnaires de relations dédiés. Cependant, certains clients sont également (ou uniquement) couverts dans des agences afin de leur offrir une plus grande flexibilité et un meilleur service.

Au sein du segment E&E&P, Belfius continuera à soutenir l'économie belge, en offrant une approche intégrée pour tous les «Entrepreneurs & Entreprises» et en maintenant sa position de leader dans le secteur public où se trouvent ses racines.

Pour l'avenir, Belfius reste pleinement engagée envers ses clients et leur «Love», et intégrera la durabilité dans tous les aspects de sa stratégie.

Pour en savoir plus sur la stratégie Inspire 2025, voir le [rapport annuel 2021](#).

3.2. Création de valeur



Valeur créée

ACTIONNAIRE

Dividendes de EUR 384,4 millions en 2022

Les fonds propres ont atteint EUR 11,1 milliards.

En tant que bancassureur belge ancré localement, avec des centres de décision locaux et des citoyens belges comme clients, Belfius est un acteur clé du tissu économique belge.

AMBASSADEURS BELFIUS

Excellent score d'engagement des collaborateurs de 86,9%. Belfius a continué à veiller au bien-être de ses collaborateurs, à développer les leaders de demain dans le secteur financier et à rendre possibles des carrières durables. Nous donnons à nos réseaux indépendants les outils pour construire une entreprise locale prospère et rémunératrice, en s'appuyant sur la franchise et la réputation de Belfius ou de DVV assurances.



CLIENTS

Belfius se donne à 100% pour ses clients et leur «love», en plaçant le client au cœur de toutes les décisions et de tous les processus. En tant que groupe bancaire et d'assurance intégré, nous fournissons à 3,8 millions de clients des solutions financières au départ d'un seul point de contact, par le biais d'une combinaison innovante de points d'accès. Nous associons les conseils et services distinctifs en agence, dans toute la Belgique, et une expérience de service digital sûre et de premier ordre.



SOCIÉTÉ

Belfius s'efforce d'être un membre responsable de la société belge, et respectueux de la loi (p.ex. législation anti-blanchiment). Nous sommes aux côtés de nos clients affectés par la crise énergétique. Nous avons aussi continué à nous engager auprès de la société belge par le biais de nos projets philanthropiques axés sur les enfants et les jeunes ou les personnes vulnérables (Viva for Life, JEZ!, Special Olympics).



PLANÈTE

Guidés par l'Accord de Paris sur le climat, nous nous sommes engagés dans l'initiative Science Based Targets et avons annoncé l'exclusion de l'extraction de charbon dans toutes nos activités. Nous élargissons continuellement notre offre de produits et services durables, et notre politique d'accélération de la transition guide notre évolution vers une économie à faible émission de carbone.



INPUTS	OUTPUTS
Capital financier Les clients de Belfius peuvent être sûrs que leur épargne sera presque entièrement réinvestie dans la société et l'économie belges. EUR 102,1 milliards d'encours sur les comptes d'épargne et les comptes courants.	Capital financier • Résultat net: EUR 975 millions • Ratio CET1: 16,5% • Ratio Solvency II: 193% • Encours prêts commerciaux: EUR 109,8 milliards
Capital humain et éducatif Le capital humain est l'atout le plus précieux de Belfius. Nous investissons donc en continu dans la formation et le développement des talents en Belgique, pour préparer les compétences de demain. Nous donnons la priorité à la satisfaction et au bien-être de nos collaborateurs, dans une culture de travail fondée sur la diversité et l'inclusion. Nous apprécions à sa juste valeur le dynamisme de nos réseaux locaux indépendants, tant pour Belfius que pour la franchise DVV. Nous privilégions chaque fois que possible les collaborations avec des partenaires et fournisseurs locaux, alimentant ainsi le développement des talents en Belgique.	Capital humain et éducatif • 6.715 collaborateurs • EUR 700 millions de salaires et avantages • +/- 7 jours de formation en moyenne par équivalent temps plein (BB & BI) • 40,3% de femmes dans le management (dont senior & key executives) • EUR 217 millions de commissionnement au réseau indépendant • 88% des fournisseurs opèrent au départ de la Belgique
Capital digital et intellectuel Belfius propose des solutions digitales innovantes, au-delà des produits bancaires et d'assurance traditionnels. Elle s'appuie pour ce faire sur un écosystème de partenaires stratégiques locaux (Proximus, Immovlan, Skipr, Cyclis). L'application Belfius Mobile se classe parmi les meilleures du monde. Avec ses flux de vente et de service intuitifs et faciles à utiliser, elle constitue un élément clé de notre offre digitale et de notre expérience client. Pour garantir un service fiable et sécurisé, nous développons sans cesse nos capacités de sécurité de l'information.	Capital digital et intellectuel • 1,88 million d'utilisateurs actifs de Belfius Mobile • Lauréat du Best Brand Financial Services Award (Serviceplan et GfK) • Belfius Mobile dans le top mondial des apps bancaires et assurance (Sia Partners)
Capital relationnel Nous ne perdons jamais de vue le fondement humain de notre activité. Qu'il s'agisse de particuliers, d'entreprises et d'entrepreneurs ou d'entités publiques et sociales, nous fournissons des services et des produits adaptés aux besoins de tous les segments de la société belge, sans oublier ses membres les plus vulnérables.	Capital relationnel • Score de satisfaction du client: > 94% • Numéro 1 en financement des communes, villes, hôpitaux et maisons de repos • Part de marché de 19% dans le (mid) Corporate • Production brute en crédits long terme: EUR 25 milliards • Encours épargne et placements: EUR 179,4 milliards • 169.000 comptes sociaux
Capital sociétal L'engagement sociétal est inscrit dans les gènes de Belfius depuis son origine. Il se traduit pleinement dans notre stratégie, basée sur nos valeurs et notre raison d'être: «Meaningful & Inspiring for Belgian society. Together» Guidés par les Objectifs de développement durable (ODD), nous contribuons à la société à la fois directement par nos activités philanthropiques et indirectement en donnant à nos clients la possibilité de soutenir les causes de leur choix à travers notre offre de produits.	Capital sociétal • Total cash impôts et contributions: EUR 794 millions • Remboursement de sinistres à la suite de catastrophes naturelles: EUR 62,5 millions • 0,6 million de clients font de l'épargne-pension pour faire face au déficit de pension
Capital naturel En tant que bancassureur de premier plan, nous gérons l'impact de nos opérations et de nos activités de financement sur les ressources naturelles. Nous proposons des solutions vertes, et collaborons également avec des acteurs externes pour conseiller nos clients sur la manière de réduire leur impact sur l'environnement.	Capital naturel • 44.600 tonnes de CO₂e provenant de nos propres opérations compensées. • EUR 1,3 milliard d'obligations vertes ou durables émises par les clients EEP, avec le support de Belfius, «ESG Bond Finance House of the year» • 18% de voitures électriques ou plug-in hybrides dans la flotte Belfius Auto Lease • 87% de production brute en fonds et assurances-placements classés SFDR art. 8 ou 9

4. ESG entièrement intégré dans la stratégie de Belfius

4.1. L'ESG au cœur de tout ce que nous faisons

Pour Belfius, les trois composantes de la durabilité (E,S,G) sont d'égale importance et au cœur de la raison d'être de Belfius: «Being meaningful and Inspiring for Belgian Society. Together». En utilisant cette raison d'être comme boussole, nous avons tissé la durabilité dans notre stratégie Inspire 2025 et l'avons articulée autour de deux principes directeurs: faire ce que nous disons («Walk the talk») et mettre nos clients aux commandes de leur ambition en matière de durabilité («Customers in the driver's seat»), avec une gamme adaptée de solutions, produits et services pertinents.

En tant que tel, notre objectif est d'inspirer nos clients à accomplir leurs ambitions en matière de durabilité et, ce faisant, de créer, avec nos clients, le plus grand impact possible. L'objectif primordial de Belfius est donc triple:

- gérer les risques ESG afin d'assurer la résilience et la rentabilité;
- limiter les impacts négatifs potentiels sur le monde;
- maximiser les impacts positifs et les contributions à la société.

En particulier, nous facilitons la transition vers une société belge à faibles émissions de carbone, résiliente et prospère en faisant ce que nous disons dans le domaine des affaires durables et en assurant une contribution positive maximale dans tout ce que nous faisons. Conformément à cette valeur et parmi d'autres objectifs, Belfius a également l'ambition de joindre le geste à la parole («Walk the Talk») en décarbonisant autant que possible ses propres opérations, tout en soutenant et en encourageant pleinement ses clients dans leur transition vers une approche bas carbone. Ce faisant, nous nous efforçons d'inspirer la société belge tout entière à devenir plus durable, en abordant à la fois la crise climatique et la dégradation de l'environnement d'une manière socialement inclusive. Par conséquent, dans le cadre de cette ambition, Belfius a rejoint l'initiative Science Based Targets (SBTi) pour apporter sa contribution à la lutte contre le changement climatique. Dans ce rapport, nous publions pour la première fois nos émissions financées (voir section 7.1. pour plus d'information). Celles-ci serviront de base à la définition de nos objectifs de réduction des émissions CO₂e fondés sur la science et de notre plan d'action dans le courant de l'année 2023.

En 2021, nous avons décidé de nous concentrer sur six engagements fondamentaux conformes à notre raison d'être et à notre stratégie et d'en rendre compte de manière transparente. En 2022, nos six engagements fondamentaux sont formulés comme suit:

1. Réduire continuellement et compenser l'empreinte de nos propres activités⁽¹⁾;
2. Opter pour une électricité 100% renouvelable, un choix que nous avons fait depuis 2008;
3. Soutenir la société belge année après année à travers les organisations caritatives locales;
4. Donner toutes leurs chances aux femmes et garantir l'égalité des salaires;
5. Ambitionner de proposer uniquement des investissements qui ont du sens;
6. Donner une priorité absolue à une infrastructure à l'épreuve du temps pour la société belge.

(1) Dorénavant, nous nous abstenons d'utiliser la notion de «climate neutral», conformément aux dernières considérations scientifiques. Cependant, l'un de nos principaux engagements reste de réduire fortement nos émissions de gaz à effet de serre dans nos propres opérations et de compenser ce qui ne peut pas encore être réduit. D'où la reformulation du premier engagement.

Nous comprenons toute l'importance de mesures et de reportings transparents. Nous investissons fortement dans l'amélioration de notre architecture de données, car leur disponibilité et leur qualité restent des défis importants dans le domaine ESG. Une gouvernance ESG forte, avec des responsabilités claires aux plus hauts niveaux et une intégration explicite de la durabilité dans la rémunération

variable des cadres supérieurs, garantit que la durabilité est au cœur de chacune de nos décisions. Le monitoring de notre progrès en matière de durabilité au travers d'indicateurs clés de performance renforce cela.

Dans le tableau ci-dessous, nous reprenons notre «core KPI dashboard» qui suit nos engagements.

Belfius ESG dashboard

		2020	2021	2022	Target 2025
EMPREINTE CARBONE (PROPRES OPÉRATIONS)	Réduction en % de l'empreinte carbone (tonnes de CO ₂ e) du fonctionnement interne de Belfius (baseline initiale 2019) ⁽¹⁾	-	-30%	-30%	-25% vs 2019 ⁽²⁾
ÉLECTRICITÉ VERTE (PROPRES OPÉRATIONS)	Part en % de la consommation d'électricité pour le fonctionnement interne en provenance de sources renouvelables ⁽⁴⁾	100%	100%	94% ⁽³⁾	100%
BONNES CAUSES	Soutien (en millions d'EUR) aux associations caritatives belges, cumulé depuis 2015 (charité pure et commerciale)	22	25	30	50
DIVERSITÉ (DE GENRE)	Part en % de femmes dans le management	34%	36,7%	40,3%	44%
PLACEMENTS AVEC DU SENS «MEANINGFUL»	Part en % de la production placement «in scope» ⁽⁵⁾ qui a du sens (SFDR art. 8 & 9)	-	83%	87%	100%
FINANCEMENT D'INFRASTRUCTURES QUI ONT DU SENS «MEANINGFUL»	Production de crédits cumulée (en milliards d'EUR) dans des projets d'infrastructure porteurs de sens depuis 2020	1,7	2,7	3,8	5,8

(1) Voir section 7.1. Décarbonisation pour la définition du scope de la baseline 2019 initiale.

(2) Décision d'augmenter l'objectif de - 20% à -25%, prise en 2022.

(3) Inclusion de bâtiments en co-propriété ou co-utilisation.

(4) Agences gérées par les SComm non incluses. Pour celles-ci, un objectif de 100% à l'horizon 2025 à été décidé en 2022. La collecte des données est en cours.

(5) Scope limité aux fonds, My portfolio, fonds de pension et assurance-placement.



4.2. Dialogue avec nos parties prenantes

Le tableau ci-dessous donne un aperçu concis de nos principales parties prenantes, de la manière dont nous avons noué le dialogue avec elles en 2022 et des principaux sujets abordés.

Partie prenante	Comment instaurons-nous le dialogue?	Principaux sujets de discussion
CLIENTS	- Agences bancaires et d'assurance (canal physique) - Canaux numériques (sites web, applications mobiles) - Belfius Connect - services financiers à distance (téléphone, mail, chat) - Enquêtes de satisfaction auprès des clients - Processus de gestion des plaintes	- Suggestions et plaintes des clients - Transparence des produits - Besoins des clients, compétences financières et digitales - Accès aux services financiers, équité
COLLABORATEURS	- Culture de feedback permanent entre les collaborateurs et les managers - Webinaires d'information en direct impliquant des membres de la direction et des cadres supérieurs, avec questions-réponses - Baromètre d'engagement annuel - une enquête qui invite les collaborateurs à faire entendre leur voix sur le fonctionnement interne de l'entreprise - Représentation dans les organes sociaux et réseau de représentants syndicaux - Réseau de soutien psychosocial	- Rémunération équitable et compétitive - Coaching et accompagnement de carrière - Formation et éducation - Conditions de travail agréables et saines (BeTeams) - Santé physique et mentale des collaborateurs - Transparence sur la stratégie, la politique et les résultats
ORGANISATIONS SOCIALES ET DE LA SOCIÉTÉ CIVILE, ONG	- Dialogue avec diverses organisations et ONG (Fairfin, 11.11.11, Financité, Ethibel...) et participation à leurs enquêtes et évaluations - Sessions de collaboration avec le réseau de développement durable The Shift	- Interactions sur les secteurs et activités financés par Belfius, son offre de produits durables et ses politiques d'investissement - En particulier, les sujets qui doivent être abordés le plus urgemment par les entreprises et autres acteurs sociétaux
ACTIONNAIRES	Consultation périodique et contacts opérationnels avec la Société fédérale de participations et d'investissements (SFPI)	- Transparence sur les performances et les résultats de l'entreprise - Informations ad hoc pour répondre aux questions externes - Gestion des risques
PARTENAIRES STRATÉGIQUES	- Contact régulier avec des partenaires commerciaux et non commerciaux dans la sphère philanthropique - Contact régulier avec les partenaires des offres commerciales en mobilité et énergie	Sélection de thèmes et défis sociaux où Belfius peut avoir le plus grand impact positif
FÉDÉRATIONS SECTORIELLES, ORGANISATIONS PATRONALES ET SYNDICATS	- Adhésion et représentation dans des fédérations financières et économiques (Febelfin, Assuralia, UPC, ABL, ABB, BEAMA, ICMA), des organisations patronales, des plateformes de coopération pour l'innovation et la technologie - Organes sociaux et sous-comités liés - Consultation en tant que partie prenante dans l'analyse de matérialité de 2021	- Partage des connaissances avec les fédérations du secteur - Mise en pratique de la responsabilité sociale - Création d'une organisation plus ouverte et durable via de nouveaux modes d'organisation du travail
AUTORITÉS ET RÉGULATEURS	- Collaboration aux initiatives de consultation ministérielle aux niveaux fédéral et régional - Suivi systématique des initiatives réglementaires ayant un impact sur le secteur financier - Consultation périodique avec les régulateurs (BNB, FSMA, BCE, EIOPA)	- Compliance avec les règlements et les obligations légales - Rapports financiers et non financiers appropriés - Politique d'accélération de la transition (Transition Acceleration Policy, TAP)
AGENCES DE NOTATION, EXPERTS EN DURABILITÉ, MONDE ACADÉMIQUE, ANALYSTES ET INVESTISSEURS, PRESSE (FINANCIÈRE)	- Conférences de presse concernant les résultats de la Banque avec des échanges complémentaires avec les investisseurs - Engagement actif avec les agences de notation - Questions et réponses quotidiennes via le porte-parole de presse de la Banque	Transparence sur la gestion de l'entreprise, communication financière et non financière adéquate

Partie prenante	Comment instaurons-nous le dialogue?	Principaux sujets de discussion
ORGANISATIONS (SUPRA) NATIONALES LIÉES À LA DURABILITÉ	• Rapports périodiques au Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC) sur les progrès réalisés en tant qu'utilisateur précoce de la Communication sur les progrès (CoP) améliorée • Analyse d'impact et rapports annuels sur les progrès réalisés par rapport aux Principes de banque responsable (PRB) de l'UNEP FI, comme requis • Rapports annuels sur les progrès réalisés en matière de Principes d'assurance durable (PSI) de l'UNEP FI, comme requis • Rapports annuels sur les progrès réalisés dans le cadre des Principes pour l'investissement responsable (PRI) de l'ONU, comme requis • Dialogue avec le Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) sur les prochaines divulgations des émissions de GES financées • Engagement envers l'initiative Science-based Targets (SBTi) • Discussions régulières avec l'Alliance belge pour l'action climatique (BACA) • Réunions régulières du réseau d'apprentissage par les pairs de l'Institut belge pour une informatique durable (ISIT-BE) • Participation à l'initiative «Women in Finance» (Les femmes dans la finance) - rapports annuels sur les progrès réalisés pour la Charte de la diversité dans le secteur financier	• 10 principes de l'UNGC relatifs aux droits humains, au travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption • 6 Principes de l'UNEP FI PRB relatifs à la gouvernance, à l'alignement des entreprises sur les ODD et l'Accord de Paris, à la définition d'objectifs à impact, à la transparence et à la responsabilité, ainsi qu'au développement et au partage de l'expertise ESG • 4 Principes de l'UNEP FI PSI relatifs à l'intégration de l'ESG dans la prise de décision, à la sensibilisation, à la collaboration avec les parties prenantes pour promouvoir la responsabilité et la transparence • 6 Principes UN PRI relatifs à l'intégration des questions ESG dans les processus de prise de décision et les propres politiques et pratiques, à la promotion des principes au sein de l'industrie de l'investissement et à la communication des progrès réalisés dans la mise en œuvre • Mesurer et divulguer les émissions de GES des portefeuilles d'investissement de manière harmonisée • Fixer des objectifs de réduction des émissions de GES financées sur la base des dernières données scientifiques sur le climat et aligner ainsi nos portefeuilles sur les ambitions de l'Accord de Paris • Réduire l'empreinte environnementale et sociale de nos services et usages informatiques; promouvoir des technologies et services numériques plus durables, inclusifs et éthiques • Mesurer et rééquilibrer les différences entre les genres à tous les niveaux de l'entreprise
CONTREPARTIES AU SEIN DE LA GESTION DE FONDS	• Engagement/actionnariat actif de Belfius Investment Partners (Belfius IP) et Belfius Insurance avec des gestionnaires de fonds tiers et avec des entreprises • Rapport annuel sur l'engagement/l'actionnariat actif et le «proxy voting» par Belfius Investment Partners et Belfius Insurance	• Échange de points de vue sur les questions ESG, prévention des controverses, promotion de choix d'investissements durables

4.3. Analyse de matérialité

Belfius est consciente que chacune de ses parties prenantes attache une importance spécifique à chaque thème du développement durable et utilise leur feedback pour élaborer sa stratégie et son approche de durabilité, en accord avec sa raison d'être.

Du quatrième trimestre 2021 au début de 2022, et avec le soutien d'un tiers indépendant, Belfius a mené une évaluation de la matérialité avec un double objectif. D'une part, confirmer que sa stratégie et ses engagements en matière de durabilité s'attaquent à des questions pertinentes aux yeux de ses parties prenantes. D'autre part, identifier tout autre sujet prioritaire pour ces parties prenantes. En prévision de l'entrée en vigueur de la directive sur les rapports de durabilité des entreprises (CSRD), notre évaluation a été réalisée dans une optique de «double matérialité», en considérant l'impact des sujets liés à la durabilité sur Belfius ainsi que l'impact de Belfius sur les sujets liés à la durabilité.

Bien que nous réalisions une évaluation complète de la matérialité tous les deux ou trois ans, nous révisons nos sujets matériels au fur et à mesure des besoins, comme cela a été le cas en 2022.

4.3.1. Processus de l'évaluation de la matérialité effectuée en 2021

4.3.1.1. Identification des sujets sur la base des impacts réels et potentiels

Pour constituer un premier ensemble de sujets matériels à évaluer, Belfius a consolidé les informations provenant de la matrice de matérialité du Sustainability Accounting Standards Board (SASB) pour le secteur de la banque et de l'assurance, des Principles for Responsible Banking (PRB), des Principles for Sustainable Insurance (PSI), d'un peer review, des Objectifs de développement durable (ODD) et du rapport d'étude sectorielle sur la matérialité de la durabilité des objectifs des ODD et des indicateurs GRI préparé par le Governance & Accountability Institute. Cette vaste recherche a abouti à une première liste de 30 sujets, consolidée par la suite dans une liste finale de 15 sujets utilisés dans l'enquête en ligne conçue pour engager les parties prenantes de Belfius.

4.3.1.2. Évaluation de la pertinence et de l'impact des sujets

Selon l'approche de la double matérialité, chaque sujet faisait l'objet de deux questions dans l'enquête:

- quel est l'impact du sujet sur Belfius (allant de (très) faible via neutre à (très) élevé), et
- Quel impact Belfius a-t-elle sur ce sujet aujourd'hui (allant de (très) négatif via neutre à (très) positif).

En utilisant cette enquête de double matérialité en ligne, Belfius a contacté différentes parties prenantes, identifiées sur la base d'impacts mutuels.

Le point de vue d'entreprise de Belfius était représenté par une sélection de cadres supérieurs de toutes les unités opérationnelles. Un groupe de 200 employés, pionniers en matière de durabilité, a également été consulté en tant que partie prenante interne. Quant aux parties externes consultées, il s'agit d'organisations sociales et civiles, d'organisations patronales, d'organisations de consommateurs, de clients, de partenaires stratégiques, de fournisseurs, de syndicats, d'experts en durabilité, d'institutions universitaires, de fédérations sectorielles et d'agences de notation de crédit et de durabilité.

4.3.1.3. Détermination des sujets matériels

Les résultats de l'enquête en ligne ont été pondérés selon une méthodologie prédéfinie. Les opinions des parties prenantes, internes et externes, sur l'impact des sujets sur Belfius ont été analysées et agrégées sur l'axe Y (Importance pour la société). Les opinions de la direction de Belfius ont été placées sur l'axe X (Importance pour la performance de Belfius). Pour visualiser la double matérialité et mettre en évidence l'impact de Belfius sur chaque sujet en plus de sa pertinence, un schéma de couleurs a été inclus.

Les résultats ont été reportés dans la matrice de matérialité et soumis pour information et discussion aux comités de direction de Belfius Banque et de Belfius Insurance. La matrice de matérialité a été présentée au conseil d'administration de Belfius Banque et de Belfius Insurance.

4.3.2. Révision de l'évaluation de la matérialité effectuée en 2022

En 2022, compte tenu des évolutions du paysage réglementaire et des tendances en matière de durabilité, nous avons revu en interne nos sujets matériels à l'aide d'une analyse du marché et des pairs. Cela a abouti à la reformulation de certains sujets matériels afin de mieux refléter leur portée et leur signification (par exemple, la diversité et l'égalité des chances a été reformulée en: diversité, opportunités équitables et inclusion). Cela a également conduit à l'inclusion explicite de deux sujets matériels supplémentaires cette année: le risque climatique et environnemental ainsi que le respect des droits humains. Ce dernier a toujours été une condition nécessaire pour interagir avec Belfius et il gagne aujourd'hui en poids réglementaire avec la prochaine directive sur la diligence raisonnable en matière de durabilité des entreprises (Corporate Sustainability Due Diligence Directive). En outre, certains sujets matériels ont été fusionnés (par exemple, l'inclusion financière et l'accès aux services financiers englobent désormais le sujet de l'éducation financière) tandis que d'autres ont été séparés (par exemple, la sécurité de l'information et la confidentialité des données), compte tenu de la portée des informations incluses pour chaque sujet. Enfin, le dialogue ouvert avec les parties prenantes et l'engagement actif ont été supprimés en tant que rubrique distincte, car les interactions avec les parties prenantes, internes et externes, font partie intégrante de

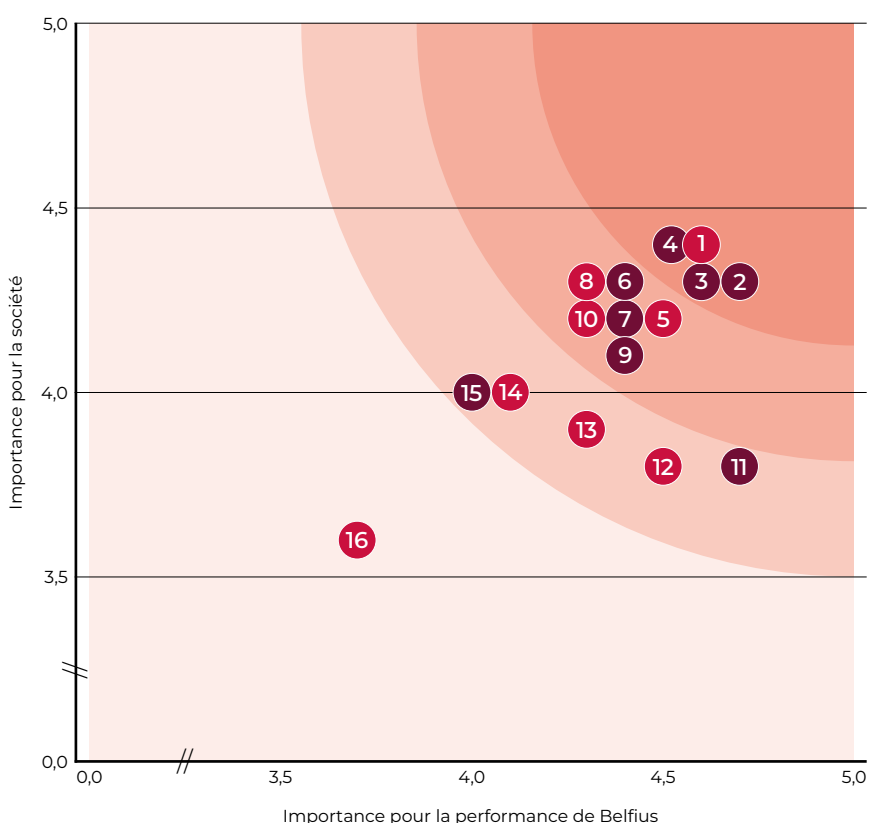
nombreuses opérations et sont donc intégrées dans tous les autres sujets matériels. Par conséquent, le nombre total de sujets matériels inclus a augmenté par rapport à l'évaluation précédente pour atteindre un total de 16 éléments.

4.3.3. Matrice de matérialité

Dans la matrice de matérialité, les opinions des parties prenantes, internes et externes, sur l'impact des sujets sur Belfius se trouvent sur l'axe Y (Importance pour la société) et les opinions de la direction de Belfius sur l'axe X (Importance pour la performance de Belfius). La matrice de matérialité qui en résulte montre à la fois le niveau de pertinence des sujets et l'impact de Belfius sur chacun d'eux: le rouge foncé (merlot) est positif, le rouge (rubis) est neutre. Il n'y a pas d'autres couleurs car il n'y a pas d'impact (très) négatif ou très positif de Belfius.

Les sujets du quadrant inférieur gauche sont considérés comme moins importants pour les parties prenantes, internes et externes, ainsi que pour la propre vision d'entreprise de Belfius. Les sujets du quadrant supérieur droit sont considérés comme les plus pertinents. Une fois agrégés, aucun des sujets inclus dans l'enquête en ligne de Belfius n'a obtenu un score très faible, faible ou neutre (équivalent à un score de 1 à 3). Les sujets matériels ajoutés en 2022 ont été positionnés sur la matrice de matérialité par le jugement d'experts.

Matrice de matérialité



Sujet

1	Sécurité de l'information
2	Gestion des talents
3	Expérience et satisfaction du client
4	Protection des données et de la vie privée
5	Risques climatiques et environnementaux
6	Compliance et conduite des affaires respectueuse de l'éthique
7	Résilience et performance financière orientées vers le long terme
8	Droits humains
9	Engagement dans la communauté locale
10	Soutenir et accélérer la transition vers le développement durable
11	Diversité, égalité des chances et inclusion
12	Inclusion financière et accès aux services financiers
13	Une infrastructure inclusive, pertinente et à l'épreuve du temps
14	Communication transparente sur les produits et services.
15	Innovation et digitalisation locales
16	Maîtriser l'impact environnemental direct et indirect du groupe.

5. Une croissance qui a du sens («meaningful»)

5.1. L'investissement «meaningful», porteur de sens

Dans le domaine de l'investissement durable, l'année 2022 a été marquée par la poursuite des efforts législatifs au niveau de l'UE (SFDR, amendements ESG à MiFID II) pour accroître la transparence sur la nature durable des investissements, lutter contre le greenwashing et intégrer les préférences ESG des investisseurs dans les conseils en investissement et la gestion discrétionnaire de portefeuille.

En 2022 chez Belfius, 87% de la nouvelle production en fonds d'investissement (y compris les fonds de pension et My Portfolio) et en produits d'assurance-placements se sont orientés vers des produits ayant soit des caractéristiques environnementales ou sociales très marquées (art. 8), soit l'investissement durable comme objectif (art. 9) (voir section. 5.1.1. pour plus de détails).

Les investissements thématiques en particulier ont continué à croître de manière significative grâce à l'élargissement de notre offre et à une forte activité commerciale.

En 2022, Belfius a lancé trois nouveaux fonds d'investissement. Tous sont classés comme fonds de l'article 8 ou 9.

5.1.1. Notre vision sur l'investissement porteur de sens

Investir de manière pertinente («meaningful») est la pierre angulaire de la stratégie d'investissement de Belfius, sous une approche holistique au travers de toutes les dimensions de notre activité d'investissement, du conseil à la pure exécution. Notre approche de l'investissement responsable est fondée sur notre conviction que nous devons fournir des rendements à la fois financiers et sociétaux, ce qui est une partie essentielle de notre devoir fiduciaire envers nos clients. En outre, nous sommes convaincus que l'intégration de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus d'investissement permet aux investisseurs de mieux comprendre les risques et les opportunités des marchés financiers.

Notre approche tient compte des lois et réglementations pertinentes parmi lesquelles nous pouvons pointer, par exemple et de manière non exhaustive, la Loi Mahoux (relative à certains types d'armes controversées), la directive sur les droits des actionnaires II (SRD II, Shareholder Rights Directive II) et le règlement sur la divulgation de la finance durable (SFDR, Sustainable Finance Disclosure Regulation).

En 2022, Belfius a continué d'intégrer ses pratiques d'investissement responsable de manière plus approfondie et plus large à l'ensemble de son offre de produits. En particulier, les efforts ont été poursuivis pour aligner davantage

notre offre de produits d'investissement activement conseillés avec notre Politique d'accélération de la transition (TAP). Pour les produits sur lesquels Belfius a le plein contrôle, il s'agit d'une condition préalable au conseil actif et à la commercialisation d'un produit à partir de 2023.

Pour les produits sur lesquels Belfius n'a qu'un contrôle limité, notre ambition reste de soutenir la transition vers une société et une économie plus durables, d'une manière qui permette également une offre d'investissement suffisamment large, en respectant notre devoir fiduciaire envers nos clients. À cet égard, des critères de sélection spécifiques seront mis en place au plus tard le 30 juin 2023. Ils devraient conduire à une offre d'investissement qui atteint cet équilibre.

Belfius préconise des investissements qui ont un sens pour la société. Au niveau des produits soumis à la SFDR, cela se traduit par une offre activement conseillée, composée majoritairement de produits qui soit promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales, soit ont un objectif d'investissement durable.

La SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation⁽¹⁾), entrée en vigueur en mars 2021, vise à créer des règles harmonisées pour la divulgation des caractéristiques de durabilité des produits d'investissement, ainsi que pour les entités qui gèrent ou conseillent ces produits. Les produits de placement sont ainsi plus faciles à comparer pour les investisseurs. En pratique, chaque produit soumis à la SFDR appartient à l'une des trois catégories suivantes en fonction de ses ambitions durables:

- les fonds de l'article 9 ont pour objectif l'investissement durable. Ces produits n'investiront, en principe, que dans des actifs qualifiés d'«investissement durable» au sens de la SFDR. La documentation du produit indiquera clairement les objectifs liés à la durabilité des produits, ainsi que la mesure dans laquelle ces objectifs ont été atteints;
- les fonds de l'article 8 sont des fonds qui, entre autres spécificités, favorisent les caractéristiques environnementales et/ou sociales. Ces produits peuvent s'engager à investir un certain montant de leurs actifs dans des «investissements durables» tels que définis dans le SFDR, mais peuvent également viser à intégrer d'autres critères de durabilité dans leur politique d'investissement. La documentation du produit indiquera clairement les caractéristiques durables de ces produits, ainsi que la mesure dans laquelle ces engagements ont été effectivement respectés;
- les fonds de l'article 6 sont les fonds qui n'ont pas d'ambition en matière de durabilité. Ils ne répondent donc pas aux exigences des deux catégories ci-dessus.

(1) Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.



L'ambition de production de Belfius pour les fonds (y compris My portfolio et les fonds de pension) et les assurances-placements est d'être 100% classé SFDR article 8 ou 9 en 2025. En 2022, cette proportion était de 87%.

Au niveau des encours, les produits classés SFDR article 8 ou 9 représentent 84% de l'offre active de placements soumise à SFDR, hors mandats, contre 79% en 2021.

5.1.2. Organisation de la gestion des investissements au sein de Belfius

En 2022, la gouvernance des placements «meaningful» a été renforcée par la mise en place d'un Sustainable Investment Desk dédié, dans le cadre d'une gouvernance ESG renouvelée à l'échelle du groupe (voir section 6.1.7.).

La gestion des fonds au sein de l'offre de Belfius est assurée par:

- La **filiale Belfius Investment Partners (BIP)**, qui contrôle l'ensemble de la gamme de fonds de Belfius afin de s'assurer qu'elle est conforme aux options stratégiques et aux engagements de durabilité de Belfius. BIP gère elle-même une gamme de fonds de placements et est le point de contact de nos partenaires privilégiés à savoir Candriam, BlackRock et JP Morgan AM.

Belfius Investment Partners utilise quatre modèles d'investissement:

- via les fonds de fonds de Belfius Investment Partners: il s'agit de produits financiers pour lesquels nos équipes internes de sélection de fonds et de gestion de portefeuille analysent et sélectionnent des Exchange Traded Funds (ETF) et des fonds communs de placement de gestionnaires de fonds tiers. Ces fonds communs de placement sont des instruments d'investissement collectif que nous sélectionnons sur la base de divers aspects, tels que la stratégie d'investissement, la performance financière, les coûts et l'approche ainsi que les capacités d'investissement responsable;
- via des fonds Belfius Investment Partners qui investissent en lignes directes;
- via des fonds délégués: ce sont des produits financiers pour lesquels nous avons désigné un gestionnaire externe d'actifs. Il s'agit actuellement de Candriam, BlackRock Investment Management et JP Morgan Asset Management;
- via des portefeuilles privés discrétionnaires et de conseil.

Au sein du Groupe Belfius, BIP est également le centre de compétence pour les investissements responsables. En 2019, BIP a signé les Principes des Nations unies pour l'investissement responsable (PRI, Principles for Responsible Investing), prenant ainsi un engagement formel et externe à intégrer les principes de durabilité dans sa politique et à les renforcer au fil du temps.

- **Candriam** est responsable de la gestion quotidienne de la plupart des fonds Belfius. Candriam intègre les considérations ESG dans chaque stratégie d'investissement, dans toutes les classes d'actifs, dans le cadre du processus d'investissement et des objectifs qui y sont liés, en tant qu'élément intégral de ses procédures. Candriam a été l'un des premiers gestionnaires d'actifs européens à signer l'UNPRI en 2005.
- **BlackRock Investment Management** et **JP Morgan Asset Management** ont été sélectionnés pour compléter notre offre de gestion d'actifs à l'égard de notre clientèle Private et Wealth. Blackrock soutient l'utilisation de «insights» relatifs à l'ESG pour améliorer les décisions et les résultats des investissements. JP Morgan tient compte des facteurs ESG dans son processus de décision en matière d'investissement afin d'atténuer les risques, tout en tirant parti des opportunités.

Pour son offre KITE Branche 23/Branche 44, Belfius Insurance s'appuie également sur BIP en qualité de centre de compétences pour gérer les relations avec les gestionnaires de fonds externes dont les fonds sont inclus dans KITE. Toutefois, Belfius Insurance gère aussi directement un portefeuille d'investissement propre, voir section 5.5.

5.1.3. Intégration des considérations environnementales et sociales dans notre stratégie d'investissement

Afin de construire une offre pour les investisseurs qui soit environnementalement et socialement pertinente («meaningful») pour la société, nous associons trois méthodes:

- **Nous intégrons des considérations environnementales (E) et sociales (S) spécifiques dans nos fonds.** Concrètement, nous le faisons en créant des fonds dits thématiques qui intègrent des critères «E» ou «S» contraignants dans leur politique d'investissement et sont liés à un ou plusieurs Objectifs de développement durable (ODD), tels que définis par les Nations unies. Cette gamme de fonds thématiques, en constante expansion, s'appelle «les Fonds du Futur». Chacun d'entre eux investit dans des entreprises actives dans un thème particulier. Celui-ci est pertinent à long terme, sur le plan environnemental ou social.
- **Nous excluons certains secteurs économiques et activités** pour des raisons de durabilité par le biais de notre politique d'accélération de la transition (TAP). Cette politique comprend:
 - un processus de sélection normative excluant les entreprises qui enfreignent les principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC) ou sont impliquées dans de graves controverses;
 - une liste d'activités que Belfius estime devoir être entièrement exclues de son univers d'investissement ou qui ne méritent qu'une exposition limitée dans ses portefeuilles d'investissement parce que la nature de ces activités est intrinsèquement nuisible à l'environnement ou à la société.

Cela signifie que notre offre conseillée de fonds de placements et d'assurances-placements (articles 8 et 9, ainsi que les produits de l'article 6) est conforme aux critères de la TAP, à l'exception des produits d'investissement sur lesquels Belfius n'a pas le plein contrôle (ceci est spécifié dans la TAP).

Pour les produits que Belfius propose uniquement sur une base «execution only» via notre plateforme Re=Bel, un contrôle systématique est effectué par rapport aux critères du TAP afin de sensibiliser les investisseurs aux risques ESG encourus.

Pour en savoir plus sur la Transition Acceleration Policy, consultez la section 6.1.3.

- **Nous nous engageons en tant qu'actionnaire actif.** L'étape clé de cet engagement se concentre sur le dialogue que nous menons avec les différentes parties prenantes externes. Un dialogue actif et constructif avec les entreprises dans lesquelles nous investissons nous permet de faire connaître nos points de vue, nos préoccupations et nos idées auprès de leur direction et de peser ainsi sur leurs décisions. Inversement, cela donne l'occasion aux entreprises de faire connaître leurs positions.

Ce dialogue se fait également par l'utilisation responsable de nos droits de vote aux assemblées générales afin d'aider à orienter les décisions dans une direction durable. Pour les portefeuilles d'investissement directement gérés par des entités de Belfius (par exemple le portefeuille d'investissement de Belfius Insurance), nous exprimons nous-mêmes nos votes. Lorsque la gestion d'un portefeuille d'investissement est déléguée à un partenaire externe, Belfius exige de ce dernier qu'il exerce les droits de vote attachés aux investissements du portefeuille. Belfius encourage également ses partenaires à être aussi transparents que possible sur leur comportement de vote. Candriam, par exemple, publie un rapport annuel sur son comportement de vote en tant qu'actionnaire (vote par procuration ou «proxy voting»).

À cela s'ajoute l'intégration globale des risques de durabilité dans nos décisions d'investissement, comme le détaillent les informations disponibles sur [notre site web](#).

- Veuillez vous référer aux sections 7.3.3., 7.3.5. and 7.3.7. pour obtenir des informations plus spécifiques sur la manière dont Belfius traite le risque climatique et environnemental dans les investissements.
- Retrouvez plus de détails sur notre actionnariat actif dans la politique d'engagement de BIP, ainsi que dans la politique de vote par procuration du BIP.
- Trouvez plus de détails sur les stratégies d'engagement actif et de vote par procuration de nos partenaires externes dans les sections 7.3.4. et 7.3.5.

5.1.4. Les préférences des investisseurs en matière de durabilité, un nouveau critère dans le conseil en investissement

L'Europe nourrit l'ambition de devenir le continent leader en termes de durabilité et a poursuivi ses efforts en ce sens sur le plan législatif en 2022. Pour le secteur financier, cela inclut une modification de la deuxième directive sur les marchés d'instruments financiers (MiFID II, Markets in Financial Instruments Directive II).

Cette directive exige des banques qu'elles évaluent les besoins et les préférences de leurs clients et les oblige à tenir compte de ces informations lorsqu'elles fournissent des conseils de placement ou gèrent le portefeuille d'un client. Depuis le 2 août 2022, les informations concernant les préférences des clients doivent inclure les préférences en matière de durabilité. Celles-ci doivent être prises en compte dans tout conseil en placement ou portefeuille géré de manière discrétionnaire.

En outre, les banques sont tenues de connaître et de comprendre les caractéristiques de durabilité de leur offre de produits afin de faire correspondre correctement ces produits aux préférences de durabilité des clients.

Belfius détermine les préférences de ses clients-investisseurs en matière de durabilité en posant des questions ciblées concernant:

- la quantité minimale d'investissements durables à intégrer dans les placements, c'est-à-dire des investissements qui apportent une contribution positive à un objectif environnemental ou social, ne nuisent pas de manière significative à un autre objectif de durabilité et respectent les pratiques de bonne gouvernance;
- le montant minimal d'investissements environnementalement durables, alignés sur la taxonomie européenne (une liste d'activités environnementalement durables définies au niveau européen);
- les impacts défavorables à la durabilité dont les investissements devraient tenir compte - les «PAI» («Principle Adverse Impacts» ou Principales Incidences Négatives (PIN), par exemple les émissions de gaz à effet de serre, le respect des droits humains, etc.).

Sur la base des réponses reçues, Belfius enregistre les préférences du client en matière de durabilité et formule une offre d'instruments financiers adaptée.

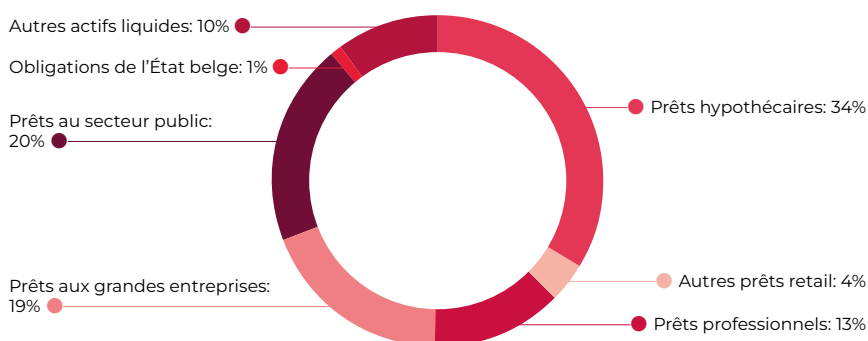
Depuis août 2022, la durabilité fait donc partie intégrante de notre profil d'investisseur, au même titre que la situation financière des investisseurs, leurs connaissances et leur expérience en matière d'investissement, leur horizon de placement ainsi que leur attitude face au risque.

5.2. Solutions de financement durables

5.2.1. Recirculer dans l'économie et la communauté belge

Belfius veut utiliser son bilan pour faciliter les projets et initiatives ayant un impact positif. Les clients de Belfius peuvent compter sur une réinjection quasi intégrale de leur épargne dans la société et l'économie belges sous la forme de prêts aux ménages, aux indépendants, aux PME et aux grandes entreprises, aux institutions publiques ou sociales. Le graphique ci-dessous en est l'illustration:

Affectation de l'épargne au niveau de la Banque



Belfius a une tradition et des antécédents solides dans l'apport de solutions concrètes aux défis en matière d'infrastructures en Belgique, qu'il s'agisse d'hôpitaux, de maisons de repos, d'écoles, de services publics (tels que les énergies renouvelables) ou d'infrastructures communales. Outre les projets ayant un impact positif sur la société, Belfius exploite désormais sa capacité de financement pour soutenir au mieux tous ses clients dans la transition vers une économie plus durable, à savoir une économie à faibles émissions de carbone et plus respectueuse de l'utilisation des ressources naturelles de la planète (eau, biodiversité, etc.).

La crise énergétique actuelle, qui fait suite à la guerre entre la Russie et l'Ukraine, a renforcé le désir de l'Europe d'être neutre en carbone d'ici 2050 et a créé un sentiment d'urgence parmi toutes les parties concernées. La quasi-totalité du bâti en Belgique ayant besoin d'être rénové pour économiser l'énergie, le défi est énorme.

Les offres existantes de Belfius en matière de bâtiments et de mobilité peuvent être exploitées pour répondre à l'urgence énergétique actuelle, tandis que des solutions supplémentaires sont en cours d'analyse.

5.2.2. Aider les particuliers à gérer les coûts énergétiques et l'efficacité de leur logement à court et à long terme

La flambée des prix de l'énergie - qui a mis à mal le budget de nombreux ménages en 2022 - a incité le secteur financier tout entier à proposer des mesures pour aider les emprunteurs les plus vulnérables à éviter les difficultés financières. Ainsi, le paiement différé du capital d'un crédit hypothécaire leur a été accordé lorsqu'un certain nombre de conditions étaient remplies.

Compte tenu des défis et des opportunités existant actuellement sur les marchés de la construction et du logement, parallèlement aux solutions déjà disponibles chez Belfius, nous étudions comment aider les particuliers, et plus spécialement ceux qui sont en situation de pauvreté énergétique ou risquent de l'être, à résoudre leurs problèmes d'efficacité énergétique à long terme.

5.2.2.1. Habitation durable et activité de financement

Selon une étude menée par Belfius en octobre 2022 auprès de 2.000 consommateurs belges, plus de trois quarts des Belges déclarent être impactés par la hausse des prix de l'énergie. Plus inquiétant encore, 52% confirment être confrontés à des difficultés financières.

Ces résultats soulignent l'importance d'aider les clients à maîtriser leurs coûts et leur consommation d'énergie. À cet égard, nous aidons les propriétaires actuels à effectuer les rénovations énergétiques nécessaires grâce à notre activité de crédits, facilitant ainsi l'accès à l'acquisition d'un logement économe en énergie.

En mars 2022, Belfius a lancé sa réduction de taux d'intérêt pour le financement de maisons à faible consommation d'énergie (score PEB inférieur ou égal à 150 kWh/m²/an) afin de soutenir la transition énergétique à travers son offre de crédits hypothécaires de la marque Belfius. Belfius propose également une offre de crédits hypothécaires via ses marques DVV et Elantis. DVV a également adapté les prix et les conditions pour encourager les logements économes en énergie (< 150 kWh/m²/an).

Avec le Prêt rénovation Énergie, Belfius aide les ménages belges à réaliser leurs projets de rénovation énergétique. Cette formule de crédit est proposée pour le financement de l'amélioration de l'isolation de l'habitation, l'installation de double ou triple vitrage, le remplacement de vieilles chaudières par des versions à haut rendement, l'installation d'une pompe à chaleur ou de panneaux solaires, ou encore la réalisation d'un audit énergétique, entre autres.

- Le Prêt rénovation Énergie a été reconnu par Test-Achats comme le meilleur du test, en juin 2022.
- En 2022, les Prêts rénovation Énergie représentaient six des dix prêts à la consommation à des fins de rénovation accordés par Belfius.

Prêt rénovation Énergie

	2020	2021	2022
Nombre de dossiers	5.068	4.004	7.922
MONTANT TOTAL (en millions d'EUR)	57,9	57,9	115,7

Belfius propose le prêt rénovation flamand depuis 2021. Celui-ci permet aux personnes qui achètent une maison à performance énergétique médiocre et qui souscrivent à un prêt rénovation pour réaliser des rénovations énergétiques profondes dans un délai de cinq ans de l'acte notarié d'achat, de bénéficier d'une bonification d'intérêts accordée par le Gouvernement flamand. Grâce à cette bonification d'intérêts, l'emprunteur peut récupérer les intérêts payés sur le prêt à la rénovation. À partir de 2023 cependant, suite à une révision de ce système par les autorités flamandes, la bonification d'intérêts pourra être inférieure, égale ou même supérieure aux intérêts payés sur le prêt (en fonction du label énergétique après rénovation et des intérêts sur le prêt à la rénovation).

En 2022, DVV et Elantis, ont donné aux acquéreurs d'une maison à performance énergétique médiocre en Flandre, la possibilité de combiner leur hypothèque avec le prêt à la rénovation sans intérêt du Gouvernement flamand en vue d'augmenter le score PEB, avec l'obligation de l'améliorer dans les cinq ans pour le faire passer de E ou F à C quand il s'agit d'une maison, et de D, E, F à B quand il s'agit d'un appartement.

5.2.2.2. Logement durable au-delà de notre activité de financement

Au-delà de l'octroi de crédits, Belfius collabore depuis plusieurs années avec des entreprises actives dans la rénovation énergétique et les énergies renouvelables (Izen, Energreen). Les clients de Belfius peuvent se tourner vers ces entreprises pour trouver des solutions durables et des informations sur les prêts pour la rénovation énergétique. Les clients de Belfius peuvent aussi trouver rapidement des entreprises actives dans les énergies renouvelables (panneaux solaires), l'isolation et les certifications PEB (performance énergétique des bâtiments) via l'application Belfius Mobile grâce à Jaimy.

Enfin, Belfius est une banque pilote pour l'EEMI (Energy Efficient Mortgages Initiative) et est membre de la commission de l'Union Professionnelle du Crédit (UPC) sur les prêts durables. Cette commission vise à concevoir et à

lancer des crédits hypothécaires à haut rendement énergétique en Belgique, stimulant et canalisant ainsi les capitaux privés vers des investissements dans l'efficacité énergétique.

5.2.3. Investir dans les infrastructures à haut rendement énergétique

5.2.3.1. Développer des biens immobiliers à haut rendement énergétique et à fort impact social

En 2022, par le biais de TDP (une joint-venture 50/50 entre Belfius Banque et GIMV), nous avons lancé la société immobilière résidentielle YALLY ou «Your Ally» (www.yally.be), avec pour stratégie d'acheter des unités de logement, de les rendre plus efficaces sur le plan énergétique et de les louer. Grâce à l'offre YALLY, nous voulons contribuer à la modernisation, au rajeunissement et au verdissement de l'offre de logements urbains pour les familles. En plus d'être un sponsor, Belfius a agi en tant que «senior debt provider» pour financer les premières acquisitions à l'été 2022, avec de nouvelles unités à ajouter prochainement.

En outre, Belfius Immo, une filiale de Belfius Banque, reste active dans les domaines de l'habitat abordable et du logement pour les personnes handicapées.

- Par le biais de la Société Mixte de Développement Immobilier (SMDI), Belfius Immo construit des logements accessibles en Wallonie, en collaboration avec ses partenaires la Société Wallonne du Logement (SWL) et la Société Régionale d'Investissement de Wallonie (SRIW).
- Avec Canius I et Hamsterhuren II, (Fonds d'Investissement Immobilier Spécialisé – «FIIS»), Belfius Immo participe en tant qu'actionnaire à l'achat de maisons et appartements neufs selon le principe de la «location hamster». Dans ce cas, les locataires ont la possibilité d'acheter le logement qu'ils ont loué pendant une certaine période (p. ex. 4 ans) à un prix prédéfini, en déduisant les loyers versés.

5.2.3.2. Smart Building and Renovation Solution (SBRS)

Depuis plus de 30 ans, Belfius Banque soutient les institutions du secteur public et social dans leurs projets immobiliers. Belfius Public Real Estate, une équipe d'architectes, d'ingénieurs et de juristes spécialisés dans l'immobilier public, conseille ces institutions dans leurs projets de construction. Grâce à cet accompagnement, qui va bien au-delà des simples questions de financement, les institutions mandantes peuvent se concentrer sur leur mission, plutôt que sur leur projet de construction. Pour chaque projet, le maître d'œuvre, les partenaires de construction et le client analysent les dernières évolutions en matière d'énergie, de développement durable, d'économie circulaire, d'Internet Of Things (IOT), etc. afin de trouver le parfait équilibre entre prix et performance.

- Grâce à son offre SBRS, Belfius s'est engagée avec 44 institutions en 2022 sur de nouveaux projets pour une valeur totale de EUR 454 millions. Belfius Public Real Estate a soutenu des écoles, des commissariats de police, des casernes de pompiers, des centres de soins résidentiels, des projets de logement pour personnes âgées, des foyers pour jeunes, des logements pour personnes handicapées, des centres culturels, des infrastructures sportives ou encore des centres administratifs.
- En 2022, nous avons encore élargi le service avec une solution pour les rénovations énergétiques: Smart Building and Renovation Solution Energy. Un premier projet est en phase d'appel d'offres. La commercialisation est prévue pour 2023.

5.2.3.3. Belfius Energy Efficiency Package (BEEP)

Avec BEEP, Belfius offre un package de financement unique en son genre aux entreprises, aux autorités publiques, aux institutions d'enseignement et aux organisations sociales, afin de les stimuler à investir dans la réduction de leurs besoins énergétiques, de passer à des sources d'énergie alternative ou de produire leur propre énergie. En coopération avec la Banque européenne d'investissement (BEI) dans le cadre du programme européen Private Finance for Energy Efficiency (PF4EE), Belfius soutient ses clients avec une solution de financement sur mesure pour leurs projets et les aide dans leur transition énergétique.

- En 2022, 11 nouveaux projets ont vu le jour. Il s'agissait de projets photovoltaïques, de cogénération d'énergie dans des immeubles d'habitation, de ré-éclairage et d'efficacité énergétique et de cogénération de biomasse.

Au total, Belfius a pu financer 82 projets dans le cadre de ce programme, pour une valeur totale d'environ EUR 98 millions.

5.2.3.4. European Local Energy Assistance (ELENA)

Depuis 2020, Belfius est la première et la seule banque commerciale belge à recevoir une subvention ELENA pour aider activement ses clients du secteur public et social à développer des projets d'efficacité énergétique dans les bâtiments existants et à mettre sur pied des programmes d'énergie renouvelable. ELENA est une initiative conjointe de la BEI et de la Commission européenne dans le cadre du programme européen de recherche et d'innovation Horizon 2020.

- Depuis 2020, Belfius et l'initiative ELENA ont facilité plus de 33 projets de rénovation pour un coût total de EUR 177 millions, dont EUR 38 millions en 2022.
- À noter qu'avec ELENA, Belfius aide le SeGEC, représentant l'enseignement catholique à Bruxelles et en Wallonie, à installer des panneaux solaires sur environ 700 sites scolaires différents. C'est une mesure de réduction des coûts importante qui contribue à la transition énergétique de la Belgique.

5.2.3.5. Les énergies renouvelables

Aster, une coopérative représentant 90% du marché flamand du logement social, lutte contre la hausse du coût de l'énergie en installant 395.000 panneaux solaires sur 52.500 logements sociaux en Flandre sur une période de cinq ans. Belfius, en finançant la première phase de cet ambitieux projet Aster (crédit de EUR 106 millions), apporte une contribution significative à la transition énergétique de la Belgique d'une manière socialement pertinente, puisque les locataires verront leur facture énergétique réduite.

L'investissement total de Belfius dans les énergies renouvelables s'élevait à environ EUR 1,7 milliard à la fin de 2022. Cela comprend les financements de projets et les crédits, ainsi que plus de 500 contrats de leasing en cours dans les domaines de la biomasse, de l'énergie solaire, de l'énergie éolienne terrestre et offshore, de la cogénération d'énergie ou du verdissement des lignes de production.

Ensemble, ces projets fournissent chaque année suffisamment d'énergie renouvelable pour répondre aux besoins énergétiques de plus de trois millions de ménages belges. Ils évitent ainsi l'émission d'environ 4,5 millions de tonnes de CO₂ par an. Belfius est la seule banque belge à avoir cofinancé les huit parcs éoliens offshore belges, d'une capacité totale de 2.262 Mw.

5.2.3.6. Smart cities, action pour le climat et économie circulaire

Le partenariat de Belfius avec la Banque européenne d'investissement (BEI) sur des projets dans les domaines de l'efficacité énergétique locale, du développement urbain et de la mobilité, lancé en 2014, a pris fin en 2022.

Sur toute la durée de vie du partenariat, un total de 192 projets ayant un impact sur le quotidien de millions de personnes en Belgique ont été financés, représentant un investissement total de près de EUR 1,5 milliard.

Programme Smart Cities & Sustainable Development et Smart Cities & Climate Action & Circular Economy (avec la BEI): aperçu des réalisations – par ligne de crédit (2014-2021)

	Smart 1.0	Smart 2.0	Smart 3.0
Montant total des projets (en millions d'EUR)	485 ⁽¹⁾	495 ⁽²⁾	506 ⁽³⁾
Nombre de projets	59	68	65

(1) Dont une ligne de crédit BEI de EUR 200 millions.

(2) Dont une ligne de crédit BEI de EUR 200 millions.

(3) Dont une ligne de crédit BEI de EUR 196 millions.

Le reste des projets est financé par des crédits de longue durée octroyés par Belfius, des avances sur subsides, des montants encore disponibles dans les crédits, des crédits de court terme et des crédits de caisse octroyés par Belfius (pour l'utilisation des fonds propres).

5.2.4. Aider les entreprises dans leur démarche de durabilité

Conformément à son ambition d'être un acteur de premier plan dans la transition vers une économie et une société belges résilientes et à faibles émissions de carbone, Belfius a développé une proposition de valeur de finance durable pour les entreprises qui intègrent la durabilité dans leur stratégie d'entreprise et alignent leurs sources de financement sur leurs engagements ESG (par le biais de prêts bancaires, de leasing ou encore de marchés financiers).

Avec **CO₂ Corporate ESG Ambition**, nous avons pour objectif d'accompagner tous nos clients Corporate et Local Corporate tout au long de leur parcours ESG dans un marché en pleine mutation en activant les leviers suivants:

- les aider à définir leur stratégie ESG sur la base d'un outil facile d'utilisation prenant en compte leur secteur, leur niveau d'ambition ESG et leurs propres exigences légales et réglementaires en matière de durabilité;
- les soutenir dans la mise en œuvre de leur stratégie ESG et la réalisation de leurs objectifs ESG avec des solutions adaptées et des conditions de financement attractives;
- les récompenser pour leurs réalisations ESG.

À long terme, cela conduira à une amélioration systématique de la performance de durabilité chez les clients de Belfius, ce qui se traduira par un bilan plus vert avec un impact sociétal positif pour Belfius.

Jusqu'à présent, Belfius était active dans les **crédits et obligations liés à la durabilité ou verts, ainsi que dans les obligations sociales**. Plus spécifiquement, du côté des obligations, Belfius offre des services de structuration et de conseil pour guider les clients tout au long du processus - de leurs premières réflexions à la rédaction d'un cadre de durabilité, en passant par l'interaction avec les agences de notation en matière de durabilité et le placement des obligations auprès des investisseurs particuliers ou institutionnels.

Ces services sont disponibles pour tous les types de clients qui veulent s'engager sur la voie de l'émission d'obligations durables: les autorités locales et régionales, les entités intercommunales, les entreprises de services publics et les personnes morales.

Lors de la mise en place de «frameworks» durables, Belfius suit les principes de l'International Capital Market Association (ICMA) et s'engage auprès de prestataires d'avis secondaires dédiés afin de s'aligner totalement sur les meilleures pratiques internationales du marché.

En 2022, Belfius a soutenu les clients suivants pour un montant cumulé de EUR 1,9 milliard:

Émetteur	Secteur	Format	Montant 2022 (en millions d'EUR)
VGP	Immobilier	Green Bond	1.000
HOME INVEST BELGIUM	Immobilier	Green Bond	40
ATENOR	Immobilier	Green Bond	55
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE	Autorité régionale	Social Bond	600
MG REAL ESTATE	Immobilier	Green Bond	15
INTERVEST OFFICES & WAREHOUSES	Immobilier	Green Bond	45
IMMOBEL	Immobilier	Green Bond	125
ATENOR	Immobilier	Green Bond	13
EAGLESTONE	Immobilier	Green Bond	26
MONTANT TOTAL			1.919

En 2022, nous avons complété notre offre existante de produits par des formules de crédit d'investissement et de leasing financier nouvellement conçues et dédiées au financement de projets ayant des objectifs environnementaux et climatiques tels que définis par Belfius. Il s'agit des formules **Ambition Loans** (avec 36 buts possibles définis) et **Ambition Leasing** (avec 35 buts possibles définis).



Ces objectifs se rapportent aux quatre domaines prioritaires définis par Belfius: l'immobilier (comme les bâtiments ou les rénovations à haut rendement énergétique), la mobilité (voitures électriques, chariots élévateurs et transpalettes, véhicules utilitaires), l'énergie (avec la production et le stockage sur batterie de l'électricité générée par les forces naturelles ou des équipements de production à haut rendement énergétique) et la gestion de l'eau et des déchets (dont les équipements de traitement de l'eau, le recyclage et la réutilisation des matériaux).

Pour suivre le rythme de l'innovation technologique et des nouvelles applications qui en découlent, nous prévoyons à la fois d'élargir le nombre de ces objectifs à l'avenir et de chercher à nous aligner sur les critères de la taxonomie européenne.

Par le biais du **vendor leasing**, Belfius Lease (Services) encourage l'économie circulaire en maintenant en circulation le plus longtemps possible les équipements de production, le mobilier, les batteries, les systèmes d'éclairage, les vélos, etc. Avec ce modèle, l'utilisation prévaut sur la possession: l'utilisateur final paie pour l'utilisation du bien selon un principe de pay-as-a-service ou pay-per-use, tandis que Belfius assume le risque financier en achetant les biens qui seront proposés en location par ses clients professionnels. Les chiffres de production du vendor leasing s'élèvent à EUR 173 millions contre EUR 138 millions en 2021 et EUR 163 millions en 2020.

Belfius Lease (Services) est membre du groupe de travail Sustainable leasing de ABL (Association Belge de Leasing). Belfius Lease a signé la charte d'économie circulaire de Febelfin & ABL.

5.2.5. Permettre une mobilité à faibles émissions de carbone

5.2.5.1. Favoriser la mobilité durable dans les crédits

Belfius propose différentes formules de crédit pour la mobilité durable:

- le prêt auto Énergie permet aux clients de financer l'achat d'une voiture à faibles émissions de CO₂: une voiture dont les émissions de CO₂ sont ≤ 135g/km selon la norme WLTP; une voiture dont les émissions de CO₂ sont ≤ 108g/km selon la norme NEDC 1.0 ou une voiture hybride ou équipée de GPL (gaz de pétrole liquéfié);
- le prêt auto Énergie + est une formule de crédit spécifique pour ceux qui souhaitent passer à une voiture électrique ou à une voiture hybride rechargeable dont les émissions de CO₂ sont < 50 g/km. Avec ce prêt, les clients peuvent emprunter jusqu'à 120% du prix d'achat pour couvrir les éventuels frais annexes, comme l'installation d'une borne de recharge électrique ou de panneaux solaires.

Depuis plusieurs années, Belfius propose également un prêt vélo dans le cadre de sa gamme de produits.

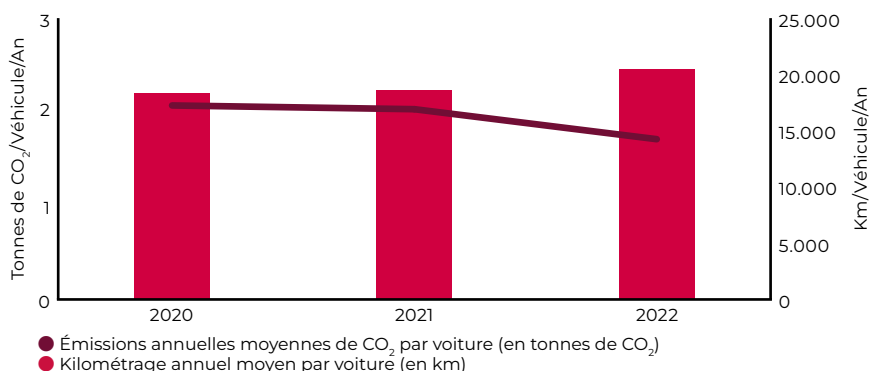
Prêt auto Énergie (+) & Prêt vélo

	2020	2021	2022
Nombre de dossiers	4.689	4.326	4.325
MONTANT TOTAL (en millions d'EUR)	53,3	54,6	57,3

5.2.5.2. La mobilité durable dans notre offre de leasing

Avec son offre de leasing complet, Belfius vise une mobilité à faibles émissions de carbone. Belfius Auto Lease s'engage à réduire les émissions moyennes de CO₂ des véhicules de sa flotte (en tonnes/voiture/an), de 50% en 2025 par rapport à 2019. En 2022, nous avons réalisé plus de la moitié du chemin vers cet objectif: les émissions moyennes de CO₂ de la flotte de Belfius Auto Lease ont été réduites de près de 29% par rapport à 2019.

Moyenne annuelle des émissions de CO₂ et kilométrage par véhicule



Par rapport à 2021, les émissions moyennes de CO₂ de la flotte de Belfius Auto Lease ont baissé en 2022 de 16%. Cette évolution s'explique par une augmentation du kilométrage par voiture, ainsi que par une nouvelle augmentation de la part des véhicules électriques ou «plug-in» hybrides dans la nouvelle production, à 61%. Leur proportion dans la flotte totale de Belfius Auto Lease (25.374 véhicules) atteint 18,3% en 2022, contre 8,8% en 2021. Ceci est dû au fait que Belfius Auto Lease, conformément aux mesures gouvernementales, applique une tarification avantageuse ciblée qui favorise la charge mensuelle de location des voitures électriques par rapport aux voitures à moteur thermique traditionnel.

En outre, Belfius Auto Lease collabore avec CenEnergy, dont Belfius a acquis une participation majoritaire en 2022, pour fournir une infrastructure de recharge électrique intelligente aux clients qui souhaitent passer aux voitures électriques ou hybrides rechargeables.

Belfius Auto Lease se diversifie vers le marché de la mobilité alternative. Les clients de Belfius Auto Lease peuvent désormais bénéficier de Belfius Move by Skipr, une solution all-in Mobility as a Service de Skipr. Le programme combine une application conçue pour faciliter différentes solutions de transport, une carte de paiement valable pour tous les prestataires de mobilité européens et une plateforme de gestion budgétaire pour les employeurs avec la possibilité de lancer des rapports CO₂. Belfius Bike Lease est une offre «all-in» pour tous les types de vélos avec des services tels que l'entretien, l'assurance et l'assistance, en collaboration avec Cyclis, le pionnier belge dans ce domaine.

De son côté, la filiale Belfius Lease gère actuellement près de 34.000 contrats de leasing de vélos électriques, soit une augmentation de 38% par rapport à 2021.

Belfius Lease continue de privilégier le matériel électrique pour le secteur du génie civil (chariots élévateurs, transpalettes, matériel routier, etc.). 40% des véhicules circulant sur les routes belges sous la bannière de Belfius Lease sont électriques ou hybrides (sur un total de 17.833).

Ainsi, Belfius Lease, par son offre de leasing financier et de location, joue également son rôle dans le transfert modal vers une mobilité à faibles émissions de carbone.



5.3. La durabilité en assurance

Belfius Insurance propose plusieurs produits, dont l'assurance vie (produits d'épargne et de risque) et l'assurance non-vie (mobilité et protection du patrimoine), principalement pour les clients particuliers, les indépendants et les petites entreprises. En 2022, plusieurs développements de nos produits et services ont confirmé le rôle que nous voulons jouer pour relever les défis actuels liés, entre autres, à l'allongement de l'espérance de vie et au vieillissement de la population, à la santé, au logement, à la mobilité et au changement climatique.

5.3.1. Assurance-vie

5.3.1.1. Pension

La pension légale est devenue insuffisante pour une grande partie de la population belge⁽¹⁾. À l'âge de la retraite, de nombreuses personnes risquent donc de passer sous le seuil de pauvreté⁽²⁾, d'autant plus avec la récente crise énergétique. La pension professionnelle améliore les perspectives de certains, mais avec de grandes disparités. En tant qu'assureur-vie, Belfius Insurance joue un rôle actif pour combler ce déficit et aider ses clients à maintenir un niveau de vie et un pouvoir d'achat raisonnables après la retraite.

Quelques chiffres:

- nous gérons les pensions professionnelles d'environ 273.000 membres (deuxième pilier);
- 316.000 Belges comptent sur nous pour investir au mieux leur capital de pension complémentaire (troisième pilier);
- pour ce faire, nous investissons près de EUR 6,5 milliards dans l'économie belge, en conformité avec l'art. 8 du SFDR au moins et la Transition Acceleration Policy de Belfius;
- 10.870 clients ont reçu leur capital de pension complémentaire en 2022, augmentant ainsi leur capacité à conserver un niveau de vie similaire avant et après la retraite (taux de remplacement).

Au cours des années 2022 et 2023, nous adoptons une approche proactive en matière de recherche de clients afin de comprendre les besoins de nos clients dans le contexte de leur capital pension et les informations qu'ils recherchent.

Aux côtés d'Assuralia et du gouvernement belge, Belfius Insurance a participé activement aux réflexions sur le vieillissement de la population belge et l'abordabilité du système de pension, ainsi que sur les investissements durables.

5.3.1.2. La protection des revenus

La protection des revenus va au-delà des pensions car elle est au cœur de nombreux autres produits d'assurance, comme l'assurance solde restant dû. En 2022 par exemple, nous avons pu aider 420 familles à rembourser un crédit hypothécaire à un moment difficile pour un montant total de EUR 22,2 millions. Nous assurons 407.076 personnes pour leurs prêts immobiliers, ce qui représente un taux de

vente croisée de 84% sur nos crédits hypothécaires. Les clients continuent à sous-estimer les risques financiers liés à une perte de revenus suite au décès d'un membre du ménage, ou à une incapacité de travail (burn-out, accident) - nous veillons donc à ce qu'ils prennent conscience de ces risques.

Cela dit, les couples qui empruntent pour un logement assurent rarement les deux emprunteurs à 100%. En 2022, nous avons fourni aux agents un outil pour les aider à visualiser le risque et l'opportunité de le faire. En 2023, nous aiderons les agents dans leurs requêtes pour détecter les besoins de souscrire des avenants (à savoir des couvertures supplémentaires) sur Belfius Home et Credit Protect.

Nous continuons également à développer et à affiner notre gamme de couvertures de risques afin que tous les clients puissent être bien protégés contre une perte de revenus à tout moment et à un prix abordable. Belfius couvre tant les affections physiques que mentales, sous certaines conditions toutefois pour ces dernières.

Comme le montrent les dernières statistiques, Belfius joue un rôle important auprès des personnes touchées par une maladie chronique. Depuis plusieurs années, grâce à la loi Partyka, celles-ci peuvent souscrire une assurance solde restant dû. L'assureur qui exige une prime supplémentaire de plus de 75% ou qui refuse l'assurance doit fournir une justification objective et raisonnable. Si le client n'est pas d'accord avec le raisonnement reçu, il peut interpellier le Bureau de suivi.

Belfius ne représente que 9% des cas (12% en 2021) examinés par le Bureau de suivi, alors que notre part de marché dans les prêts est plus élevée. De plus, dans 79% de ces cas, le Bureau de suivi a validé la décision initiale de Belfius. Notre politique de tarification médicale semble donc être juste et correctement motivée.

5.3.1.3. Assurance hospitalisation et soins ambulatoires

En 2021, nos recherches ont montré qu'une grande partie du public ignore encore les avantages de l'assurance hospitalisation en complément du système de sécurité sociale. Heureusement, de nombreux employeurs l'incluent dans leur système de rémunération.

Plus de 150.000 citoyens belges (+6% par rapport à 2021) bénéficient de notre couverture hospitalisation.

Notre couverture ambulatoire encourage les comportements de prévention – et l'on sait toute l'importance de consulter à temps pour éviter une dégradation de l'état de santé. De cette manière, nous contribuons à une société en meilleure santé et mieux protégée.

(1) Pension brute moyenne par mois (assuralia.be).

(2) En 2014, 15,2% des plus de 65 ans appartiennent au groupe à risque de pauvreté, sur la base des revenus selon les données EU-SILC 2015.

5.3.2. Assurance non-vie

5.3.2.1. Assurance habitation

L'assurance habitation est essentielle dans la vie quotidienne. Elle aide les individus et les ménages à se remettre de différents dommages, aidant ainsi la société à devenir plus résiliente et à surmonter les aléas de la vie.

Nous avons déjà simplifié notre communication avec nos clients pour les aider à comprendre leur couverture. Nos conditions générales utilisent un langage simple et mentionnent des objets concrets (meubles de jardin, panneaux solaires, etc.), qui sont plus parlants pour le grand public. Notre offre est également modulaire, permettant à chaque client de choisir la couverture correspondant à ses besoins - de la couverture de base, telle qu'exigée par la loi, à des niveaux de protection plus élaborés. Nous organisons également des «check-ups» avec nos clients pour vérifier toute lacune de protection et proposer des ajustements si nécessaire.

Nous pensons que l'assurance habitation joue un rôle essentiel dans l'action climatique, à la fois à titre curatif et préventif.

Dans le cadre de notre couverture intégrée à notre offre de produits d'Assurance habitation, nous avons, entre autres, développé les initiatives suivantes en 2022:

- intégration dans nos offres de produits des dommages causés par le retrait du sol dû à la sécheresse. Le risque de subsidence peut être observé après des sécheresses prolongées, comme celle que la Belgique a connue durant l'été 2022. Les étés plus secs signifient que les sols vulnérables peuvent être plus enclins à se rétracter et à se fissurer;
- mise à niveau de la couverture des catastrophes naturelles pour les clients professionnels, suite aux catastrophes naturelles des deux dernières années;
- lancement d'un kit de prévention de communication pour limiter les dommages liés aux catastrophes naturelles. Sur la base des prévisions de l'Institut Royal Météorologique, nous avons envoyé des conseils de prévention à nos clients (Banque et Assurance) à cinq reprises au cours de l'année 2022 (deux fois pour les tempêtes, deux fois pour les orages et une fois pendant la canicule).

Afin d'augmenter l'efficacité du processus de déclaration de sinistre pour les clients, Belfius a développé un outil dédié appelé MyBo. MyBo est le canal de communication privilégié, surtout lorsqu'une catastrophe naturelle s'est produite. Pendant les tempêtes de février par exemple, 67% des sinistres ont été introduits via cet outil. En comparaison, 48% des sinistres en 2022 ont été introduits par MyBo. Le délai moyen de règlement des sinistres liés aux catastrophes naturelles est limité. Avec Jaimy, notre partenaire privilégié en matière de réparation, nous proposons une solution «end-to-end» pour assurer la remise en état du bien endommagé.

Nous saisissons toutes les opportunités pour limiter notre empreinte sur l'ensemble de la chaîne de valeur, pour encourager nos clients à améliorer l'efficacité énergétique de leurs bâtiments et faciliter leur transition vers une économie à faible émission de carbone. Par exemple:

- notre assurance habitation App-normal qui peut être souscrite à distance prévoit des remises spécifiques pour les propriétaires de bâtiments neufs (moins de 10 ans), avec une éco-remise supplémentaire si le bâtiment est également économe en énergie. 8% de ces propriétaires de bâtiments avaient bénéficié de cette remise à la fin de 2022. En cas de sinistre, les coûts supplémentaires liés au respect des normes de construction actuelles sont pris en compte dans l'indemnisation éventuelle. Cette mesure est appliquée par toutes les marques de Belfius Insurance (Belfius, DVV et Corona Direct Assurances), en collaboration avec Jaimy (voir section 5.4.). De cette manière, nous contribuons à réduire l'empreinte carbone des bâtiments;
- les initiatives des clients visant à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments sont couvertes sans frais supplémentaires, notamment l'installation de panneaux solaires, de pompes à chaleur, de batteries, de stations de recharge, etc.;
- le produit Corona Direct Home Insurance/m³ récompense les clients qui choisissent de vivre de manière plus économe en énergie, par exemple dans une «tiny house».

Nous voulons être un acteur des modèles économiques émergents, comme l'économie du partage, qui sont essentiels pour limiter les émissions de CO₂. La restitution de l'objet en bon état étant une obligation contractuelle, notre assurance familiale (Belfius & DVV) offre une option qui permet de couvrir la responsabilité de l'assuré pour les dommages causés à un objet confié ou prêté par un tiers (un voisin par exemple).

5.3.2.2. Assurer les nouvelles formes de mobilité

La mobilité en Belgique, ainsi que les infrastructures connexes dans les zones urbaines, évoluent de plus en plus, laissant place à des solutions plus durables. De nouvelles offres de mobilité infiltrent déjà notre quotidien, comme les véhicules et vélos électriques. Belfius évolue également, avec une double ambition:

- faciliter la transition vers une mobilité plus verte (véhicules électriques, vélos électriques, etc.);
- accompagner les clients dans leur transition vers des formes de mobilité variées et respectueuses de l'environnement, par exemple une assurance pour une tranquillité d'esprit totale quel que soit le mode de transport, ou une assurance standard dédiée aux conducteurs de véhicules partagés pour les dommages corporels via notre produit d'accident privé (Assurance Familiale de marque Belfius & DVV).

Notre offre actuelle investit fortement dans le soutien aux clients qui utilisent leur vélo, avec:

- un partenariat avec Cyclis, l'une des plus grandes sociétés de location de vélos B2B en Belgique;
- une «All Risks Bicycle Insurance», couvrant tous les véhicules non soumis à la responsabilité civile automobile (c'est-à-dire roulant à moins de 25km/h de manière autonome) en cas de vol, de dégâts matériels et de panne. Notre offre est l'une des plus solides du marché belge, couvrant des éléments tels que les batteries à plat par exemple, ce qui lui a valu d'être récompensée par une Decavi Award en 2022;
- assistance vélo gratuite dans le cadre de l'offre vélo pour nos meilleurs clients (marque DVV), ou dans le cadre de notre produit d'assistance personnelle (marque Belfius);
- Belfius Car accorde des réductions de primes allant jusqu'à 20% aux clients qui limitent leur empreinte écologique. En outre, la couverture d'assistance dépannage aide nos clients en cas de batterie de voiture déchargée, leur permettant de poursuivre leur voyage via une charge d'appoint.

Le produit phare de Corona Direct, l'assurance au kilomètre, récompense le faible kilométrage depuis 2006. Cette prime personnalisée dépend du nombre de kilomètres que les clients prévoient de parcourir en un an. Si le client roule moins, il est remboursé de la différence. Cette approche «pay as you drive» donne lieu à une prime équitable pour un comportement de mobilité responsable. Plus de 100.000 clients ont souscrit à ce produit.

Enfin, lorsqu'un véhicule est endommagé ou défectueux, les assureurs peuvent jouer un rôle clé en veillant à ce que les réparations soient effectuées de la manière la plus durable possible. À cet égard, avec d'autres acteurs du secteur, Belfius contribue à l'élaboration de normes pour la future certification des acteurs de la chaîne de réparation qui opèrent de manière respectueuse de l'environnement.

Plus d'informations sur [Réparer durablement](#).

5.4. Solutions bancaires innovantes

Dans la société actuelle, la technologie est partout. Dans le secteur financier en particulier, elle est cruciale pour nos opérations quotidiennes et nos innovations futures. Dans ce contexte de changements technologiques rapides et omniprésents, Belfius reste fidèle à sa mission principale: être significative et inspirante pour la société belge en maintenant une place à l'innovation numérique et locale, au bénéfice de tous les clients et de la société. Nous sommes fiers de notre approche numérique et humaine capable d'exploiter à la fois les nouvelles technologies et les talents belges pour améliorer la satisfaction de nos clients belges.

Bien qu'elle ait actuellement une empreinte carbone indéniable, nous sommes convaincus que l'innovation technologique est essentielle pour assurer et accélérer la transition vers une société durable et inclusive.



Par conséquent, le département Technology de Belfius est au cœur de la mise en œuvre de la stratégie Belfius Inspire 2025 visant à créer une valeur à long terme pour l'économie et la société belges, et cela se reflète à tous les niveaux de décision de l'entreprise. Le département Technology est représenté à tous les comités thématiques de domaine stratégique où de nouvelles propositions de valeur et offres sont amenées à maturité et le Chief Technology Officer est invité à toutes les réunions du comité de direction, en plus des sessions dédiées au digital, aux données et à l'intelligence artificielle.

Dès le début, Belfius a utilisé son expertise pour proposer des solutions numériques innovantes allant bien au-delà des produits bancaires et d'assurance traditionnels et capables d'aider les citoyens dans leurs démarches environnementales et sociales. Des dialogues pertinents sur l'avenir de la digitalisation et de l'innovation technologique sont également organisés avec les parties prenantes dont des experts externes ou des partenaires.

Belfius continue à apporter son soutien à un certain nombre d'innovations prometteuses:

- **Fairville:** la combinaison de quatre initiatives existantes (Onze Stad App, Cirklo, MyWaste et Buck-e) en une seule plateforme urbaine en ligne pour soutenir l'accélération digitale dans les villes et les communes. Soutenues par Belfius, Cipal Schaubroeck et Nuhma, ces quatre solutions continuent de faire leurs preuves.
Les écoles participantes ont par exemple déjà fait 61 fois le tour du monde à vélo et à pied grâce au système de récompense pour vélos Buck-e et les communes ont déjà investi plus de EUR 34 millions dans l'économie locale depuis 2020 grâce au chèque-cadeau numérique Cirklo.
En 2022, un partenariat a été conclu avec l'agence digitale de la Région flamande autour d'une app citoyenne qui regroupe toutes les interactions entre le gouvernement, ses citoyens et les villes ou communes dans lesquelles ils résident. Les citoyens peuvent recevoir des notifications du gouvernement, centraliser tous les documents officiels dans un espace sécurisé et utiliser l'appli citoyenne pour demander des subventions, des permis et des attestations du Gouvernement.
- **Hoplr:** une plateforme digitale primée de mise en relation entre voisins. Hoplr coopère déjà avec plus de 150 administrations communales et organisations sociales en Belgique, aux Pays-Bas et au Luxembourg, qui utilisent la plateforme pour l'aide, la communication et la participation civique dans les quartiers. À ce jour, environ 800.000 citoyens s'y sont inscrits.
- **Banx:** la banque numérique imaginée par Proximus et Powered by Belfius qui encourage les clients à réfléchir à leur impact sur l'environnement grâce à un tableau de bord CO₂ montrant l'impact de leur comportement d'achat sur la planète.
- **Jane:** une offre qui aide les personnes en perte d'autonomie à vivre chez elles le plus longtemps possible grâce à des capteurs installés discrètement dans la maison, associés à un algorithme d'intelligence artificielle qui «apprend» les habitudes de la personne et alerte la famille et les amis en cas d'événements inhabituels. En 2022, Jane a conclu un partenariat avec Familiehulp, une organisation de soins active en Flandre et à Bruxelles.
- **Jaimy:** une plateforme qui permet aux clients de trouver un professionnel du secteur de la construction et de la rénovation (électricien, chauffagiste, plombier...)

Belfius soutient également plusieurs start-ups et scale-ups découvertes via le fonds W.IN.G (Wallonia Innovation and Growth), Birdhouse (une collaboration qui a pris fin en 2022) et plus récemment Do!Gent.



5.5. Gestion des portefeuilles propres et durabilité

En plus de son rôle de fournisseur de solutions d'investissement aux investisseurs privés et institutionnels, Belfius gère ses propres portefeuilles d'instruments de placement et d'actifs pour des activités spécifiques. La politique sectorielle du Groupe Belfius (TAP, voir section 6.1.3.) est appliquée à ces portefeuilles et le processus d'alignement a été achevé au 31 décembre 2022.

5.5.1. Les réserves d'assurance de Belfius Insurance

Comme tout assureur, Belfius Insurance conserve des réserves suffisantes pour être en mesure de respecter ses obligations contractuelles de paiement du capital, des intérêts et des indemnités aux clients. Avant l'entrée en vigueur de la TAP, Belfius Insurance appliquait déjà depuis 2006 les principes de Portfolio21 à ces réserves. Portfolio21 est une stratégie d'investissement qui vise à contribuer au développement durable en ajoutant de manière transparente des critères non financiers au processus de gestion des portefeuilles d'investissement, en s'appuyant sur les normes de l'Organisation Internationale du Travail et du Fonds de pension du gouvernement norvégien. Ce partenariat avec Portfolio21 et une société de screening ESG réputé a pris fin le 30 septembre 2022. La TAP de Belfius est désormais le seul cadre d'investissement durable pour les réserves d'assurance de Belfius.

Au 31 décembre 2022, le portefeuille d'investissement de Belfius Insurance s'élevait à environ EUR 14,2 milliards. Il se compose de crédits hypothécaires (25,6%), de biens immobiliers (5,8%, voir section 5.5.2.) et de placements pour le solde. Ces EUR 9,7 milliards sont examinés selon les critères de la TAP.

Le portefeuille de Belfius Insurance affiche une concentration substantielle sur la Belgique. Un total de 67,3% du portefeuille est composé d'obligations d'État belges, d'obligations d'entreprises belges et d'actions. Le reste est investi à l'étranger, principalement pour assurer une diversification suffisante sur la base de critères de gestion des risques.

Belfius Insurance est également un actionnaire impliqué. Grâce à Portfolio21, et jusqu'au 30 septembre 2022, les entreprises dont les pratiques commerciales n'étaient pas conformes aux normes internationales et à la politique sectorielle de Belfius, ont été encouragées à adapter leurs pratiques commerciales. Chaque année, un dialogue avec 15 à 20 entreprises était entamé au nom de Belfius Insurance. Sur la base de ce dialogue, des actions sont initiées sur les positions des entreprises concernées lorsque cela s'avère nécessaire.

Depuis la fin de Portfolio21, Belfius Investment Partners est désormais responsable de l'approche de screening et d'engagement. Un audit externe indépendant est réalisé sur une base annuelle afin de vérifier la conformité de notre portefeuille d'investissement aux principes de Portfolio21 (jusqu'au 30 septembre 2022) et la TAP jusqu'au 31 décembre 2022.

Plus d'informations sur [la politique d'engagement de Belfius Insurance](#) et le [rapport d'engagement 2022](#).

5.5.2. Le portefeuille immobilier de Belfius Insurance

5,8% du portefeuille d'investissement de Belfius Insurance (d'un montant total de EUR 14,18 milliards) est investi dans l'immobilier non coté, soit par des investissements directs dans des propriétés, soit par des participations dans des fonds immobiliers non cotés.

Fin 2022, notre portefeuille immobilier direct avait une valeur marchande de EUR 819 millions, dont 67% étaient investis dans des immeubles de bureaux et 27% dans des maisons de repos. Environ 90% de ces biens sont situés en Belgique, soutenant ainsi notre économie locale.

Nos investissements immobiliers directs sont principalement axés sur des biens neufs ou récents situés à proximité de grandes gares ou de centres de mobilité. Ces acquisitions obtiennent donc d'excellents résultats en termes de consommation d'énergie, ainsi que d'accessibilité par les transports publics. C'est le cas, par exemple, d'un immeuble de bureaux de 10.000 m² développé par Banimmo et Argema implanté à distance de marche de la gare de Louvain-la-Neuve. Acquis en janvier 2022, l'immeuble est certifié BREEAM Excellent.

Fidèle à sa mission d'être «meaningful & inspiring», Belfius Insurance a obtenu un permis de bâtir pour créer un nouveau campus universitaire sur son site historique Pachéco à Bruxelles. L'ancienne galerie commerciale du Passage 44 sera transformée en un nouveau campus universitaire neutre en carbone par la KU Leuven, ce qui devrait revitaliser les environs de la propriété en un quartier plus dynamique et avoir un impact social important pour les étudiants. En outre, il a été décidé d'ouvrir au public le magnifique jardin protégé Pechère.

Tout au long de l'année 2022, nous avons poursuivi la collecte des données de consommation, en étendant notre champ d'action à l'ensemble de notre portefeuille afin d'estimer leur empreinte carbone et leur impact sur le climat. Cette analyse, à la lumière des objectifs de réduction des émissions de l'Accord de Paris, nous permet d'identifier les propriétés qui nécessitent des investissements. Cela a par exemple conduit à la décision d'équiper le toit de l'immeuble de bureaux d'ABInBev à Louvain de panneaux solaires en 2023. Nous étudions actuellement la possibilité de digitaliser la collecte des données et de développer leur suivi en ligne pour les années à venir.

Du côté des fonds immobiliers non cotés, Belfius Insurance est toujours le plus grand investisseur dans le Vicinity Affordable Housing Fund. Vicinity a pour objectif de fournir des logements locatifs de qualité, à faible consommation d'énergie ou sans consommation d'énergie, adaptés aux modes de vie urbains d'aujourd'hui et ayant un impact social et environnemental positif. Sur les dix bâtiments en exploitation, deux ont reçu le prix Bâtiment exemplaire de Bruxelles Environnement. Il récompense les projets immobiliers qui se distinguent au niveau de la consommation d'énergie, de la mobilité, de l'écologie et de l'architecture.

En 2022, Belfius Insurance est entrée dans le capital de Cohabs, une société bruxelloise spécialisée dans le co-living. Cohabs est une plateforme de cohabitation entièrement intégrée qui possède et exploite ses propres actifs immobiliers. Elle acquiert principalement des actifs pour les rénover et les redévelopper en propriétés écoénergétiques, en utilisant de préférence des matériaux de construction naturels ou circulaires. D'un point de vue social, Cohabs s'engage à maintenir 5% du portefeuille belge en chambres solidaires avec un loyer réduit de 50% afin que la cohabitation soit accessible à tous.

En octobre 2022, en collaboration avec Eiffage Development et Ethias, Belfius Insurance a créé la société Land Investment Vehicle (LIVE). LIVE se concentre sur l'acquisition de sites en Belgique qui peuvent être (re)développés en projets résidentiels durables, économes en énergie et à faible émission de carbone.



6. Bonne gouvernance d'entreprise

6.1. Conduite responsable des affaires

En 2022, l'approche ESG globale de Belfius a été coulée dans un nouveau «ESG-framework» ayant pour objectif d'informer nos clients, partenaires, employés et autres parties prenantes de l'engagement de Belfius à traiter les questions climatiques, environnementales, sociales et de gouvernance. Il résume les ambitions, la stratégie, les engagements et la gouvernance de Belfius en matière de développement durable (ESG), tant au niveau de la conduite responsable des affaires, de la conduite de ses activités principales, de la gestion de ses opérations internes, que de ses relations avec ses contreparties.

Le «ESG - framework» permet également d'accéder à toutes les politiques sous-jacentes de Belfius liées à l'ESG, et sert ainsi de document de référence pour diriger le lecteur vers toutes les informations publiques essentielles qui constituent le fondement formel de l'engagement de Belfius à promouvoir une croissance économique durable et inclusive, par le biais de ses activités de financement, d'investissement et d'assurance, ainsi que par sa propre conduite des affaires.



6.1.1. Éthique et compliance

Tout au long de la chaîne de valeur, il est crucial pour Belfius de respecter à tout moment les lois et règlements et d'agir conformément aux normes d'intégrité les plus élevées. En tant qu'acteur financier important en Belgique, Belfius se trouve dans un environnement concurrentiel exposé à de nombreux risques, tels que la corruption, les pots-de-vin et la fraude, qui ont des impacts économiques et sociétaux. La maîtrise de ces risques fait partie intégrante de notre activité et constitue une condition essentielle à notre existence et à notre croissance continue, tout en apportant de la valeur à nos clients dans une relation basée sur l'intégrité et la confiance.

À cette fin, Belfius se conforme scrupuleusement à toutes les lois d'application, aux réglementations et recommandations réglementaires (BNB, FSMA) en vigueur et respecte les règles et pratiques prévalant dans le secteur financier, notamment en ce qui concerne la protection des intérêts des clients.

Dans le cadre de notre gestion des questions liées à l'éthique et à la compliance, nous avons mis en place plusieurs politiques et chartes qui coordonnent nos relations avec nos parties prenantes, notamment nos employés, clients, fournisseurs, etc.

6.1.1.1. Politiques de Compliance

Tout d'abord, la politique de compliance est une combinaison de la charte de compliance et de la politique d'intégrité et permet à toutes les activités commerciales du Groupe Belfius de gérer plusieurs risques potentiels de compliance en accord avec les réglementations locales et européennes. Nous attachons une attention particulière à être un employeur responsable, honnête et professionnel. Nous attendons également de nos employés qu'ils partagent les mêmes valeurs lorsqu'ils s'engagent auprès de nos clients et partenaires. C'est essentiel pour gagner, maintenir et justifier la confiance de nos clients et parties prenantes. Pour nous, elle est fondamentale à notre activité.

- La **charte compliance** stipule les tâches, les pouvoirs et la position de la fonction compliance au sein de Belfius.
- La **politique d'intégrité** promeut des comportements honnêtes, ouverts et éthiques et assure le respect des lois, règlements et autres normes professionnelles afin d'améliorer et de protéger la réputation de Belfius, de ses produits, services et activités, en plus de l'intégrité envers les clients dans toutes nos activités, la loyauté et le respect mutuel. La plupart des domaines énumérés dans la politique d'intégrité de Belfius sont également couverts par le code d'éthique interne, disponible en néerlandais, français et anglais. Le code d'éthique reflète les règles de base de la conduite des employés.

Sur la base de ces principes généraux, certains thèmes ont été développés en politiques plus détaillées et, lorsque cela s'avérait pertinent, en procédures opérationnelles internes et/ou en politiques plus concises à partager en externe. Par conséquent, nous avons établi diverses politiques relatives à ces valeurs en néerlandais, français et anglais, accessibles et transparentes pour tous. Il s'agit notamment de:

- la politique anti-discrimination qui énonce l'engagement de Belfius à éviter et à mettre fin à toute forme de discrimination au sein et à l'extérieur de l'entreprise, dans ses relations avec les employés et les personnes en quête de recrutement, les clients, fournisseurs et partenaires existants et potentiels;

- la politique de dénonciation («Whistleblowing»), qui décrit la procédure mise en place au sein de Belfius pour que tous les employés puissent signaler des violations en toute confidentialité.

Deuxièmement, Belfius a établi un ensemble de politiques distinctes pour gérer les risques liés à la compliance et maintenir des pratiques commerciales saines avec les contreparties, en accord avec la tolérance zéro de Belfius sur les comportements anti-éthiques, y compris les abus de marché, les conflits d'intérêts, la corruption, la fraude et le blanchiment d'argent:

- la politique anti-fraude définit le cadre de gestion du risque anti-fraude de Belfius - Belfius applique des règles strictes pour atteindre ses objectifs anti-fraude dans toutes les entités de Belfius;
- la politique anti-corruption met en évidence les différents scénarios et procédures alignés sur les valeurs fondamentales de Belfius en matière de corruption. Belfius attend de ses clients, fournisseurs, prestataires de services externes, intermédiaires, partenaires commerciaux ou autres personnes ou entités associées à Belfius, qu'ils appliquent les mêmes règles strictes;
- la politique anti-blanchiment (AML, Anti Money Laundering) et la politique d'acceptation des clients renforcent l'engagement de Belfius en matière d'AML et de prévention du financement du terrorisme (CFT) et les processus internes y afférents. Avoir un lien important avec la Belgique est une exigence clé de la politique d'acceptation des clients de Belfius;
- la politique en matière de conflits d'intérêts se concentre sur la prévention et l'identification des conflits potentiels, ainsi que sur la gestion de ces conflits, dans le meilleur intérêt des clients;
- la politique relative aux abus de marché interne traite des délits d'initiés, de la divulgation illicite d'informations privilégiées et de la manipulation du marché.

Les politiques susmentionnées en matière d'éthique et de conformité sont approuvées et supervisées par le comité de direction ou le conseil d'administration et sont gérées par les fonctions Compliance ou Non-Financial Risk. Elles sont régulièrement révisées et mises à jour si nécessaire afin de s'aligner sur les évolutions réglementaires, les nouvelles connaissances ou d'autres facteurs. La structure de gouvernance de chaque politique est clarifiée dans la politique elle-même. Vous pouvez consulter la liste de nos politiques et chartes les plus importantes sur notre site web.

6.1.1.2. Formation et sensibilisation

Chaque politique est communiquée aux employés via les canaux de communication internes, les e-learning et différentes formes de formations. Belfius veille à ce que les membres de son personnel soient tenus au courant des développements relatifs à leur domaine (par exemple via

des bulletins d'information), et qu'ils aient accès aux informations dont ils ont besoin pour accomplir correctement leurs tâches. En outre, nos principes, politiques et procédures connexes sont accessibles via l'Intranet.

Les employés qui ont des questions peuvent consulter soit leur correspondant de compliance dans leur propre département, soit demander conseil au département Compliance. Le réseau de correspondants de compliance dans chaque département renforce le message de compliance de la Banque en accord avec les valeurs de Belfius.

Belfius dispose de son propre programme de formation obligatoire pour l'ensemble du personnel sur les questions liées à l'éthique et à la compliance. Celui-ci comprend, entre autres, des formations sur l'éthique, la législation AML et les abus de marché. En fonction du sujet, les formations sont mises à jour annuellement, ou au maximum tous les deux à trois ans, avec des cycles de formation ad hoc organisés pour certains profils. Chaque formation est suivie d'un test donnant lieu à un certificat dont la note minimale de passage est, selon la formation, de 70 ou 80%. Chaque employé dispose de son propre tableau de bord dans lequel toutes les formations planifiées et terminées sont affichées et suivies par les RH et la Compliance. Chaque nouvel employé doit avoir suivi avec succès ces formations dans les trois mois suivant son entrée dans l'entreprise.

Compte tenu de l'importance de la gestion des risques liés à la compliance, le département Compliance a mis en place un système de gestion du temps qui permet d'avoir une vision claire du personnel nécessaire pour remplir les tâches de compliance et de suivre les développements stratégiques et les évolutions réglementaires. Des talents possédant les compétences adéquates sont engagés et ces compétences sont maintenues à travers une combinaison de formations internes et externes. Le personnel du département Compliance de Belfius doit attester d'une formation suffisante et conforme aux exigences réglementaires.

6.1.1.3. Pratiques de détection et de contrôle

La tâche principale de la fonction Compliance est de protéger la réputation de Belfius en ce qui concerne les risques de compliance. La fonction Compliance rend compte au Chief Risk Officer et est supervisée par le comité d'audit, le comité Risques et le conseil d'administration.

C'est pourquoi le département Compliance développe et exécute un programme de surveillance consistant en des contrôles approfondis sur la mise en œuvre correcte des procédures et instructions établies, assurant une atténuation efficace des principaux risques de conformité. Ces contrôles peuvent être basés sur l'audit des résultats des départements opérationnels (première ligne), sur des échantillonnages et observations propres, sur des conversations avec les employés, sur le suivi des plaintes, sur des rapports d'exception et sur des «mystery visits» dans les succursales Belfius.

Deux fois l'an, un rapport de statut sur les risques de compliance, les activités (de contrôle) et les points d'attention est présenté au comité de direction et au comité d'audit.

Belfius met en place des efforts matériels afin de ne pas être impliquée dans le blanchiment d'argent provenant d'activités illégales, l'organisation de la fraude fiscale, le financement du terrorisme ou le contournement d'embargos internationaux. Pour souligner cet engagement, le responsable de la compliance en matière anti-blanchiment a établi un cadre général de compliance avec des politiques, des mesures et des contrôles préventifs généraux. La bonne connaissance du client et son identification, la vérification de l'origine des flux financiers sur les comptes et la détection des transactions douteuses, sont autant d'éléments essentiels à la prévention de telles pratiques.



Pour rester en conformité avec les législations et réglementations nationales et européennes en matière anti-blanchiment et de financement du terrorisme, Belfius a établi des normes de connaissance du client (Know Your Customer - KYC). Ces normes exigent un devoir de diligence sur chaque client potentiel avant d'entrer en relation d'affaires, via l'identification et la vérification de son identité et, le cas échéant, de ses représentants et bénéficiaires effectifs sur la base de documents, données ou informations obtenus par le biais d'une source fiable et indépendante.

Outre ces critères objectifs, il existe des éléments subjectifs qui peuvent éveiller des soupçons sur un client et auxquels il convient d'accorder une attention particulière. Le questionnaire KYC comprend également des questions sur le type d'activité et la transparence sur la manière de faire des affaires, la réputation du client et les liens potentiels avec des pays figurant sur la liste de surveillance des pays de Belfius. Enfin, étant donné que le KYC n'implique pas des données statiques mais des données dynamiques à travers la relation avec le client, il nécessite également un suivi et une surveillance continue du client - dans ce cas, via une revue KYC avec une fréquence basée sur le risque en fonction du profil de risque individuel de conformité du client.

Par ailleurs, la surveillance suivante est effectuée:

- surveillance continue ex-post des transactions AML de deuxième ligne («Know Your Transaction»), basée sur des scénarios exploitant l'intelligence artificielle (IA), pour détecter les transactions inhabituelles ou suspectes par rapport au profil du client;
- filtrage en ligne des transactions ex-ante sur les transactions SEPA et non-SEPA pour détecter dans quelle mesure la contrepartie d'une transaction de paiement reste signalée sur les listes de sanctions internationales et d'embargos. Lorsqu'une véritable concordance est détectée, la transaction est rejetée et, dans certaines situations, les actifs peuvent être gelés et signalés au SPF Économie;
- contrôle quotidien des noms dans la base de données des clients de Belfius par rapport aux listes de sanctions et d'embargos internationaux.

Belfius maintient également une «Belfius Country Watchlist» basée sur des sources officielles et reprenant tous les pays qui présentent un risque accru de blanchiment d'argent, de fraude fiscale ou de financement du terrorisme et/ou sont soumis à des sanctions internationales ou à des embargos, justifiant ainsi une vigilance accrue et des restrictions sur les transactions qui impliquent des contreparties dans ces pays.

L'audit interne établit régulièrement des missions et des rapports concernant les activités AML/CFT.

Plusieurs procédures de détection de la fraude sont en place, en plus des obligations légales et réglementaires (y compris la détection de la fraude sociale par les entreprises). Les cadeaux et invitations d'une valeur substantielle doivent faire l'objet d'une autorisation préalable, soit de la part de la direction ou des membres du conseil d'administration, soit de la part du Compliance Officer. Belfius ne fait pas de dons politiques et ne s'engage pas dans des activités directes de lobbying.

Si nécessaire, des recommandations aux métiers sont faites et suivies et des interventions peuvent avoir lieu. Plus spécifiquement, la Compliance siège au comité NPAP (New Product Approval Process), avec le service juridique et le service des risques non financiers. Le comité NPAP pilote la procédure dite d'approbation des nouveaux produits pour passer au crible tous les nouveaux concepts, produits, processus et procédures sur les risques inhérents et formule des conditions contraignantes pour garantir la conformité, dès le départ, avec l'appétit au risque de Belfius.

En 2022, aucun incident de corruption de la part d'employés ou de partenaires commerciaux n'a été signalé, et aucune affaire judiciaire concernant la corruption n'a été intentée contre Belfius ou ses employés.

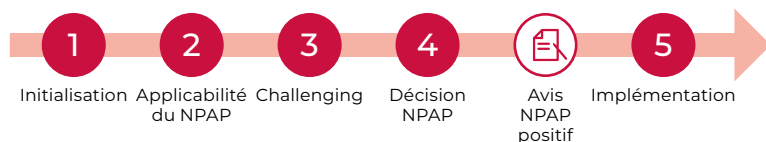
ESG dès la conception

La procédure NPAP (New Product Approval Process) est initiée pour chaque produit, service, activité, processus ou système informatique nouveau ou adapté, quel que soit le secteur d'activité, l'activité de support, la branche ou la filiale. Grâce à ce processus en cinq étapes, les parties prenantes pertinentes de l'organisation Belfius sont consultées pour identifier et évaluer les risques dans leurs domaines respectifs. Leurs avis peuvent être positifs ou fixer des conditions contraignantes («Must Have») ou non contraignantes («Nice to Have»).

L'équipe ESG centrale (Sustainability team) est une partie prenante pertinente dans ce processus. Elle identifie les risques ESG potentiels associés à un nouveau produit ou service et elle formule des conditions pour les éviter ou les réduire. De cette façon, les considérations de durabilité sont abordées dès le début des nouveaux développements. L'avis de toutes les parties prenantes concernées est consolidé dans l'avis du comité NPAP, composé de représentants de compliance, des services juridiques et des risques non financiers.

Cet «avis NPAP» est requis avant que le projet ne soit autorisé. Si des conditions contraignantes ont été fixées par l'avis du NPAP, le projet ne peut être déployé tant que ces conditions n'ont pas été mises en œuvre.

Un processus en 5 étapes



6.1.2. Devoir de diligence en matière de droits humains

En tant que bancassureur, nous considérons qu'il est de notre devoir de respecter et de protéger les droits humains des personnes, qu'il s'agisse de nos clients, de nos employés ou simplement de membres de la société en général. Notre engagement envers les droits humains touche le cœur de notre ambition d'être «Meaningful and Inspiring for Belgian Society. Together». Pour plus d'informations sur les droits humains et les employés, veuillez consulter le chapitre sur les ressources humaines de ce rapport. Dans notre [politique des droits humains](#), nous ne nous engageons pas seulement à respecter les droits humains, mais indiquons clairement que nous attendons le même niveau d'engagement de la part de nos filiales, fournisseurs et partenaires. Nous ne faisons aucune exception et attendons de tous qu'ils adhèrent à notre politique. Nous avons également élaboré un code de conduite pour nos fournisseurs, leur demandant de respecter les droits humains (voir section sur les achats durables 6.1.6.).

L'orientation client étant l'une de nos quatre valeurs fondamentales, la protection des consommateurs ainsi que le marketing et la vente responsables sont de la plus haute importance pour nous. Pour plus d'informations sur ce sujet, voir section 6.2.3.



De même, par le biais de la politique d'accélération de la transition (TAP, voir section 6.1.3), nous attendons de nos clients qu'ils respectent les droits humains, conformément à notre engagement social.

En outre, de nouvelles législations telles que la directive sur le devoir de diligence des entreprises en matière de développement durable, ainsi que la loi belge à venir sur le devoir de diligence et le devoir de vigilance des entreprises, obligeront bientôt les entreprises et leurs administrateurs à adopter un comportement durable et responsable dans leurs chaînes de valeur en effectuant une diligence appropriée en matière de droits humains. La diligence appropriée en matière de droits humains est un moyen pour les entreprises de gérer de manière proactive les impacts négatifs potentiels et réels sur les droits humains (Principes directeurs de l'ONU). Étant donné que les pratiques de diligence raisonnable susmentionnées prennent de plus en plus d'importance, tant dans l'UE qu'en Belgique, Belfius examine en interne sa propre conduite des affaires pour se préparer à ces nouvelles normes et rester conforme face aux nouvelles normes d'application des droits humains.

En 2022, nous avons effectué une analyse des lacunes de notre chaîne de valeur sur la base des attentes de: «UN Guiding Principles on Business and Human Rights», «EU Corporate Sustainability Due Diligence Directive proposal», du projet de loi belge sur le devoir de diligence et l'obligation de vigilance des entreprises et «Minimum Social Safeguards requirements of EU Taxonomy». Notre analyse a été divisée selon les six étapes du processus de «corporate due diligence» recommandées par le document d'orientation de l'OCDE sur la diligence appropriée pour une conduite responsable des affaires dont la reconnaissance est largement répandue. Grâce à cette analyse des lacunes, nous avons pu identifier les domaines à améliorer dans nos processus de diligence.

6.1.3. Accélérer la transition

En accord avec notre raison d'être «Meaningful and inspiring for Belgian society. Together», nous posons des choix clairs sur ce que nous faisons et ce que nous ne faisons pas et les reflétons dans nos politiques.

Avant tout, nous appliquons les dix principes du Pacte mondial des Nations unies. Celui-ci, dont Belfius est signataire, est le principal accord international sur les entreprises durables. Il stipule que les pratiques commerciales durables commencent par le respect des responsabilités fondamentales dans les domaines des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Belfius ne soutient pas les entreprises qui ne respectent pas ces principes et sont identifiées comme telles. À cette fin, Belfius investit les ressources nécessaires pour avoir accès à des données complètes et fiables.

Ensuite, des critères spécifiques s'appliquent aux secteurs économiques et aux activités, ainsi qu'aux pays et aux gouvernements.

6.1.3.1. Secteurs et activités économiques

La Transition Acceleration Policy, ou TAP en abrégé, est la politique sectorielle ESG du Groupe Belfius. Avec cette politique, Belfius prend position à l'égard des activités économiques qu'elle considère, en tout ou en partie, comme non durables. De cette manière, Belfius cherche à accélérer la transition durable de ses activités principales.

En même temps, Belfius encourage également ses entreprises clientes à évoluer vers un modèle d'entreprise plus durable lorsque cela est nécessaire et vise à informer, guider et offrir à ses clients les bonnes solutions pour cette transition. De cette manière, la TAP devient également un levier pour maximiser notre impact positif sur l'économie et la société. Le dialogue avec les clients et les parties prenantes est essentiel dans ce processus.

Belfius précise dans la TAP les activités qu'elle ne financera pas (ou seulement sous certaines conditions), et explique pourquoi:

- certaines activités (tabac, jeux de hasard, extraction de charbon et de lignite, extraction de pétrole et de gaz non conventionnels, activités spéculatives liées aux matières premières agricoles) sont résolument exclues;
- pour d'autres secteurs (extraction de pétrole et de gaz conventionnels, production d'électricité, énergie nucléaire), des critères spécifiques déterminent les activités que nous excluons et celles que nous voulons soutenir vers une transition économique durable;
- pour d'autres secteurs encore (extraction de minerais et de métaux, culture d'huile de palme et de soja), des conditions relatives à la politique de durabilité des entreprises sont imposées. Ce filtre normatif doit garantir qu'une entreprise respecte les droits fondamentaux des travailleurs, des riverains, de leur cadre de vie et de leurs moyens de subsistance, ainsi que de l'environnement.

La TAP s'applique à toutes les entités de Belfius et couvre toutes les activités de base impliquant des contreparties professionnelles. Les critères de la TAP ont été rendus aussi uniformes que possible pour toutes les activités, et ce n'est que lorsque la nature spécifique de ces activités ne le permet vraiment pas que des déviations ont été faites, par exemple en appliquant des critères minimaux légèrement différents, mais toujours en utilisant la même philosophie.

Les critères de la TAP ont été intégrés dans les processus et procédures existants des entités de Belfius, notamment la politique d'acceptation des clients, les directives d'acceptation des risques de crédit, les processus d'octroi de crédit et de leasing, le processus de sélection des fonds d'investissement, les instructions aux gestionnaires de fonds tiers, les directives relatives aux transactions sur les marchés financiers, le processus de validation des nouveaux produits, services et partenariats. Des formations sur la TAP sont dispensées aux employés concernés sur une base ad hoc et une équipe centrale TAP est disponible pour des conseils.

Du point de vue des risques, la TAP est un outil essentiel pour gérer l'exposition aux divers risques ESG liés à nos activités et à nos contreparties. À cet égard, les entreprises, et les institutions financières en particulier, sont soumises à des exigences réglementaires de plus en plus strictes. La TAP est également le principal instrument en ce qui concerne la gestion de nos fonds d'investissement pour éviter ou limiter les effets potentiellement négatifs des décisions d'investissement («PAI») selon la réglementation européenne SFDR.

Les critères de la TAP évolueront au fil du temps, en fonction de l'évolution de notre propre ambition en matière de durabilité, des résultats du dialogue avec les parties prenantes, de l'évolution des réglementations, des développements technologiques et des nouvelles attentes de la société. La mise à jour la plus récente de la TAP remonte à décembre 2022. Les principales adaptations concernent le champ d'application des produits et services, les exigences pour les partenaires de gestion de fonds privilégiés de Belfius, et des détails supplémentaires sur la gouvernance de la TAP.

Le texte intégral de la TAP peut être consulté [ici](#).

6.1.3.2. Gouvernements

Belfius utilise une liste de pays à surveiller lorsqu'il s'agit de financer des transactions de clients impliquant une autorité ou une entreprise publique étrangère. Cette liste couvre, entre autres, les risques potentiels de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de violation des embargos européens ou américains, tant en ce qui concerne la nature des transactions que la contrepartie elle-même. Si Belfius ne peut exclure ces risques sur la base d'informations et de documents crédibles, la transaction ou la relation client sera refusée. La composition de nos fonds d'investissement exclut les gouvernements qui sont considérés comme des régimes controversés sur la base d'une liste noire interne de Belfius IP et du modèle de durabilité de Candriam pour les gouvernements.

6.1.4. Un contribuable honnête

Bancassureur à ancrage local, Belfius joue un rôle important dans la société. Nous estimons qu'il est de notre responsabilité de contribuer à la prospérité du pays, afin de permettre une croissance économique durable et une évolution de la société vers plus de bien-être. Nous comprenons l'intérêt des politiques fiscales efficaces pour relever les défis sociaux, économiques et environnementaux.

En tant qu'entreprise responsable qui encourage l'adoption de pratiques plus durables, nous veillons à suivre de manière proactive les évolutions des règles fiscales applicables à Belfius et à ses activités, afin d'aligner systématiquement notre stratégie en la matière sur la législation fiscale en vigueur, et à répondre aux attentes de nos parties prenantes en matière de bonnes pratiques fiscales. Outre le respect scrupuleux des règles fiscales, Belfius s'engage à ne pas mettre en œuvre de planification fiscale agressive.

D'un point de vue opérationnel, notre service fiscal interne veille notamment à ce que les directives et politiques internes restent parfaitement à jour par rapport aux évolutions de la fiscalité. Nous adaptons en permanence les procédures et développons des initiatives visant à prévenir les risques en la matière. La «Tax risk score card», qui permet l'évaluation et le suivi continu des risques fiscaux détectés – y compris dans le cadre de la procédure d'approbation des nouveaux produits (voir section 6.1.1.) – est un bon exemple de ce type d'initiative.

Nous communiquons en toute transparence notre approche concernant la stratégie fiscale du groupe (objectifs, directives, responsabilités en matière de gestion fiscale), dans la [Note de politique fiscale](#) du Groupe Belfius. Cette Note est rédigée par le département fiscal et approuvée par le comité de direction de Belfius Banque, Belfius Insurance ainsi que par les conseils d'administration de toutes les entités du groupe. La politique est revue chaque année et mise à jour le cas échéant, après approbation des organes susmentionnés, pour être ensuite publiée sur l'Intranet et sur le site internet de Belfius.

En 2022, l'annexe 3 de la Note de politique fiscale du Groupe Belfius portant sur la Politique de prévention en matière fiscale a été profondément remaniée suite à la publication d'une nouvelle législation et de nouvelles obligations formulées par la BNB dans le cadre de la lutte contre la fraude fiscale. Ces mesures ont pour but d'encourager le secteur financier à s'organiser de telle manière à être irréprochables dans le domaine fiscal et, plus particulièrement, à éviter toute implication dans des opérations de (facilitation de la) fraude fiscale par la clientèle.

À cet égard, notre politique claire consiste à ne pas nous engager dans une relation ou dans des transactions dans lesquelles la fraude fiscale est présente ou suspectée.

Nous suivons de près l'application pratique des principes relatifs à la prévention en matière fiscale par l'ensemble de nos collaborateurs ou mandataires. Cela se traduit notamment par une nouvelle procédure de surveillance rapprochée mise en place en collaboration avec le département compliance. Pour les clients «Wealth & Private», dont les dossiers nécessitent une vigilance ajustée aux spécificités des opérations/transactions propres à ceux-ci, un comité «Intake» dédié a été mis en place afin de maintenir un profil de risque faiblement exposé au blanchiment d'argent (découlant du délit de base correspondant à la fraude fiscale). Une autre initiative importante prise par Belfius pour lutter contre la fraude fiscale concerne l'élaboration d'e-learning spécifiques afin de donner les outils adéquats aux collaborateurs et mandataires qui ont un rôle à jouer dans la prévention de la fraude fiscale et la détection des mécanismes particuliers.

L'objectif de toutes ces mesures prises par Belfius est d'arriver à un contrôle permanent des risques fiscaux, et en particulier aux risques liés à la (facilitation de la) fraude fiscale.

En outre, en cas de doute par rapport à l'implémentation de nouvelles législations ou interprétation d'une législation existante, Belfius n'hésite pas à contacter pro-activement l'administration ou le SDA (service des décisions anticipées) afin d'obtenir une sécurité juridique via un ruling fiscal sur l'application des lois fiscales aux opérations envisagées.

Notre département fiscal, sous la supervision du Chief Financial Officer, a un rôle de première ligne lorsqu'il est amené à traiter avec les autorités fiscales locales en Belgique. En cas de contrôle de ses propres obligations fiscales ou celles de tiers, Belfius veille à collaborer de manière efficace et transparente avec l'administration fiscale pour faciliter l'évaluation du respect desdites obligations.

Les montants des impôts payés par Belfius en tant que conglomérat sont inclus dans les états financiers de Belfius.

Comptes annuels consolidés

(en milliers d'EUR)	2020	2021	2022
CASH IMPÔTS ET CONTRIBUTIONS	(688.067)	(727.492)	(794.816)
Charges d'impôts courants ⁽¹⁾	(228.428)	(234.998)	(266.896)
Taxes du secteur ⁽²⁾	(237.076)	(277.617)	(283.072)
Contributions patronales d'assurances sociales	(113.221)	(109.118)	(126.510)
TVA non déductible	(68.888)	(66.177)	(79.302)
Autres impôts et taxes indirects	(40.454)	(39.582)	(39.036)

(1) Cf. Note «7.16. Annexe au compte de résultats consolidé» de Belfius Banque.

(2) Cf. Note «7.9. Annexe au compte de résultats consolidé» de Belfius Banque (Taxes du secteur & autres taxes).

Belfius joue également un rôle de collecteur d'impôts pour le compte des autorités fiscales, en retenant un certain nombre de taxes sur les comptes des clients. Si un client exprime une plainte fondée concernant les montants retenus, Belfius dispose de procédures pour justifier ou rectifier ceux-ci.

Dans ce cadre, conformément aux attentes des instances prudentielles, Belfius informe les clients de la fiscalité qui grève chacun des produits commercialisés sous son enseigne, mais ne fournit aucune forme de conseil ou d'assistance personnelle sur le plan fiscal, à l'exception du Service offert par l'équipe Wealth Analysis and Planning.

Enfin, Belfius respecte toutes les règles de l'OCDE sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS) reprises dans la législation belge, et dans celles des autres juridictions où les entités de Belfius sont établies. Le BEPS est un plan d'action de l'OCDE contre l'évasion fiscale par l'exploitation abusive des lacunes et des différences entre les règles fiscales.

Belfius concentre ses activités commerciales exclusivement sur le marché belge. Cependant, pour certaines activités très spécifiques, nous maintenons des entités au Luxembourg et en Irlande:

- Belfius Financing Company SA émet certains titres pour des investisseurs externes. Pour des raisons techniques et opérationnelles, il a été décidé d'effectuer ces émissions au Luxembourg, en toute transparence vis-à-vis des autorités fiscales belges et après réception d'un avis favorable. Belfius Insurance Finance y gère en outre un portefeuille d'actions et d'obligations;
- Belfius Ireland, basée en Irlande, détient un portefeuille historique d'obligations à long terme. Ce portefeuille est actuellement en «run-off». La présence de Belfius en Irlande ne constitue pas une forme d'optimisation fiscale car il n'y a pas de déplacement de la base imposable de la Belgique vers l'Irlande.

6.1.5. Confidentialité des données et sécurité de l'information

6.1.5.1. Confidentialité des données

En raison de la nature même de leurs activités, les institutions financières traitent régulièrement un grand nombre de données. La confidentialité et la sécurité de l'information de ces données ont toujours été de la plus haute importance pour Belfius, vu qu'il est crucial de conserver la confiance de nos clients et partenaires, ainsi qu'une solide réputation.

Compte tenu de l'évolution de la digitalisation des offres de produits et de services dans le secteur financier (y compris celles des partenaires non financiers) et des pratiques établies de travail à distance, la protection des données est devenue une préoccupation de plus en plus importante pour les institutions financières. À cette fin, en tant que groupe de bancassurance responsable et inspirant («Meaningful and Inspiring») pour la société belge, Belfius accorde une attention particulière à la vie privée de ses clients et de ses employés et traite et protège soigneusement toute information sensible générée dans le cadre de ses activités quotidiennes, dans le strict respect des législations en vigueur et des directives applicables.

Chez Belfius, le respect de la vie privée, des droits fondamentaux, des libertés fondamentales et de la protection des données personnelles est primordial. Cet engagement se traduit par des contrôles réguliers et, en cas d'identification d'un risque potentiel, par des actions d'atténuation et de correction rapides. En outre, Belfius s'engage à ne pas vendre de données personnelles et travaille continuellement à la transparence du traitement des données personnelles dans le but de fournir des services, en particulier lorsque cela nécessite un échange de données avec des tiers.

Les engagements fondamentaux de Belfius en matière de respect de la vie privée et de collecte, d'utilisation et de partage responsables des données à caractère personnel, sont exposés dans notre Charte vie privée accessible au public. Ce document est régulièrement mis à jour afin d'informer les clients et les consommateurs de tout changement et est repris dans une «Privacy Policy» interne correspondante et des directives complémentaires. La Charte vie privée actuelle date du 1^{er} janvier 2022.

Gouvernance du règlement général sur la protection des données (RGPD)

De nombreux acteurs collaborent pour s'assurer que nos processus existants et nouveaux sont et restent conformes au RGPD: le Data Protection Officer (DPO), le Chief Information Security Officer (CISO), le Digital Security Officer (DSO), le Chief Data Officer (CDO), le département des risques non financiers (NFR, Non Financial Risk), le département juridique, le département Compliance et le Outsourcing Officer.

Un «GDPR Steering Committee» a lieu au moins une fois par trimestre. Les indicateurs clés de risque relatifs à la vie privée et d'autres questions liées au RGPD sont discutés lors de cette réunion, puis rapportés en interne à la direction ainsi qu'aux comités d'audit et des risques par le biais de divers rapports. Ces indicateurs clés de risque relatifs à la vie privée font également partie de notre RAF.

Il existe un réseau dédié de correspondants en matière de vie privée dans chaque département. Ils travaillent en étroite collaboration avec le DPO pour soutenir et conseiller les employés sur les questions liées au RGPD. Ces correspondants sont tenus au courant des nouveaux développements par le biais de sessions d'information dédiées.

Mise en œuvre du Règlement général sur la protection des données («RGPD»)

Les projets, neufs et existants, sont examinés et conseillés par de multiples parties prenantes dans le cadre de la procédure NPAP (New Product Approval Process, voir section 6.1.1.).

Chaque nouvelle approche client – qu'il s'agisse de proposer des produits, des services, des outils numériques ou des informations – fait l'objet d'une analyse préalable conforme au RGPD (Règlement général sur la protection des données, 2018). Lors de la collaboration avec des tiers, la compliance RGPD et les exigences minimales de sécurité sont définies contractuellement, testées initialement puis vérifiées régulièrement selon une fréquence basée sur les risques, calibrée en fonction du type de données échangées.

Belfius tient un registre de toutes les activités de traitement des données. Chaque activité de traitement est attribuée à un responsable et une évaluation du risque RGPD est effectuée et documentée. Tous ces éléments sont régulièrement vérifiés par le DPO, le risque et l'audit interne et les résultats sont soumis à la direction et au «GDPR Steering Committee».

Veille et information relatives au RGPD

Les changements de législation (par exemple, Payment Services Directive, Digital Services Act, Digital Markets Act, Digital Governance Act) ayant un impact sur le RGPD, «Court of Justice or Data Protection Authority judgement» et «Data Protection Authority guidelines» sont analysés par le service juridique et le DPO et, le cas échéant, implémentés. Le CISO et le DPO informent également régulièrement les parties prenantes internes et la direction des changements, impacts ou décisions à venir des régulateurs ou des autorités de protection des données.

Les employés sont également sensibilisés à la question de la protection de la vie privée par le biais de formations en ligne obligatoires à suivre dans un délai de trois mois après l'embauche et répétées au moins tous les trois ans. En

2022, environ 10.000 personnes, qu'il s'agisse d'employés de Belfius Banque et de ses filiales ou d'agents indépendants des marques Belfius ou DVV, ont été invitées à suivre un e-learning sur le RGPD. 98% d'entre eux l'ont suivi avec succès, ce qui, compte tenu des maladies de longue durée et des départs à la retraite, approche un taux de réussite de 100%.

Outre un chapitre détaillé permanent relatif au RGPD sur l'Intranet, la sensibilisation à la vie privée et au RGPD est maintenue par des communications régulières par ce canal, ainsi que par des e-mails adressés à tous les groupes cibles ou à certains d'entre eux dans le cadre de projets spécifiques.

Droits liés au RGPD et «data breaches»

Le RGPD garantit aux clients une série de droits, dont celui d'accéder à leurs données personnelles et de les modifier. La Charte vie privée de Belfius expose les possibilités d'exécution des droits RGPD. Les canaux digitaux de Belfius Banque facilitent l'exercice de ces droits, comme en témoignent les 9.475 demandes d'accès formulées par les clients en 2022. Plus de 97% des demandes (9.236) concernaient des demandes de droit d'accès.

À côté de celles-ci, on compte également de nombreux changements d'adresse (droit de rectification) qui ont été effectués en scannant les cartes d'identité électroniques dans les apps ou via les ATM, ainsi que des ajustements des «privacy settings» dans les apps bancaires des clients (droit d'opposition ou de consentement).

99% des demandes sont passées par nos canaux digitaux et ont été traitées le jour ouvrable suivant. Cela confirme que Belfius peut assez rapidement offrir à ses clients une transparence totale sur les données personnelles stockées.

La gouvernance et le traitement des droits et des plaintes liés au RGPD sont décrits dans une directive interne distincte sur la protection de la vie privée et relèvent de la responsabilité du management. Un indicateur de risque clé spécifique fait référence à la réponse rapide aux demandes de renseignements sur les droits liés au RGPD. Ce point fait également l'objet d'un rapport régulier au «GDPR Steering Committee» et à la direction.

La gestion des «data breaches» (violations de données) est décrite dans une directive interne distincte. Notre stratégie consiste à analyser, atténuer et remédier à chaque incident aussi rapidement que possible. Toutes les violations sont documentées en interne, soumises à une évaluation des risques, signalées au «GDPR Steering Committee» et donnent lieu à des mesures correctives le cas échéant. La décision de communiquer à l'autorité de protection des données (APD) et/ou aux personnes concernées fait partie de chaque analyse de violation.

Aucune violation majeure de données n'a été identifiée en 2022. 14 incidents mineurs ont été signalés à l'autorité de protection des données, contre sept en 2021 et huit en 2020. Dans chaque cas, la réponse a été rapide et des mesures appropriées ont été prises.

6.1.5.2. Sécurité de l'information

Un paysage en mutation

La numérisation, l'innovation et l'évolution des modèles commerciaux du secteur bancaire vont de pair avec des cyber-risques en constante évolution. Les banques sont de plus en plus interconnectées, non seulement entre elles, mais aussi avec de nombreux tiers. La pandémie de 2021 a également accéléré la transition des clients vers des modes de paiement numériques, l'évolution vers des lieux de travail numériques ou hybrides et elle a aussi transformé les modalités de travail et de communication des employés. Des concepts comme le «Bring-Your-Own-Device», les réunions en ligne, l'accès aux données à tout moment et en tout lieu, entre autres, vont rester dans les habitudes. Ces dernières années, l'augmentation des cyberattaques a démontré à quel point les organisations et la société sont dépendantes des systèmes et technologies de l'information et quel peut en être l'impact sur l'économie (coûts) et les personnes.

Pour Belfius, la protection des informations et le maintien d'un environnement sécurisé pour les données de nos clients sont essentiels. Nous voulons garantir des performances élevées en matière de sécurité de l'information afin que nos clients nous fassent confiance à cet égard.

Évaluations et tests

Les exigences réglementaires sont devenues plus strictes au fil des années, ce qui signifie que Belfius doit se conformer à plusieurs cadres réglementaires et législations nationales et européennes, notamment RGPD, PSD2, DORA, NIS, etc. En outre, la sécurité de l'information fait partie de fréquents audits réglementaires. Les sujets liés à la sécurité de l'information chez Belfius sont audités au moins une fois par an via des audits internes, externes et/ou réglementaires. En outre, tous les deux ans, Belfius soumet volontairement tous les processus de sécurité de l'information à une évaluation de maturité par une partie externe, afin de mesurer de manière indépendante sa performance en matière de sécurité de l'information.

Belfius effectue annuellement des tests internes et externes divers et variés. Il s'agit notamment de «Red team assessments», de tests de pénétration, de scans de vulnérabilité et d'examen de la configuration, qui contribuent tous à fournir une assurance sur divers aspects de l'organisation, du cadre et de l'infrastructure de sécurité. Ces tests permettent de déterminer l'efficacité des contrôles existants, d'identifier de nouveaux risques ou vulnérabilités, de vérifier la conformité aux exigences réglementaires, etc.

Des «Cyber hygiene assessments» distincts sont réalisés pour valider l'efficacité des contrôles existants, en s'assurant que les nouvelles fonctionnalités de sécurité sont appliquées là où elles sont nécessaires et qu'elles apportent une amélioration continue à tous les contrôles liés aux personnes, aux processus et aux technologies.

Cadres et gouvernance

Belfius utilise des cadres standardisés, tels que ISO 27001 (sécurité de l'information), ISO 27005 (gestion des risques informatiques), NIST Cybersecurity Framework et MITRE ATT&CK. Le Information Security Management Systems (ISMS) (système de gestion de la sécurité de l'information) garantit que la «top-level Information Security Policy» est effectivement traduite en directives, politiques et processus de niveau inférieur. Cela garantit que tous les départements contribuent à une organisation sûre. En améliorant continuellement le ISMS, en mettant à jour le cadre et les politiques (par exemple en incorporant les leçons apprises, les recommandations d'audit, la stratégie d'entreprise, les exigences de conformité, etc.) et aussi en mesurant et en surveillant l'implémentation de ses contrôles, Belfius établit et améliore la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de ses systèmes.

Un «Technology Committee» a été mis en place au niveau du conseil d'administration au sein du Groupe Belfius en 2021. Ce comité conseille le conseil d'administration sur les questions relatives aux technologies de l'information, au numérique, aux données et aux aspects de sécurité, pour toutes les filiales du Groupe Belfius.

Le Information Security Steering (ISS), géré par le Chief Information Security Officer (CISO) et présidé par le Chief Risk Officer (CRO), assure une stratégie de sécurité de l'information bien gérée et coordonnée. Un système adéquat d'identification, de protection, de détection, de réaction et de récupération est mis en place conformément aux exigences réglementaires en matière de sécurité de l'information.

Gestion des risques et 3 lignes de défense

La responsabilité de la surveillance des risques liés à la technologie, y compris les risques informatiques et de cybersécurité, incombe au comité des risques et au comité d'audit du conseil d'administration - ceux-ci sont informés trimestriellement en matière de sécurité de l'information. Pour souligner notre engagement, l'appétence au risque de Belfius (Risk Appetite Framework, RAF), approuvé par le conseil d'administration, comprend une section sur la sécurité de l'information. Le RAF définit et mesure les indicateurs clés de performance (KRI) essentiels pour assurer la performance de la sécurité de l'information. Lorsqu'un KRI est inférieur au seuil défini, un plan de remédiation doit être détaillé au «Information Security Steering». La «Information Security Policy» définit plus précisément le cadre pour garantir une approche cohérente et rationalisée de la sécurité de l'information.

Pour assurer la détection, le signalement et l'atténuation de tous les types de risques au sein de l'organisation, Belfius a appliqué le modèle des trois lignes de défense. La première ligne de défense en matière de sécurité de l'information est le Digital Security Officer (DSO), qui rend compte au Chief Technology Officer (CTO). Le Chief Information Security Officer (CISO) est responsable de la supervision de la sécurité de l'information à partir de la deuxième ligne de défense, et rend compte au Chief Risk Officer (CRO). L'audit assure une évaluation indépendante de l'ensemble de l'organisation dans le cadre de la troisième ligne de défense.

Les politiques et processus en matière de risques décrivent la manière dont ces lignes de défense interagissent et garantissent que tous les types de risques au sein de l'organisation sont gérés de façon adéquate, étant donné que les risques non gérés pourraient avoir un impact financier, ainsi qu'un impact sur la réputation, les opérations ou la législation de Belfius.

La feuille de route de la sécurité

Les «risk assessments» aident à définir les améliorations les plus appropriées pour atteindre nos ambitions. Les grands objectifs et priorités sont traduits en projets concrets et reportés sur une feuille de route qui s'étend généralement sur deux ans. À ces projets sont alloués un budget spécifique qui s'ajoute au budget courant de cybersécurité pour les tâches habituelles.

Pare-feu humains

Afin d'améliorer les compétences et la sensibilité aux risques de sécurité de l'information des employés et des contractants de Belfius, des initiatives de sensibilisation, de formation et de test (par exemple, des simulations trimestrielles de courrier hameçon) sont régulièrement réalisées. Chaque année, un plan de sensibilisation à la sécurité est créé, intégrant les leçons tirées des années précédentes, les domaines dans lesquels les «pare-feu humains» de Belfius doivent être améliorés, ainsi que les menaces émergentes dont le personnel doit être conscient. En 2022, comme en 2021, l'accent a été mis sur la sécurité des appareils personnels: verrouillage des écrans, prévention des fuites de données lors du travail à distance, etc. Ce plan a été réalisé dans le cadre d'une collaboration entre différents départements afin de s'assurer qu'il était aligné sur toutes les initiatives existantes au sein de l'organisation et qu'un message cohérent et homogène était transmis à toutes les parties concernées.

Certaines formations en matière de sécurité sont obligatoires pour tous les collaborateurs et font l'objet d'un suivi actif par le management avec le soutien du département des ressources humaines. Le pourcentage d'achèvement est rapporté aux membres du «Information Security Steering». Les taux de clics résultant des simulations de phishing sont également rapportés au «Information Security Steering».



pour un suivi étroit. Tous les nouveaux employés sont tenus de suivre une formation sur la sécurité de l'information dans le cadre du processus «d'onboarding».

La sensibilisation à la sécurité de l'information se fait fréquemment par le biais d'initiatives générales ou ciblées à l'intention de groupes spécifiques, notamment les clients, les étudiants et le grand public.

Partage d'informations et groupes de travail

Belfius participe à plusieurs fédérations, groupes de travail et initiatives, dont Febelfin (la Fédération belge du secteur financier), la «Belgian Cyber Security Coalition» et FS-ISAC. Cela permet à Belfius de collaborer et d'échanger sur les meilleures pratiques en matière de sécurité de l'information avec des organisations du secteur financier et issues d'autres secteurs.

Pour plus de détails sur la sécurité de l'information et la protection des données, veuillez consulter le [Risk Report de Belfius 2022](#).

6.1.6. Approvisionnement durable

Chez Belfius, nous envisageons d'inclure toutes nos parties prenantes dans notre avancée vers un avenir durable. C'est pourquoi nous nous engageons activement avec nos fournisseurs dans ce projet ambitieux. Nous nous engageons à répondre aux attentes de nos parties prenantes, tout en créant de la valeur grâce à une politique d'achats durables qui tient compte des dimensions économiques, sociales et environnementales.

En 2022, Belfius a travaillé avec 3.500 fournisseurs, dont 88% étaient des entreprises belges locales, y compris une majorité de prestataires de services. Parmi ces fournisseurs, 793 opèrent avec des contrats établis par Belfius et sont donc activement surveillés en termes de santé financière et de conformité réglementaire. Sur ces 793 fournisseurs activement surveillés, 287 sont identifiés comme des fournisseurs à risque élevé et moyen sur la base de notre formule de détermination du risque fournisseur. Les fournisseurs à risque élevé et moyen sont principalement des fournisseurs de systèmes et de solutions informatiques ou numériques et constituent 80% de nos dépenses d'approvisionnement globales de 2022. En 2022, les contrats avec des entreprises belges représentaient 88% de nos dépenses fournisseurs, ceux avec des entreprises européennes représentaient 10% et les entreprises non européennes 2%.

Nous sommes très attentifs au respect de nos valeurs et de nos engagements tout au long de la chaîne d'approvisionnement en incluant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans notre politique d'achat et nos processus d'approvisionnement et de sélection des fournisseurs.

Les documents suivants indiquent explicitement que les critères ESG sont pris en compte dans nos processus et qu'une évaluation ESG est une étape obligatoire pour s'engager dans une relation commerciale à long terme avec Belfius.

- Nos conditions générales précisent que les résultats de l'évaluation ESG peuvent conduire à la résiliation des contrats en place. Elles imposent également le respect du RGPD.
- Le [Code de conduite pour les fournisseurs en matière de développement durable](#) est conforme aux 10 principes du Pacte mondial des Nations unies, intégrant dans les relations commerciales les niveaux de comportement attendus en termes de droits humains internationalement proclamés et d'absence de violations des droits humains, de critères de santé et de sécurité sur le lieu de travail et dans les produits et services, de normes de travail respectueuses, de valeurs

de lutte contre la corruption et d'intégrité, de respect de la liberté d'association et de négociation collective, d'élimination de toute forme de travail forcé et obligatoire, d'abolition du travail des enfants, d'élimination et d'interdiction de la discrimination et d'impacts environnementaux positifs.

Depuis 2021, les nouveaux fournisseurs de biens et de services avec lesquels Belfius souhaite s'engager doivent accepter les conditions générales de Belfius et aussi signer et respecter le code de conduite de Belfius en matière de durabilité pour les fournisseurs, y compris l'approche de tolérance zéro de Belfius en matière de fraude, de corruption et de discrimination.

Dans le cas où la relation avec le fournisseur est qualifiée d'externalisation critique, la «Outsourcing Risk & Material Arrangements Policy» s'applique également. Pour plus d'informations, voir le [Risk Report 2022 de Belfius](#).

Afin de réaliser notre ambition d'intégrer des critères ESG dans nos processus d'approvisionnement, Belfius travaille avec EcoVadis, une agence mondiale de notation ESG qui fait autorité dans ce domaine. Les fournisseurs qui répondent aux appels d'offres de Belfius reçoivent un lien leur permettant d'effectuer une évaluation de leur performance en matière de durabilité auprès d'EcoVadis, s'ils ne l'ont pas encore fait. En effet, en tant que première étape de notre programme d'évaluation ESG, nous avons pour objectif d'évaluer 70% de nos dépenses d'achat de 2021, en donnant la priorité aux profils à risque élevé et moyen. Cette étape a été menée à bien avec une évaluation de 70,5% du total de nos dépenses d'achats de 2021, ce qui représente désormais 66% du total des dépenses fournisseurs de 2022. Aucun fournisseur n'a obtenu un score insuffisant et seuls vingt d'entre eux ont reçu un score «partiel» - inférieur à 45/100.

Les fournisseurs qui ont reçu un score partiel sont invités à élaborer un plan d'action pour augmenter leur score (supérieur à 45/100) dans les deux ans. Dans le cas où un score insuffisant est reçu sur l'un des sous-thèmes (environnement, éthique, travail et droits humains ou achats durables), une amélioration dans l'année est demandée. Belfius suivra de près toute évolution en la matière.

Au cours de l'année 2022, Belfius a interagi activement avec les fournisseurs qui n'ont pas répondu immédiatement à l'invitation d'évaluation ESG. Ces 68 fournisseurs représentent 9% des dépenses totales d'achats de 2022. À ce jour, nous avons dû suspendre notre relation d'affaires avec un fournisseur en raison des critères fixés.

En 2022, la méthodologie de risque des fournisseurs a été redéfinie, ce qui a entraîné un plus grand nombre de fournisseurs à risque élevé ou moyen. Les nouveaux ajouts (125 fournisseurs), pour la plupart de petites entités, ont été contactés en décembre 2022 pour commencer l'évaluation ESG. Un webinaire organisé par Belfius et EcoVadis en janvier 2023 a fourni des informations supplémentaires et une motivation pour adhérer aux ambitions ESG de Belfius.

Enfin, nous avons réfléchi à nos propres résultats EcoVadis liés au thème des achats durables et avons identifié différents domaines qui pourraient être améliorés. Deux objectifs ont été fixés: un taux de participation de 100% des acheteurs à une formation de sensibilisation à la durabilité en 2023 et une couverture de 80% des dépenses avec un profil de risque élevé et moyen, ayant signé le code de conduite de durabilité 2021 pour les fournisseurs.

Pour ce dernier point, nous demandons aux fournisseurs dont les contrats sont antérieurs à 2021 d'adhérer au code.

6.1.7. Gouvernance ESG

L'ESG, y compris les risques climatiques et environnementaux, est un sujet clé pour toutes les échelles de gouvernance du Groupe Belfius. Comme nous pensons qu'une gouvernance solide et l'implication de tous les niveaux de notre entreprise sont essentielles pour la robustesse de notre approche de la gestion des risques climatiques, les règlements d'ordre intérieur des conseils d'administration, du comité de risque Belfius Banque et du comité de risque et souscription Belfius Insurance, des comités de direction et du «Joint Management Committee» ont été adaptés pour intégrer explicitement les évolutions récentes des responsabilités ESG.

Pour un aperçu général de la composition et des attributions de ces organes de gouvernance, veuillez vous référer au chapitre Gouvernance d'entreprise du rapport annuel de Belfius.

- Les **conseils d'administration de Belfius Banque et de Belfius Insurance** définissent et supervisent la mise en œuvre de la stratégie (ESG), des objectifs (principalement par le biais du processus de planification financière et du reporting des résultats et de la revue des activités), de la politique générale (y compris la Transition Acceleration Policy), de l'appétit pour le risque et de l'approche du risque sur proposition ou recommandation du comité de direction. Le cadre d'appétence au risque (Risk Appetite Framework, RAF) est fixé annuellement par le conseil d'administration sur proposition du comité des risques. Avec l'importance croissante des risques ESG et climatiques en particulier, la révision annuelle du RAF se traduit, chaque année, par l'intégration d'un nombre croissant de nouveaux indicateurs ESG qualitatifs et quantitatifs.
 - Deux fois par an, les conseils d'administration donnent des conseils sur les questions ESG et examinent les progrès réalisés dans les projets et les objectifs liés à la durabilité, indiqués dans le tableau de bord ESG (Core), afin de s'assurer que la durabilité est pleinement et systématiquement intégrée dans toutes les propositions de valeur mettant en œuvre notre stratégie. Les revues des activités des différents secteurs d'activité intègrent également de plus en plus d'indicateurs de performance clés liés à l'ESG, tout comme le rapport RAF et le «Quarterly Risk Report» (QRR).
 - Les compétences individuelles de chaque membre du conseil d'administration sur chacun des aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance sont explicitement documentées dans la «grille de compétences» du conseil. La grille de compétences, ainsi que l'importance croissante de l'ESG, alimentent les considérations du comité de nomination en matière de politique de succession. Les nouveaux administrateurs bénéficient d'un programme d'accueil Belfius qui comprend une sensibilisation à l'ESG.
- Les **comités de risque au niveau du conseil d'administration** ont des pouvoirs et des responsabilités consultatifs vis-à-vis des conseils d'administration en ce qui concerne la définition de l'appétit pour le risque et de la stratégie actuelle et future (y compris le risque ESG et climatique), ainsi que le suivi de leur mise en œuvre. Étant donné que les risques liés à la durabilité constituent un risque de premier plan chez Belfius, les comités des risques assurent une surveillance efficace des risques ESG sur une base trimestrielle par le biais de la revue trimestrielle des risques (le QRR) et du rapport trimestriel RAF. Ils surveillent également les progrès, les écarts et les retards potentiels de Belfius dans l'exécution du plan d'action ESG (conçu pour répondre aux attentes fixées par le guide de la Banque centrale européenne (BCE) sur les risques liés au climat et à l'environnement) sur une base trimestrielle via un indicateur dédié inclus dans notre cadre d'appétence au risque.





- Le «**Joint Management Committee**» de Belfius, composé de tous les membres du comité de direction de Belfius Banque et de Belfius Insurance, gère les questions stratégiques du groupe, y compris la stratégie de durabilité et sa mise en œuvre pour le groupe bancaire et d'assurance. Il est responsable de la mise en œuvre des réglementations ESG obligatoires et des engagements ESG volontaires et les sujets ESG y sont discutés sur une base trimestrielle. Il a mis en place le Strategic Sustainability Committee (SSC) en tant que centre de gouvernance ESG (opérationnel) pour soutenir ses efforts et responsabilités ESG.
- Le nouveau **Strategic Sustainability Committee (SSC)** dirige l'exécution de notre stratégie ESG, de notre «ESG Framework» et de la TAP et surveille l'exécution des sujets ESG transversaux (par exemple, les objectifs climatiques fondés sur la science ou «science-based targets»), la conformité avec les réglementations spécifiques ESG (par exemple, SFDR et les Principales Incidences Négatives, taxonomie européenne), ainsi que la mise en œuvre des politiques ESG propres à Belfius (comme la Transition Acceleration Policy). Le SSC valide le rapport annuel sur le développement durable, supervise toutes les autres exigences en matière de rapports ESG et assure la communication au sein des différentes initiatives dans lesquelles Belfius est engagée. Le CEO de Belfius Banque et le CEO de Belfius Insurance sont membres du Strategic Sustainability Committee, tout comme des représentants des métiers, des départements Legal et Risques, ainsi que les Sustainability managers de nos entités bancaires et d'assurance. Le SSC se réunit toutes les six semaines. Le SSC peut également compter sur des «desks», des groupes d'experts ayant un rôle consultatif, dans lesquels toutes les parties prenantes importantes pour les domaines respectifs sont représentées.
- L'un d'eux s'occupe de la mise en œuvre des politiques ESG dans les processus bancaires, de financement et d'assurance avec: les «Control Offices», le département Risques, le CORM crédits, les départements Legal et Compliance et les Sustainability managers de Belfius Banque et Belfius Insurance. Les réunions de ce «**Sustainable Banking, Financing and Insurance Desk**» ont lieu sur une base mensuelle.
- Un autre est axé sur les investissements (politiques et réglementations obligatoires), avec: le «product management investments», Belfius Investment Partners (BIP), la gestion des investissements Belfius Insurance, les départements Risques, Legal et Compliance ainsi que les Sustainability managers de Belfius Banque et de Belfius Insurance. Les réunions de ce **Sustainable Investment Desk** ont lieu sur une base mensuelle. Les sujets abordés sont l'exécution des revues régulières de l'approche d'investissement et des objectifs stratégiques, le suivi et le développement des fonds SFDR de Belfius, ainsi que la mise en œuvre de la TAP.
- Un comité dédié se concentre sur l'émission d'obligations vertes Belfius, regroupant le département des Marchés financiers, les business lines et la Sustainability manager de Belfius Banque. Il s'agit d'une réunion trimestrielle.

Enfin, l'ESG s'immisce de plus en plus dans les responsabilités des structures décisionnelles existantes, comme le «Intake Committee» ou les comités de crédits par exemple, où les aspects climatiques et environnementaux, ainsi que les risques de réputation (par exemple en matière de gouvernance et de droits humains), font l'objet d'un examen croissant.

ESG dans les processus de crédit

Un système de notation interne (internal rating system) est actuellement utilisé par les analystes de crédit pour attribuer des notes de crédit à nos clients Business, Local Corporate, Corporate. Cet outil prend également en compte des éléments qualitatifs, tels que le type d'activité et la probabilité que l'entité soit impactée par des normes environnementales plus strictes ou l'évolution technologique, l'existence de controverses, de risques sociaux ou de problèmes de réputation, l'existence de problèmes (potentiels) de responsabilité civile ou de risques juridiques et la robustesse de la gouvernance (par exemple, les actionnaires, la structure du groupe et la qualité de la gestion).

Ces éléments qualitatifs doivent être mis à jour lorsqu'une révision de la solvabilité est exécutée et/ou qu'un nouveau dossier de crédit est introduit. En outre, lorsqu'un nouveau dossier de crédit est soumis au comité de crédit, une checklist compliance et une «Credit Note», qui comprend une appréciation ESG, doivent également être complétées. Enfin, pour les clients professionnels existants, le défaut d'alignement sur la TAP lors de la demande de crédit est une règle d'exclusion, qui ne peut être annulée que par le comité de direction. Les clients potentiels qui ne respectent pas la TAP ne sont pas acceptés.

Belfius a développé un outil de scoring ESG pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à EUR 10 millions. Il calcule le profil ESG des entreprises et identifie leurs forces et faiblesses relatives en matière environnementale, sociale ou de gouvernance. Lorsqu'il sera disponible, ce score ESG sera également pris en compte dans les futurs dossiers de production de crédit à partir de 2023. Le travail se poursuit également sur le développement d'un nouveau système de notation interne, qui comprendra encore davantage de questions ESG.

Au niveau de la direction, tant le CEO de Belfius Banque que celui de Belfius Insurance sponsorisent la stratégie ESG.

Chez Belfius Banque, la Sustainability manager est responsable devant le CEO. Elle dirige l'équipe centrale de durabilité et est chargée de la coordination générale de la stratégie ESG à l'échelle du groupe. Elle travaille en étroite collaboration avec le Sustainability manager de Belfius Insurance. Les deux parties mènent un dialogue systématique sur les affaires ESG avec les principales parties prenantes internes et externes. Toutes les deux semaines, la Sustainability manager de Belfius Banque, la responsable du Corporate Office CEO et le CEO discutent des défis rencontrés dans les nombreux sous-projets ESG. Depuis 2023, la CRO se joint à ces sessions pour renforcer l'accent sur les pistes de risques climatiques et environnementaux. De même, le Sustainability manager de Belfius Insurance s'entretient régulièrement avec le CEO et le CRO de Belfius Insurance.

L'approche organisationnelle choisie par Belfius en matière d'ESG consiste à travailler avec un nombre limité d'équipes dédiées et un réseau de «ESG champions» à travers l'organisation afin de trouver le bon équilibre entre les connaissances spécialisées et l'exécution d'une part, et l'intégration à l'échelle de l'entreprise, d'autre part.

- L'équipe centrale ESG «Sustainability team» de Belfius, dirigée par la Sustainability manager, est le centre de compétence ESG de Belfius. Elle surveille le paysage ESG et développe des concepts ESG (tels que SBTi, PRB ou CSRD), à l'exception des éléments spécifiques aux risques.
- Le «ESG Risk Competence Centre», situé au sein du département de gestion stratégique des risques, est chargé de superviser la mise en œuvre des composantes de risque du programme ESG et de développer un cadre complet de gestion des risques ESG en collaboration avec d'autres départements de risque

à l'échelle du groupe selon le modèle des «trois lignes de défense». Il rend régulièrement compte au Chief Risk Officer (CRO).

- L'équipe «ESG data» développe et structure les sources de données non financières et génère des moteurs de calcul ainsi que des rapports réglementaires.

Des représentants de toutes les équipes susmentionnées, ainsi que du Project Office, se réunissent au sein de l'ESG Core Data Team pour relever les défis multiples et transversaux en matière de données qui sous-tendent tous les sujets ESG.

Nous investissons davantage dans le renforcement de ces équipes et/ou le recours à des conseils externes pour suivre le rythme des exigences réglementaires et prudentielles croissantes. En parallèle, nous renforçons régulièrement nos connaissances par le biais de formations et l'acquisition de nouveaux outils auprès de fournisseurs de données et de services externes.



6.2. À l'écoute de nos clients

Les clients sont au cœur de l'objectif de Belfius: «Meaningful & Inspiring for Belgian Society. Together». L'orientation client est également l'une de nos quatre valeurs fondamentales. Établir une relation durable avec les clients, s'engager avec eux de manière responsable et transparente, prendre en compte leurs opinions et satisfaire leurs demandes, est tout aussi important pour nous que l'optimisation de nos services opérationnels ou de nos performances financières.

En tant que société de banque et d'assurance orientée vers le client, nous savons que la protection des consommateurs est de la plus haute importance et nous appliquons une approche à trois lignes de défense à ce sujet.

Tout d'abord, en tant que bancassureur responsable, nous respectons strictement toutes les lois et réglementations en matière de marketing et de vente responsables. Des groupes cibles sélectionnés reçoivent des formations sur des sujets clés tels que MiFID II, Consumer Finance ou la note circulaire de la FSMA sur la publicité et la commercialisation de produits financiers auprès de clients non professionnels.

Les politiques de compliance et d'éthique de Belfius (voir section 6.1.1.) sous-tendent notre engagement responsable envers les clients.

Belfius adhère également aux codes de conduite de:

- Febelfin: Belfius Banque adhère au code de conduite de la fédération belge du secteur financier concernant les bonnes relations avec les clients. Via Febelfin, Belfius adhère également à la Charte belge pour l'inclusion numérique;
- Assuralia: Belfius Insurance adhère au code de conduite de la fédération des compagnies d'assurance concernant le traitement rapide et qualitatif des sinistres.

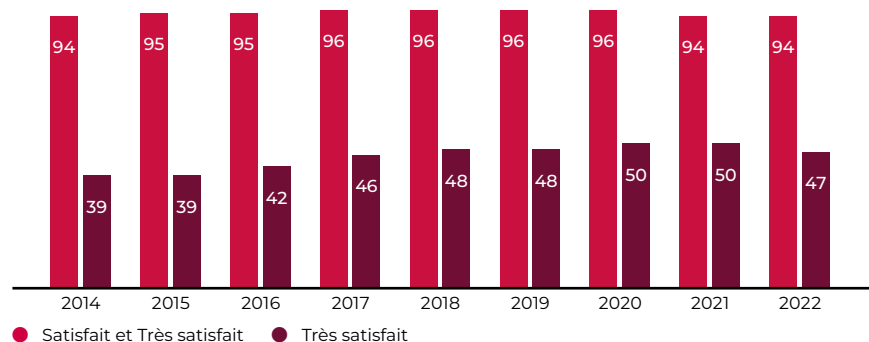
Une politique dédiée à la protection du consommateur ainsi qu'au marketing et à la vente responsables sera finalisée prochainement.

6.2.1. Toujours plus pour votre Love

Chez Belfius, nous accordons la plus haute importance au maintien de la satisfaction de nos clients, et travaillons ainsi constamment à atteindre 95% de clients satisfaits. Cet indicateur de performance clé, qui date de 2014, est adapté aux ambitions de Belfius par le département Customer Research en collaboration avec des agences d'études de marché externes. Nous sommes convaincus que nous devons viser le «Love» de nos clients. C'est ce qui motive les talents de Belfius jour après jour.

En 2022, nous avons envoyé une enquête de satisfaction annuelle à 554.025 clients des différents métiers de Belfius Banque (particuliers, entreprises et sociétés, public et social). Globalement, Belfius Banque a obtenu cette année-là un score de satisfaction de 94%.

Degré de satisfaction (en %)



6.2.2. Gestion des plaintes

6.2.2.1. Un suivi étroit des plaintes

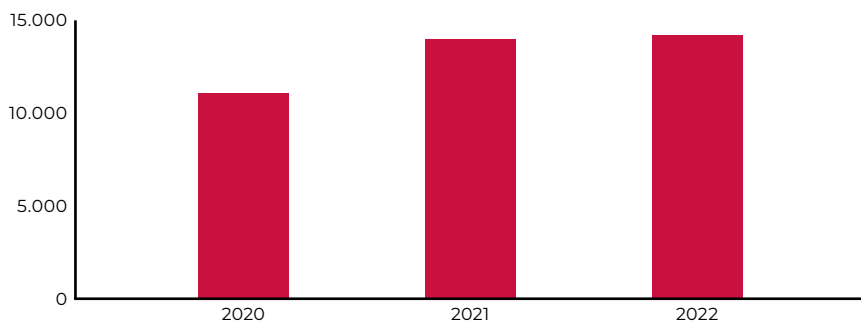
Pour entretenir des relations équitables et transparentes avec ses clients et améliorer constamment la qualité de son service, Belfius écoute attentivement toutes les plaintes et s'efforce de les résoudre. De plus, nous considérons chaque plainte comme un moment clé dans le parcours client car il contient des informations précieuses pour améliorer nos services, produits et processus. Par conséquent, nous suivons systématiquement les plaintes des clients et analysons minutieusement chaque cas afin d'apporter des solutions efficaces en collaboration avec les différentes entités de la Banque. Belfius dispose d'équipes dédiées qui exécutent un protocole étape par étape garantissant l'impartialité lors du traitement des plaintes.

En 2022, Belfius a enregistré 14.173 plaintes, ce qui représente une augmentation de 1,5% par rapport à 2021. Nos équipes de gestion des plaintes ont fonctionné à 100% de leur capacité pour y répondre le plus rapidement possible. Compte tenu de l'augmentation des volumes sur la période 2020 - 2022, nous avons pris des

mesures pour renforcer les équipes chargées des plaintes, à la fois en augmentant le plan de personnel et en allouant des ressources temporaires supplémentaires. Cela a permis de réduire considérablement l'arriéré accumulé.

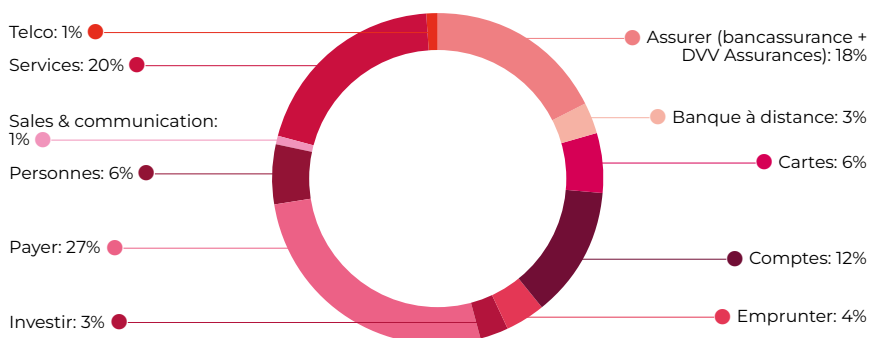
La période de reporting couvrant 2022 a pris en compte toutes les plaintes ouvertes (y compris les plaintes liées à la discrimination et à la vie privée), qu'elles aient déjà été traitées, qu'elles soient en cours ou en attente de traitement.

Nombre de plaintes reçues



Afin de faciliter le traitement de ces plaintes, nos équipes de gestion des plaintes les classent par thème.

Nombre de plaintes reçues par domaine



En 2022, le domaine «Payer» a contribué à l'augmentation du nombre total de plaintes. L'année 2022 a été marquée par des attaques de phishing et les clients de Belfius n'ont pas été épargnés. Les équipes chargées des plaintes ont travaillé main dans la main avec le Centre de compétence en matière de fraude et les équipes de communication et de développement technologique pour mettre en œuvre des campagnes de prévention et adapter en permanence les mesures de détection préventive des tentatives de fraude. Malgré cela, nous avons constaté une augmentation significative du nombre de plaintes à tous les niveaux de traitement (hausse de près de 200%).

Les plaintes dans le domaine «Services» sont encore nombreuses mais en retrait grâce à une série de mesures prises pour améliorer la disponibilité de Belfius Connect et des agences, telles que la modification du système et de l'organisation de notre service téléphonique dans les agences, l'introduction de mini-rendez-vous et, fin 2022, la réouverture partielle de certaines agences. Les clients ont également signalé des problèmes sur les nouveaux ATM (guichets automatiques), qui sont désormais en grande partie résolus.

Le domaine «Assurer» complète le top 3 des sujets de plainte en 2022. Les plaintes liées à nos produits et services d'assurance ont augmenté par rapport à 2021, principalement en raison de l'assurance dommages non-vie et, dans une moindre

proportion, de l'assurance mobilité non-vie. Cette augmentation était, entre autres, liée au contexte économique qui a déclenché des ajustements de primes (indice ABEX), ainsi qu'à la reprise post-Covid de l'activité des voyages internationaux.

6.2.2.1. Gouvernance du système de gestion des plaintes

Belfius distingue quatre niveaux de traitement des plaintes:

- les agences salariées et indépendantes du réseau, ainsi que Belfius Connect, représentent le premier niveau de la chaîne de gestion des plaintes car il est le plus proche du client. C'est également le cas du service clientèle et du service des sinistres de Belfius Insurance qui travaillent pour la marque DVV. Les filiales telles que Belfius Lease, Belfius Autolease, Corona Direct, Elantis et Belfius Commercial Finance enregistrent et traitent les plaintes qui concernent leurs propres activités;
- le service des plaintes au sein de la division Connect2Net de Belfius Banque (le deuxième niveau) traite:
 - les plaintes que le client formule directement via un formulaire spécifique sur le site web de Belfius, ou via une lettre, un appel téléphonique, un e-mail, etc. au département des plaintes;
 - les plaintes pour lesquelles les agents/agents Connect ne sont pas en mesure de proposer eux-mêmes une solution et demandent l'aide du siège social;
 - les plaintes reçues par les services internes, d'autres départements (par exemple Distribution, Marketing, etc.), ou certaines filiales (Belfius Insurance pour les produits vendus via les réseaux bancaires de Belfius, Crefius, BIP).

Le département des plaintes de Belfius Insurance traite les plaintes relatives à la marque DVV, ainsi que les plaintes transmises par le département des plaintes de Belfius Banque en raison de leur complexité technique. Les départements des plaintes traitent les plaintes dans les délais fixés, en respectant les normes de qualité établies et, par principe, en fournissant une réponse au client.

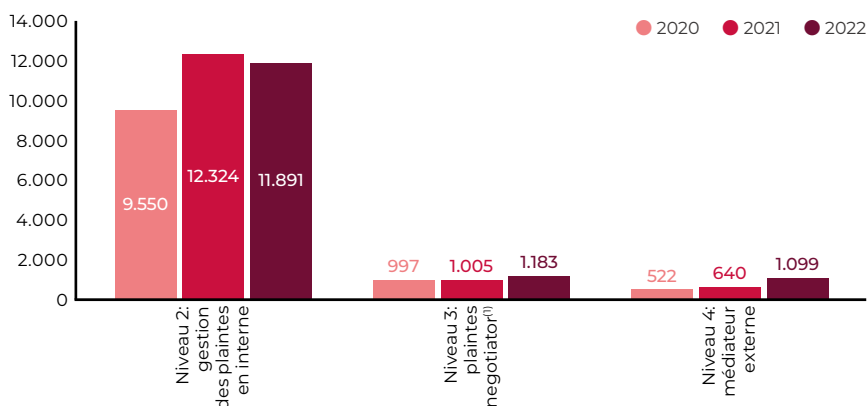
- Négociation interne: si le client rejette la solution proposée par le département des plaintes, il peut s'adresser au Négociateur Belfius (le troisième niveau). En tant que contact neutre, le Négociateur procède à une nouvelle analyse du cas, indépendamment du Service des plaintes, et répond directement au client. Ce niveau n'existe pas pour les plaintes DVV.
- Médiation externe: les clients qui continuent à contester la position prise par Belfius peuvent s'adresser au médiateur fédéral de la banque/assurance, ou au tribunal. Si l'Ombudsman fédéral (le quatrième niveau pour les produits de banque/assurance) considère la plainte comme recevable, elle sera gérée avec la collaboration du négociateur de Belfius.

L'évolution des plaintes fait l'objet d'un suivi et de rapports réguliers (également avec les partenaires). Cela permet d'identifier les problèmes et d'y remédier rapidement, ainsi que d'anticiper des tendances similaires à l'avenir.



Le nombre de plaintes reçues et remontées au niveau du Négociateur et du Médiateur (Ombudsman), a augmenté en 2022, principalement en raison de plaintes liées à des cas de fraude.

Nombre de plaintes reçues par niveau de traitement



(1) Le niveau 3 – Négociator de Belfius – ne s'applique pas à DVV assurances.

Plaintes relatives à la discrimination et à la vie privée

Dans notre quête de protection des droits humains, nous voulons diminuer le nombre de plaintes liées à la discrimination et à la vie privée. De plus, il est de notre devoir légal en tant qu'institution financière de protéger la confidentialité des données de nos clients anciens et actuels en sécurisant leurs transactions et leurs informations personnelles.

En 2022, Belfius a enregistré 20 plaintes liées à la discrimination, soit une diminution de 23,1% par rapport à 2021 (2021: 26; 2020: 34). Nous nous efforçons constamment d'appliquer une politique de tolérance zéro en matière de discrimination et nous poursuivons nos campagnes de sensibilisation en communication interne, conçues à la suite d'échanges avec l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile (Fedasil), la Croix-Rouge et UNIA (une institution interfédérale de lutte contre la discrimination et de promotion de l'égalité des chances).

En 2022, Belfius a également enregistré 149 plaintes concernant la vie privée, ce qui représente une diminution de 13,9% par rapport à 2021 (2021: 173; 2020: 150). La majorité d'entre elles (105) concernaient la législation du RGPD. Les autres étaient principalement liées au vol d'identité ou à des e-mails mal adressés mais non ouverts, ne représentant donc aucune violation d'informations privées. Un quart de ces plaintes ont été générées par un article de presse incorrect qui affirmait qu'un employé de Belfius était à l'origine d'une fuite des données personnelles de 300.000 clients. Pour la marque d'assurance DVV, trois plaintes liées au RGPD ont été enregistrées en 2022.

85 plaintes relatives à d'autres domaines peuvent également être liées à des questions de RGPD et concernaient souvent l'accès aux données personnelles par un tiers non autorisé suite à un changement d'adresse, une suspension de procuration, etc.

6.2.3. Attention particulière aux clients plus vulnérables

En tant que société belge de banque et d'assurance visant à être significative et inspirante pour la société belge, Belfius a le devoir de permettre l'accès des citoyens aux produits et services financiers, contribuant ainsi au bien-être de la société belge. C'est dans ce contexte que nous avons identifié l'inclusion financière comme un sujet matériel (voir section 4.3.) et que nous cherchons à rendre nos agences et nos canaux digitaux accessibles à tous, à offrir des produits (de base) à tout le monde et à nous assurer que les clients ont les compétences nécessaires pour accéder à nos produits et services financiers et puissent les utiliser, en abordant ainsi la fracture numérique croissante en Belgique.

6.2.3.1. Produits sociaux

Afin d'aider l'organisation des services sociaux du gouvernement belge (CPAS) dans sa mission, Belfius a développé une série de produits bancaires spécifiques qui facilitent l'accès aux services bancaires de base. Ces produits sont destinés aux personnes qui se trouvent dans une situation difficile et qui ne sont pas en mesure d'entrer dans le système bancaire par leurs propres moyens. Belfius a intégré ces produits dans l'application bancaire électronique BelfiusWeb utilisée par les CPAS. Au total, environ 169.000 comptes sociaux étaient actifs à la fin de 2022.

En cas d'aide urgente ou de soutien financier pour les personnes sans compte bancaire, le CPAS peut compter sur les solutions automatisées adaptées de Belfius: la carte prépayée SSB pour les besoins ponctuels urgents, ou la Belfius EasyCard pour les paiements récurrents. Un aperçu de tous nos produits sociaux est disponible sur [notre site web](#).

Belfius propose également le compte Basic Banking Service qui est un service légalement réglementé accessible à chaque consommateur résidant légalement dans un État membre de l'UE et ayant des difficultés à obtenir un compte bancaire, le plus souvent des demandeurs d'asile ou des réfugiés reconnus (31.617 comptes chez Belfius).

6.2.3.2. Prévention du surendettement

Belfius suit des directives strictes lors de l'octroi de prêts à des particuliers et tient compte des facteurs positifs et négatifs afin de protéger à la fois nos clients et Belfius contre les prêts excessifs.

En outre, en tant que membre de l'Union professionnelle du crédit (UPC), Belfius approuve et respecte le code de conduite de l'UPC. Celui-ci contient 10 principes visant à garantir que les prêts aux particuliers sont accordés de manière responsable. Il garantit, entre autres, le suivi des besoins des emprunteurs et du risque de surendettement, le suivi du niveau d'endettement et de l'utilisation du crédit, le suivi des problèmes de paiement et l'anticipation des retards de paiement («prévention des risques») sans oublier la fourniture active de solutions aux clients et de conseils en matière de dettes.

6.2.3.3. Clients n'ayant pas ou peu accès aux services digitaux

Selon le [Baromètre de l'inclusion digitale publié par la Fondation Roi Baudouin](#), près de la moitié des personnes vivant en Belgique sont numériquement vulnérables, ce qui signifie qu'elles ont de faibles compétences digitales, voire aucune. Il convient de noter que les compétences numériques doivent être constamment mises à niveau pour pouvoir rester au courant des nouvelles évolutions digitales, des outils, des risques de fraude ou de phishing, ce qui rend encore plus difficile la lutte contre la fracture numérique.

Pour ces raisons, le thème de l'inclusion numérique a gagné en importance en Belgique et au niveau de l'Union européenne (UE) au cours des deux dernières années. Au niveau de l'UE, une directive a été adoptée en 2019 afin de fixer des exigences d'accessibilité pour les produits et services, y compris les services bancaires. Cette directive prendra effet en 2025. En 2021, le Conseil des ministres a également inclus la lutte contre la fracture numérique et la transition vers l'inclusion digitale dans sa stratégie.

Belfius veut s'assurer que personne ne soit laissé pour compte lors de la digitalisation rapide du monde bancaire, de l'économie et de la société dans son ensemble. Bien que nous considérions cette tendance comme une évolution positive pour la société, nous sommes également conscients que tous nos clients n'ont pas accès à ces services, qu'ils n'ont pas tous le niveau de confort nécessaire ou qu'ils ne

souhaitent tout simplement pas suivre cette voie. Soutenir ce groupe de clients est une préoccupation importante pour Belfius. En tant que banque, nous nous efforçons de rester accessibles au plus grand nombre.

C'est pourquoi Belfius, en collaboration avec Febelfin, s'est engagée à travailler sur un plan d'action en 10 points visant à la fois à faciliter la transition vers la banque en ligne et à continuer à soutenir les clients non numériques.

En 2022, nous avons publié des vidéos «comment faire» pour aider nos clients à effectuer des transactions simples et à accéder aux services bancaires via nos canaux digitaux. Nous avons également déployé des campagnes de sensibilisation sur les risques de fraude et de phishing et soutenu les sessions d'information de Febelfin sur la banque numérique.

Toutes les agences Belfius sont équipées de dispositifs cashless, permettant aux clients d'imprimer leurs extraits de compte, de saisir un virement et de modifier un code PIN. Ces appareils sont également accessibles en dehors des heures d'ouverture.

En outre, pour le bénéfice de nos clients numériquement vulnérables, Belfius a réactivé le Phone Banking en 2022, un service qui ne nécessite pas d'accès à un smartphone ou à Internet, et qui ne requiert aucune compétence numérique. Cette initiative a été récompensée par un prix décerné par l'organisation de seniors OKRA.

En outre, les clients de plus de 70 ans titulaires d'un compte courant Beats New ou Beats Star peuvent recourir à des virements manuels gratuits et l'envoi mensuel gratuit de relevés papier. Belfius propose également le compte universel, conformément aux principes et conditions énoncés dans la Charte du service bancaire universel, afin de répondre aux besoins des clients qui n'utilisent pas les services numériques.

À l'avenir, Belfius vise à améliorer l'accessibilité de ses canaux numériques, en donnant la priorité à l'application Belfius Mobile. Tout le monde doit pouvoir lire et utiliser les informations communiquées par Belfius sur ces canaux. Belfius considère que l'accessibilité aux services et produits bancaires via les canaux non numériques est tout aussi importante.

6.2.3.4. Clients en situation de handicap

La plupart des agences Belfius sont accessibles aux personnes avec un handicap. Les guichets automatiques de Belfius dans ces agences sont équipés de commandes vocales qui permettent aux malvoyants de retirer de l'argent sans aide extérieure. Le clavier lui-même est en relief et du braille a été utilisé afin que la personne concernée puisse trouver facilement les différentes parties de l'appareil (zone d'insertion de la carte bancaire, zone de branchement des écouteurs, etc.). Belfius est en train d'adapter son réseau de distributeurs automatiques de

billets en parallèle au déploiement de Batopin, dont le même niveau de facilités d'assistance est attendu dans la mesure du possible.

Anysurfer⁽¹⁾ a évalué la conformité de Belfius à la norme internationale WCAG (Web Content Accessibility Guidelines). En 2021 et 2022, des audits ont été réalisés par Anysurfer sur Belfius Mobile et Belfius Direct Net (PC banking) de Belfius afin de déterminer s'ils étaient accessibles aux clients partiellement voyants, ayant des difficultés motrices ou des troubles de l'attention. Les audits ont révélé que Belfius dispose d'un bon niveau d'accessibilité digitale pour tous, même si certaines améliorations pourraient encore être mises en œuvre, comme l'ajout de textes alternatifs à la plupart des images et bannières pour permettre une identification et une description précises avec un logiciel de synthèse vocale. Belfius s'efforce d'accroître sa conformité aux directives et d'atteindre le niveau WCAG AA.

Plusieurs adaptations visant à améliorer l'expérience utilisateur des clients en situation de handicap ont été exécutées dans l'application mobile Belfius en 2022, comme la catégorisation des comptes des clients comme «boutons» pour une meilleure navigation dans le flux de transfert. Désormais, lorsqu'un numéro de compte est saisi de manière incorrecte, les clients en situation de handicap en sont correctement informés, alors qu'auparavant le message d'erreur n'était pas décrit. Il va sans dire que ces changements d'apparence mineure ont eu un impact positif élevé sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap aux services de Belfius.

D'autres audits seront effectués en 2023 pour alimenter d'autres améliorations et assurer un bon niveau de qualité.

(1) AnySurfer est un projet de l'ONG Blindenzorg Licht en Liefde vzw qui vise à créer un monde numérique accessible à tous, y compris aux personnes en situation de handicap.



7. Accent sur l'action climatique

7.1. Trajectoire de décarbonisation

Les entreprises du secteur financier ont un impact sur le climat par le biais de leurs propres activités, mais leur impact le plus important réside de loin dans les émissions financées résultant de leurs activités de crédit et d'investissement. En tant que fournisseurs de moyens financiers, les institutions financières peuvent avoir un impact à la fois positif et négatif sur le climat. La nature de ces impacts dépend de leurs portefeuilles, des profils de leurs clients et des types de services et de produits offerts. Le secteur financier est donc un acteur essentiel de l'action mondiale contre le changement climatique et de la transition vers une économie bas carbone, tout en tenant compte des aspects économiques, environnementaux et sociaux.

Chaque jour, chez Belfius, nous nous efforçons d'assumer nos responsabilités en matière de changement climatique. Dans le cadre de sa stratégie 2025, Belfius s'est engagée à être un acteur de premier plan dans la transition vers une économie et société belge à faibles émissions de carbone et résiliente, en soutenant les efforts en faveur du climat au sein de ses propres opérations, ainsi qu'en encourageant ses clients à réduire leurs émissions et à investir de manière durable.

Depuis plusieurs années, Belfius mesure et réduit les émissions liées à ses propres activités. En 2019, nous avons mis en place un plan ambitieux visant à réduire les émissions liées à nos propres activités de 20% d'ici 2025. Cet objectif incluait les émissions de scope 1, de scope 2 et une partie des émissions de scope 3 (à savoir la consommation d'eau, la consommation de papier, le transport en amont, les déplacements domicile-travail et les voyages d'affaires). Entre-temps, nous avons étendu le champ d'application de notre plan aux succursales du réseau indépendant de Belfius et à une partie des opérations informatiques.

Conformément aux dernières données scientifiques sur le climat et compte tenu des progrès tangibles déjà réalisés (voir section 8), nous avons décidé de réaffirmer notre ambition de réduire de 25% les émissions liées à nos propres activités d'ici à 2025, par rapport à l'année de référence de 2019. Cet objectif reste toutefois intermédiaire et ne concerne qu'une partie des activités qui seront couvertes par nos objectifs de réduction d'émissions fondés sur la science qui prennent également en compte les activités de nos clients en incluant les émissions liées à nos activités de leasing, d'investissement et de financement, qui représentent près de 99% de nos émissions totales déclarées.

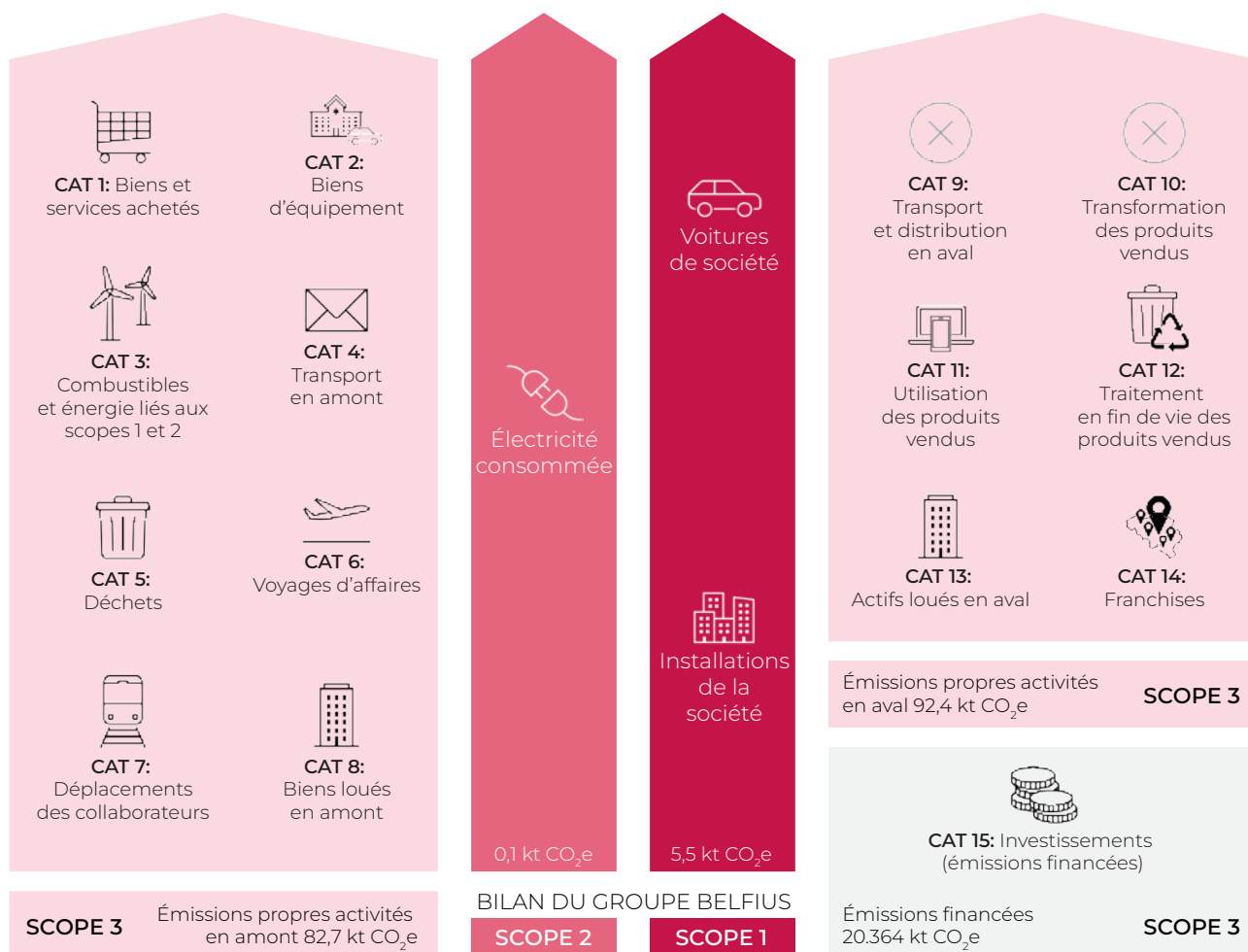


En 2020, nous avons rejoint l'Alliance belge pour l'action climatique (BACA). Pour renforcer encore notre ambition climatique, nous avons rejoint l'initiative Science Based Targets (SBTi) en janvier 2022, une collaboration entre le CDP, le Pacte mondial des Nations unies (UN Global Compact), le World Resources Institute (WRI) et le World Wide Fund for Nature (WWF). Dans ce cadre, nous nous efforçons de fixer, mesurer et communiquer de manière transparente des objectifs clairs de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les deux ans suivant notre adhésion, conformément aux ambitions de l'Accord de Paris et sur la base des dernières données scientifiques sur le climat. Cela se traduira par la fixation d'objectifs plus complets et plus approfondis à partir de 2023, en partant du bilan de l'année de référence 2022 qui sera détaillé dans les sections suivantes.

7.1.1. Portée, méthodologie et qualité des données de l'empreinte carbone de Belfius

Nos calculs de l'empreinte carbone couvrent les trois champs d'application des émissions de gaz à effet de serre conformément au GHG Protocol et au Partnership for Carbon Accounting for Financials (PCAF)⁽¹⁾. Il couvre les sept gaz inclus dans la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC)⁽²⁾. Nous convertissons ces différents gaz en une seule unité, un «équivalent CO₂» (CO₂e), de la manière la plus cohérente possible en utilisant les facteurs de conversion de sources réputées⁽³⁾.

En 2022, notre empreinte carbone a été calculée pour la première fois pour l'ensemble du groupe Belfius selon l'approche de consolidation du contrôle opérationnel, c'est-à-dire les entités sur lesquelles nous avons toute autorité pour introduire et mettre en œuvre nos politiques opérationnelles. Afin de garantir l'alignement sur les rapports réglementaires, le périmètre de notre contrôle opérationnel est ajusté à toutes les filiales entièrement consolidées⁽⁴⁾.



(1) Selon le PCAF (2020). La norme mondiale de comptabilisation et de déclaration des gaz à effet de serre pour le secteur financier. Première édition, 18 novembre 2020.

(2) Les gaz à effet de serre de la CCNUCC comprennent: le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), l'oxyde nitreux (N₂O), les hydrofluorocarbures (HFC), les perfluorocarbures (PFC), l'hexafluorure de soufre (SF₆) et le trifluorure d'azote (NF₃).

(3) Les facteurs d'émission proviennent de sources telles que l'Agence française pour la transition écologique (ADEME), le Department for Environment Food and Rural Affairs (DEFRA), Ecoinvent et l'Agence internationale de l'énergie (AIE), qui utilisent les valeurs GWP-100 les plus récentes du GIEC.

(4) Les autres entités dans lesquelles Belfius détient une participation et un contrôle opérationnel, mais qui ne sont pas consolidées, sont classées en tant qu'investissement dans notre catégorie 15 du scope 3.

Aperçu de la définition du champ d'application et de l'indication de la qualité des données

Source des émissions en équivalent carbone	Champ d'application et limites des émissions de Belfius	Indication de la qualité des données
SCOPE 1 - DIRECT - ACTIVITÉS PROPRES		Données déclarées des activités mesurées
GAZ CONSOMMÉ	Ces émissions résultent de la combustion de combustibles dans des sources fixes (par exemple des chaudières). Belfius mesure l'utilisation de gaz et de mazout pour le chauffage de tous les bâtiments de ses entités et des agences salariées qu'elle possède.	83%
MAZOUT		
VOITURES DE SOCIÉTÉ	La combustion de carburants dans les voitures appartenant à l'entreprise. Belfius inclut ses voitures de société qui sont mises à la disposition de ses employés commerciaux dans le cadre de l'exercice de leur fonction.	100%
RÉFRIGÉRANTS	Émissions fugitives résultant de la libération de gaz réfrigérants, par exemple les fuites d'équipements au niveau des joints, bords d'étanchéité; émissions d'hydrofluorocarbures (HFC) pendant l'utilisation d'équipements de réfrigération et de conditionnement d'air.	100%
SCOPE 2 - INDIRECT - ACTIVITÉS PROPRES		Données déclarées des activités mesurées
ÉLECTRICITÉ CONSOMMÉE	Émissions provenant de la production d'électricité achetée et consommée par Belfius, dans ses équipements ou opérations propres.	92%
SCOPE 3 - INDIRECT - ACTIVITÉS PROPRES - EN AMONT		Données déclarées des activités mesurées
CATÉGORIE 1 Biens et services achetés	Émissions provenant des services TIC, des équipements des centres de données, des applications informatiques, des cartes bancaires, des lecteurs de cartes, du papier consommé et de l'eau consommée dans le cadre de nos activités.	99%
CATÉGORIE 2 Biens d'équipement	Émissions provenant de la fabrication des véhicules de Belfius Auto Lease, tant pour les voitures de société que pour les voitures des clients, émissions intrinsèques des bâtiments achetés provenant de leur construction.	100%
CATÉGORIE 3 Combustibles et énergie liés aux scopes 1 et 2	Émissions liées à l'extraction, à la production et au transport de combustibles et d'énergie achetés ou acquis par Belfius, qui ne sont pas déjà pris en compte dans le scope 1 ou scope 2.	94%
CATÉGORIE 4 Transport et approvisionnement en amont	Émissions dues au transport de courrier ou de valeurs.	92%
CATÉGORIE 5 Déchets générés par les activités	Émissions provenant de l'élimination et du traitement des déchets générés par les activités de Belfius (déchets résiduels, eaux usées, déchets de papier, déchets dangereux).	71%
CATÉGORIE 6 Voyages d'affaires	Émissions provenant du transport des employés pour des activités liées à l'entreprise (dans des véhicules n'appartenant pas ou n'étant pas exploités par Belfius déjà comptabilisés dans le scope 1).	100%
CATÉGORIE 7 Déplacements des collaborateurs	Émissions liées au transport des employés entre leur domicile et leur lieu de travail (dans des véhicules n'appartenant pas ou n'étant pas exploités par Belfius déjà comptabilisés dans le scope 1) et au télétravail.	86%
CATÉGORIE 8 Biens loués en amont	Émissions des actifs loués par Belfius (bâtiments).	93%
SCOPE 3 - INDIRECT - ACTIVITÉS PROPRES - EN AVAL		Données déclarées des activités mesurées
CATÉGORIE 9 Transport et distribution en aval	Non applicable, non significatif pour Belfius.	
CATÉGORIE 10 Transformation des produits vendus	Non applicable, non significatif pour Belfius.	
CATÉGORIE 11 Utilisation des produits vendus	Utilisation de Belfius Web, Belfius Mobile et Belfius.be par nos clients.	100%
CATÉGORIE 12 Traitement en fin de vie des produits vendus	Élimination et traitement des déchets en fin de vie des produits (au cours de l'année de référence) vendus par Belfius (cartes bancaires, déchets d'appareils de connexion, déchets de papier).	100%
CATÉGORIE 13 Actifs loués en aval	Exploitation d'actifs appartenant à Belfius (leaseur) et loués ou mis en leasing à d'autres entités: Bâtiments appartenant à Belfius Insurance, voitures louées par Belfius Auto Lease.	6%
CATÉGORIE 14 Franchises	Émissions liées aux combustibles, consommation d'électricité et fuites de gaz réfrigérants dans les franchises (Belfius + DVV).	1%
SCOPE 3 - INDIRECT - ÉMISSIONS FINANCÉES		PCAF
CATÉGORIE 15 Investissements (émissions financées)	Émissions du portefeuille de crédits hypothécaires (scopes 1 & 2)	5
	Émissions liées aux prêts immobiliers commerciaux (scopes 1 et 2)	5
	Émissions liées aux prêts aux entreprises (scopes 1, 2 et 3)	5
	Émissions des actions et des obligations (scopes 1, 2 et 3)	4
	Émissions liées au financement de projets dans la production d'électricité (scope 1 & 2)	4
	Émissions provenant des prêts de véhicules à moteur (scopes 1 et 2)	5
	Émissions provenant du leasing financier (scopes 1 et 2)	5

Les émissions du **scope 1** comprennent les émissions directement produites sur notre site, provenant de nos besoins en chauffage (consommation de gaz et de mazout), des pertes de gaz réfrigérants des systèmes de refroidissement, ainsi que de l'utilisation de nos voitures de fonction.

Les émissions du **scope 2** sont liées à notre consommation d'électricité, aux émissions produites sur le site de notre fournisseur d'électricité, et sont considérées comme indirectes.

Les émissions du **scope 3** sont des émissions indirectes qui se produisent dans notre chaîne de valeur et qui sont responsables de la majeure partie de notre empreinte carbone. Dans ce rapport, nous avons décomposé les émissions du scope 3 en émissions en amont et en aval et nous avons fourni les émissions détaillées selon les catégories du GHG Protocol. Les émissions en amont proviennent de la production de nos produits et services, tandis que les émissions en aval proviennent de l'utilisation de nos services par nos clients et nos franchises. L'estimation des émissions du scope 3 nécessite de nombreuses hypothèses et est moins certaine que les émissions des scope 1 et 2, mais elle fournit des informations utiles sur les activités associées à notre empreinte climatique la plus importante.

L'élargissement du champ des entités prises en considération pour notre empreinte carbone, ainsi que la révision des méthodologies (comme expliqué ci-dessous) pour certaines parties de notre scope 3, nous amènent à recalculer partiellement notre empreinte carbone pour les années 2019 et 2021 afin de faciliter la traçabilité et la comparabilité d'une année à l'autre.

Aperçu général des émissions totales de gaz à effet de serre de Belfius

Bilan carbone par source	2022 Scope 3 élargi ⁽³⁾	2021 Recalculé ⁽²⁾	2019 Année de référence initiale ⁽⁴⁾
(en tonnes d'équivalent CO ₂) ⁽¹⁾			
TOTAL SCOPE 1 - DIRECT - ACTIVITÉS PROPRES	5.491	5.920	8.581
TOTAL SCOPE 2 (basé sur le marché) - INDIRECT - ACTIVITÉS PROPRES	100	151	0
TOTAL SCOPE 3 - INDIRECT - ACTIVITÉS PROPRES	175.148	18.492	9.117
Émissions du scope 3 en amont	82.728	8.825	9.117
Émissions du scope 3 en aval, à l'exclusion des émissions financées	92.420	9.667	
ÉMISSIONS TOTALES DU BILAN OPÉRATIONNEL PROPRE (BASÉ SUR LE MARCHÉ)	180.739	24.563	17.698
ÉMISSIONS TOTALES DU BILAN OPÉRATIONNEL PROPRE (BASÉ SUR LA LOCALISATION)	183.249	26.839	21.361
Catégorie 15 - Émissions financées	20.363.874		
TOTAL GÉNÉRAL DES ÉMISSIONS (BASÉ SUR LE MARCHÉ)	20.544.613	24.563	17.698

(1) Les calculs présentés dans ce tableau n'incluent pas les absorptions de carbone, l'achat/la vente/le transfert de crédits carbone ou les émissions évitées. L'inventaire prend en compte le mélange obligatoire des biocarburants et suit la même méthode que celle utilisée dans l'annexe V C de la directive européenne sur les énergies renouvelables pour les émissions directes. Les émissions indirectes sont estimées à partir de l'ACV des biocarburants (BIOIS) mise à disposition par l'ADEME. Le bilan net de la séquestration biogénique et de la combustion est calculé dans un inventaire biogénique séparé.

(2) Les améliorations ont été plus largement appliquées à l'exercice 2021, ce qui a conduit à un recalcul pour cette année afin d'améliorer la comparabilité avec l'exercice 2022.

(3) Belfius a progressivement augmenté les activités prises en compte dans son inventaire scope 3 au cours des dernières années. En 2020, nous avons ajouté les émissions indirectes en amont liées au processus de production des ressources que nous consommons (gaz, mazout, véhicules et électricité). En 2021, les émissions du réseau d'agences indépendantes de Belfius et l'empreinte carbone d'une partie de nos activités opérationnelles informatiques ont été ajoutées.

(4) Le recalcul a été appliqué à la base de référence 2019 lorsque les changements de méthodologie étaient significatifs.

En mesurant non seulement nos émissions directes, mais aussi pour la première fois toutes nos émissions indirectes, y compris les émissions provenant de notre portefeuille de leasing, d'investissement et de financement, nous obtenons une vision claire de notre impact sur le climat. En ajoutant de nouvelles catégories au bilan carbone, nous visons à divulguer l'ensemble de notre empreinte climatique et à comprendre quelles catégories représentent la plus grande partie de cette

empreinte. Le bilan carbone total du Groupe Belfius pour 2022 est de 20,5 millions de tonnes d'équivalent CO₂. Nos émissions financées (catégorie 15 du scope 3) représentent de loin la part la plus importante de nos émissions, soit près de 99% de notre empreinte carbone totale. Les émissions financées sont expliquées plus en détail dans la section 7.1.3.

Qualité des données

L'accès à des données précises, complètes et pertinentes est un défi pour Belfius, comme pour d'autres, lorsqu'il s'agit de calculer un bilan carbone. Les variations dans les résultats peuvent être dues à des améliorations dans les méthodologies et la qualité des données plutôt que de refléter une fluctuation des émissions dans le monde réel.

Pour nos **propres émissions (tous les champs d'application et toutes les catégories sauf la catégorie 15)**, les données et les preuves sous-jacentes pour calculer notre empreinte carbone sont collectées par un grand groupe de fournisseurs et parties prenantes internes directement concernés par les activités en question dans le cadre de leurs rôles et responsabilités quotidiens. En 2022, les calculs de notre empreinte carbone étaient basés sur 51,5% de données primaires, c'est-à-dire des données provenant directement des personnes responsables des activités concernées plutôt que des estimations (voir tableau en section 7.1.1.).

Pour calculer ses **émissions financées**, Belfius reçoit de son fournisseur de données ESG des données sur le bilan carbone publiées par les entreprises ou estimées par le fournisseur de données lui-même, tandis que les facteurs d'émission utilisés pour convertir les données d'activité en équivalent CO₂ pour toutes les autres entreprises proviennent de la base de données PCAF.

Les scores de qualité des données PCAF indiqués dans le tableau «Émissions financées par Belfius 2022 par catégorie d'actifs» à la section 7.1.3. donnent une indication sur la disponibilité des données, ce qui déclenche la priorisation d'une méthode d'estimation et nous permet de contrôler la qualité de nos calculs et de les améliorer au fil du temps. Les facteurs sous-jacents de ce score sont légèrement différents selon la catégorie d'actifs, mais le principe reste identique: le score le plus élevé, le score 1, représente généralement la meilleure qualité de données correspondant aux émissions réelles de l'entreprise ou de l'actif, tandis que le score le plus bas, le score 5, représente les estimations les plus larges, basées sur la moyenne du secteur d'activité financé.

L'équipe ESG Data et l'équipe centrale ESG de Belfius collectent, révisent et consolident les données, en vérifiant leur exhaustivité, leur cohérence et leur exactitude. Dans tous nos calculs, nous donnons toujours la priorité aux données les plus récentes disponibles et aux données de la plus haute qualité. Conformément aux recommandations du GHG Protocol et du PCAF, les émissions ont été calculées

dans le respect des principes de précaution des Nations unies, qui stipulent qu'en cas de doute, il faut donner la priorité à la planète, et non à l'entreprise. Les hypothèses et les estimations sont soigneusement documentées à chaque étape afin que les mises à jour avec de nouvelles sources de données de meilleure qualité puissent être facilement mises en œuvre.

Belfius vise à être aussi transparente que possible en ce qui concerne ces changements et améliorations. Pour ce faire, Belfius travaille actuellement sur un plan d'amélioration des données dans le but d'améliorer la précision de nos calculs et d'automatiser davantage le processus de collecte des données qui implique plusieurs manipulations manuelles sujettes aux erreurs. Ce plan d'amélioration des données augmentera progressivement la part des données déclarées et réduira le recours à des estimations, ce qui se traduira par des calculs d'émissions plus précis au fil du temps. Nous nous attendons également à ce que la mise en œuvre de la directive de l'Union européenne relative à la publication d'informations sur le développement durable des entreprises (Corporate Sustainability Reporting Directive - CSRD) augmente la disponibilité des données, contribuant ainsi à cette amélioration.

Belfius a l'intention de faire vérifier son bilan carbone de 2022 avec une assurance limitée par un auditeur externe reconnu dans le courant de l'année 2023.

7.1.2. Zoom sur les émissions opérationnelles propres à Belfius

Les émissions opérationnelles propres à Belfius se composent de toutes les émissions directes (scope 1) et indirectes (scope 2 & 3), à l'exception des émissions financées (voir section 7.1.3.). En 2022, ces émissions représentaient 180.739 tonnes d'équivalent CO₂. L'augmentation significative des quantités d'émissions publiées est due à l'élargissement du périmètre des entités prises en compte et à la révision de la méthodologie pour une partie de nos émissions du scope 3.

En ce qui concerne les **émissions totales du scope 1**, nous avons réalisé une réduction de 36% depuis 2019, avec une réduction de 40% du gaz consommé, principalement en raison d'une baisse de la température au sein des bâtiments de Belfius.

94% de notre consommation d'électricité dans le scope 2⁽¹⁾ est couverte par une garantie d'origine européenne certifiant que l'énergie est d'origine renouvelable ou provient d'une cogénération de haute qualité. Belfius a délibérément choisi de tels contrats, ce qui se traduit par des émissions plus faibles dans le **scope 2** dans l'approche basée

(1) Nous tenons également compte de l'impact indirect de notre consommation d'énergie, y compris notre électricité verte (liée à la production de panneaux solaires, d'éoliennes, etc.) dans la catégorie 3 du scope 3, selon des approches basées sur le marché et sur la localisation.

sur le marché⁽¹⁾. Cependant, certains bâtiments, comme ceux qui sont en copropriété, ne sont actuellement pas couverts par de l'électricité d'origine renouvelable. Notre objectif étant d'atteindre 100% d'électricité verte, nous les analysons au cas par cas pour trouver des solutions énergétiques bas carbone.

(1) Étant donné que la pratique consiste également à divulguer les émissions de scope 2 basées sur la localisation, celles-ci sont calculées sur la base de l'intensité moyenne des émissions du réseau national. Les émissions basées sur la localisation permettent de comparer nos performances avec celles de nos pairs sur la base de notre consommation d'électricité.

Bilan carbone des activités propres de Belfius

Par source	2022 Scope 3 élargi ⁽³⁾	2021 Recalculé ⁽²⁾	2019 Année de référence initiale	Évolution de 2019 à 2022 sur l'année de référence
(en tonnes d'équivalent CO ₂) ⁽¹⁾				
TOTAL SCOPE 1	5.491	5.920	8.581	-36%
Gaz consommé	1.883	2.858	3.158	-40%
Mazout	87	192	64	36%
Voitures de société	3.519	2.685	4.259	-17%
Réfrigérants	2	184	1.100	-100%
TOTAL SCOPE 2 (BASÉ SUR LE MARCHÉ)	100	151	0	
Électricité consommée (basé sur le marché)	100	151	0	
Électricité consommée (basé sur la localisation)	1.889	2.427	3.663	
TOTAL SCOPE 3	175.148	18.492	9.117	
ÉMISSIONS DU SCOPE 3 EN AMONT	82.728	8.825	9.117	
Catégorie 1 - Biens et services achetés	6.179	673	801	
Catégorie 2 - Biens d'équipement	68.718	679		
Catégorie 3 - Combustibles et énergie liés aux scopes 1 et 2 (basé sur le marché)	1.530	1.398		
Catégorie 3 - Combustibles et énergie liés aux scopes 1 et 2 (basé sur la localisation)	1.622	1.636		
Catégorie 4 - Transport et approvisionnement en amont ⁽⁴⁾	1.851	1.840	1.814	0%
Catégorie 5 - Déchets générés par les activités	143	94	120	12%
Catégorie 6 - Voyages d'affaires	691	234	609	13%
Catégorie 7 - Déplacements des collaborateurs ⁽⁴⁾	3.493	3.786	5.773	-39%
Catégorie 8 - Biens loués en amont	123	121		
ÉMISSIONS DU SCOPE 3 EN AVAL, À L'EXCLUSION DES ÉMISSIONS FINANCÉES	92.420	9.667		
Catégorie 9 - Transport et distribution en aval	Inexistant ⁽⁵⁾			
Catégorie 10 - Transformation de produits vendus	Inexistant ⁽⁵⁾			
Catégorie 11 - Utilisation des produits vendus	564			
Catégorie 12 - Traitement en fin de vie des produits vendus	222			
Catégorie 13 - Actifs loués en aval	77.262			
Category 14 - Franchises	14.373	9.667		
ÉMISSIONS TOTALES EMPREINTE OPÉRATIONNELLE PROPRE (BASÉE SUR LE MARCHÉ)	180.739	24.563	17.698	-30%
ÉMISSIONS TOTALES PAR EMPREINTE OPÉRATIONNELLE (BASÉE SUR LA LOCALISATION)	183.249	26.839	21.361	

(1) Les calculs présentés dans ce tableau n'incluent pas les absorptions de carbone, l'achat/la vente/le transfert de crédits carbone ou les émissions évitées. L'inventaire prend en compte le mélange obligatoire des biocarburants et suit la même méthode que celle utilisée dans l'annexe V C de la directive européenne sur les énergies renouvelables pour les émissions directes. Les émissions indirectes sont estimées à partir de l'ACV des biocarburants (BIOIS) mise à disposition par l'ADEME. Le bilan net de la séquestration biogénique et de la combustion est calculé dans un inventaire biogénique séparé.

(2) Les améliorations ont été plus largement appliquées à l'exercice 2021, ce qui a conduit à un recalcul pour cette année afin d'améliorer la comparabilité avec l'exercice 2022.

(3) Belfius a progressivement augmenté les activités prises en compte dans son inventaire scope 3 au cours des dernières années. En 2020, nous avons ajouté les émissions indirectes en amont liées au processus de production des ressources que nous consommons (gaz, mazout, véhicules et électricité). En 2021, les émissions du réseau d'agences indépendantes de Belfius et l'empreinte carbone d'une partie de nos activités opérationnelles informatiques ont été ajoutées.

(4) Le recalcul a été appliqué à la base de référence 2019 lorsque les changements de méthodologie étaient significatifs.

(5) Après analyse, nous avons conclu que les catégories «Transport et distribution en aval» et «Transformation de produits vendus» sont inexistantes pour Belfius en tant que fournisseur de services financiers.

Messages-clés

- Comme le montre le tableau ci-dessus, par rapport à 2019 et à périmètre constant, nous avons atteint une réduction de 30% des émissions d'équivalent CO₂ (scope 1, 2 et 3 catégories 1, 4, 5, 6 et 7). Cela signifie que nous avons atteint notre objectif de -25% avant la date prévue. De nouveaux objectifs seront fixés au cours de l'année 2023 dans le cadre de notre trajet SBTi.
- Les réductions d'émissions les plus importantes concernent le gaz consommé dans nos bâtiments (scope 1, -40% par rapport à 2019) et les déplacements des employés (scope 3, -39% par rapport à 2019);
- L'impact le plus important suite à l'expansion de nos calculs est lié à l'achat de véhicules par Belfius Auto Lease et à leur utilisation directe par nos clients (à savoir dans le scope 3, catégorie 2 concernant les biens d'équipement et dans la catégorie 13 des actifs loués en aval).

Nous avons considérablement élargi les calculs et la publication de notre empreinte de scope 3 en ajoutant des catégories supplémentaires en 2022, tant pour les émissions en amont qu'en aval.

- Afin d'être plus exhaustif en ce qui concerne les émissions liées à l'achat de services informatiques, Belfius a ajouté les émissions en amont liées à l'achat de matériel dans les centres de données et à l'utilisation d'applications fonctionnant avec des logiciels en tant que service (SaaS).
- Nous avons également décidé d'inclure les émissions provenant de l'utilisation de notre site web et de notre application mobile par nos clients dans l'utilisation des produits vendus.
- Nous avons ajouté un certain nombre de biens d'équipement, tels que les émissions intrinsèques des bâtiments et la fabrication et la distribution des véhicules de la flotte de Belfius Auto Lease achetés au cours de l'année.
- En ce qui concerne les actifs loués en aval⁽¹⁾, nous avons calculé l'empreinte issue de l'utilisation de la flotte de véhicules gérée par Belfius Auto Lease et louée à des tiers. Cette catégorie comprend également les investissements immobiliers réalisés par Belfius Insurance et loués à des tiers.
- Représentant l'évolution des entités du groupe dans le périmètre, nous avons également inclus les agences franchisées de DVV qui représentent 2,6 tonnes d'équivalent CO₂.

Bien que l'extension des activités prises en compte dans le scope 3 nous permette d'avoir une vue d'ensemble plus représentative de notre empreinte carbone, y compris une estimation des émissions financées, nous sommes conscients du chemin qu'il nous reste à parcourir à mesure que les méthodologies se précisent et que la disponibilité des données s'améliore.

7.1.3. Zoom sur les émissions financées par Belfius

L'impact le plus important du secteur financier provenant de ses activités de financement (prêt, leasing, investissement et assurance), nous avons pris des mesures importantes afin de placer nos activités de financement au centre de notre stratégie de décarbonisation. En 2021, Belfius a rejoint le **Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF)**, une collaboration entre les banques et les investisseurs du monde entier visant à harmoniser les bilans carbone et la publication des émissions de gaz à effet de serre financées par des prêts et des investissements.

(1) Il convient de noter que nous avons décidé d'inclure le leasing financier de Belfius Lease dans la catégorie 15 liée aux investissements afin de nous aligner sur les pratiques en matière de comptabilité financière (FINREP). Cela nous permet également d'appliquer un facteur d'attribution reflétant la possession progressive des biens loués par le client final.

Au cours de l'année 2022, Belfius a estimé pour la première fois ses émissions financées, à savoir les émissions liées aux cinq catégories d'actifs définies dans la première édition du PCAF : les prêts hypothécaires, les prêts immobiliers commerciaux, les prêts auto, le financement de projets et les catégories d'actifs généraux comprenant les prêts aux entreprises, les actions et les obligations. Belfius a évalué 46% du bilan total du Groupe, soit 100% des cinq catégories d'actifs couvertes par la méthodologie PCAF 2020 et les activités de leasing financier, malgré les difficultés qui subsistent en matière de données.

Premièrement, nous fournirons un aperçu des émissions financées classées par catégorie d'actifs (méthodologie PCAF 2020). Deuxièmement, nous donnerons un aperçu des émissions financées classées par secteur à plus forte intensité de carbone (toutes catégories d'actifs confondues).

Émissions financées par catégorie d'actifs

Catégories d'actifs	Total des prêts et investissements en cours (en millions d'EUR)	Intensité des émissions (tCO ₂ e/M€)	Total des émissions financées (ktCO ₂ e)	Score pondéré PCAF sur la qualité des données sur les scope 1 et 2 (haute qualité = 1, qualité basse = 5)	Émissions absolues des scopes 1 et 2 (ktCO ₂ e)	Émissions absolues du scope 3 (ktCO ₂ e) ⁽⁴⁾
Prêts hypothécaires	40.143	29	1.161	5,00	1.161	-
Actif général - prêts aux entreprises ⁽¹⁾	26.412	571	15.068	4,51	1.985	13.083
Actif général - actions et obligations	5.794	534	3.097	4,06	1.463	1.634
Prêts immobiliers commerciaux	5.763	105	605	5,00	605	-
Leasing financier ⁽²⁾	2.054	76	157	5,00	157	-
Prêts pour véhicules automobiles	1.420	194	276	5,00	276	-
Financement de projets ⁽³⁾	639	0	0	3,52	0	-
TOTAL DANS LE CHAMP D'APPLICATION DE LA MÉTHODOLOGIE	82.225	248	20.364	4,77	5.647	14.717

(1) Prêts aux entreprises, à l'exclusion des prêts au secteur public (non couverts par la méthodologie PCAF 2020).

(2) Ne fait pas partie de la méthodologie PCAF, des détails sur les calculs peuvent être trouvés en annexe au rapport de durabilité 2022.

(3) La méthodologie pour la catégorie d'actifs des financements de projets couvre les projets de production d'électricité, qui sont tous des projets d'énergie renouvelable chez Belfius. L'un de ces projets est une centrale de cogénération à la biomasse utilisant du bois de qualité B (bois d'alimentation industriel) en Belgique. Cette biomasse est conforme à la directive de l'UE sur les énergies renouvelables, ce qui permet de considérer que les émissions liées à la combustion sont égales à la capture biogénique en amont.

(4) Ne fait pas partie de la méthodologie PCAF et n'est pas inclus dans le score de qualité des données.

Messages-clés

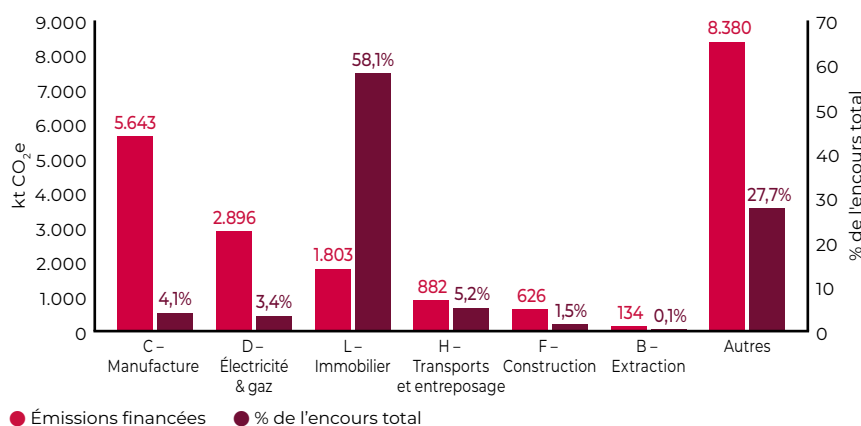
- Les émissions totales financées en 2022 ont été estimées à 20.364 ktCO₂e. Cela représente 46% de notre bilan, le reste n'étant pas couvert par la méthodologie PCAF 2020 et ne pouvant donc pas faire l'objet d'une estimation et d'un rapport.
- Bien que notre portefeuille de prêts hypothécaires représente moins de 6% des émissions, il constitue environ 50% de l'encours des prêts et des investissements actuellement couverts par les calculs.
- Les prêts aux entreprises (à l'exclusion des prêts au secteur public considérés comme des administrations publiques, la norme PCAF 2020 ne prévoyant pas de méthodologie à cet égard) représentent 74% du total des émissions financées, alors qu'ils ne représentent que 32% de l'encours des prêts et des investissements figurant dans notre bilan. Cela se reflète également dans une intensité carbone plus élevée, comme le montre le tableau ci-dessus.

De plus amples informations sur l'interprétation de chaque catégorie d'actifs sont disponibles ci-dessous.

- Belfius possède un important portefeuille de prêts hypothécaires et quelques prêts immobiliers commerciaux. Toutefois, les prêts à la construction et à la rénovation sont exclus des calculs des émissions liées aux prêts hypothécaires et à l'immobilier commercial, étant donné que la norme PCAF 2020 n'a pas encore fourni de méthodologie à cet égard.
- Les catégories d'actifs à usage général comprennent toutes les actions cotées et non cotées, les obligations d'entreprise et les prêts aux entreprises de Belfius Banque et Belfius Insurance.
- Le portefeuille de prêts auto est assez limité et comprend à la fois des prêts à la consommation et des prêts aux entreprises pour les véhicules motorisés.
- Le portefeuille de financement de projets n'a pas d'émissions car les calculs comprennent actuellement uniquement des financements de projets dans le secteur de la production d'électricité qui sont exclusivement des projets d'énergie renouvelable dans le portefeuille de Belfius Banque. Les autres types de projets sont actuellement hors du champ d'application et seront pris en compte à l'avenir.
- Belfius a également calculé l'empreinte de ses actifs de leasing financier afin de s'aligner sur les pratiques de comptabilité financière, en particulier en ce qui concerne les actifs immobiliers, énergétiques et de transport pour lesquels les méthodologies PCAF s'appliquent.

Pour plus d'informations sur la méthodologie appliquée et les hypothèses utilisées pour chaque catégorie d'actifs, veuillez vous référer à l'annexe «Méthodologie des émissions financées» du rapport de durabilité.

Émissions financées par secteur à plus forte intensité carbone



Conformément aux recommandations du PCAF, Belfius partage une analyse des secteurs les plus intensifs en carbone et qui ont un impact sur le climat, qui doivent faire l'objet d'un rapport selon le Groupe d'experts techniques européen. Une analyse plus approfondie des autres secteurs à forte intensité de carbone sera réalisée à l'avenir.

Ce graphique fournit donc des informations supplémentaires sur les émissions provenant des secteurs les plus intensifs en carbone, par rapport à l'exposition financière, correspondant à l'encours couvert par les calculs. Cette vue d'ensemble couvre toutes les catégories d'actifs présentées dans le tableau des émissions financées par Belfius 2022 ci-dessus. Il inclut les émissions de scope 1, 2 et 3 des clients. Ces dernières n'étant pas toujours disponibles pour toutes les catégories d'actifs, auquel cas elles ont été estimées à l'aide de méthodologies autres que le PCAF.

(1) Les méthodologies PCAF 2020 n'incluent cependant pas les émissions du scope 3 pour les prêts immobiliers commerciaux et les prêts hypothécaires, à savoir les émissions incorporées d'un bâtiment, ce qui pourrait à l'avenir augmenter les résultats présentés ici.

Messages-clés

- Cette répartition sectorielle montre que l'empreinte de Belfius est principalement liée au secteur manufacturier (27,7% d'émissions financées).
- Malgré une exposition financière plus limitée, le secteur de l'énergie représente la deuxième plus grande part des émissions du portefeuille de Belfius (14,2% d'émissions financées).
- L'exposition financière considérablement plus importante aux activités immobilières justifie que cela devienne la troisième plus grande part des émissions dans le financement de Belfius⁽¹⁾ (8,9% d'émissions financées).
- Le secteur des transports représente la quatrième source d'émissions dans le bilan de Belfius (4,3% d'émissions financées).
- Sans surprise, Belfius a une faible exposition et empreinte dans le secteur des mines et carrières (0,7% d'émissions financées).

Comme les activités de construction et de rénovation ne font pas encore partie des méthodologies PCAF pour les prêts hypothécaires et l'immobilier commercial, ce graphique ne représente que notre exposition aux entreprises de construction dans les catégories d'actifs générales, alors que cette activité devrait être plus importante pour Belfius (seulement 3,1% d'émissions financées actuellement). Sous le libellé «autres», les plus grandes parts d'émissions restantes sont liées à l'exposition importante de Belfius au commerce de gros et de détail (19,8% d'émissions financées) et au secteur de la santé humaine et de l'eau (5,5% d'émissions financées).

À partir de 2023, Belfius publiera chaque année ses émissions financées dans le cadre de son rapport de durabilité. Belfius a également l'intention de commencer à partager ses rapports avec le CDP, une organisation de publication d'informations environnemental largement reconnue, afin d'accroître la transparence de son action climatique vis-à-vis de ses parties prenantes.

Dans une prochaine étape, nous avons également l'intention de mettre en œuvre les mises à jour de la méthodologie PCAF afin d'élargir le champ des catégories d'actifs couvertes par les calculs, en particulier l'inclusion d'obligations souveraines ou d'émissions associées à l'assurance. L'évaluation de l'empreinte carbone de nos activités de gestion d'actifs sera réalisée ultérieurement.

7.1.4. Plan d'action

L'objectif de Belfius est de réduire l'empreinte carbone de ses propres activités de 25% entre 2019 et 2025. Comme indiqué ci-dessus, avec une réduction de 30%, cet objectif a été atteint plus tôt que prévu en 2022. Pour parvenir à cette forte réduction des émissions, nous nous sommes d'abord concentrés sur les plus grandes poches d'émissions identifiées les années précédentes dans nos propres opérations, à savoir la consommation d'énergie de nos bâtiments et la mobilité de nos employés. Vu notre trajet actuel avec SBTi, nous fixerons de nouveaux objectifs en considérant l'année 2022 comme notre référence.

La stratégie immobilière de Belfius a entraîné la suppression de certains sites au profit d'autres plus efficaces sur le plan énergétique (voir section 8.1.). Le remplacement de l'éclairage par des LED a été finalisé en 2022 et toutes les succursales devraient être équipées de nanogrids d'ici 2025. En matière de mobilité, Belfius encourage les modes de transport alternatifs et l'utilisation de véhicules électriques (voir section 8.2.).

Nous aidons également nos clients à réduire leur propre empreinte environnementale en développant des produits et des services qui les aideront dans leur transition vers une plus grande efficacité énergétique ou vers une économie bas carbone. De plus amples informations à ce sujet sont disponibles à la section 5.

Alors que nos objectifs de décarbonisation sont recalculés dans le cadre de notre parcours SBTi, nous redéfinirons également notre plan d'action pour le climat au cours de l'année 2023.

Au-delà de ces actions de prévention et de réduction, et afin de contribuer davantage à la transition climatique, Belfius a choisi d'acheter des crédits carbone pour une quantité équivalente à 44.600 tonnes de CO₂e, ce qui représente les émissions sur lesquelles Belfius a l'impact direct le plus élevé⁽¹⁾. Ces crédits ont été attribués aux projets suivants:

- Dak Pone hydropower et Ta Trach Hydropower, Vietnam, qui fournit à la communauté environnante une énergie fiable et durable en remplacement de générateurs à combustion fossile et de systèmes de chauffage et d'éclairage au bois.
- Safe Community Water Supply Clean Water Rwanda, qui élimine la nécessité de faire bouillir l'eau au feu de bois pour la rendre potable.

Ces crédits n'ont aucun impact sur le calcul et la publication des résultats de notre bilan carbone total et ne sont pas considérés comme une réduction, mais comme un exercice volontaire distinct. Belfius ne choisit que des projets certifiés par une norme de qualité reconnue: le Gold Standard. Conscients des problèmes liés à la fiabilité du marché des crédits compensatoires, nous suivons les développements et les recommandations des lignes directrices internationales et des plateformes telles que le Conseil de l'intégrité pour le marché volontaire du carbone (Integrity Council), un organe de gouvernance indépendant pour le marché volontaire du carbone, afin de renforcer nos pratiques en la matière.

(1) Équivalent des émissions directes (scope 1) et indirectes (scope 2 et 3) de Belfius, à l'exclusion des émissions financées, des activités de Belfius Auto Lease découlant directement de l'empreinte des clients et des franchises DVV.



7.2. Reconnaître les nouveaux défis environnementaux

Les risques environnementaux englobent de nombreux éléments qui sont interconnectés, parmi lesquels la biodiversité. La protection de la biodiversité de notre planète est essentielle pour garantir l'équilibre de l'écosystème naturel. En effet, il fournit des ressources essentielles à notre société et affecte notre résilience et notre santé. En outre, la préservation de la biodiversité est également cruciale au niveau de la préservation de la stabilité financière, puisqu'environ la moitié du PIB mondial dépend de la nature⁽¹⁾.

Identifiée comme l'un des trois risques les plus graves selon l'enquête sur la perception des risques mondiaux du Forum économique mondial 2021-2022, la biodiversité apparaît désormais comme une priorité pour toutes les parties concernées. Souvent négligée, la préservation de la biodiversité est essentielle aux efforts d'action climatique et ces deux défis doivent être abordés de manière holistique. Si des écosystèmes sains fonctionnent comme des puits de carbone majeurs et nous aident à atténuer les impacts du climat, ils complètent également les efforts d'adaptation au climat en diminuant les risques d'inondation ou en nous protégeant contre les événements météorologiques extrêmes.

Aujourd'hui, la protection de la nature est presque exclusivement financée par des fonds publics, alors qu'elle a des impacts financiers sur l'économie (privée) au sens large⁽²⁾. Afin de combler le déficit de financement mondial, le soutien du secteur financier est fondamental pour transférer les capitaux des investissements négatifs pour la nature vers des investissements positifs pour la nature. Comme pour le climat, l'impact sous-jacent le plus important du secteur financier sur la nature est dû à ses activités de crédit, d'investissement et d'assurance. Il est donc devenu crucial pour le secteur financier d'intégrer les risques et les opportunités liés à la nature dans ses stratégies commerciales et ses cadres de gestion des risques.

En tant que Groupe Belfius, nous voulons contribuer à la préservation de la biodiversité en Belgique. En ce qui concerne nos propres activités, nous avons élaboré une politique environnementale qui décrit les mesures initiales mais fondamentales pour promouvoir la biodiversité, soit directement, comme l'achat de papiers certifiés FSC dans nos bureaux, soit indirectement par le biais de nos mesures de réduction de l'énergie, des déchets et de la consommation d'eau. Nous avons également intégré des critères environnementaux dans notre Transition Acceleration Policy (TAP), en limitant nos activités dans les industries de l'huile de palme et du soja susceptibles de provoquer une déforestation.

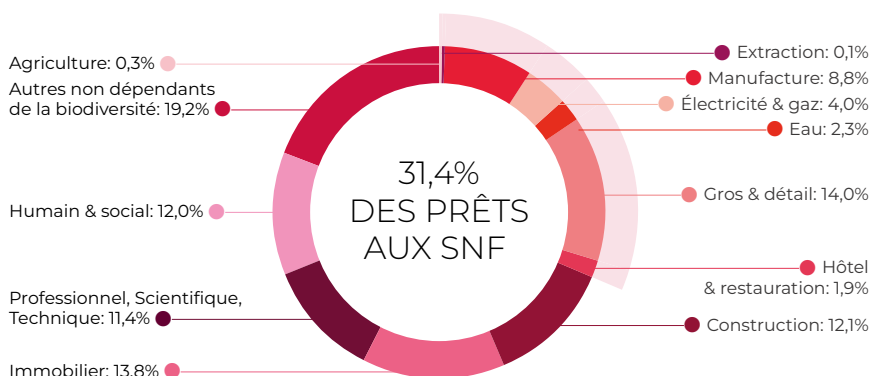
À titre d'exemple, en janvier 2022, Belfius Insurance a fait l'acquisition d'un nouvel immeuble de bureaux de 10.000 m² à quelques pas de la gare de Louvain-la-Neuve. En plus d'être certifié BREEAM Excellent, l'environnement du bâtiment est en cours de candidature au label Nature Network de Natagora, témoignant des efforts réalisés pour protéger la biodiversité locale, notamment par la plantation d'espèces indigènes favorables aux pollinisateurs.

(1) WEF, New Nature Economy Report II 2020.

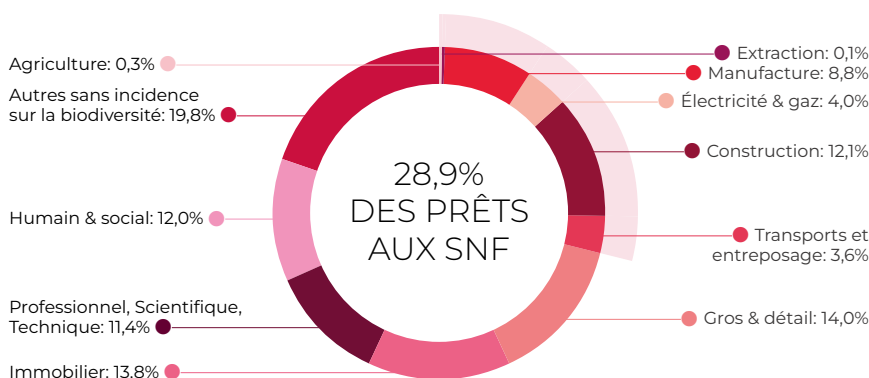
(2) Global Canopy, The Little Book of Investing in Nature 2021.

En première analyse, nous avons examiné les secteurs de notre portefeuille afin de localiser les risques et les impacts sur la biodiversité dans nos crédits et avances aux sociétés non financières (SNF), qui en représentent 29%. Cette analyse est basée sur les dépendances et impacts sectoriels prévus dans le document du UNEP FI Beyond Business as Usual: Biodiversity Targets and Finance⁽¹⁾ et les dépendances et impacts sectoriels du Biodiversity Risk Filter du WWF⁽²⁾.

Secteurs dépendants de la biodiversité



Secteurs ayant une incidence sur la biodiversité



Cette analyse montre que notre exposition aux risques et impacts sur la biodiversité est relativement faible, vu l'exposition limitée au secteur agricole et minier et le financement de nombreux services ayant des risques et impacts limités ou nuls sur la biodiversité.

Les risques liés à la biodiversité dans notre portefeuille proviennent essentiellement de notre exposition aux secteurs du commerce de gros et de détail et de l'industrie manufacturière, où les sous-secteurs du textile et de l'habillement, de la pulpe et du papier ou encore de l'alimentation et des boissons dépendent fortement des intrants physiques directs (comme les matières premières, l'eau, etc.) et des bonnes conditions de l'écosystème permettant leur production. Les services d'eau et d'électricité peuvent également être fortement dépendants d'apports en eau suffisants et de qualité.

L'impact de Belfius sur la biodiversité est principalement dû à son exposition aux secteurs de la construction et de l'industrie manufacturière, de la production d'énergie électrique et du transport. En effet, ces activités peuvent avoir un impact sur la biodiversité, étant des sources de pollution et de perturbations (comme la

(1) <https://www.unepfi.org/wordpress/wp-content/uploads/2020/06/Beyond-Business-As-Usual-Full-Report.pdf>

(2) <https://riskfilter.org/biodiversity/inform/industry-overview>

pollution sonore et lumineuse) et nécessitant potentiellement une utilisation extensive des sols ou favorisant la propagation d'espèces invasives. Cette analyse ne prend pas en compte les risques issus d'un secteur qui pourraient en affecter un autre. Cette analyse top-down ne tient pas non plus compte des chaînes d'approvisionnement spécifiques aux entreprises ni de leur localisation, par exemple les zones critiques où la nature est gravement dégradée, ce qui peut conduire à des résultats sensiblement différents pour de nombreux secteurs économiques.

Nous savons que pour nous aligner sur la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030, nous devons mieux comprendre les risques et les impacts liés à la nature, et que nous n'en sommes encore qu'au début de leur processus d'identification et de gestion. Nous attendons davantage de clarté sur ces points suite à la COP15 et au Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal, à la publication d'objectifs environnementaux supplémentaires de la taxonomie de l'UE et à la publication des recommandations finales de la Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD) sur la gestion des risques et les divulgations dans le courant de l'année 2023.

7.3. Risques et opportunités liés à l'environnement et au climat

Les questions liées au climat et à l'environnement constituent l'un des plus grands défis auxquels le monde est confronté et il ne fait aucun doute qu'elles auront un impact important et de longue durée sur la croissance économique et la prospérité. Selon l'enquête mondiale sur la perception des risques 2022-2023 du Forum économique mondial (World Economic Forum, WEF), les risques environnementaux représentent la moitié, voire plus, des 10 risques les plus graves auxquels le monde sera confronté à court et à long terme.

Aujourd'hui, une augmentation de la température de 1,2°C par rapport au niveau préindustriel a déjà entraîné des événements météorologiques extrêmes ayant un impact sur la vie quotidienne des gens. En réponse, les régulateurs prennent des mesures rapides pour assurer la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. L'Union européenne s'est engagée à devenir le premier continent neutre sur le plan climatique d'ici 2050 et à réduire les émissions de GES (gaz à effet de serre) de 55% d'ici 2030, ce qui ne peut être réalisé que par des actions décisives et une forte collaboration entre le secteur public et le secteur privé.

Afin de permettre la transparence du marché et la communication avec les parties prenantes concernant son parcours climatique, Belfius a pour la première fois rapporté ses informations liées au climat en suivant les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) dans son rapport de durabilité 2021. En 2022, l'accent a été mis sur l'amélioration de la qualité du rapport en fournissant des données quantitatives supplémentaires.

Belfius est consciente d'une variété de risques et d'opportunités découlant des questions liées au climat et elle reconnaît que d'autres questions environnementales, telles que la biodiversité, ont également le potentiel d'affecter la croissance économique et la prospérité de manière significative et pérenne. Toutefois, compte tenu de l'urgence d'agir pour éviter les seuils de basculement climatique et l'examen réglementaire, Belfius a décidé de se concentrer d'abord sur les questions liées au climat. Belfius estime qu'elle se doit d'aborder les impacts financiers découlant des facteurs climatiques d'une manière holistique (ESG), en accordant donc également une importance suffisante aux conséquences sociales.

Face aux défis critiques posés par les pressions environnementales et climatiques, le système financier est exposé à la fois aux risques physiques et aux risques de transition:

- les risques physiques découlent de l'exposition aux impacts concrets du phénomène climatique tels que les inondations fluviales ou côtières, les tempêtes, la grêle, les vagues de chaleur, les affaissements ou les sécheresses;
- les risques de transition sont des risques provenant des risques politiques/légaux, technologiques et de marché de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, résiliente au climat et durable sur le plan environnemental.

Les impacts financiers des risques environnementaux et climatiques découlent des impacts actuels ou futurs de ces facteurs sur Belfius, sur les contreparties de Belfius (dont les clients, les entités publiques/souveraines), ou sur les actifs des contreparties (par exemple, immobilier, obligations, actions, collatéraux). Les risques climatiques ont

un impact sur les principales activités du Groupe Belfius à des degrés divers. Chaque impact y nécessite une approche de gestion adaptée.

Impact du changement climatique sur les activités du Groupe Belfius

Type de risque		Type d'activité		
		Financements (p.e. crédits, leasing etc.)	Assurance non-vie	Gestion d'actifs et assurance-vie
PHYSIQUE	AIGU	●	● ● ●	●
	CHRONIQUE	● ●	● ●	●
TRANSITION		● ● ●	●	● ●

Belfius identifie les risques liés au climat ainsi que les autres risques ESG comme l'un des cinq principaux risques auxquels le Groupe est confronté et s'efforce de les atténuer.

7.3.1. Gouvernance des questions liées à l'environnement et au climat

En étroite relation avec les autres thèmes liés à l'ESG, les risques climatiques et environnementaux sont intégrés dans les échelons de gouvernance du groupe Belfius. Comme Belfius estime qu'une gouvernance solide et l'implication de tous les niveaux de l'entreprise sont essentielles à la robustesse de son approche de gestion des risques climatiques, les règlements d'ordre intérieur des conseils d'administration, du comité de risque Belfius Banque et du comité de risque et souscription Belfius Insurance, des comités de direction et «du Joint Management Committee», ont été adaptés pour y intégrer les évolutions récentes des responsabilités ESG, y compris les risques climatiques et environnementaux. Les indicateurs clés de risque (Key Risk Indicators, KRI) et de performance (Key Performance Indicators, KPI) liés au climat trouvent progressivement leur place dans les supports existants (Risk Appetite Framework, Quarterly Risk Report, Quarterly Business Reports) pour la direction et/ou le conseil d'administration.

Pour un aperçu général de la composition et des attributions des organes de gouvernance évoqués, veuillez vous référer au chapitre sur la gouvernance d'entreprise du rapport annuel de Belfius. Les responsabilités de ces organes de gouvernance en matière de climat et d'ESG sont détaillées dans la section 6.1.7. et résumées dans les tableaux ci-dessous.

Niveau conseil d'administration	Sujets climatiques et environnementaux	Interactions	Fréquence du reporting/des discussions	Entités couvertes
CONSEIL D'ADMINISTRATION – BELFIUS BANQUE	1. Stratégie 2. Objectifs 3. Politique générale 4. Appétance au risque et approche du risque 5. Projets 6. Objectifs	Comité de direction Belfius Banque	Annuel (points 1-4) Semestriel (points 5-6)	Groupe Belfius
CONSEIL D'ADMINISTRATION – BELFIUS INSURANCE	1. Stratégie 2. Objectifs 3. Politique générale 4. Appétance au risque et approche du risque 5. Projets 6. Objectifs	Comité de direction Belfius Insurance	Annuel (points 1-4) Semestriel (points 5-6)	Belfius Insurance
COMITÉ DES RISQUES – BELFIUS BANQUE	1. Risk Appetite Framework (RAF) 2. Surveillance des risques	Conseil d'administration Belfius Banque CRO Belfius Banque	Annuel (point 1) Trimestriel (point 2)	Groupe Belfius
COMITÉ DES RISQUES ET SOUSCRIPTION – BELFIUS INSURANCE	1. Risk Appetite Framework (RAF) 2. Risks oversight	Conseil d'administration Belfius Insurance CRO Belfius Insurance	Annuel (point 1) Trimestriel (point 2)	Belfius Insurance

Au niveau de la direction générale, le CEO de Belfius Banque et le CEO de Belfius Insurance sponsorisent la stratégie ESG et donc aussi les engagements liés au changement climatique et à l'environnement, comme l'engagement de l'initiative Science Based Targets. En 2022, le «Joint Management Committee» de Belfius Banque et Belfius Insurance a créé le **Strategic Sustainability**

Committee (SSC) en tant que pôle central de la gouvernance ESG (opérationnelle) pour soutenir ses responsabilités en matière de climat et d'environnement, conformément à ses attentes et à celles des conseils d'administration. Sur la base des propositions de la Sustainability manager de Belfius Banque, le CEO de Belfius Banque fixe l'ordre du jour du Strategic Sustainability Committee (SSC).

Niveau de gestion exécutif	Sujets climatiques et environnementaux	Interactions	Fréquence de reporting/des discussions	Entités couvertes
JOINT MANAGEMENT COMMITTEE – COMITÉS DE DIRECTION DE BELFIUS BANQUE ET BELFIUS INSURANCE	1. Stratégie 2. Objectifs 3. Politique générale 4. Implémentation obligations réglementaires et engagements volontaires 5. Appétence au risque et approche du risque	Conseil d'administration Belfius Banque et Belfius Insurance	Trimestriel	Groupe Belfius
STRATEGIC SUSTAINABILITY COMMITTEE (SSC)	1. Exécution et monitoring de la stratégie et des objectifs 2. Exécution du ESG framework (yc TAP) 3. Implémentation obligations réglementaires et engagements volontaires 4. Obligations de reporting ESG	CEO – Belfius Banque CEO – Belfius Insurance	Toutes les 6 semaines (points 1-3) Annuel (point 4)	Groupe Belfius

En-dessous du niveau de la direction générale, Belfius a choisi de travailler avec un nombre limité d'équipes dédiées (la «central Sustainability team», l'équipe ESG data et le «ESG Risk Competence Center» en matière de risques ESG, détaillés dans la section 6.1.7. et ci-dessous), ainsi qu'avec un réseau de «ESG champions» à travers l'organisation afin de trouver le bon équilibre entre l'expertise d'une part, et

l'intégration ESG à l'échelle de l'entreprise, d'autre part. Outre les équipes de gestion de projet spécifiques à un sujet, qui se concentrent sur des livrables délimités (par exemple, ESG MiFID, SFDR, SBTi), des plateformes d'échange structurées permanentes ont également été mises en place.

En-dessous du niveau de gestion exécutif	Sujets climatiques et environnementaux	Ligne de défense (Line of Defense - LOD)	Fréquence de reporting/des discussions	Entités couvertes
SUSTAINABLE INVESTMENT DESK	1. Implémentation et monitoring TAP 2. Implémentation obligations réglementaires	LOD 1 et 2 combinées (Compliance et Juridique)	Mensuel	Groupe Belfius
SUSTAINABLE BANKING FINANCING AND INSURANCE DESK	1. Implémentation et monitoring TAP 2. Implémentation obligations réglementaires	LOD 1 et 2 combinées (Compliance et Juridique)	Mensuel	Belfius Banque Belfius Insurance
BELFIUS GREEN BOND ISSUANCE COMMITTEE	1. Émissions obligations vertes	LOD 1	Trimestriel	Belfius Banque
ESG CORE DATA TEAM	1. Défis data dans les projets ESG	LOD 1 et 2 combinées (ESG risk competence centre)	Toutes les 2 semaines	Groupe Belfius
ESG MODELS STEERING COMMITTEE	1. Tooling risque ESG	LOD 2	Mensuel	Belfius Banque Belfius Insurance

La gestion des risques et opportunités liés à l'environnement et au climat est progressivement intégrée à tous les niveaux de l'organisation via une répartition claire des rôles et responsabilités concernant l'identification, l'évaluation, la mesure, le suivi, la gestion et le reporting de ces risques selon le modèle des trois lignes de défense. Chaque ligne de défense assume son rôle traditionnel tout en l'étendant aux nouveaux facteurs de risque liés à l'environnement et au climat.

En règle générale, les métiers sont la **première ligne de défense** contre les risques, y compris les risques liés au climat. La durabilité fait partie intégrante de la stratégie Belfius Inspire 2025 et Belfius a mené des exercices de sensibilisation de cette première ligne de défense par le biais du processus annuel d'auto-évaluation des risques et des contrôles internes (Self-Assessment of Risks and Internal Controls, SARIC), du processus d'identification des

risques et d'évaluation de la cartographie (Risk Identification and Cartography Assessment Process, RICAP), de l'ajustement du processus NPAP (New Product Approval Process) et de divers webinaires.

Le «ESG Risk Competence Centre» se trouve au cœur de la **deuxième ligne de défense** et est chargé de mettre en place un cadre complet de gestion des risques ESG en collaboration avec d'autres départements de risques à l'échelle du groupe. Son rôle consiste, entre autres, à:

- fournir des conseils généraux sur la stratégie liée au climat et des recommandations sur les indicateurs de risque clés (KRI), les limites et les mesures d'atténuation;
- mettre en place un cadre complet de gestion du risque ESG (ESG risk management framework) en collaboration avec les «ESG Risk Ambassadors» nommés par chacune des équipes de risque spécialisées (en charge d'un domaine spécifique du risque prudentiel), soutenu par de nouveaux comités dédiés à l'ESG;
- développer les méthodologies d'évaluation des risques climatiques de Belfius (par exemple, les analyses de matérialité, le devoir de diligence et le tableau de bord des risques ESG (ESG Risk Dashboard));
- maintenir la supervision de l'intégration des dimensions ESG dans les politiques de risque, les processus et le reporting interne;
- concevoir le plan d'action ESG global de la BCE, puis coordonner et surveiller le déploiement des actions qui le composent. Chaque équipe de risque spécialisée est responsable de l'exécution en temps voulu des actions qui lui sont assignées, du respect des exigences de la BCE en matière de climat, ainsi que de la pleine intégration des risques ESG dans les activités quotidiennes.

Un nouveau comité important mis en place par le «ESG Risk Competence Center» est le **ESG Models Steering Committee**. Dans le cadre de ses responsabilités, ce comité supervise le développement d'une «scorecard» pour évaluer le profil de risque ESG des entreprises clientes, la mise en place de nouveaux outils pour mesurer l'impact de certains vecteurs et scénarios de risque sur les paramètres de crédit des garanties et des débiteurs des crédits hypothécaires, et l'intégration progressive des risques climatiques et environnementaux dans les modèles et les cadres de tests de résistance (stress tests).

En outre, la fonction actuarielle, une fonction de contrôle indépendante de Belfius Banque, intègre les aspects climatiques dans ses activités de deuxième ligne liées au calcul et à la prise en charge des provisions techniques, à la politique de souscription et au programme de réassurance.

En tant que deuxième ligne de défense, **les départements Legal et Compliance** suivent également de près les exigences législatives et réglementaires et veillent à ce que Belfius s'y conforme. Le département juridique met en œuvre la veille réglementaire ESG au sein de l'organisation

par le biais de mailings réguliers et de réunions trimestrielles. L'équipe juridique de Belfius est également en charge de la prévention et de l'atténuation des risques juridiques, de responsabilité (liability), de litige et de greenwashing liés au climat.

Les collaborateurs du département juridique et du Centre de Compétence ESG Risk participent et contribuent activement aux groupes de travail externes concernant les questions liées à l'environnement et au climat, comme les groupes de travail mis en place au sein de Febelfin.

En ce qui concerne la **troisième ligne de défense**, Belfius effectue des audits internes annuels sur la gestion des risques ESG couvrant une variété de sujets tels que la stratégie, la gouvernance, les processus et les politiques de gestion des risques. L'objectif de ces examens est d'évaluer le niveau global de préparation, de conformité et de performance de Belfius, ainsi que l'exhaustivité et l'efficacité de ces pratiques. En plus de ces audits thématiques, les aspects de durabilité sont également pris en compte dans d'autres audits dont ceux qui ciblent les solutions de financement.

7.3.2. Risques et opportunités matériels liés à l'environnement et au climat

Pour une bonne mise en œuvre de sa stratégie d'entreprise, Belfius examine les risques et les opportunités, y compris les risques environnementaux et liés au climat qui sont déjà, ou deviendront, matériels dans le futur. Lors de l'examen de la matérialité, Belfius veut identifier les risques importants tant du point de vue de la matérialité financière que de la matérialité de l'impact, afin d'assurer sa rentabilité à long terme et la création de valeur pour toutes les parties prenantes.

Matérialité financière

La matérialité financière concerne l'impact du changement climatique sur Belfius (sous la forme de risques et d'opportunités), à la fois:

- directement: sur la continuité de ses activités, sa réputation, son capital et ses liquidités
- indirectement: par le biais de ses prêts, investissements et portefeuilles d'assurance.

Matérialité d'impact

La matérialité d'impact comprend, sans s'y limiter, l'impact de Belfius sur le climat (principalement via les émissions de gaz à effet de serre) et l'environnement, à la fois:

- directement: par ses propres actifs et opérations
- indirectement: par ses activités de financement, d'investissement et d'assurance.

À cette fin, par le biais d'une analyse de matérialité de haut niveau, Belfius Banque a identifié les risques liés au climat pour les banques et considérés comme matériels à court, moyen et long terme. Le processus d'identification est basé sur un mélange d'analyses d'expert et d'enseignements tirés de plusieurs études et rapports.

Matrice de matérialité des risques climatiques

Type de risque	Vecteur de risque	Description	Canal de transmission	Activité impactée	Horizon temps/ niveau d'impact		
					CT ≤3 ans	MT 4-10 ans	LT >10 ans
RISQUE DE TRANSITION	POLITIQUES & RÉGULATION	Hausse des coûts des émissions de gaz à effet de serre suite à des évolutions au niveau politique ou réglementaire (taxes, quotas...)	Hausse du coût de nos propres émissions Hausse du coût des émissions de nos clients	Activités de financement Activités de financement	●		
		Rénovation obligatoire des immeubles consommant de l'énergie	Baisse du patrimoine des ménages et sociétés, valeur du collatéral plus faible pour des immeubles avec un mauvais PEB	Activités de financement	● ● ●	● ●	●
		Obligation d'alignement avec des politiques de transition	Ajustement de la stratégie d'investissement, adaptation du modèle d'entreprise et alignement du portefeuille (par exemple, en raison de la réglementation des produits et services existants)	Activités de financement	● ●	● ● ●	● ●
		Changements dans le traitement prudentiel/régulatoire d'actifs sensibles au risque climatique	Augmentation des exigences de capital réglementaire et reporting sur des sujets climatiques	Opérations propres	● ●	● ●	●
		Technologie					
	TECHNOLOGIE	Technologie bas carbone en remplacement des produits/services haut carbone	Baisse de la valeur de marché des actifs à forte intensité carbone	Activités de financement	●	● ●	●
		Interdiction d'utiliser des technologies à forte teneur en carbone	Augmentation des investissements dans les nouvelles technologies à faible intensité carbone/nouveaux modèles d'entreprise/coût de la transition	Activités de financement	●	● ●	●
	MARKET DISRUPTION	Changements dans les préférences des clients, mouvement dans l'offre et la demande de produits/services durables	Baisse de la valeur de marché d'actifs non durables	Activités de financement	●	● ●	●
		Hausse du coût des matières premières	Hausse du coût de notre propre consommation d'énergie Hausse du coût de consommation d'énergie de nos clients	Opérations propres Activités de financement	●	●	
			Hausse du coût d'approvisionnement (d'autres matières premières) de nos clients	Activités de financement	●	● ●	
		LEGAL/ COMPLIANCE/ RÉPUTATION					
	LEGAL/ COMPLIANCE/ RÉPUTATION	Non-respect de la stratégie d'investissement/ financement relative au changement climatique	Perception négative par les parties prenantes externes/pénalités et sanctions/risque de litiges	Opérations propres & Activités de financement	● ●	● ●	●
		Poids réglementaire supplémentaire (nouvelles exigences)	Hausse des coûts liés aux investissements (moyens humains, financiers, IT...) requis	Opérations propres & Activités de financement	● ●	● ●	●
RISQUE PHYSIQUE	ÉVÉNEMENTS AIGUS	Vagues de chaleur, tornades, incendies, inondations	Cash flow impacté suite aux dommages aux actifs (immobiliers) et baisse de valeur des actifs/ collatéraux	Opérations propres Activités de financement		●	●
			Capacité de remboursement plus faible suite à une hausse des primes d'assurance	Activités de financement	●	● ●	● ●
	MOTIF CHRONIQUE	Plus de sécheresse, hausse du niveau de la mer, stress hydrique, perte de biodiversité	Augmentation des coûts et baisse de production pour les clients (ex. agriculture) menant à une hausse progressive des probabilités de défaut et la réduction de la valeur des collatéraux	Activités de financement		● ●	● ●

Le nombre de ● indique l'impact attendu sur la base de la probabilité évaluée que le facteur de risque se matérialise dans cet horizon temporel et sur la base de l'ampleur estimée des conséquences économiques/financières pour Belfius.

À ce stade, et dans l'attente d'une évaluation plus granulaire et/ou quantitative, il semble que les facteurs de risque les plus pertinents à court terme soient liés à des changements de politique/réglementation parmi lesquels:

- l'introduction de nouveaux mécanismes de tarification du carbone (comme une taxe carbone). Ceux-ci pourraient augmenter les coûts d'exploitation des entreprises, entraîner une réévaluation de certains actifs et conduire à la nécessité de réaliser de nouveaux investissements;
- la mise en œuvre d'une réglementation PEB (Performance énergétique des bâtiments ou encore EPC, Energy Performance score) plus stricte qui obligerait les ménages et les entreprises à rénover leurs bâtiments, ce qui aurait un impact sur leur patrimoine et leur trésorerie, ainsi que sur la valeur (collatérale) des actifs immobiliers;
- l'introduction d'exigences légales, de reporting et de compliance supplémentaires engendrant des coûts supplémentaires pour les entreprises soumises à ces réglementations et qui influencent de plus en plus la manière dont les entreprises sont perçues.

À moyen terme, d'autres facteurs de risque tels que l'alignement obligatoire sur certaines voies de transition, les mutations technologiques, les changements dans les préférences du marché et les nouvelles augmentations des prix de l'énergie et des matières premières, devraient gagner en importance et pourraient avoir un impact négatif sur la rentabilité de certaines entreprises, ainsi que sur la valeur de leurs capitaux propres et celle de leurs actifs (immobiliers).

L'impact des risques physiques ne doit pas être minimisé, surtout à long terme et certainement en l'absence de politiques visant à atténuer le réchauffement climatique.

Les augmentations possibles de l'intensité et de la fréquence des risques naturels et les changements structurels des régimes climatiques pourraient, par exemple, déclencher des dommages aux actifs immobiliers et aux sites de production, des perturbations de la chaîne d'approvisionnement, des diminutions de la capacité de production et de la productivité de la main-d'œuvre, la réévaluation de certains actifs sujets aux risques physiques et l'augmentation des primes d'assurance, ce qui creuserait l'écart de protection par l'assurance.

En ce qui concerne les risques liés au climat dans l'assurance, Belfius Insurance a établi sa première carte des risques climatiques, basée sur la matrice des risques, fournie par l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA) dans son avis sur la supervision de l'utilisation des scénarios de risques climatiques dans l'ORSA (Own Risk and Solvency Assessment).

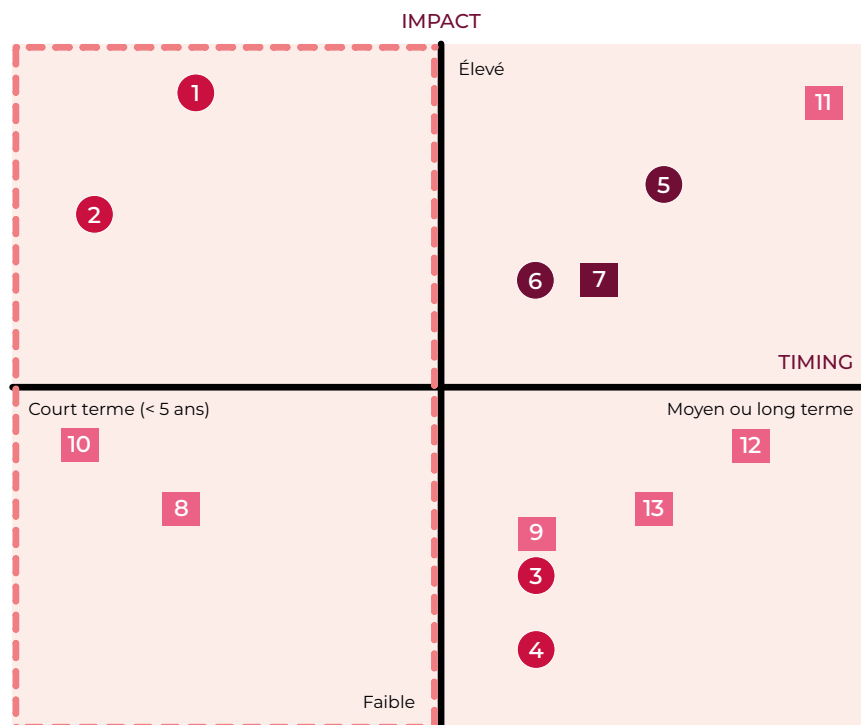
L'analyse a permis d'identifier 62 risques, dont 13 avec des niveaux de risque résiduel élevés et moyens qualifiés de significatifs. Ceux-ci sont regroupés en trois groupes afin d'éviter toute lacune ou tout chevauchement dans les tests de résistance:

- **transition désordonnée**: ralentissement économique mondial dû à des réglementations de transition sévères, incluant des actifs spécifiques déprimés en fonction de leur secteur;
- **augmentation des sinistres**: fréquence accrue des sinistres majeurs induits par le changement climatique;
- **positionnement ESG**: perte de parts de marché suite à des changements dans le sentiment du marché et le comportement des clients dans le cadre de la transition vers une économie durable.



Belfius Insurance a sélectionné quatre risques significatifs à court terme en vue de les inclure dans l'exercice de stress testing ORSA, comme indiqué dans le schéma ci-dessous.

Carte des risques climatiques pour l'assurance



Source du risque (forme): ● Transition ■ Physique
 ● Transition désordonnée ● Sinistres accrus ● Positionnement ESG
 — Scope du «Stress Test»

Risque de transition à court terme, donnant lieu à des impacts importants	Risque physique à court terme donnant lieu à des impacts moyens	Mélange de positionnement et de changement climatique structurel avec un impact important	Mélange de risques physiques et de transition donnant lieu à des impacts faibles à moyens après 5 ans
1 Ralentissement économique global suite aux réglementations sévères sur la transition qui affectent tout le système 2 Impacts négatifs sur certains actifs suite aux taxes carbone élevées ou aux réglementations portant sur l'efficacité énergétique	10 Plus de sinistres non vie et vie suite au changement climatique 8 Événement majeur qui mène à un déclassement voire même à une faillite des réassureurs	11 L'économie globale est affectée: taux bas, rendement faible pour les actifs financiers et réels 5 Les activités ne correspondent pas aux attentes des consommateurs en termes d'orientation climat ou font face à des litiges 6 Perte de part de marché suite à un positionnement ESG inapproprié «impact investissement» 7 Réduction de la compétitivité suite à des produits de mitigation inappropriés («impact souscription»)	12 «Spread» de crédit sur obligations d'État émises par des pays affectés par des risques physiques chroniques 13 Couverture de réassurance insuffisante/manquante suite à une fréquence et une gravité plus élevées des événements climatiques 9 Performance des crédits hypothécaires impactée par des biens immobiliers non assurés suite au changement climatique 3 Dépréciation de certains actifs suite à l'obsolescence technologique 4 Dépréciation de certains actifs suite à l'incapacité de développer des technologies

Afin de mieux évaluer les risques matériels liés au climat, le Groupe Belfius effectue des évaluations plus granulaires de la matérialité des risques climatiques. Ces évaluations comprennent l'analyse de la probabilité et de l'impact d'une longue liste de facteurs de risque détaillés par secteur et la distinction entre chaque dimension du risque prudentiel, par exemple le risque de crédit, le risque d'assurance, le risque de marché, le risque de liquidité et les risques non financiers.

Pour plus d'informations sur ces évaluations de matérialité, veuillez vous référer à la section 7.3.4. sur la gestion des risques.

Outre les risques matériels identifiés et liés au climat, d'autres risques environnementaux, tels que ceux liés au taux alarmant de perte de biodiversité, à la pollution croissante et à la pression croissante sur l'eau, passent au premier plan. Ces risques peuvent également se traduire par des perturbations de l'activité, une réduction des revenus, une augmentation des coûts opérationnels, des amortissements liés à des actifs échoués, des dépenses en capital, des pénalités, etc. et peuvent dès lors affecter la rentabilité d'une entreprise. À l'avenir, Belfius a l'intention de mieux comprendre ces risques, c'est-à-dire les identifier, les évaluer, les surveiller et les gérer. En attendant, Belfius a élaboré sa politique environnementale pour commencer à aborder ces considérations environnementales.

7.3.3. Stratégie de Belfius en matière de risques et opportunités liés à l'environnement et au climat

Belfius a défini en 2020 sa stratégie d'entreprise Inspire 2025, qui s'appuie sur sa raison d'être: «Belfius, meaningful and inspiring for Belgian society. Together». Dans le cadre de cette stratégie, l'objectif de Belfius est d'apporter sa contribution positive à tous les segments de l'économie et de la société belge grâce à sa gestion des risques et financière robuste. Cette approche intègre déjà les ambitions de Belfius en matière de durabilité, à savoir créer de la valeur positive et minimiser les impacts négatifs, ainsi qu'une gestion saine des risques découlant des facteurs ESG, y compris le climat.

Compte tenu des impacts saillants des risques et opportunités liés à l'environnement et au climat, Belfius choisit d'être un acteur de premier plan dans la transition vers une économie et une société belge résiliente et à faibles émissions de carbone. À cette fin, Belfius augmente le flux financier vers l'économie verte en intégrant les aspects de durabilité dans ses produits et services offrant une réponse aux impacts physiques ou de la transition.

Par ailleurs, Belfius met en place des politiques et des procédures qui visent à réduire les impacts négatifs et les risques liés aux facteurs environnementaux et climatiques. Ces deux réponses se matérialisent au travers des engagements et collaborations de Belfius, alignés sur ses objectifs environnementaux et climatiques.

Alors que les questions liées à l'environnement et au climat sont principalement perçues sous l'angle du risque, elles pourraient devenir des opportunités si elles étaient correctement gérées. Belfius poursuit ces opportunités en fournissant des produits et services liés à la durabilité dans différents secteurs d'activité (crédits, investissements, leasing, assurances, etc.) et en encourageant l'extension des pratiques durables dans le reste de l'économie belge.

Pour plus de détails sur les produits et services de Belfius liés au climat, veuillez-vous référer à la section 5: Une croissance qui a du sens.

Zoom sur le glissement des perspectives énergétiques

En tenant compte des changements rapides dans les perspectives énergétiques impactées par les risques et les opportunités de la transition climatique, Belfius, en tant qu'acteur financier, soutiendra la décarbonisation du mix énergétique belge. Le passage massif aux énergies renouvelables est la priorité absolue de Belfius, comme en témoignent ses participations dans les parcs éoliens belges et les grandes initiatives d'infrastructures d'énergie solaire telles qu'Aster ou SeGEC. Pour plus de détails, veuillez vous référer à la section 5.2.3. L'électrification des bâtiments et de la mobilité, tout comme le développement et le déploiement de nouvelles technologies, sont essentiels pour accélérer la transition énergétique. Belfius soutiendra donc activement ces activités et ces secteurs. Toutefois, Belfius comprend également que les changements structurels liés à la transition énergétique pourraient entraîner des risques sociaux majeurs et la pauvreté énergétique. Comme Belfius a la conviction profonde que la transition doit être sociale, elle s'engage à fournir des solutions socialement inclusives pour résoudre les problèmes liés au défi énergétique et climatique de la Belgique. Pour cette raison, à côté du climat, Belfius a choisi le logement abordable et énergétiquement efficace comme domaine d'impact pour fixer un objectif UNPRB. Belfius équilibre dès lors l'aspect social de la transition avec l'urgence d'un changement énergétique en choisissant cet objectif. Pour plus de détails, consultez le rapport PRB (Principles for Responsible Banking).

Augmenter le flux financier vers l'économie verte

Étant donné que les facteurs et les risques liés à l'environnement et au climat ont surtout un impact sur les activités de financement, Belfius vise à utiliser son bilan pour faciliter des projets et initiatives avec un impact positif pour tous ses segments de clientèle (particuliers, entreprises, entités publiques, etc.). Plus précisément, Belfius s'engage à financer des programmes d'infrastructure belges pertinents («meaningful»), entrepris ou approuvés par les autorités fédérales, régionales ou locales, y compris mais pas limité à, des projets d'infrastructure dite verte ou sociale. Belfius continuera aussi à financer des infrastructures de services publics construites par des «entités intercommunales/para-régionales».

Belfius cherche également à soutenir les entreprises dans l'ensemble de leur parcours ESG avec un outil sur mesure qui guide les utilisateurs vers des actions d'atténuation pour le climat d'une part, et des offres de produits dédiés pour financer ces actions, d'autre part. Ces produits Ambition Loans and Lease seront progressivement alignés sur la taxonomie européenne afin d'améliorer le Green Asset Ratio (GAR) de Belfius et de faciliter l'alignement des clients de Belfius sur la taxonomie européenne.

Au cours de ses interactions avec les clients, Belfius collectera également des données client pertinentes (disponibilité des politiques, pratiques notables, performances quantitatives, plans futurs) afin de saisir leurs profils de risque ESG respectifs et de les traduire en un score ESG qui deviendra un élément clé de l'approche de gestion des risques de Belfius.

En outre, Belfius incite ses clients bancaires et d'assurance à adopter des habitudes durables par le biais de mécanismes de tarification et d'une large sélection de produits et services. Ces mécanismes sont également conçus pour protéger les clients de Belfius contre les aléas de la vie dus aux impacts climatiques physiques (comme les catastrophes naturelles) et de transition (par exemple, les mesures d'efficacité énergétique).

Dans ses stratégies d'investissement, Belfius Investment Partners utilise plusieurs approches pour prendre en compte les considérations d'investissement responsable, y compris les risques et opportunités liés au climat. Voilà pourquoi BIP offre des produits de placements axés sur les préoccupations climatiques et environnementales. BIP prend également en considération les stratégies de ses partenaires externes en matière de climat lorsqu'il s'engage avec eux. Conformément aux attentes de BIP, les partenaires externes intègrent les considérations climatiques dans leur analyse, leur stratégie d'investissement, leur prise de décision et leurs produits.

Pour plus de détails sur la gamme de produits de Belfius qui contribuent à la durabilité et augmentent le flux financier vers l'économie verte, veuillez vous référer à la section 5: Une croissance qui a du sens.

Viser à réduire les impacts négatifs et les risques

La politique d'accélération de la transition (TAP) de Belfius est la pierre angulaire de la stratégie de financement durable de Belfius, couvrant toutes les activités commerciales (crédits, assurances, investissements, etc.) et est également son outil d'atténuation des risques. Elle intègre les facteurs et risques environnementaux, mais aussi d'autres risques ESG importants tels que les droits humains. Les principes énoncés dans la TAP indiquent la direction et le rythme de la transformation, afin d'encourager la transition des contreparties et de limiter les impacts négatifs causés par certaines activités économiques. La TAP est régulièrement révisée pour intégrer l'évolution des attentes des parties prenantes, les développements réglementaires et les percées technologiques. Si la TAP exclut déjà clairement le financement de l'extraction de charbon, à terme, c'est-à-dire quand les mesures et les impacts du risque climatique seront bien compris, l'ambition climatique de Belfius sera également traduite en indicateurs de risque clés (KRI) au sein de son Risk Appetite Framework (RAF). À partir de 2023, des limites d'exposition au secteur des combustibles fossiles seront incluses dans le RAF. En outre, en 2022, Belfius a également développé sa politique environnementale. Celle-ci prend en considération les risques environnementaux et climatiques causés par ses activités opérationnelles.

En outre, lorsque BIP lance des produits financiers destinés à promouvoir certaines caractéristiques environnementales par exemple, ou des produits ayant des objectifs explicites d'investissement durable, il s'attache aux Principales Incidences Négatives (PAI en anglais) identifiées. Ceci est mis en œuvre quand c'est à la fois possible, faisable et en accord avec la nature de l'investissement, comme la classe d'actifs ou le type d'instrument d'investissement, le style d'investissement, la stratégie d'investissement ou les objectifs d'investissement du produit financier. Lorsque BIP sélectionne des titres individuels, tels que des actions et des obligations, les PAI sont considérés au niveau de la société émettrice. Lorsque des ETF/fonds sont sélectionnés ou que la gestion du fonds est déléguée à un gestionnaire d'actifs externe, BIP a mis en place des exigences à respecter par les gestionnaires externes en ce qui concerne divers aspects de l'investissement responsable, notamment l'identification, la mesure, la gestion et la divulgation des PAI des investissements. BIP prend alors en compte les PAI considérés par les gestionnaires d'actifs sélectionnés.

Enfin, Belfius intègre aussi progressivement les considérations environnementales et climatiques dans son processus de planification financière. L'évolution des variables macro-économiques, telle que prédite par le département Research de Belfius, comprend par exemple la greenflation, les évolutions pertinentes de la composition sectorielle de la Belgique et l'évolution du marché immobilier (plus de rénovation énergétiquement efficace et une valorisation des actifs immobiliers différenciées en fonction de la valeur du PEB). Dans les chiffres du financement et de la production d'assurances connexes, les alternatives qui soutiennent

la transition gagnent également du terrain. C'est aussi le cas pour les placements, puisque Belfius encourage ses clients à investir de manière «meaningful». Pour plus de détails, veuillez vous référer à la section 5: Une croissance qui a du sens.

Engagements de Belfius en matière d'environnement et de climat

Belfius comprend que les engagements climatiques doivent refléter l'urgence de la situation environnementale, ainsi que les attentes fixées par les cadres politiques des régulateurs nationaux et européens. En outre, elle reconnaît qu'en tant qu'institution financière, elle est un acteur et un contributeur essentiel de l'action climatique mondiale. C'est ce qui a motivé sa décision de devenir membre de l'Alliance belge pour l'action climatique (BACA, Belgian Alliance for Climate Action), dès le début en 2020, et son engagement ultérieur dans l'initiative Science Based Targets (SBTi) en 2022. Belfius s'est engagée à fixer, mesurer et communiquer de manière transparente des objectifs clairs de réduction des émissions de GES basés sur la science du climat, conformément aux ambitions de l'Accord de Paris, à savoir limiter le réchauffement climatique à moins de 2°C au-dessus des niveaux préindustriels et poursuivre les efforts pour limiter le réchauffement à 1,5°C.

Aligner les portefeuilles de Belfius sur l'Accord de Paris par le biais de SBTi n'apporte pas seulement une contribution positive au climat, mais offre aussi un moyen de limiter les risques de transition de Belfius et d'assurer la résilience du Groupe. Belfius élabore actuellement un plan d'action pour respecter les trajectoires de réduction SBTi. Ce plan sera soumis à l'approbation du SBTi d'ici fin 2023. Pour les portefeuilles pour lesquels les méthodologies SBTi ne sont pas encore disponibles, l'outil PACTA (Paris Agreement Capital Transition Assessment) sera utilisé afin de comprendre et d'évaluer les risques climatiques encourus par Belfius.

Pour plus de détails sur les engagements et les actions de Belfius liés au climat, veuillez vous référer aux sections 7.1. et 8.

Résilience de notre stratégie

Dans le contexte des changements macro et micro-économiques significatifs attendus découlant de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, résiliente au changement climatique et durable sur le plan environnemental, la stratégie commerciale et le RAF du Groupe Belfius, combinés à sa structure de bilan et à son programme de réassurance robustes, mettent en évidence la résilience de Belfius et ses opportunités de croissance.

Du côté de la Banque, les résultats des stress tests (tests de résistance) du superviseur et internes confirment que les risques environnementaux et climatiques ne constituent pas, pour l'instant, une menace significative pour la rentabilité, la position de capital et les réserves de liquidités de Belfius dans les scénarios donnés. Du côté de l'assurance, bien que le scénario de stress test puisse entraîner des impacts financiers importants pour Belfius Insurance, les systèmes de réduction des risques mis en place confirment que Belfius Insurance respecte ses indicateurs d'appétit de risque, même dans un scénario extrême.

Pour plus de détails sur les stress tests climatiques de Belfius Banque et de Belfius Insurance, veuillez vous référer à la section 7.3.6.

7.3.4. Intégration des risques environnementaux et climatiques dans le cadre de la gestion des risques

Depuis quelques années maintenant, les risques ESG – y compris les risques climatiques et environnementaux – ont été identifiés comme des risques de premier ordre, capables d'affecter Belfius à la fois directement et indirectement par le biais de ses activités de financement, d'assurance et de gestion d'actifs.

En conséquence, les considérations ESG deviennent une partie intégrante du cadre de gestion des risques du Groupe Belfius, puisqu'il intègre les risques ESG, en particulier les risques climatiques, dans ses processus de gestion des risques, y compris la cartographie des risques, la taxonomie des risques, l'analyse de la matérialité, l'auto-évaluation des risques et des contrôles (RCSA, Risk and Control Self-Assessment), le processus d'identification et d'évaluation des risques (RICAP, Risk Identification and Control Assessment Process), l'auto-évaluation des risques et des contrôles internes (SARIC, Self-Assessment of Risks and Internal Controls), l'ORSA, les processus d'approbation, les stress tests et l'appétence au risque. Des enquêtes dédiées ont également été menées pour assurer l'identification et l'évaluation correctes des risques liés à l'ESG dans toute l'organisation et ses trois lignes de défense.

La cartographie des risques de Belfius a également été ajustée en 2021 pour refléter l'intégration de l'ESG comme nouveau facteur de risques de crédit, de marché, opérationnels, stratégiques, commerciaux, de réputation et juridiques. Par conséquent, ces risques sont désormais explicitement mentionnés dans la Belfius Risk Culture Policy et Risk Charter.

Le parcours de Belfius Banque en matière de gestion des risques ESG jusqu'à présent

Les bases du cadre de gestion des risques ESG de Belfius Banque ont été posées en 2020, lorsqu'elle a commencé à intégrer les considérations ESG (y compris les considérations environnementales et climatiques) dans son Risk Management Framework de manière structurelle. Cette année-là, les risques ESG ont été intégrés à la liste des «10 principaux risques» auxquels les organisations/entreprises doivent faire face. Les facteurs de risque ESG ont également été ajoutés à la taxonomie des risques.

En 2021, Belfius a avancé dans la conception d'un plan d'action ESG ambitieux visant à aligner ses pratiques et ses plans sur les attentes fixées par la BCE dans son «Guide sur les risques liés au climat et à l'environnement» publié en novembre 2020. Ce plan d'action ESG de la BCE comprend une feuille de route liée à la stratégie ESG, à la gouvernance et à l'organisation, aux données et au reporting, à la gestion des risques et aux divulgations. Couplés aux initiatives existantes de Belfius, ce plan d'action et cette feuille de route ont accéléré le processus vers une intégration complète de l'ESG dans les activités et pratiques quotidiennes de gestion des risques.

Principales réalisations en 2021

- Mise en place du ESG Risk Competence Centre et de l'équipe ESG data.
- Création du programme de data ESG et de la veille réglementaire ESG (ESG regulatory watch).
- Premiers «high - level screening» de portefeuille pour les expositions sensibles au climat et aux combustibles fossiles.
- Enquêtes ESG dédiées dans les exercices annuels SARIC et RICAP.
- Inclusion des critères TAP dans les politiques d'acceptation de crédit.
- Intégration des premiers indicateurs de risques clés liés à l'environnement et au climat (principalement relatifs aux opérations propres de Belfius) dans le cadre du RAF.

Principales réalisations en 2022

- Mise en place de tableaux de bord ESG KRI dashboard and ESG KPI dashboard.
- Poursuite de l'intégration de l'ESG dans les organes de gouvernance de Belfius et création du Strategic Sustainability Committee.
- Développement d'une méthodologie de notation ESG (ESG score) pour les entreprises (y compris un processus de collecte de données par l'engagement avec les clients).
- Développement d'un outil «climate risk assessment» pour les crédits hypothécaires.
- Mise à jour des «screenings» portefeuille (y compris une identification plus large des expositions pertinentes pour la politique climatique).
- Participation à des exercices organisés par le superviseur («climate stress test» et «thematic review» de la BCE);
- Premier climate stress test interne.
- Intégration d'indicateurs de risques clés supplémentaires liés à l'environnement et au climat dans le QRR (Quarterly Risk Report) et le RAF, principalement en ce qui concerne les activités de financement de Belfius.
- Préparation du bilan carbone 2022, y compris les émissions financées, conformément au protocole GHG et au PCAF.

7.3.5. Identification et évaluation des risques

L'identification et l'évaluation des risques sont une condition préalable aux décisions stratégiques et aux actions détaillées de gestion des risques, qui à leur tour contribueront à assurer la résilience à long terme du groupe. Les risques ESG sont inclus dans l'inventaire des risques de Belfius depuis plusieurs années. Cependant, étant donné que le risque climatique a un impact sur plusieurs catégories d'actifs et de passifs à travers différents vecteurs, leur évaluation reste un exercice difficile, surtout couplé au manque de données disponibles sur le marché. Belfius applique donc une approche flexible et graduelle pour relever ces défis et espère davantage de clarté sur les réglementations qui évoluent rapidement.

Le résultat de ces exercices d'identification aide Belfius à prioriser les actions tout en alimentant sa stratégie commerciale et de durabilité. Cela inclut des décisions concernant la manière d'assurer une croissance qui a du sens, l'identification des meilleurs produits et des offres de services, l'influence éventuelle sur la tarification ainsi que, entre autres, les activités d'adaptation et d'atténuation qui devraient être poursuivies.

Pour plus de détails sur les risques et opportunités matériels identifiés à ce jour par Belfius dans le cadre de ses activités bancaires et d'assurance, veuillez vous référer à la section 7.3.2.

Risques opérationnels

Depuis plusieurs années, Belfius analyse l'impact des risques liés au climat sur sa résilience opérationnelle. L'exercice semestriel d'analyse des menaces mesure l'impact des risques physiques, y compris les catastrophes naturelles, sur les actifs tels que les centres de données de Belfius, dans une optique de continuité des activités. Si nécessaire, des mesures d'atténuation adéquates sont prises pour garantir la capacité à poursuivre ou à reprendre rapidement les activités critiques en cas d'événements extrêmes. Il convient de noter que la plupart des activités critiques sont exécutées simultanément en différents endroits et que l'utilisation de technologies adéquates limite également l'impact potentiel des risques liés au climat sur les activités.

Belfius a également renforcé de manière significative son approche à l'égard de ses fournisseurs avec la mise en place d'un processus spécifique de screening ESG. Depuis 2020, Belfius a encore détaillé et affiné ses engagements en matière d'achats durables. En particulier, la politique d'approvisionnement a été revue en intégrant les considérations ESG dans le processus de sélection des fournisseurs. Cela comprend un code de conduite en matière de durabilité pour les fournisseurs qui définit les principes à respecter, la réalisation d'initiatives d'évaluation et de surveillance des fournisseurs avec un tiers, ainsi qu'un «ESG scorecard monitoring». Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la section 6.1.6.: Achats durables.

7.3.5.1. Identification et évaluation des risques des activités bancaires

À la suite de la première «high-level materiality assessment» réalisée en 2022, Belfius a identifié que le risque de crédit est la catégorie la plus soumise aux risques climatiques. Les crédits aux entreprises et aux sociétés et les crédits hypothécaires semblent être les classes d'actifs les plus sensibles aux risques climatiques. Des analyses de matérialité plus granulaires et plus matures seront effectuées en 2023 pour évaluer les risques de crédit de manière plus détaillée et couvrir d'autres types de risques afin d'identifier des poches de risques supplémentaires ou de confirmer leur immatérialité.

En ce qui concerne les risques physiques du climat, les expositions des crédits et avances de Belfius sont principalement concentrées sur des contreparties belges (> 95%). La Belgique est qualifiée de «pays moins vulnérable» dans une évaluation de S&P sur la vulnérabilité des pays aux événements climatiques. Cette évaluation est similaire aux résultats de l'outil Thinkhazard qui identifie uniquement les rivières, les inondations côtières et les incendies de forêt comme des risques importants. Par conséquent, la géographie n'est actuellement pas considérée comme un facteur majeur dans l'approche de gestion des risques de Belfius. Nos exercices sur les risques climatiques se concentrent principalement sur les risques de transition et d'inondation.

Au niveau du portefeuille

En 2021, Belfius a réalisé plusieurs analyses approfondies au sein de son portefeuille «crédits et avances aux entreprises non financières» visant à identifier les contreparties et les actifs les plus vulnérables et à quantifier son exposition à ces poches de risque. Ces exercices ont été mis à jour et affinés en 2022.

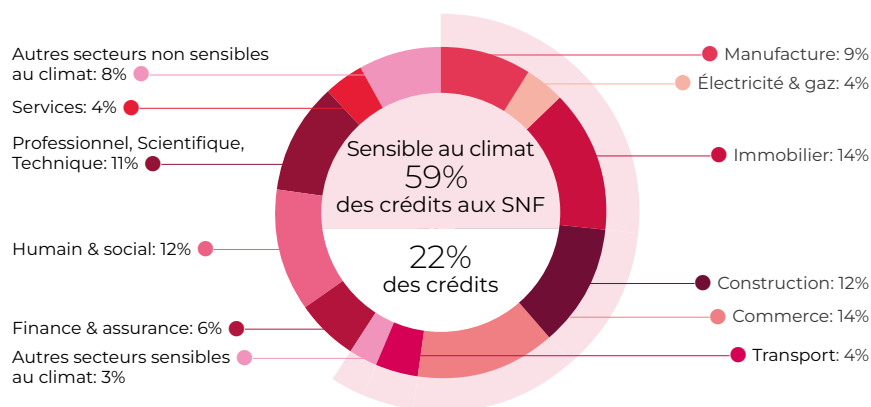
Les examens préalables effectués sont détaillés ci-dessous avec leur résultat. Veuillez toutefois noter que ces exercices sont contraints par les limites des données, notamment la condition préalable que le code NACE reflète bien l'activité réelle, précise et actualisée de chaque entreprise. Belfius s'efforce d'améliorer en permanence la qualité de ses données non financières et ajustera les chiffres dans les futurs rapports si nécessaire.



- L'exposition de Belfius aux secteurs sensibles au climat a été recalculée. Elle s'élève à EUR 24,2 milliards au 31/12/2022.

La définition utilisée par Belfius pour identifier les secteurs sensibles au climat tient compte des définitions fournies par la CPRS (Climate-Policy Relevant Sectors)⁽¹⁾, mais aussi de la méthodologie de stress test climatique fournie par la BCE (liste des industries à forte intensité de carbone) et des standards ESG Pilier 3 (liste des secteurs qui contribuent fortement au changement climatique). Elle inclut les expositions sur les codes NACE A à H et L.

Total secteurs sensibles au climat (au 31/12/22)



Il s'agit d'une analyse au niveau sectoriel qui ne tient pas compte des énormes différences potentielles entre les industries et sociétés d'un même secteur. Toutes les entreprises actives dans un secteur donné sont donc considérées comme «à risque». Afin d'affiner cette analyse, des analyses approfondies seraient nécessaires pour identifier les entreprises qui ont déjà pris des mesures visant à atténuer les risques via un plan de transition, des désinvestissements, des évolutions de marché et de technologie, la réduction de leur empreinte carbone, des modifications de source d'énergie ou la limitation de leur dépendance aux ressources naturelles, pour n'en citer que quelques-unes. Ces entreprises pourraient alors être exclues de la liste des contreparties vulnérables, ce qui aurait pour effet de réduire considérablement les chiffres présentés ici.

La proportion des expositions sensibles au climat dans les crédits et avances aux sociétés non financières, et dans le total des crédits et avances, est globalement identique par rapport à 2021 et s'élève respectivement à 22% et 59%.

Il convient de noter qu'aucune concentration sectorielle forte n'est observée dans le bilan, ni dans les secteurs sensibles au climat ni dans les autres secteurs, puisqu'aucun secteur ne représente plus de 14% des crédits aux sociétés non financières. Les secteurs sensibles au climat qui composent chacun plus de 10% de ce portefeuille sont «le commerce de gros et de détail», «la construction et «l'immobilier». L'exposition aux secteurs les plus vulnérables tels que l'agriculture et l'exploitation minière est particulièrement faible (respectivement 0,3% et 0,1%).

Les expositions sensibles au climat sont gérées par la TAP, la «Risk Appetite Framework» et les couvertures ad hoc pour les concentrations mono-nominatives.

- L'exposition de Belfius aux projets et entreprises de combustibles fossiles s'élevait à EUR 1,2 milliard au 31/12/2022. Dans ce screening, une définition personnalisée des combustibles fossiles basée sur les codes NACE le long de la chaîne de valeur des combustibles fossiles référencés dans le CPRS ou le Pilier 3 a été utilisée. La

(1) Le Climate Policy Relevant Sectors (CPRS) est une classification des activités économiques permettant d'évaluer le risque de transition climatique, développée pour la première fois dans un article de S. Battiston et al. (2017) publié sur Nature Climate Change. La classification CPRS, qui a été affinée au fil des ans, a été largement utilisée par les praticiens et les décideurs politiques pour évaluer l'exposition des investisseurs au risque de transition climatique.

méthodologie utilisée pour cette analyse de la chaîne de valeur des combustibles fossiles est restreinte par le manque de données. La majeure partie de l'exposition (EUR 0,9 milliard) fait partie du portefeuille «legacy» en run-off. Les opportunités de réduire les risques des portefeuilles en run-off sont évaluées régulièrement et les profils ESG des contreparties, y compris les risques liés à la transition climatique, sont pris en compte dans les analyses. Dans l'intervalle, des mesures d'atténuation (par exemple, des swaps) ont été prises pour ces expositions les plus sensibles au climat.

En 2022, l'accent a été mis sur les actifs immobiliers, étant donné que les crédits hypothécaires constituent une part importante des activités de financement de Belfius et que la majeure partie de ces expositions sont garanties par des actifs immobiliers. Un outil de simulation de prêts hypothécaires a été développé pour projeter les évolutions possibles des portefeuilles de crédits hypothécaires à long terme (jusqu'en 2050), déclenchées par les risques climatiques physiques et de transition. Cette vision dynamique des risques climatiques permet de projeter les niveaux de risque dans le temps. Un certain nombre de proxys et d'hypothèses ont été intégrés dans l'outil en utilisant des données provenant de documents officiels (comme les scénarios du NGFS, les cartes d'inondation belges), de politiques existantes (par exemple, les plans climatiques régionaux) et d'études internes réalisées avec le soutien du département de recherche de Belfius ou d'institutions académiques telles que l'Université de Gand.

- À l'aide de cet outil, une analyse visant à évaluer les risques physiques liés aux inondations au sein du portefeuille hypothécaire de Belfius dans le domaine de la banque et de l'assurance a été réalisée. Actuellement, les inondations sont considérées comme le principal risque climatique physique en Belgique. Les actifs immobiliers utilisés comme garantie ont été géolocalisés et cartographiés par rapport aux dernières cartes régionales disponibles sur l'existence et la gravité des risques d'inondation.

Carte des inondations pour la Belgique au 31/12/2022, combinaison de cartes régionales avec différentes échelles de risque



Les résultats ont montré que 90% des expositions hypothécaires de Belfius sont situées en dehors des zones à risque d'inondation, environ 9% dans des zones à risque faible ou très faible et 1,6% dans des zones à risque moyen ou élevé. Ces pourcentages pourraient évoluer au fil du temps, avec la mise à disposition de nouvelles cartes couvrant des risques supplémentaires (comme le risque d'élévation du niveau de la mer). Belfius actualisera dès lors ces chiffres en conséquence.

- Le module prospectif simule l'impact possible à long terme des politiques de transition (estimées en prenant principalement en considération le PEB requis par les autorités belges pour les plans climatiques de la Belgique à l'horizon 2050) sur les actifs et les débiteurs dans le cadre de divers scénarios inspirés du NGFS. Il couvre également les impacts potentiels des inondations sur la valeur des actifs et les profils de risque de crédit des débiteurs. Cela permet à Belfius d'attribuer des «scores de vulnérabilité climatique» aux actifs et aux débiteurs, de les regrouper et d'identifier les principales poches de risque au sein de son portefeuille hypothécaire.

Scénario	Risques évalués	Horizon temps et intervalles	Hypothèses de modélisation	Exposition secteur et scope segment	Granularité de l'appréciation	Approche et méthodologie	Scope du portefeuille, couverture et exclusions	Mesure d'output
NGFS ⁽¹⁾ 2021-Net Zéro 2050	Risque de transition (via PEB) et risque physique (risque d'inondation)	2025-2030-2040-2050	Bilan dynamique	Crédits hypothécaires	Actif et débiteur	Analyse de sensibilité à l'emplacement et la performance énergétique de l'immeuble utilisé comme collatéral	96% du portefeuille pour le risque d'inondation 47% du portefeuille pour le risque de transition	Mesures intermédiaires: LTV ⁽²⁾ et EDSTI ⁽³⁾
NGFS 2021-Transition retardée			Trajectoires d'amélioration du PEB					
NGFS 2021-Politiques actuelles								Mesure finale: «Climate vulnerability» score par actif et débiteur

(1) NGFS: Network for Greening the Financial System.

(2) LTV: Loan to value, soit le montant de l'emprunt par rapport à la valeur du bien.

(3) EDSTI: Energy bill & Debt servicing to income, soit le ratio entre (i) service de la dette et factures énergétiques et (ii) le revenu.

La principale conclusion des simulations effectuées pour le moment est que le scénario «transition retardée» semble plus risqué que les scénarios «zéro net» ou «politiques actuelles», les risques culminant en 2030.

Au niveau des contreparties/actifs

Étant donné qu'il y a davantage de données disponibles au niveau du secteur qu'au niveau de l'entreprise, une approche «top-down» du «materiality assessment» est une première étape logique pour obtenir un aperçu rapide des risques. Cependant, la valeur ajoutée de ces approches reste limitée car les données au niveau sectoriel ne tiennent pas compte des grandes différences entre les entreprises d'un même secteur, telles que leurs processus et technologies de production, leurs stratégies spécifiques et leur dynamique dans le temps. Il en va de même pour l'analyse du portefeuille hypothécaire, à partir de laquelle Belfius peut recueillir des informations intéressantes mais qui sont basées sur de nombreuses hypothèses et divers proxies.

Par conséquent, Belfius estime que l'approche «bottom-up» est complémentaire de l'approche «top-down» dans l'évaluation des risques. Belfius a commencé à effectuer ces analyses en attribuant des scores individuels à chaque entreprise à l'aide d'un outil développé en interne. Cet outil prend en compte une série d'indicateurs ESG qualitatifs et quantitatifs auxquels des pondérations variables ont été attribuées.





Cet outil permettra à Belfius de classer les contreparties en fonction de leur exposition aux facteurs ESG, de leur volonté à prendre en considération les questions ESG, de leur capacité à évaluer et mesurer les risques et opportunités ESG, de leur capacité à surveiller ces risques, de leurs pratiques actuelles de gestion de ces risques, des résultats de leurs actions d'atténuation, de leur niveau de transparence et de leur performance globale en matière d'ESG.

Cette approche de notation des risques est totalement intégrée dans un dialogue avec le client. En effet, le questionnaire utilisé pour collecter les données pertinentes sert de base pour s'engager davantage avec les clients afin de mieux comprendre où ils en sont, quels sont leurs principaux problèmes, comment ils prévoient de passer à une économie à faibles émissions de carbone et comment Belfius peut les soutenir à cette fin. En tant que tel, le score ESG sera intégré dans la stratégie commerciale de Belfius.

Les scores ESG susmentionnés devraient également contribuer à la quantification des risques de crédit, si et quand un lien statistique robuste peut être établi entre ces scores et les paramètres de risque, tels que la probabilité de défaut et la perte en cas de défaut.

Belfius développe actuellement un outil similaire de «ESG risk scoring» pour ses crédits hypothécaires en 2023.

7.3.5.2. Identification et évaluation des risques des activités d'assurance

Dans un premier temps, suite à l'avis et aux orientations publiés par l'EIOPA sur l'utilisation de scénarios climatiques dans l'ORSA, une carte des risques climatiques a été établie en 2021. L'objectif était de mieux évaluer les risques et cela a conduit à une première évaluation «top down» des risques. Les résultats sont présentés à la section 7.3.2.

Dans le cadre de cette analyse, Belfius Insurance a entamé en 2022 une «materiality assessment» du risque climatique global qui sera finalisée en 2023. Celle-ci couvrira toutes les activités de Belfius Insurance afin de déterminer celles qui supportent le risque le plus matériel et d'identifier si des indicateurs plus précis d'évaluation et de monitoring de ces risques sont nécessaires.

Comme première évaluation des risques de transition dans les activités d'assurance, la classification CPRS et PACTA (outil d'évaluation de la transition du capital de l'Accord de Paris) ont été appliqués au portefeuille d'actions de Belfius Insurance. L'évaluation du CPRS montre que l'exposition aux secteurs à haut risque de transition sur les actions est limitée, sauf pour le secteur immobilier où l'exposition de Belfius Insurance est assez importante. Celle-ci sera analysée plus en profondeur à l'avenir et étendue au portefeuille d'obligations d'entreprises.

En ce qui concerne le risque climatique sur les obligations d'État, l'indice Notre Dame Adaptation Initiative (ND Gain) a été appliqué au portefeuille de Belfius Insurance. Cet indice résume la vulnérabilité d'un pays au changement climatique. Il a montré que le portefeuille d'obligations d'État de Belfius Insurance était principalement composé d'actifs appartenant à des pays qui figurent parmi les moins vulnérables au changement climatique.

Sur la base de la cartographie des risques climatiques et de la taxonomie des risques d'assurance, Belfius Insurance a articulé les risques ESG autour de trois catégories:

- **risque réglementaire:** risque de ne pas respecter en temps voulu les réglementations liées à la durabilité;
- **risque de stratégie:** risque que les ambitions ESG soient jugées insuffisantes ou tardives par les parties prenantes;
- **risque de résilience:** risque que des événements ou des évolutions ESG affectent matériellement la rentabilité et la solvabilité.

Pour les deux premières catégories, le niveau de risque est évalué sur une base trimestrielle. L'évaluation est effectuée par le risk management en collaboration avec le Sustainability Manager de Belfius Insurance.

Pour la troisième catégorie de risque concernant le risque physique (résilience), l'indicateur existant porte sur l'atténuation du risque de l'impact des catastrophes naturels grâce au programme de réassurance, qui est réévalué annuellement. En outre, des analyses spécifiques des risques de résilience pour les risques physiques et de transition sont en cours d'élaboration dans le cadre «materiality assessment» des risques climatiques. Cette analyse suit plusieurs directives publiées par l'EIOPA sur «Application guidance on running climate change materiality assessment and using climate change scenarios in the ORSA», «Sensitivity analysis of climate change related transition risks», et «European insurers' exposure to physical climate change risk: Potential implications for non-life business».

Le parcours de Belfius Insurance en matière de gestion des risques ESG jusqu'à présent

Afin de gérer les risques liés à la durabilité, Belfius Insurance a conçu une feuille de route pluriannuelle pour favoriser la sensibilisation de la première ligne de défense et intégrer l'ESG dans les processus de décision de l'entreprise. Belfius Insurance s'aligne au maximum sur l'approche du groupe Belfius pour des solutions plus efficaces et cohérentes.

L'implémentation de la feuille de route pour les risques ESG de Belfius Insurance a débuté en 2021 et s'est poursuivie en 2022, donnant lieu à des réalisations tangibles:

- établissement d'une carte des risques climatiques en 2021;
- exécution d'un premier stress test en 2021 - suite à la sollicitation de l'ORSA - revu en 2022. Le résultat de ces deux tests confirme que le ratio de solvabilité de Belfius Insurance était suffisamment solide pour résister à ces chocs;
- inclusion de la dimension ESG dans les principaux outils de gestion des risques, par exemple: Risk Taxonomy, Risk Charter, Investment Risk Framework, Real Estate Risk Framework, RICAP & SARIC, etc.
- adaptation du «Risk Appetite Framework» 2022, pour suivre trois types de risques liés à l'ESG: réglementaire, stratégique et résilience;
- inclusion appropriée des éléments climatiques dans la souscription et la constitution de réserves;
- inclusion d'éléments ESG (PEB) dans les directives d'acceptation et la tarification des crédits hypothécaires;
- mise en place d'un processus pour assurer la compliance TAP des investissements financiers.

7.3.5.3. Identification et évaluation des risques dans les activités de gestion de fonds

Afin de mieux identifier et évaluer les risques de ses activités d'investissement, Belfius Investment Partners examine les compositions sectorielles, l'existence de PAI (Principal Adverse Impact), ainsi que l'évolution des tendances sociales. BIP interagit avec ses gestionnaires d'actifs sur une série de sujets liés à l'investissement responsable, y compris la gestion des risques liés au climat. Pour améliorer l'identification et l'évaluation des risques liés au climat:

- **Candriam** s'engage activement auprès des entreprises bénéficiaires d'investissements pour améliorer l'accès aux informations liées au climat afin de mieux évaluer l'exposition des entreprises, soutenir l'alignement sur les recommandations de la TCFD et encourager les efforts pour améliorer la divulgation des émissions Scope 3;
- **BlackRock** s'engage auprès des sociétés bénéficiaires d'investissements au sujet de leurs divulgations et leurs pratiques en matière de risque climatique en demandant des plans alignés sur le net-zéro conformes à leur «business model» et à leur secteur, des plans sur la fiabilité de l'approvisionnement en énergie et l'évaluation de l'impact de la transition sur leurs activités. Grâce à cette approche, BlackRock évalue, entre autres, l'exposition au risque climatique au niveau du portefeuille;
- **JP Morgan** encourage les entreprises bénéficiaires d'investissements à rendre compte de leur exposition au risque climatique. Les efforts de transparence permettent à JP Morgan d'évaluer les risques liés au climat et à l'environnement.

7.3.6. Analyse de scénarios et tests de résistance

L'une des façons les plus efficaces de vérifier le niveau de résilience climatique de Belfius est d'effectuer des «stress tests» dédiés en considérant divers scénarios liés au climat c'est-à-dire avec différentes augmentations de température et trajectoires de transition ou encore différents horizons temporels. De tels exercices permettent à Belfius de quantifier les impacts potentiels de certains événements liés au changement climatique et ouvrent la voie à des solutions d'atténuation des risques. Belfius estime que les stress tests climatiques deviendront sans aucun doute une caractéristique commune des «stress test frameworks» des institutions financières.

Au cours du premier semestre 2022, Belfius Banque a participé aux «climate stress tests» de la BCE et a intégré des scénarios climatiques dans ses propres stress tests internes pour le processus de planification financière. Dans les scénarios exécutés, les simulations ont montré des vulnérabilités limitées et gérables. Pour sa part, Belfius Insurance a mené des stress tests internes dans le cadre de son ORSA, en exploitant et en adaptant les scénarios fournis par les régulateurs européens.



Stress test des autorités prudentielles de Belfius Banque

La gestion des risques ESG à travers le prisme du superviseur

L'une des missions de la BCE est de garantir la sécurité et la solidité du système financier. Conformément à l'importance croissante du changement climatique pour l'économie et face aux preuves de plus en plus nombreuses de son impact financier sur les banques, la BCE (dans son rôle de superviseur des banques européennes) attend des banques qu'elles détectent, gèrent et divulguent correctement les risques découlant du changement climatique.

- En novembre 2020, la BCE a publié un guide sur les risques liés au climat et à l'environnement.
- Les banques étaient tenues d'effectuer une auto-évaluation début 2021 et de soumettre un plan d'action pour combler tout écart existant entre la pratique et les attentes en matière de surveillance décrites dans le guide;
- La BCE a fourni un feedback à chaque institution importante avant la fin de 2021 et a publié un premier rapport sur l'état de la gestion des risques climatiques et environnementaux dans le secteur bancaire en novembre 2021.
- En 2022, la BCE a encore intensifié ses efforts en réalisant un exercice de «climate stress test» et un examen approfondi des pratiques de 186 banques (via une revue thématique sur les risques environnementaux et liés au climat).
- À la suite de ces exercices, la BCE a publié plusieurs rapports dont certains mettent en évidence les bonnes pratiques en matière de gestion des risques climatiques, d'une part, et de tests de résistance climatique, d'autre part. Un nouveau rapport a également été publié concernant la divulgation des risques liés au climat par les banques.

La principale conclusion de l'examen thématique au niveau sectoriel est que «malgré des améliorations, les banques doivent encore mieux identifier et gérer les risques climatiques et environnementaux: même si 85% des banques ont désormais mis en place des pratiques de base dans la plupart des domaines, elles manquent encore de méthodologies plus sophistiquées et d'informations granulaires sur les risques climatiques et environnementaux».

Pour encourager les banques à accélérer leurs efforts, la BCE a décidé de fixer des délais échelonnés (propres à chaque institution) pour que les banques répondent progressivement à toutes les attentes en matière de surveillance d'ici à la fin de 2024. Chaque institution financière systémique a ainsi reçu sa propre lettre de feed-back individuelle, détaillant les faiblesses et les lacunes identifiées et communiquant les dates de remédiation souhaitées.

Les résultats de la revue thématique ont été intégrés dans le processus de surveillance et d'évaluation prudentielle (SREP, Supervisory Review and Evaluation Process) et, dans certains cas limités, ont donné lieu à des exigences qualitatives contraignantes, voire à un impact sur le score SREP (affectant, à son tour, les exigences de capital du deuxième pilier des banques concernées).

À la demande de la BCE, la Banque Belfius, comme d'autres banques européennes, soumettra un plan d'action actualisé pour le 31/03/2023, mettant en évidence les actions supplémentaires qui seront entreprises en 2023 et 2024 pour accélérer le processus d'intégration des risques environnementaux et climatiques dans le «risk management framework» Belfius.

L'ensemble du secteur financier s'attend à ce que la surveillance prudentielle reste élevée et que de nouveaux exercices de surveillance soient lancés.

Plus de détails sur les résultats agrégés et les enseignements tirés de l'examen thématique des risques environnementaux et liés au climat peuvent être consultés ici: [Walking the talk - Les banques se préparent à gérer les risques liés au changement climatique \(europa.eu\)](https://www.europa.eu/walking-the-talk).

La Banque centrale européenne (BCE) a organisé le premier stress test prudentiel climatique au cours du premier semestre 2022. Belfius était l'une des 104 banques importantes à avoir participé aux deux premiers modules du test relatifs aux capacités de stress-testing climatique et à la dépendance aux secteurs émetteurs de carbone. En outre,

Belfius faisait également partie des 41 banques qui ont dû effectuer un stress test «bottom-up» visant à évaluer leurs performances dans le cadre de différents scénarios sur différents horizons temporels par le biais d'une projection des pertes potentielles basées sur les chocs proposés par la BCE.

Il convient de noter que, contrairement à d'autres stress tests prudentiels, il ne s'agissait pas d'un exercice d'adéquation des fonds propres, mais plutôt d'un exercice d'apprentissage commun aux caractéristiques pionnières dont le but était principalement d'évaluer l'état de préparation du secteur financier dans ce domaine et d'explorer les impacts possibles des facteurs liés au climat sur l'économie et le système financier. L'exercice s'est donc concentré uniquement sur l'impact du réchauffement climatique sur un ensemble limité de paramètres de risque et n'a comporté qu'une première estimation brute des probabilités et de l'ampleur des pertes potentielles découlant d'événements climatiques aigus et de différentes trajectoires de transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Les risques de transition et les risques physiques ont été évalués séparément.

Description Module 3 (bottom-up stress test)

	Évaluation risque de transition		Évaluation risque physique	
SCOPE	Expositions Corporate et crédits hypothécaires		Crédits hypothécaires et crédits aux sociétés sécurisés par de l'immobilier	Crédits aux sociétés non sécurisés par de l'immobilier
HORIZON	3 ans	30 ans	1 an	1 an
SCÉNARIO	Transition désordonnée (NGFS)	3 scénarios: transition ordonnée, transition désordonnée et hot house (NGFS)	Inondation	Sécheresse
VECTEUR DE RISQUE	Forte hausse du prix carbone	Changements valeur ajoutée brute par secteur	Perte de valeur du collatéral	Perte de productivité du personnel
CANAL DE TRANSMISSION	Crédit et marché	Crédit	Crédit	Crédit
BILAN	Statique	Dynamique	Statique	Statique

Les résultats agrégés au niveau européen⁽¹⁾ montrent que les pertes des banques sont plus faibles dans un scénario de transition ordonnée qu'après une action retardée. Près des deux tiers des revenus des banques issus de sociétés non financières clientes proviennent d'industries à forte intensité carbone. Les pertes de crédit et de marché dans les scénarios de court terme, de transition désordonnée et des risques physiques s'élèvent à environ EUR 70 milliards.

Les résultats individuels de Belfius montrent une bonne résilience et une performance globalement satisfaisante. Les vulnérabilités aux scénarios climatiques dépendent fortement de la composition sectorielle du portefeuille d'entreprises et de l'emplacement géographique des actifs immobiliers utilisés comme garantie pour les crédits hypothécaires et les expositions des entreprises. La concentration relativement faible des expositions d'entreprises de Belfius Banque dans les secteurs à forte intensité de carbone⁽²⁾ explique la sensibilité et la vulnérabilité gérables de Belfius aux scénarios de transition.

L'impact modeste des scénarios de risque physique sur les paramètres de risque de crédit est principalement lié à l'exposition très limitée de Belfius Banque au secteur agricole qui est l'un des secteurs les plus lourdement touchés en cas de sécheresse, et au fait que la quasi-totalité des biens immobiliers utilisés comme garantie chez Belfius est située en Belgique, pays pour lequel aucune zone à haut risque d'inondation n'a été définie selon la méthodologie de la BCE.

(1) Voir communication de presse de la BCE du 8 juillet 2022 : [Le test de résistance prudentiel de la BCE révèle que les banques doivent se concentrer davantage sur les risques liés au climat.](#)

(2) Comme mentionné ailleurs dans ce rapport, les secteurs agricole et minier ne représentent que des expositions très limitées dans le bilan de Belfius Banque. La qualité des expositions de Belfius Banque dans le secteur de l'énergie doit également être soulignée. En effet, Belfius n'a aucune exposition à l'extraction de charbon sur la base des données NACE disponibles, et a mis en place des limites strictes de crédit pour les entreprises actives dans les industries liées aux combustibles fossiles et finance de nombreux projets d'énergie renouvelable.

Les résultats doivent toutefois être interprétés avec prudence. Les principaux enseignements tirés de cet exercice sont les suivants: les institutions financières sont confrontées à des défis importants, car des données précises font encore souvent défaut pour mieux évaluer le niveau d'exposition et la plupart des banques s'appuient sur des modèles qui ne prennent en compte les facteurs climatiques que de manière rudimentaire. Enfin, il convient de noter que la portée de cet exercice en termes de couverture du bilan était plutôt limitée et que les effets de second tour de certains scénarios ont été exclus.

Belfius utilisera les conclusions et les bonnes pratiques issues de cet exercice comme une boussole pour la guider vers une incorporation encore meilleure des risques climatiques dans le stress-testing framework, les modèles internes et la stratégie à long terme de Belfius.

Stress test climatique interne de Belfius Banque

Exploitant le stress test climatique prudentiel, Belfius a inclus un scénario d'inondation dans son stress test interne 2022. Le raisonnement qui sous-tend ce scénario est que des acheteurs mieux informés, combinés à un nombre plus élevé d'inondations (graves) dans les années à venir, entraîneront une décote permanente de la valeur des actifs dans les régions sujettes aux inondations. Ce scénario a été appliqué au portefeuille de crédits hypothécaires et visait à prévoir l'impact, sur le coût du risque, des chocs de valeurs de marché sur les propriétés résidentielles suite à une inondation. Les dommages aux propriétés sont supposés assurés et n'ont donc pas été inclus dans cette évaluation. En d'autres termes, l'analyse s'est concentrée sur les impacts de Loan to Value et de Loss Given Default, plutôt que sur les impacts de Probability of Default.

Le scénario d'inondation interne diffère du scénario du superviseur, car Belfius a utilisé les cartes d'inondation régionales officielles qui sont plus précises que la carte au niveau NUTS3 proposée par la BCE. Un risque d'inondation côtière/élévation du niveau de la mer a également été considéré dans le scénario et plusieurs chocs, sous la forme de niveaux de décote sur la valeur des propriétés, ont été appliqués.

Scénario	Risques évalués	Horizon temps et intervalles	Hypothèses de modélisation	Couverture secteurs et lignes d'activité	Granularité de l'appréciation	Approche et méthodologie	Scope du portefeuille, couverture et exclusions	Mesure d'output
Scénario propre pour risque d'inondation basé sur le scénario du stress test climatique de la BCE	Risque physique (inondations)	Impact ramené à 2022	Bilan statique Dommages assurés	Crédits hypothécaires	Actif	Application de plusieurs décotes à la valeur de marché du collatéral en fonction du risque d'inondation associé à l'emplacement	100% du portefeuille	Mesures intermédiaires: Valeur de marché du collatéral, LGD ⁽¹⁾ et LTV ⁽²⁾ Mesure finale: Coût du risque

(1) LGD - Loss Given Default, soit la perte en cas de défaut.

(2) LTV - Loan to Value, soit le montant de l'emprunt par rapport à la valeur du bien.

Les résultats de cette analyse de sensibilité ont montré que l'impact absolu sur le coût des risques reste limité, même dans le scénario le plus extrême, puisque moins de 12% des expositions de Belfius sont situées dans une zone considérée comme soumise à un risque d'inondation.

Suite à ce premier exercice de stress test interne, Belfius prévoit d'inclure à l'avenir des scénarios supplémentaires et plus poussés.

Stress test climatique de Belfius Insurance

Sur la base des résultats de son exercice de cartographie des risques climatiques, Belfius Insurance a réalisé, fin 2021, son premier exercice de stress test dans le cadre de son ORSA. Pour plus de détails sur la carte des risques climatiques, veuillez vous référer à la section 7.3.2.

Le scénario utilisé dans le stress test consistait en:

Des événements catastrophiques d'une ampleur exceptionnelle tels que des tempêtes sans précédent entraînent des inondations meurtrières en Belgique, aux Pays-Bas et dans le nord de l'Allemagne. Suite à l'expression de l'opinion publique en faveur d'un changement immédiat, ces événements déclenchent un risque majeur de transition par une mise en œuvre abrupte des réglementations climatiques pénalisant fortement les gros émetteurs de GES. Les réglementations visant à réduire les émissions de GES ont un impact important sur la rentabilité de nombreuses entreprises, ce qui entraîne des performances très négatives des bourses et une crise du crédit. La reprise économique n'est soutenue ni par des percées technologiques majeures, ni par une perspective positive pour l'action climatique. Ces événements entraînent une détérioration structurelle de la situation économique pendant plusieurs années, avec un impact matériel et négatif sur la dette publique. Le coût de la réassurance augmente de manière significative.

Le scénario de stress test réalisé était similaire au «scénario de transition désordonnée» développé par le Network of Central Banks and Supervisors for Greening the Financial System (NGFS)⁽¹⁾. Cependant, la calibration utilisée pour ce stress test était inspirée du scénario «policy shock»⁽²⁾ de la DNB (Banque Nationale des Pays-Bas) couplé à des calibrations supplémentaires utilisées dans les anciens stress tests internes de Belfius.

Pour le deuxième stress test qui faisait partie de l'ORSA 2022, plusieurs scénarios alternatifs de stress proposés par les autorités de surveillance européennes (c'est-à-dire la Banque d'Angleterre, l'Autorité française de contrôle prudentiel et de résolution, l'ABE) en 2021 ont été réanalysés, mais leur impact a été jugé trop léger pour un exercice de stress test. Il a donc été décidé de conserver les calibrations utilisées dans le premier stress test climatique de Belfius Insurance réalisé en 2021.

Ces deux exercices de stress test montrent que, dans ces scénarios donnés, le ratio de solvabilité de Belfius Insurance est impacté, mais que les indicateurs d'appétit pour le risque de solvabilité continuent à être respectés. Cette résilience est due à la stratégie de Belfius, aux systèmes d'atténuation des risques existants et appropriés grâce à un programme de réassurance efficace, à des pratiques appropriées de souscription et de tarification des assurances, ainsi qu'aux limites incluses dans le «investment risk framework».

7.3.7. Atténuation des risques environnementaux et climatiques

Pour atténuer les risques environnementaux et climatiques identifiés, Belfius a mis en place une série de mesures clés, dont la plupart s'appliquent à l'ensemble du groupe/des domaines d'activité, tandis que certaines sont spécifiques aux activités d'assurance et de gestion de fonds.

En conséquence, les dimensions du climat et de la durabilité sont progressivement incluses dans les pratiques commerciales pour toutes les activités du groupe, ce qui conduit à certaines atténuations des risques climatiques. Pour la Banque, ceux-ci sont progressivement intégrés dans le processus de crédit «end-to-end». De même, les considérations ESG feront progressivement leur chemin dans les directives de tarification et les outils de valorisation du collatéral. Ceci étant dit, les événements climatiques physiques sont intégrés dans les pratiques liées à la souscription et à la tarification des produits et aux activités de réassurance depuis des décennies maintenant.

Conformément à la stratégie globale de durabilité du groupe qui couvre toutes les activités commerciales (c'est-à-dire les crédits, les assurances et les investissements), les engagements de Belfius en matière de décarbonisation et son ambition d'accroître son impact positif sur sa chaîne de valeur par le biais d'offres de produits et de services plus durables offrent des garanties supplémentaires dans la gestion des risques découlant des préoccupations environnementales et climatiques.

Pour plus de détails sur les engagements et la stratégie du Groupe Belfius en matière de risques climatiques et environnementaux, veuillez vous référer à la section 7.3.3.

(1) <https://www.ngfs.net/ngfs-scenarios-portal/explore/>

(2) 201810_nr_7_-2018-_an_energy_transition_risk_stress_test_for_the_financial_system_of_the_netherlands.pdf (dnb.nl)

Limites au financement avec la politique d'accélération de la transition (TAP)

Comme mentionné dans les chapitres précédents, la TAP sert d'outil de gestion des risques pour l'ensemble du groupe en excluant ou en limitant le financement d'activités jugées non durables. Cela permet à Belfius de réduire son exposition aux activités présentant des risques financiers et de réputation accrus. Cette politique est applicable à tous les types d'activités et a été immédiatement appliquée aux nouveaux clients dès son introduction. Les clients qui n'étaient pas en conformité avec les directives ne sont plus admis et actuellement, la TAP est également progressivement appliquée aux clients existants. En outre, l'engagement de Belfius envers la TAP a déclenché des modifications d'autres politiques et directives, telles que la politique d'acceptation de crédit et le «investment risk framework».

Tous les produits d'investissement pour lesquels Belfius a le plein contrôle doivent être conformes à la TAP. Ceci s'applique également aux fonds gérés pour Belfius par ses partenaires de gestion de fonds privilégiés – Candriam, BlackRock Investment Management et JP Morgan Asset Management – car ils entrent dans le champ d'application susmentionné.

Limites au financement avec le «Risk Appetite Framework» (RAF)

Le RAF de Belfius, qui comprenait déjà des indicateurs clés de risques sociaux et de gouvernance, est enrichi d'année en année par une révision des déclarations qualitatives liées à l'ESG et l'inclusion d'indicateurs quantitatifs de risques ESG supplémentaires. La gouvernance autour de ces indicateurs clés de risque liés au climat suit celle définie pour le RAF en général.

Les nouvelles limites qui seront mises en œuvre à partir de 2023 concernent, entre autres, les expositions aux combustibles fossiles, la part des crédits hypothécaires garantis par des biens immobiliers situés dans des zones soumises à un risque d'inondation moyen ou élevé, et la proportion de la production de crédits hypothécaires de Belfius Banque garantie par des biens immobiliers avec des certificats de performance énergétique très faibles.

Les objectifs, fixés sur un horizon d'un an, sont révisés chaque année et sont appelés à devenir plus stricts au fil du temps pour atteindre les objectifs à long terme. Un premier seuil, déclencheur d'une information interne vers les organes de gestion ad hoc, est fixé et le second exige, quant à lui, des actions correctives.

Belfius a pour objectif d'étendre progressivement le nombre d'indicateurs de risques clés afin d'inclure un suivi et un contrôle des impacts indirects à travers les activités financées et de mettre en place des objectifs et des limites supplémentaires et davantage granulaires.

Mesures spécifiques prises par Belfius Insurance

Afin d'atténuer les risques liés à la résilience de Belfius Insurance en cas de risques ESG affectant la rentabilité et la solvabilité, du côté des actifs, Belfius Insurance a intégré des critères liés à l'ESG dans son «investment risk framework» et dans ses décisions d'investissement, ses décisions immobilières, la sélection des fonds, les critères d'acceptation et la tarification des hypothèques sur la base des scores PEB.

Du côté de la souscription d'assurances non-vie, le risque lié aux événements climatiques est matériellement atténué grâce au programme de réassurance. En outre, le risque lié au climat est intégré dans les critères d'acceptation de souscription et dans la tarification, principalement pour l'assurance habitation et automobile. Les périls inclus sont les inondations, les tempêtes, la grêle et les affaissements.



Le niveau de risque d'inondation est utilisé pour déterminer le niveau de prime Catastrophe Naturelle en assurance habitation sur la base des cartes de risques d'inondation. D'autres périls sont inclus dans la tarification mais ne sont pas basés sur la localisation. Le risque de subsidence est un sujet plus récent et des modèles ont été conçus pour estimer les provisions nécessaires en vue de faire face aux sinistres qui y sont liés.

Mesures spécifiques prises par Belfius Investment Partners (BIP)

En ce qui concerne les activités de gestion de fonds, BIP atténue les risques liés à la durabilité (y compris le climat) pour ses propres investissements par les moyens suivants:

- prise en compte des risques liés à la durabilité (par exemple les PAI) dans l'analyse financière des instruments d'investissement individuels (comme les actions, les obligations);
- application de limites sectorielles/industrielles au niveau du portefeuille concernant les secteurs présentant un risque élevé en matière de durabilité (par exemple, les secteurs à forte intensité de carbone, cf. la TAP);
- utilisation des droits de vote (dans le cas d'actions) pour voter lors des réunions d'actionnaires en faveur des points et résolutions d'actionnaires liés aux sujets relatifs au risque de durabilité tels que l'amélioration des structures de gouvernance, l'augmentation des divulgations d'entreprises liées aux aspects de durabilité et la mise en œuvre d'objectifs liés aux sujets de durabilité importants;
- engagement auprès des sociétés bénéficiaires afin de mieux comprendre d'une part, les risques de durabilité auxquels elles sont exposées et les mesures qu'elles ont prises pour les identifier, les mesurer, les atténuer et les surveiller et, d'autre part, d'inciter la direction de la société à prendre des mesures appropriées dans le cas où un risque élevé de durabilité non géré a été identifié.

Lorsque BIP sélectionne des titres individuels, tels que des actions et des obligations, les PAI sont pris en compte au niveau de la société émettrice. Lorsque des ETF/fonds sont sélectionnés ou que la gestion des fonds est déléguée à un gestionnaire de fonds externe, BIP a mis en place des exigences au niveau de plusieurs aspects de l'investissement responsable. Celles-ci sont à respecter impérativement par ses gestionnaires externes. Il s'agit notamment de l'identification, la mesure, la gestion et la divulgation des PAI des investissements. BIP prend ensuite en compte les PAI considérés par les gestionnaires de fonds sélectionnés.

Dans sa politique de vote par procuration (Proxy Voting Policy), BIP s'engage à encourager les entreprises à intégrer les considérations ESG dans leurs activités et soutient les propositions axées sur l'environnement. En outre, BIP demande à ses partenaires externes d'avoir, ou de concevoir, une politique d'engagement formelle sur les sujets liés à l'ESG. Son objectif: que les approches des partenaires soient basées sur un engagement structurel et systématique avec les entreprises bénéficiaires en ce qui concerne les aspects de la durabilité. Ceux-ci peuvent en effet être importants pour la valeur financière de l'investissement.

Lorsque BIP estime qu'un gestionnaire de fonds externe n'opère pas entièrement en conformité avec ses exigences en matière d'investissement responsable, il poursuit activement le dialogue avec lui afin de résoudre le problème. Si nécessaire, BIP convient d'un délai pour répondre aux exigences.

En plus des mesures d'atténuation propres à BIP, les partenaires externes de BIP, Candriam, BlackRock et JP Morgan, ont également recours à des mesures d'atténuation des risques dont l'engagement de l'investisseur et le vote par procuration en matière de climat.

7.3.8. Suivi et reporting des risques climatiques

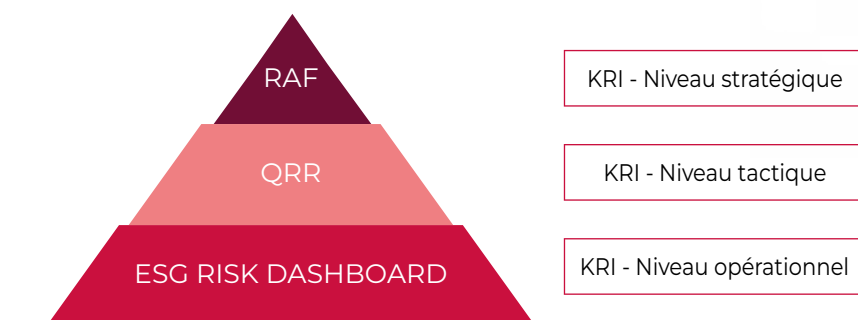
Afin de surveiller correctement les risques environnementaux et climatiques, Belfius instaure un «ESG Risk Dashboard». Cet outil jette les bases d'une gestion globale des risques ESG et peut être utilisé tant pour soutenir les objectifs stratégiques que pour assurer la résilience globale de l'institution. Il est révisé et surveillé en permanence. Les indicateurs concernent par exemple la disponibilité des données au niveau des contreparties ou des actifs.

Certaines données du «ESG Risk Dashboard» sont intégrées dans le rapport trimestriel sur les risques (Quarterly Risk Report - QRR) soumis au comité de direction et au conseil d'administration. Parmi les exemples d'indicateurs pertinents, citons les statistiques relatives à la collecte des données PEB et à la distribution du portefeuille de crédits hypothécaires par PEB, la composition des scores ESG attribués aux fournisseurs, ainsi que des mesures liées aux événements opérationnels dans le domaine ESG (par exemple, litiges, amendes, pénalités).

Enfin, les «Key Risk Indicators» ont été traduits en limites incorporées dans le RAF. Pour plus de détails sur le RAF, veuillez vous référer à la section 7.3.7.

Lorsqu'ils seront matures, d'autres indicateurs du «ESG Risk Dashboard» devraient alimenter d'autres décisions stratégiques telles que les limites au niveau individuel ou du portefeuille ou encore les ajustements de la TAP de Belfius avec les conditions ou exclusions en matière de financement.

Cartographie des KRI



Les engagements et objectifs liés au développement durable font également l'objet d'un suivi et d'un rapport au conseil d'administration sur une base régulière tout au long de l'année. Le RAF comprend par exemple des KRI relatifs au suivi de la mise en œuvre dans les délais du plan d'action ESG de la BCE et à la réalisation des objectifs de décarbonisation des opérations propres de Belfius (voir sections 7.1. et 8.). L'évolution des émissions moyennes de CO₂ du parc automobile de Belfius Auto Lease fait également l'objet d'un processus de suivi (voir section 5.2.5.2.).

En outre, les équipes concernées (comme les services juridiques, le département Risques, la central Sustainability Team) surveillent les risques réglementaires liés à l'environnement et au climat sur une base trimestrielle afin de garantir une conformité totale avec les réglementations connexes.

Recherche de données ESG précises

La collecte de données granulaires (au niveau de la contrepartie/de l'actif) est cruciale mais reste difficile, en particulier pour les entreprises non cotées ou de petite taille où la plupart des points de données ne sont pas encore accessibles au public et parfois même inexistants.

Un mélange de sources de données internes et externes telles que les données open source, les données des fournisseurs de services externes ou les données soumises directement par les clients sont utilisées à cette fin. Des «proxy» et des estimations sont développées pour combler les lacunes.

Belfius a mis en place un programme dédié aux données ESG en 2020. Il s'est principalement concentré sur:

- la mise en place d'un «data (governance) framework»;
- l'identification de tous les besoins en matière de données;
- la capture des données requises et la garantie de la cohérence entre les sources de données («one single version of the truth»);
- la conception de nouveaux moteurs de calcul le cas échéant (par exemple à des fins de calcul du bilan carbone);
- le stockage et la mise à disposition de toutes les divisions des données et des résultats des moteurs de calcul.

Dès à présent:

- certains points de données importants sont facilement disponibles dans les systèmes de Belfius mais doivent être améliorés pour affiner l'analyse des risques de Belfius:
 - codes NACE: le secteur correspondant à l'activité principale d'une entreprise est connu, mais Belfius a besoin d'une identification complète et granulaire de toutes les activités matérielles exercées par une entreprise;
 - adresses: la localisation du siège social d'une société et du bien immobilier utilisé comme garantie est connue, mais une identification plus poussée des adresses de tous les biens immobiliers possédés ou utilisés par une société (entrepôt, usine, magasin, etc.) est nécessaire.

La disponibilité de certains autres points de données cruciaux reste limitée.

- Les émissions de gaz à effet de serre:
 - à ce stade, seules les entreprises cotées et les grandes entreprises divulguent leur empreinte carbone (mais en couvrant des périmètres variables, ce qui pose problème au niveau de la comparaison);
 - ces informations sont le plus souvent collectées soit par l'intermédiaire d'un fournisseur tiers, soit par un questionnaire/une enquête à remplir par le client;
 - une solution alternative est prévue via un proxy calculé à l'aide des facteurs d'émission du PCAF et basé sur les revenus des entreprises.
- Le PEB:
 - les banques belges n'ayant pas obtenu l'accès aux registres régionaux PEB, elles doivent collecter les certificats directement auprès des clients;
 - le certificat PEB est devenu un document obligatoire dans le processus d'octroi de crédit depuis 2021 et est disponible dans environ 70% de la nouvelle production hypothécaire de 2022. Comme les réglementations régionales n'imposent le PEB que dans certains cas, atteindre une couverture de 100% est impossible;
 - suite à certaines actions de communication, Belfius a également réussi à capturer cette information pour une part limitée de son stock de prêts antérieurs à 2021;
 - pour les biens ne disposant pas des données PEB, une alternative sera mise en place via un proxy fourni par un tiers.

7.3.9. Mesures et objectifs

Belfius en tant que groupe a identifié des mesures clés pour évaluer et gérer les risques et opportunités liés au climat. En raison de leur nature, ces mesures sont suivies par différentes fonctions au sein de Belfius à des fins différentes. En plus du «ESG KPI Dashboard» susmentionné qui combine plusieurs indicateurs de risque clés destinés à être intégrés pour déterminer le «Risk Appetite Framework» du risque climatique, Belfius a élaboré un «KPI Dashboard» autour de quatre sujets: les KPI internes pour mettre en œuvre la stratégie «Walk the Talk» ainsi que les KPI commerciaux pour les offres d'investissement, d'assurance et de financement pertinentes («meaningful»). Pour plus de détails, veuillez vous référer au chapitre 5: Une croissance qui a du sens.

Parmi ses indicateurs clés, Belfius utilise la répartition en pourcentage des secteurs sensibles au climat au sein de son portefeuille de crédits et d'avances. Belfius identifie les secteurs sensibles au climat en utilisant une sélection interne de codes NACE basée sur la méthodologie du CPRS, la méthodologie du «climate stress test» de la BCE et les standards ESG Pilier 3.

Secteurs sensibles au climat en % des crédits et avances aux sociétés non financières	Valeur comptable (%) 31/12/21	Valeur comptable (%) 31/12/22
Industrie manufacturière	8,0%	8,7%
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	4,1%	4,0%
Construction	12,4%	12,1%
Commerce (gros & détail)	14,3%	14,0%
Transports et entreposage	3,4%	3,6%
Activités financières et d'assurance	4,3%	6,2%
Activités immobilières	13,8%	13,8%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	11,6%	11,4%
Activités de services administratifs et de soutien	4%	3,7%
Santé humaine et action sociale	13,3%	12,0%
Autres secteurs sensibles au climat	2,9%	2,7%
Autres secteurs non sensibles au climat	7,9%	7,6%
CRÉDITS ET AVANCES AUX SOCIÉTÉS NON FINANCIÈRES (en millions d'EUR)	36.078	40.990
TOTAL CRÉDITS ET AVANCES (en millions d'EUR)	101.382	107.824
TOTAL SECTEURS SENSIBLES AU CLIMAT (en millions d'EUR)	21.258	24.215
SECTEURS SENSIBLES AU CLIMAT EN % DES CRÉDITS ET AVANCES AUX SOCIÉTÉS NON FINANCIÈRES	59%	59%
SECTEURS SENSIBLES AU CLIMAT EN % DES CRÉDITS ET AVANCES	21%	22%

Rouge = secteur sensible au climat.

Alors que Belfius divulguait déjà ses émissions Scope 1, Scope 2 et Scope 3 couvrant ses activités opérationnelles sur une base volontaire, elle a comptabilisé et divulgué pour la première fois en 2022 ses émissions financées. L'année 2022 servira de base pour fixer des objectifs climatiques fondés sur la science, conformément à l'engagement de Belfius envers le SBTi. Pour la ventilation des émissions de Scope 1, Scope 2 et Scope 3, veuillez vous référer à la section 7.1.

Mesures utilisées pour les activités d'investissement

En outre, toutes les grandes entités de Belfius (Belfius Banque, Belfius Insurance et Belfius Investment Partners, (BIP)) travaillent à la quantification des PAI qu'elles ont choisis dans le cadre de la réglementation SFDR. BIP travaillera à l'intégration des PAI liés aux émissions de GES en particulier.

Candriam a communiqué les chiffres suivants concernant les émissions carbone de ses produits d'investissement activement commercialisés par Belfius.

Empreinte carbone absolue

(en Mio tonnes CO ₂)	2021	2022
Fonds avec label Belfius ou Candriam (y compris PSP & My Portfolio), activement conseillés par Belfius, gérés par Candriam	1.060.705	811.971

WACI - Empreinte carbone moyenne pondérée

	2021	2022	
(tonnes CO ₂ e/revenus en millions d'EUR)	Portefeuille	Portefeuille	Benchmark
Fonds avec label Belfius ou Candriam activement conseillés par Belfius, gérés par Candriam	115	106	169

Note: données émissions scope 1 et 2.



7.4. Alignement sur la Taxonomie européenne – déclaration obligatoire

Le règlement **sur la Taxonomie européenne** fournit un système de classification des activités économiques qui peuvent être considérées comme environnementalement durables sur le marché européen. Cette classification permet de comparer les performances des acteurs économiques en matière de durabilité dans l'UE et se fonde sur les six objectifs environnementaux de la Commission européenne : l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, l'utilisation durable et la protection des ressources hydriques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et le contrôle de la pollution, ainsi que la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes. Pour être qualifiée d'environnementalement durable, la définition européenne de la durabilité exige qu'une activité contribue de manière substantielle à l'un de ces six objectifs environnementaux et qu'elle ne nuise à aucun des cinq autres objectifs environnementaux européens, conformément aux critères techniques définis dans les règlements. En outre, chaque acteur soumis à ce règlement doit également prouver qu'il respecte certaines garanties sociales minimales. Pour l'instant, la Commission européenne a donné la priorité à deux des six objectifs. Pour atteindre l'objectif **d'atténuation du changement climatique**, une activité économique doit contribuer de manière substantielle à la stabilisation des émissions de gaz à effet de serre en les évitant, en les réduisant, ou en améliorant leur capture. Ce type d'activité doit être compatible avec l'objectif à long terme de l'Accord de Paris. Une activité économique qui poursuit l'objectif **d'adaptation au changement climatique** doit contribuer de manière substantielle à réduire ou à prévenir les impacts négatifs ou le risque d'impacts négatifs du climat actuel et de son évolution future, que ce soit sur l'activité elle-même ou sur la population, la nature ou les biens. Les critères de durabilité qui permettront de répondre aux quatre autres objectifs environnementaux européens devraient être publiés dans le courant de l'année 2023.

Ce règlement (ainsi que l'acte délégué sur la divulgation et ses annexes) impose des obligations de divulgation en matière de durabilité aux acteurs du marché de l'UE qui sont soumis à la directive sur les rapports non financiers (NFRD, Non Financial Report Directive), à savoir les acteurs du marché financier et les grandes entreprises d'intérêt public, et couvrira ultérieurement toutes les grandes entreprises et les PME cotées en Bourse⁽¹⁾ soumises à la directive sur les rapports d'entreprise sur la durabilité (CSRD, Corporate Sustainability Reporting Directive). Le premier exercice, lancé en 2022, exigeait de ces grandes entreprises d'intérêt public qu'elles publient les activités éligibles, c'est-à-dire les activités pour lesquelles des critères de durabilité ont été définis dans la réglementation, mais pour lesquelles une évaluation de la durabilité n'a pas encore dû être effectuée. Au cours de l'année 2023, ces mêmes entreprises doivent publier l'alignement de ces activités aux critères de la taxonomie, c'est-à-dire faire l'évaluation de la durabilité de ces activités. La mise en œuvre de cette législation est donc progressive, ce qui devrait permettre aux acteurs concernés de rassembler les informations sous-jacentes nécessaires sur les critères techniques définissant la durabilité, et d'effectuer les calculs de durabilité obligatoires. En tant qu'institution financière, l'évaluation de notre ratio d'actifs verts ou Green Asset Ratio (GAR), et de notre ratio d'investissement vert ou Green Investment Ratio (GIR), qui représentent la **part des activités environnementalement durables** conformément aux critères de la taxonomie européenne par rapport à l'ensemble de nos actifs et de nos investissements, dépend des informations publiées par nos clients et les entités dans lesquelles nous investissons qui sont soumises à la NFRD. Par conséquent, le Groupe Belfius publie ici son rapport d'éligibilité pour l'exercice 2022 et prévoit de publier ses chiffres d'alignement dans son rapport de durabilité 2023, publié en 2024. Dans les sections ci-dessous, les résultats d'éligibilité consolidés par entité pour le Groupe Belfius Banque, le Groupe Belfius Insurance et Belfius Investment Partners sont présentés.

(1) À l'exception des microentreprises cotées en Bourse.

Les institutions financières doivent, en vertu du Règlement UE 2022/1214, publier la proportion de leurs activités liées au gaz et au nucléaire éligibles et non éligibles. Belfius ne publie pas ces indicateurs de performance pour l'année 2022 dans la mesure où elle ne dispose pas de données publiées suffisamment fiables concernant ces activités de ses clients.

7.4.1. Divulcation de la taxonomie dans le bilan de Belfius Banque

Le tableau suivant présente les informations obligatoires de Belfius Banque. Il inclut son pourcentage d'éligibilité, mais aussi des informations complémentaires sur les contreparties et les instruments qui ne sont pas inclus dans les calculs de durabilité. Les données utilisées pour définir les actifs au bilan dans ce tableau sont alignées sur les définitions du règlement d'exécution (UE) 2021/451 de la Commission sur l'information financière (FINREP) consolidée au niveau du groupe.

Déclaration obligatoire pour la taxonomie européenne sur les activités de Belfius Banque⁽¹⁾

	Valeur comptable brute totale (en milliards d'EUR)	% de l'actif couvert sous le GAR
TOTAL DES ACTIFS	165,82	-
Dont exposition aux souverains, banques centrales et émetteurs supranationaux	50,17	-
Dont portefeuille de transaction	5,27	-
TOTAL DES ACTIFS COUVERTS PAR LE GAR (HORS EXPOSITION AUX ADMINISTRATIONS CENTRALES, BANQUES CENTRALES ET AU PORTEFEUILLE DE TRANSACTION)	110,38	100%
Activités éligibles à la taxonomie	40,02	36,26%
Activités non éligibles à la taxonomie	9,01	8,16%
AUTRES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE DÉNOMINATEUR	61,36	55,59%
Dont exposition aux produits dérivés (ne faisant pas partie du portefeuille de transaction)	1,19	1,08%
Dont prêts interbancaires à la demande	3,51	3,18%
Dont exposition totale aux entreprises non soumises à la NFRD ⁽²⁾	46,86	42,45%
Dont contreparties hors UE	6,39	5,79%
Dont PME ou entreprises non soumises à la NFRD	40,47	36,66%

(1) Ces montants n'incluent pas les données relatives aux dépenses d'investissement (capEx).

(2) Il convient de mentionner que l'identification des entreprises non financières soumises au NFRD peut présenter quelques difficultés, notamment dans le cas des grands groupes et holdings internationaux, en raison du manque de données qualitatives.

Conformément à la réglementation, les gouvernements centraux, les banques centrales et les organismes supranationaux, ainsi que le portefeuille de transaction sont exclus du ratio, tandis que les sociétés qui ne sont pas tenues de publier des informations non financières en vertu de la NFRD, les produits dérivés et les prêts interbancaires sont exclus du numérateur uniquement. En tant que première banque pour les institutions publiques en Belgique, l'**exposition souveraine** de Belfius est sans surprise élevée et représente 30% de nos actifs totaux. Malheureusement, cette exposition n'aura aucune influence sur notre rapport d'alignement à la taxonomie car ces contreparties sont entièrement exclues des calculs du GAR en vertu du règlement sur la taxonomie. En outre, en tant que banque belge, Belfius a peu de **contreparties non européennes** dans son portefeuille, mais une exposition significative (36%) aux **petites et moyennes entreprises** (PME). Étant donné que les prêts et les investissements dans des entreprises non soumises à la NFRD ne sont pas éligibles pour les calculs du GAR, l'exclusion actuelle des PME des entités soumises aux obligations de déclaration devrait se répercuter sur le futur ratio d'actifs verts de Belfius.

Afin de contribuer au GAR de Belfius, les contreparties auxquelles Belfius prête ou dans lesquelles Belfius investit doivent faire partie de celles qui peuvent être prises en compte pour les calculs en vertu du règlement relatif à la taxonomie. Cependant, l'identification des entreprises soumises au NFRD est basée sur de nombreuses



données et s'accompagne de nombreux problèmes de qualité des données. En outre, les activités menées par ces entreprises doivent être éligibles, ce qui signifie qu'elles sont identifiées et accompagnées de critères de durabilité dans le règlement.

Les activités éligibles rapportées ici ont été identifiées premièrement sur la base des prêts et des avances dont l'utilisation du produit est connue, accordés aux ménages et aux grandes entreprises assujetties au NFRD. Pour ces produits, nous saisissons les informations sur la destination de nos financements dans nos systèmes internes et ne nous appuyons pas sur des informations provenant de tiers. La majeure partie des activités éligibles identifiées à l'heure actuelle concerne les activités immobilières et les prêts automobiles aux ménages ainsi que les prêts immobiliers commerciaux aux grandes entreprises. En second lieu, en ce qui concerne les prêts à usage général, c'est-à-dire les produits dont l'utilisation du produit est inconnue, la vérification du pourcentage d'éligibilité dans le cadre de la déclaration obligatoire est basée sur les données d'éligibilité les plus récentes fournies par notre fournisseur de données ESG. La méthodologie de notre fournisseur de données ESG a été soigneusement examinée et seules les données communiquées par les contreparties sous-jacentes ont été utilisées dans ce rapport. Ce pourcentage d'éligibilité ne couvre que l'objectif d'atténuation du changement climatique, les données sur l'adaptation au changement climatique n'étant pas encore disponibles auprès de notre fournisseur de données ESG.

Il convient de mentionner que notre portefeuille de financement de projets ne comprend pas d'entités suffisamment grandes pour être considérées dans nos calculs. Néanmoins, une grande partie de ces projets sont liés à la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables, à des projets d'infrastructure pour la mobilité individuelle ou le transport ferroviaire, ainsi qu'à certains projets de construction de nouveaux bâtiments qui pourraient éventuellement être pris en compte à un stade ultérieur. En outre, aucune exposition aux gouvernements locaux n'a été identifiée puisque la seule activité éligible pour ce type de contrepartie dans la taxonomie concerne le logement social, qui est financé par les régions en Belgique, et ne se qualifie donc pas comme financement des gouvernements locaux selon la Banque nationale de Belgique (schéma A).

Belfius considère la taxonomie européenne comme un outil essentiel pour soutenir sa stratégie de transition climatique, à côté de la fixation d'objectifs fondés sur la science. La taxonomie européenne est utilisée comme moyen d'identifier les solutions climatiques et les opportunités de financement, et en particulier comme outil de mesure permettant au Groupe Belfius de mieux suivre sa contribution au financement d'actifs contribuant positivement aux objectifs climatiques. Le développement de la taxonomie pour les quatre objectifs environnementaux restants nous permettra d'identifier davantage d'activités durables sur le plan environnemental et d'augmenter notre exposition aux activités vertes. Belfius utilise donc la taxonomie pour engager une discussion avec ses clients afin d'améliorer leur propre alignement sur les critères de durabilité définis par la Commission européenne. En 2022, Belfius a lancé des prêts Ambition dans les secteurs de l'immobilier, du transport, de l'énergie, de l'eau et des déchets. Ces prêts constituent une première tentative d'intégration des activités de la taxonomie dans nos offres de prêts. Cependant, plusieurs critères techniques de la taxonomie européenne laissent place à l'interprétation ou sont difficiles à mettre en œuvre. Par conséquent, il convient de poursuivre les recherches ou de s'aligner avec nos pairs en ce qui concerne l'interprétation des critères afin de s'assurer que ces produits soient conformes aux définitions de la taxonomie européennes.

En parallèle, Belfius vise à limiter son exposition au risque et l'impact négatif qu'elle a sur les questions ESG majeures. Ainsi, le groupe révisé sa politique d'accélération de la transition (TAP) et prendra en compte, entre autres, les critères techniques définis comme très nuisibles à l'environnement, en évaluant leur pertinence et la praticabilité de leur mise en œuvre.

7.4.2. Divulcation de la taxonomie dans le bilan de Belfius Insurance

Les actifs de Belfius Insurance sont présentés ici conformément aux directives de l'Acte délégué relatif à la publication de la taxonomie.

Déclaration obligatoire pour la taxonomie européenne sur les assets de Belfius Insurance⁽¹⁾

	Valeur comptable brute totale (en milliards d'EUR)	% de l'actif couvert par le KPI
TOTAL DES ACTIFS	19,72	-
Dont exposition aux souverains, banques centrales et émetteurs supranationaux	5,64	-
TOTAL DES ACTIFS COUVERTS PAR LE KPI (HORS EXPOSITION AUX ADMINISTRATIONS CENTRALES, BANQUES CENTRALES ET ÉMETTEURS SUPRANATIONAUX)	13,88	100%
Activités éligibles à la taxonomie	4,71	33,94%
Activités non éligibles à la taxonomie	3,66	26,4%
AUTRES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE DÉNOMINATEUR	5,50	39,67%
Dont exposition aux produits dérivés	0,02	0,12%
Dont exposition totale aux entreprises non soumises à la NFRD ⁽²⁾	0,93	6,70%
Dont contreparties hors UE	0,43	3,11%
Dont PME ou entreprises non soumises à la NFRD	0,50	3,59%

(1) Ces montants n'incluent pas les données relatives aux dépenses d'investissement (capEx).

(2) Il convient de mentionner que l'identification des entreprises non financières soumises au NFRD peut présenter quelques difficultés, notamment dans le cas des grands groupes et holdings internationaux, en raison du manque de données qualitatives.

Belfius Insurance s'engage à créer de la valeur à long terme pour ses bénéficiaires et la communauté d'une manière responsable, ce qui nécessite des décisions importantes sur ce que nous choisissons de faire ou de ne pas faire en tenant compte non seulement de critères financiers, mais aussi de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. La taxonomie européenne sera l'un des critères ESG pris en compte lors du processus de vigilance.

Notre stratégie d'investissement est axée sur le passif, l'objectif principal étant d'honorer nos engagements contractuels envers les assurés (pensions, produits d'investissement basés sur l'assurance, produits non-vie...). Notre approche d'investissement est une stratégie d'achat et de conservation des actifs à revenu fixe. Par conséquent, nous investissons dans des risques à profil relativement bas (tels que définis par Solvabilité II) tels que les obligations souveraines. En effet, 29% du total des actifs de Belfius Insurance sont des expositions souveraines qui ne sont pas prises en compte dans le KPI. Par rapport au groupe bancaire, Belfius Insurance a une exposition relativement plus faible aux PME et aux entreprises non soumises à la NFRD. Cependant, Belfius Insurance a une exposition plus importante, mais toujours limitée, aux contreparties non européennes.

Les données sur les activités taxonomiques éligibles dans le rapport obligatoire sont calculées avec la même méthodologie que pour le groupe bancaire, c'est-à-dire:

- soit à partir de produits dont l'utilisation du produit est connue, comme les activités adossées à des hypothèques ou les investissements directs dans des actifs immobiliers, soit
- à partir de données taxonomiques éligibles saisies par l'intermédiaire de notre fournisseur de données ESG. Par conséquent, aucune estimation n'a été utilisée.

7.4.3. Divulcation de la taxonomie sur les activités d'assurance et de réassurance non-vie de Belfius Insurance

La Commission européenne définit des activités économiques spécifiques qui peuvent être qualifiées de durables et qui sont liées à six objectifs environnementaux dans la taxonomie de l'UE. L'un de ces objectifs est l'**adaptation au climat**, qui vise à réduire ou à prévenir les effets néfastes du climat actuel ou futur, ainsi que les risques liés à ces effets néfastes. L'activité d'**assurance non-vie**, ou la souscription de couvertures contre les risques liés au climat, contribue à l'adaptation au climat en soutenant les personnes, les ménages et les entreprises confrontés à des risques vitaux tels que les catastrophes naturelles.

Deux branches d'activité prévoient des couvertures liées au climat au sein de l'offre de Belfius Insurance, à savoir l'**assurance automobile** (c'est-à-dire l'assurance omnium) et l'**assurance incendie et autres dommages matériels**. Ces deux branches d'activité représentent 51% du montant total des primes au niveau consolidé (Belfius Insurance SA et Corona SA). Les tableaux suivants présentent la ventilation détaillée des activités d'assurance et de réassurance qui pourraient contribuer à l'adaptation au climat selon la taxonomie européenne.

Déclaration obligatoire des activités éligibles à la taxonomie pour les activités d'assurance non-vie et de réassurance⁽¹⁾

	Prime absolue (en millions d'EUR) consolidée ⁽¹⁾	Proportion des primes (en %) consolidée
Activités de la souscription d'assurance et de réassurance non-vie éligibles à la taxonomie	412,58	51,25%
Dont réassurance	14,90	1,85%
Dont réassurés issus de l'activité de réassurance	0,51	0,06%
Dont réassuré (rétrocession)	0,37	0,05%
Activités non éligibles à la taxonomie	392,43	48,75%
TOTAL DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE NON-VIE ÉLIGIBLES ET NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE	805,01	100%

(1) Belfius Insurance SA et Corona SA (= Belfius Insurance Consolidé).

De la même manière que pour la Banque, les données fournies sont celles utilisées pour les états financiers. Il convient également de noter que, pour faciliter l'établissement des rapports au cours des deux premières années, lorsqu'il a été confirmé qu'une ligne d'activité couvrait les risques liés au climat, la totalité de la prime brute souscrite pour cette ligne d'activité a été déclarée comme éligible.

7.4.4. Divulcation de la taxonomie sur les activités d'investissement de Belfius Investment Partners

Le tableau suivant présente les activités éligibles de Belfius Investment Partners (BIP). Il représente la base éligible pour le ratio d'investissement vert conformément aux directives des annexes III et IV de l'acte délégué sur la divulgation. La base de ces calculs couvre tous les actifs sous gestion active, discrétionnaire et consultative, tels que rapportés dans les états financiers. Tout a été mis en œuvre afin d'éviter de comptabiliser deux fois les expositions de BIP parmi les divers instruments d'investissement.



Le pourcentage d'éligibilité de Belfius Investment Partners est calculé avec les mêmes hypothèses que celles appliquées pour les rapports d'éligibilité de la banque et de l'assurance. Les chiffres d'éligibilité fournis dans ce tableau ne prennent en compte que les données communiquées par la contrepartie sous-jacente, telles qu'elles sont saisies par notre fournisseur de données ESG. Ces données couvrent les objectifs d'atténuation du changement climatique, les données relatives à l'adaptation au changement climatique n'étant pas disponibles au moment de la préparation de ce rapport. Belfius Investment Partners

a noté qu'une quantité limitée de données sur l'éligibilité était disponible, soit parce qu'elles n'étaient pas saisies par notre fournisseur de données, soit parce qu'elles n'étaient pas communiquées par les entreprises sous-jacentes. En outre, pour ce rapport, nous avons supposé que tous les fonds avaient un taux d'éligibilité de 0% en raison du manque d'informations. Par conséquent, le pourcentage d'activités éligibles identifiées est relativement faible. Dans le même ordre d'idées, l'exposition à d'autres contreparties est relativement élevée car elle représente l'ensemble des fonds et des ETF.

Déclaration obligatoire des activités de gestion d'actifs de Belfius Investment Partners⁽¹⁾

Valeur moyenne pondérée de tous les investissements qui sont destinés à financer des activités économiques éligibles à la taxonomie ou sont associés à de telles activités, par rapport à la valeur totale des actifs couverts par le KPI, avec les pondérations suivantes pour les investissements dans les entreprises concernées:

Sur la base du chiffre d'affaires: **1,36%**
Sur la base des CapEx: **1,18%**

Valeur moyenne pondérée de tous les investissements qui sont destinés à financer des activités économiques éligibles à la taxonomie ou sont associés à de telles activités, avec les pondérations suivantes pour les investissements dans les entreprises concernées:

Sur la base du chiffre d'affaires: **387 M€**
Sur la base des CapEx: **334 M€**

Pourcentage d'actifs couverts par le KPI par rapport au total des investissements (total des AuM). À l'exclusion des investissements dans des entités souveraines:

Ratio de couverture: **98,83%**

Valeur monétaire des actifs couverts par le KPI. À l'exclusion des investissements dans des entités souveraines:

Couverture: **28.363 M€**

AUTRES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES: VENTILATION DU DÉNOMINATEUR DU KPI

Pourcentage de dérivés par rapport au total des actifs couverts par le KPI: **0,16%**

Valeur, en montants monétaires, des dérivés: **45 M€**

Part des expositions sur des **entreprises financières et non financières de l'UE** non soumises aux articles 19a et 29a de la directive 2013/34/UE par rapport au total des actifs couverts par le KPI:

Pour les entreprises non financières: **7,20%**
Pour les entreprises financières: **4,31%**

Valeur des expositions sur des **entreprises financières et non financières de l'UE non soumises aux articles 19a et 29a de la directive 2013/34/UE**:

Pour les entreprises non financières: **2.041 M€**
Pour les entreprises financières: **1.222 M€**

Part des expositions sur des **entreprises financières et non financières de pays tiers non soumises aux articles 19a et 29a de la directive 2013/34/UE**, par rapport au total des actifs couverts par le KPI:

Pour les entreprises non financières: **7,31%**
Pour les entreprises financières: **1,33%**

Valeur des expositions sur des **entreprises financières et non financières de pays tiers non soumises aux articles 19a et 29a de la directive 2013/34/UE**:

Pour les entreprises non financières: **2.074 M€**
Pour les entreprises financières: **377 M€**

Part des expositions sur des **entreprises financières et non financières soumises aux articles 19a et 29a de la directive 2013/34/UE** par rapport au total des actifs couverts par le KPI:

Pour les entreprises non financières: **0,94%**
Pour les entreprises financières: **0,51%**

Valeur des expositions sur des **entreprises financières et non financières soumises aux articles 19a et 29a de la directive 2013/34/UE**:

Pour les entreprises non financières: **267 M€**
Pour les entreprises financières: **144 M€**

Part des expositions sur d'autres contreparties, par rapport au total des actifs couverts par le KPI: **70,51%**

Valeur des expositions sur d'autres contreparties: **19.999 M€**

(1) Il convient de mentionner que l'identification des entreprises non financières soumises aux articles 19a et 29a de la directive 2013/34/UE peut présenter certaines difficultés, en particulier dans le cas des grands groupes et holdings internationaux, en raison du manque de données qualitatives.

8. Vers plus de durabilité dans nos opérations

En 2019, nous nous sommes engagés à réduire, à l'horizon 2025, de 20% le bilan carbone de nos propres opérations, provenant essentiellement de l'utilisation de nos bâtiments et de la mobilité de nos collaborateurs. Cette ambition s'inscrivait dans la lignée des efforts déjà consentis précédemment et s'est progressivement concrétisée. Dans le contexte de la crise énergétique actuelle, il est d'autant plus pertinent pour Belfius de contribuer à l'effort collectif à savoir de minimiser l'utilisation des ressources énergétiques afin de rester un partenaire financier crédible pour les acteurs économiques belges (particuliers, sociétés, acteurs publics ou sociaux) qui œuvrent, eux aussi, à un futur bas carbone.

De plus, nous observons une sensibilisation croissante au sein de l'organisation par rapport à l'impact direct négatif que chacun de nous a sur l'environnement, favorisée entre autres par les communications internes lors de moments-clés tels que la journée de la terre ou encore la semaine de la mobilité. Ces communications sont souvent le fruit d'une collaboration entre Human Resources and Building Management, la communication interne et la Commission Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE)⁽¹⁾.



8.1. Réduction des consommations et des déchets

8.1.1. Économies d'énergie

Pour mener ses activités à bien, Belfius utilise un grand nombre d'immeubles – bâtiments centraux et régionaux et agences locales – qui doivent être éclairés et chauffés. Étant donné l'impact de la consommation d'énergie sur le changement climatique, Belfius prend des mesures pour limiter ses besoins en énergie et opte, dans la mesure du possible, pour des sources d'énergie renouvelables.

(1) La commission RSE est un groupe de travail au sein du processus de consultation sociale de Belfius Banque qui se concentre sur la responsabilité sociale des entreprises et la sensibilisation du personnel aux sujets écologiques et sociaux.

8.1.1.1. Gestion active du parc immobilier

Les nouvelles constructions et les grands projets de rénovation font appel aux techniques les plus récentes en matière de construction économe en énergie et socialement responsable: isolation et ventilation aux dernières normes, éclairage LED, pompes à chaleur et si possible installation de panneaux photovoltaïques. Le choix des matériaux tient compte de leur impact sur l'environnement.

Quand c'est opportun, les agences locales ayant un impact CO₂ élevé sont fermées et intégrées dans d'autres points de vente à plus haut rendement énergétique, ou dans de nouveaux projets de construction. De tels ajustements ont également été effectués au niveau des bâtiments régionaux. Le dernier exemple en date étant le site Namur-Combattants, qui remplacera les anciennes implantations de Bouge, Namur, Liège et Wépion.

Pour les prochaines années, Belfius met en place un programme de rénovation des agences permettant d'économiser de l'énergie. La première étape consiste à établir une cartographie de l'intensité énergétique de toutes les agences (scores EPC) afin de pouvoir s'attaquer en premier lieu aux immeubles présentant le meilleur potentiel d'amélioration.

8.1.1.2. Électricité verte

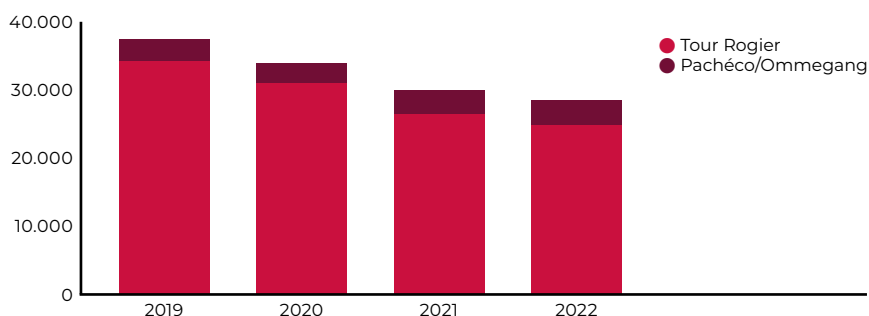
Alors que les sièges, bâtiments régionaux et agences du réseau salarié utilisent de l'énergie renouvelable depuis de nombreuses années, ce n'est pas forcément le cas dans des agences du réseau indépendant, car chaque SComm gère ses propres contrats d'énergie. Afin d'intégrer davantage la vision de Belfius en matière d'énergie et de climat dans notre chaîne de valeur, un accord a été conclu selon lequel Belfius reprendra tous les contrats d'électricité existants des SComm (marque Belfius) et les convertira à l'énergie verte dans les plus brefs délais. Cet accord couvre également les contrats d'eau et de gaz.

Afin de réduire les consommations d'énergie, l'éclairage des **agences** salariées et indépendantes provient presque exclusivement de lampes LED. Les agences sont progressivement équipées de panneaux solaires, lorsque c'est possible selon les normes locales. Fin 2022, 12 agences Belfius en disposaient.

En 2022, les luminaires du siège central ont été remplacés par des modèles LED nettement moins énergivores et des capteurs de présence ont été installés dans les zones fréquentées par intermittence comme les salles de réunion.

26% des agences salariées et indépendantes sont équipées de Nanogrid, une application qui permet de contrôler et d'ajuster en permanence la consommation d'énergie dans les locaux. Toutes les agences devraient en être équipées d'ici 2025. Au siège, un système équivalent, et actif depuis plusieurs années, permet de visualiser les progrès effectués comme suit:

Consommation d'énergie primaire dans les bâtiments du siège central à Bruxelles (en MWh_{ep})





Belfius, par le biais de P¹², fait appel à deux «Data Centers». La part de Belfius dans leur consommation d'énergie avoisine les 9.400 MWh. 100% de la consommation des deux centres est couverte par des certificats d'énergie renouvelable.

8.1.1.3. Crise énergétique

Suite à l'appel de l'Europe à la parcimonie énergétique, le plan énergie hiver 2022–2023, qui a débuté le 17 octobre, est la mesure la plus visible et impactante prise par Belfius cette année. Le plan a été discuté en Comité pour la Prévention et la Sécurité au Travail et fait l'objet d'une campagne de communication (mail, Insite) vers les collaborateurs des bâtiments concernés (bâtiments centraux, régionaux et agences du réseau salarié). Ce plan comprend un élargissement de la plage de température de confort avec un minimum autorisé de 19°C au lieu de 22,5°C précédemment et une limitation de l'éclairage automatique à 7h30 – 17h30. Au siège central, un réaménagement des équipes a permis de libérer des étages qui ne devront donc plus être chauffés ni éclairés.

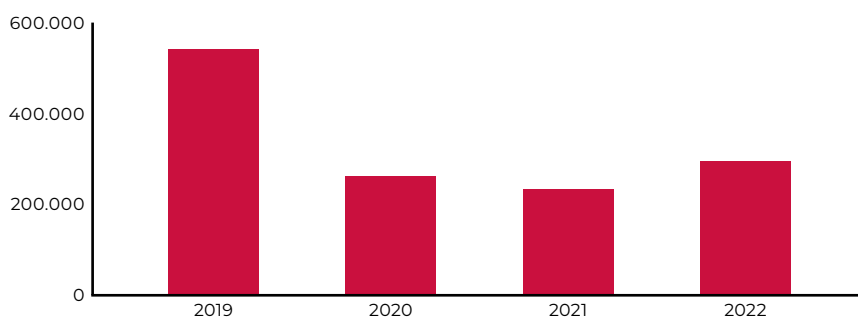
Avec ce plan, nous visons une réduction de la consommation d'électricité de 5% et de la consommation de gaz de 19% dans les sièges centraux pendant l'hiver, tenant compte de conditions météorologiques moyennes. Après l'hiver, Belfius en évaluera les résultats. Des mesures comparables ont été prises au niveau du chauffage et de l'éclairage des agences.

8.1.2. Déchets en diminution régulière

Afin de réduire la pression sur les ressources naturelles, nous travaillons tant à limiter la production de déchets (de bureau, mais aussi de catering et hygiène, principalement) qu'à augmenter le pourcentage du recyclage de déchets.

Après deux années covid, pendant lesquelles le restaurant d'entreprise a été temporairement fermé, la production de déchets au siège a de nouveau augmenté. Toutefois, le niveau reste inférieur de 46% au niveau de référence de 2019. L'ambition reste de parvenir à une réduction globale de 50% entre 2019 et 2025.

Production de déchets au siège central Bruxelles (en kg)



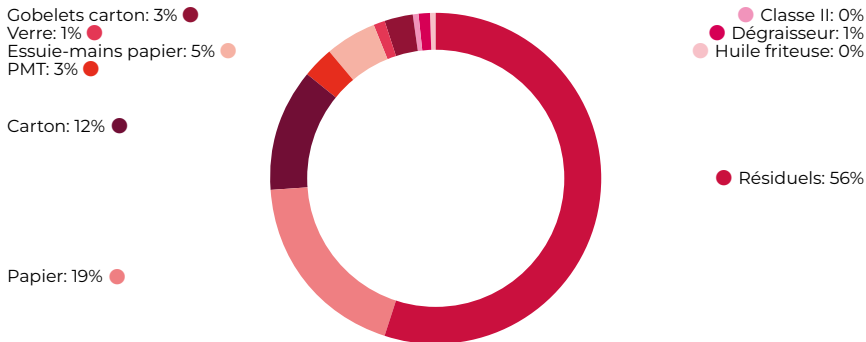
Le tri des déchets générés à la Belfius Tower (siège central) et dans les sièges régionaux s'effectue à l'aide de bacs de triage installés à tous les étages. Ceux-ci sont collectés par la firme de nettoyage. Certains déchets entrent dans la chaîne de traitement des services communaux locaux, d'autres sont récoltés par des firmes spécialisées.

Le papier (confidentiel ou non), le carton, les gobelets en carton et les essuie-mains papiers sont recyclés.

Dans toutes les agences locales, les déchets sont triés conformément à la réglementation de la commune concernée. Toutefois, le retrait, la destruction et le traitement ultérieur du papier confidentiel sont uniformément pris en charge par un opérateur unique désigné par le siège.

Le graphique ci-dessous montre la répartition des différentes catégories de déchets pour 2022 telle que mesurée par notre gestionnaire de déchets à l'aide du système FMIS. Le matériel électronique (serveurs, laptops, tablettes, téléphones, etc.) n'y figure pas car Belfius opère par le biais de contrats de leasing pour le matériel informatique.

Production de déchets au siège central Bruxelles



Le suivi étroit de la présence des effectifs dans nos bâtiments permet d'éviter des déchets alimentaires du restaurant d'entreprise. En outre, nous continuons à fixer à notre traiteur des objectifs ambitieux pour réduire davantage les déchets alimentaires et non alimentaires dans les bâtiments qui lui sont attribués. Parmi ceux-ci: compostage des déchets alimentaires ou conversion en biogaz, utilisation de produits durables, chaînes de production plus courtes et suppression du plastique à usage unique.

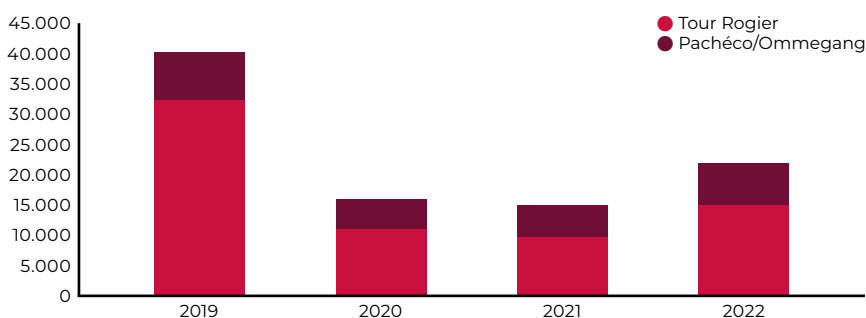
8.1.3. Consommation d'eau

La gestion de l'eau est un enjeu environnemental clé en Belgique. Bien que dans l'absolu Belfius ne soit pas un acteur de taille sur ce plan, nous souhaitons néanmoins optimiser notre gestion de l'eau courante. Ainsi, le nouveau bâtiment de Namur utilise l'eau de pluie pour les toilettes.

La consommation d'eau des sièges centraux est surveillée pour pouvoir intervenir rapidement en cas de fuites ou d'anomalies. La majeure partie de la diminution de la consommation d'eau de nos bureaux par rapport à 2019 s'explique par le télétravail qui est devenu une partie intégrante de notre mode de fonctionnement. Les eaux usées sont évacuées via les égouts communaux.

Les agences locales sont reliées au réseau local de distribution d'eau. Comme le système Nanogrid permet de surveiller la consommation d'eau, il est également utilisé pour vérifier les fuites. Tous les bureaux devraient en être équipés d'ici 2025.

Consommation d'eau des sièges centraux Bruxelles (en m³)



Belfius, par le biais de P¹², fait appel à deux «Data Centers». La part de Belfius dans la consommation d'eau courante y est de 2.500 m³.



8.2. Flotte et déplacements domicile-travail

En 2022, Belfius a introduit un nouveau statut structurel de télétravail, ce qui a réduit les déplacements domicile-travail et les émissions de CO₂ associées.

En outre, depuis janvier 2022, les employés ayant droit à une voiture de société ne peuvent choisir que des voitures électriques ou hybrides. Compte tenu des longs délais de livraison des voitures électriques, l'augmentation de la conduite électrique pour 2022 est plus lente que prévu.

À partir du 1^{er} mai 2023, seules les voitures purement électriques pourront être commandées. Cette initiative s'inscrit également dans la volonté du gouvernement belge de promouvoir une mobilité plus écologique pour les voitures de leasing.

L'intention est d'étendre cette mesure à tous les employés qui commandent une voiture dite «flex» à partir du 1^{er} mai 2023. De cette manière, l'utilisation de l'ensemble du parc automobile de Belfius et du parc de voitures «flex» sera décarbonisé d'ici à la fin de 2028.

Des bornes de chargement supplémentaires ont été installées au siège et aux bâtiments régionaux, pour atteindre un total de 61 bornes. D'autres suivront si nécessaire. 44 agences locales disposent d'un ou de plusieurs points de recharge et d'autres sont prévus. Les employés ayant droit à une voiture de société se verront installer une borne de chargement à domicile pour une utilisation optimale. C'est déjà le cas pour quelque 200 d'entre eux.

Depuis plus de dix ans, Belfius encourage l'utilisation des modes de transport publics ou actifs. Les transports publics et le stationnement dans une gare sont gratuits. Les cyclistes et les piétons reçoivent une indemnité par kilomètre et ont à leur disposition des douches, des vestiaires et des parkings sécurisés. Le plan de mobilité décourage encore davantage l'utilisation individuelle d'une voiture (et non le covoiturage) en faisant payer un droit de stationnement sur le lieu de travail. Face à la congestion des routes belges et à son impact négatif sur l'environnement, c'est un choix que Belfius promeut encore aujourd'hui.

Mode de transport principal pour les déplacements domicile – travail Groupe Belfius

	2020	2021	2022
Transports en commun	57,8%	68,4%	77,2%
Transports motorisés privés (auto, moto, covoiturage)	38,0%	26,0%	17,7%
Modes actifs (marche ou vélo)	4,2%	5,6%	5,1%

8.3. Informatique durable

Nos systèmes informatiques sont essentiels à notre succès et constituent le cœur même de notre «moteur». Dans les années à venir, l'utilisation de tous les types de services digitaux va continuer à croître.

Toutes les entreprises et organisations devraient s'intéresser à l'informatique durable. C'est pourquoi nous continuons à soutenir l'ISIT-BE (Institute for Sustainable IT) dans son ambition d'informer et de former les institutions à réduire l'impact environnemental et social des systèmes informatiques.

L'axe environnemental – souvent appelé «Green IT» – vise à minimiser l'impact environnemental de l'informatique. Avec un portefeuille d'applications en croissance constante où les nouveaux développements commerciaux ou les besoins obligatoires dépassent le déclassement des anciennes applications, la réduction du carbone est plus qu'un défi. Pour limiter l'impact de l'activité informatique, nous nous attacherons avant tout à redimensionner les équipements et les configurations et à appliquer les principes de l'éco-codage pour garantir des pratiques de développement optimales.

- Infrastructure: redimensionner les configurations de calcul et de stockage au début des applications et tout au long de leur cycle de vie est une action évidente, même si nous devons maintenir un buffer pour garantir la disponibilité et les performances requises des applications.
- L'éco-conception: l'un des éléments fondamentaux de l'informatique durable, l'entreprise et les architectes, concepteurs et développeurs de solutions doivent comprendre l'impact de leurs activités. Un logiciel bien conçu est une condition préalable à la réduction de la charge de l'infrastructure.
- Optimiser l'utilisation des équipements en allongeant l'utilisation des appareils: un matériel utilisé pendant une période plus longue contribue à une utilisation plus responsable des minéraux. Toutefois, une grande partie des ordinateurs portables des employés de Belfius ont atteint un âge respectable et doivent être remplacés. À la suite d'un appel d'offres, Belfius a sélectionné un fournisseur qui a fait ses preuves en matière de collecte de matériel après trois ans et de vente sur le marché de la remise à neuf. Le remplacement des anciens appareils se fera progressivement à partir de 2023.

L'axe social correspond à la nécessité de réduire les barrières technologiques. Nous sommes pleinement conscients de l'importance d'offrir des canaux clients accessibles. Un audit approfondi a été réalisé sur Belfius Mobile et Belfius Direct Net pour détecter les anomalies. Pour l'avenir, et après les actions correctives, une gouvernance renforcée (y compris des tests récurrents) devrait nous permettre de rester au niveau requis. Par ailleurs, nous souhaitons faciliter la diversité des genres au sein du personnel (actuellement, 31% du personnel du département Technology sont des femmes) et former tous les membres du personnel IT aux compétences nécessaires pour atteindre nos objectifs IT durables.

Notre axe de gouvernance garantit que les politiques et les procédures mettent en œuvre les activités liées à l'avancement de l'informatique durable. À ce titre, le cadre Belfius Intelligence Artificielle & Éthique, développé en 2022, fera partie de la gouvernance standard et sera appliqué à chaque utilisation de l'IA. Il guidera et aidera les équipes à gérer tous les risques inhérents et connexes et à s'assurer que nous utilisons l'IA de la meilleure façon qui soit, en tenant compte de nos valeurs, du cadre législatif, des préoccupations actuelles du public autour de l'IA et des capacités techniques.

9. Engagement envers la communauté

L'objectif de Belfius est d'être «Meaningful and Inspiring for Belgian Society. Together». Chaque jour, nous cherchons à apporter une contribution positive à la société par le biais de nos offres de produits et de services. Nous sommes également profondément engagés à soutenir notre société année après année par le biais d'associations caritatives belges et à promouvoir l'accès à la culture pour tous.



9.1. Faire équipe pour s'atteler aux problèmes sociaux

Belfius a une forte tradition de soutien aux projets sociaux et privilégie les partenariats à long terme avec un nombre limité d'organisations stables et crédibles. Elles font réellement la différence pour les communautés belges et correspondent à l'objectif et à la stratégie de Belfius. Cette adéquation est évaluée par le Brand Committee, chargé de la protection et du développement de toutes les marques de Belfius, et dont les principaux membres sont les CEO de Belfius Banque et de Belfius Insurance, les directeurs responsables des métiers et la responsable de la communication. Ce comité a sélectionné les bonnes causes qui s'occupent de ceux qui ont eu moins de chances dans la vie.

Le département Communication de Belfius gère les relations avec les organisations caritatives sélectionnées. Ces dernières conservent une totale autonomie dans le choix et le fonctionnement des projets destinés aux enfants, aux jeunes et aux personnes défavorisées.

Le personnel de Belfius et les agents du réseau indépendant sont encouragés à promouvoir activement ces organisations caritatives. En outre, chaque année, le personnel de Belfius soutient également diverses associations caritatives et initiatives.

9.1.1. Lutte contre la pauvreté des enfants (Viva for Life)

La Belgique a l'un des taux de pauvreté infantile les plus élevés d'Europe. En Fédération Wallonie-Bruxelles, 80.000 enfants, soit un sur quatre, grandissent dans la pauvreté. La lutte contre la pauvreté des enfants doit donc être une priorité stratégique car chez Belfius, nous sommes convaincus que les enfants sont l'avenir.

C'est pourquoi Belfius soutient Viva for Life, la plus grande initiative caritative en Belgique francophone engagée dans la lutte contre la pauvreté des enfants. Elle est gérée par la radio et télévision belge RTBF, en partenariat avec l'association caritative Cap 48 et Belfius qui en est le sponsor principal depuis 2016.

Tous les dons et bénéfices générés par cette initiative de fin d'année sont gérés par Cap 48, également responsable de la sélection des dizaines d'associations soutenues. En 2022, un total de 166 institutions ont été soutenues grâce aux fonds collectés en 2021. 60% des dons sont allés aux associations pour les enfants de 0 à 3 ans, tandis que les 40% restants sont allés aux associations pour les enfants de 4 à 6 ans. L'édition 2022 a continué à collecter un montant impressionnant égal à EUR 8.034.120, dont EUR 784.563 ont été fournis par Belfius.

Évolution des chiffres Viva for Life

(en EUR)	2020	2021	2022
Montant Belfius ⁽¹⁾	623.345	620.545	784.563
Total des recettes ⁽¹⁾ Viva for Life	7.061.534	7.512.346	8.034.120

(1) Le «montant Belfius» est le montant récolté par Belfius grâce à toutes les actions menées, tandis que le «total des recettes» correspond aux recettes que l'opération Viva For Life a permis de récolter dans toute la Wallonie et Bruxelles.

9.1.2. Aider les jeunes à devenir plus résilients (Red Nose Day – JEZ!)

En collaboration avec VTM, Qmusic et Het Laatste Nieuws, Belfius soutient le Red Nose Day depuis son lancement en 2015 pour aider les jeunes Flamands qui souffrent de problèmes de santé mentale à trouver les soins dont ils ont besoin. Au fil des ans, l'objectif s'est étendu au renforcement de la résilience des jeunes et a donné lieu à la création de 30 maisons «OverKop» et de la Sidekick Sam Academy pour les enseignants qui souhaitent apporter un soutien supplémentaire aux jeunes.

Après six ans, et sur la base de notre foi dans les jeunes générations, il était à nouveau temps d'élargir encore le concept. Nous pensons en effet que des jeunes motivés, engagés et bien encadrés ont le pouvoir de façonner l'avenir et de résoudre les problèmes les plus difficiles. Par le biais de JEZ!, un tout nouveau collectif de jeunes, les sponsors (VTM, HLN, QMusic et Belfius) visent à remettre les jeunes sous les projecteurs et à les relier par une attitude positive et optimiste.

Environ 200 associations et organisations locales se sont inscrites à JEZ!, faisant du collectif la plus grande action caritative pour les jeunes à obtenir un soutien financier. La Sidekick Sam Academy est l'une de ces associations.



9.1.3. Soutenir les personnes en situation de handicap par le sport (Special Olympics)

Grâce au partenariat que Belfius entretient avec Special Olympics Belgium depuis 2014, et en qualité de partenaire principal depuis 2019, nous soutenons les personnes présentant un handicap intellectuel et encourageons leur intégration dans la société belge par le biais du sport. Après deux sessions digitales dues à la crise du Covid (en 2020 et 2021), les jeux ont repris physiquement en 2022. Ils représentent l'événement sportif de l'année en Belgique pour les athlètes ayant un handicap mental et pas moins de 3.000 athlètes ont participé à travers 16 disciplines sportives.

9.1.4. Favoriser l'éducation de la deuxième chance (Campus 19)

Depuis 2018, Belfius est sponsor de Campus 19 - anciennement École 19 - un nouveau type d'école qui forme les jeunes de 18 à 30 ans au codage informatique. Gratuite et accessible sans diplôme, l'école bruxelloise revêt un aspect social très marqué. On n'y trouve aucun professeur et les élèves progressent à leur rythme grâce à l'apprentissage en ligne et à des défis qu'ils doivent résoudre seuls ou en équipe pour avancer dans leur formation. En octobre 2022, Campus 19 a inauguré un deuxième campus belge à Anvers, lui aussi sponsorisé par Belfius.

En 2022, Campus 19 comptait 322 étudiants actifs, 31 stages et permettait la création de 50 emplois. Plusieurs étudiants ont lancé leur propre start-up. L'école s'efforce par ailleurs d'augmenter le nombre d'étudiantes, car le secteur de l'informatique connaît un écart important entre les genres.

9.2. Philanthropie (à travers notre offre de produits)

9.2.1. Beats

Beats, une offre bancaire et télécom innovante et combinable, offre aux clients la possibilité de marquer leur choix sur un ou plusieurs thèmes sociétaux qu'ils jugent importants:

- 28% privilégient Beats pour la santé avec My Cancer Navigator. My Cancer Navigator du Fonds Anticancer fournit aux patients atteints de cancer, et dans un langage compréhensible, des informations fondées sur des preuves. Cela leur procure un endroit où s'informer afin de choisir le traitement le plus approprié en concertation avec leur médecin.
- 24% favorisent Beats for Planet via Airscan. La qualité de l'air dans et autour des écoles est souvent particulièrement mauvaise en raison d'une mauvaise ventilation ou du trafic automobile et a donc un impact sur la santé de nos enfants. Airscan place des appareils de mesure qui contrôlent en temps réel de nombreux paramètres dans et autour des écoles, dans le but d'établir un plan d'action pour améliorer la qualité de l'air, tant à l'extérieur (CO₂ + particules fines) qu'à l'intérieur.
- 18% optent pour Beats for People avec la Sidekick Sam Academy pour la Flandre et Viva for Life pour la Belgique francophone.
- Les autres soutiennent les trois à parts égales.

9.2.2. Fonds du futur

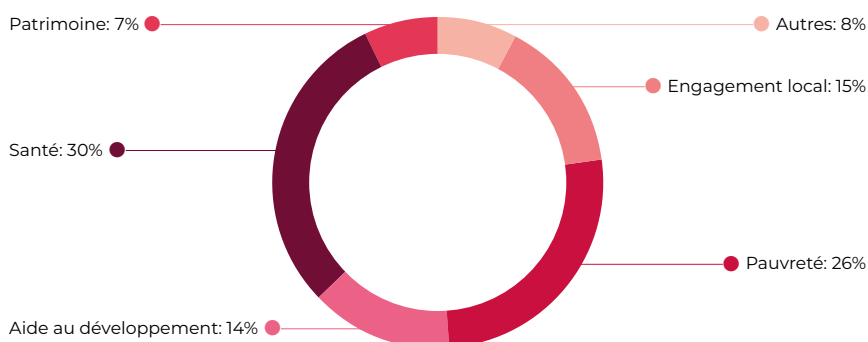
Nous proposons des solutions de placement qui investissent dans des organisations visant à résoudre des problèmes sociaux et environnementaux. Belfius ajoute une dimension supplémentaire en soutenant financièrement de bonnes causes par le biais de partenariats avec des entités locales, des associations caritatives ou des initiatives similaires: la Fondation contre le cancer pour Cure, Airscan pour Climate, Boost pour Wo=Men, Tubbe pour Be=Long, Responsible Young Drivers pour Move, Close the Gap pour Re=New, Campus19 pour Virtu=All et Foodwin pour Innov=Eat. Depuis 2019, EUR 4,8 millions ont été attribués.

9.2.3. Private et Wealth Management

Le programme de philanthropie de Belfius offre à ses clients les plus fortunés un cadre spécifique pour inclure les dons caritatifs comme élément structurel de leur gestion de patrimoine ou de leur planification successorale. Belfius répond ainsi à la demande des clients qui souhaitent soutenir certaines activités caritatives (la santé, la pauvreté, la préservation du patrimoine et l'aide au développement, entre autres) de manière structurée. Grâce à ce programme, Belfius soutient ses clients dans la création de leur propre fonds enregistré au sein d'une structure existante, comme une fondation d'utilité publique ou une université.

En 2022, 257 fonds étaient en activité et plus de EUR 6 millions ont été transférés de la succession des clients de Belfius à diverses organisations caritatives.

Allocation par thème des fonds à but philanthropique en 2022



9.3. Notre cœur bat pour l'art belge

Depuis une dizaine d'années, Belfius partage sa passion pour l'art avec le public. Chaque année, la Galerie d'art Belfius, située au 32^e étage de la Belfius Tower, notre siège bruxellois, présente une nouvelle sélection thématique d'une soixantaine d'œuvres tirées de notre collection. Avec plus de 4.000 œuvres, celle-ci est la plus grande collection privée d'art belge. En 2022, l'exposition Art Beats a offert un regard neuf sur l'art de notre pays en explorant le lien entre différents styles, courants et artistes.

Parallèlement à l'exposition, nous avons proposé des visites virtuelles des expositions passées et présentes via notre site internet en 2022, offrant ainsi à de nombreux visiteurs l'opportunité de vivre une expérience digitale de la Galerie d'art Belfius. Nos comptes Facebook et Instagram mettent également en avant les expositions et donnent au public un aperçu des coulisses, ainsi qu'un aperçu des artistes connus et moins connus au cœur de cette collection exceptionnelle couvrant plus de cinq siècles.

La collection est activement gérée, car de nouvelles œuvres de talents belges émergents sont toujours acquises et des prêts à des musées de Belgique et à des pays voisins sont mis en place.





Ressources
humaines

Belfius entend être «Meaningful & Inspiring for Belgian Society. Together», une ambition incarnée par les talents de son capital humain.

Belfius attache énormément d'importance à ses talents, et le capital humain joue un rôle clé dans la réussite de l'entreprise. Nos politiques en matière de ressources humaines aident également Belfius à se positionner comme une organisation fortement orientée client et adaptée à un environnement en constante évolution.

Notre mission consiste donc à gérer ce capital humain et à ancrer la culture de Belfius conformément à la raison d'être de l'entreprise.

Les quatre valeurs de Belfius définissent le cadre d'une culture d'entreprise:

- **orientation client:** la satisfaction de ses clients est et restera la référence et l'ambition à l'origine de tout ce que Belfius entreprend;
- **authenticité:** Belfius respecte la personnalité de chacun et estime que les différences sont enrichissantes. C'est en étant soi-même que l'on peut atteindre le maximum de son potentiel;
- **équité:** Belfius cherche à trouver un équilibre entre les intérêts de toutes ses parties prenantes; le Groupe a pour objectif de créer de la valeur à long terme pour ses clients et l'entreprise, ainsi que pour la communauté et l'environnement;
- **esprit d'entreprise:** Belfius ose sortir des sentiers battus et repousser ses limites.

Le Groupe a également le don de percevoir les opportunités, qu'il s'efforce de concrétiser avec passion, détermination et intégrité.

Belfius a une identité spécifique allant au-delà des valeurs FACE (Fairness, Authenticity, Customer-orientation and Entrepreneurial spirit) qui sous-tendent ses actions, dans la mesure où elles se manifestent par une série de comportements concrets.

Tous les managers de Belfius apprennent et sont encouragés à promouvoir la marque «Love», les valeurs FACE et les comportements attendus de Belfius dans le cadre de nos LeaderShift Learning Expeditions, un programme de formation intensif en résidence de quatre jours qui a été organisé pour la première fois en 2019 et réitéré en 2022 pour inclure les managers récemment promus ou engagés. Avec les LeaderShift Expeditions, Belfius a créé une formidable dynamique, et les managers se sentent animés, fiers et désireux de faire bouger les choses.

Les membres du personnel: l'épine dorsale de l'entreprise

1. Chiffres clés

En 2022, le Groupe Belfius comptait 6.715 collaborateurs dont 99% sous contrat à durée indéterminée.

La pyramide des âges montre la répartition du nombre de collaborateurs par catégorie d'âge. Ces chiffres montrent que le vieillissement est non seulement l'un des principaux défis à relever dans un avenir proche (plus de 48% des membres du personnel de Belfius Banque et Insurance sont âgés de 50 ans ou plus), mais qu'il offre également des opportunités en termes d'«employabilité» des collaborateurs plus jeunes, qui peuvent donc continuer à se développer au sein de l'organisation.

Évolution du nombre de collaborateurs actifs au sein du groupe consolidé Belfius (effectif)⁽¹⁾

Type de contrat	2021			2022		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
CDI	3.329	3.118	6.447	3.422	3.234	6.656
CDD	34	50	84	30	29	59
TOTAL	3.363	3.168	6.531	3.452	3.263	6.715

Évolution du nombre de collaborateurs actifs à temps plein/temps partiel au sein du groupe consolidé Belfius (effectif)⁽¹⁾

Régime de travail	2021			2022		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Temps plein	3.244	2.295	5.539	3.327	2.389	5.716
Temps partiel	119	873	992	125	874	999
TOTAL	3.363	3.168	6.531	3.452	3.263	6.715

Évolution du nombre de collaborateurs actifs par tranche d'âge au sein du groupe consolidé Belfius (effectif)⁽¹⁾

Tranche d'âge	2021			2022		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
20 ans – 29 ans	270	281	551	310	307	617
30 ans – 39 ans	560	499	1.059	617	534	1.151
40 ans – 49 ans	813	965	1.778	790	930	1.720
50 ans – 59 ans	1.277	1.222	2.499	1.252	1.244	2.496
60+	443	201	644	483	248	731
TOTAL	3.363	3.168	6.531	3.452	3.263	6.715

(1) Tous les chiffres relatifs aux collaborateurs concernent la population «active» (sauf mention contraire), c'est-à-dire hors collaborateurs en régime de départ, malades de longue durée, crédits-temps à temps plein, détachés.

2. Stratégie d'acquisition de talents sur mesure

L'«acquisition de talents» désigne le fait de mettre un accent particulier sur la recherche et le recrutement de nouveaux employés.

En 2022, 907 offres d'emploi internes et externes pour des postes permanents ont été publiées pour Belfius Banque et 347 pour Belfius Insurance.

Nombre d'offres d'emploi internes et externes chez Belfius Banque et Belfius Insurance, hors offres d'emploi intérimaires

	2021	2022
Nombre d'offres d'emploi	1.184	1.254

Évolution du nombre d'«entrées en service» par tranche d'âge au sein du groupe consolidé Belfius hors transferts entre entités⁽¹⁾

Année	Tranche d'âge	Homme	Femme	Total
2021	20-29	102	85	187
	30-39	82	52	134
	40-49	28	41	69
	50-59	20	8	28
TOTAL 2021		232	186	418
2022	20-29	123	94	217
	30-39	113	89	202
	40-49	60	51	111
	50-59	35	22	57
TOTAL 2022		331	256	587

(1) Tous les chiffres relatifs aux collaborateurs concernent la population «active» (sauf mention contraire), c'est-à-dire hors collaborateurs en régime de départ, malades de longue durée, crédits-temps à temps plein, détachés.

Pour faire face aux défis de l'avenir, Belfius est convaincue qu'il est nécessaire d'investir dès aujourd'hui dans les solutions de demain. Pour Belfius, comme pour de nombreuses autres entreprises, la nécessité de recruter de nouveaux profils représente un véritable défi. Belfius est constamment à la recherche de nouveaux talents, d'une part, pour renforcer son expertise dans des domaines spécifiques, et, d'autre part, pour constituer un vivier de talents aux profils variés ayant le potentiel de se développer et de rester pertinents.

Chaque année, Belfius recrute environ 20 à 30 **jeunes professionnels**, autrement dit, des jeunes gens qui viennent de terminer leurs études ou disposent d'une expérience professionnelle limitée. Ces jeunes membres du personnel travaillent sur des projets stratégiques dans différents départements pour des missions de quatre à six mois.

Dans le cadre de notre objectif de toucher un public plus jeune en vue de favoriser la diversité et l'inclusivité au sein de notre personnel, Belfius investit dans des salons de l'emploi universitaires et des événements de réseautage qui renforcent la marque employeur de Belfius.

En 2022, Belfius Banque et Belfius Insurance ont accueilli 76 stagiaires.

Nombre de stagiaires chez Belfius Banque et Belfius Insurance (stages scolaires)

	2021	2022
Hommes	30	46
Femmes	16	30
TOTAL	46	76

Belfius vise à attirer les meilleurs talents et à développer leur plein potentiel. Un afflux accru de jeunes talents ayant le potentiel d'évoluer et de se développer en permanence est crucial pour que Belfius conserve sa pertinence. À cette fin, nous avons établi un **partenariat avec «Capital»**, dont la mission consiste à proposer aux jeunes Bruxellois un large éventail d'activités enrichissantes, en collaboration avec différents partenaires sociétaux.

Enfin, Belfius investit dans le développement d'un parcours inspirant de bout en bout pour l'acquisition et l'onboarding des talents, qui met l'accent sur une **marque employeur et employé** forte, sur la diversité et l'inclusion, et sur la volonté d'attirer des Millennials.

Un nouvel outil de recrutement et d'intégration plus moderne sera mis en œuvre en 2023 et amènera une dimension digitale au programme d'onboarding authentique et chaleureux de Belfius.

3. Départs

La rotation naturelle du personnel est également un défi pour Belfius. En chiffres absolus, le nombre de départs a augmenté l'année dernière. La majorité d'entre eux concernait des départs à la retraite de collaborateurs de 60 ans et plus (35% des départs). Fin 2022, le groupe des 60 ans et plus représente 11% de notre population active au niveau du Belfius Banque et Belfius Insurance.

Évolution du nombre de «départs» par tranche d'âge au sein du groupe consolidé Belfius, hors transferts entre entités⁽¹⁾

Année	Tranche d'âge	Homme	Femme	Total
2021	20-29	33	31	64
	30-39	41	32	73
	40-49	31	15	46
	50-59	17	25	42
	60 et +	67	47	114
TOTAL 2021		189	150	339
2022	20-29	27	29	56
	30-39	57	38	95
	40-49	31	22	53
	50-59	25	10	35
	60 et +	82	44	126
TOTAL 2022		222	143	365



Évolution de la rotation au sein de Belfius Banque et Belfius Insurance, soit nombre de départs en année N / [(effectif au 31/12 de l'année N-1 + effectif au 31/12 de l'année N) / 2]⁽¹⁾

	2020	2021	2022
Belfius Banque	3,10%	4,01%	4,82%
Belfius Insurance	6,36%	8,54%	7,81%

(1) Tous les chiffres relatifs aux collaborateurs concernent la population «active» (sauf mention contraire), c'est-à-dire hors collaborateurs en régime de départ, malades de longue durée, crédits-temps à temps plein, détachés.

Gestion des talents

La qualité des talents de Belfius, en tant que bancassureur, constitue un atout majeur, mais il ne suffit pas d'attirer les bons profils; pour proposer un emploi valorisant, il est indispensable de créer un environnement de travail sain, sûr et motivant, et de mettre l'accent sur le développement des talents. Ce n'est qu'en investissant dans la formation continue et les carrières durables que l'on peut favoriser la rétention des talents afin de relever les défis de demain.

1. Formation continue

La formation continue consiste en l'acquisition permanente et volontaire de nouvelles connaissances pour des raisons personnelles ou professionnelles.

Les changements dans l'environnement, tels que les nouvelles technologies, la digitalisation, les retraites anticipées, etc., exigent de la flexibilité de la part des membres du personnel. Les gens ne se lancent plus dans un «emploi à vie»; dans un environnement qui évolue rapidement, une culture de la formation continue est donc cruciale. Belfius est convaincue qu'il s'agit de la meilleure manière de s'assurer que ses collaborateurs restent à la pointe des dernières évolutions, et d'accroître leur employabilité. Belfius fournit dès lors aux membres de son personnel les moyens dont ils ont besoin pour continuer à investir dans leur développement personnel et garantit, de cette manière, la pertinence et la pérennité de l'organisation.

Pour donner à ses employés toutes les chances de s'épanouir dans un environnement de travail enrichissant, Belfius a mis sur pied une équipe «Talent Development, Leadership and Change» dédiée au développement et à la gestion de la formation (*hard skills* et *soft skills*), au développement des talents et à la gestion du changement.

Par le biais de son portail «My Development», Belfius propose à ses employés toute une série de **programmes de formation** couvrant les *soft skills*, les compétences techniques et les connaissances théoriques. 35.593 jours de formation ont été dispensés en 2022 (principalement par vidéoconférence).

	2021		2022	
	Belfius Banque	Belfius Insurance	Belfius Banque	Belfius Insurance
Nombre moyen de jours de formation par collaborateur (y compris l'apprentissage sur le lieu de travail et l'apprentissage en ligne)	6,1	6,4	7,8	6,8
Moyenne par collaboratrice (femme)	6,3	5,6	8,0	7,0
Moyenne par collaborateur (homme)	6,0	7,2	7,6	6,5

De plus, Belfius organise régulièrement des **conférences** enrichissantes données par des intervenants externes renommés, afin d'inspirer ses employés.

Le **portail «My Development»** permet également d'accéder à:

- Share&Learn; une plateforme interne permettant à chaque employé de partager du contenu informatif ou inspirant;
- GetAbstract: un service en ligne qui propose des résumés (à lire en moins de 10 minutes) de plus de 10.000 ouvrages parmi les plus influents du monde des affaires dans le domaine du développement personnel, du leadership, de la stratégie commerciale ou de la vente et du marketing;
- +Babbel: une plateforme d'apprentissage linguistique permettant d'apprendre de nouvelles langues.

Les initiatives organisées par et pour les employés sont également encouragées. À l'occasion de nos **sessions Train Your Colleague**, des employés disposant d'une expertise spécifique partagent avec leurs collègues des compétences digitales ou linguistiques (Linguistic Lunches) par exemple, ou même des compétences dépassant le cadre des activités de bancassurance. Au total, plus de 70 sessions de formation ont été dispensées en 2022.

Enfin, Belfius considère la gestion du changement comme un autre élément clé en vue de la création d'emplois et d'opportunités durables. Le Belfius Change Center est à la disposition de l'ensemble du personnel, allant des comités de gestion, cadres supérieurs et chefs d'équipe et de projet au comité de direction et au conseil d'administration.

2. Une politique de carrière durable

Une politique de carrière durable consiste en un ensemble de stratégies et de mesures destinées à aider les individus à poursuivre une carrière fructueuse et épanouissante à long terme.

En 2019, Belfius Banque a introduit une nouvelle politique de carrière reposant sur deux piliers: d'une part, un outil de réflexion disponible sous la forme d'un questionnaire individuel en ligne, qui permet aux employés de se poser les bonnes questions pour gérer tous les aspects de leur carrière; et, d'autre part, la possibilité, pour chaque employé, de solliciter son manager au moins une fois tous les 12 à 18 mois pour organiser un entretien de carrière afin de discuter de ses futurs projets professionnels.

De plus, le **feed-back continu** fait partie de la culture de Belfius et renforce les deux piliers ci-dessus. Belfius aide les managers et les dirigeants à donner un feed-back aussi souvent que possible à la suite de performances négatives ou positives.

- Les performances positives et exceptionnelles sont souvent récompensées par une rémunération variable (une «prime ponctuelle») attribuée tout au long de l'année.
- Les performances négatives font l'objet d'un suivi incluant un feed-back concret, et un plan d'action est convenu entre le manager et l'HR Business Partner du département.

Mobilité interne

L'un des moyens de parvenir à une carrière durable consiste à changer de rôle/fonction au sein de l'entreprise (mobilité interne). En tant qu'employeur, Belfius propose un large éventail de fonctions, tant dans les départements centraux que régionaux, et offre toute une série d'opportunités d'emploi aux candidats potentiels. En 2022, 360 membres du personnel ont changé de fonction au sein de Belfius Banque et 110 au sein de Belfius Insurance.

3. Satisfaction et engagement des employés

Depuis neuf ans, Belfius réalise une enquête annuelle pour mesurer la satisfaction et l'engagement de ses collaborateurs. L'engagement reste très élevé en 2022, avec 86,9% d'employés «engagés» (pour les entités Banque et Insurance réunies).

Scores «indicateur de satisfaction» de l'Engagement Survey (Belfius Banque et Belfius Insurance)⁽¹⁾

	2020	2021	2022
Belfius Banque	96,7%	92,9%	95,0%
Belfius Insurance	95,5%	92,7%	92,0%

Scores «indicateur d'engagement» de l'Engagement Survey (Belfius Banque et Belfius Insurance)⁽¹⁾

	2020	2021	2022
Belfius Banque	90,9%	87,0%	87,5%
Belfius Insurance	88,8%	84,7%	83,9%

(1) Tous les chiffres relatifs aux collaborateurs concernent la population «active» (sauf mention contraire), c'est-à-dire hors collaborateurs en régime de départ, malades de longue durée, crédits-temps à temps plein, détachés.

	2020		2021		2022	
	Belfius Banque	Belfius Insurance	Belfius Banque	Belfius Insurance	Belfius Banque	Belfius Insurance
Nombre de collaborateurs ayant changé de poste au sein de Belfius	238	62	336	75	360	110

4. Leadership

Le leadership est la capacité à inspirer et à guider les autres vers un objectif ou une vision commun(e).

Le leadership joue un rôle essentiel dans l'adhésion à une vision commune, la transmission de sens et d'inspiration, le soutien du changement et la concrétisation de valeurs au sein des équipes. Des formations au leadership sont disponibles sur MyDevelopment.

Les demandes de coaching ont augmenté en 2022, passant à 45 pour Belfius Banque et Belfius Insurance.

Chaque année, les RH lancent un **exercice de recherche de talents** en interne. Chaque département peut offrir aux employés la possibilité de s'inscrire à un programme de développement de talents (Key Potentials, Forward, Future Teamleaders, Talented Employees) afin de former les managers de demain. L'HR Business Partner soutient les départements et leurs managers dans leur choix de candidats, en s'appuyant sur sa connaissance des personnes concernées. Au cours de cet exercice, Belfius garantit l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, et veille à ce qu'ils soient équitablement répartis.

Culture d'entreprise inclusive

1. Droits de l'homme

Belfius respecte les droits de ses employés et attend à son tour de ces derniers qu'ils respectent les valeurs de l'entreprise en matière de droits de l'homme, ainsi que le code de conduite qui exige une attitude honnête et éthique au travail.

Conformément à la législation belge et à ses règlements en matière de droits de l'homme et de droit du travail, Belfius interdit formellement le travail des enfants et le travail forcé dans l'ensemble de ses activités. Conformément aux conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et aux réglementations locales/européennes, Belfius fait preuve du plus grand respect à l'égard du **droit de négociation collective et de la liberté d'association** de ses employés. En 2022, 94,18% de ses employés étaient couverts par des conventions collectives.

La CCT n° 5 du CNT du 24 mai 1971 sur le statut des délégations syndicales du personnel des entreprises postule que les organisations représentatives des travailleurs et des employeurs marquent leur accord avec les principes suivants:

- les travailleurs reconnaissent la nécessité d'une autorité légitime des chefs d'entreprise et exécutent consciencieusement leur travail;
- les employeurs respectent la dignité des travailleurs et les traitent avec justice. Ils s'engagent à ne porter, directement ou indirectement, aucune entrave à leur liberté d'association, ni au libre développement de leur organisation dans l'entreprise.

On attend des représentants de l'entreprise et des délégués syndicaux qu'ils fassent preuve, en toutes circonstances, d'un sens de la justice, de l'équité et d'un esprit de conciliation en vue de bonnes relations de travail au sein de l'entreprise, et qu'ils conjuguent leurs efforts pour respecter la législation sociale, les conventions collectives et les règlements sur le travail.

L'organe de direction est chargé de définir la stratégie, les politiques et le cadre de gestion des risques sociaux, ainsi que de superviser et de gérer leur mise en œuvre. À l'inverse, les employés sont tenus d'exécuter consciencieusement le travail qui leur est confié et de respecter le secret professionnel, notamment en ce qui concerne les informations confidentielles susceptibles de causer un préjudice à l'entreprise, que ce soit pendant ou après l'exécution de leur contrat de travail.

La **discrimination** des individus sur la base de caractéristiques personnelles telles que le sexe, la couleur de la peau, l'âge, le handicap ou l'orientation sexuelle, entre autres, n'a pas sa place dans la culture d'entreprise de Belfius. Ceci est inscrit dans notre Politique de lutte contre la discrimination. Belfius applique une politique de tolérance zéro à l'égard de la violence sur le lieu de travail, y compris en ce qui concerne le harcèlement verbal, physique et sexuel.

Belfius respecte la vie privée des employés et reconnaît que les questions en lien avec la confidentialité des données sont des questions relatives aux droits de l'homme, relevant du «S» du concept ESG. Selon Human Rights Watch, des lois complètes en matière de protection des données sont essentielles pour protéger les droits de l'homme. Si le droit à la vie privée est le plus évident, de nombreuses libertés connexes dépendent aussi de la possibilité de choisir comment et avec qui des informations sont partagées. Le respect du Règlement général sur la protection des données (RGPD) est un aspect essentiel des processus visant à garantir le **respect de la vie privée et la protection des données personnelles**.

2. Une approche active de la diversité, de l'égalité des chances et de l'inclusion (DEI)

Une approche active de la diversité, de l'égalité des chances et de l'inclusion (DEI) est une initiative proactive et volontaire visant à promouvoir une culture qui favorise la diversité, l'égalité et l'inclusion, et garantit l'égalité des chances et des salaires.

Belfius estime qu'un lieu de travail diversifié et inclusif, où chaque employé sent que sa présence est appréciée et respectée, favorise le sens de l'engagement et de l'innovation. C'est pourquoi la DEI est l'une des valeurs fondamentales de l'approche de Belfius. Nous pensons également que cela contribue au développement de la société belge. Dans cette perspective, le **Diversity Manager** et le **Diversity Steering Group** travaillent depuis 2015 à la création d'un environnement toujours plus inclusif chez Belfius. Un environnement qui permet à tous les employés d'être et d'agir en accord avec leur personnalité, et de la partager avec leurs collègues de manière ouverte et authentique.

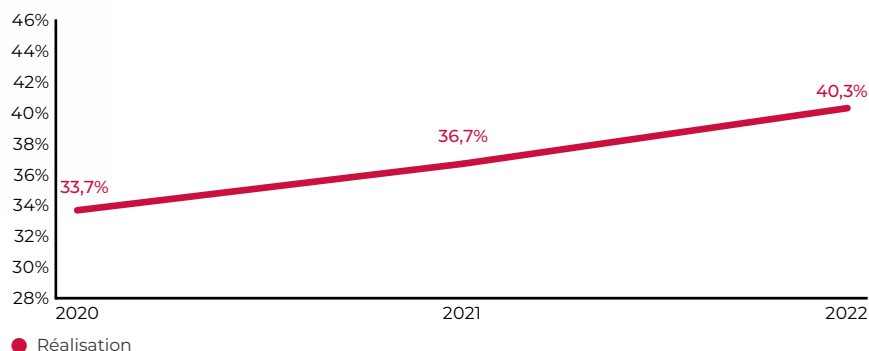
Dans cette optique, Belfius a également intégré son approche DEI dans la sélection des candidats, les processus d'entretien, les propositions salariales, les KPI de recrutement, les parcours d'onboarding, les promotions, les trajectoires de leadership, la marque employeur et les propositions de valeur.

Intimement convaincue de l'importance d'une représentation diversifiée (sexe, âge, origine, langue, etc.), Belfius est signataire de la **Charte des panels inclusifs**, qui vise à garantir une représentation diversifiée des panels afin de faciliter la création d'un sentiment d'appartenance auprès du public.

En 2022, Belfius a fait un pas de plus vers la diversité et l'inclusion en devenant officiellement partenaire d'**Open@Work** dans le but de rassembler et mettre en relation les personnes de la communauté LGBTQIA+ au sein de Belfius. Cette initiative a pour objectif d'œuvrer collectivement à la création et à l'amélioration de l'environnement de travail des entreprises concernées, afin que tout le monde s'y sente à l'aise et intégré.

Belfius continue de participer activement à l'initiative «**Women In Finance**», qui vise à améliorer l'équilibre entre les sexes dans le secteur de la finance. En signant la charte pour la diversité dans le secteur financier en 2019, Belfius s'est engagée à poursuivre un ensemble d'objectifs en matière de diversité, à les rendre publics et à en rendre compte chaque année. Les résultats sont publiés sur le site Web du ministère des Finances. En 2022, Women in Finance a organisé un événement de réseautage inclusif, auquel a participé le Diversity Manager de Belfius.

Moyenne arithmétique BB & BI poids managers féminins



Le Groupe Belfius établit progressivement un meilleur équilibre entre les sexes à tous les niveaux de l'organisation. Le nombre moyen de femmes occupant des postes de direction (manager ou fonction cadre/poste clé, à l'exception du conseil

d'administration) a évolué positivement en 2022. D'ici 2025, notre objectif est que 44% des postes de direction soient occupés par des femmes (Belfius Banque et Belfius Insurance). Les femmes représentent 37,5% du conseil d'administration de Belfius Banque et 33,3% du conseil d'administration de Belfius Insurance.

La politique de rémunération de Belfius est neutre sur le plan du genre et non discriminatoire. La politique de rémunération garantit l'égalité d'accès à tous les postes à pourvoir au sein de l'entreprise, sans distinction de sexe, et applique un système de rémunération uniforme pour une même catégorie d'employés. Belfius s'efforce d'appliquer la même rémunération pour une expérience et des responsabilités identiques, et évoque, mesure et rapporte les évaluations, rémunérations et promotions au sein des organes compétents sur une base annuelle. Une analyse visant à mesurer un éventuel écart de rémunération entre les sexes est effectuée tous les deux ans et est présentée aux partenaires sociaux (conseil d'entreprise). En 2022, l'écart salarial non ajusté de 12% (Belfius Insurance) et 11% (Belfius Banque) se réduit à un écart salarial ajusté de 1% pour les deux entités, ce qui signifie que le même salaire est versé dans les mêmes conditions (ancienneté dans l'entreprise, niveau de fonction, niveau de formation, taux d'activité), quel que soit le sexe de l'employé.

Belfius soutient les employés à toutes les étapes de leur vie et de leur parcours professionnel par le biais d'une **politique de congé parental** qui vient compléter notre approche DEI.

Belfius Banque

	2021			2022		
	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin
Nombre d'employés ayant droit à un congé parental	1.044	608	436	1100	633	467
Nombre d'employés ayant pris un congé parental	120	59	61	152	64	88
Nombre d'employés qui ont repris le travail après la fin du congé parental	120	59	61	152	64	88
Nombre d'employés qui ont pris un congé parental pendant l'année et sont toujours employés aujourd'hui	119	58	61	147	61	86
Taux de rétention des collègues qui ont pris un congé parental	99%	98%	100%	97%	95%	98%

Belfius Insurance

	2021			2022		
	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin
Nombre d'employés ayant droit à un congé parental	387	180	207	387	181	206
Nombre d'employés ayant pris un congé parental	65	24	41	64	22	42
Nombre d'employés qui ont repris le travail après la fin du congé parental	63	24	39	61	21	40
Nombre d'employés qui ont pris un congé parental pendant l'année et sont toujours employés aujourd'hui	59	22	37	59	21	38
Taux de rétention des collègues qui ont pris un congé parental	91%	92%	90%	92%	95%	90%

La **Belfius Young Community (BYC)** rassemble les employés de moins de 36 ans, avec pour objectif de les soutenir au cours des premières années de leur carrière. À travers ses activités, elle contribue à élargir le rôle des jeunes employés afin qu'ils puissent marquer de leur empreinte la culture d'entreprise de Belfius.

La santé et le bien-être au cœur des préoccupations

En donnant la priorité à la santé et au bien-être, quelles que soient les circonstances, les individus peuvent améliorer leur qualité de vie globale et être mieux armés pour affronter les défis susceptibles de se présenter à eux.

Belfius accorde énormément d'importance au bien-être général, à la sécurité et à la santé (tant physique que mentale) de l'ensemble de son personnel. Le bien-être, la sécurité et la santé nous concernent tous et constituent un droit pour chacun d'entre nous.

1. Évaluation et système de gestion des risques de santé et de sécurité

Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail

Belfius dispose d'une **politique de santé et de sécurité, comme spécifié** par la loi de 1996 relative au bien-être et ses décrets d'exécution (Code du bien-être au travail). La loi exige l'élaboration d'une politique visant à prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles, et qui précise la relation entre les personnes et le travail afin de mieux prendre en compte l'individu dans son ensemble.

Belfius utilise un **système de gestion** dynamique des **risques** qui couvre les sept domaines suivants en matière de bien-être: sécurité au travail, ergonomie, hygiène au travail, santé au travail, impact environnemental sur les employés, aspects psychosociaux, embellissement des lieux de travail, ainsi que les interactions (potentielles) entre ces domaines. Le système de gestion des risques permet de planifier la prévention et de mettre en œuvre les politiques, conformément au principe de Deming (*Plan-Do-Check-Act*).

La politique de prévention tient compte d'un certain nombre d'exigences légales et réglementaires spécifiques édictées par les pouvoirs publics, telles que la désignation d'un conseiller interne en matière de santé et de sécurité, l'affiliation à un service externe de santé et de sécurité, le comité pour la prévention et la protection au travail, les procédures d'urgence (premiers secours, incendie, etc.) et la prévention des accidents, ainsi que les risques psychosociaux et ergonomiques.

Belfius travaille également avec des sous-traitants, des tiers, des travailleurs temporaires et des stagiaires. Ces personnes sont considérées comme équivalentes aux employés internes en vertu de la loi sur le bien-être, et ont donc les mêmes droits et obligations.

Identification des dangers, évaluation des risques et enquête sur les incidents

Le département Health & Safety (H&S) interne et le médecin du travail procèdent à une analyse des risques professionnels pour tous les employés internes. Les résultats de cette analyse déterminent si l'employé doit passer un examen médical, suivre des formations spécifiques, disposer d'équipements de protection individuelle, etc. Ces résultats sont examinés chaque année, et des ajustements sont effectués si nécessaire.

Les personnes/organisations qui effectuent des missions chez Belfius (*body shoppers*, sous-traitants, stagiaires, etc.) reçoivent les informations suivantes avant d'entamer leur mission chez Belfius: Santé, sécurité et environnement - Un bancassureur responsable - Belfius.

Chaque employé a le droit et le devoir de signaler une situation dangereuse, et a également le droit d'interrompre son travail s'il le juge trop dangereux. Un employé interne peut le faire en informant son superviseur ou en contactant le service H&S. La législation protège les employés contre d'éventuelles représailles.

Les travailleurs externes ont les mêmes droits et devoirs, et bénéficient de la même protection en matière de signalement de situations dangereuses en vertu de la législation relative au bien-être.

Pour les employés internes, une analyse de la cause première est effectuée pour chaque accident (via un outil de déclaration d'assurance). Sur la base de cette analyse, des mesures correctives sont déterminées pour éviter tout incident/accident similaire à l'avenir.

Pour les travailleurs externes, les enquêtes sur les circonstances des accidents sont menées par les employeurs tiers. Ceux-ci fournissent à Belfius les informations nécessaires pour que d'éventuelles mesures préventives puissent être prises. Chaque tiers est tenu d'informer Belfius, au moins une fois par an, de tous les incidents qui sont survenus. En cas d'accident grave, Belfius a le droit de participer à l'analyse de la cause première.

En tant que société de services, les principaux risques de Belfius pour ses employés internes résident dans le domaine psychosocial et ergonomique. Les sous-traitants peuvent être en contact avec des installations plus techniques dans le cadre de leur travail, comme lors de l'entretien de bâtiments. Jusqu'à présent, aucun accident industriel

grave ne s'est produit avec des sous-traitants. Néanmoins, via la gestion des sous-traitants, Belfius essaie toujours de procéder aux échanges d'informations nécessaires pour détecter les risques de manière préventive et les réduire au maximum en prenant toutes les mesures nécessaires.

Des analyses de risques sont effectuées régulièrement: aspects psychosociaux (2019, 2021, 2022), ergonomie (2016, 2017, 2022), climat intérieur (2021, 2022), incendie (2021, 2022), fonctions (2016, 2021). Belfius opte souvent pour des analyses de risques participatives, dans lesquelles chaque employé peut contribuer à la cartographie des risques via un rapport global anonyme de l'employeur. Tous les employés peuvent également proposer des initiatives et des points d'amélioration.

Les recommandations et les résultats découlant de ces analyses de risques sont traduits en un plan d'action. Tant les résultats que le plan d'action sont présentés et suivis au comité pour la prévention et la protection au travail.

Organisation de la santé et de la sécurité chez Belfius

Le **Service interne de prévention et de protection au travail** contribue à la mise en œuvre des dispositions légales et réglementaires relatives au bien-être des employés dans l'exercice de leurs fonctions. Les représentants des travailleurs au sein de ce comité sont élus tous les quatre ans dans le cadre des élections sociales et représentent tous les travailleurs de l'organisation (cols blancs et cols bleus). Ils sont convoqués dès que nécessaire.

En 2022, 10 réunions ont été organisées pour Belfius Banque et 11 pour Belfius Insurance. Les aspects suivants ont été évoqués de manière formelle: sécurité au travail, protection de la santé des employés, stress psychosocial (stress et violence, harcèlement moral ou sexuel au travail), ergonomie, hygiène au travail, embellissement des lieux de travail et mesures environnementales ayant un impact sur le bien-être au travail.

En outre, les employés peuvent aussi faire appel à divers conseillers en prévention, dont un **conseiller en prévention** chargé des aspects psychosociaux. Chez Belfius, tous les conseillers en prévention sont également des personnes de confiance et sont donc tenus au secret professionnel. Toutes ces personnes ont également été approuvées par le comité pour la prévention et la protection au travail.

Belfius fournit une multitude d'informations sur le bien-être via InSite. Par le biais des canaux de communication internes, les employés peuvent trouver des informations sur les thèmes suivants: forme physique, aptitudes mentales et résilience, sécurité au travail, environnement de travail optimal, hygiène de vie saine, formation, et une page de contact pour obtenir de l'aide en matière de santé et de sécurité (services internes et externes).

Belfius a mis en place une formation en ligne obligatoire sur la santé et la sécurité pour tous les employés, ainsi qu'un exercice d'évacuation/incendie. Une formation aux premiers secours est dispensée à l'équipe de premiers secours, de même qu'une formation aux incendies est dispensée à l'équipe d'intervention. Les formations facultatives incluent une formation psychosociale (p. ex., pleine conscience, gestion efficace du stress) ou une formation à l'utilisation d'un défibrillateur automatique.

La plupart des employés de Belfius ne sont pas en contact avec les clients. Pour ceux qui le sont, les agressions constituent le plus grand risque. Pour soutenir le personnel à cet égard, du personnel de sécurité supplémentaire est mis à disposition, et une formation sur la gestion des agressions et des clients agressifs est dispensée.

Les politiques et actions en matière de santé et de bien-être, ainsi que les chiffres (absentéisme, engagement, score PBT, etc.) comparés à des références sectorielles et nationales externes, sont présentés chaque année au **conseil d'administration**.

Investissement dans le bien-être

Belfius suit depuis plusieurs années une approche structurée de la santé et du bien-être de ses employés. Un «**outil Bien-être**» permet d'identifier le niveau de résilience et les facteurs de risque, tant au niveau collectif qu'individuel, et ainsi de prendre des mesures ciblées. Au niveau individuel, les employés reçoivent un rapport confidentiel avec des pistes d'action concrètes. Ils peuvent trouver du soutien en interne auprès de l'équipe psychosociale, mais aussi en externe au travers d'un programme d'aide aux employés (EAP pour Employee Assistance Programme).

L'**EAP** fournit une assistance externe gratuite, en complément des services de prévention internes. Le service est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à distance ou par le biais d'un entretien personnel, est totalement confidentiel et est à la disposition des employés et de leur famille pour tout problème (psychologique, relationnel, financier, juridique, soutien pratique à l'équilibre entre travail et vie privée, etc.), que ce soit d'ordre privé ou professionnel. En 2022, 184 employés de Belfius ont fait appel à l'EAP.

Par ailleurs, Belfius est également affiliée à un service de prévention externe (IDEWE), qui compte plus de 900 collaborateurs qualifiés et fournit un soutien dans les sept domaines de la législation relative au bien-être. Chaque année, ils apportent leur soutien à Belfius pendant environ 1.500 heures, dont la majeure partie est consacrée aux examens médicaux et à la réalisation d'analyses de risques dans tous les domaines (sécurité, ergonomie, aspects psychosociaux). Dans le domaine de l'ergonomie, ils formulent des suggestions et des recommandations concernant les types de chaises de bureau, souris, bureaux et configurations de poste de travail les plus appropriés, ainsi que sur le port de lunettes d'ordinateur.



Au sein de Belfius Banque, une visite médicale gratuite est proposée tous les deux ans à partir de l'âge de 40 ans. Chez Belfius Insurance, ce bilan est proposé tous les deux ans à tous les employés de moins de 50 ans, et chaque année à partir de 50 ans.

Problèmes liés au travail

Chez Belfius Banque et Insurance, 10 accidents du travail, 35 accidents de trajet et 1 décès ont été recensés en 2022 (ce qui représente une perte de productivité de 0,03%).

	2021		2022	
	Belfius Banque	Belfius Insurance	Belfius Banque	Belfius Insurance
Nombre total d'employés ayant subi des blessures liées au travail	27	6	39	7
Dont décès	0	0	1	0
Dont accidents au travail	16	2	10	0
Dont accidents durant le trajet	11	4	28	7

Des directives spécifiques sont communiquées pour réduire au maximum les **blessures liées au travail**. Celles-ci incluent le signalement des situations dangereuses, la création d'un environnement de travail optimal, des consignes de sécurité détaillées et des recommandations pour des déplacements en toute sécurité, ainsi que des procédures d'urgence et/ou descriptions d'évacuation détaillées.

En plus des préjudices occasionnés aux employés, les accidents du travail recensés en 2022 représentent une perte de productivité.

	2021		2022	
	Belfius Banque	Belfius Insurance	Belfius Banque	Belfius Insurance
Heures ouvrables (en milliers)	6.862	1.490	6.933	1.473
Heures non prestées suite aux accidents de travail (en milliers)	1,6	0,4	3,3	0,3
Perte de productivité	0,024%	0,029%	0,048%	0,019%

La **perte de productivité** est calculée sur la base du quotient du nombre d'heures d'incapacité en cas d'accident et du nombre total d'heures prestables. Seuls les employés salariés sont pris en compte.

Au cours des trois dernières années, l'**absentéisme** chez Belfius est resté relativement stable.

Absentéisme

	2020	2021	2022
Belfius Banque	3,76%	3,90%	4,61%
Belfius Insurance	4,98%	5,42%	5,51%

Rémunération chez Belfius

1. Avantages sociaux

Les avantages sociaux sont conçus pour fournir aux employés un soutien financier et non financier pouvant contribuer à améliorer leur qualité de vie globale et leur satisfaction au travail.

La rémunération et les avantages offerts aux employés diffèrent selon l'entité du Groupe. De manière générale, les employés de Belfius Banque et de Belfius Insurance ont accès à des avantages qui incluent entre autres, de manière non exhaustive, une pension, une assurance vie et soins de santé, une couverture d'incapacité et d'invalidité, un congé parental, des chèques-repas et un plan cafétéria avec, entre autres, des options de mobilité telles que le leasing de voiture. Les avantages pour les employés peuvent être différenciés en fonction du type de contrat de travail.

- En principe, les employés à temps partiel bénéficient des mêmes avantages que les employés à temps plein, si ce n'est que certains sont calculés au prorata, en fonction du pourcentage de leur régime de travail (p. ex., salaire, primes, etc.).
- Les employés sous contrat à durée déterminée ne bénéficient pas de certains avantages. Ceux-ci sont principalement liés au plan cafétéria et aux contrats de leasing. Les avantages dans le cadre desquels la période de leasing est supérieure à la durée du contrat à durée déterminée ne s'appliquent pas aux employés disposant d'un tel contrat.

2. Haute direction

En ce qui concerne les politiques de rémunération des membres de l'organe supérieur de direction et des cadres supérieurs, le Groupe Belfius vise à avoir une politique de rémunération unique et globale pour toutes les entités. Cette politique de rémunération s'applique intégralement à Belfius Banque et Belfius Insurance. En ce qui concerne les filiales et, plus particulièrement, Corona et Belfius Investment Partners, les mêmes principes de base s'appliquent. La spécificité de la filiale, notamment sa taille, les réglementations particulières et l'impact de l'entreprise sur le profil de risque du Groupe Belfius doivent cependant toujours être pris en compte.

Processus de détermination de la rémunération

Le comité de rémunération du Groupe Belfius prépare la politique de rémunération des entités appartenant au Groupe. Les recommandations qui en découlent sont soumises à la décision des conseils d'administration respectifs.

La politique peut être révisée à tout moment en vertu d'une décision du conseil d'administration sur proposition du comité de rémunération, notamment en cas de modification de la législation en matière de droit fiscal, social et comptable, de modification des règles de gouvernance d'entreprise, ou de modification du cadre légal et réglementaire applicable.

En fonction de l'activité et du niveau d'ancienneté dans la fonction exercée, le Groupe Belfius positionne la rémunération des employés auxquels s'applique la politique de rémunération par rapport à leurs homologues. Le positionnement se fait donc par rapport à un marché de référence.

Par approbation ou décision du conseil d'administration de la société concernée, des mesures ciblées peuvent être envisagées dans certaines entités du Groupe Belfius en cas d'identification d'anomalies significatives, afin de permettre au Groupe d'attirer les talents manquants nécessaires ou de retenir et récompenser les talents déjà présents.

Structure de la rémunération

Tout type de rémunération peut consister en:

- une **partie fixe** (comprenant le salaire fixe, la prime de fonction à condition que la personne continue d'occuper ce poste), l'indemnité (pour autant que les conditions légales soient remplies) pour l'assurance de groupe, le remboursement fixe des menues dépenses, l'assurance maladie et une voiture de société. La part fixe représente la majeure partie de la rémunération;
- une partie variable **liée aux performances**: indemnités supplémentaires liées à des critères de performances prédéfinis pour retenir et motiver le personnel travaillant déjà pour le Groupe, ainsi que pour pouvoir recruter de nouveaux talents conformément aux pratiques du marché.

La rémunération liée aux performances se compose de trois parties qui sont évaluées séparément sur la base d'un certain nombre de critères quantitatifs ou qualitatifs, financiers et non financiers:

- part Groupe et entités: cette part est commune à tous les employés et est calculée sur la base d'indicateurs pris en considération par le conseil d'administration sur proposition du comité de rémunération;
- part Business: cette part est évaluée individuellement à la lumière des objectifs attribués pour l'année à venir;
- part individuelle: la part individuelle est évaluée sur la base des objectifs de l'année en question, en fonction de critères financiers et qualitatifs, tels que les compétences en matière de gestion, la manière dont l'employé concerné a participé au développement ou à la mise en œuvre pratique du business plan de son département et le respect de la mission du Groupe Belfius.

Belfius encourage également ses responsables à adopter ses valeurs de durabilité par le biais de leur rémunération variable annuelle. Les critères qualitatifs non financiers, tels que la satisfaction des clients, les émissions de carbone liées aux activités propres, l'engagement des employés, le développement du leadership, la diversité et la gestion des risques opérationnels, sont inclus dans les trois parties susmentionnées et représentent au moins un tiers du total, et ce afin de favoriser encore davantage la prise en compte des aspects ESG dans les décisions de gestion.

Dans le cas d'une éventuelle perte consolidée du Groupe Belfius (résultat net après impôts), d'une baisse notable des résultats, ou dans d'autres circonstances défavorables, la part Groupe et entité et la part Business de la rémunération liée aux performances peuvent être réduites à zéro. Par ailleurs, la totalité de la rémunération liée aux performances peut être réduite à zéro si l'évaluation individuelle est inférieure à un certain pourcentage ou si les résultats ou d'autres circonstances dans lesquelles se trouve le Groupe Belfius sont si graves que le conseil d'administration, sur avis du comité de rémunération, est obligé de ramener l'intégralité de la rémunération liée aux performances à zéro.

Nonobstant les dispositions légales et réglementaires, la **rémunération variable peut être recouvrée** dans un certain nombre de situations (p. ex., participation active à des activités frauduleuses, problèmes de performances ou de prise de risques au sein de l'entreprise, etc.).

Si une **prime à la signature** devait être versée à titre de compensation pour une perte de rémunération variable octroyée par l'employeur précédent, ce paiement doit refléter les intérêts à long terme de la société et répondre à toutes les exigences en matière de rémunération variable, notamment en ce qui concerne les règles de report, de rétention, de paiement en instruments et de recouvrement. Les primes à la signature non compensatoires ne peuvent être octroyées qu'une seule fois à condition que l'entreprise dispose d'une solide base de capital.

L'**indemnité de départ** couvre non seulement les indemnités de licenciement ou de perte d'emploi, mais aussi toute autre indemnité octroyée, sous quelque forme que ce soit, à la fin des relations professionnelles avec un employé, y compris les indemnités de non-concurrence. Les propositions d'indemnité de départ sont préparées par les Ressources humaines et, si nécessaire, coordonnées avec les fonctions de contrôle indépendantes et soumises au comité de rémunération, au conseil d'administration et, le cas échéant, à l'assemblée générale et au conseil d'entreprise. Lors du calcul de l'indemnité de départ, les performances du Senior Manager concerné au cours des deux années précédant la date de cessation de la collaboration sont prises en compte.



Résultats financiers

Remarques préliminaires aux comptes consolidés

1. Modifications du périmètre de consolidation

Belfius Insurance a acquis une participation de 100% dans la société immobilière MC² (investissant dans un immeuble de bureaux en Belgique) en janvier 2022 pour un montant total de EUR 18 millions.

Belfius Insurance a vendu la filiale Alysea (une société immobilière investissant dans une maison de retraite au Luxembourg) en juin 2022 pour un montant total de EUR 52 millions.

La société intégralement consolidée The Studio a été liquidée en juin 2022.

Fin juin 2022, Belfius a acquis une participation majoritaire dans CenEnergy. L'offre de CenEnergy consiste en un ensemble complet de services pour l'e-mobilité, allant de l'infrastructure à tous les services nécessaires à la mise en œuvre et à l'optimisation de la transformation de l'e-mobilité. Cet investissement renforce la position de Belfius dans la mobilité durable, aux côtés de ses participations dans Cyclis Bike Lease et Skipr avec son application de service Mobility. CenEnergy est exclu des états financiers consolidés étant donné que cette participation est considérée comme étant non significative au niveau consolidé au 31 décembre 2022.

Belfius Insurance a acquis une participation de 25% dans Land Investment Vehicle (LIVE), un investissement immobilier en collaboration avec Ethias et Eiffage, en octobre 2022 pour un montant total de EUR 1,5 million. Cet investissement est consolidé avec la méthode de mise en équivalence.

Belfius Insurance a investi un capital additionnel de EUR 1,7 million dans Jaimy. Cet investissement permettra à Jaimy de poursuivre son développement et son expansion commerciale sur son marché respectif. La participation de Belfius Insurance dans Jaimy s'élève à 91,08% à fin 2022.

L'entité ad hoc de titrisation entièrement consolidée Penates Funding a été liquidée en décembre 2022.

2. Aspects fondamentaux des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés de Belfius ont été préparés sur la base du principe de continuité des activités, en conformité avec les Normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Analyse du bilan consolidé

Le total du bilan a diminué de EUR 12,7 milliards, ou -6,6%, passant de EUR 192,2 milliards pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2021 à EUR 179,5 milliards au 31 décembre 2022. Le total du bilan se compose de EUR 163,0 milliards pour le groupe bancaire Belfius (contre EUR 174,3 milliards au 31 décembre 2021) et de EUR 16,5 milliards pour Belfius Insurance (contre EUR 17,8 milliards au 31 décembre 2021). Ces montants représentent la contribution du groupe bancaire et de Belfius Insurance dans la consolidation et ne reflètent pas le total de leurs bilans respectifs.

La diminution de l'actif et du passif provient principalement du remboursement partiel de la participation au TLTRO III (EUR -9,65 milliards), de la diminution de la juste valeur des produits dérivés (EUR -3 milliards) et des instruments de dette et de capitaux propres (EUR -1 milliard) en raison de la hausse des taux d'intérêt et de la détérioration des marchés financiers. Ces effets sont partiellement compensés par une augmentation continue des prêts commerciaux (EUR +7,6 milliards) ainsi que par une croissance organique des dépôts des clients (EUR +4 milliards).

1. Actif

1.1. Caisse et avoirs auprès des banques centrales

Le poste «Caisse et avoirs auprès des banques centrales» a diminué de EUR 4,3 milliards, ou -13,7%, pour atteindre EUR 27,3 milliards (31 décembre 2021: EUR 31,6 milliards). Cette diminution est principalement liée au remboursement partiel du TLTRO III pour un montant de EUR 9,65 milliards. Belfius dépose une partie de son cash auprès de la BNB/BCE, dans le cadre de sa gestion des liquidités.

1.2. Prêts et créances sur établissements de crédit

Les prêts et créances sur établissements de crédit ont diminué de EUR 6,3 milliards, ou -60,2%, pour atteindre EUR 4,1 milliards (31 décembre 2021: EUR 10,4 milliards). La diminution du cash collatéral versé pour un montant de EUR 5,8 milliards est en ligne avec la baisse de la juste valeur des produits dérivés (principalement les dérivés liés à l'inflation), ainsi qu'avec la diminution des prêts à terme pour un montant de EUR 0,4 milliard.

1.3. Prêts et créances

Les prêts et créances ont augmenté de EUR 7,6 milliards, ou 7,4%, pour atteindre EUR 110,3 milliards (31 décembre 2021: EUR 102,7 milliards), en raison d'une augmentation des prêts de EUR 7,8 milliards (essentiellement des prêts hypothécaires et des prêts à terme), conformément à notre stratégie de développement de la franchise commerciale et de soutien à l'économie belge.

Belfius Insurance continue d'investir une petite partie de ses réserves dans des prêts à effet de levier via le fonds d'investissement Belfius Euro Loans, ce qui résulte en une augmentation des prêts et avances comptabilisés avec la méthode de la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global pour un montant de EUR 72 millions. L'encours total s'élève à EUR 171 millions au 31 décembre 2022.

Notons que certains prêts ne réussissent pas le test SPPI et sont, en conséquence, évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultats. Cela concerne principalement des prêts au secteur public et social, avec des formules de taux d'intérêt spécialement structurées. L'encours a diminué de EUR 0,2 milliard pour atteindre EUR 0,8 milliard fin 2022, principalement en raison des remboursements et des ajustements négatifs de juste valeur.

Le ratio de qualité des actifs, le rapport entre les prêts et créances dépréciés (phase 3) et l'encours brut des prêts et créances, a diminué de 1,95% au 31 décembre 2021 à 1,82% au 31 décembre 2022 (voir chapitre sur les Risques pour plus d'informations).

1.4. Dettes représentées par un titre et instruments de fonds propres

Le portefeuille de dettes représentées par un titre et instruments de fonds propres représente, pour le groupe bancaire Belfius, EUR 13,9 milliards (31 décembre 2021: EUR 16,5 milliards) et pour Belfius Insurance EUR 9,1 milliards (31 décembre 2021: EUR 10,7 milliards).

Les titres de créance évalués au coût amorti ont diminué de EUR 3,3 milliards, ou -16,1%, pour atteindre EUR 17,5 milliards (31 décembre 2021: EUR 20,8 milliards) suite à l'impact des réévaluations de la couverture de la juste valeur sur les éléments couverts et des remboursements d'obligations d'entreprises et d'État. Ceux-ci ont été partiellement compensés par des nouveaux investissements en obligations d'État.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ont diminué de EUR 0,9 milliard, ou -18,5%, à EUR 4,0 milliards (31 décembre 2021: EUR 5,0 milliards). Ceci est le résultat d'ajustements de juste valeur négatifs sur des obligations et des instruments de capitaux propres dus à la hausse des taux d'intérêt, de l'élargissement des credit spreads ainsi que de la détérioration des marchés financiers en comparaison avec la fin de l'année 2021 (EUR 0,9 milliard) et de cessions d'instruments de capitaux propres (EUR 0,2 milliard), partiellement compensés par des acquisitions d'obligations et de participations (EUR 0,2 milliard).

Synthèse du bilan consolidé

	31/12/21	Contribution Banque dans le groupe ⁽¹⁾	Contribution Assurances dans le groupe ⁽¹⁾	31/12/22	Contribution Banque dans le groupe ⁽¹⁾	Contribution Assurances dans le groupe ⁽¹⁾	Évolution
(en millions d'EUR)							
TOTAL DE L'ACTIF	192.151	174.329	17.822	179.466	162.986	16.480	-12.685
Dont							
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	31.640	31.640	0	27.295	27.295	0	-4.345
Prêts et créances sur établissements de crédit	10.411	10.312	99	4.144	4.077	66	-6.268
A. Évalués au coût amorti	10.411	10.312	99	4.144	4.077	66	-6.268
Prêts et créances	102.679	97.793	4.886	110.311	105.507	4.804	+7.632
A. Évalués au coût amorti	101.541	96.769	4.772	109.344	104.728	4.615	+7.803
B. Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	99	0	99	171	0	171	+72
C. Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	1.039	1.024	15	796	778	18	-243
Dettes représentées par un titre et instruments fonds propres	27.195	16.456	10.739	23.027	13.897	9.130	-4.169
A. Évalués au coût amorti	20.840	15.536	5.304	17.495	13.061	4.434	-3.345
B. Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	4.959	196	4.763	4.041	221	3.820	-918
C. Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	1.396	725	671	1.491	615	876	+95
Produits liés aux fonds de placement activités d'assurance	4.246	0	4.246	3.970	0	3.970	-276
Dérivés	8.909	8.909	0	5.893	5.876	17	-3.016
TOTAL DES DETTES	180.658	163.693	16.964	167.845	151.881	15.964	-12.813
Dont							
Caisse et avoirs des banques centrales	15.418	15.418	0	5.904	5.904	0	-9.514
Dettes envers et dépôts des établissements de crédit	3.591	3.590	1	1.870	1.857	12	-1.721
A. Évalués au coût amorti	3.591	3.590	1	1.870	1.857	12	-1.721
Dettes et dépôts	104.404	104.404	0	108.447	108.447	0	+4.043
A. Évalués au coût amorti	104.355	104.355	0	108.428	108.428	0	+4.072
B. Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	49	49	0	20	20	0	-29
Titres de créance émis et autres passifs financiers	23.145	23.145	0	25.929	25.927	1	+2.783
A. Évalués au coût amorti	15.117	15.117	0	18.517	18.516	1	+3.400
B. Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	8.029	8.029	0	7.411	7.411	0	-617
Produits liés aux fonds de placement activités d'assurance	4.246	0	4.246	3.970	0	3.970	-276
Dérivés	14.019	14.002	17	8.249	8.248	0	-5.770
Provisions pour activités d'assurance	12.191	0	12.191	11.495	0	11.495	-696
Dettes subordonnées	1.643	1.643	0	1.547	1.547	0	-96
A. Évalués au coût amorti	1.643	1.643	0	1.547	1.547	0	-96
FONDS PROPRES DU GROUPE	10.963	10.138	825	11.089	10.607	482	+126
Dont							
Fonds propres de base	10.560	10.061	499	11.167	10.570	597	+607
Gains ou pertes non comptabilisés dans le compte de résultats	403	77	326	(78)	38	(115)	-481
FONDS PROPRES TOTAUX	11.493	10.636	857	11.621	11.105	516	+128
Dont							
Fonds propres du groupe	10.963	10.138	825	11.089	10.607	482	+126
Instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1	497	497	0	497	497	0	0
Participations ne donnant pas le contrôle	33	0	32	35	0	34	+2

(1) Information basée sur des chiffres non audités.

Les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats ont augmenté de EUR 0,1 milliard, ou 6,8%, à EUR 1,5 milliard (31 décembre 2021: EUR 1,4 milliard), en raison d'acquisitions dans le portefeuille de fonds, partiellement compensés par un volume décroissant des positions temporaires de gestion des flux de clients.

1.5. Produits liés aux fonds de placement activités d'assurance

Les produits liés aux fonds de placement dans nos activités d'assurance (Branche 23) ont diminué de EUR 0,3 milliard, ou -6,5%, pour atteindre EUR 4,0 milliards (31 décembre 2021: EUR 4,2 milliards), sous l'effet d'ajustements négatifs de la juste valeur (EUR 0,6 milliard) partiellement compensés par des transferts d'investissements de clients provenant de la Branche 21 arrivant à échéance (EUR 0,3 milliard).

1.6. Dérivés

Les dérivés ont diminué de EUR 3,0 milliards, ou -33,9%, pour atteindre EUR 5,9 milliards (31 décembre 2021: EUR 8,9 milliards), principalement en raison de l'impact de la hausse des taux d'intérêt. L'impact total de la compensation pour les produits dérivés conclus avec LCH s'élève à EUR 8 milliards fin 2022, contre EUR 8,5 milliards fin 2021.

2. Dettes

Le total des dettes a diminué de EUR 12,8 milliards, ou -7,1%, pour atteindre EUR 167,8 milliards (31 décembre 2021: EUR 180,7 milliards), principalement en raison d'une diminution des sources de financement des «Liquidités et soldes des banques centrales» expliquée par un remboursement partiel du TLTRO III (EUR -9,65 milliards), et en raison de la diminution de juste valeur des instruments dérivés (EUR -5,8 milliards) due aux évolutions du marché. Les sources de financement «Dépôts» des clients et «Titres de créance émis» augmentent en raison de la poursuite de la croissance organique des dépôts à vue et d'épargne (EUR +3,2 milliards) et d'une augmentation de l'encours des certificats de dépôts (EUR +2,9 milliards).

2.1. Caisse et avoirs des banques centrales

Le poste «Caisse et avoirs des banques centrales» a diminué de EUR 9,5 milliards pour atteindre EUR 5,9 milliards (31 décembre 2021: EUR 15,4 milliards) en raison du remboursement partiel de la participation TLTRO III pour EUR 9,65 milliards. La participation restante totale au TLTRO III s'élève à EUR 6 milliards au 31 décembre 2022.

2.2. Dettes envers et dépôts des établissements de crédit

Les dettes envers et dépôts des établissements de crédit ont diminué de EUR 1,7 milliard, ou -47,9%, pour atteindre EUR 1,9 milliard (31 décembre 2021: EUR 3,6 milliards), en raison d'une diminution de EUR 2 milliards des cash collatéraux reçus en ligne avec les mouvements de juste valeur des instruments dérivés.

2.3. Dettes et dépôts

Les dettes et dépôts ont augmenté de EUR 4,0 milliards, ou 3,9%, pour atteindre EUR 108,4 milliards (31 décembre 2021: EUR 104,4 milliards), principalement en raison de la croissance organique des dépôts à vue et des comptes d'épargne et de l'augmentation des dépôts à terme à la suite de l'augmentation des taux d'intérêt.

2.4. Titres de créance émis et autres passifs financiers

Les titres de créance émis et autres passifs financiers ont augmenté de EUR 2,8 milliards, ou 12,0%, pour atteindre EUR 25,9 milliards (31 décembre 2021: EUR 23,1 milliards).

Les titres de créance évalués au coût amorti ont augmenté de EUR 3,4 milliards, ou 22,5%, pour atteindre EUR 18,5 milliards (31 décembre 2021: EUR 15,1 milliards), principalement en raison d'une augmentation de l'encours des certificats de dépôts de 0,9 milliard fin 2021 à 3,8 milliards fin 2022 et de l'émission de titres de créance par Belfius Financing Company (EUR 1,4 milliard), partiellement compensée par l'arrivée à échéance d'obligations (EUR 0,8 milliard).

Les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats ont diminué de EUR 0,6 milliard, ou -7,7%, à EUR 7,4 milliards (31 décembre 2021: EUR 8,0 milliards), principalement à cause des évolutions négatives des justes valeurs.

2.5. Dérivés

Les dérivés ont diminué de EUR 5,8 milliards, ou -41,2%, pour atteindre EUR 8,2 milliards (31 décembre 2021: EUR 14,0 milliards), principalement en raison de l'impact de la hausse des taux d'intérêt. L'impact total de la compensation pour les produits dérivés conclus avec LCH s'élève à EUR 8 milliards fin 2022, contre EUR 8,5 milliards fin 2021.

2.6. Provisions pour activités d'assurance

Les provisions pour activités d'assurance vie ont diminué de EUR 676 millions, ou 6%, pour atteindre EUR 10,1 milliards (31 décembre 2021: EUR 10,7 milliards) suite à l'arrivée à échéance de polices d'investissement de la Branche 21 qui n'est que partiellement compensée par des nouveaux investissements dans de nouvelles polices d'investissement de la Branche 21 à la suite de certaines actions commerciales mises en place au deuxième semestre 2022 et de l'appétit d'investir des clients en ligne avec la hausse des taux d'intérêt.

De plus, à la suite de la réévaluation des provisions techniques, une reprise de provisions techniques additionnelle de EUR 48 millions a été comptabilisée au cours du premier semestre 2022, conformément au Risk Appetite Framework (RAF) en Vie (en comparaison avec une reprise de EUR 15 millions en 2021). Le calcul du best estimate pour le Liability Adequacy Test affiche un dépassement du Risk

Appetite Framework au cours du premier semestre 2022 principalement en raison de l'évolution des conditions de marché au cours des 6 premiers mois de l'année. Fin 2022, le dépassement du Risk Appetite Framework a été confirmé.

Aucun ajustement en «shadow loss» n'a été comptabilisé en 2022, en comparaison avec un ajustement de EUR 320 millions en 2021. Cette diminution est due à l'impact de l'augmentation des taux d'actualisation sur le calcul du Best Estimate des réserves Vie. Le Liability Adequacy Test montre que les réserves techniques sont suffisantes comparées au Best Estimate. Pour les fonds distincts gérés par Belfius Insurance (fonds cantonnés), un montant limité de EUR 1 million a été comptabilisé à la suite du shadow accounting, soit une diminution de EUR 28 millions par rapport à 2021, qui s'explique principalement par la diminution de la juste valeur des instruments de dette (partie des fonds cantonnés) résultant de la hausse des taux d'intérêt.

Les provisions techniques pour les produits Non-Vie ont diminué de EUR 18 millions, ou -1%, pour atteindre EUR 1,5 milliard (31 décembre 2021: EUR 1,5 milliard), principalement en raison d'une diminution des sinistres encourus en attente de règlement. Il convient de noter que, suite à la réévaluation des provisions techniques en 2022, une reprise de provision pour sinistres a été comptabilisée pour un montant de 8 millions (en 2021, aucune reprise n'avait été comptabilisée), et ce, conformément au Risk Appetite Framework en Non-Vie. La diminution des provisions techniques est partiellement compensée par une augmentation du portefeuille Non-Vie à la suite des nouvelles productions et de l'impact de l'inflation sur les charges de sinistres.

2.7. Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées ont diminué de EUR 96 millions, ou -5,8%, pour atteindre EUR 1,5 milliard (31 décembre 2021: EUR 1,6 milliard), à la suite du remboursement de deux prêts subordonnés venus à échéance pour un montant de EUR 75 millions dans le premier semestre 2022 et du call d'un Tier 2 prêt subordonné pour un montant de EUR 18 millions au deuxième semestre 2022.



3. Fonds propres

Le total des fonds propres a augmenté de EUR 128 millions, ou 1,1%, à EUR 11,6 milliards (31 décembre 2021: EUR 11,5 milliards) principalement attribuable à l'augmentation de EUR 607 millions des fonds propres de base des actionnaires en raison du résultat de la période de EUR 975 millions (à noter que le dividende proposé sur le résultat de 2022 s'élève à EUR 384,4 millions), partiellement compensé par la diminution de EUR 481 millions des gains et pertes non comptabilisés dans le compte de résultats, en ligne avec les évolutions de marchés.

3.1. Fonds propres de base

Le total des fonds propres de base a augmenté de EUR 607 millions, ou 5,7%, à EUR 11,2 milliards (31 décembre 2021: EUR 10,6 milliards). L'augmentation s'explique principalement par le bénéfice de EUR 975 millions et les résultats réalisés sur les instruments de fonds propres qui sont comptabilisés directement dans le résultat reporté (EUR 20 millions (après impôts), principalement chez Belfius Insurance). Cette augmentation est partiellement compensée par le paiement du dividende sur le résultat de l'année 2021 de EUR 368,5 millions. Le paiement du Additional Tier 1 s'est élevé à EUR 14 millions après impôts (considéré comme un dividende selon les normes IFRS).

3.2. Gains ou pertes non comptabilisés dans le compte de résultats

Les gains ou pertes non comptabilisés dans le compte de résultats ont diminué de EUR 481 millions, ou -119,3%, à EUR -78 millions (31 décembre 2021: EUR 403 millions). La contribution du groupe bancaire Belfius s'élève à EUR 38 millions (diminution de EUR 39 millions) et de Belfius Insurance EUR -115 millions (diminution de EUR 442 millions).

Le total des gains ou pertes non comptabilisés dans le compte de résultats a diminué de EUR 331 millions, ou -304,8%, à EUR -222 millions (31 décembre 2021: EUR 109 millions) et découle de la hausse des taux d'intérêt et des spreads de crédit par rapport à l'année dernière, partiellement compensée par la reprise de la provision «Shadow Loss» de EUR 137 millions (après impôts), ainsi que la reprise de shadow accounting pour EUR 21 millions, et la reprise de EUR 35 millions de l'élément de participation discrétionnaire des contrats d'assurance par le biais des fonds propres.

La juste valeur des instruments de fonds propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global a diminué de EUR 42 millions, ou -23,6%, à EUR 137 millions (31 décembre 2021: EUR 179 millions), en raison de l'effet d'ajustements négatifs de la juste valeur suite à la détérioration des marchés boursiers (EUR -204 millions). Cette diminution est partiellement compensée par la reprise de provision «Shadow Loss» de EUR 116 millions ainsi que la reprise de EUR 46 millions de l'élément de participation discrétionnaire des contrats d'assurance par le biais des fonds propres.

Les gains (pertes) sur la couverture de flux de trésorerie ont diminué de EUR 14 millions pour atteindre EUR -113 millions (31 décembre 2021: EUR -98 millions), majoritairement en raison de l'évolution du spread de base sur les positions de produits dérivés en GBP et en USD.

La réévaluation des régimes à prestations définies découle du rendement négatif des actifs du régime, l'augmentation de l'inflation réelle et l'ajustement de l'hypothèse d'inflation (à long terme), partiellement compensée par l'augmentation de la courbe d'actualisation.

L'élément de participation discrétionnaire des contrats d'assurance par le biais des fonds propres a été entièrement inversée pour EUR 81 millions suite au stock de latence négatif.

3.3. Instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1

La valeur de l'émission d'un instrument de fonds propres additionnels de catégorie 1 ne présente pas de variations.



Analyse du compte de résultats consolidé

Synthèse du compte de résultats consolidé

(en millions d'EUR)	31/12/21	Contribution Banque dans le groupe ⁽¹⁾	Contribution Assurances dans le groupe ⁽¹⁾	31/12/22	Contribution Banque dans le groupe ⁽¹⁾	Contribution Assurances dans le groupe ⁽¹⁾	Évolution
REVENUS	2.703	2.164	539	2.982	2.416	567	+279
Dont							
Marge d'intérêts nette	2.001	1.623	378	2.080	1.752	328	+79
Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultats	25	21	4	25	52	(28)	0
Résultat net sur investissements et dettes	15	14	1	56	16	40	+42
Commissions nettes	758	732	25	790	757	33	+33
Résultat technique des activités d'assurance	73	0	73	150	0	150	+77
Autres revenus et charges	(244)	(252)	9	(195)	(193)	(2)	+49
CHARGES	(1.477)	(1.220)	(257)	(1.620)	(1.337)	(283)	-143
RÉSULTAT BRUT	1.226	944	283	1.362	1.078	284	+136
Dépréciations d'instruments financiers et provisions pour engagements de crédit	1	1	0	(106)	(91)	(15)	-107
Dépréciations des immobilisations (in)corporelles	(2)	(1)	(1)	(2)	(1)	(1)	0
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT	1.226	944	282	1.255	986	268	+29
(Charges) Revenus d'impôt	(290)	(228)	(62)	(279)	(224)	(55)	+11
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	1	0	1	1	0	1	+1
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	935	716	219	975	762	212	+40

(1) Information basée sur des chiffres non audités.

1. Revenus

Le revenu total de Belfius a augmenté de EUR 279 millions, ou 10,3%, pour atteindre EUR 2.982 millions (31 décembre 2021: EUR 2.703 millions). La contribution du groupe bancaire s'élève à EUR 2.416 millions (31 décembre 2021: EUR 2.164 millions). Quant à la contribution de Belfius Insurance, elle s'élève à EUR 567 millions (31 décembre 2021: EUR 539 millions).

1.1. Marge d'intérêts nette

La marge d'intérêts nette a augmenté de EUR 78,9 millions, ou 3,9%, pour atteindre EUR 2.080 millions (31 décembre 2021: EUR 2.001 millions), principalement en raison de l'augmentation de la contribution du groupe bancaire (EUR +129 millions) par la combinaison, d'une part, de la hausse des volumes de prêts assortis d'une marge moyenne stable et, d'autre part, des volumes de dépôts ayant de meilleures marges. La marge d'intérêt nette de Belfius Insurance a diminué de EUR 50 millions à la suite de la diminution de l'encours de la Branche 21.

Les intérêts reçus sur le financement TLTRO III de la BNB/BCE et comptabilisés en 2022 s'élèvent à EUR 72 millions (contre EUR 155 millions en 2021).

Les conditions du programme TLTRO sur la période du 24 juin 2021 au 23 juin 2022 ont été remplies et le taux d'intérêt effectif inclut donc la réduction supplémentaire de 50 points de base. Après le 23 juin 2022, une estimation du taux est appliquée pour déterminer le taux effectif (lié au taux moyen de facilité de dépôt).

1.2. Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultats

Le résultat net des instruments financiers évalué à la juste valeur par le compte de résultats a diminué de EUR 0,2 million pour atteindre EUR 24,8 millions (31 décembre 2021: EUR 25,0 millions). Le résultat net des opérations de trading a diminué de EUR 73 millions pour atteindre EUR -2 millions au 31 décembre 2022. Cette ligne comprend également

les variations de la juste valeur des couvertures économiques par le biais du compte de résultats (il s'agit d'instruments financiers qui ne sont pas qualifiés de couverture comptable) et s'élèvent à EUR -92 millions, y compris le résultat des swaps destinés à couvrir les inefficacités, qui s'élèvent à EUR -151 millions. Le résultat net des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultats a diminué de EUR 60 millions pour atteindre EUR -90 millions à la fin de 2022, principalement en raison de l'impact de la hausse des taux d'intérêt, de l'augmentation des spreads de crédit et de la détérioration des marchés financiers. Le résultat net des couvertures a augmenté de EUR 136 millions pour atteindre EUR 118 millions à la fin de 2022 et a entre autres été influencé positivement par les spreads de base et les risques de base. Le résultat de la couverture économique du «Résultat des actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats» et du «Résultat net des couvertures» est classé dans le résultat net des opérations de trading.

1.3. Résultat net sur investissements et dettes

Le résultat net sur investissements et dettes a augmenté de EUR 41,6 millions, soit +280,0%, pour atteindre EUR 56 millions (31 décembre 2021: EUR 15 millions).

Belfius a réalisé des plus-values de EUR 35,4 millions sur la vente d'immobilisations corporelles, principalement sur la vente partielle du bâtiment Pachéco (EUR 22,2 millions) et la vente de différents bureaux bancaires (EUR 12,3 millions). En 2021, des plus-values de EUR 15 millions ont été réalisées, principalement sur la vente de différents bureaux bancaires ainsi que sur la vente d'un immeuble à Malines. En 2022, une plus-value de EUR 12,9 millions a été réalisée sur la vente d'Alysea (une filiale investissant dans une maison de repos au Luxembourg).

En outre, Belfius Insurance a réalisé des plus-values en 2022 pour EUR 10 millions sur la vente d'obligations, partiellement compensés par une moins-value de EUR 1 million (contre aucun résultat réalisé sur la vente d'obligations en 2021).

1.4. Revenu des commissions nettes

Le revenu des commissions nettes a augmenté de EUR 32,7 millions, soit +4,3%, pour atteindre EUR 790 millions (31 décembre 2021: EUR 758 millions). Cette augmentation est principalement attribuable à une hausse des revenus de commissions sur les services de paiement (EUR +25 millions) résultant de l'augmentation du volume de transactions et de l'implémentation du Private Membership, ainsi qu'à l'augmentation des commissions sur l'activité d'assurance (EUR +19 millions), en ligne avec la dynamique commerciale. Les commissions sur les services de gestion d'actifs ont diminué de EUR 10 millions en ligne avec la détérioration des marchés financiers et la diminution des transactions de fonds.

1.5. Résultat technique des activités d'assurance

Le résultat technique des activités d'assurance vie et non-vie a augmenté de EUR 77 millions pour atteindre un profit de EUR 150 millions (31 décembre 2021: un profit de EUR 73 millions).

Le résultat technique des activités d'assurance vie a augmenté de EUR 51 millions pour atteindre une perte de EUR 52 millions. Les garanties d'intérêts ont diminué de EUR 18 millions en raison de la baisse de l'encours de la Branche 21 Vie. En outre, Belfius a enregistré une libération de EUR 48 millions de provisions Vie en 2022, conformément au cadre d'appétit pour le risque tandis qu'une libération de EUR 15 millions avait été effectuée en 2021.

En Non-Vie, la marge technique a augmenté de EUR 26 millions pour atteindre EUR 202 millions. Le résultat Non-Vie a été impacté positivement par l'augmentation des primes brutes encaissées et par la réalisation de bonis sur les sinistres des années précédentes (EUR 25 millions). Le coût des catastrophes naturelles, net de réassurance, s'élève à EUR 33,8 millions en 2022, contre EUR 27,5 millions en 2021. Le coût des catastrophes naturelles en 2022, net de réassurance, résulte principalement des tempêtes Dudley, Eunice et Franklin de février 2022 (EUR 25 millions), l'impact sur le compte de résultats est toutefois limité grâce à l'intervention de la réassurance pour un montant de EUR 30,5 millions. En outre, la charge moyenne des sinistres a augmenté à cause de l'impact de l'inflation. Suite à la réévaluation des provisions techniques, une reprise de provisions pour sinistres a été comptabilisée au premier semestre 2022 à hauteur de EUR 8 millions, conformément au cadre d'appétence au risque.

1.6. Autres revenus et charges nets

Les autres revenus et charges nets ont augmenté de EUR 48,5 millions, ou 19,9%, pour atteindre une perte de EUR 195 millions (31 décembre 2021: une perte de EUR 244 millions).

Les autres produits et charges des activités de financement d'actifs augmentent (EUR 33 millions) en raison de la reclassement des contrats de leasing de Belfius Auto Lease en leasing opérationnel (déplacement du revenu correspondant de la rubrique «Marge d'intérêts nette» vers la rubrique «Autres revenus et charges nets»).

Belfius comptabilise une charge de EUR 283 millions en 2022 au titre de prélèvements bancaires (y compris la contribution au Fonds de Résolution Unique), soit une augmentation de EUR 6 millions par rapport à 2021, expliquée par l'augmentation des taxes sectorielles. À noter que Belfius a choisi de payer une partie (EUR 13 millions) de sa contribution au Fonds de Résolution Unique par le biais d'un engagement de paiement irrévocable. L'engagement total de paiement irrévocable inclus dans les engagements hors bilan s'élève à EUR 30,5 millions au 31 décembre 2022.

2. Charges

Les charges ont augmenté de EUR 142,9 millions, ou 9,7%, pour atteindre EUR 1.620 millions (31 décembre 2021: EUR 1.477 millions), découlant principalement de l'impact de l'inflation et d'investissements supplémentaires dans le capital humain, la numérisation, les efforts d'innovation ainsi que dans notre marque commerciale.

2.1. Frais de personnel

Les frais de personnel ont augmenté de EUR 58,8 millions, soit +9,2%, pour atteindre EUR 700 millions (31 décembre 2021: EUR 641 millions), en raison principalement de l'évolution salariale dans le contexte inflationniste de 2022 ainsi que de l'augmentation des ETP.

2.2. Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs ont augmenté de EUR 89,8 millions, soit +18,6%, pour atteindre EUR 572 millions (31 décembre 2021: EUR 483 millions), en raison de l'impact de l'inflation et en ligne avec nos investissements dans la main d'œuvre externe, le numérique et l'automatisation ainsi que dans notre marque commerciale. Les honoraires professionnels ont augmenté en raison des coûts de consultance pour certains projets stratégiques. Les coûts marketing ont également augmenté dus à diverses campagnes de marque.

2.3. Frais de réseau

Les frais de réseau ont diminué de EUR 4,0 millions, soit -1,8%, pour atteindre EUR 217 millions (31 décembre 2021: EUR 221 millions). Ceux-ci ont été impactés positivement en 2022 par une reprise partielle de provision pour restructuration de réseau pour EUR 4 millions.

2.4. Dépréciations et amortissements sur actifs immobilisés

Les dépréciations et les amortissements sur actifs immobilisés ont diminué de EUR 1,7 million, ou -1,3%, pour atteindre EUR 131 millions (31 décembre 2021: EUR 133 millions), à la suite des amortissements accélérés comptabilisés à la fin de l'année 2021, partiellement compensés par les amortissements accélérés comptabilisés à la fin de l'année 2022, en raison de la révision de la durée de vie utile des logiciels développés en interne compte tenu de l'évolution rapide de la technologie et de l'adoption accélérée des services numériques.

3. Résultat brut

Le résultat brut a augmenté de EUR 136,2 millions, soit +11,1%, pour atteindre EUR 1.362 millions (31 décembre 2021: EUR 1.226 millions). La contribution du groupe bancaire s'élève à EUR 1.078 millions (31 décembre 2021: EUR 944 millions) et celle du groupe assureur à EUR 284 millions (31 décembre 2021: EUR 283 millions).

4. Dépréciations

4.1. Dépréciations d'instruments financiers et provisions pour engagements de crédit

Les dépréciations d'instruments financiers et provisions pour engagements de crédit ont augmenté de EUR 107,0 millions pour atteindre EUR -106 millions (31 décembre 2021: EUR 1 million).

En 2021, Belfius a mis à jour les scénarios macroéconomiques sous-jacents en raison d'une amélioration macroéconomique générale ainsi que de la réévaluation des management overlays, ce qui a entraîné la reprise d'une partie des dépréciations de phase 1 et 2 comptabilisées en 2020 dans le cadre de la pandémie du Covid-19. Comme d'habitude, des dépréciations ont également été comptabilisées sur un nombre limité d'expositions en défaut (phase 3) au cours de 2021 et suite à des évolutions de portefeuille.



En 2022, Belfius a mis à jour les scénarios macroéconomiques sous-jacents pour prendre en compte l'augmentation des incertitudes macroéconomiques (dus entre autres aux effets de second tour de la crise du Covid-19, de l'environnement inflationniste et de la situation géopolitique), ce qui a entraîné une augmentation des dépréciations de phase 1 et 2. Les management overlays pour certaines poches de risque et des contreparties individuelles ont également été réévalués, entraînant des reprises partielles de dépréciations de phase 2 comptabilisées en 2020. Comme de coutume, des dépréciations ont également été comptabilisées sur un nombre limité d'entreprises clientes qui sont entrées en phase 3 au cours de l'année 2022. Globalement, il en résulte un coût du risque négatif de EUR -106 millions en 2022. Des informations additionnelles plus détaillées sont fournies dans la section Risque Crédit du rapport de gestion.

4.2. Dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

Les dépréciations d'actifs corporels et incorporels ont augmenté de EUR 0,3 million à EUR 2,0 millions (31 décembre 2021: EUR 1,8 million).

Belfius a réévalué ses actifs corporels et incorporels, ce qui a entraîné une dépréciation de EUR 1,9 million sur les actifs incorporels de Jane ainsi qu'une reprise de dépréciation de EUR 0,6 million sur les actifs incorporels de Jaimy.

5. Résultat net avant impôt

Le résultat net avant impôt a augmenté de EUR 28,9 millions, ou 2,4%, pour atteindre EUR 1.255 millions (31 décembre 2021: EUR 1.226 millions). La contribution du groupe bancaire s'élève à EUR 986 millions (31 décembre 2021: EUR 944 millions) et celle du groupe assureur à EUR 268 millions (31 décembre 2021: EUR 282 millions).

6. Charges d'impôt

Les charges d'impôt, impôts différés compris, ont diminué de EUR 11,4 millions, soit -3,9%, pour atteindre EUR 279 millions (31 décembre 2021: EUR 290 millions) malgré une augmentation du bénéfice global avant impôts. Ceci est expliqué principalement par une augmentation des bénéfices non taxables tels que des dividendes, des plus-values non taxables, le bénéfice net de Belfius Ireland (cela conduit à un coût fiscal nul grâce à la reconnaissance d'actifs d'impôts différés précédemment décomptabilisés).

Une baisse du taux d'imposition effectif à 22,2% peut être observée en 2022, contre 23,7% en 2021.

Les revenus nets d'impôts différés ont diminué de EUR 43,3 millions pour atteindre EUR -12 millions (31 décembre 2021: EUR -55 millions), en raison principalement de la reprise par le compte de résultats des différences temporaires liées aux dépréciations et aux ajustements de juste valeur.

7. Résultat net part du Groupe

Le résultat total du Groupe de Belfius s'élève à EUR 976 millions. Le résultat net part du Groupe de Belfius s'élève à EUR 975 millions (31 décembre 2021: EUR 935 millions).

8. Événements postérieurs à la date de clôture de l'exercice

8.1. Dividende

Le conseil d'administration du 21 mars 2023 a proposé à l'assemblée générale du 26 avril 2023 un dividende ordinaire de EUR 384,4 millions au titre de l'exercice 2022, sur la base d'un taux de distribution de 40% du résultat net consolidé de 2022.

8.2. Gestion du capital et des liquidités

Afin d'optimiser sa structure de capital et de contribuer aux exigences MREL, Belfius a émis en janvier 2023, EUR 500 millions d'obligations de niveau 2 avec une échéance en avril 2023 et une date de remboursement en 2028. Il convient de noter qu'en février 2023, Belfius a notifié aux détenteurs des EUR 200 millions d'obligations de niveau 2 remboursables par anticipation sa décision de rembourser la totalité de l'encours le 15 mars 2023.

Pour soutenir la diversification de ses liquidités, Belfius a émis EUR 500 millions de Pandbrievs hypothécaires belges avec une échéance de 4 ans en février 2023.

8.3. Fusion de Corona et de Belfius Insurance

Corona et Belfius Insurance fusionneront dans le courant de l'année 2023. Il convient de noter que la fusion est toujours sujette à l'approbation de la Banque nationale de Belgique et sera appliquée de manière rétroactive (à des fins fiscales et comptables) à compter du 1^{er} janvier 2023.

8.4. Collaboration entre Jaimy et l'assureur a.s.r.

Dans le but de développer l'activité «repair in kind» de Jaimy à l'échelle internationale, Belfius Insurance et a.s.r. (l'un des plus grands assureurs néerlandais) ont fondé, via une scission d'entreprise qui aura lieu en avril 2023, l'entreprise Fixxer. Cette nouvelle entreprise abritera la plateforme technologique de Jaimy. La participation de Belfius Insurance dans Fixxer s'élèvera à 50,16% et les 49,84% restants seront détenus par a.s.r. Fixxer assurera la gestion de la plateforme technologique et son développement à l'échelle internationale. Jaimy continuera de gérer les activités commerciales et opérationnelles en Belgique et Belfius Insurance conservera 100% des actions de Jaimy.

8.5. Faillites de banques américaines et risque de contagion

Belfius suit de près les risques potentiels relatifs aux faillites, début mars 2023, de trois banques régionales américaines (Silicon Valley Bank, Silvergate Capital Corporation et Signature Bank), ainsi qu'aux incertitudes générales de marché relatives au Credit Suisse et à l'accord de fusion conclu avec UBS le 19 mars 2023 suite à l'intervention du Département Fédéral des Finances suisse, de la Banque nationale suisse et de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

À la fin de 2022 et à la date de ce rapport annuel, Belfius n'a pas d'exposition directe aux 3 banques américaines susmentionnées.

À la fin de 2022 et à la date de ce rapport annuel, Belfius a une exposition directe très limitée au Credit Suisse qui s'élève à un montant nominal de EUR 27,8 millions, sous la forme d'une garantie de trade finance d'un montant de EUR 2,8 millions et d'un senior bond émis par Credit Suisse AG pour un montant de EUR 25 millions. De plus, Belfius a des positions en produits dérivés collatéralisés avec le Credit Suisse pour une valeur de marché de EUR -54 millions (valorisation au 17/3/23). Cette juste valeur négative représente une dette due par Belfius au Credit Suisse, pour laquelle Belfius a mis en place un collatéral en cash.

Au sein du Groupe Belfius, nous avons mis en place un suivi minutieux de ces circonstances de marché, en vue notamment d'évaluer les actions nécessaires si le risque de contagion devait s'accroître. Il est important de noter que Belfius peut compter sur une position de solvabilité et de liquidité solides, comme détaillé dans les sections Gestion du capital et Risque de liquidité de ce rapport annuel.

9. Solvabilité⁽¹⁾

9.1. Solvabilité Banque

Fin 2022, le ratio CET1 s'élevait à 16,55%, soit une augmentation de 17 points de base par rapport à fin 2021. Le ratio CET1 prend en compte l'ajout transitoire des dispositions de l'IFRS 9 fin 2022 s'élevant à 36 points de base (comparé à 51 points de base fin 2021).

L'augmentation du ratio CET1 est le résultat des effets positifs de l'augmentation des fonds propres CET1 (+10 points de base) et de la diminution du montant total de l'exposition au risque (+7 pb).

Le capital de CET1 s'élève à EUR 10.722 millions, contre EUR 10.658 millions à la fin de 2021. L'augmentation du capital de EUR 64 millions (CET1) résulte principalement de l'augmentation de EUR 607 millions des fonds propres réglementaires de base, partiellement compensée par une correction supérieure pour dividende prévisible de EUR 384,4 millions (comparé à EUR 371,4 millions en 2021) et par la diminution de l'ajout de provisions IFRS 9, grâce aux dispositions transitoires inscrites dans le CRR, à EUR 216 millions (comparé à EUR 307 millions en 2021).

Fin 2022, l'exposition au risque réglementaire⁽²⁾ de Belfius s'élevait à EUR 64.796 millions, soit une diminution de 299 millions par rapport aux EUR 65.095 millions fin 2021.

(1) Non audités.

(2) Exposition totale au risque, également appelée Risk Weighted Assets (RWA).

L'exposition au risque de crédit réglementaire, y compris le risque de contrepartie, a diminué de EUR 727 millions pour atteindre EUR 49.271 millions en raison d'une libération de l'add-on macroprudentiel de la BNB aux expositions hypothécaires (EUR -2,4 milliards) et d'une diminution des expositions aux marchés financiers suite à l'évolution du taux réel GBP (EUR -2,9 milliards), partiellement compensée par une augmentation du risque crédit due à une augmentation des volumes commerciaux (EUR +3,8 milliards).

L'exposition au risque réglementaire pour le Compromis danois a diminué de EUR 1.066 millions pour atteindre EUR 9.623 millions, principalement en raison de la diminution de la valeur de l'actif net de Belfius Insurance.

L'exposition au risque réglementaire CVA a diminué de EUR 359 millions en raison de l'augmentation des taux d'intérêt qui a diminué certaines expositions significatives à long terme sur des dérivés non garantis.

L'exposition au risque réglementaire de marché a augmenté de EUR 1,6 milliard par rapport à 2021 en raison de la volatilité accrue du marché.

L'exposition au risque opérationnel réglementaire a augmenté (EUR +235 millions) au cours de la période, parallèlement à l'augmentation des revenus.

À la fin de l'année 2022, le ratio des fonds propres de Tier 1 s'élevait à 17,31%, soit une augmentation de 17 points de base par rapport à la fin de 2021. Cette augmentation suit l'évolution du ratio CET1 puisqu'il n'y a pas de nouveaux éléments AT 1.

Le ratio de fonds propres total reste stable à 19,83% par rapport à la fin de 2021.

Des informations plus détaillées sont fournies dans le chapitre «Gestion du capital» du rapport annuel.

9.2. Solvabilité Insurance

Le ratio Solvabilité II (avant dividende) de Belfius Insurance s'élève à 205% fin décembre 2022. Le ratio Solvabilité II, y compris le dividende prévisible, s'élève à 193%. L'augmentation est principalement due à la diminution du SCR qui n'est pas compensée par une décroissance proportionnelle des fonds propres réglementaires (incluant un dividende prévisible de EUR 125,9 millions).

Plus de détails sont fournis dans le chapitre «Gestion du capital» de ce rapport annuel.





Reporting
par segment

Sur le plan analytique, Belfius répartit ses activités et comptes en trois segments: Individuals (IND), Entrepreneurs, Entreprises and Public (E&E&P) et Group Center (GC).

- **Individuals (IND)**, qui gère les relations commerciales avec les clients particuliers tant à l'échelle de la Banque que de l'Assureur. Dans le segment Individuals, nous distinguons 4 sous-segments, respectivement Savers, Investors, Private et Wealth;
- **Entrepreneurs, Entreprises and Public (E&E&P)**, qui gère les relations commerciales avec le secteur public, le secteur social, les petites et moyennes entreprises (PME) et les grandes entreprises, tant à l'échelle de la Banque que de l'Assureur;
- **Group Center (GC)**, qui comprend principalement les résultats résiduels non affectés aux deux segments commerciaux susmentionnés. Il s'agit principalement des résultats de la gestion de portefeuilles obligataire et de dérivés.



Chiffres clés du reporting par segment⁽¹⁾

Bilan

(en milliards d'EUR)	31/12/21		
	Actifs	Dettes	Fonds propres
Individuals (IND)	55	82	2
Entrepreneurs, Entreprises & Public (E&E&P)	60	45	5
Group Center (GC)	78	53	5
TOTAL	192	181	11
dont activités bancaires	174	164	11
dont activités d'assurance ⁽²⁾	18	17	1

(en milliards d'EUR)	31/12/22		
	Actifs	Dettes	Fonds propres
Individuals (IND)	57	83	2
Entrepreneurs, Entreprises & Public (E&E&P)	64	44	5
Group Center (GC)	59	41	5
TOTAL	179	168	12
dont activités bancaires	163	152	11
dont activités d'assurance ⁽²⁾	16	16	1

(1) Veuillez noter que durant l'année 2022, un ajustement de la segmentation a été mis en place. Cela a donné lieu à des reclassifications entre les trois segments (IND, E&E&P et GC) par rapport aux données chiffrées segmentées publiées pour l'année 2021.

(2) Il est à noter que le compte de résultats représente la contribution du Groupe Belfius Insurance au compte de résultats consolidé.

Les actifs et passifs des segments Individuals (IND) et Entrepreneurs, Entreprises and Public (E&E&P) reflètent les activités commerciales de ces deux métiers. Alors que le segment IND affiche un financement excédentaire, celui de E&E&P est davantage tiré par les actifs. Dans l'ensemble, le bilan commercial montre un financement excédentaire avec un solide ratio Loan-to-Deposit de 87% fin 2022.

Il est à noter qu'il n'y a pas de ventes ou d'achats internes entre les segments. Les actifs et les passifs présentés dans un segment sont ceux générés par et provenant des secteurs d'activité.

Les fonds propres alloués à IND et à E&E&P correspondent au capital réglementaire normatif calculé de sorte que le ratio CET1 du segment soit égal à 13,5% (CET1 ratio minimum opérationnel de Belfius) tenant compte de l'exposition au risque réglementaire du segment.

Chiffres clés du reporting par segment

Compte de résultats

	31/12/21			
	Individuals	Entrepreneurs, Entreprises & Public	Group Center	Total
(en millions d'EUR)				
REVENUS	1.461	1.064	178	2.703
CHARGES	(899)	(428)	(150)	(1.477)
RÉSULTAT BRUT	562	636	28	1.226
Coût du risque	17	(10)	(6)	1
Dépréciations des immobilisations (in)corporelles	(2)	0	0	(2)
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT	578	626	21	1.226
(Charges) revenus d'impôt	(134)	(142)	(14)	(290)
RÉSULTAT NET APRES IMPÔT	444	484	8	936
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	0	0	1	1
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	444	484	6	935
dont banque	280	440	(4)	716
dont assureur ⁽¹⁾	164	44	10	219

	31/12/22			
	Individuals	Entrepreneurs, Entreprises & Public	Group Center	Total
(en millions d'EUR)				
REVENUS	1.634	1.144	204	2.982
CHARGES	(946)	(471)	(202)	(1.620)
RÉSULTAT BRUT	688	672	2	1.362
Coût du risque	(36)	(80)	10	(106)
Dépréciations des immobilisations (in)corporelles	(2)	0	0	(2)
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT	650	592	12	1.255
(Charges) revenus d'impôt	(148)	(136)	5	(279)
RÉSULTAT NET APRES IMPÔT	502	456	18	976
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	0	0	1	1
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	502	456	16	975
dont banque	324	411	27	762
dont assureur ⁽¹⁾	179	45	(11)	212

(1) Veuillez noter que le compte de résultats représente la contribution du Groupe Belfius Insurance au compte de résultats consolidé.

Individuals (IND)



Business description Individuals

Belfius est l'un des principaux bancassureurs en Belgique, et compte 3,4 millions de clients particuliers. Elle est réputée pour ses services bancaires mobiles, avec plus de 1,88 million d'utilisateurs mobiles actifs fin 2022 et une application bancaire mobile parmi les mieux notées. Sia Partners confirme dans son étude comparative International Mobile Banking 2022 que Belfius Mobile fait partie du top 10 des meilleures applications bancaires mobiles du monde. Belfius est le deuxième plus grand fournisseur de crédits hypothécaires sur le marché belge, avec un portefeuille de EUR 44 milliards d'encours de crédits aux particuliers. Belfius détient également une part de marché de 17,4% dans la production de nouveaux crédits hypothécaires en 2022. En outre, Belfius est l'un des plus grands distributeurs de produits d'épargne et d'investissement en Belgique.

Belfius offre des produits d'assurance aux particuliers par le biais du réseau d'agences de Belfius Banque, des points de contact numériques et des gestionnaires de patrimoine, ainsi que par le biais du réseau d'agents liés de DVV assurances. Elle offre également des produits d'assurance par le biais d'un canal de distribution direct avec Corona Direct. Le modèle économique de Belfius assurances s'articule de plus en plus autour de la bancassurance. Elantis, qui fait également partie de Belfius Insurance, propose par l'intermédiaire de courtiers indépendants des crédits hypothécaires et des crédits à la consommation, inscrits au bilan de Belfius Insurance, de Belfius Banque et d'une banque tierce.



3,4 millions
d'Individuals

1. Segmentation de la clientèle

Pour les particuliers (Individuals), notre segmentation se base sur le comportement, les aspirations et l'empreinte financière du client, en termes de crédits et d'actifs. Les clients sont ainsi subdivisés en Savers, Investors, Private Banking et Wealth Management.

Épargnants et Investisseurs

La segmentation des clients en Savers ou en Investors s'appuie non pas sur leurs actifs, mais sur leur comportement. L'épargnant est une personne qui n'investit pas ou peu et qui recherche principalement une valeur refuge dans son livret d'épargne. Un investisseur, en revanche, est une personne qui privilégie l'investissement, qui a une certaine connaissance en la matière, et qui a au moins EUR 7.500 d'investissements chez Belfius.

Private Banking et Wealth Management

Les clients de ces segments à valeur nette élevée sont généralement subdivisés sur la base de leur empreinte financière. Le segment Private Banking s'adresse aux clients disposant d'un portefeuille d'au moins EUR 500.000. En outre, Belfius a introduit un Private Membership qui offre à ces clients l'accès à des solutions d'investissement et à des avantages exclusifs. Les membres Private se voient attribuer un Private Banker, sont accueillis dans des Private Houses et bénéficient d'une gamme de services privilégiés.

Les clients Wealth Management (> EUR 2,5 millions) sont admis sur invitation uniquement. Un Wealth Manager leur est attribué. La franchise Private Banking & Wealth Management de Belfius a connu un excellent développement au cours de cette année 2022, malgré un environnement macroéconomique difficile.

2. Notre offre de solutions bancaires et de services

Produits de paiement

Les produits de paiement se présentent sous la forme de packages composés d'un compte à vue associé à une carte de débit ou de crédit, en fonction du niveau de service choisi. Ces packages vont du forfait de base gratuit Beats Pulse (sans carte de crédit) au produit Beats Star. L'octroi d'une carte de crédit se fait sous réserve d'acceptation suivant une procédure efficace de gestion du risque. Les clients ont également la possibilité d'opter pour une carte de débit Mastercard®. Toutes les cartes incluent les options du paiement sans contact par carte ou smartphone Android ou iOS. Dans le but de simplifier la vie quotidienne des clients, Belfius continuera à introduire de nouvelles fonctionnalités dans les mois à venir, notamment des solutions de paiement améliorées.

Belfius est un actionnaire principal de Bancontact Payconiq, un leader du marché des systèmes de cartes et de paiements locaux en Belgique. En outre, Belfius participera à l'Initiative européenne pour les paiements (EPI) afin de développer une solution alternative européenne pour les paiements à travers l'Europe, basée sur la technologie de paiement instantané.

Produits de crédit

Parmi les principaux produits de crédit de Belfius pour les particuliers, il y a les prêts hypothécaires, disponibles à divers taux d'intérêt fixes ou variables. L'environnement macroéconomique incertain a eu un impact sur le marché hypothécaire, qui a commencé à ralentir au cours de l'année 2022. Belfius a atteint une part de marché de 17,4%.

En mars 2022, Belfius a lancé sa réduction de taux d'intérêt pour le financement de logements à faible consommation d'énergie, une offre qui soutiendra la société belge dans la transition énergétique. À long terme, Belfius explore d'autres solutions de financement structurel pour encourager et faciliter les investissements dans le domaine de l'énergie. En outre, afin de soutenir nos clients dans ce contexte macroéconomique difficile marqué par la hausse des prix de l'énergie, Belfius offre à ses clients les plus vulnérables la possibilité d'un allègement temporaire de leurs remboursements hypothécaires.

Pour soutenir la croissance, Belfius a lancé en novembre 2022 un nouveau simulateur de prêt hypothécaire en ligne à la pointe de la technologie (Online Mortgage Simulator ou OMS). Les clients et prospects peuvent prendre directement rendez-vous avec un spécialiste local du crédit pour une simulation plus détaillée.

Belfius propose également une vaste gamme de prêts à la consommation à des fins diverses, tous assortis d'un taux d'intérêt fixe. Comme pour les crédits hypothécaires, Belfius cherche à fournir des solutions de crédits attrayantes pour motiver les clients à réaliser des investissements énergétiques qui réduisent leurs dépenses en énergie. Le nombre des prêts à la rénovation avait déjà augmenté significativement depuis 2020, de nombreux Belges ayant entamé des travaux pendant la crise du Covid-19. Cependant, cette année, en raison de la forte hausse des coûts énergétiques et des obligations légales à venir, les prêts à la rénovation ont été plus nombreux encore.

Produits d'épargne et d'investissement

Depuis mi-2022, la hausse des taux liée au retour de l'inflation a relancé l'intérêt des investisseurs défensifs pour les produits à revenu fixe et la Branche 21.

Pour les parties à taux fixe des émissions obligataires de Belfius, la souscription a dépassé les attentes de 2022. Ce succès reflète l'importance de ces solutions défensives dans une gamme d'investissement complète qui soutiendra la transformation de Belfius en «banque pour investisseurs».

Malgré un environnement de marché difficile, les solutions de gestion d'actifs ont continué à se développer avec trois Fonds du Futur lancés en 2022. Le premier offre la possibilité d'investir dans des actions d'entreprises du monde entier, qui proposent des solutions pour une transition ou une adaptation à une économie circulaire. Le deuxième investit dans des actions d'entreprises opérant dans le monde entier et ayant un lien clair avec le métavers, principalement en raison de leur pertinence technologique et/ou de leur volonté d'intégrer le métavers dans leur modèle économique. Le troisième, lancé au dernier trimestre 2022, aborde le thème de l'alimentation. Il investit dans des actions internationales d'entreprises qui contribuent à la production durable de quantités suffisantes de denrées alimentaires et/ou qui fournissent une alimentation plus saine. Ces trois nouveaux fonds complètent les six Fonds du Futur déjà existants. Ensemble, les investissements de ces 9 fonds couvrent plus de 65% des objectifs de développement durable des Nations Unies.

La réglementation ESG a évolué en 2022 avec l'obligation, à partir d'août 2022, d'identifier les préférences des clients en matière de durabilité et d'en tenir compte dans les placements qui leur sont proposés.

Pour les segments Private et Wealth, l'année 2022 a été marquée par l'intégration au sein de Belfius Investment Partners des équipes de gestion de portefeuille Private qui opéraient précédemment chez Candriam. Cette intégration rapproche les gestionnaires de portefeuille de nos clients Private et Wealth de leur Private Banker et Wealth Manager. Cela permettra d'améliorer encore le service de gestion offert à ces deux segments de clientèle.

Plateforme Re=Bel

Re=Bel, l'application d'investissement «with a cause», a connu une croissance significative, avec plus de 71.000 utilisateurs et EUR 1,2 milliard d'investissements, dont 76% dans des entreprises durables selon les critères ESG de Belfius.

La plateforme Re=Bel a considérablement élargi son offre, et compte désormais plus de 1.000 trackers. Une nouvelle catégorie de produits a été ajoutée avec les Exchange Traded Commodities (ETC) et les Exchange Traded Notes (ETN) qui permettent aux clients d'investir dans des trackers supplémentaires.

Outre la multiplication de nouvelles fonctionnalités, la fiche d'identification des instruments inclut désormais l'indication de la Politique d'accélération de la transition (TAP). Cela permet au client de prendre immédiatement conscience de l'impact d'un investissement potentiel.

Produits d'assurance

Belfius offre à ses clients une gamme élargie de produits d'assurance Vie et Non-Vie via le réseau d'agences de Belfius Banque et ses points de contact numériques. Ces mêmes produits sont également disponibles par l'intermédiaire du réseau d'agents liés de DVV assurances, et par le biais du canal de distribution directe, Corona Direct.

En Non-Vie, la gamme de produits comprend l'assurance automobile (tiers et omnium/dommages), l'assurance incendie, l'assurance responsabilité civile, et l'assurance risques divers comme l'assurance vélo. Les produits les plus importants sont l'assurance incendie et l'assurance automobile, qui représentent respectivement 39,7% et 41,2% des primes brutes émises pour les particuliers sur l'année 2022. Néanmoins, la tendance à la croissance sur les produits Non-Vie pour les particuliers a ralenti en 2022, principalement dans les voitures, et dans un contexte général de ralentissement des immatriculations. En 2022, un prix a été décerné pour notre assurance vélo, distinguée comme la meilleure offre dans cette catégorie sur le marché belge, et pour le lancement d'une offre omnium remaniée pour les voitures d'occasion.

Côté Vie, Belfius propose des produits de protection et des produits d'épargne et d'investissement. La protection comprend une couverture de l'hypothèque/du solde restant dû, une assurance décès et une assurance maladies graves. L'année 2022 a été une année remarquable pour les produits d'investissement Vie (Branche 21, Branche 23 et Branche 44), avec de multiples campagnes. La hausse des taux d'intérêt, en particulier, a ouvert des opportunités pour le produit Branche 21.

Belfius s'efforce en permanence d'améliorer l'expérience client en proposant un service renforcé, des offres et des capacités numériques améliorées et étendues, une personnalisation accrue, et en se concentrant résolument sur la dynamique commerciale du bancassureur.

3. Canaux de distribution

En adoptant un business model omnicanal, Belfius cherche un juste équilibre entre les interactions humaines et des interactions digitales à distance, efficaces et conviviales. L'approche innovante en matière de digital et d'accès à distance est axée sur des interactions de base en matière de vente et de service. Elle s'associe à des interactions personnelles à valeur ajoutée lors de moments clés de la vie du client ou lors de sa visite en agence.

Belfius offre ses produits bancaires et d'assurance via son réseau de 482 agences (en ce compris les Private Houses), ses canaux numériques et son centre de services et de vente à distance, Belfius Connect. Elle propose également des produits d'assurance via un réseau de 300 agences DVV assurances (fin 2022), de sa filiale d'assurance directe Corona Direct Assurances, et via Elantis.

Réseau d'agences

Belfius Banque sert ses clients dans son réseau de 482 agences universelles, dont 377 sont des agences indépendantes et 105 des agences propres. Toutes les agences sont regroupées dans 66 «clusters» organisationnels. En moyenne, chaque cluster compte 7 agences et une équipe de vente d'environ 46 personnes. Les collaborateurs sont disponibles physiquement dans les agences, avec ou sans rendez-vous, ainsi que par téléphone, par e-mail et autres canaux numériques.

Pour soutenir nos ambitions de croissance dans le domaine du Private Banking, Belfius crée des agences spéciales réservées aux clients Private Banking et Wealth Management. Jusqu'à présent, 20 Private Houses ont été ouvertes.

Belfius Connect

Belfius Connect, le centre de vente et de service de Belfius, soutient les flux de vente omnicanaux end-to-end. Les interactions passent par différents canaux de communication comme le téléphone, l'e-mail, la messagerie instantanée, le chatbot ou encore les réseaux sociaux.

L'accessibilité demeure un thème d'attention majeur. Cependant, les investissements réalisés fin 2021 et début 2022 portent leurs fruits. L'accessibilité générale de Belfius Connect s'est considérablement améliorée au cours de ces deux derniers mois, grâce au recrutement de nouveaux talents, au déploiement de notre stratégie Connect2Net et à une stratégie de contact «digital first» (portée notamment par notre chatbot ou agent conversationnel).

Réseau d'agents liés de DVV assurances

DVV assurances opère depuis plus de 90 ans sur les marchés belges de l'assurance Vie et Non-Vie, grâce à un réseau d'agents indépendants, vendant exclusivement les solutions d'assurance de DVV. Grâce à son réseau de 300 agences et à ses plus de 900 experts dédiés en assurance (headcount) fin 2022, DVV assurances propose aux particuliers, aux indépendants et aux petites entreprises une gamme complète de produits d'assurance et de crédits hypothécaires.

DVV a une promesse de marque unique basée sur l'empathie, la proximité, la simplicité et l'expertise de son réseau d'agents soutenu par la technologie numérique.

La stratégie de DVV consiste à élargir sa clientèle en proposant une gamme de produits de haute qualité, tant en assurance Vie que Non-Vie, pour les besoins personnels et professionnels. Des priorités claires ont été fixées pour le segment Business et l'assurance vie, ainsi que pour la numérisation en cours, afin de soutenir les agents locaux de DVV en tant que spécialistes de l'assurance contemporaine dans l'assistance quotidienne fournie à leurs clients.

DVV assurances,
réseau d'agents liés
qui compte
300 agences et plus de
900 experts.

En 2022, le réseau d'agents liés de DVV reste le canal le plus important pour la distribution des produits d'assurance Non-Vie de Belfius, tant pour le segment des particuliers que pour le segment Business.

Corona Direct Assurances

Corona Direct Assurances est la filiale d'assurance directe de Belfius. Elle propose à ses plus de 230.000 clients (+2,30% par rapport à l'année dernière) des produits d'assurance par le biais de canaux directs (e-commerce, téléphone et partenaires affiliés).

Outre les assurances voiture et moto liées au kilométrage, qui sont les piliers de base de la compagnie, Corona Direct a intensifié sa stratégie multi-portefeuilles en proposant des assurances animaux de compagnie, des assurances locatives et des assurances obsèques.

La flexibilité d'innovation a donné lieu à de nouveaux partenariats (par exemple avec Just Russel) et à une acquisition (Funalia), ce qui a fait passer la part du portefeuille hors mobilité à 41%.

L'offre de Corona Direct est numérique, standardisée et cherche un angle novateur à un prix compétitif. Elle s'appuie sur un service client robuste et une infrastructure informatique entièrement renouvelée.

Les revenus totaux, y compris les assurances Vie, s'élèvent à EUR 97,7 millions de primes brutes. Les primes brutes Non-Vie représentent la majeure partie du portefeuille avec EUR 69,7 millions.

Elantis

Elantis offre des crédits hypothécaires et des crédits à la consommation par l'entremise de courtiers indépendants, et est une filiale de Belfius Insurance depuis 2012. Au 31 décembre 2022, Elantis représentait EUR 0,2 milliard de l'encours des crédits à la consommation de Belfius et EUR 4,5 milliards de l'encours des crédits hypothécaires de Belfius. La production de crédits offre également l'opportunité de réaliser des ventes croisées avec des assurances vie et avec les produits quotidiens de Belfius.

4. Digital, data & beyond banking

Digital leadership

Dans un environnement difficile où la concurrence digitale s'intensifie, Belfius maintient son leadership numérique dans tous les segments de clientèle, en renforçant sa marque et en consolidant la connexion digitale-humaine.

Belfius Mobile reste une application de premier plan au niveau mondial, avec l'un des taux d'évaluation les plus élevés (4,6 étoiles sur 5) et une satisfaction très élevée des clients (98%). Alors que la concurrence rattrape son retard, nous déployons une nouvelle stratégie pour assurer notre leadership numérique à l'avenir.

En 2022, la plateforme mobile a continué de se perfectionner pour répondre à l'évolution des attentes «mobiles». Les clients ont été plus actifs que jamais au niveau digital. 1,88 million d'utilisateurs actifs se servent quotidiennement de l'application, avec une moyenne de 38,5 connexions par mois. Cette fréquence est parmi les plus élevées au monde (référence Finalta). Alors que l'application mobile est toujours utilisée principalement pour les opérations bancaires quotidiennes, le lancement de notre chatbot sur la plateforme mobile a donné une nouvelle dimension au self-service via nos canaux numériques. Le nombre de conversations avec notre chatbot augmente rapidement, et atteint aujourd'hui 40.000 conversations par mois.

En 2022, Belfius a fait des progrès significatifs dans l'exécution et la gouvernance de la stratégie Beyond. Celle-ci ouvre à Belfius des possibilités pour l'avenir, par exemple en termes de capacités de vente croisée et de puissance de distribution numérique totale. Tous les trois mois, de nouvelles fonctionnalités sont ajoutées. Les dernières versions comprenaient, entre autres, Apple Pay pour les cartes de crédit et de débit, une option permettant d'ajouter des cartes de fidélité au Belfius Wallet et une simulation de prêt hypothécaire en ligne.

Ventes digitales

Les ventes digitales de Belfius ont poursuivi leur croissance:

- 74% des plans d'épargne-pension ont été vendus par la voie digitale, dont 90% par voie mobile;
- 44% des nouvelles cartes de crédit ont été émises par les canaux digitaux;
- les ventes digitales représentent 38% des ventes de plans d'investissement récurrent et la communication digitale contribue davantage aux ventes des agences. Ceci confirme la valeur ajoutée commerciale d'une approche innovante à la fois digitale et omnicanale;
- 14% des assurances habitation ont été vendues par voie digitale. Ce ratio atteint 30% pour les locataires.

Au cours des prochains mois, Belfius tirera parti d'une forte pénétration digitale, d'une fréquence de contact élevée et d'un haut degré de satisfaction pour inciter les utilisateurs à venir plus souvent sur l'application, pour inspirer nos clients et pour déclencher des transactions de vente numériques E2E grâce à des informations pertinentes basées sur le comportement, les données transactionnelles et les préférences des clients. La plateforme digitale, soutenue par l'analyse des données clients, crée de nombreuses opportunités de ventes croisées, également par le biais de propositions proactives aux clients dans le cadre des nombreux points de contact numériques par mois et par utilisateur, à un coût de service rentable pour Belfius.



Data

Les données et l'intelligence artificielle (IA) sont un levier essentiel pour mieux comprendre le client, développer la relation, améliorer l'expérience client, maximiser l'efficacité et mieux gérer les risques. L'année 2022 a apporté une accélération des extensions de nos fondements de données, l'adoption du cloud et l'industrialisation de la science des données dans une plateforme de données d'entreprise intégrée.

Notre stratégie est entièrement conçue pour tirer parti de ces fondements de données solides et partagés. Nous pouvons ainsi poursuivre le parcours de transformation des données pour devenir une entreprise encore plus axée sur les données.

Beats

Les ventes de services de télécommunications ont plus que doublé depuis le début de l'année, avec de nouveaux records au quatrième trimestre grâce à des efforts de communication renforcés et au lancement d'incitants supplémentaires pour les réseaux. Belfius a équipé un grand nombre de ménages d'un forfait de télécommunications Beats depuis le lancement de ce service.

En 2023, Belfius prévoit une nouvelle croissance grâce à un partenariat solide et au maintien des investissements dans différents domaines. L'offre Beats s'étendra avec un 4^e forfait de télécommunications combinant la téléphonie mobile et l'Internet, en réponse à l'augmentation des «cord-cutters». Les processus après-vente seront rationalisés afin d'améliorer l'assistance à nos clients et des agents.

Banx

Banx, l'expérience bancaire entièrement numérique imaginée par Proximus et exécutée par Belfius, a vu le jour fin 2021. Banx relève le niveau des services bancaires numériques et permet aux utilisateurs de contrôler l'impact de leurs achats sur la planète, grâce à un tableau de bord intégré sur le CO₂. Au cours des 15 premiers mois de Banx, l'accent a été mis sur la sensibilisation à la marque et l'optimisation de la proposition de valeur. En outre, un réseau d'éco-partenaires a été mis en place pour récompenser les clients. Après un an, l'application Banx s'est classée en 3^e position au classement des banques belges dans l'étude comparative International Mobile Banking 2022 de Sia Partners. Banx intégrera bientôt ItsMe afin d'influencer encore plus positivement l'expérience d'intégration. Les programmes de fidélisation et de récompense avec nos éco-partenaires seront étendus pour encourager la transition vers une vie plus durable pour nos clients.

Ambition et stratégie 2025 pour les domaines Digital, Data & Beyond

En 2022, Belfius a poursuivi la mise en œuvre de ses ambitions pour 2025 en continuant d'évoluer vers un modèle d'entreprise intégré combinant le numérique et l'humain. Data, Digital & Beyond agissent comme des catalyseurs de la performance et de l'efficacité pour tous les segments, permettant ainsi à Belfius de mettre en œuvre sa stratégie. Les investissements dans ces trois domaines sont des moteurs essentiels de la transformation de Belfius dans le cadre de la Stratégie 2025.

La mise en œuvre d'initiatives d'efficacité dans l'ensemble des secteurs d'activité de Belfius et le développement de l'offre de services numériques ont joué un rôle essentiel dans l'amélioration de la performance financière de Belfius. Elle découle notamment des améliorations de l'efficacité opérationnelle du réseau d'agences, du portefeuille de produits et de la force de vente, et des gains d'efficacité apportés par la plateforme mobile. Belfius continuera à capitaliser sur ces initiatives et à optimiser son modèle opérationnel par une intégration continue et une numérisation plus poussée. Ainsi, Belfius est en mesure de maintenir une base de coûts contrôlée, en équilibrant ses économies de coûts et ses gains d'efficacité avec de nouveaux investissements stratégiques et d'innovation.

Prestations commerciales Individuels en 2022

Au 31 décembre 2022, le **total de l'épargne et des avoirs de la clientèle** enregistre une baisse de -1,8% par rapport à fin 2021 pour s'établir à EUR 116,4 milliards. La croissance organique s'est élevée en 2022 à EUR 4,7 milliards, provenant principalement de la forte augmentation des dépôts à échéance (comptes à terme et obligations) et par l'excellente performance en fonds de placement et mandats malgré des marchés financiers très volatils.

Au total, les **dépôts sans échéance** s'élèvent à EUR 62,5 milliards au 31 décembre 2022, en hausse (+1,1%) par rapport à fin 2021. Les encours des comptes de paiement et d'épargne atteignent respectivement EUR 13,9 milliards (+3,9%) et EUR 48,6 milliards (+0,3%) à fin 2022.

Les **actifs sous gestion, les obligations et les actions** (y compris la Branche 23) ont diminué de -6,8% par rapport à fin 2021, pour atteindre EUR 46,1 milliards. En particulier, les services de gestion d'actifs ont fortement diminué de -10,9% en 2022. Cette baisse résulte d'un important effet marché négatif alors que la croissance organique est restée positive et très satisfaisante, notamment dans les Fonds du Futur. En revanche, les obligations ont augmenté de +15,7% à EUR 8,8 milliards.

Les **dépôts à terme et les autres produits d'épargne et d'investissement**, s'élèvent à EUR 7,7 milliards, en hausse de +8,3% par rapport à fin 2021. Cette augmentation est principalement due aux comptes à terme qui bénéficient d'un taux d'intérêt plus élevé et s'élèvent à EUR 1,3 milliard à fin 2022 par rapport à EUR 0,1 milliard à fin 2021.

Individuels (non audité)

(en milliards d'EUR)	31/12/21 ⁽¹⁾	31/12/22	Évolution
TOTAL DES AVOIRS DE LA CLIENTÈLE	118,5	116,4	-1,8%
DÉPÔTS SANS MATURITÉ	61,9	62,5	+1,1%
Comptes d'épargne	48,5	48,6	+0,3%
Comptes à vue	13,4	13,9	+3,9%
ASSET MANAGEMENT, OBLIGATIONS ET ACTIONS	49,5	46,1	-6,8%
Asset Management Services	38,4	34,2	-10,9%
Obligations	7,6	8,8	+15,7%
Actions	3,5	3,1	-11,8%
AUTRES AVOIRS DE LA CLIENTÈLE	7,1	7,7	+8,3%
Produits à capital garanti (Branche 21/26)	4,9	4,5	-7,3%
Bons de caisse	0,6	0,4	-23,9%
Comptes à terme	0,1	1,3	-
Produits de tiers	1,5	1,4	-6,4%

(1) Une reclassification a été opérée au sein du segment Individuels entre, d'une part, Asset Management, Obligations et Actions et, d'autre part, Autres avoirs de la clientèle par rapport au rapport annuel de 2021.

Le **total des crédits à la clientèle Individuels** progresse fortement (+7,4%) et s'établit à EUR 48,6 milliards au 31 décembre 2022. Cette hausse concerne principalement les crédits hypothécaires (+7,6%). Ces derniers représentent 90% de l'ensemble des crédits aux clients Individuels et s'élèvent à EUR 44 milliards fin 2022, tandis que les crédits à la consommation et les autres crédits s'établissent respectivement à EUR 1,7 milliard et à EUR 2,9 milliards.

Les **nouveaux crédits à long terme** octroyés à la clientèle Individuals en 2022 s'établissent à EUR 9,3 milliards, contre EUR 9,0 milliards en 2021. La nouvelle production de crédits hypothécaires continue à augmenter en 2022 et s'élève à EUR 7,9 milliards. Durant la même période, EUR 0,8 milliard de crédits à la consommation et EUR 0,6 milliard de nouveaux crédits professionnels à long terme ont été octroyés.

Individuals (non audité)

(en milliards d'EUR)	31/12/21	31/12/22	Évolution
TOTAL DES CRÉDITS AUX CLIENTS	45,2	48,6	+7,4%
Crédits hypothécaires	40,9	44,0	+7,6%
Crédits à la consommation	1,7	1,7	+2,5%
Autres crédits ⁽¹⁾	2,7	2,9	+8,2%

(1) Essentiellement des crédits professionnels.

En 2022, la **production totale de produits d'assurance** des clients du segment Individuals s'élève à EUR 2.445 millions, contre EUR 2.232 millions en 2021, soit une augmentation de +9,5%.

La **production d'assurance vie** s'élève à EUR 1.816 millions en 2022⁽¹⁾, soit une hausse de +11,0% par rapport à 2021⁽²⁾. Les primes «unit-linked» (Branche 23) enregistrent une baisse de -17,4% en raison des conditions de marché difficiles. La production Vie Traditionnelle (Branche 21/26) a augmenté (+107,0%) grâce au relancement réussi du produit Branch 21 Life Invest, le premier sur le marché.

Les **primes d'assurance non-vie** s'élèvent à EUR 628 millions en 2022, soit une hausse de +5,6% par rapport à 2021. Cette progression est imputable au canal de distribution de bancassurance (+8,2%). Les primes collectées chez DVV assurances s'élèvent à EUR 280 millions (+3,5% par rapport à 2021). Les primes collectées par Corona Direct Assurances, l'assureur direct de Belfius, s'élèvent à EUR 70 millions, soit une hausse de +4,0% par rapport à 2021.

Le ratio de ventes croisées des crédits hypothécaires et d'assurances solde restant dû a augmenté pour atteindre 131% à fin 2022. Le ratio de ventes croisées des crédits hypothécaires et d'assurances habitation a augmenté à 88% fin 2022.

Les **réserves totales d'assurance** dans le segment Individuals s'élèvent à EUR 11 milliards. Les réserves d'assurance vie ont diminué légèrement de -6,1% depuis fin 2021 pour atteindre EUR 9,9 milliards fin 2022. Les réserves des contrats «unit-linked» (Branche 23) ont diminué de -7,1% principalement en raison d'un effet marché négatif de EUR 0,6 milliard (-15%), tandis que les provisions traditionnelles garanties Vie (Branche 21/26) ont diminué de -5,4% depuis fin 2022 mais en croissance de +5,0% depuis le S1 2022 grâce à la relance de Branch 21 Life Invest. Les provisions non-vie restent quasiment stables à EUR 1 milliard.

Individuals (non audité)

(en millions d'EUR)	31/12/21	31/12/22	Évolution
RÉSERVES D'ASSURANCE VIE⁽¹⁾	10.571	9.927	-6,1%
Vie Branches 21 et 26	6.422	6.072	-5,4%
Vie Branche 23	4.149	3.855	-7,1%

(1) Produits d'investissement et produits d'assurances.

Belfius reste l'un des leaders de la **banque mobile** pour les particuliers en Belgique et poursuit le développement de son modèle commercial fondé sur le numérique. Fin 2022, les apps Belfius pour smartphones et tablettes comptaient 1,88 million

(1) Dont EUR 965 millions de primes brutes émises et EUR 852 millions de transferts/renouvellements.

(2) Dont EUR 679 millions de primes brutes émises et EUR 958 millions de transferts/renouvellements.

d'utilisateurs (+5%), avec un taux de consultation moyen par le client de 38,5 fois par mois. Le niveau de satisfaction extrêmement élevé montre que l'innovation permanente, centrée sur la facilité d'utilisation et la valeur ajoutée pour le client, constitue la voie à suivre pour aller de l'avant.

Belfius ne cesse d'enrichir les fonctionnalités de ses apps et d'autres canaux directs. En 2022, 74% des nouveaux contrats d'épargne-pension, 44% des nouvelles cartes de crédit et 45% des nouveaux comptes d'épargne ont été souscrits par le biais de canaux directs.

Résultats financiers Individuals en 2022

Le **résultat net après impôt** du segment Individuals a augmenté de +13,0% passant de EUR 444 millions en 2021 à EUR 502 millions en 2022.

En 2022, le **total des revenus** s'élève à EUR 1.634 millions, en hausse de +11,8% par rapport à fin 2021, démontrant la résilience du business model de Belfius Individuals dans un contexte macroéconomique complexe.

Les **revenus nets d'intérêts** de la Banque enregistrent une forte hausse de +20,0% pour s'établir à EUR 666 millions, principalement grâce aux non-maturing deposits qui bénéficient de taux d'intérêt plus élevés.

Les **commissions nettes** de la Banque ont augmenté légèrement de +1,2% pour atteindre EUR 636 millions. Cette hausse provient principalement des paiements, des assurances et des services, malgré la légère baisse des commissions en Asset Management, qui ont été affectées par l'évolution négative des marchés financiers en 2022.

La contribution de l'**assurance vie** représente EUR 243 millions, en hausse de +7,3% par rapport à 2021, principalement grâce à la reprise partielle de provisions techniques et à des plus-values compensant la baisse des revenus financiers récurrents et l'impact négatif des instruments comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

La contribution de l'**assurance non-vie** a fortement augmenté de +18,1%, pour s'établir à EUR 204 millions grâce à la réévaluation des provisions pour sinistres de l'année précédente, essentiellement aux niveaux de DVV Mobillity et de Bancassurance All-Risks.

Les **autres résultats** s'élèvent à EUR -114 millions en 2022, contre EUR -121 millions en 2021, soit une amélioration de EUR 7 millions, provenant principalement de la hausse des dividendes reçus en 2022.

En 2022, le **total des charges** s'élève à EUR 946 millions, en hausse de EUR 47 millions, soit +5,3% par rapport à 2021. Les frais de personnel et les frais généraux du segment Individuals ont été plus élevés en 2022 qu'en 2021 en raison de l'inflation élevée et des investissements continus dans la marque, le capital humain et le capital numérique, tandis que les coûts de réseau et les amortissements ont été inférieurs à ceux de l'année dernière.

Ainsi, le **résultat brut d'exploitation** a augmenté pour s'établir à EUR 688 millions en 2022, soit une hausse de EUR 126 millions ou +22,4% par rapport à 2021.

Le coût du risque s'est élevé à EUR -36 millions en 2022, soit une dégradation de EUR -54 millions par rapport à 2021 qui a été largement impactée par des reprises nettes d'une partie de la provision Covid.

Les **dépréciations sur immobilisations (in)corporelles** s'élèvent à EUR -2 millions.

Le **résultat avant impôt** est de EUR 650 millions, en hausse de EUR 72 millions, soit +12,4%, par rapport à 2021.

Les **charges d'impôt** s'élèvent à EUR 148 millions en 2022, contre EUR 134 millions en 2021. Cette augmentation est principalement due à la hausse du bénéfice avant impôts.

Le **résultat net part du Groupe** du segment Individuals de Belfius a augmenté de +13,0% et s'est établi à EUR 502 millions en 2022.

Il y a un élément spécial du résultat net de EUR 3 millions pour le segment Individuals en 2022 qui provient des charges (EUR -4 millions). Le **résultat net ajusté** du segment Individuals s'élève donc à EUR 499 millions en 2022, en hausse de +12,3% par rapport au résultat net ajusté à fin 2021.

Le **ratio coûts-revenus** Individuals s'établit à 57,9%, contre 61,5% en 2021. Le Return on Normative Regulatory Equity (RoNRE) s'établit à 30,2%.

Compte de résultats IND

(en millions d'EUR)	2021	2022
REVENUS	1.461	1.634
Revenus nets d'intérêts Banque	555	666
Commissions nettes Banque	628	636
Contribution de l'assurance vie	227	243
Contribution de l'assurance non-vie	172	204
Autres	(121)	(114)
CHARGES	(899)	(946)
RÉSULTAT BRUT	562	688
Coût du risque	17	(36)
Dépréciations des immobilisations (in)corporelles	(2)	(2)
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT	578	650
(Charges) Revenus d'impôt	(134)	(148)
RÉSULTAT NET APRÈS IMPÔT	444	502
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	0	0
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	444	502
RÉSULTAT NET AJUSTÉ⁽¹⁾	444	499

(1) Les résultats ajustés sont des Indicateurs Alternatifs de Performance définis et réconciliés dans le document APM sur le site web: www.belfius.com.

Ratios

(en %)	2021	2022
Ratio coûts-revenus ⁽¹⁾	61,5%	57,9%
RoNRE ⁽²⁾	24,0%	30,2%

(1) Charges par rapport aux revenus.

(2) Belfius calcule le Return on Normative regulatory equity (RoNRE) comme le résultat net exprimé en pourcentage du capital réglementaire normatif moyen attribué au métier.

Capital réglementaire normatif et exposition au risque réglementaire

(en millions d'EUR)	31/12/21	31/12/22
Capital réglementaire normatif ⁽¹⁾	1.885	1.514
Exposition au risque réglementaire	13.962	11.215

(1) Le capital réglementaire normatif du métier est calibré. Le ratio CET1 de la business line est porté à 13,5% tenant compte de l'exposition au risque réglementaire du métier.

Entrepreneurs, Entreprises & Public (E&E&P)



Business description E&E&P

Belfius propose une gamme complète de produits et services de banque et d'assurance à quelque 0,3 million d'entrepreneurs, d'entreprises et d'institutions publiques et sociales (E&E&P). Tout en occupant toujours la tête du secteur public et social grâce à plus de 160 ans d'expérience dans le secteur, Belfius poursuit avec succès sa stratégie de «Lead and loved Bank» dans le segment des Entreprises et Entrepreneurs (E&E). Trois ans après le lancement de son ambition, force est de constater que la Banque se positionne de plus en plus comme un leader sur le marché des entreprises et dispose d'une position solide avec une part de marché qui tend vers les 19%.

*Lead &
loved Bank pour
E&E&P*

1. La segmentation de la clientèle

Les produits et services de la division E&E&P s'adressent aux entrepreneurs (segment Business), aux moyennes et grandes entreprises (segment Corporate) et aux entités des secteurs public et social (segment Public and Social).

- Le segment **Business Banking** comprend principalement des indépendants, des professions libérales (e.a. avocats, médecins, comptables...) et des PME avec un chiffre d'affaires de EUR 0 à 10 millions.
- Le segment **Corporate Banking** regroupe les moyennes et grandes entreprises belges avec un chiffre d'affaires supérieur à EUR 10 millions et exerçant leurs activités en Belgique dans tous les secteurs d'activités. Au sein de Corporate Banking, Belfius a créé un nouveau segment qui se situe à la limite entre Business Banking et Corporate Banking, avec un chiffre d'affaires compris entre EUR 10 et 25 millions, et qui a été dénommé segment «Local Corporate».
- Le segment **Public et Social** comprend des organismes publics locaux (p.ex. communes, provinces, zones de police et CPAS), des instances publiques supra-locales (p.ex. intercommunales), des organismes publics régionaux et fédéraux, des mutualités et syndicats, des acteurs des soins de santé (hôpitaux, maisons de retraite), de l'enseignement (universités, écoles) et du logement, sans oublier les fondations, secrétariats sociaux et fonds de pension.

2. Les canaux de distribution

Le réseau commercial du secteur Public & Social comporte 42 Bankers répartis en trois régions. Les chargés de relations se consacrent à des segments de clientèle spécifiques. Sachant comment leurs clients fonctionnent, ils sont à même d'identifier les solutions de banque et d'assurance qui répondent le mieux à leurs besoins.

Le réseau commercial de l'activité Corporate Banking comprend 77 Corporate Bankers répartis en quatre régions. Nous comptons également 38 Bankers (7 salariés et 31 indépendants dans notre réseau d'agences) pour servir les entreprises du segment Local Corporate (chiffre d'affaires entre EUR 10 et 25 millions).

Au sein de la distribution Corporate Banking et Wealth Management, nous comptons également 23 Wealth Managers salariés qui approchent les entrepreneurs pour leur besoins privés. Ils accompagnent au quotidien les clients Wealth (avec des assets supérieurs à EUR 2,5 millions) dans la gestion de leur patrimoine. Depuis 2021, les clients Wealth sont accueillis dans des Private et Wealth houses exclusives.

Le segment Business Banking est par contre servi par des Business Bankers logés dans notre réseau d'agences.

Au sein des segments E&E&P, le banquier est l'interlocuteur de référence dans l'interaction commerciale avec le client. Il est la personne de contact principale et entretient avec le client une relation de confiance s'inscrivant dans la durée. Les banquiers peuvent à tout moment faire appel à des experts internes pour les différentes lignes de produits et services, par exemple en matière de placement, de Cash Management Services, de Trade Finance, de Factoring, d'assurance, de Financial Markets et de Leasing. Une approche banquiers entourés d'experts et de Wealth Managers qui est au cœur de notre modèle de services aux clients E&E&P.

Outre l'atout majeur dont nous disposons déjà, à savoir le service humain de qualité, Belfius mise également sur le volet digital. Comme nos clients particuliers, nos clients professionnels peuvent eux aussi réaliser leurs opérations bancaires avec Belfius à distance. En effet, Belfius dispose d'une offre numérique via son application BelfiusWeb (desktop et mobile).

Cette plateforme digitale permet de gérer une multitude de services bancaires. En effet, elle propose, entre autres, d'initier des paiements et de signer des transactions en sécurité sans limite de montant. Elle offre aussi la possibilité d'effectuer directement les tirages de straight loans ou roll-over. Les clients Business peuvent réaliser toutes leurs opérations via Belfius Direct net. Ils disposent également de l'application Belfius mobile qui a été reconnue comme la meilleure au monde en termes de facilité d'utilisation, de fonctionnalités, de conception et d'expérience utilisateur.

Depuis 2021, les fonctionnalités digitales ont été enrichies par des nouveautés. Tout d'abord, Smarty, une application rapide et sûre, pour les formulaires de demande (comptes, cartes, BelfiusWeb...). Disponible 24h/24 et 7jours/7, tout se passe par le canal digital et fait gagner un temps considérable aux clients qui peuvent également signer les documents sur leur smartphone. Belfius a également lancé BE-Trade qui facilite le traitement end-to-end des opérations de commerce international pour les clients. Enfin, Belfius Edge permet aux clients E&E d'exécuter des opérations de change par voie digitale directement dans la salle des marchés de Belfius. Et enfin, depuis juin 2022, nous proposons également aux clients une nouvelle application E-FX pour initier les paiements internationaux directement via BelfiusWeb ou Belfius Mobile.

3. Notre offre de solutions et services bancaires

Belfius souhaite rester un moteur puissant pour l'économie belge avec un volume important de crédits et souhaite continuer à aider les clients à développer leurs activités et à gérer leur trésorerie en proposant une gamme de services et de solutions de premier ordre pour répondre à leurs besoins professionnels et privés.

3.1. Produits de financement

Belfius a un engagement formel: soutenir l'économie belge, non seulement quand tout va bien mais aussi en périodes de difficultés.

Belfius propose à ses clients E&E&P une gamme de produits de crédits à long terme et court à terme pour leur permettre de financer et de développer leur activité. Nous pouvons noter:

- des solutions spécifiques de financements sur mesure (crédits, affacturage, leasing) pour les starters, les médecins et les professionnels de la comptabilité. Les produits comprennent des solutions de gestion des liquidités et de paiement, des investissements, des solutions de mobilité, des produits d'assurance non-vie et des produits professionnels d'assurance vie;

«Plus que jamais, Belfius soutient l'économie Belge par un volume important de crédits aux clients E&E&P.»

- les solutions de working capital: pour financer les besoins de fonds de roulement, Belfius propose un ensemble de solutions comme les crédits court terme et le factoring visant à optimiser et éviter l'immobilisation de liquidités. Chaque solution est appropriée à une situation précise qui permet tantôt de gérer plus aisément l'entreprise, tantôt d'optimiser la situation comptable ou fiscale;
- les services de leasing: par l'intermédiaire de ses filiales intégrées, Belfius Lease, Belfius Auto Lease, Belfius Bike Lease, Belfius propose différentes solutions de leasing financier et opérationnel;
- les activités Debt Capital Markets (DCM): Belfius est largement reconnue pour son expertise et son rôle accompagnateur dans l'émission d'obligations par des émetteurs belges sur les marchés financiers dans le secteur (semi-)public et Corporate. Malgré la volatilité et le caractère complexe du marché, Belfius se positionne comme la première banque en matière de DCM en Belgique en nombre de transactions et en volume. Au total, ce ne sont pas moins de 46 transactions obligataires pour un montant de EUR 8,1 milliards de solutions alternatives de financement à court et long terme qui ont été émises en 2022. Belfius a été proclamée, pour la 7^e fois en 10 ans, «Bond Finance House of the Year» par Euronext Bruxelles. Belfius a également remporté en 2022 le prix «ESG Bond Finance House of the Year» pour son rôle de pionnier dans l'émission de Green Bonds et de Social Bonds destinés aux entreprises et entités (semi-)publiques belges;
- les activités Equity Capital Markets (ECM): Belfius opère également sur le marché des participations en capital, en structurant et en plaçant les transactions de marché pour ses clients Corporate belges (émissions initiales, augmentations de capital, placement privé d'actions). Afin de développer son offre de services, Belfius a conclu en 2017 un partenariat stratégique avec Kepler Cheuvreux. En 2022, Belfius s'est positionnée en haut du classement des banques en matière d'ECM en Belgique, en termes de nombre de transactions d'entreprises belges exécutées en Equity Capital Markets;
- le financement immobilier: le département immobilier de Belfius offre à la clientèle le soutien de ses architectes internes, ingénieurs et chefs de projet spécialisés dans la construction et le financement. Avec sa solution unique «Smart Building et Renovation solutions» (une formule «all-in» sur mesure pour aider et accompagner les clients de A à Z dans leurs projets), Belfius a financé en 2022, 44 projets d'une valeur totale de EUR 454 millions;

«Belfius décroche l’Award ‘Best Trade Finance Provider 2023’ pour la 3^e fois consécutive, ce qui représente une marque de reconnaissance de l’excellence de Belfius en matière de commerce international.»

- le financement d’infrastructures: Belfius joue un rôle clé dans la structuration et le financement des grands projets d’investissement en infrastructures en Belgique, notamment les projets d’énergies renouvelables, ainsi que dans les projets semi-publics en immobilier et infrastructure, via des crédits structurés, des crédits en consortium et financements PPP;
- le financement du commerce et des exportations: Belfius offre aux entreprises belges opérant à l’international une panoplie de produits et services de financement du commerce et des exportations, allant du crédit documentaire au crédit acheteur. Les transactions sont accomplies par l’entremise d’un vaste réseau de correspondants qui incarnent la présence de Belfius dans les principaux pays du monde.

Belfius vient d’être désignée «Best Trade Finance Provider 2023 de Belgique» pour la troisième année consécutive par le magazine international Global Finance. Ce prix est une marque de reconnaissance pour les efforts fournis par Belfius pour accompagner au quotidien les entreprises belges dans leurs activités à l’importation et l’exportation.

3.2. Produits de paiement

Parallèlement à son offre bancaire standard qui comprend les comptes, les comptes sociaux, les cartes de débit, les cartes de crédit et les pools de trésorerie, Belfius propose des produits de paiement qui s’adaptent aux divers besoins des clients E&E&P, comme par exemple les cartes pré-payées, les solutions pour les paiements en ligne avec le spécialiste en la matière Mollie, la collaboration exclusive avec Twikey pour tous les besoins dans le domaine des domiciliations et les nouveaux modes de demandes de paiements et e-invoicing.

Pour Business Banking, les produits de paiement sont proposés sous la forme de packs de comptes courants liés à une carte de débit et de crédit (Business Pack et Business Pack Plus) à un prix inférieur à celui de chaque produit individuel combiné à d’autres avantages (compartiments multidevises gratuits, 2 paiements instantanés par mois inclus et réduction sur les frais de rapport CODA). En 2023, des packs seront introduits pour les segments Corporate et Public & Social Profit.

Avec Payworld, Belfius a un nouveau partenaire (à côté de Worldline) pour équiper ses clients d’un terminal de paiement. Pour l’instant, ce sont surtout les petits commerçants, les start-ups et les médecins qui se sont déjà vu proposer un terminal Payworld.

Belfius se positionne également en tant qu’agrégateur de comptes en proposant la gestion de comptes auprès d’autres banques et en permettant l’exécution d’opérations de paiement à partir de ces comptes.

À ses clients publics, Belfius offre des services de gestion de caisse et de liquidités. La Banque est depuis longtemps le caissier de toutes les administrations belges régionales (sauf une) et de presque toutes les communes belges. En 2022, Belfius a été, à nouveau, désignée par la Région de Bruxelles Capitale et la Région Wallonne pour assurer la fonction de caissier.

Dans un contexte économique incertain qui impacte directement la trésorerie des entreprises, Belfius s’est rapprochée d’EMAsphere, une plateforme de reporting SaaS dédiée au suivi de la performance financière. Au travers de tableaux de bord exclusifs et accessibles dans EMAsphere, les entreprises clientes de Belfius bénéficient d’indicateurs fiables et à jour pour les aider à gérer leur trésorerie. Il s’agit d’un outil essentiel pour faciliter leur prise de décisions et assurer leur pérennité.

Pour la troisième année consécutive, le magazine de renommée internationale Global Finance a décerné à Belfius le titre de meilleure banque pour les activités de Cash Management sur le marché belge. Cette consécration vient à nouveau confirmer l’expertise de Belfius et sa réelle valeur ajoutée pour les entrepreneurs et les entreprises de notre pays, pour la gestion journalière de leurs flux. Ce titre atteste une nouvelle fois du savoir-faire de Belfius et de la pertinence de l’offre alliant solutions innovantes et service de proximité.

Enfin, Belfius accorde une grande importance à la sécurité des transactions et surveille en permanence ses procédures internes pour prévenir la fraude. Belfius propose à ses clients une offre supplémentaire de sécurité basée sur trois axes pour aider les entreprises et les administrations publiques en matière de prévention, de détection et de gestion des risques de fraude. Belfius et ses partenaires effectuent ensuite une analyse des procédures internes, un audit informatique des systèmes de sécurité du client et un programme d’analyse anti-fraude.

Belfius est également le sponsor exclusif de l’événement «Best Finance Team» qui rassemble plus de 600 responsables financiers de nombreuses entreprises belges et qui donne à Belfius une belle visibilité.



3.3. Produits d'épargne et d'investissement

Dans un contexte de taux d'intérêt à la hausse, Belfius offre deux catégories de produits d'épargne et d'investissement à ses clients E&E&P: des produits bilantaires, comme les différents comptes d'épargne, les comptes à terme, les certificats d'épargne et obligations émis par Belfius; et des produits hors bilan, notamment la gestion discrétionnaire de portefeuille, les fonds communs de placement et les obligations émises par des tiers. Des gestionnaires de produits dédiés créent des produits d'épargne et d'investissement qui répondent à leurs besoins spécifiques en termes de risque, de structure et de maturité.

3.4. Produits d'assurance

Belfius Insurance offre aux clients entrepreneurs une gamme complète de produits d'assurance vie et non-vie via le réseau d'agences de Belfius Banque et ses points de contact numériques.

La gamme de produits comprend des couvertures d'assurance non-vie: assurance automobile, assurance responsabilité civile, assurance incendie et assurance risques divers.

D'autres produits d'assurance vie tels que l'assurance protection crédit, la pension complémentaire privée pour les indépendants et l'engagement individuel de pension sont proposés aux clients professionnels.

Belfius Insurance commercialise aussi des produits d'assurance vie parmi ses clients publics et sociaux. Les solutions d'assurances vie spécifiques concernent surtout les assurances pension du premier et du deuxième piliers dans la fonction publique.

3.5. People Rewards

Belfius propose également à tous les employeurs qui souhaitent rémunérer leurs collaborateurs dans le cadre d'une politique de rémunération variable une gamme de produits financiers et d'assurances tels que les warrants, le leasing de voitures via Belfius Auto Lease, et les assurances vie.

Belfius propose également un Plan d'options long terme. Tous les plans de warrants et d'options long terme de Belfius sont gérés électroniquement via l'application web MyPlansByBelfius.

3.6. Service d'analyse financière

Belfius réalise aussi des études annuelles pour éclairer sa clientèle sur des thèmes comme le développement des finances locales, communales et provinciales, avec des déclinaisons propres à chaque instance locale. Des analyses financières spéciales sont aussi proposées aux communes individuelles et aux hôpitaux, pour aider le client à cerner ses propres finances et voir ses chiffres en relation avec les moyennes de la région ou des pairs. Ces études sont devenues des outils de management de référence pour les clients de Belfius dans le secteur public et social.

Fidèle à la tradition, Belfius Banque a également présenté en juin son rapport sur l'état des finances locales. Après la crise sanitaire, l'étude de 2022 s'attache à dresser l'évolution des finances locales dans le cadre de la crise énergétique. Le niveau élevé de l'inflation, la forte augmentation des coûts salariaux, l'envolée des prix de l'énergie et aussi l'explosion du prix des matériaux de construction auront un impact important sur l'évolution des recettes et des dépenses.

SYMIA est un outil complémentaire qui permet de visualiser la situation financière d'une commune locale sur une période de sept ans. Une application au service des pouvoirs locaux et des citoyens. Grâce à cette application, les administrations publiques peuvent visualiser l'évolution des budgets à long terme, respecter les contraintes d'équilibre budgétaire, mesurer l'impact financier des choix politiques, informer le citoyen. Un module sur l'impact de la hausse du coût d'énergie est également mis à la disposition des communes.

Enfin, pour la 28^e fois, Belfius a décrypté la situation financière des hôpitaux généraux en Belgique et a analysé les chiffres de l'exercice 2021 et des premiers mois de 2022 mis à mal par la crise énergétique. Dans cette étude, Belfius examine, après deux années particulièrement intenses liées à la pandémie de Covid-19, l'impact de la conjoncture défavorable actuelle et des coûts de l'énergie sur le cadre budgétaire des hôpitaux.

3.7. Belfius accompagne également les clients Wealth Management dans la réalisation de leurs projets personnels

Afin de réaffirmer ses ambitions visant à répondre aux besoins professionnels et privés de ses clients, Belfius a organisé en mai 2022 des events «Inspired by Love» en présentiel pour ses clients Corporate et Wealth.

Cette stratégie liant les besoins professionnels et privés porte clairement ses fruits auprès des clients Wealth Management. Elle repose sur une approche humaine et proche du client, soutenue par notre know-how digital, une expertise internationale en matière d'investissement et une collaboration avec des partenaires solides.

Pour soutenir les chefs d'entreprise, Belfius a créé Bizz Matcher, une plateforme interne permettant aux Bankers de mettre en relation les cédants et les repreneurs. En novembre, à l'occasion de la semaine de la transmission des entreprises, Belfius a organisé un webinar avec plus de 250 participants et a présenté sa plateforme Bizz Matcher.

Enfin, pour continuer à inspirer ses clients, un événement digital exclusif «Inspired by Convictions» a également été organisé en fin d'année et lors duquel les experts de Belfius ont partagé leurs convictions en matière d'investissements pour 2023.

4. Le durable comme élément clé de nos offres

Face aux défis énergétiques que doivent relever les entreprises et les institutions publiques, la durabilité fait partie intégrante de la stratégie de Belfius. Dans ce cadre, la Banque poursuit l'élargissement de sa gamme de produits et de solutions durables.

Portée par son ambition d'aider ses clients à réaliser la transition vers une société plus durable, Belfius a lancé deux nouvelles formules, à savoir un crédit d'investissement et un leasing dont les fonds sont destinés à financer un projet qui répond à des objectifs environnementaux (comme par exemple véhicules électriques, hybrides, amélioration des performances énergétiques des bâtiments, production d'électricité grâce à l'énergie solaire, éolienne, hydraulique, géothermique, gestion des déchets et des eaux usées...) avec un tarif avantageux.

En janvier 2023, Belfius a lancé un outil ESG unique pour guider les clients Corporate à définir leur stratégie durable de manière autonome et en fonction de leur secteur d'activité (des objectifs durables ont été définis pour 60 secteurs différents se retrouvant dans notre clientèle). Cet outil, disponible sous la forme d'un «ESG dashboard», constitue une énorme accélération dans le dialogue ESG avec les clients et dans la participation de nos clients à la transition.

«Nous réalisons non seulement des analyses objectives de haut niveau, mais nous accompagnons également nos clients avec des solutions inspirantes.»

Consciente des enjeux liés à une mobilité durable, Belfius Auto Lease s'est résolument engagée dans la voie de la flexi-mobilité et propose un panel de solutions de mobilité flexible, durable et innovante, adaptées aux besoins spécifiques des clients et développées avec plusieurs partenaires belges de premier plan:

- Belfius Car Lease, une offre complète de formule de leasing automobile sur mesure, visant à promouvoir l'utilisation de véhicules écologiques et comprenant, par exemple, des infrastructures de recharge pour véhicules électriques ou plug-in;
- Belfius Bike lease, une formule de leasing opérationnel de vélo «all-in» (en partenariat avec Cyclis, le pionnier du leasing de vélo en Belgique);
- Belfius Move by Skipr, une solution digitale innovante pour optimiser les déplacements des collaborateurs tout en allégeant la gestion administrative pour l'employeur. Cette solution comprend une app permettant de planifier, réserver et payer ses déplacements en combinant différents moyens de transport et en choisissant l'itinéraire le plus court, le plus écologique, etc.;
- Belfius soutient également la transition vers une mobilité à faible émission de carbone, notamment en devenant l'actionnaire principal de CenEnergy. Cette scale-up belge est spécialisée dans le déploiement d'infrastructures de recharge sûres et intelligentes dans toute la Belgique. Belfius encourage aussi ses clients professionnels à s'orienter vers une plus grande durabilité en matière de leasing automobile. C'est ainsi que 56% des nouveaux contrats de leasing de Belfius Auto Lease concernent des véhicules plus écologiques.

Belfius Auto Lease est ainsi en bonne voie pour atteindre d'ici 2025 l'objectif de réduction de 50% des émissions de CO₂ de son parc automobile auquel elle s'est engagée.

La modernisation et la rénovation en profondeur de nombreux bâtiments sont incontournables. Des solutions pour les rendre plus intelligents et surtout moins énergivores et ainsi réduire nos émissions de CO₂ sont au premier plan de nos réflexions. C'est dans cet esprit que Belfius propose la solution Smart Building & Renovation, une formule «all-in» sur mesure pour aider et accompagner, de A à Z, les écoles, institutions de soins, entreprises et pouvoirs locaux aux différents stades de leurs projets (à partir d'environ EUR 1 million). Depuis les audits techniques et énergétiques jusqu'à la réception définitive du bâtiment. Ce faisant, Belfius assiste toutes les autorités dans l'un des principaux piliers du Pacte national d'investissement et aux besoins urgents de la Belgique en matière de modernisation et d'amélioration de son parc immobilier. Via ce produit Smart Building & Renovation Solutions, Belfius a accompagné et financé 44 projets pour un montant de EUR 223 millions.

En 2022, Belfius a également joué un «Senior role» pour pas moins de 9 Green, Social ou Sustainable Bonds d'un montant de EUR 1,9 milliard.

Enfin nous pouvons citer un deal exceptionnel entre Aster, Energyvision et Belfius qui vont dans les trois prochaines années équiper plus de 50.000 logements sociaux flamands avec environ 400.000 panneaux solaires. Avec l'aide de Belfius comme partenaire financier privilégié, cette collaboration a pour but de rendre plus durable la gestion de l'énergie du patrimoine immobilier social flamand tout en allégeant la facture énergétique des 150.000 personnes qui y vivent. Il s'agit d'un investissement en énergie durable de plus de EUR 150 millions.

5. Belfius, Lead & Loved Bank pour les entrepreneurs, les entreprises belges et le secteur Public & Social

Début 2022, Belfius a lancé une campagne à grande échelle qui met en vedette des entrepreneurs belges, tous clients Belfius. Plus de 55 entrepreneurs belges jeunes et plus expérimentés ont ainsi directement apporté leur concours à cette campagne, ce qui prouve que Belfius est bel et bien devenue «top of mind» auprès des entrepreneurs et à quel point les entrepreneurs font confiance à Belfius. En effet, aujourd'hui, ils sont de plus en plus nombreux à choisir Belfius comme partenaire pour réaliser leurs rêves et leurs ambitions.

Belfius a demandé à ces entrepreneurs de raconter leur histoire, de parler de leur drive, passion et love de leur travail, pour qu'ils servent d'inspiration à l'ensemble de la société belge.

«Toujours plus. Pour votre love» est clairement une promesse que Belfius réalise sur le terrain.

La campagne a démarré avec des versions générales réunissant plusieurs entrepreneurs. Cela a ensuite été suivi par des créations individuelles réparties localement, avec une citation et un texte spécifique par entrepreneur.

Cette campagne a été visible dans les quotidiens, sur de grands billboards, sur des bannières de sites internet et dans les médias sociaux.

Prestations commerciales E&E&P en 2022

Au 31 décembre 2022, le **total de l'épargne et des avoirs de la clientèle** E&E&P s'établit à EUR 63 milliards, en hausse de +3,2% (EUR +1,9 milliard) par rapport à fin 2021. Les dépôts sans échéance (comptes d'épargne et comptes à vue) diminuent de EUR 0,7 milliard, passant ainsi à EUR 39,6 milliards. Les avoirs sous gestion, obligations et actions ont diminué de EUR 1,1 milliard à EUR 11 milliards. Cette baisse s'explique principalement par l'effet marché financier négatif partiellement compensé par la bonne croissance organique. Les autres produits d'épargne et d'investissements augmentent de EUR 3,7 milliards à EUR 12,4 milliards, principalement en raison de l'augmentation des comptes à terme.

Entrepreneurs, Entreprises & Public (non audité)

(en milliards d'EUR)	31/12/21 ⁽¹⁾	31/12/22	Évolution
TOTAL DES AVOIRS DE LA CLIENTÈLE	61,1	63,0	+3,2%
Dépôts sans maturité	40,3	39,6	-1,7%
Avoirs sous gestion, obligations et actions	12,1	11,0	-8,8%
Autres avoirs de la clientèle	8,7	12,4	+42,3%

(1) Une reclassification a été opérée au sein du segment E&E&P entre, d'une part, Asset Management, Obligations et Actions et, d'autre part, Autres avoirs de la clientèle par rapport au rapport annuel de 2021.

(2) Produits à capital garanti (Branche 21/26), bons de caisse, comptes à terme, produits de tiers.

L'**encours total des crédits** a augmenté à EUR 61,2 milliards (+7,5%). Les encours de crédits à la clientèle Business augmentent de EUR 0,9 milliard (ou +6,4%). Les encours de crédits pour les clients Corporate augmentent de EUR 3,2 milliards (ou +17,1%). En ce qui concerne le Public and Social Banking, les encours des crédits restent stables par rapport à 2021.

Entrepreneurs, Entreprises & Public (non audité)

(en milliards d'EUR)	31/12/21	31/12/22	Évolution
ENCOURS DES PRÊTS	57,0	61,2	+7,5%
Business	14,1	15,0	+6,4%
Public and Social	23,8	23,9	+0,4%
Corporate	19,1	22,3	+17,1%
ENGAGEMENTS HORS BILAN	27,5	28,5	+3,5%

Belfius a octroyé pour EUR 15,7 milliards (ou +17,6%) de nouveaux crédits à long terme à l'économie belge tant à la clientèle Business et Corporate que Public et Social.

La production de crédits à long terme pour les clients Business a atteint EUR 4,4 milliards en 2022. Belfius a accompagné 26.714 nouvelles start-ups en 2022 dont 57% sont des start-ups de 3 ans ou moins.

La production de crédits long terme pour les clients Corporate s'est élevée à EUR 8,1 milliards (+26,7% de hausse par rapport à 2021), confortant la position de Belfius comme l'une des quatre premières banques dans ce segment. Sa part de marché en termes d'encours de crédits est estimée à 19% fin 2022.



En 2022, Belfius a accordé EUR 3,2 milliards de nouveaux financements à long terme au secteur public. Belfius reste le leader incontesté sur ce marché et répond à chaque appel d'offres de financement émanant d'organismes publics, à qui elle propose des conditions de financement durables. Belfius gère la trésorerie de pratiquement toutes les administrations locales et s'est vu attribuer 52% des volumes de financement du secteur public ayant fait l'objet d'un appel d'offres en 2022.

Belfius a également encore conforté sa position de leader sur le marché des émissions **DCM (Debt Capital Markets)** pour les entreprises (semi-)publiques et privées: en 2022, la Banque a émis EUR 8,1 milliards d'instruments financiers innovants sous la forme d'émissions à court terme (encours moyen en billets de trésorerie) et à long terme (Medium Term Notes et obligations).

Les résultats commerciaux du segment E&E&P en matière d'assurances montrent des tendances opposées en termes de volumes de souscription:

- les primes brutes E&E&P souscrites dans l'assurance non-vie s'établissent à EUR 177 millions, soit +1,7% par rapport à 2021, grâce à la croissance de la bancassurance et de DVV dans le segment Business, compensant la diminution dans le segment Wholesale due à la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de run-off pour les produits d'assurance non-vie proposés via les courtiers et la bancassurance;
- la production E&E&P d'assurances vie s'élève à EUR 392 millions, soit une diminution de EUR -24 millions par rapport à 2021. La perte des primes sur un contrat résilié et la baisse des primes en Business Pension (Bancassurance et DVV Business) ne sont que partiellement compensées par la hausse des primes sur Publipension, la croissance de Wholesale Branche 26 et les primes supplémentaires sur les assurances de groupe Branche 21 existantes.

Entrepreneurs, Enterprises & Public (non audité)

(en millions d'EUR)	31/12/21	31/12/22	Évolution
ENCAISSEMENT TOTAL DE PRIMES	589	569	-3,5%
Vie	416	392	-5,7%
Non-Vie	174	177	+1,7%

Résultats financiers E&E&P en 2022

Le **résultat net après impôt** diminue, passant de EUR 484 millions en 2021 à EUR 456 millions en 2022 principalement en raison d'une augmentation importante du coût du risque en 2022.

En 2022, le **total des revenus** s'établit à EUR 1.144 millions, en hausse de EUR 80 millions, soit +7,6%, par rapport à 2021.

Les **revenus nets** d'intérêts E&E&P de la Banque s'établissent à EUR 920 millions, soit +7% de mieux qu'en 2021. Cela est principalement dû à la tarification stricte des dépôts sans échéance dans un contexte de hausse des taux d'intérêt.

Les **commissions nettes** E&E&P de la Banque augmentent en 2022 à EUR 131 millions (EUR +20 millions) grâce à une augmentation des commissions sur les paiements, les crédits et les assurances malgré la légère baisse des commissions provenant de l'épargne et des investissements qui a été impactée par l'évolution négative des marchés financiers en 2022.

La contribution de l'**assurance vie** se solde par un résultat de EUR 94 millions en 2022, soit 24,7% de plus qu'en 2021, et s'explique principalement par la réévaluation des provisions techniques.

La contribution de l'**assurance non-vie** a diminué, passant de EUR 38 millions en 2021 à EUR 22 millions en 2022, en raison de deux provisions importantes pour sinistres en Mobilité et de l'impact de l'inflation sur les provisions pour sinistres de l'année précédente pour les accidents de travail.

En 2022, le **total des charges** s'est établi à EUR 471 millions, une augmentation importante par rapport à 2021 (+10%) expliquée par le renforcement des effectifs et l'indexation salariale.

Ainsi, le **résultat brut d'exploitation** est de EUR 672 millions en 2022, ce qui représente une augmentation de EUR 36 millions ou +6% par rapport à 2021.

Le **coût du risque** est de EUR -80 millions en 2022 (comparé à EUR -10 millions en 2021) et s'explique par l'augmentation des dépréciations de phase 1 et de phase 2, afin de tenir compte de l'évolution des anticipations macroéconomiques en 2023 alors que 2021 a été largement impactée par des reprises nettes d'une partie de la provision Covid.

Le **résultat avant impôt** est de EUR 592 millions, soit EUR 34 millions de moins par rapport à 2021.

La **charge d'impôt** s'élève à EUR 136 millions en 2022 alors qu'elle s'est établie à EUR 142 millions en 2021.



Le **résultat net part du Groupe** du segment E&E&P a atteint EUR 456 millions en 2022, une diminution de EUR -28 millions par rapport à 2021.

Il n'y a **pas d'éléments spéciaux** impactant le segment E&E&P en 2021. Le résultat net ajusté E&E&P s'élève donc à EUR 456 millions en 2022 contre EUR 484 millions en 2021.

Le **ratio coûts-revenus** du segment E&E&P est de 41,2% en 2022. Le Return on Normative Regulatory Equity (RoNRE) est de 8,8% en 2022 contre 10,3% en 2021.

Compte de résultats E&E&P

(en millions d'EUR)	2021	2022
REVENUS	1.064	1.144
Revenus nets d'intérêts Banque	860	920
Commissions nettes Banque	111	131
Contribution de l'assurance vie	76	94
Contribution de l'assurance non-vie	38	22
Autres	(21)	(24)
CHARGES	(428)	(471)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	636	672
Coût du risque	(10)	(80)
Dépréciations des immobilisations (in)corporelles	0	0
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT	626	592
(Charges) Revenus d'impôt	(142)	(142)
RÉSULTAT NET APRES IMPÔT	484	456
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	0	0
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	484	456
RÉSULTAT NET AJUSTÉ⁽¹⁾	484	456

(1) Les résultats ajustés sont des Indicateurs Alternatifs de Performance définis et réconciliés dans le document APM disponible sur le site web: www.belfius.com.

Ratios

(en %)	2021	2022
Ratio coûts-revenus ⁽¹⁾	40,2%	41,2%
RoNRE ⁽²⁾	10,3%	8,8%

(1) Charges par rapport aux revenus.

(2) Belfius calcule le Return on Normative regulatory equity (RoNRE) comme le résultat net annualisé exprimé en pourcentage du capital réglementaire normatif moyen.

Capital réglementaire normatif et exposition au risque réglementaire

(en millions d'EUR)	31/12/21	31/12/22
Capital réglementaire normatif ⁽¹⁾	4.923	5.488
Exposition au risque réglementaire	36.468	40.653

(1) Le capital réglementaire normatif du métier est calibré. Le ratio CET1 de la business line est porté à 13,5% tenant compte de l'exposition au risque réglementaire du métier.

Group Center (GC)



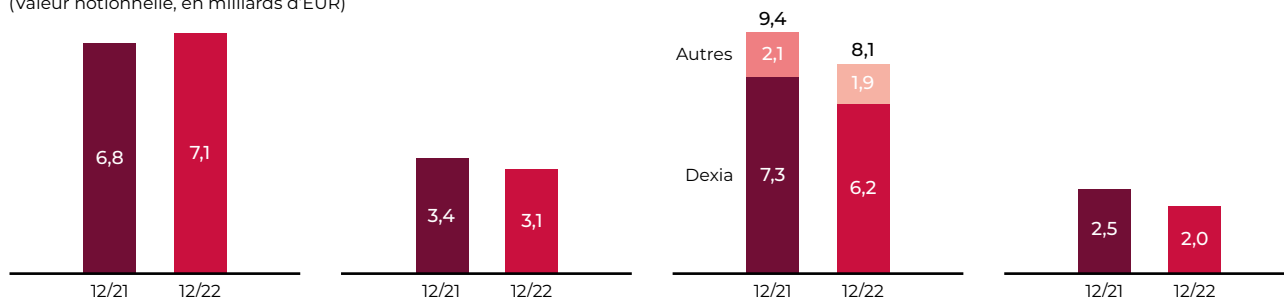
Le Group Center (GC) fonctionne à travers deux sous-segments:

- Les **portefeuilles en run-off**, héritage de l'ère Dexia, qui se composent principalement:
 - d'un portefeuille d'obligations émises par des émetteurs internationaux, essentiellement actifs dans les secteurs public et des services d'utilité publique réglementés (incluant des obligations liées à l'inflation du Royaume-Uni), et de titres adossés à des actifs, appelé portefeuille ALM Yield;
 - d'un portefeuille de garantie de crédits, composé principalement de Credit Default Swaps et de garanties financières sur des obligations émises par des émetteurs internationaux et partiellement couvertes par un assureur monoline (principalement Assured Guaranty); et
 - d'un portefeuille de dérivés avec des entités Dexia comme contrepartie ainsi que d'autres contreparties étrangères.
- Les **activités de gestion de taux et liquidités ALM et d'autres activités du Group Center**, couvrant la gestion des taux et liquidités de Belfius (dont le portefeuille obligataire ALM Liquidity, les dérivés pour la gestion d'ALM et la gestion des actifs centraux) et d'autres activités non affectées aux activités commerciales telles que les services de support aux marchés financiers et corporate (par exemple, la trésorerie), la gestion de deux anciens dossiers de crédit spécifiques hérités de l'ère Dexia (prêts aux entités Arco et Holding Communal) et Group Center de Belfius Insurance.

Ces portefeuilles et activités sont décrits plus en détail ci-après:

ALM Liquidity	Run-off portfolios		
Portefeuille obligataire ALM Liquidity	Portefeuille obligataire ALM Yield	Dérivés	Garanties de crédit

(Valeur notionnelle, en milliards d'EUR)



Portefeuille obligataire ALM Liquidity

Le portefeuille obligataire ALM Liquidity fait partie du volet de liquidité LCR total de Belfius Banque; il est de bonne qualité (crédit et liquidité) et bien diversifié.

Au 31 décembre 2022, le portefeuille obligataire ALM Liquidity s'élevait à EUR 7,1 milliards⁽¹⁾, soit une hausse de EUR 0,3 milliard ou 4% par rapport à fin 2021. Fin 2022, le portefeuille était composé d'obligations souveraines et du secteur public (63%), d'obligations sécurisées (30%), d'obligations d'entreprises (6%) et de titres adossés à des actifs (1%). Les obligations souveraines belges et italiennes dans le portefeuille représentaient chacune respectivement EUR 1,5 milliard⁽¹⁾ et EUR 0,9 milliard⁽¹⁾.

Au 31 décembre 2022, le portefeuille obligataire ALM Liquidity avait une durée de vie moyenne de 7,5 ans et une notation moyenne A- (100% du portefeuille étant investment grade (IG)), comparé à la notation A- fin 2021.

(1) En nominal.

Portefeuille obligataire ALM Yield

Le portefeuille obligataire ALM Yield de Belfius est utilisé pour gérer tout excédent de liquidités (après usage commercial optimal dans les métiers) et comprend essentiellement des obligations de haute qualité de crédit d'émetteurs internationaux.

Au 31 décembre 2022, le portefeuille obligataire ALM Yield avait une valeur nominale de EUR 3,1 milliards⁽¹⁾, soit 9% de moins qu'au 31 décembre 2021. Fin 2022, le portefeuille était composé d'obligations d'entreprises (77%), d'obligations souveraines et du secteur public (12%), de titres adossés à des actifs (7%) et d'obligations émises par des institutions financières (4%). Près de 85% des obligations d'entreprises, composées essentiellement d'obligations de long terme liées à l'inflation, ont été émises par des sociétés britanniques réglementées des secteurs hospitaliers, des entreprises d'infrastructure et de services aux collectivités, telles que des entreprises de distribution d'eau et de gaz. Ces obligations présentent une qualité de crédit satisfaisante. Pour la plupart de ces obligations, Belfius s'est couverte auprès d'un assureur crédit spécialisé (assureur monoline) indépendant de l'émetteur de l'obligation.

Au 31 décembre 2022, le portefeuille obligataire ALM Yield avait une durée de vie moyenne de 19 ans et une notation moyenne de A-. 95% du portefeuille est composé d'instruments Investment Grade (IG).

Portefeuille de dérivés Dexia et contreparties étrangères

Alors qu'elle faisait encore partie du groupe Dexia, l'ex-Dexia Banque Belgique (actuellement Belfius Banque) a servi de centre d'expertise du groupe Dexia pour les dérivés (essentiellement des swaps de taux d'intérêt). En d'autres termes, toutes les entités Dexia ont pu couvrir leurs risques de marché avec des dérivés de Dexia Banque, principalement dans le cadre de dispositions contractuelles standard liées aux garanties en numéraire. L'ex-Dexia Banque Belgique couvrait systématiquement ces positions sur dérivés auprès de tiers, de sorte que les dérivés apparaissent généralement deux fois dans les comptes de Belfius: une fois avec les entités du groupe Dexia et une fois par rapport à la couverture.

L'encours notionnel résiduel des dérivés pour les entités du groupe Dexia et les dérivés de taux d'intérêt auprès de contreparties étrangères représentait EUR 8,1 milliards⁽¹⁾ au 31 décembre 2022, une baisse de EUR 1,3 milliard, ou -14%, par rapport à EUR 9,4 milliards fin 2021.

Les dérivés Dexia ont diminué de 13% (soit EUR -1,1 milliard) et s'établissent à EUR 6,2 milliards à fin décembre 2022. Cette diminution est principalement le résultat d'amortissements. Les dérivés avec des contreparties internationales ont diminué de EUR 0,3 milliard (ou -14%) à EUR 1,9 milliard à fin 2022.

La juste valeur des dérivés Dexia et des dérivés conclus auprès des contreparties internationales s'élève à EUR 0,8 milliard fin 2022. Après constitution de sûretés, l'Exposure At Default (EAD; valeurs exposées au risque) s'élève à EUR 0,7 milliard, une baisse suite à l'évolution de l'environnement des taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2022, la notation moyenne du portefeuille est BBB+ et la durée de vie moyenne de ce portefeuille est de 11,1 ans⁽²⁾.

(1) En nominal.

(2) Calculé sur l'EAD.

Garanties de crédit

Au 31 décembre 2022, le portefeuille de garanties de crédit avait une valeur nominale de EUR 2,0 milliards⁽¹⁾, une baisse de EUR 0,5 milliard ou -20% par rapport au 31 décembre 2021. Le portefeuille de garanties de crédit comprend essentiellement des garanties financières et des credit default swaps pour des obligations émises par des pouvoirs publics ou des entreprises privées (97%) et des titres adossés à des actifs (3%). En raison de la bonne qualité de crédit du portefeuille obligataire sous-jacent de référence, de la protection supplémentaire contre le risque de crédit intégrée à l'obligation même et des protections acquises par Belfius auprès de différents assureurs spécialisés (ré-assureurs monoline US, principalement Assured Guaranty), le portefeuille de garanties de crédit est composé à 94% de titres investment grade (IG) en termes de profil de risque crédit. Le plus grand risque est une position credit default swap sur un titre adossé à des actifs mexicains qui a connu une forte détérioration de sa qualité de crédit suite à un précédent changement d'indexation.

Au 31 décembre 2022, la notation moyenne de ce portefeuille est de A- (comparé à BBB+ fin 2021) et la durée de vie moyenne est de 12,0 ans.

Autres activités du Group Center

Voici un aperçu des autres activités du Group Center:

- activités de gestion des taux et liquidités ALM, transfer pricing interne avec les métiers commerciaux, y compris l'usage de dérivés pour la gestion globale de l'ALM;
- gestion de deux dossiers de crédit hérités de l'ère Dexia – en l'occurrence crédits d'investissement octroyés à deux groupes en liquidation – Holding Communal et certaines entités Arco;
- gestion des flux, entre autres la gestion des couvertures des transactions de dérivés de taux d'intérêt internes et externes, étant donné que le Group Center est le centre de compétence de Belfius pour les dérivés de taux;
- activités de trésorerie (activités du marché monétaire); et
- résultats incluant les produits et charges sur actif et passif non affectés à un métier spécifique.

Le Group Center de Belfius Insurance est également imputé en totalité au Group Center. Le Group Center de Belfius Insurance comprend les revenus d'actifs non affectés à un métier spécifique, le coût de la dette subordonnée de Belfius Insurance, les résultats de certaines de ses filiales et les coûts non imputés à un métier donné.

Résultats financiers GC en 2022

Le **résultat net après impôt** de GC est de EUR 18 millions en 2022, contre EUR 8 millions en 2021.

En 2022, le **total des revenus** s'établit à EUR 204 millions, en hausse de EUR 26 millions par rapport à 2021. Cette hausse provient principalement des reprises de provisions plus élevées en lien avec des litiges juridiques.

Le **total des charges** a augmenté de EUR 150 millions en 2021 à EUR 202 millions en 2022 essentiellement en raison de l'indexation salariale au niveau de la Banque et d'investissements importants en technologie.

Le **résultat brut d'exploitation** s'est détérioré, passant de EUR 28 millions en 2021 à EUR 2 millions en 2022.

Le **coût du risque** s'établit à EUR +10 millions en 2022, à comparer à EUR -6 millions en 2021. En 2021, le coût du risque a été affecté par des baisses de notes de crédit ou par des révisions de taux de perte en cas de défaillance sur certaines positions de notre portefeuille obligataire. La plus grosse partie du montant positif de 2022 s'explique par l'impact favorable de l'extension de la maturité de garanties sur des positions wraps dans le portefeuille obligataire.

À l'instar de 2021, il n'y a pas de **dépréciations sur immobilisations (in)corporelles** en 2022.

Le **résultat net avant impôts** s'établit à EUR 12 millions en 2022 contre EUR 21 millions en 2021.

Les **impôts** s'élèvent à EUR +5 millions en 2022, contre EUR -14 millions en 2021. En 2021, comme en 2022, aucun impôt différé actif ou passif n'a été reconnu sur le résultat net avant impôts de BIRL du fait de l'incertitude relative aux revenus futurs soumis à taxation, ce qui aboutit à une augmentation d'impôts de EUR 3 millions en 2021 du fait d'un résultat net avant impôts négatif dans cette filiale, et à une diminution d'impôts de EUR 7 millions en 2022 en conséquence d'un résultat net avant impôts positif.

Par conséquent, le **résultat net part du Groupe de GC** s'établit à EUR 16 millions en 2022, contre EUR 6 millions en 2021.

Hors éléments spéciaux, le **résultat net ajusté de GC** s'établit à EUR 16 millions en 2022, contre EUR 11 millions en 2021.

Compte de résultats GC

(en millions d'EUR)	2021	2022
REVENUS	178	204
Revenus nets d'intérêts Banque	209	166
Commissions nettes Banque	(7)	(10)
Contribution de l'assurance vie	0	0
Contribution de l'assurance non-vie	0	0
Autres	(24)	48
CHARGES	(150)	(202)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	28	2
Coût du risque	(6)	10
Dépréciations des immobilisations (in)corporelles	0	0
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT	21	12
(Charges) Revenus d'impôt	(14)	5
RÉSULTAT NET APRES IMPÔT	8	18
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	1	1
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	6	16
RÉSULTAT NET AJUSTÉ⁽¹⁾	11	16

(1) Les résultats ajustés sont des Indicateurs Alternatifs de Performance définis et réconciliés dans le document APM disponible sur le site web: www.belfius.com.



Gestion du capital

Ce chapitre fait partie intégrante des états financiers consolidés.

Gestion du capital chez Belfius Banque⁽¹⁾

1. Supervision prudentielle

1.1. Exigences minimales

Belfius Banque fait rapport de sa solvabilité au niveau consolidé et au niveau statutaire, conformément au règlement et à la directive révisés sur les fonds propres, communément appelés CRR 2 et CRD 5:

- les exigences minimales de fonds propres («exigences du Pilier 1») telles que définies par l'article 92 du règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 modifiant le règlement (UE) n° 575/2013 (CRR 2);
- les exigences de fonds propres qui sont imposées par la décision SREP (Supervisory Review and Evaluation Process – Processus de surveillance prudentielle et d'évaluation des risques) conformément à l'article 16, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1024/2013 et qui vont au-delà des exigences du Pilier 1 («exigences du Pilier 2»);
- l'exigence de coussin combiné telle que définie à l'article 128, paragraphe 6, de la directive (UE) 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 modifiant la directive 2013/36/UE (CRD 5).

Exigences minimales ratio CET1

(en %)	2021	2022
Exigence minimale du Pilier 1	4,50%	4,50%
Exigence du Pilier 2	1,125%	1,198%
Coussin de conservation des fonds propres	2,50%	2,50%
Coussin pour les (autres) institutions belges d'importance systémique	1,50%	1,50%
Coussin de fonds propres contracyclique	0,01%	0,06%
Coussin sectoriel de risque systémique	0,00%	0,30%
EXIGENCES MINIMALES RATIO DE CAPITAL CET1	9,635%	10,051%
Ligne directrice Pilier 2	1,00%	0,75%
LIGNE DIRECTRICE MINIMALE RATIO DE CAPITAL CET1	10,635%	10,801%

Suite à la finalisation du processus de surveillance prudentielle et d'évaluation des risques (SREP) au début de l'année 2022 et à la notification de la BNB en mai 2022 de l'introduction d'un nouveau coussin systémique sectoriel pour les expositions immobilières résidentielles, Belfius doit respecter pour l'année 2022 un ratio de capital CET1 minimum de 10,051% (avant la guidance du Pilier 2).

Il est important de noter que l'exigence du Pilier 2 (P2R) a été fixée à 2,13% (contre 2% en 2021), à détenir pour 56,25% sous la forme de fonds propres CET1 et prenant en compte une nouvelle majoration prudentielle pour les expositions non performantes de 13 points de base. De plus, en ligne avec la résistance accrue de Belfius au stress test de l'EBA publié en juillet 2021, la guidance du Pilier 2 (P2G) a diminué de 1% à 0,75% sur le ratio CET1. Par conséquent, Belfius doit respecter un ratio de capital CET1 minimum de 10,801% pour l'année 2022 (en comparaison avec 10,635% en 2021, sur base d'un coussin P2G de 1%).

(1) Chiffres non audités.



Le ratio de capital CET1 consolidé de Belfius à la fin de 2022 s'élevait à 16,55%, ce qui est bien supérieur à l'exigence de ratio de capital CET1 applicable en 2022 mentionnée ci-dessus de 10,051%.

Outre ces exigences réglementaires, Belfius a déclaré dans son Risk Appetite Framework que, dans des circonstances de marché normales et sous une réglementation stable, l'objectif est de respecter un ratio CET1 opérationnel minimum de 13,5%, aux niveaux solo et consolidé.

Il convient de noter que les traitements prudentiels en matière d'absorption des pertes (Minimum Requirement Eligible Liabilities – MREL) sont décrits au chapitre 7 ci-dessous.

1.2. Méthodologie appliquée

Suite aux modifications de l'article 473a du CRR 2 en 2020, Belfius a demandé et obtenu de la BCE l'application de mesures transitoires pour l'impact de la première adoption et tous les impacts ultérieurs de l'IFRS 9 sur le modèle de pertes de crédit attendues à partir du 31 décembre 2020. Par conséquent, les mesures de solvabilité sont qualifiées comme «transitoires» tant pour le capital CET1 que pour les montants d'exposition au risque.

Le régulateur a autorisé Belfius à appliquer l'article 49 du CRR et à surveiller et déclarer la solvabilité sur le périmètre de consolidation prudentiel (dans ce cadre, Belfius Insurance est comptabilisée selon la méthode de mise en équivalence et n'est donc pas entièrement consolidée), et à inclure les instruments de capital de Belfius Insurance, souscrits par Belfius Banque, dans l'exposition totale au risque réglementaire en appliquant une pondération de 370% (le «Compromis danois»).

En plus des réglementations CRR 2/CRD 5, Belfius est considérée comme un conglomérat financier ayant des activités bancaires et d'assurance significatives et doit se conformer à la directive sur les conglomérats financiers (FICOD 2002/87/EC). À cet effet, des exigences spécifiques en matière de déclaration avec les états financiers, le capital réglementaire, la concentration des risques et le ratio de levier sont envoyés au régulateur. Ces calculs et rapports sont effectués sur la position consolidée de la banque et du groupe d'assurance.

À la fin du mois de décembre 2022, Belfius s'est conformée à toutes les exigences demandées du point de vue du conglomérat financier.

2. Fonds propres réglementaires au niveau consolidé

Comme indiqué précédemment, à des fins de reporting réglementaire, le Groupe Belfius Insurance n'est pas consolidé mais repris dans la comptabilité selon la méthode de mise en équivalence. Par conséquent, les fonds propres de base et le résultat net consolidé présentés dans les états financiers consolidés sont égaux à ceux présentés dans le reporting réglementaire utilisé pour les rapports réglementaires.

À la fin 2022, le point de départ des fonds propres de base réglementaires s'élevait à EUR 11.167 millions et était égal aux fonds propres de base dans les états financiers consolidés. L'augmentation de EUR 607 millions par rapport à fin 2021 provient principalement du résultat de 2022 de EUR 975 millions ainsi que de l'augmentation des réserves et des bénéfices non distribués (EUR 567 millions) à la suite de l'intégration du résultat de l'année dernière (EUR 935 millions) après le paiement du dividende (EUR 368,5 millions) sur l'année 2021.

Fonds propres réglementaires

(en millions d'EUR)	31/12/21 Transitoire	31/12/22 Transitoire
POINT DE DÉPART DES FONDS PROPRES DE BASE RÉGLEMENTAIRE	10.560	11.167
DÉDUCTION DE DIVIDENDES PRÉVISIBLES	(371)	(387)
MESURES TRANSITOIRES SUR DISPOSITIONS IFRS 9	307	216
GAINS ET PERTES NON COMPTABILISÉS DANS LE COMPTE DE RÉSULTATS	420	35
Réévaluations des régimes de retraite à prestations définies	132	120
Juste valeur de portefeuilles évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	288	(85)
Autres réserves	(98)	(113)
Filtre prudentiel sur les réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie des instruments financiers	98	113
POSTES À DÉDUIRE ET FILTRES PRUDENTIELS	(259)	(308)
Investissements dans des positions de titrisation	0	0
Actifs d'impôt différé sur pertes reportées	0	0
Variations de valeur de qualité de crédit de l'établissement	(3)	(11)
Corrections de valeur provenant des exigences réglementaires d'évaluation prudente	(62)	(64)
Immobilisations incorporelles	(54)	(74)
Goodwill	(104)	(104)
Déficit de provision sur pertes anticipées pour les portefeuilles SNI	(2)	(2)
Actifs des régimes de retraite à prestations déterminées	(15)	(8)
Engagements de paiements IPC	(17)	(31)
Couverture insuffisante des ENP (Expositions Non Performantes)	0	(15)
Déduction additionnelle liée au CRR (art. 3)	0	0
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CAPITAL CET1)	10.658	10.722
Instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1	497	497
CAPITAL TIER 1	11.155	11.219
Instruments de fonds propres de catégorie 2	1.441	1.281
Excédent de provision sur pertes anticipées pour les portefeuilles SNI	148	185
Ajustements de risques crédit général AS (approche standardisée)	163	165
CAPITAL TIER 2	1.752	1.632
FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES (APRÈS RÉPARTITION DU BÉNÉFICE)	12.907	12.851

À la fin de 2022, le capital CET1 s'est élevé à EUR 10.722 millions, contre EUR 10.658 millions à la fin de 2021. L'augmentation des fonds propres CET1 de EUR 64 millions résulte principalement de l'augmentation des fonds propres réglementaires de base de EUR 607 millions, partiellement compensée par l'augmentation de la correction pour le dividende prévisible de EUR 16 millions (s'élevant à EUR 387 millions en 2022 et à EUR 371 millions en 2021, les deux sur la base d'un ratio de distribution de 40%), par la diminution de la reprise des provisions IFRS 9 grâce aux dispositions transitoires énoncées dans le CRR 2 pour EUR 91 millions, par une diminution des «gains et pertes non comptabilisés dans le compte de résultats» pour EUR 385 millions et par une augmentation des déductions prudentielles pour EUR 50 millions.

(en millions d'EUR)	
Résultat net consolidé 2022	974,7
Correction pour coupon pour les actionnaires AT1, après taxe	(13,7)
Pay-out ratio 2022 (politique du capital et des dividendes)	40%
Dividendes prévisibles pour des actions ordinaires	384,4
Dividende intérimaire payé	0
Dividendes restants prévisibles pour des actions ordinaires	384,4
Coupon restant pour les actionnaires AT1 pour 2022	2,9
TOTAL DE DIVIDENDES PRÉVISIBLES EN DÉDUCTION DU RÉSULTAT NON DISTRIBUÉ	387,3

La déduction du dividende prévisible, telle que stipulée dans l'article 3 du CRR 2, s'élève à EUR 387 millions, la somme de EUR 384 millions basée sur un taux de distribution de 40% sur le résultat de 2022 et la correction pour le coût du Tier 1 Additionnel (qui est traité comme un dividende d'un point de vue comptable) qui était resté stable à EUR 3 millions.

De surcroît, les mesures de transition de la norme IFRS 9 relative aux dépréciations s'élèvent à EUR 216 millions. La diminution est principalement due au caractère dégressif de cette mesure de transition pour un montant de EUR 104 millions (diminution des multiplicateurs pour les composants statiques et dynamiques), partiellement compensée par l'augmentation du stock actuel de dépréciations de EUR 13 millions.

Les «gains et pertes non comptabilisés dans le compte de résultats» s'élèvent à EUR 35 millions, la diminution est principalement due aux diminutions de juste valeur des instruments de dette et de capitaux propres de EUR 373 millions en raison de l'augmentation des taux d'intérêt, l'augmentation des écarts de crédit et de la détérioration des marchés financiers, partiellement compensée par la reprise de l'ajustement shadow loss et DPF en comparaison avec 2021 ainsi que par la diminution de EUR 12 millions dans le cadre de la réévaluation des régimes à prestations définies.

Les déductions prudentielles s'élèvent à EUR -308 millions (contre EUR -259 millions en 2021), cette augmentation est principalement due à:

- une augmentation de la déduction des logiciels et autres immobilisations incorporelles de EUR 20 millions liée à des logiciels récemment activés éligibles à l'amortissement prudentiel;
- une augmentation de la couverture insuffisante des pertes des expositions non performantes de EUR 14 millions en raison de l'ajout de nouvelles expositions non performantes dans le champ d'application du règlement sur la couverture des pertes des expositions non performantes (CRR2);
- une augmentation de la déduction pour l'engagement de paiement irrévocable (IPC) relatif au fonds de résolution de EUR 14 millions; partiellement compensés par
- une diminution de EUR 7 millions de la déduction des actifs des régimes de retraite à prestations déterminées en raison de l'évolution des actifs du régime et du taux d'actualisation;
- il est important de noter que la déduction pour le goodwill et le filtre prudentiel pour les ajustements d'évaluation réglementaires supplémentaires sont restés stables.

À noter que les investissements significatifs et non significatifs dans les instruments de fonds propres des entités financières et le stock de différences temporaires dans les actifs d'impôts différés non reconnus restent en dessous des seuils de déduction des fonds propres réglementaires et sont inclus dans le montant de l'exposition au risque de crédit.

Les fonds propres Tier 1 s'élèvent à EUR 11.219 millions, contre EUR 11.155 millions à la fin 2021. L'augmentation de EUR 64 millions est étroitement liée à celle des fonds propres CET1. Les fonds propres Tier 1 comprennent l'émission de Tier 1 additionnel de EUR 500 millions (valeur nominale) datant de février 2018.

Les fonds propres Tier 2 ont diminué pour atteindre EUR 1.632 millions contre EUR 1.752 millions à la fin 2021. La diminution de EUR 120 millions est principalement liée à la diminution de EUR 160 millions de la valeur réglementaire des instruments de fonds propres Tier 2 existants, partiellement compensée par l'augmentation liée à la hausse de l'excédent des provisions par rapport aux pertes attendues pour les portefeuilles IRB en raison de changements méthodologiques (EUR 37 millions).

Nous renvoyons à l'information fournie dans les états financiers concernant les dettes subordonnées pour une brève description des instruments Tier 1 additionnels et Tier 2 et aux caractéristiques détaillées de ces instruments dans le rapport sur les risques du Pilier 3.

À la fin 2022, le total des fonds propres réglementaires s'élevait à EUR 12.851 millions, contre EUR 12.907 millions à la fin 2021.

3. Exposition au risque réglementaire au niveau consolidé

L'exposition au risque réglementaire (RWA) comprend notamment l'exposition pondérée au risque de crédit, risque CVA, risque de marché et risque opérationnel. Chacun de ces risques est analysé dans la section «Gestion des risques» de ce rapport. L'exposition au risque pondéré provient également du «Compromis danois», selon lequel les instruments de capitaux émis par Belfius Insurance et détenus par Belfius Banque sont inclus dans l'exposition au risque réglementaire en y appliquant une pondération de 370%.

(en millions d'EUR)	31/12/21	31/12/22	Évolution
Risques de crédit réglementaires	49.998	49.271	-727
Risques CVA réglementaires	679	321	-359
Risques de marché réglementaires	1.362	2.980	1.618
Risques opérationnels réglementaires	3.433	3.667	+235
Compromis danois	9.623	8.557	-1.066
Exposition au risque réglementaire supplémentaire (Art. 3 CRR)	0	0	0
EXPOSITION AU RISQUE RÉGLEMENTAIRE	65.095	64.796	-299

Fin 2022, l'exposition au risque réglementaire de Belfius s'élève à EUR 64.796 millions, soit une diminution de EUR 299 millions par rapport à EUR 65.095 millions fin 2021.

L'exposition au risque de crédit réglementaire, y compris le risque de contrepartie, a diminué de EUR 727 millions pour atteindre EUR 49.271 millions. Cette diminution est la résultante de plusieurs facteurs:

- une croissance des activités commerciales (EUR 3,8 milliards), et ce, particulièrement dans le segment Corporate;
- un impact réglementaire positif (EUR 1,6 milliard) avec le retrait de la majoration macroprudentielle de la BNB sur les crédits hypothécaires, remplacée par un coussin de fonds propres pour le risque systémique sectoriel (EUR 2,4 milliards), partiellement compensé par une augmentation des mises à jour de modèles internes (EUR 0,8 milliard);
- une diminution du Group Center RWA (EUR 3,2 milliards) grâce à:
 - des paramètres de risque de marché, étant donné que l'augmentation des taux d'intérêt affecte positivement certains dérivés sans garantie ainsi que les actifs de couverture du portefeuille. L'évolution du taux réel UK a également un impact sur les expositions aux obligations indexées sur l'inflation;
 - des actions de gestion menant à la réduction des risques de certaines positions spécifiques.

L'exposition au risque réglementaire (RWA) pour le Compromis danois a diminué de EUR 1.066 millions pour atteindre EUR 8.557 millions, étant donné que la valeur de mise en équivalence de la participation dans Belfius Insurance est négativement affectée par la diminution des réserves OCI en raison de l'augmentation des taux d'intérêt et de la détérioration des marchés financiers.

L'exposition au risque réglementaire CVA a diminué de EUR 359 millions pour atteindre EUR 321 millions en raison de l'augmentation des taux d'intérêt comparés à 2021.





L'exposition au risque réglementaire de marché a augmenté (EUR 1.618 millions) sur l'ensemble de l'année. Cette augmentation est due, au cours du premier semestre, à une volatilité accrue des marchés menant à une augmentation de la VaR/SVaR et à quelques dépassements de back testing. L'augmentation de la volatilité a été exacerbée par un comportement incohérent du modèle VaR dans un contexte d'augmentation rapide des taux. Un changement du modèle VaR a été approuvé au T4 2022, ceci a provoqué une diminution des niveaux RWA.

L'exposition au risque opérationnel réglementaire a augmenté de EUR 235 millions pour la période sous revue, conformément à l'augmentation des revenus.

4. Ratios de solvabilité de Belfius Banque au niveau consolidé

Fin 2022, le ratio de capital CET1 s'élève à 16,55%, soit une augmentation de 17 points de base par rapport à fin 2021. À noter que ce ratio de capital CET1 transitoire tient compte des mesures transitoires IFRS 9 ayant des impacts sur les fonds propres prudentiels et sur l'exposition au risque pour 36 points de base, soit une diminution de 15 points de base par rapport à fin 2021.

L'augmentation du ratio de capital CET1 est le résultat des effets positifs de l'augmentation des fonds propres CET1 (10 points de base) et des effets positifs de la diminution de l'exposition totale au risque (7 points de base). Nous nous référons aux commentaires ci-dessus pour plus d'informations.

Fin 2022, le ratio de capital Tier 1 s'élève à 17,31%, soit une augmentation de 17 points de base par rapport à fin 2021.

Le ratio de capital total s'élève à 19,83% et reste stable par rapport à la fin de 2021. À noter que sans l'application des mesures transitoires de l'IFRS 9, le ratio de capital CET1 entièrement introduit s'élèverait à 16,19%, le ratio de capital Tier 1 s'élèverait lui à 16,95% et le ratio de capital total diminuerait de 36 points de base pour atteindre 19,47%.

(en %)	31/12/21 Transitoire		31/12/22 Transitoire	
CRR 2/CRD 5	COMPROMIS DANOIS	MÉTHODE DE DÉDUCTION	COMPROMIS DANOIS	MÉTHODE DE DÉDUCTION
Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (ratio CET1)	16,37%	16,57%	16,55%	16,93%
Ratio de fonds propres de catégorie 1 (ratio T1)	17,14%	17,14%	17,31%	17,48%
Ratio de fonds propres total	19,83%	19,51%	19,83%	19,66%

L'application du «Compromis danois» par rapport à la méthode de déduction pour les instruments de capital de Belfius Insurance (fonds propres déduits du capital CET1 et instruments de dette subordonnée déduits du capital Tier 2) aurait les impacts suivants: une augmentation de 38 points de base du ratio de capital CET1 et une diminution de 17 points de base du ratio de capital total.

5. Ratios de solvabilité de Belfius Banque au niveau statutaire

Fin décembre 2022, le ratio de capital CET1 au niveau statutaire de Belfius Banque s'élève à 15,49% par rapport à 15,00% fin 2021, une augmentation due au résultat réservé de 2021.

Fin décembre 2022, les éléments distribuables disponibles au niveau statutaire s'élèvent à EUR 5.250 millions.

6. Ratio de levier de Belfius Banque au niveau consolidé

L'exigence en termes de levier est à partir de juin 2021 une exigence contraignante de CRR 2. Le CRR 2 a intégré le ratio de levier dans l'exigence du Pilier 1 et a fixé le niveau d'exigence minimale à 3%, une surcharge a également été fixée par l'ABE pour les G-SIB assortie d'un mandat afin d'analyser si certaines O-SIB (comme Belfius) devraient recevoir la même exigence de tampon supplémentaire ou une exigence similaire.

Le ratio de levier est défini comme étant le capital Tier 1 (le numérateur) divisé par la mesure de l'exposition (le dénominateur), calculée comme étant l'actif du bilan après certains retraitements sur les produits dérivés et les opérations de financement de titres, les éléments hors bilan et les ajustements prudentiels (pour les éléments déjà déduits du numérateur).

Afin d'assurer la cohérence avec le calcul du capital Tier 1 réglementaire (le numérateur), le calcul de la mesure d'exposition totale (le dénominateur) est basé sur le périmètre de consolidation prudentiel, c.-à-d., où Belfius Insurance est repris à sa valeur de mise en équivalence.

En outre, l'application des mesures transitoires pour les dispositions de l'IFRS 9 à partir de décembre 2020 ont un impact sur le numérateur (voir ci-dessus) et le dénominateur. La mesure réglementaire liée au Covid-19 visant à exclure temporairement certaines expositions aux banques centrales à partir de décembre 2021 (impactant le dénominateur) ont pris fin en avril 2022.

Le risque d'endettement excessif est géré dans le cadre du processus du plan financier. Le ratio de levier tel que défini dans le CRR 2 fait en outre partie intégrante du cadre du Risk Appetite Framework pour lequel des limites et des objectifs internes sont fixés et qui est validé par le conseil d'administration. Le risque d'endettement excessif est inclus dans les processus de reporting et de contrôle de Belfius et fait l'objet d'un suivi régulier. Tout écart important et/ou toute modification prudentielle du ratio de levier sont signalés aux comités appropriés pour que la direction prenne les mesures nécessaires.

Fin 2022, le ratio de levier transitoire de Belfius s'élevait à 6,26%, soit une diminution de 87 points de base par rapport à la fin 2021 et bien au-dessus de l'exigence minimale du Pilier 1 de 3%.

Cette diminution résulte des effets positifs (4 points de base) du niveau plus élevé de capital Tier 1 (voir ci-dessus), compensés par l'effet négatif (91 points de base) de l'augmentation de la mesure de l'exposition totale à l'effet de levier, en raison:

- de la fin de la mesure réglementaire temporaire visant à exclure certaines expositions sur les banques centrales (120 points de base à la date de référence de décembre 2021); et
- d'une augmentation soutenue des volumes de prêts, principalement les prêts aux entreprises et les prêts hypothécaires, partiellement compensée par
 - une diminution des expositions aux opérations de financement de titres en raison de la diminution des engagements hors bilan;

- la diminution des expositions aux dérivés due à la hausse des taux d'intérêt (réduisant les dérivés non garantis à long terme); et
- des majorations des dérivés dues à un raffinement de la méthodologie de calcul.

(en millions d'EUR)	31/12/21 Transitoire	31/12/22 Transitoire
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1	11.155	11.219
Total des actifs	192.151	179.466
Déconsolidation du groupe d'assurances (méthode de mise en équivalence)	(16.700)	(15.552)
Correction pour instruments dérivés	(13.051)	(6.248)
Correction pour rétrocessions et autres opérations sur titres	7.478	3.194
Ajustement pour exposition aux banques centrales	(31.641)	0
Correction pour déductions des fonds propres de catégorie 1	131	13
Expositions hors bilan	18.019	18.282
MESURE D'EXPOSITION TOTALE	156.386	179.155
RATIO DE LEVIER (en %)⁽¹⁾	7,13%	6,26%

(1) Il est à noter que les mesures d'assouplissement temporaires liées au Covid-19, permettant aux banques d'exclure partiellement certaines expositions aux Banques centrales, ont expiré le 1^{er} avril 2022. Sans tenir compte de ces mesures transitoires, le ratio de levier était de 5,93% à fin décembre 2021.

Veuillez noter que le ratio de levier entièrement introduit, excluant les mesures transitoires pour les dispositions de l'IFRS 9, diminuerait de 11 points de base.

7. Exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles (MREL)

Le 22 décembre 2022, la Banque nationale de Belgique (BNB) a notifié à Belfius la demande imposée par le Conseil de Résolution Unique (Single Resolution Board – SRB) fixant l'exigence MREL consolidé pour le Groupe Belfius selon la directive actuelle sur le redressement et la résolution bancaire (communément appelé BRRD2). Pour Belfius Banque, l'exigence MREL au niveau consolidé est de 23,23% du montant total des expositions de risque (Total Risk Exposure Amount - TREA) et de 6,87% des expositions de ratio de levier (Leverage Ratio Exposure - LRE).

Belfius Banque doit répondre à ce niveau d'exigence au plus tard le 1^{er} janvier 2024 et doit prévoir une progression linéaire des fonds propres et des engagements éligibles par rapport à l'exigence. La SRB avait également fixé un objectif intermédiaire de 22,37% de TREA et de 6,84% de LRE qui devaient être atteints au 1^{er} janvier 2022.

La demande MREL de la SRB prévoit également une exigence en subordination: Belfius Banque doit respecter au moins 15,83% de TREA et 6,87% de LRE au moyen de MREL subordonné. Les fonds propres utilisés pour satisfaire à l'exigence de coussin combiné (Combined Buffer Requirement - CBR) énoncée dans la directive 2013/36/UE (à 4,35% du TREA pour Belfius actuellement) ne peuvent être utilisés pour répondre aux exigences exprimées en TREA. Belfius Banque doit se conformer à cette exigence de subordination au plus tard le 1^{er} janvier 2024, en tenant compte d'un niveau cible intermédiaire de 15,25% TREA et 6,84% LRE qui devaient être atteints au 1^{er} janvier 2022.

Belfius répond déjà aux exigences BRRD2 MREL fin 2022. En effet, exprimé en TREA, le MREL réalisé de Belfius (EUR 18,4 milliards) s'élève à 28,4% à comparer à 27,58% de l'exigence finale de 2024 (CBR inclus).

De même, la subordination MREL de Belfius (EUR 15,1 milliards) s'élève à 23,2% TREA, à comparer à 20,18% de l'exigence finale 2024 (basé sur 8% TLOF, CBR inclus). Exprimée en LRE, la subordination MREL de Belfius de 8,4% dépasse les 6,87% de l'exigence MREL finale.



Gestion du capital chez Belfius Insurance⁽¹⁾

1. Supervision prudentielle

Belfius Insurance fait rapport à la BNB, en tant qu'organe de contrôle, en transmettant entre autres un rapport trimestriel concernant la marge de solvabilité et les liquidités, tant au niveau consolidé que statutaire.

Par ailleurs, dans le cadre du contrôle prudentiel exercé sur les assureurs systémiques, la BNB est notamment informée de manière très détaillée de la stratégie de la compagnie, de la politique ALM et de l'adéquation des réserves techniques.

2. Fonds propres réglementaires

Les risques de l'entreprise se reflètent dans les exigences de solvabilité II qui s'appliquent à tous les États membres de l'UE. Les fonds propres de Belfius Insurance, destinés à couvrir ces exigences de solvabilité, sont calculés en fonction des principes d'évaluation et d'éligibilité dans le règlement Solvabilité II, Directive 2009/38/UE.

Les fonds propres réglementaires de Belfius Insurance s'élèvent à EUR 2.043 millions fin décembre 2022 après dividende. Ils se composent à 79% de capital Tier 1, le capital de première qualité. Le capital Tier 2 s'élève à EUR 336 millions et comprend essentiellement deux emprunts subordonnés conclus avec Belfius Banque et le capital Tier 3 de EUR 92 millions d'actif d'impôts différés.

Par rapport à décembre 2021, les fonds propres réglementaires de Belfius Insurance ont diminué de EUR 271 millions, après déduction d'un dividende prévisible de EUR 126 millions. Ceci est la résultante de la mauvaise performance des marchés financiers et de la hausse de l'inflation en 2022, qui n'ont été que partiellement compensées par l'impact positif de l'augmentation des taux d'intérêt sur la meilleure estimation des provisions et les management actions.

Belfius Insurance consolidé

(en millions d'EUR)	31/12/21	31/12/22
FONDS PROPRES ÉLIGIBLES ET DISPONIBLES AVANT DIVIDENDES PRÉVISIBLES	2.444	2.169
Tier 1	1.830	1.570
Fonds propres IFRS	2.174	1.827
Différences de valorisation (après impôt)	(344)	(257)
Tier 1 restreint	170	171
Tier 2	364	336
Emprunts subordonnés	353	325
Autres	11	11
Tier 3	80	92
DTA	80	92
FONDS PROPRES ÉLIGIBLES ET DISPONIBLES APRÈS DIVIDENDES PRÉVISIBLES	2.314	2.043
Fonds propres disponibles avant dividende	2.444	2.169
Dividendes prévisibles	130	126

(1) Chiffres non audités.

3. Exigences de solvabilité

Le calcul du capital de solvabilité requis (SCR) est basé sur les portefeuilles d'actifs et de passifs consolidés de Belfius Insurance, de Corona Direct Assurances et des entités d'investissement consolidées par intégration globale aux fins de Solvabilité II.

Le SCR de Belfius Insurance est calculé selon la «formule standard» définie dans la réglementation Solvabilité II et tient compte de l'ajustement pour volatilité et de l'application de la mesure spécifique sur l'exigence de capital relative aux actions. Dans le SCR, Belfius Insurance doit appliquer la restriction liée à la capacité d'absorption des pertes d'impôts différés introduite par la BNB.

Le SCR de Belfius Insurance s'élève à EUR 1.060 millions à fin décembre 2022, une diminution de EUR 159 millions comparé à l'année 2021. La part la plus importante du capital de solvabilité requis est toujours constituée des risques de marché, principalement le risque de spread et le risque des actions. Ceux-ci ont diminué vu l'évolution négative des marchés financiers. Compte tenu de la politique visant à maintenir un écart réduit entre les durations de l'actif et du passif au bilan de Belfius Insurance, le capital de solvabilité requis pour faire face au risque de taux d'intérêt est limité. La seconde contribution importante au capital de solvabilité requis est le risque d'assurance, qui a augmenté en 2022 suite au niveau élevé d'inflation et à la révision des hypothèses de coûts.

(en millions d'EUR)	31/12/21	31/12/22
CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS SOUS SOLVENCY II	1.219	1.060
Risque de marché	863	664
Risque de crédit	172	111
Risque d'assurance	717	843
Risque opérationnel	92	80
Diversification	(540)	(544)
Capacité d'absorption de pertes des provisions techniques et des impôts différés	(87)	(94)

4. Ratio de solvabilité de Belfius Insurance

Le ratio Solvabilité II de Belfius Insurance s'élève à 205% fin décembre 2022 et est égal à 193% après dividende prévisible. La légère augmentation (versus 190%) du ratio fin de l'année est le résultat d'une diminution du SCR qui n'a été que partiellement compensée par une décroissance proportionnelle des fonds propres après déduction du dividende prévisible.

Le niveau confortable de capital permet le paiement d'un dividende. Ainsi, le conseil d'administration a proposé à l'assemblée générale de verser un dividende sur l'année 2022 de EUR 126 millions et mettre le solde à affecter dans la rubrique «Bénéfice reporté».

Au-delà de l'exigence réglementaire de 100%, dans les conditions actuelles de marché et conformément à la réglementation en vigueur, Belfius Insurance a défini un objectif de ratio Solvabilité II opérationnel minimum de 160%, aux niveaux statutaires et consolidés.

Ratio Solvabilité II

(en %)	31/12/21	31/12/22
Ratio Solvabilité II (avant dividende)	200%	205%
Ratio Solvabilité II (après dividende)	190%	193%

Outre la mise en place d'un cadre de gestion des risques complet, la réglementation Solvabilité II exige également une autoévaluation selon laquelle, compte tenu du business plan, les fonds propres disponibles futurs sont évalués en tenant compte également d'un certain nombre d'analyses de stress tests. Ces analyses montrent que Belfius Insurance dispose de fonds propres disponibles suffisants pour absorber les chocs et respectent les limites de l'appétit au risque approuvé par le conseil d'administration.

	Choc	Solvency II Ratio (en %)
Scénario de base (après dividende)		193%
Scénario de stress		
Taux d'intérêt	-50 pb	197%
Actions	-30%	181%
Spread		
Spread de crédit sur les obligations d'entreprise	+50 pb	189%
Spread de crédit sur les obligations d'État	+50 pb	185%
Spread de crédit sur les obligations d'entreprise et d'État	+50 pb	178%
Immobilier	-15%	185%
Pas d'ajustement de la volatilité (VA)	0%	178%
Ultimate forward rate (UFR) @ 3%	0%	192%

Une baisse du niveau des taux d'intérêt de 50 pb (par rapport au niveau fin 2022) aurait un impact de +2 pp sur le ratio de Solvabilité II. Un choc boursier de -30% sur les cours d'actions aurait un impact de -14 pp alors qu'une diminution du portefeuille immobilier de 15% diminuerait le ratio de solvabilité de -10 pp. Une augmentation des spreads de crédit de 50 pb sur la totalité du portefeuille obligataire et du portefeuille des crédits aurait un impact de -17 pp, tandis que la suppression de l'ajustement de volatilité dans le calcul de la meilleure estimation des provisions techniques aurait un impact de -17 pp. La réduction de l'Ultimate Forward Rate (UFR) du niveau actuel vers un niveau de 3% ferait diminuer le ratio de solvabilité de -3 pp.



Adéquation interne des fonds propres⁽¹⁾

1. Fonds propres économiques

Belfius dispose, comme prévu par les exigences du Pilier 2 de la réglementation de Bâle, d'un dispositif interne de suivi trimestriel des principaux ratios d'appétit au risque («Risk Appetite») et d'adéquation de ceux-ci avec les fonds propres disponibles. Ce rapport trimestriel est complété d'un suivi mensuel portant sur le calcul des ratios clés d'appétit au risque et d'adéquation interne des fonds propres.

1.1. Définition

Les fonds propres économiques se définissent comme la déviation potentielle de la valeur économique de Belfius par rapport à la valeur économique attendue, et ce, à un intervalle de confiance et à un horizon de temps donnés. Le seuil de confiance (99,94%) choisi au niveau des scénarios de pertes de valeur est en ligne avec la notation de la dette senior unsecured de la Banque à un horizon d'un an (rating A pour l'année 2022).

Le processus de quantification des fonds propres économiques est organisé en trois étapes: l'identification des risques (l'inventaire et la définition des risques ainsi que leur cartographie sont revus annuellement en collaboration avec les différentes lignes d'activités), leur mesure (essentiellement sur la base de méthodes statistiques et/ou de scénarios) et l'agrégation des risques sur la base d'une matrice de corrélation inter-risques.

La plupart des risques sont capitalisés en fonction d'une mesure de perte inattendue. Cependant, si d'autres modes de gestion (limites, autres réserves que du capital, gouvernance...) sont considérés comme plus appropriés pour les encadrer, certains risques ne sont pas capitalisés.

Les fonds propres économiques occupent une place prépondérante du cadre d'appétit au risque de Belfius et s'inscrivent comme complément aux exercices de stress test dans le cadre du processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (Internal Capital Adequacy Assessment Process - ICAAP). Ils jouent également un rôle central dans la détermination du pricing et l'évaluation de la rentabilité de Belfius.

1.2. Adéquation des fonds propres économiques

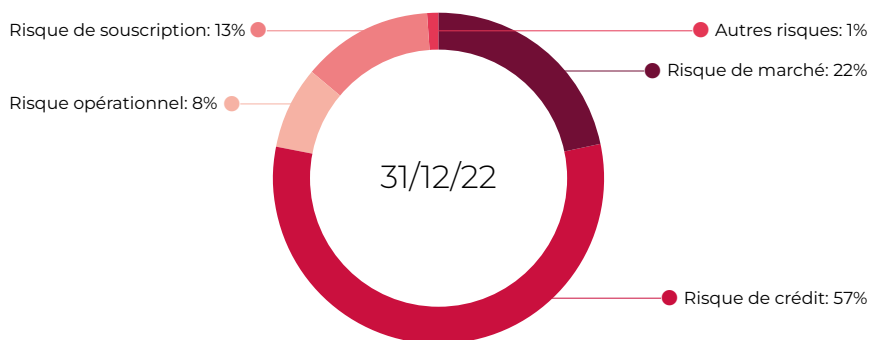
Le comité de direction, qui fait également fonction de comité d'appétit au risque (Risk Appetite Committee – RAC), est amené à gérer le processus de détermination du niveau et d'allocation des fonds propres et est compétent pour toutes les matières liées aux fonds propres économiques, dont il est informé via les résultats fournis par les différents modèles impliqués dans le calcul des fonds propres économiques et le suivi des ratios, limites et triggers (réglementaires et économiques).

Les fonds propres économiques de Belfius s'élèvent à EUR 5.745 millions fin 2022 (comparé à EUR 5.709 millions fin 2021).

En 2022, le classement des principales catégories de risques est resté identique à celui de 2021: le risque de crédit représente environ 57% des fonds propres économiques et reste le principal contributeur, le risque de marché (qui inclut les risques de taux, de change et le risque lié aux actions) 22%, le risque de souscription 13%, le risque opérationnel 8% et les autres risques (prepayment, funding...) 1%.

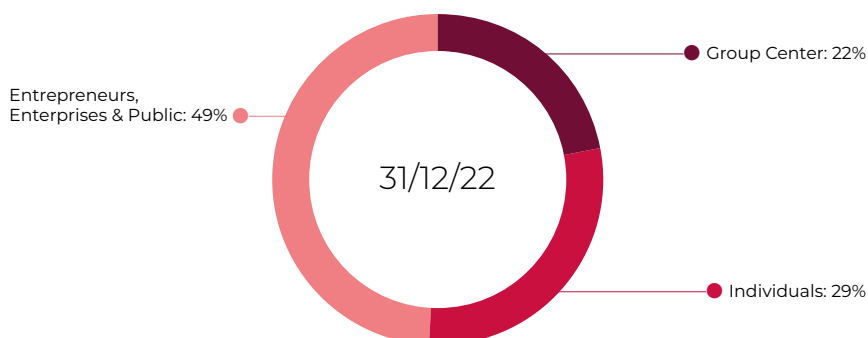
(1) Chiffres non audités.

Répartition des fonds propres économiques par type de risque



Par métier, les fonds propres économiques se répartissent de la manière suivante: les activités Individuals et Entrepreneurs, Entreprises & Public (EE&P) représentent respectivement 29% et 49% des fonds propres économiques de Belfius. Le solde est constitué de 22% alloués au Group Center (principalement pour la gestion globale du bilan en termes de risques de taux et de funding de Belfius et comprenant le portefeuille obligataire ALM ainsi que les obligations, dérivés et garanties de crédit des portefeuilles en run-off).

Répartition des fonds économiques par métier



Capital réglementaire normatif

Le capital réglementaire normatif total s'élève à 13,5% (ratio CET1 minimum opérationnel de Belfius) du montant total consolidé de l'exposition au risque. Ceci correspond à EUR 8.747 millions à fin décembre 2022 comparé à EUR 8.788 millions à fin décembre 2021.

Le capital réglementaire normatif de chaque business line est également égal à 13,5% de l'exposition totale au risque de ladite business line.

(en millions d'EUR)	31/12/21	31/12/22
TOTAL CAPITAL RÉGLEMENTAIRE NORMATIF	8.788	8.747
dont alloué à		
Individuals	1.885	1.514
Entrepreneurs, Entreprises & Public	4.923	5.488
Group Center	1.980	1.745

A close-up photograph of a man with dark hair and a beard, smiling while holding a mobile phone to his ear. The image is partially covered by a red overlay at the bottom.

Gestion des risques

Ce chapitre fait partie intégrante des états financiers consolidés.

Introduction

Les activités de Belfius sont exposées à un certain nombre de risques tels que – mais non exclusivement – les risques de crédit, risques de marché, risques de liquidité, risques non financiers, risques d'assurance, risques de réglementation, risques d'environnement macroéconomique et risques géopolitiques qui peuvent également avoir un impact négatif sur le bilan de la Banque et les comptes de pertes et profits.

Pour gérer ces risques de manière adéquate, Belfius a mis en place une bonne gouvernance, comprenant un cadre de risque robuste et une solide culture du risque.

1. Environnement macroéconomique en 2022

Après une forte expansion début 2022, l'activité économique en Belgique et dans la zone euro a été plombée au second semestre 2022, par l'invasion de la Russie en Ukraine, ce qui a provoqué de fortes incertitudes et déclenché une crise sur les marchés européens de l'énergie. La guerre a eu des effets considérables sur l'économie de la zone euro en raison de la hausse des prix de l'énergie, de la poursuite des perturbations de la chaîne d'approvisionnement et de l'augmentation du coût des intrants. La demande mondiale a également été freinée par la faible croissance de l'économie chinoise en raison des restrictions Covid strictes. La croissance du PIB en glissement annuel dans la zone euro a décéléré, passant de +5,5% au premier trimestre 2022 à un rythme de +2,3% au troisième trimestre 2022. Pour l'année 2022 complète, le PIB devrait progresser de +3,4%, après un taux de croissance de +5,2% en 2021.

L'économie belge a bien résisté au cours des neuf premiers mois de 2022, mais l'activité devrait ralentir au quatrième trimestre 2022 en raison d'une inflation élevée et d'une baisse de la confiance des consommateurs et des entreprises. La croissance du PIB belge est estimée à +2,8% en 2022, après une croissance de +6,1% en 2021. D'après l'analyse des composantes du PIB, la croissance en 2022 a été soutenue par les dépenses de consommation, qui ont bien résisté au cours des neuf premiers mois malgré l'incertitude grandissante et la hausse de l'inflation. Les investissements des entreprises ont chuté aux deuxième et troisième trimestres, les entreprises étant confrontées à des coûts énergétiques élevés et à une baisse des commandes. Après une brève hausse du chômage au cours des deuxième et troisième trimestres, celui-ci a baissé en Belgique pour atteindre 5,5% en novembre, tandis que le taux de chômage de la zone euro a continué de diminuer pour atteindre 6,5%.

1.1. Inflation

2022 a été une année compliquée sur le plan de l'inflation. La volatilité accrue et la forte hausse des prix de l'énergie et autres produits de base ont entraîné une flambée de l'inflation énergétique et alimentaire. Dans la zone euro, l'inflation globale harmonisée est passée de 5,1% en janvier à un pic de 10,6% en octobre. L'économie belge était déjà en proie à une forte inflation fin 2021. En 2022, l'inflation harmonisée a encore augmenté, passant de 8,5% en janvier à 13,1% en octobre 2022. La hausse des prix de l'énergie et des produits de base s'étant répercutée sur les chaînes de valeur, les pressions inflationnistes sont devenues plus générales, entraînant une augmentation des revendications salariales et une hausse de l'inflation de base.

1.2. Politique monétaire

En réponse à la hausse de l'inflation, la BCE a relevé ses taux directeurs de +250 points de base au total en juillet, septembre, octobre et décembre. De nouvelles hausses du taux directeur seront nécessaires en 2023 afin de pouvoir réduire durablement les pressions et les anticipations inflationnistes.

1.3. Politique fiscale

De nombreux pays européens ont mis en place des mesures de soutien visant à protéger l'économie contre la flambée des prix de l'énergie et de l'alimentation en 2022. Les dépenses destinées à protéger les entreprises et les ménages vulnérables viennent s'ajouter aux pressions exercées sur des finances publiques déjà mises à mal par la dette accumulée pendant la pandémie et les besoins de dépenses à long terme. En outre, la guerre en Ukraine a déclenché une hausse des dépenses militaires dans de nombreux pays, ainsi que des investissements pour sécuriser l'approvisionnement en énergie.

La poursuite de l'assouplissement des mesures Covid-19 et la forte croissance du PIB au premier semestre ont conduit à une amélioration de l'équilibre budgétaire du gouvernement belge par rapport à 2021. Pour 2022, le déficit budgétaire prévu est de 4,3% du PIB. Cela dit, en 2023, le déficit devrait de nouveau se creuser pour atteindre 5,3% du PIB.

2. Ratings

Entre le 1^{er} janvier 2022 et le 21 mars 2023, les différentes agences de rating ont pris les décisions suivantes:

- le 13 juillet 2022, Moody's a confirmé la notation long terme de Belfius Banque à A1, ce rating a une perspective stable;
- le 27 juillet 2022, Fitch a confirmé la notation long terme de Belfius Banque à A-, ce rating a une perspective stable;
- le 29 juillet 2022, S&P a publié un nouveau rapport d'analyse complet au sujet de Belfius et a confirmé la notation long terme de Belfius Banque à A, ce rating a une perspective stable;
- le 12 décembre 2022, Moody's a confirmé la notation long terme de Belfius Banque à A1, ce rating a une perspective stable.

Ratings de Belfius Banque au 21 mars 2023

	Stand-alone rating ⁽¹⁾	Long-term rating	Outlook	Short-term rating
Fitch	a-	A-	Stable	F1
Moody's	baa1	A1	Stable	Prime-1
Standard & Poor's	a-	A	Stable	A-1

(1) Qualité de crédit intrinsèque.

Gouvernance

Conformément à l'article 194 de «la Loi bancaire», Belfius gère les risques à l'échelle du Groupe dans un cadre de gestion des risques consolidé et intégré et Belfius adopte une approche «risk-based» pour renforcer encore la dimension conglomérat.

L'objectif principal est de disposer d'une coordination au niveau du Risk Management au niveau du conglomérat, qui garantit la cohérence tout en respectant les spécificités de chaque entité, les responsabilités et les obligations légales et réglementaires. Les principaux piliers de la gestion des risques sont une structure de gouvernance des risques, un risk framework robuste et aligné, un suivi des risques et un processus de prise de décision adéquats.

La dimension conglomérat de la gouvernance des risques de Belfius comprend:

- au niveau du conseil d'administration: des RC/RUC conjoints (Risk Committee/ Risk & Underwriting Committee);
- au niveau du comité de direction (niveau stratégique):
 - un comité de direction Groupe, les conflits potentiels étant traités au niveau du comité de médiation;
 - un comité mixte des risques non financiers (Non-Financial Risk Committee - NFRC), lié à tous les sujets NFR;
 - un Conglomerate Monitoring Comité assurant une vue d'ensemble de toutes les filiales. Il aborde entre autres le cadre de gestion des risques de chaque filiale;
- au niveau du risque général (niveau tactique/opérationnel), plusieurs comités sont conjoints ou «Belfius Together» (BB: Belfius Banque; BI: Belfius Insurance & BIP: Belfius Investment Partners):
 - le comité exécutif Conglo Risk (Conglo Risk ExCom) avec la participation du CRO de Belfius Insurance et de BIP;
 - le comité Capital Group (CGC) est un comité mixte BB et BI;
 - l'Investment Conviction Committee est un comité mixte BB, BI et BIP;
 - le BI Assets & Liabilities Committee (ALCo) auquel BB participe;
 - le BIP Pricing & Methodology Committee auquel BB participe;
- au niveau des risques spécifiques, plusieurs sous-domaines ont une gouvernance commune avec des sous-comités «Belfius Together» pour différents risques:
 - le comité de sécurité de l'information (Information Security Committee);
 - le comité de pilotage anti-fraude (Anti-Fraud Steering Committee);
 - le comité de pilotage «vie privée» (Privacy Steering Committee);
 - le comité de pilotage de la sécurité physique (Physical Security Steering Committee);
 - l'Outsourcing Management Committee (OMC);
 - un comité croisé ESG/Risque climatique.

Les trois entités (BB, BI et BIP) ont un cadre et une approche similaires des politiques et des directives sur les risques. Les trois entités utilisent des outils similaires et/ou partagés afin de garantir la cohérence et de favoriser l'harmonisation tout en permettant une gestion intégrée des risques et des contrôles internes:

- Risk Appetite Framework (RAF): défini et validé pour l'ensemble du Groupe par Belfius Banque, il se décline jusqu'aux filiales, basé sur le RAF défini au niveau du Groupe;
- Risk Management & Control exécuté via le «rapport de la direction effective relatif à l'évaluation du contrôle interne»;
- Internal Capital Adequacy Assessment Process (ICAAP) et Recovery Plan (Belfius Banque), et ORSA (Own Risk and Solvency Assessment; Belfius Insurance).



La dimension Conglomérat a été encore renforcée avec une surveillance plus étroite des filiales importantes, incluant également d'autres dimensions:

- un alignement plus poussé des principales politiques de risque dans une approche conglomérat;
- la création d'une fonction risque dans toutes les filiales importantes;
- une évaluation des risques AML au niveau du conglomérat a été réalisée en 2022.

1. Structure de la gouvernance des risques

Une structure de gouvernance des risques performante est considérée comme l'un des fondements d'une saine gestion du risque. La mise en place d'une structure robuste de comités des risques intègre une communication et un reporting efficaces ainsi qu'une délimitation claire des responsabilités et compétences.

1.1. Comités des risques au niveau stratégique fonctionnant au sein du comité de direction

Deux comités des risques ont été mis en place au sein du comité de direction de Belfius Banque. Ces comités sont préparés par le département Risques et sont organisés quelques fois par an:

- le **Risk Policy Committee (RPC)** analyse la définition et l'application des principales politiques, des principaux processus et méthodologies de mesure et de gestion du risque de la Banque et supervise leur statut de validation;
- le **Non-Financial Risks Committee (NFR)** assure un cadre de suivi coordonné et structuré pour une gestion effective des risques non financiers.

En plus de ces deux comités des risques, quatre domaines fonctionnels font également directement rapport au comité de direction sans qu'un comité particulier ait été mis en place:

- le **comité de crédit (CRC)** centralise tous les sujets en relation avec le domaine des crédits (origination, suivi, impairment) en présence des membres du comité de direction qui sont directement impliqués par ces matières (CRO, responsables des métiers PBR et WEP);
- le **Financial Markets Committee (FMC)** a pour fonction première la supervision du Risk Management et la conduite des activités dans le domaine des marchés financiers. Ce comité se réunit une fois par mois. Il est sujet à un strict quorum incluant des membres du comité de direction (CRO, CFO et responsable WEP);
- le **comité Actifs & Passifs (ALCo)**: l'ALCo est mandaté pour réaliser la gestion effective de l'ALM dans le cadre réglementaire. L'ALCo a chargé le Liquidity Management Committee de tous les aspects liés à la gestion, au pilotage et au reporting de la liquidité;
- le **Capital Group Committee (CGC)** anticipe, comprend, prépare, analyse et suit tous les aspects du capital au niveau du conglomérat (Banque, Assurance et filiales liées) dans le respect des contraintes réglementaires, juridiques et économiques. Il agit également en tant que Prudential Watch Committee (PwaC).

1.2. Comités des risques au niveau tactique/opérationnel

Le comité de direction délègue certaines décisions au niveau tactique/opérationnel. Cette délégation se trouve décrite en détail dans les chartes des comités en vigueur. Pour les matières échappant au ressort de la délégation, le niveau tactique/opérationnel fournit des informations ou formule des avis au comité de direction, qui prend ensuite des décisions.

Les comités faisant partie du niveau tactique/opérationnel sont ceux dans lesquels le département Risques siège habituellement aux côtés des divisions commerciales. Les comités de risques qui sont dirigés par le département Risques se concentrent principalement sur l'appétit au risque et sur la méthodologie. Les comités Risques/

Business sont dirigés conjointement par le département Risques/Business et se concentrent principalement sur les directives, les transactions et les risques de contreparties. Dans bon nombre de ces comités, le département Risques possède un droit de veto, de même que le droit de confier la décision à un niveau de gouvernance supérieur.

2. Appétit au risque

L'appétit au risque («Risk Appetite») exprime le niveau de risque qu'une institution est prête à accepter, étant donné les attentes des principaux acteurs (actionnaires, créanciers, régulateurs, agences de notation, clients, employés...), afin d'assurer la préservation d'un profil de risque et financier sain. Cet appétit au risque est défini par le conseil d'administration, sur proposition du comité de direction. Le département Risques prépare les propositions du comité de direction et les décisions du conseil d'administration et fixe également les règles et le cadre pour l'exécution de ces règles.

Basé sur une approche holistique, l'appétit au risque est un point de référence pour:

- guider la stratégie et la planification;
- encadrer la performance en termes de croissance et de création de valeur;
- faciliter la prise de décision au quotidien dans les domaines opérationnels et commerciaux.

L'appétit au risque de la Banque est constitué d'une série d'éléments quantitatifs (Key Risk Indicators ou KRI) et qualitatifs (Statements) élaborés pour exprimer les niveaux et les types de risques qui ne sont pas acceptés, ceux qui sont tolérés et ceux qui sont visés dans le but de réaliser la stratégie business. Ils reflètent également la culture de risque (p.ex. éthique, taxes, compliance, fraude...). Ce cadre quantitatif est composé d'un ensemble de ratios comptables (gearing), réglementaires (solvabilité, liquidité), économiques (fonds propres économiques, earnings at risk) et d'indicateurs de risque clés internes. Les différentes métriques couvrent des risques divers (risques de crédit, solvabilité, liquidité, risques de marché, risques de concentration, risques non financiers, risques de compliance, risques de modèle...).

Des limites ont été définies pour chacun de ces ratios avec différentes zones, ce qui conduit à une gouvernance et à des mesures différentes en cas de violation. Elles sont revues et ajustées chaque année par les organes compétents. Les départements Risques et Finance sont en charge du suivi de ces ratios, et proposent, en cas de déviations, des mesures au comité de direction pour s'assurer du respect des limites.

Le RAF est déployé dans les principales filiales, permettant ainsi une cohérence accrue au sein du Groupe et un suivi rapproché du profil de risque par le Conglomerate Monitoring Comité.

En plus de la partie quantitative, une approche qualitative constituée de lignes directrices vise à définir l'appétit au risque qui ne peut pas être exprimé au travers de ratios quantitatifs.

L'appétit au risque (RAF) a été revu et approuvé par le comité de direction en décembre 2022.

3. Stress tests

Les stress tests font partie de l'ICAAP et sont réalisés annuellement. L'objectif principal des stress tests est de déterminer la capacité de la banque à résister à des scénarios défavorables et de mettre en évidence les principales vulnérabilités des positions de solvabilité, de rentabilité et de liquidité de Belfius. Chaque année, des scénarios de stress test sont revus et sont conçus de manière à s'assurer qu'ils restent pertinents et qu'ils reflètent les menaces actuelles et potentiellement à venir.

En 2022, la Banque a élaboré un ensemble de scénarios macroéconomiques alternatifs et sévères conçus pour anticiper différentes évolutions macroéconomiques possibles pour les 5 prochaines années en tenant compte du contexte spécifique de la guerre en Ukraine (entre autres stagflation, hausse des taux d'intérêt entraînant une inversion de la courbe des taux, krach boursier, hausse des spreads de crédit, incertitudes et environnement IR plus élevé affectant le comportement des clients...), et pour simuler comment Belfius pourrait être affectée dans ces circonstances. De plus, trois scénarios de panne de courant (déclenchant des sorties de liquidités) ont été élaborés par l'équipe Risques non financiers afin de tenir compte des nouvelles menaces à la continuité des activités qui sont devenues hautement probables dans l'environnement politique actuellement instable.

Ces différents scénarios de stress test et leurs combinaisons (comme le scénario de stagflation survenant avec la coupure de courant) mesurent les écarts potentiels par rapport au plan financier «de base» et aux objectifs risk appetite fixés par la direction en termes de solvabilité, de liquidité et de rentabilité.

Dans l'ensemble, Belfius a montré une bonne résistance aux tensions financières et de liquidité dans le cadre de ces scénarios de stress test, restant bien au-dessus de l'objectif opérationnel de 13,5% de ratio CET1, la baisse de la production de prêts limitant l'augmentation de la charge de capital et l'impact sur la solvabilité de Belfius. Les résultats de ces tests de résistance ont été soumis au comité de direction ainsi qu'au conseil d'administration de Belfius. Sur la base de ces résultats, des mesures d'atténuation et des recommandations ont été proposées.

Aucun test de résistance de l'EBA à l'échelle de l'UE n'a eu lieu en 2022 (car ils sont menés tous les deux ans, l'actuel lancé avec succès le 31 janvier 2023), mais la BCE a effectué un test de résistance au risque climatique d'institutions importantes. Ce premier exercice de test de résistance climatique avait pour objectifs

- d'évaluer les capacités de stress test des risques climatiques des banques et la disponibilité des données
- de faire le point et de comparer la sensibilité des revenus des banques au risque de transition et leur exposition aux industries à forte intensité de carbone
- d'effectuer des projections ascendantes afin d'évaluer les vulnérabilités des banques aux événements liés au climat et à l'environnement. L'exercice de stress test s'est conclu par le rapport détaillé publié par la BCE.

Cet exercice pionnier révélant de nombreux défis a conduit à des résultats globalement satisfaisants pour Belfius, par rapport à ses pairs.

4. Recovery Plan

Une mise à jour du plan de redressement de Belfius a été soumise à la BCE au cours du second semestre 2022. Ce plan prévoit un ensemble de mesures de redressement qui seraient prises pour rétablir la viabilité à long terme de la Banque en cas de détérioration significative de la situation macroéconomique.

En 2022, l'accent a été mis sur l'élaboration de trois scénarios de crise extrêmes inversés (un scénario de crise de liquidité supplémentaire a été ajouté par rapport à l'année dernière), ce qui a permis à la Banque d'atteindre son point de quasi-défaut dans un court laps de temps: scénario à l'échelle du système (récession sévère accompagnée d'une inflation et d'un chômage élevés, un krach boursier et des écarts de financement élevés); scénario idiosyncratique (Belfius principalement touchée par ses expositions au Royaume-Uni et aux États-Unis) et scénario de stress de liquidité (attaque de ransomware sur les serveurs entraînant la panique bancaire). Le plan de redressement démontre que Belfius bénéficie d'options de redressement suffisantes. Dans les scénarios extrêmes, la Banque dispose de suffisamment de mesures pour rétablir les ratios de solvabilité et de liquidité LCR en un an.

5. Résolution

Belfius coopère avec le Single Resolution Board (SRB) pour préparer les plans de résolution, notamment en leur fournissant toutes les informations conformes aux exigences. Des workshops avec le SRB et leurs communications (lettres de priorité de travail) ont confirmé que Belfius a réalisé des progrès significatifs en 2022, en termes de qualité, d'exhaustivité et de délais de livraison et qu'aucun obstacle majeur ne subsistera d'ici la fin de 2023.

Belfius a organisé avec succès un dry-run de résolution en décembre 2022. L'objectif était de tester la gouvernance et la communication ainsi que la capacité informatique pour produire les points de données du bail-in, le bail-in étant la stratégie de résolution privilégiée.

Risque de crédit

1. Méthodologie

Belfius s'appuie sur une approche «Advanced Internal Rating Based» (AIRB) pour la gestion de ses risques de crédit. Cela signifie que Belfius fait usage de modèles internes pour définir les principaux paramètres de risque Probability of Default (PD – probabilité de défaut), Loss Given Default (LGD – perte en cas de défaut) et Credit Conversion Factor (CCF – facteur de conversion d'une ligne de crédit en équivalent crédit) pour les expositions hors bilan. Concernant le paramètre CCF, Belfius distingue les contreparties retail et non-retail: un modèle avancé est appliqué pour les contreparties retail, tandis que les contreparties non-retail utilisent les valeurs réglementaires.

En réponse à la dernière feuille de route de l'ABE pour la mise en œuvre de l'examen réglementaire des modèles internes (en mettant l'accent sur la définition du défaut, les estimations PD, LGD et le cadre d'atténuation du risque de crédit) et en réponse aux conclusions du TRIM («Targeted Review of Internal Models»), Belfius a lancé en 2020 un plan complet de transformation de ses modèles AIRB.

Dans ce contexte, une attention particulière est accordée:

- à l'amélioration du cadre de qualité des données pour la modélisation;
- à la mise en place d'un cadre complet de MoC (Margin of Conservatism);
- à l'examen des modèles de portefeuilles «low default», étant donné qu'un nombre limité de défauts observés est susceptible de compromettre la calibration du modèle.

Ce plan de transformation sera déployé sur trois ans. Il apportera à Belfius un nouvel ensemble de modèles, entièrement conformes aux dernières exigences réglementaires. Les modèles resteront la clé de voûte des processus et du reporting d'acceptation de crédit, de gestion du cycle de vie du crédit et de gestion du risque de crédit. La transformation de ce portefeuille de modèles privilégie deux des principes clés: la rationalisation et la simplification. Les autres options sont elles aussi abondamment étudiées (tout en gardant à l'esprit la finalisation des normes de Bâle III):

- application de l'approche AIRB uniquement aux modèles disposant de suffisamment de données historiques sur les défauts et les pertes; sinon, retour à une approche moins avancée;
- réduction du nombre de modèles via la révision du périmètre des modèles suivant la stratégie Belfius;
- simplification de la structure de certains modèles (par exemple, appréciation de l'adéquation et de la nécessité d'un questionnaire de qualité dans le cadre du développement du modèle).

Fin 2022, le modèle LGD pour le portefeuille hypothécaire a été approuvé par la BCE et directement utilisé pour le calcul des RWA. En outre, plusieurs modèles ont été soumis pour l'approbation prudentielle au niveau de la BCE, par ex. les modèles PD et LGD retail sur les particuliers, les professionnels et les petites entreprises.

2. Limites de crédit et comités de crédit

La solidité du processus d'acceptation des crédits constitue l'un des principaux piliers de la gestion des risques de Belfius. Ce processus repose sur un large éventail de directives, de règles de délégation et d'autres instruments de gouvernance, qui visent un contrôle strict des risques de crédit.

Belfius a défini des limites par contrepartie et des délégations de pouvoirs décisionnels pour les divers types de risques de crédit. Ces limites et délégations sont suivies de manière systématique, rapportées trimestriellement aux organes de direction et, par ailleurs, évaluées chaque année par le comité de risque et le conseil d'administration.

Au fil des années, Belfius a mis au point une série de politiques et de directives qui couvrent le cycle de vie complet du risque de crédit.

Belfius a apporté en 2022 une attention particulière au suivi de la concentration des risques, compte tenu de la forte croissance de ses portefeuilles de crédits dans un contexte économique difficile. En plus de cela, des tableaux de bord spécifiques de risque crédit ont été élaborés pour les particuliers et les entreprises afin d'assurer un monitoring minutieux et effectif du risque crédit.

Octroi de crédit

Le processus de décision en matière de crédit repose, chez Belfius, sur trois types de décisions:

- les décisions automatisées: la demande de crédit du client est confrontée à une série de paramètres de risque et de paramètres commerciaux; les résultats des modèles de scoring jouent un rôle important dans ce type de décisions;
- les décisions déléguées: décisions prises par des collaborateurs à qui certains pouvoirs de décision ont été délégués, intuitu personae et sur la base de la certification de leur expertise en matière de risque;
- les décisions régulières prises par les comités de crédit organisés en structure pyramidale, avec au sommet le comité de direction de Belfius qui a délégué une partie de son pouvoir de décision à des comités de crédit «subordonnés». Exceptionnellement, le conseil d'administration est impliqué dans le processus décisionnel.

Depuis des années, Belfius Banque suit une stratégie de proximité avec ses clients:

- les comités de crédit et de risque ont été hautement régionalisés. Les pouvoirs de décision ont été délégués aux équipes régionales commerciales et de crédit, renforçant ainsi le principe de la décision de proximité;

- cela se traduit par une plus grande implication des différentes équipes dans le processus de prise de décision ainsi qu'une surveillance étroite de l'utilisation des pouvoirs délégués mentionnés ci-dessus;
- il en résulte pour nos clients une valeur ajoutée notable, quel que soit le segment dans lequel ils opèrent.

Pour l'octroi de crédits aux moyennes et grandes entreprises ainsi qu'aux clients du secteur public et du secteur social, l'approche est individualisée:

- les analystes de crédit examinent la demande de crédit de manière indépendante et définissent le rating interne du client;
- un comité de crédit ou un ou plusieurs collaborateurs dotés de pouvoirs de décision prennent ensuite une décision sur la base de divers éléments tels que la solvabilité, la relation avec le client et les perspectives de ce dernier, la demande de crédit et la garantie;
- lors du processus d'analyse, les demandes de crédit sont examinées attentivement et ne sont acceptées que si une perspective de continuité et la capacité de remboursement de l'emprunteur sont démontrées;
- afin de soutenir le processus de décision de crédit, un RoNRE (Return on Normative Regulatory Equity) est calculé, dans la plupart des cas, pour évaluer la rentabilité attendue de la transaction de crédit ou même de la relation de crédit complète avec le client.

Fixation et contrôle de la limite de risque de crédit

Afin de maîtriser son risque de concentration, Belfius fixe des limites d'exposition au niveau de la contrepartie ainsi qu'au niveau de chaque groupe de risque:

- ces limites d'exposition sont définies sur la base du profil de risque du client, l'accent étant mis principalement (mais pas exclusivement) sur son rating interne;
- elles reflètent l'appétit au risque de Belfius au niveau de la relation client individuelle et font partie en tant que telles du pilier qualitatif du Risk Appetite Framework de Belfius;
- la répartition de cette limite ne donne pas le droit à un client d'y avoir recours librement. En effet, chaque transaction doit faire l'objet d'une évaluation et d'une décision prise au niveau décisionnel compétent.

Belfius fait une distinction entre les dépassements actifs et les dépassements passifs de ses limites d'exposition:

- un dépassement actif résulte d'une nouvelle transaction:
 - toutes les compétences de décision des comités de crédit ou des particuliers sont valables pour autant que la limite d'exposition ne soit pas dépassée;
 - cela signifie qu'en cas de dépassement actif de la limite d'exposition, le dossier doit remonter au comité de direction de Belfius Banque, voire au conseil d'administration dans certains cas exceptionnels;

- un dépassement passif ne résulte pas d'une nouvelle transaction mais de la détérioration de la notation du crédit du client:
 - il appartient en premier lieu à l'analyste de crédit de vérifier si une rétrogradation du rating induit un dépassement de limite;
 - si tel est le cas, le dossier doit être soumis au comité central des crédits de Belfius, lequel peut accepter temporairement le dépassement et, au besoin, imposer un plan de réduction qui garantirait le retour au respect de la limite.

Enfin, les limites de contrepartie susmentionnées sont assorties d'un ensemble complet de lignes directrices au niveau du portefeuille:

- plusieurs lignes d'activité doivent se conformer à des lignes directrices supplémentaires au niveau du portefeuille dont le but est de limiter les risques sectoriels spécifiques et/ou les concentrations de risque sectoriel;
- ces lignes directrices imposent une limite supérieure pour certains risques sectoriels, indépendamment de la qualité de crédit individuelle et des limites au niveau des contreparties et/ou du groupe de risque;
- elles sont contrôlées trimestriellement par les équipes Risk Management et font l'objet d'un rapport au comité central des crédits de Belfius et ensuite au comité de direction via le Risk Report trimestriel.

Suivi des contreparties et du portefeuille

L'objectif général de Belfius est d'assurer la mise en œuvre d'une gestion des risques saine, prudente et efficace, reposant sur une parfaite compréhension des risques et une identification et un signalement rapides et proactifs des risques potentiels.

C'est pourquoi Belfius contrôle en premier lieu la solvabilité des emprunteurs individuels, et ce, tout au long du cycle de vie du crédit:

- le processus de révision économique des dossiers de crédit garantit que les signaux de détérioration du risque peuvent être détectés à temps et être surveillés et/ou traités comme il se doit;
- ce processus de contrôle est organisé dans un cycle annuel, avec une analyse approfondie des clients présentant des expositions de crédit importantes et/ou des changements significatifs dans leur profil de risque;
- il est complété par des systèmes d'alerte précoce qui permettent de détecter proactivement une détérioration de la situation financière du client.

En outre, Belfius surveille également en continu une série d'indicateurs clés liés au risque (et leur dynamique sous-jacente) au niveau du portefeuille et procède fréquemment à des analyses ad hoc lorsque des poches de risques spécifiques font leur apparition.

3. Fondamentaux du risque de crédit en 2022

Alors qu'au début de l'année 2022, l'économie a encore été impactée par les effets d'une nouvelle propagation de Covid-19, au cours de l'année, la pandémie a évolué de manière positive avec une réduction des cas (enregistrés), des hospitalisations et des interventions en soins intensifs, reléguant au second plan les risques résiduels pour la santé et pour l'économie. Les plans de report de paiement liés à la pandémie de Covid-19 sont tous arrivés à échéance sans impact significatif du risque de crédit sur les portefeuilles de Belfius. En effet, plus de 95% des crédits ont repris leurs modalités de remboursement normales. Avec l'assouplissement total des mesures de prévention adoptées dans le contexte de la pandémie de Covid-19 en Chine, la vigilance reste toutefois de mise quant à l'apparition de nouveaux variants du Covid-19 et au retour potentiel à un certain niveau de mesures de protection à l'avenir.

Après plusieurs années de tensions géopolitiques entre l'Ukraine et la Russie, le conflit a évolué vers une invasion russe et une guerre à grande échelle sur le territoire ukrainien. Au cours du premier semestre 2022, cette évolution a suscité une très grande incertitude dans l'environnement politique et économique mondial, avec des effets immédiats sur les marchés financiers, les taux d'intérêt, les taux de change et les hausses de prix. L'activité économique a été encore davantage entravée par différentes sanctions économiques. En particulier pour le marché européen, l'impact sur les prix des produits de base, des denrées alimentaires et de l'énergie a été considérable.

Ces événements ont provoqué un ralentissement de la reprise économique post-Covid en perturbant les chaînes d'approvisionnement, ce qui a entraîné des pénuries et des retards de production, une pénurie de ressources, des matières premières et de la main-d'œuvre et une pression supplémentaire sur le niveau d'activité dans divers secteurs. La hausse des prix des produits et matériaux intermédiaires et la flambée des prix de l'énergie ont conduit à une inflation très élevée, ce qui s'est traduit par une hausse des salaires en Belgique par le biais des mécanismes d'indexation automatique. Dans ce contexte, le positionnement concurrentiel des entreprises belges pourrait en pâtir, certainement à court terme.

Les prix de l'énergie ayant atteint des niveaux sans précédent à l'automne (alimentant la pression inflationniste), le secteur financier belge a décidé de prendre des mesures d'atténuation pour les ménages avec un nouveau programme (conditionnel) de report de paiement pour les clients vulnérables. Le gouvernement belge a annoncé un plan énergétique de base fournissant un soutien financier au quatrième trimestre pour aider à supporter la hausse des prix de l'énergie (plan dont l'application a été prolongée

jusqu'au premier trimestre 2023). En protégeant les ménages des difficultés financières, ces initiatives exercent une pression supplémentaire et croissante sur les déficits des dépenses publiques (qui évoluent vers un taux approximatif de 6% du PIB belge), en l'absence de mesures structurelles suffisantes dans le passé.

L'évolution du portefeuille de crédits non performants reste rassurante, mais certains indicateurs d'alerte précoce (en particulier les arriérés de paiement et le niveau d'utilisation des lignes de crédit) tendent à se rapprocher des niveaux pré-Covid et requièrent un suivi.

3.1. Coût du risque en 2022

3.1.1. Méthodologie de réductions de valeur IFRS 9 chez Belfius

Il est fait référence à l'Annexe IX.1.4. Rapport de risque 2019 pour une description complète du processus utilisé par Belfius pour le calcul des pertes de crédit attendues selon la norme IFRS 9 (Expected Credit Loss - ECL). Les principes de base du processus de calcul des pertes de crédit attendues (ECL) selon la norme IFRS 9 sont les suivants:

- Belfius Banque et ses filiales comptabilisent les provisions pour les ECL associées à des instruments financiers évalués au coût amorti (amortised cost – AC) ou évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (fair value through other comprehensive income – FVOCI);
- les ECL sont mesurées via une provision pour pertes qui dépend du statut de l'instrument financier:
 - pour les expositions performantes (c'est-à-dire les instruments qui n'ont pas subi une augmentation significative du risque de crédit depuis leur création), dites de phase 1, on calcule une ECL pour 12 mois;
 - pour les expositions sous-performantes (c'est-à-dire les instruments qui ont subi une augmentation significative du risque de crédit depuis leur création), dites de phase 2, on calcule une ECL pour l'ensemble de la durée de vie résiduelle («Lifetime ECL»);
 - les expositions non performantes (c'est-à-dire celles qui font l'objet d'une réduction de valeur à la suite d'un défaut) sont classées en phase 3 et l'ECL reflète l'exposition restante après la meilleure estimation possible des recouvrements futurs;
- les ECL sont des estimations des pertes de crédit, pondérées en fonction des probabilités. Elles sont exprimées comme la valeur actuelle des insuffisances de flux de trésorerie, c'est-à-dire la différence entre les flux de trésorerie dus à l'entité en vertu du contrat et les flux de trésorerie que l'entité s'attend à recevoir. Les calculs des ECL utilisent les paramètres de la probabilité de défaut (Probability of Default – PD) et de la perte en cas de défaut (Loss Given Default – LGD). La probabilité de défaut «point-in-time» PD utilisée est une probabilité de défaut qui intègre, entre autres, des informations macroéconomiques prospectives grâce à l'utilisation de quatre scénarios macroéconomiques différents. Ces scénarios sont élaborés à partir d'informations internes fournies par le département Research de Belfius, qui utilise des informations externes et internes pour générer un scénario de prévision «neutre» des variables économiques pertinentes ainsi qu'une série représentative d'autres scénarios de prévision possibles. Les informations externes comprennent les données et les prévisions économiques publiées par les organismes gouvernementaux et les autorités monétaires;
- Belfius attribue des probabilités aux quatre scénarios de prévision (neutre, optimiste, pessimiste et de stress) et établit le lien entre les variables macroéconomiques, le risque de crédit et les pertes de crédit par des relations identifiées et documentées entre les principaux facteurs de risque de crédit et de pertes de crédit pour chaque portefeuille d'instruments financiers, d'une part, et l'analyse statistique des données historiques, d'autre part.

Ajustements de la méthodologie de réduction de valeur: nouvelles perspectives dans le contexte de la pandémie de Covid-19 et des risques liés à l'énergie, à l'inflation et au conflit Russie/Ukraine

Dans le contexte de la pandémie de Covid-19, les principes de base de Belfius pour le calcul des ECL sont restés fondamentalement inchangés. Certains ajustements de l'approche susmentionnée ont toutefois été nécessaires afin de maintenir une couverture adéquate des risques potentiels.

En 2022, ces ajustements sont restés en vigueur. Couvrant les risques liés au Covid-19, ils ont été étendus aux risques émergents liés à l'augmentation de l'inflation, à la hausse des prix de l'énergie et à la guerre en Ukraine:

- les calculs des pertes de crédit attendues (ECL) sont toujours basés sur une moyenne à long terme (2009-2022) pour tous les facteurs macroéconomiques pertinents, avec une approche rétrospective et une approche prospective. En 2022, les prévisions pour 2023-2024 ont été ajoutées à cette approche through-the-cycle;
- pour calculer l'ECL, Belfius continue de définir quatre scénarios prospectifs pondérés en fonction des probabilités, chacun ayant ses propres paramètres macroéconomiques pour générer des cas optimistes, neutres, pessimistes et de stress. Les scénarios ont toutefois été adaptés à l'environnement macroéconomique;
- les résultats de l'analyse des portefeuilles et des processus de suivi, en ce qui concerne l'augmentation de l'inflation, la hausse des prix de l'énergie et la guerre en Ukraine, ont pris de l'importance dans le processus de provisionnement.

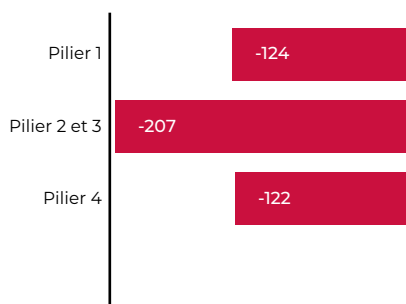
Étant donné que les estimations des ECL sont complexes et, dans une certaine mesure, subjectives, l'approche mécanique susmentionnée est complétée par une estimation experte via des couches de «management call», comme autorisé par les références comptables IFRS 9. Ces couches peuvent être positives ou négatives et visent à inclure tous les éléments entrant dans le calcul des ECL qui n'ont pas été pris en compte par le calcul mécanique au niveau individuel ou au niveau d'un (sous-)portefeuille. Ces couches ont été renforcées pour tenir compte des principales poches de risque du portefeuille de Belfius.

3.1.2. Facteurs du coût du risque en 2022

Depuis le début de la pandémie de Covid-19, le coût du risque est établi selon le principe de la cascade.

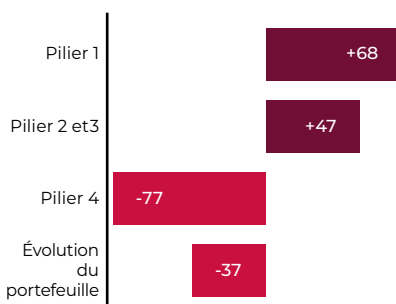
Coût du risque 2020: EUR -453 millions

En millions d'EUR



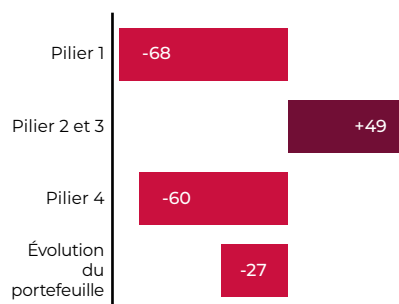
Coût du risque 2021: EUR +1 million

En millions d'EUR



Coût du risque 2022: EUR -106 millions

En millions d'EUR



- Les provisions pour les phases 1 et 2 sont calculées de manière mécanique, sur la base d'une vision des conditions macroéconomiques (passées et futures) (Pilier 1);
- Si Belfius estime que certaines poches de risque, définies en termes de secteurs ou de groupes d'entreprises, ne sont pas suffisamment couvertes par les provisions mécaniques, certaines surcouches expertes sont ajoutées (Pilier 2);

- Si, en outre, les analyses expertes de certaines contreparties indiquent qu'elles présentent un risque de crédit potentiellement accru, mais ne sont pas encore en défaut, les provisions constituées pourraient être insuffisantes. Pour ces cas, un ajustement complémentaire individuel pour la perte de crédit attendue à la phase 2 est ajouté (Pilier 3);
- Pour les contreparties en situation de défaut (phase 3), le processus normal de réduction de valeur est lancé et des provisions spécifiques sont calculées et comptabilisées (Pilier 4). Les niveaux de provision sont basés sur une évaluation individuelle de l'exposition et des garanties.

Le coût du risque pour 2022 s'élève à EUR -106 millions et se compose de EUR -68 millions de provisions dues à la mise à jour des facteurs macroéconomiques, de EUR +49 millions de reprises après la réévaluation de la surcote pour les expositions vulnérables, de EUR -60 millions de provisions spécifiques pour les crédits en défaut et de EUR -27 millions de provisions pour les évolutions du portefeuille.

La reprise de EUR 49 millions sur l'Overlay pour les expositions vulnérables a été essentiellement effectuée au S1 2022 pour un montant de EUR 63 millions. Cette reprise a été composée d'une provision de EUR 32 millions pour les nouveaux secteurs et poches à risque impactés, et d'une reprise de EUR 95 millions sur les expositions liées au Covid-19. Au S2 2022, une provision supplémentaire de EUR 14 millions a été enregistrée.

Il convient de rappeler que les provisions des phases 1 et 2 constituent une protection contre les pertes de crédit attendues dans les dossiers qui pourraient entrer en statut de défaut. La mesure dans laquelle ces provisions de phases 1 et 2 seront transformées en provisions de phase 3, couvrant les pertes de crédit encourues sur les crédits en défaut, reste incertaine. Si l'environnement macroécono-

mique s'améliore au point que les transitions anticipées vers le statut de défaut ne se produisent pas, une partie des réductions de valeur sera reprise au fil du temps.

Pilier 1: facteurs macroéconomiques utilisés en 2022

- Les facteurs macroéconomiques ont été mis à jour conformément aux attentes du département d'étude de Belfius. Alors que, au premier semestre 2022, le point de vue sur le développement économique était plutôt positif, les perspectives macroéconomiques ont été ajustées à la baisse au second semestre. L'issue du conflit russo-ukrainien reste hautement imprévisible, tant en termes de calendrier que de conséquences. L'économie mondiale souffre de cette incertitude et la Belgique n'échappe pas à cette règle.
- Le scénario neutre de Belfius prévoit une croissance du PIB belge de 2,8% pour 2022, suivie d'un taux de croissance de seulement 0,1% en 2023. Dans ce scénario neutre, les tensions sur les marchés de l'énergie devraient se poursuivre: les prix de l'énergie resteront vraisemblablement élevés tout au long de la période envisagée, l'inflation élevée continue d'impacter les niveaux de consommation, l'incertitude et les coûts élevés ont un impact négatif sur les investissements des entreprises, la baisse de compétitivité et le ralentissement mondial pèsent sur les exportations.
- L'inflation devrait rester très élevée en 2022 (10,4%) en raison des prix élevés de l'énergie et de l'alimentation et de la deuxième vague. Les prix de l'énergie pourraient diminuer progressivement en 2023, bien que l'inflation demeure élevée.
- Le taux de chômage pour 2022 dans le scénario neutre a été revu à la hausse, passant de 7,9% à 9,3%, et devrait légèrement diminuer mais se maintenir à un niveau élevé dans les années à venir. Comme en 2020 et 2021, le taux de chômage de 2022 comprend le chômage temporaire exceptionnel qui devrait être, dans une certaine mesure, converti en chômage structurel.

Scénarios macroéconomiques IFRS 9

	Fin 2021		Fin T2 2022		Fin 2022		
	2021	2022	2022	2023	2022	2023	2024
PIB (% YoY)⁽¹⁾							
Belgique	5,9	3,2	2,2	1,6	2,8	0,1	1,6
Zone euro	4,8	4,4	2,8	2,0	3,0	0,0	1,5
États-Unis	5,8	4,0	3,7	2,5	1,6	1,0	1,2
CPI (% YoY)							
Belgique	2,2	2,0	8,0	2,3	10,4	6,1	3,0
CHÔMAGE (%)⁽²⁾							
Belgique	7,9	6,6	7,9	7,9	9,3	8,8	8,3
Zone euro	9,1	8,5	8,9	8,8	9,9	8,5	7,1

(1) Les chiffres du PIB peuvent différer de ceux présentés dans la section consacrée à l'environnement macroéconomique, étant donné que les pertes de crédit attendues selon la norme IFRS 9 sont réalisées au cours du trimestre.

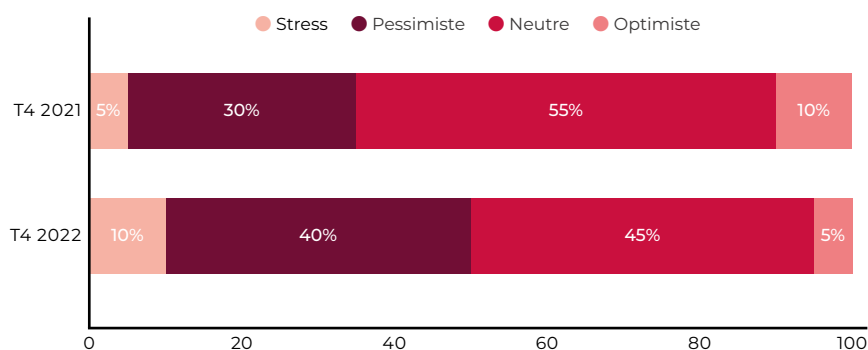
(2) Les chiffres du chômage incluent le chômage temporaire exceptionnel.

PBI BE (% YoY)

	Fin 2021		Fin T2 2022		Fin 2022		
	2021	2022	2022	2023	2022	2023	2024
SCÉNARIOS							
Optimiste	6,5	4,0	3,0	1,8	3,4	0,7	2,2
Neutre	5,9	3,2	2,2	1,6	2,8	0,1	1,6
Pessimiste	4,2	1,3	1,2	1,2	1,7	(1,6)	0,5
Stress	2,0	1,4	(0,1)	(2,7)	1,2	(1,6)	(0,1)

- Le scénario neutre est complété par un scénario optimiste, un scénario pessimiste et un scénario de stress. Le tableau ci-dessus illustre les hypothèses de croissance du PIB belge, fin 2022, selon les quatre scénarios.
- Les pondérations des scénarios ont été modifiées en déplaçant le poids vers des scénarios à orientation négative: pessimiste à 40% (contre 30% fin 2021), stress à 10% (contre 5% fin 2021), neutre à 45% (contre 55% fin 2021) et optimiste à 5% (contre 10% fin 2021).
- Par conséquent, une partie importante du provisionnement 2022 est matérialisée par le **Pilier 1 (Facteurs macroéconomiques)** de la surcouche. Ces facteurs et scénarios macroéconomiques conduisent à un impact du coût du risque de EUR -68 millions, contrecarrant la contribution positive en 2021.

Pondération des scénarios (en %)



Sensibilité du stock de réductions de valeur des phases 1 & 2 aux changements de pondération des scénarios

Le tableau suivant donne un aperçu de la sensibilité du stock de réductions de valeur des phases 1 et 2 au poids des scénarios macroéconomiques. Les facteurs macroéconomiques les plus pertinents sont le PIB et le chômage, en supposant que la méthode actuelle IFRS 9 soit maintenue. Il convient de souligner que la sensibilité n'est pas linéaire et ne peut pas être simplement extrapolée.

	Quid si 85% optimiste ⁽¹⁾	Scénario moyen pondéré 4T 22	Quid si 85% pessimiste ⁽¹⁾	Quid si 85% stress ⁽¹⁾
Stock réductions de valeur phases 1 et 2 (en millions d'EUR)	795	932	987	1.057
% modification par rapport au scénario pondéré	-15%	0%	6%	13%
		Optimiste 5% Neutre 55% Pessimiste 40% Stress 10%		

(1) 5% pour chacun des trois autres scénarios.



Piliers 2 et 3: provisions additionnelles pour couvrir certaines poches de risque

Les calculs mécaniques du Pilier 1 sont complétés par des surcouches experts. Ces surcouches sont conçues pour aboutir, globalement, à la meilleure estimation de la couverture totale de l'ECL dans certaines poches de risque d'expositions vulnérables spécifiquement identifiées (définies en termes de secteurs, de groupes d'entreprises ou d'expositions individuelles) lorsque le risque de crédit est estimé (potentiellement) insuffisamment couvert par les provisions mécaniques.

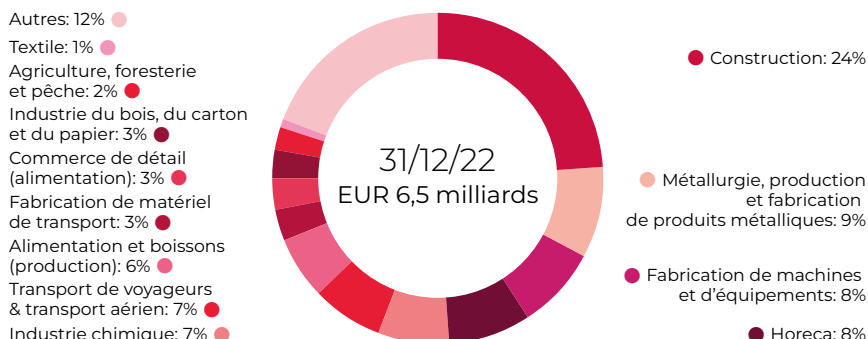
Concrètement, un ou plusieurs paramètres IFRS 9 ont été accentués lors du calcul de l'ECL. Pour les crédits hypothécaires, une valeur de perte en cas de défaut (LGD) accentuée a été appliquée, tandis que pour les entreprises vulnérables au risque de Covid ou de récession, une majoration a été appliquée à la perte de crédit attendue calculée mécaniquement, pour refléter ainsi les caractéristiques spécifiques de la poche de risque; les add-ons correspondent à une augmentation de la perte de crédit attendue, équivalente à une dégradation de la notation de 1 à 2 crans. Cette approche alimente le processus trimestriel formel de réduction de valeur et se traduit par le passage de dossiers individuels ou de poches de risque de la phase 1 à la phase 2 et par l'application des niveaux de pertes de crédit attendues qui sont jugés adéquats pour couvrir le risque de crédit accru.

En ce qui concerne les **Piliers 2 et 3**, qui couvrent les **poches de risque des expositions vulnérables**, Belfius a revu en profondeur et rééquilibré ces surcouches en 2022 en intégrant les risques émergents liés à l'énergie, à l'inflation et au conflit Russie/Ukraine, tout en réduisant l'importance des impacts du Covid-19:

- les expositions des clients ne présentant pas de risques accrus supplémentaires en raison de la pandémie de Covid-19 ont été supprimées de la surcouche;
- les expositions représentant un impact résiduel lié à la pandémie de Covid-19 et qui sont, en outre, touchées par les nouveaux effets de la crise sont maintenues;
- les expositions des clients qui présentent une vulnérabilité potentielle aux effets de la nouvelle crise sont ajoutées à la surcouche:
 - pour le segment des Individuals (crédits hypothécaires/crédits à la consommation), le champ d'application et les facteurs sous-jacents sont passés d'une orientation axée sur la perte de revenus à une orientation axée sur les coûts et l'inflation (ratio élevé énergie/revenu net disponible et faible réserve d'épargne);
 - pour le segment des Entrepreneurs & Entreprises, les chocs liés à la demande induits par la pandémie de Covid-19 ont été progressivement remplacés par des chocs liés aux coûts et à l'offre dans l'identification des secteurs économiques qui présentent une vulnérabilité aux effets de la récession supérieure à la moyenne. Au cours de l'année, il est également clairement apparu que les petites entreprises, en particulier les établissements horeca, les boulangeries, le commerce de détail, les petites entreprises dans le secteur de la construction et les entreprises liées à la fabrication souffrent fortement du choc énergétique et salarial. La surcouche a été réévaluée en conséquence;
 - pour les surcouches liées à des expositions individuelles identifiées comme ayant une faible résilience potentielle, une révision ligne par ligne a été effectuée. Cette analyse a permis d'éliminer les dossiers associés à des évolutions positives telles que le redressement des résultats financiers, le renforcement du soutien des actionnaires à l'entreprise ou l'obtention de garanties supplémentaires qui réduisent les risques;

- L'exposition de Belfius à ces secteurs ou contreparties vulnérables est limitée à 3,3% du portefeuille total et peut être répartie comme suit:

Expositions sensibles du portefeuille E&E par secteur



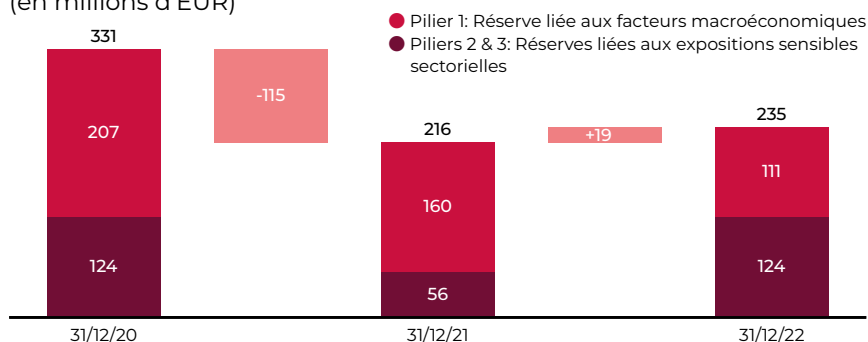
Ces ajustements des **Piliers 2 et 3** ont conduit à une reprise de provisions de EUR 49 millions en 2022.

En conséquence, la **surcoute** pour les risques liés au Covid et à la récession augmente pour atteindre un niveau de EUR 235 millions, à savoir:

- EUR 124 millions pour les facteurs macroéconomiques (contre EUR 56 millions fin 2021);
- EUR 111 millions pour les expositions vulnérables (contre EUR 160 millions fin 2021).

Réserve

(en millions d'EUR)



Après les ajustements réalisés en 2022, la surcoute constituée par les Piliers 1, 2 et 3, a été augmentée de EUR 19 millions.

Pilier 4:

Le Pilier 4 contient des réductions de valeur pour les contreparties en défaut (phase 3). Belfius continue d'appliquer son processus standard de réductions de valeur pour les expositions non performantes. Le Pilier 4 représente un coût du risque de EUR -60 millions pour 2022, ce qui est largement inférieur au niveau naturel du portefeuille de Belfius.

Combinée aux effets de portefeuille classiques (croissance du portefeuille de crédits, entrées et sorties du portefeuille...) pour un montant de EUR -27 millions, l'approche à 4 piliers conduit à un coût du risque de EUR -106 millions en 2022, reflétant la reprise économique et sociétale après l'ère Covid-19, mais tenant compte également des incertitudes liées aux perspectives macroéconomiques.

3.2. Évolution du portefeuille par segment

3.2.1. Individuals

L'activité globale de crédits hypothécaires en 2022 est restée forte, dépassant légèrement celle de l'année précédente. Toutefois, l'évolution des conditions macroéconomiques a eu un impact sur la production du second semestre, un nombre plus faible de crédits hypothécaires ayant été accordés à partir de juillet en raison d'une diminution de la demande. Les principaux facteurs à l'origine de cette baisse résident dans l'augmentation des coûts énergétiques, l'inflation et la hausse des taux d'intérêt. Dans l'ensemble, ces évolutions ont entraîné une augmentation du portefeuille hypothécaire de Belfius à la fin de 2022 pour atteindre un FEAD de EUR 41,9 milliards contre EUR 39 milliards à la fin 2021.

Belfius a maintenu l'application des mesures de la BNB de 2019 aux nouveaux crédits hypothécaires. Cela a entraîné une baisse supplémentaire de la nouvelle production avec une LTV > 90% (de 15% l'année dernière à 13% en 2022). On observe une augmentation de la part des nouveaux crédits hypothécaires avec un DSTI > 50%, surtout dans la seconde moitié de l'année, très probablement en raison de la hausse des taux d'intérêt, ainsi qu'une part plus importante de crédits avec des maturités plus longues.

Tout au long de l'année 2022, Belfius a surveillé de près son portefeuille hypothécaire afin de détecter d'éventuels signes de détérioration dus aux coûts de l'énergie. L'analyse des données transactionnelles (coût de l'énergie par rapport au revenu disponible) est combinée avec le suivi des réserves d'épargne, afin de suivre les clients les plus vulnérables. Les données rendent compte de l'augmentation des coûts de l'énergie, en particulier au cours du premier semestre de 2022, ce qui conduit à une augmentation du nombre de clients vulnérables (environ 5% de l'encours de crédit). Toutefois, à partir du mois de juin, cet impact a été considérablement atténué par les interventions du gouvernement (par exemple, la réduction des taux pour les ménages à faibles revenus, la réduction temporaire de la TVA sur les factures d'électricité, le «Plan Énergie»), certaines devant durer jusqu'en mars 2023. À partir du mois d'octobre 2022, les clients hypothécaires pour lesquels ces mesures liées à l'énergie s'avéraient insuffisantes pouvaient demander un report du remboursement du capital (initiative Febelfin). Fin 2022, le montant des crédits pour lesquels ce report a été demandé restait inférieur à EUR 100 millions. Naturellement, cela a conduit à une augmentation de l'exposition aux crédits hypothécaires forborne au cours du dernier trimestre de cette année. L'impact global reste limité avec une augmentation d'une année sur l'autre des prêts hypothécaires forborne de EUR 10 millions à EUR 419 millions à la fin de l'année.

Dans l'ensemble, en raison des politiques gouvernementales visant à contrer la hausse des prix de l'énergie et l'indexation partielle des salaires, l'impact de l'énergie et de l'inflation sur le portefeuille hypothécaire de Belfius a été jusqu'à présent limité. Les niveaux de PD (probabilité de défaut) de ce portefeuille sont restés stables à environ 0,50%. Le ratio NPL a encore diminué à 0,29%, contre 0,32% en 2021.

Comme pour les crédits hypothécaires, la production de crédits à la consommation a également été plus faible au cours du second semestre de cette année. Le suivi de ces crédits s'est concentré sur les indicateurs traditionnels d'alerte précoce tels que l'utilisation des lignes de crédit et des cartes de crédit ainsi que l'apparition d'arriérés à court terme. Certains de ces indicateurs affichent une tendance à la hausse, mais restent à des niveaux acceptables et sont surveillés de près. Les données montrent également un afflux stable de crédits non performants (NPL) et une PD moyenne légèrement plus élevée qu'il y a un an, mais toujours inférieure aux niveaux pré-Covid-19.

Dans la nouvelle segmentation, une partie des crédits professionnels (liés à Private et Wealth), anciennement attribuée à E&E, a été transférée aux Individuals. Cette partie du portefeuille s'élève à EUR 2,8 milliards à la fin 2022.

3.2.2. Entrepreneurs & Entreprises (E&E)

En 2022, une hausse spectaculaire des prix du gaz, de l'électricité et des denrées alimentaires a alimenté l'inflation des prix à la consommation en Belgique et dans la zone euro. En outre, les problèmes d'approvisionnement ont subsisté pendant la majeure partie de l'année et les prix des denrées alimentaires ont grimpé en flèche. En outre, en raison de l'inflation élevée, les mécanismes d'indexation automatique des salaires ont fortement augmenté les coûts salariaux nominaux. Selon la BNB, les entreprises belges n'ont réussi que partiellement à répercuter l'augmentation de leurs coûts sur les prix de vente, ce qui a eu un impact négatif sur leurs marges. Cet effet est particulièrement présent pour les petites entreprises.

Malgré tous ces éléments, l'afflux de nouveaux défauts de paiement s'est maintenu à un niveau relativement faible en 2022. Le ratio NPL est passé de 2,19% en 2021 à 2,07% à la fin 2022. Bien que le nombre de faillites sur le marché belge et dans le portefeuille de Belfius ait augmenté par rapport à 2020 et 2021 – des années qui ont bénéficié de mesures de soutien publiques et privées – le niveau est resté inférieur aux niveaux pré-Covid-19. Les exportations ont continué à augmenter en 2022 et les entreprises belges ont réussi, au moins partiellement, à répercuter la hausse des coûts sur les prix à l'exportation. Toutefois, cette évolution a été accompagnée par une légère diminution des volumes, ce qui peut être un premier signe indicateur d'une baisse de la compétitivité.

Le portefeuille E&E de Belfius s'élevait fin 2022 à un FEAD de EUR 59,3 milliards (contre EUR 52,4 milliards fin 2021) et a, jusqu'à présent, affiché peu de signes de détérioration de la qualité du crédit (PD moyenne de 1,58% contre 1,65% fin 2021). Cela implique que l'impact financier des pressions inflationnistes et de l'augmentation des prix de l'énergie ne s'est pas encore matérialisé, grâce à la combinaison de la gestion proactive des risques par Belfius et de la bonne résilience générale des entreprises et des entrepreneurs belges.

Belfius s'attend néanmoins à une certaine détérioration future de la qualité du crédit, à commencer par les petites entreprises qui ont tendance à avoir des réserves de trésorerie plus faibles pour contrer les chocs économiques. La situation géopolitique reste extrêmement fragile: l'évolution de la guerre en Ukraine est très incertaine et peut avoir un impact considérable sur les perspectives de la zone euro en particulier. La vulnérabilité des entreprises et des entrepreneurs aux effets indirects tels que la hausse des coûts des matières premières, des salaires et de l'énergie, ainsi que la pénurie de produits de base continueront de retenir notre attention dans les mois à venir.

C'est pourquoi Belfius poursuit ses efforts afin de détecter de manière proactive les contreparties fortement touchées et d'évaluer les impacts potentiels. Nous continuons à suivre de près les entreprises dont le ratio coûts énergétiques/chiffre d'affaires et le levier sont supérieurs à la moyenne, en combinaison avec l'apparition des signaux d'alerte précoces. Dans le cadre d'une approche bottom-up, les analystes de crédit se concentreront spécialement sur l'évolution des coûts de l'énergie et de la main-d'œuvre lors de l'analyse des demandes de crédit et des révisions périodiques, en accordant une attention particulière à la capacité du client à absorber les augmentations de prix.

3.2.3. Clients du secteur public

Le portefeuille de crédits de Belfius au secteur public et social atteignait fin 2022 un FEAD de EUR 36,8 milliards et contribuait ainsi à la diversification du portefeuille global de crédits de Belfius. Dans l'ensemble, le secteur public et social a continué d'afficher des normes de crédit élevées et a maintenu son portefeuille historique à faible risque (PD moyenne de 0,16%), même s'il a dû faire face à un nombre croissant de défis.

En effet, les taux d'inflation élevés ont entraîné une forte hausse des coûts salariaux, un alourdissement des factures d'énergie et une augmentation significative des prix des matériaux de construction. Il y a également eu un certain nombre d'autres coûts supplémentaires, comme celui qu'a représenté l'accueil d'une vague de réfugiés dans le contexte de la crise ukrainienne. Dans l'ensemble, les risques pour la stabilité financière ont clairement augmenté, car les autorités (locales) n'avaient souvent pas suffisamment de marge de manœuvre pour soutenir l'économie comme par le passé, compte tenu de la dette publique élevée et de la nécessité croissante de concevoir

une trajectoire crédible vers la consolidation et la reconstitution de réserves budgétaires, en raison notamment des coûts du vieillissement de la population.

Dans ce contexte, il convient certainement de mentionner que la situation financière des Régions et Communautés belges s'était déjà fortement détériorée ces dernières années. L'augmentation de l'inflation et des taux d'intérêt, ainsi que la poursuite du ralentissement de la croissance économique, accentueront la pression sur leur niveau de déficit et d'endettement. Ces derniers pourraient devenir critiques en cas de choc économique ou financier. Cette vulnérabilité croissante a conduit les agences de notation ainsi que Belfius à abaisser la notation de certaines de ces entités et/ou à assortir leurs notations actuelles d'une perspective négative. Belfius a intégré ces perspectives sur les niveaux de dette et de déficit dans ses principes de gestion saine des risques et mène une gestion et une surveillance étroites de ce portefeuille de crédit, en particulier dans la perspective des prochaines élections de 2024.

Les communes belges auront surtout ressenti les turbulences financières en 2022. Selon une simulation réalisée par Belfius Strategic Research, leur balance ordinaire est susceptible de passer dans le rouge pour un montant global de EUR 640 millions. Cette détérioration est le résultat d'un «effet de ciseaux» entre, d'une part, le rythme de croissance plus élevé de leurs dépenses et, d'autre part, leurs recettes. Bien que l'inflation influence favorablement les recettes fiscales d'une commune, celles-ci suivront avec un certain décalage (1 à 2 ans) selon le mécanisme d'indexation en vigueur.

Les hôpitaux belges, après deux années particulièrement intenses en raison de la crise Covid, ont été à nouveau mis à l'épreuve en 2022. Leurs factures d'énergie ont fortement augmenté, tout comme leurs coûts salariaux en raison des indexations automatiques des salaires. La forte augmentation des coûts de construction et la hausse des taux d'intérêt ont entravé la réalisation d'investissements indispensables dans les infrastructures. En outre, le secteur est toujours aux prises avec une pénurie de personnel, contraignant même certains hôpitaux à fermer des services. En conséquence, le secteur présente en moyenne un équilibre financier précaire, et fait face, dans le même temps, à des défis majeurs qui auront inévitablement un impact sur leur fonctionnement, leur organisation et leur financement. Hormis les évolutions sociales telles que le vieillissement de la population, le secteur hospitalier devra mettre en œuvre les nombreuses réformes lancées par le gouvernement telles que le développement de réseaux hospitaliers et la réforme du financement des hôpitaux. En outre, des investissements considérables sont également nécessaires pour réaliser leur transformation numérique, permettre de meilleurs flux d'informations et renforcer la cybersécurité. Enfin, les hôpitaux ne peuvent pas non plus échapper aux normes plus strictes en matière de suffisance énergétique et de durabilité en ce qui concerne leur patri-



moine immobilier. Le secteur hospitalier a pu garder la tête hors de l'eau ces dernières années grâce à l'important soutien financier fourni par le gouvernement dans le contexte de la crise sanitaire. Toutefois, la marge de manœuvre pour de nouvelles concessions et le soutien du gouvernement sera plutôt limitée dans les années à venir.

3.3. Les activités des assurances

La gestion du risque de crédit de Belfius Insurance est sous la responsabilité des équipes de Risk Management de Belfius Insurance. Toutefois, cette mission est réalisée en collaboration avec les équipes de Belfius Banque en charge du risque de crédit et alignée sur les directives de la gestion du risque crédit qui s'appliquent à l'ensemble du Groupe Belfius. Ceci signifie entre autres que les limites de crédit sont fixées au niveau consolidé et que les transferts de limites entre la Banque et l'Assureur sont autorisés, sous réserve de l'accord des deux parties. Les CRO de Belfius Banque et de Belfius Insurance coordonnent ensemble les demandes.

3.4. Marchés financiers

La mission des Marchés financiers, alignée sur la mission de Belfius Banque, est de servir ses clients et l'économie belge avec des services financiers essentiels. Outre cet objectif général, un département innovant des marchés financiers contribue également au profil de liquidité de la Banque par la gestion du financement institutionnel à court et à long terme et par la gestion du portefeuille d'investissement ALM Liquidité. Le département Marchés financiers s'occupe également de la gestion en run-off des portefeuilles Yield et dérivés de crédit (hérité du passé).

En 2022, suite à la sortie de l'épidémie du Covid et à l'invasion soudaine de la Russie en Ukraine, une série de paramètres économiques ont considérablement changé. Il s'agit notamment de la forte hausse des prix de l'énergie qui a entraîné des niveaux d'inflation très élevés, de la hausse des taux d'intérêt qui a suivi ainsi que d'une augmentation de la pauvreté des ménages. Dans ce contexte difficile, les risques de crédit des différents portefeuilles de Belfius gérés au sein du département Marchés financiers se sont relativement bien comportés. Néanmoins, certains risques subsistent.

Les événements les plus importants en matière de risque de crédit sont les suivants:

- **Brexit:** après l'accord de 2020 entre le Royaume-Uni et l'UE, la période de transition s'est écoulée sans conséquences significatives pour les marchés financiers. Les CPP britanniques (principalement LCH) ont reçu une prolongation de la reconnaissance temporaire jusqu'en juin 2025, réduisant les risques immédiats associés à cette reconnaissance temporaire;
- **soins de santé au Royaume-Uni:** en 2022, le secteur reste sous pression en raison des conséquences de la crise sanitaire et des tensions persistantes entre les parties prenantes;
- **services publics au Royaume-Uni:** les accords tarifaires actuels continuent d'exercer une pression sur les paramètres de crédit de certaines compagnies d'eau et de gaz. Les conditions inflationnistes au Royaume-Uni ajoutent à cette pression. En outre, les paramètres ESG mettent en évidence certains risques à long terme, en particulier dans le secteur de l'énergie;
- **notre portefeuille de dérivés de crédit,** incluant un portefeuille de garanties financières, a vu sa notation moyenne s'améliorer de BBB+ à A- suite à plusieurs échéances importantes. Les notes moyennes des portefeuilles ALM Liquidity et Yield sont restées stables à A-;
- **concentration des risques:** les principales concentrations restent les obligations de services publics britanniques indexées sur l'inflation et les obligations souveraines italiennes, qui sont d'une qualité de crédit satisfaisante et continuent d'être étroitement surveillées. L'amélioration significative du taux réel britannique en 2022 a considérablement réduit notre concentration sur les secteurs britanniques

des services publics et de la santé. De plus, pour nos positions sur les services publics au Royaume-Uni, nous avons étendu plusieurs garanties temporaires afin que 75% de ces positions bénéficient désormais d'une garantie à vie d'un assureur-crédit bien noté;

- **dérivés**: nous avons reçu une dérogation permanente de négociation de la BNB pour nos derniers dérivés de crédit. Ces dérivés sont en run-off et nous cherchons activement à dénouer ces positions. Cela a été notre principal objectif de réduction des risques en 2022 et continuera de l'être en 2023. Notre position sur les RMBS mexicains a dû être provisionnée davantage en raison de l'affaiblissement de la qualité du crédit qui a suivi une modification antérieure de l'indexation.

Les risques de crédit liés aux activités de Financial Markets sont contrôlés par le Credit Risk Limit Framework qui fait partie du Risk Appetite Framework. Les limites par contrepartie et par pays sont contrôlées par la gestion des risques de FM afin de limiter les concentrations de risques.

4. Processus de gestion des risques concernant Forbearance, Watchlist, Défauts et Réductions de valeur

4.1. Forbearance

Les mesures de forbearance se résument à l'octroi de concessions à un débiteur qui connaît ou va connaître des difficultés pour respecter ses engagements financiers. Ces concessions peuvent prendre la forme de modifications du contrat de prêt ou d'une restructuration de la dette.

Elles s'appliquent à tous les prêts et titres de créance qui sont inscrits au bilan ainsi qu'à certains engagements hors bilan. Elles ne s'appliquent pas aux titres de créance détenus à des fins de négociation.

Des critères spécifiques sont établis pour chaque segment d'activité et fournissent une interprétation concrète des concepts de «difficultés financières» et de «concession».

Lorsqu'elle octroie une concession, la Banque est toujours guidée par un certain nombre de facteurs économiques et fondamentalement liés aux entreprises. Le fait que des concessions soient octroyées est l'un des indicateurs de la Watchlist chez Belfius et conduit à un transfert des expositions de la phase 1 à la phase 2 selon la norme IFRS 9.

Face à la pandémie Covid-19 et ses conséquences potentielles sur la situation financière des emprunteurs, Belfius a revu en 2020-2021 sa politique de forbearance, en concordance avec les règles de l'ABE: il n'y a pas de changement automatique dans le classement en forbearance des emprunteurs, uniquement en raison de l'octroi d'un nouveau crédit dans le cadre du régime de garantie de l'État ou de moratoires demandés, conformes à l'ABE. Les clients qui ont bénéficié de moratoires législatifs, non législatifs et autres pendant la pandémie de Covid-19, ont continué à être évalués, en tenant compte des critères de forbearance existants et de la capacité de remboursement à plus long terme. Dans ce contexte, les clients les plus vulnérables associés à des probabilités de défaut (PD) élevées et susceptibles d'utiliser les moratoires à plus long terme (au-delà du plafond de 9 mois), sont considérés comme forborne.

Les contrats arrivés au terme de leur période de probation de 2 ans sont évalués afin de déterminer s'ils peuvent être déclassifiés et ne plus être pris en compte dans le cadre des mesures de forbearance. Le flux sortant de forbearance lié au Covid a débuté au T2 2022 et une augmentation du volume est attendue dans les prochaines années.

Fin 2022, un montant de EUR 1.826 millions de crédits chez Belfius répondait à la définition de forbearance, dont EUR 97 millions concernaient Belfius Insurance, comparé à, respectivement, EUR 1.990 millions et EUR 92 millions à la fin de l'année 2021. Les clients des segments Corporate (EUR 548 millions) et Business (EUR 666 millions) représentent les volumes les plus élevés avec un statut forbearance.

4.2. Watchlist

Les lignes directrices de la Watchlist définissent des indicateurs internes et externes (d'alerte précoce) permettant d'identifier une détérioration significative du risque de crédit qui pourrait conduire à un suivi approfondi et/ou à une gestion intensive des dossiers de crédit. Cela permet à la Banque de suivre de près l'augmentation des risques de crédit et de prendre des mesures d'atténuation adéquates afin de réduire ces risques.

Cela se reflète également dans la politique de provisionnement moyennant l'application de la phase 2 à la majorité de ces expositions. Tous les trimestres, des comités de risque dédiés identifient les dossiers requérant un niveau de contrôle plus strict.

4.3. Défaut

Une définition transversale du défaut de paiement est appliquée à l'ensemble du Groupe Belfius et à tous les segments de marché, conformément aux lignes directrices de l'ABE EBA/GL/2016/07.

Un statut de défaut est assigné aux débiteurs qui satisfont à l'un des critères suivants ou aux deux:

- le débiteur a des expositions significatives en retard depuis plus de 90 jours;
- il est jugé improbable que le débiteur s'acquitte de l'intégralité de ses obligations de crédit sans la réalisation d'une garantie, indépendamment de l'existence ou non d'un montant en retard ou du nombre de jours de retard de paiement.

Les lignes directrices de Belfius fournissent une description approfondie des indicateurs utilisés pour assigner un statut de «défaut» à une exposition déterminée. Le comité de défaut au sein du département Risques est compétent pour définir le statut de défaut.

Sur la base des évolutions réglementaires, Belfius a mis en œuvre la nouvelle définition du défaut de l'ABE à partir de la mi-mars 2020 EBA/GL/2016/07. Ses lignes directrices internes ont été mises à jour en conséquence. L'objectif des lignes directrices de l'ABE est d'harmoniser la définition du défaut dans le cadre prudentiel de l'UE.

Les principaux impacts sont le seuil de matérialité des retards de paiement, désormais composé d'un seuil absolu et d'un seuil relatif, et l'introduction d'une période de probation de trois mois avant le reclassement au statut de crédit performant.

4.4. Réductions de valeur

Fin 2022, le stock total des réductions de valeurs (phase 1-2-3) atteignait EUR 2.167 millions contre EUR 2.127 millions fin 2021. L'augmentation de EUR 40 millions est principalement expliquée par les évolutions des phases 1 et 2, lesquelles ont été affectées par une mise à jour des facteurs macroéconomiques et la réévaluation des surcouches des expositions vulnérables.



5. Exposition au risque de crédit

L'exposition totale en cas de défaut (Full Exposure at Default ou FEAD) est déterminée comme suit:

- pour les actifs du bilan (autres que les dérivés): la valeur comptable brute (avant ajustement pour risque de crédit);
- pour les dérivés: l'exposition au défaut calculée selon la méthode standard du risque de contrepartie (SA_CCR);
- pour les opérations de financement sur titres (repos et reverse repos): la valeur comptable de l'opération, augmentée de la valeur de la garantie qui dépasse le montant emprunté, pour les titres vendus avec un engagement de rachat (repos);
- pour les engagements hors bilan: soit la partie non tirée de la facilité soit l'engagement maximum de Belfius au titre des garanties données à des tiers.

FEAD fournit par exemple une vue cohérente et une présentation combinée du risque crédit encouru respectivement par la Banque et l'Assurance.

Répartition du risque de crédit par contrepartie

	31/12/21	31/12/22	Dont	
(FEAD, en millions d'EUR)			Banque	Assurance
Souverains	42.442	37.236	32.504	4.732
dont obligation d'État	9.146	8.082	3.746	4.336
dont Banque centrale européenne	31.628	27.283	27.283	0
Secteur public	42.237	41.084	39.538	1.547
Entreprises	47.941	50.921	48.834	2.087
Financement de projets	2.956	2.341	2.341	0
Particuliers, indépendants et PME	58.228	61.703	57.614	4.089
Établissements financiers	13.703	11.856	10.235	1.621
Autres ⁽¹⁾	6.334	3.937	3.049	888
TOTAL	213.840	209.078	194.115	14.963

(1) Les autres contreparties incluent entre autres les actifs d'impôt différé, les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les gains et pertes sur élément couvert dans une relation de portfolio hedge pour risque de taux.

Les éléments repris dans le tableau ci-dessus sont après élimination des expositions intragroupe, mais comprennent par contre les expositions résultant des activités de marché et du risque de crédit de contrepartie.

Les expositions sont allouées à la contrepartie finale. Cela signifie que si la substitution est appliquée à une certaine exposition d'un emprunteur garanti par une autre contrepartie, cette exposition est transférée à la région, au type d'exposition et à la notation de la partie garante.

Au 31 décembre 2022, l'exposition totale au risque de crédit au sein de Belfius atteint EUR 209 milliards, soit une diminution de EUR 4,8 milliards ou 2,2%, en comparaison avec fin 2021.

Cette baisse est imputable tant à l'activité bancaire (de EUR 3,1 milliards) qu'à Belfius Insurance (de EUR 1,6 milliard) fin 2022.

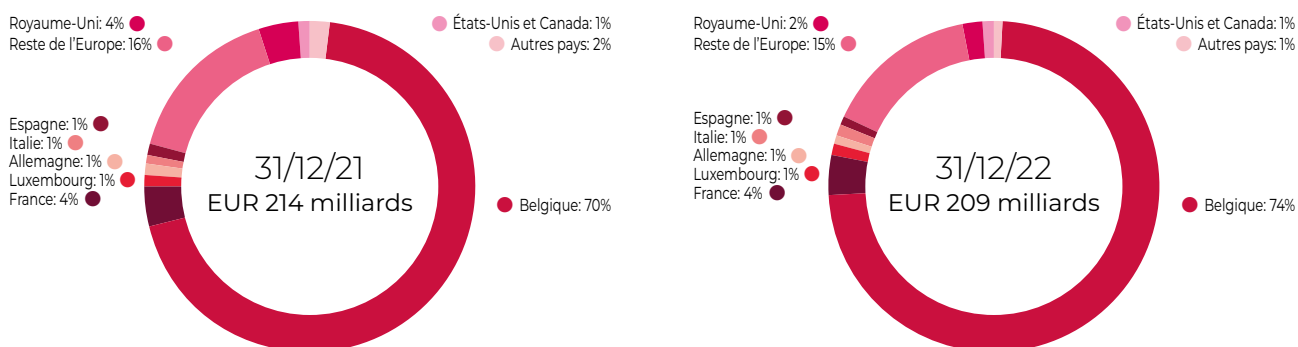
La baisse de EUR 5,2 milliards observée sur le segment des risques souverains est principalement liée à la réduction des réserves de liquidité déposées à la BNB. Du côté des obligations d'État, l'exposition a diminué pour Belfius Insurance de EUR 1,1 milliard et est restée plutôt stable pour la Banque à EUR 3,7 milliards. Au niveau du Groupe, près de la moitié (45%) du portefeuille d'obligations souveraines est investi dans des titres belges. Au niveau de Belfius Banque, les obligations d'État belges représentent 43% du portefeuille total d'obligations souveraines tandis que la part relative avoisine 47% chez Belfius Insurance.

L'exposition crédits aux particuliers, indépendants et PME (29,5% du total), et aux Corporate (24% du total), constituent les deux catégories principales. L'exposition à ces catégories a augmenté respectivement de EUR 3 milliards et EUR 3,5 milliards, reflétant la stratégie de Belfius de soutien à l'économie belge.

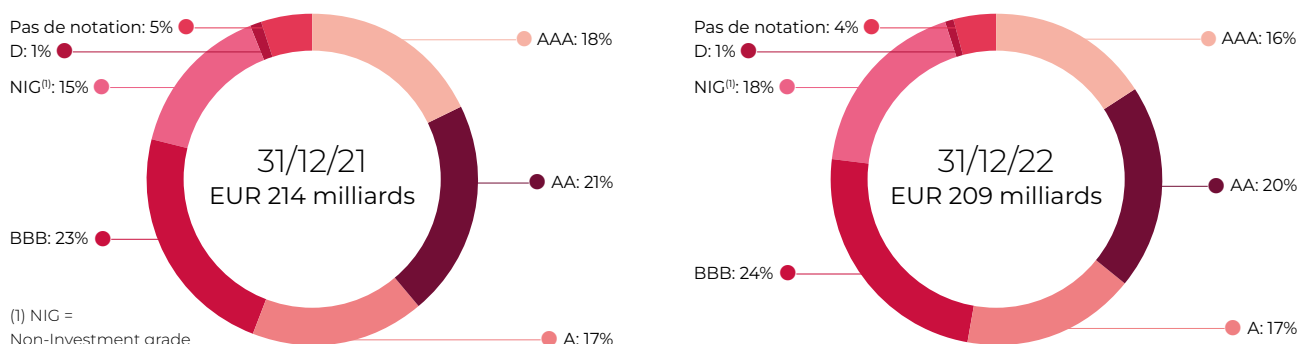
L'exposition au risque de crédit sur les entités du secteur public et aux institutions qui bénéficient de garanties de ces entités a encore baissé en 2022 de EUR 1,1 milliard.

Les positions de Belfius sont surtout concentrées dans l'Union européenne: 95% ou EUR 184,0 milliards au niveau de la Banque et 97% ou EUR 14,5 milliards pour Belfius Insurance. 74% du total de l'exposition au risque de crédit se situe en Belgique, 4% en France, 2% au Royaume-Uni, 1,2% aux États-Unis et Canada, 0,8% en Espagne et en Allemagne et 0,6% en Italie.

Répartition du risque de crédit par zone géographique



Répartition du risque de crédit par notation



L'exposition au risque de crédit sur les contreparties de Belfius au Royaume-Uni s'élève à EUR 5 milliards, une baisse de EUR 3,3 milliards par rapport à l'année dernière. Près de 70% de cette exposition au risque de crédit concerne des obligations, dont quasiment deux tiers sont indexés sur l'inflation, d'émetteurs actifs dans l'infrastructure et les services d'utilité publique au Royaume-Uni et qui sont présents dans des secteurs réglementés tels que la distribution d'eau, le gaz et d'électricité. Ces émetteurs obligataires bénéficient d'une bonne notation. En outre, la majorité des obligations en circulation sont couvertes par une protection de crédit émise par un assureur de crédit indépendant de l'émetteur. Le reliquat concerne le portefeuille obligataire de Belfius Insurance, un portefeuille à court terme destiné à la gestion de trésorerie de Belfius Banque et des créances sur des chambres de compensation. La qualité de crédit de ces portefeuilles est également bonne.

Fin décembre 2022, 77% du total de l'exposition au risque de crédit avait un rating interne investment grade.

6. Qualité des actifs

Fin 2022, le montant des crédits sujets à réduction de valeur, s'élevait, sur une base consolidée, à EUR 2.026 millions, soit une augmentation de 0,7% par rapport à fin 2021. Au cours de la même période, l'encours brut des crédits à la clientèle a augmenté de 7,6% et s'élevait à EUR 111.146 millions. En conséquence, le ratio de qualité des actifs s'est amélioré à 1,82% à la fin de 2022. Le ratio de couverture est resté stable à 60%.

Qualité des actifs⁽¹⁾

(en millions d'EUR, sauf mention contraire)	31/12/21	31/12/22
Prêts et créances bruts sur la clientèle (évalués au coût amorti)	103.306	111.146
Prêts et créances dépréciés sur la clientèle (évalués au coût amorti)	2.012	2.026
Étape 1 dépréciations sur les prêts et créances sur la clientèle	128	170
Étape 2 dépréciations sur les prêts et créances sur la clientèle	422	425
Étape 3 dépréciations sur les prêts et créances sur la clientèle	1.215	1.208
Ratio de qualité des actifs ⁽²⁾	1,95%	1,82%
Ratio de couverture ⁽³⁾	60,4%	59,6%

(1) Y compris Belfius Insurance.

(2) Rapport entre prêts et créances dépréciés sur la clientèle et prêts et créances bruts sur la clientèle.

(3) Rapport entre l'étape 3 dépréciations et l'encours des prêts et créances dépréciés sur la clientèle.

Risque de marché

1. Aperçu

1.1. Définition du risque de marché

De manière générale, le risque de marché se définit comme étant le changement défavorable potentiel affectant la valeur d'un portefeuille d'instruments financiers à la suite de variations des prix de marché, de modifications de la liquidité de l'instrument, de la volatilité des niveaux des prix de marché ou de changements dans les corrélations entre les niveaux des prix du marché.

Belfius applique une gestion du risque de marché pour toutes les activités liées aux marchés financiers de la Banque. Cette gestion couvre le risque de taux d'intérêt, le risque de credit spread, le risque de change, le risque lié aux actions (ou risque de prix), le risque d'inflation et le risque lié au prix des matières premières.

Le risque de marché de Belfius Insurance est géré séparément par son ALCo. L'ALCo de Belfius Insurance prend les décisions stratégiques affectant les bilans des compagnies d'assurances et leur rentabilité financière compte tenu de l'appétit au risque prédéfini avec Belfius Banque et Belfius Insurance (position ALM directionnelle pour les risques de taux d'intérêt, risques liés au prix des actions et risque immobilier, risque de volatilité et risque de corrélation).

1.2. Types de risques

Les sources de risque de marché sont des changements dans les niveaux:

- des taux d'intérêt;
- des spreads de crédit;
- de l'inflation;
- des taux de change;
- des prix des actions;
- des prix des matières premières;

et les facteurs de risque y afférents comme la volatilité ou la corrélation.

Le risque de taux d'intérêt peut se définir comme étant la variation de valeur de l'actif ou du passif de la Banque à la suite de modifications de taux d'intérêt dans le marché. Il se manifeste essentiellement dans les instruments de dette, les produits dérivés qui ont des instruments de dette comme sous-jacents et dans d'autres produits dérivés dont les valeurs sont liées aux taux d'intérêt du marché.

Les risques de spread de crédit sont les risques de modification de la valeur d'un portefeuille due à la variation des spreads même si la qualité de crédit (la notation) demeure inchangée. Ces risques impactent les XVA et principalement la Credit Value Adjustment (CVA), d'application sur les dérivés. Les spreads de crédit impactent aussi la valeur des obligations, mais celles-ci sont plutôt valorisées au coût amorti et l'exposition dans les portefeuilles trading (à la juste valeur) est limitée.

Le risque de change est le risque potentiel que des variations de taux de change affectent défavorablement la valeur d'un instrument financier ou d'un portefeuille. Bien que les taux de change soient un facteur de risque de marché distinct, l'évaluation des instruments en devises nécessite généralement de connaître l'évolution tant des taux de change spot que des taux d'intérêt.

Le risque lié au prix des actions est le risque de voir des changements défavorables affecter la valeur des participations en actions d'une institution. Le risque lié au prix des actions se subdivise souvent en deux catégories: un risque général lié aux actions (non diversifiable) et un risque spécifique (diversifiable).

2. Le risque structurel et ALM

2.1. Politique en matière de gestion du bilan

La gestion de l'exposition structurelle aux risques de marché (notamment le risque de taux d'intérêt, le risque lié aux actions, le risque immobilier et le risque de change) est également dénommée gestion ALM (Asset and Liability Management). Le risque structurel de Belfius Banque découle du déséquilibre entre ses actifs et ses passifs en termes de volume, de durée et de sensibilité aux taux.

Il appartient au conseil d'administration de Belfius de définir la tolérance stratégique au risque, notamment la tolérance au risque pour les risques de marché dans des activités de marchés non financiers. Le comité de direction de Belfius Banque et de Belfius Insurance sont responsables de la gestion des risques de taux de Belfius dans les limites de la tolérance au risque précitée et conformément au cadre réglementaire.

La responsabilité opérationnelle de la gestion ALM effective est déléguée au Asset & Liability Comité (ALCo). L'ALCo gère le risque de taux, de change et de liquidité du bilan, respectivement de la Banque et de l'Assureur, dans un cadre de limites normatives et rapporte au comité de direction et conseil d'administration. Les dossiers importants sur le plan stratégique sont soumis au comité de direction et conseil d'administration pour décision finale avant toute mise en œuvre.

L'ALCo de la Banque est responsable du pilotage et du suivi des engagements bilantaires et hors bilan et dans ce cadre, il met l'accent sur:

- la création d'un flux de revenus stable;
- le maintien de la valeur économique;
- la constitution d'un financement robuste et durable.

L'ALCo se réunit régulièrement sous la direction du Chief Financial Officer (CFO), en présence du Chief Risk Officer (CRO) et des membres du comité de direction responsables des métiers commerciaux (ou de leurs représentants).

L'ALCo de Belfius Insurance joue un rôle identique pour l'activité d'assurances, et poursuit les mêmes objectifs, mais en portant une attention particulière à la valeur économique et à la solvabilité selon la réglementation Solvency II. Le calcul des indicateurs de risque repose sur une méthodologie harmonisée au niveau de Belfius, assortie de facteurs spécifiques à Belfius Insurance en matière de gestion du risque.

2.2. Risque de taux

2.2.1. Risque de taux des activités bancaires

En ce qui concerne le risque de taux, Belfius Banque poursuit, dans un cadre bien défini de limites internes et réglementaires, une gestion prudente du risque inhérent à ses positions de taux dans le portefeuille bancaire en mettant clairement l'accent sur la création de revenus stables et la préservation de la valeur économique du bilan. Ceci est fait selon une approche de macrocouverture, en examinant attentivement les couvertures naturelles existant dans le bilan de la Banque.

La gestion des dépôts sans échéance fixe (comme les comptes à vue et d'épargne) et des produits non porteurs d'intérêts recourt à des techniques de Replicating Portfolio. Les hypothèses sous-jacentes concernant l'échéance

attendue, la période à taux fixe et l'évolution des tarifs font l'objet d'un suivi permanent et sont, si nécessaire, adaptées par l'ALCo. Les options de taux implicites telles que le risque de remboursement anticipé, sont évaluées sur la base de modèles comportementaux. Tous les modèles ALM suivent les 3 lignes de défense.

Le risque de taux prend deux formes: la volatilité de la valeur économique et la volatilité des revenus. La mesure de ces deux formes est complémentaire pour appréhender l'ampleur du risque de taux dans le portefeuille bancaire.

L'objectif de l'ALM est de donner priorité à la protection des revenus nets d'intérêts contre les pressions à la baisse et à la hausse dans un environnement volatil de taux, tout en respectant les limites imposées sur les variations de valeurs économiques.

Les indicateurs de la valeur économique rendent compte de l'effet à long terme des variations des taux d'intérêt sur la valeur économique de la Banque. La sensibilité au taux de la valeur économique mesure le changement net de la valeur économique du bilan ALM si le taux d'intérêt varie de 10 points de base sur l'ensemble de la courbe. La sensibilité de l'ALM à long terme s'élève à EUR -59 millions/10 points de base au 31 décembre 2022 (contre EUR -55 millions/10 points de base au 31 décembre 2021) sans les positions de taux de Belfius Insurance et des fonds de pension de Belfius Banque.

Les indicateurs Earnings at Risk (EaR) traduisent l'effet à court terme des variations des taux d'intérêt sur les revenus de la Banque. Dès lors, les variations de taux d'intérêt affectent donc aussi, indirectement à travers la rentabilité, la solvabilité à court terme. Une hausse de 50 points de base des taux d'intérêt a un impact positif sur les produits d'intérêt nets (avant impôts) de EUR +32 millions sur le portefeuille de l'exercice suivant et un effet cumulé de EUR +87 millions sur une période de trois ans tandis qu'une baisse de 50 points de base mènerait à un impact estimé de EUR +8 millions l'exercice suivant et un effet cumulé de EUR +2 millions sur une période de trois ans.

Outre les risques liés aux variations directionnelles de taux d'intérêt, le risque de courbe, dû à la pentification ou à l'aplatissement de la courbe des taux d'intérêt, est surveillé par l'ALCo dans un cadre normatif. Il en va de même pour le risque de base entre les taux Euribor et Eonia ou €STR et le risque de base entre devises.

La forte hausse des taux d'intérêt en 2022 a un effet positif sur le modèle de transformation standard de la Banque. D'une part, les intérêts reçus sur les prêts commerciaux ont considérablement augmenté et les intérêts versés aux déposants sont restés proches de zéro pour les comptes courants et comptes d'épargne et ont légèrement augmenté pour les autres produits épargne. D'autre part, les refinancements et remboursements anticipatifs des prêts

hypothécaires sont devenus moins intéressants, ce qui a diminué les pénalités payées de remboursements anticipatifs. En plus, cette croissance de taux a fortement amélioré le coût de la mise en gage pour les contrats de dérivés, utilisée pour la couverture de l'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêt. L'ALCo restera attentive à un environnement de taux volatil avec comme objectif primordial de respecter le «Risk Appetite Framework» (expression de la tolérance de la Banque au risque). Les modèles ALM conventionnels sont régulièrement revus en fonction de l'environnement macroéconomique et les taux d'intérêt en vigueur.

La forte hausse des taux courant 2022, qui ont quitté le territoire négatif, a modifié les sensibilités attendues au taux d'intérêt des comptes courants et comptes d'épargne, qui étaient principalement considérés comme dépôts à taux fixe (tarif plancher). La revue des modèles conventionnels des dépôts sans échéance fixe a changé le focus stratégique de l'ALM qui est maintenant, comparé à l'année précédente, moins incliné vers un environnement de taux bas.

2.2.2. Risque de taux pour les activités d'assurances

L'objectif consiste à gérer et à limiter la volatilité du compte de résultats que peuvent provoquer les mouvements des taux d'intérêt ainsi qu'à préserver la valeur économique du capital des actionnaires. Ainsi, Belfius Insurance ne prend aucune position comprenant un risque de taux d'intérêt élevé.

La duration, qui reflète la sensibilité de la valeur du bilan aux taux d'intérêt, est le principal outil de mesure du risque de taux d'intérêt. Les sensibilités partielles et globales du risque de taux d'intérêt par intervalle de temps constituent des indicateurs plus précis. Ces divers indicateurs sont suivis au sein de l'ALCo.

Les limites du risque de taux d'intérêt sont approuvées par le comité de direction et le conseil d'administration. Elles sont transposées dans la politique d'appétit au risque pour les indicateurs de risque globaux et dans le cadre d'investissement pour les indicateurs de risque plus opérationnels. Elles sont surveillées par l'ALCo.

Belfius Insurance s'en tient à sa stratégie ALM, qui consiste à maintenir la duration des actifs et des passifs à des niveaux identiques.

Compte tenu de la forte hausse des taux d'intérêt à partir du début de l'année 2022, Belfius Insurance a dû revoir profondément sa gamme de produits vie en offrant à la clientèle des produits d'assurance de placement attrayants dans la Branche 21 et la Branche 26. Il existe plusieurs initiatives qui donnent aux clients la possibilité de prévoir un certain degré de sécurité dans leurs investissements en Branche 23 via le concept de Branche 44.

2.2.3. Risque de taux global pour le Groupe Belfius

Le tableau ci-dessous montre, pour le Groupe Belfius, l'impact sur la valeur de l'actif net ainsi que les Earnings at Risk pour l'exercice suivant d'un mouvement parallèle à la hausse de respectivement 10 points de base et 50 points de base de la courbe des rendements.

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
BELFIUS BANQUE		
Sensibilité (+10 pb)	(54.950)	(58.734)
Earnings at risk (+50 pb)	31.335	31.980
BELFIUS INSURANCE		
Sensibilité (+10 pb)	8.332	382
Earnings at risk (+50 pb)	4.354	4.392

2.3. Risque lié aux spreads de crédit

Le risque lié aux spreads de crédit est traité à la section «Risque de crédit».

Le portefeuille souverain et de crédits est géré par les départements d'investissement sous la supervision des ALCo respectifs de Belfius Banque et Belfius Insurance. Sa gestion est effectuée conformément à un cadre de risque géré par le département Risques. Le cadre donne des directives sur les risques pour les investissements. Il définit l'appétit au risque et les limites opérationnelles afin de veiller à la qualité de crédit du portefeuille de crédits dans les limites bien définies et à une saine diversification (par exemple entre secteurs d'activité ou pays). Une analyse de sensibilité et des stress tests sont régulièrement effectués.

Chez Belfius Insurance, le risque lié aux spreads de crédit a été pleinement intégré à la gestion des risques. En effet, dans le cadre de Solvency II, le risque lié aux spreads de crédit est devenu plus que jamais un facteur déterminant de la solvabilité de la compagnie d'assurances, tant pour la sensibilité de la valeur économique du bilan que pour les exigences de fonds propres.

2.4. Risque lié aux marchés d'actions

Le risque lié aux actions contribue de façon importante à la sensibilité de la valeur de l'actif net et aux exigences de fonds propres de la compagnie d'assurances. Le portefeuille d'actions est géré par une équipe chargée de l'investissement sous la supervision de l'ALCo. Les investissements sont de nouveau réalisés dans le respect des directives sur les risques et des limites opérationnelles conformément à l'appétit au risque de Belfius Insurance.

Les outils de gestion du risque de marché comprennent notamment des stress tests qui fournissent une indication de la perte potentielle en valeur du marché dans différents scénarios et de la solidité des ratios de solvabilité.

Le tableau ci-après montre la sensibilité des prix du portefeuille d'actions de Belfius Insurance à un choc baissier de 30%.

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
BELFIUS INSURANCE		
Valeur de marché des actions et titres assimilés	407.602	277.322
Valeur de marché des actifs immobiliers cotés	255.182	97.448
Choc baissier de 30%	(198.835)	(112.431)
VaR (99%, 10 jours)	57.916	47.999

2.5. Risque lié aux marchés immobiliers

Les investissements immobiliers sont des transactions offrant des rendements stables à long terme, principalement sur le marché belge. Ainsi, ces investissements doivent être considérés comme un moyen d'optimiser le profil risque/rendement du portefeuille d'investissement et sont affectés à l'activité d'assurance vie à long terme.

Le tableau ci-après présente la sensibilité des prix du risque immobilier de Belfius Insurance à un choc baissier de 15%.

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
BELFIUS INSURANCE		
Valeur de marché des actifs immobiliers non cotés	763.202	720.198
Choc baissier de 15%	(114.480)	(108.030)

2.6. Risque de change

Bien que Belfius utilise l'EUR comme devise de présentation, une partie de ses actifs, passifs, produits et charges sont générés dans d'autres devises. Les éléments de compte de résultats générés en devises étrangères sont systématiquement et continuellement convertis en euro, ce qui se traduit par des positions nettes de change limitées.

Le risque de change n'est pas significatif chez Belfius Insurance, où moins d'1% du total de la valeur de marché du portefeuille est libellé en devises étrangères. La possibilité de détenir des positions en devises est en effet volontairement limitée par l'Investment Framework.

2.7. Les fonds de pension

Des rapports spécifiques portant sur les plans de pension gérés par le fonds de pension sont présentés aux comités d'investissement de ces plans à la suite de la délégation donnée par l'ALCo. Ces comités d'investissement analysent l'impact des risques liés aux taux d'intérêt, à l'inflation et aux actions.

3. Le risque de trading dans le marché

L'activité Marchés financiers englobe les activités axées sur la clientèle et les opérations de couverture de Belfius Banque. Belfius Insurance n'entreprend pas d'activité sur les marchés financiers, mais fait appel à Belfius Banque ou à d'autres établissements pour répondre à ses besoins en matière de produits de Marchés financiers.

3.1. Gestion des risques

Afin de gérer efficacement les risques de marché de Belfius Banque, la direction FM Risk Management a identifié les principes suivants comme étant les piliers importants de la gestion des risques liés aux activités de Marchés financiers (FM):

- une organisation efficace permettant une identification, une analyse et un reporting précis des différents risques auxquels Belfius Banque est exposée ainsi que la formation continue des collaborateurs afin qu'ils soient au fait des dernières évolutions en matière de théories, réglementations, systèmes de mesure ou changements intervenant dans le marché;
- un cadre de limites robuste avec des limites spécifiques par activité ou par facteur de risque, cadre respecté par tous les acteurs impliqués dans les activités de marché. Outre les limites VaR ou les Triggers sur résultats, d'autres systèmes de contrôle sont utilisés pour la gestion des risques:
 - limites sur les montants nominaux;
 - limites sur les durées;
 - limites sur les types de produits;
 - limites sur les sensibilités (les «Greeks»: delta, etc.);
 - back testing;
 - stress tests;
- enfin, ce cadre est régulièrement soumis pour contrôle au FM Risk Committee afin d'être en ligne avec l'appétit au risque défini par le conseil d'administration de Belfius Banque.

3.2. Mesure du risque

Le concept de Value-at-Risk (VaR) est utilisé comme principal instrument de mesure pour exprimer le risque de marché encouru par Belfius Banque. La VaR mesure la perte maximale de valeur actuelle nette (Net Present Value – NPV) que la Banque peut subir sur son portefeuille dans des conditions de marché normales et/ou historiques sur une période de 10 jours avec un intervalle de confiance de 99%. Les risques suivants sont suivis à l'aide d'un calcul de VaR:

- le risque d'intérêt, d'inflation et de taux de change (forex): cette catégorie de risque est suivie au moyen d'une VaR historique sur la base d'un modèle interne approuvé par la Banque nationale de Belgique et la Banque centrale européenne. L'approche de simulation historique consiste à soumettre au portefeuille une série temporelle de rendements d'actifs historiques. Ces revalorisations généreront une distribution des valeurs de portefeuille (histogramme de rendements) sur la base de laquelle une VaR (%-percentile) peut être calculée. Les principaux avantages de ce type de VaR sont sa simplicité et le fait qu'elle ne suppose pas une répartition normale, mais historique des rendements d'actifs (les distributions peuvent ne pas être normales et les observations non linéaires);
- le risque lié au prix des actions: les risques généraux et spécifiques liés au prix des actions sont mesurés en utilisant une VaR historique avec revalorisation complète basée sur un historique d'un an;
- le risque de spread: ces risques sont mesurés à l'aide d'une approche historique appliquée à 1 an de variations de sensibilité observées;
- le risque de mouvement du prix des matières premières: ces risques sont mesurés à l'aide de sensibilités multipliées par des chocs calibrés (sur le même percentile que la VaR) de l'historique des variations.

La limite VaR totale FM a été adaptée en T4, de EUR 23,3 millions à EUR 26,3 millions, suite à la modification du traitement comptable d'une activité qui se trouvait auparavant dans un Banking book et qui est dorénavant dans un trading book. L'appétit général au risque n'en est en rien modifié.

3.3. Exposition au risque de marché

La VaR moyenne globale de Marchés financiers a légèrement augmenté de EUR 11,1 millions en 2021 à EUR 13,6 millions en 2022.

La VaR a augmenté durant le premier trimestre 2022 et au début du deuxième trimestre. La limite de la VaR a été très brièvement dépassée, ce qui est le résultat d'une exposition temporaire plus élevée en equity et d'une volatilité plus élevée sur les taux d'intérêt. Suite à ce dépassement, les positions ont été réduites et la méthode VaR a

été affinée. À la fin de T3 et au début de T4, de nouveaux problèmes méthodologiques sont apparus dans la VaR en raison de l'augmentation des taux et de la volatilité sur les marchés financiers. Un changement de modèle au début du mois de novembre a réduit le bruit du modèle VaR IR&FX le ramenant à un niveau plus acceptable. Ce changement a été coordonné avec le modèle interne VaR car ils sont tous deux liés. L'approbation de ce changement de modèle a été demandée au début de l'année 2021, il a finalement été approuvé en T4 2022.

Value-at-Risk par activité

VaR ⁽¹⁾ (99 %, 10 jours) (en millions d'EUR)	31/12/21				31/12/22			
	IR ⁽²⁾ & FX ⁽³⁾	Actions	Spread	Autres risques ⁽⁴⁾	IR ⁽²⁾ & FX ⁽³⁾	Actions	Spread	Autres risques ⁽⁴⁾
Par activité								
Moyenne	5,4	4,7	0,6	0,3	7,5	4,6	1,1	0,4
Fin de la période	3,9	2,6	0,2	0,5	6,3	5,8	0,8	0,4
Maximum	14,4	9,7	1,5	0,6	17,5	12,0	2,3	0,8
Minimum	2,4	2,4	0,1	0,3	3,7	2,2	0,2	0,4
Globale								
Moyenne	11,1				13,6			
Fin de la période	7,2				13,3			
Maximum	25,4				25,3			
Minimum	5,9				7,8			
Limite	23,3				26,3			

(1) La Value at Risk (VaR) représente le changement potentiel de la valeur de marché, avec une probabilité de 99% sur une période de 10 jours.

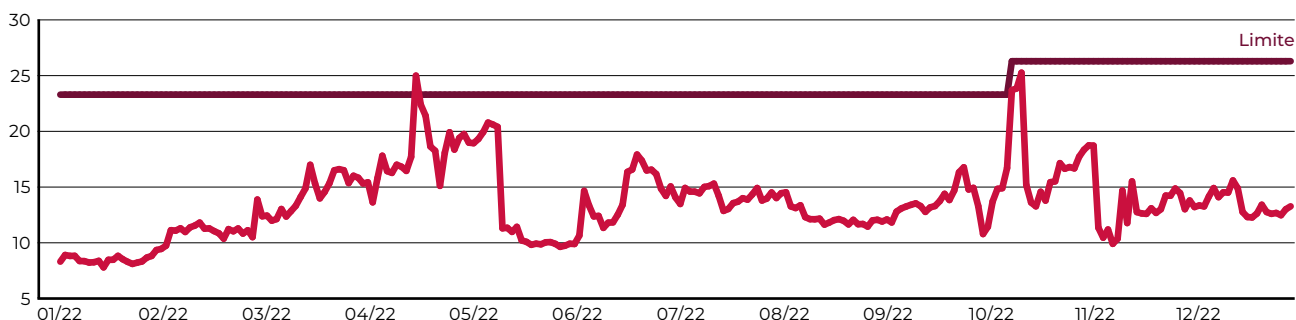
(2) IR: risque de taux d'intérêt et d'inflation.

(3) FX: risque de change

(4) Risque de CO₂.

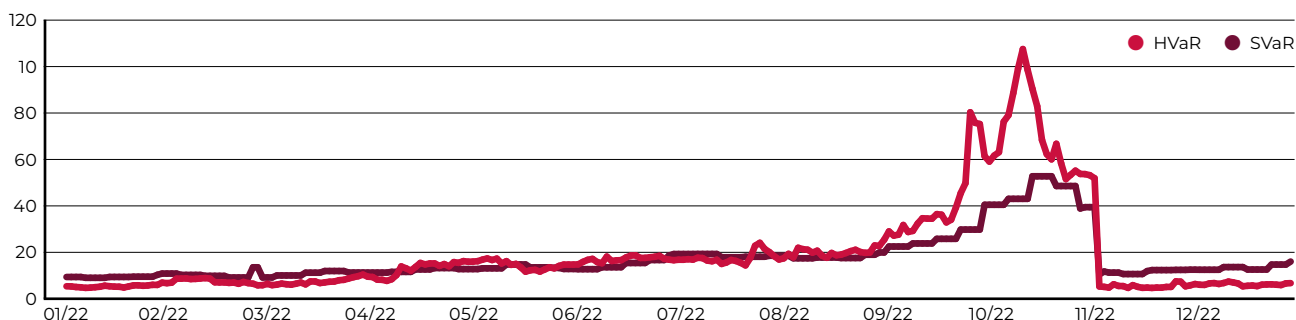
Évolution de la VaR globale en 2022

En millions d'EUR



Évolution de la HVaR et de la SVaR (modèle interne) en 2022

En millions d'EUR



3.4. Stress tests

Bien que la VaR soit un outil très utile de gestion du risque pour contrôler les expositions day-to-day, elle ne permet pas toujours de détecter les fluctuations anormales du marché ni de donner à tout moment une vue claire de l'exposition de marché. Les stress tests sont parfois plus à même de fournir ce type d'informations en évaluant la vulnérabilité de la position de marché de Belfius à des événements exceptionnels. Ils donnent donc des informations complémentaires sur les risques de marché en plus de ceux implicitement mis en avant dans le calcul de la VaR, comme les risques de fluctuation de prix extrêmes ou ceux associés à des scénarios non pris en compte par le passé récent ou via les paramètres utilisés pour calculer la VaR. En conséquence, Belfius Banque utilise les stress tests en combinaison avec l'approche VaR.

Les stress tests appliqués au sein des Marchés financiers de Belfius ont été revus (mise à jour des scénarios considérés) et l'application de ces tests a été élargie aux positions en Fair Value Hedge, aux XVA ainsi qu'aux dérivés de crédit.

Trois types de scénarios sont ainsi considérés: les scénarios calibrés (des chocs sont appliqués sur les différents facteurs de risque, chocs calibrés sur les distributions historiques de ces derniers), les scénarios ad hoc (des chocs spécifiques sont appliqués sur certains facteurs de risque) et enfin les scénarios historiques (basés sur les crises du passé pour lesquels le stress de 2020 lié au Covid a été ajouté).

Les résultats de ces stress tests sont présentés mensuellement dans le rapport du FM Risk Monitoring et dans le FM RR.

3.5. Back testing et modèle interne réglementaire

L'objectif du back testing est de tester la précision et la robustesse mathématique des méthodologies internes de mesure du risque de marché en comparant les risques de marché calculés à la volatilité effective des résultats. Le back testing est obligatoire pour Belfius Banque depuis l'utilisation des modèles internes pour le calcul des fonds propres réglementaires pour les risques de marché.

Le résultat du back testing est le nombre de pertes réelles supérieures aux chiffres de VaR correspondants (c'est-à-dire «le nombre d'exceptions»). Le résultat est utilisé par les régulateurs pour déterminer le multiplicateur à appliquer dans le calcul du capital réglementaire pour risques de marché.

Deux types de back testing sont effectués au sein de Belfius Banque:

- le back testing hypothétique compare les résultats hypothétiques de la valeur du portefeuille en fin de journée à sa valeur à la fin du jour suivant, en retenant l'hypothèse d'une absence d'évolution des positions. Ce résultat est donc apuré des provisions, corrections et autres facteurs de risque non concernés éventuels. La période de détention est de 1 jour. En 2022, seulement deux exceptions négatives ont été observées;
- le back testing réel compare la valeur du portefeuille en fin de journée à sa valeur réelle à la fin du jour suivant, hors honoraires, commissions et revenus nets d'intérêts. En 2022, trois exceptions au back testing réel ont été observées.



Risque de liquidité

1. Risque de liquidité chez Belfius Banque

1.1. Cadre pour la gestion de la liquidité

Belfius Banque gère sa liquidité en vue de respecter des ratios de liquidité internes et réglementaires. En outre, des limites sont définies pour le montant du bilan qui peut être financé à court terme et sur le marché interbancaire. Ces limites sont intégrées dans le Risk Appetite Framework (RAF) approuvé par le conseil d'administration et rapporté de façon trimestrielle. Les réserves de liquidité «disponibles» jouent également un rôle clé en matière de liquidité: à tout moment, Belfius Banque s'assure de disposer de suffisamment d'actifs de qualité pour faire face à d'éventuels déficits de liquidité temporaires, tant dans des conditions de marché normales que dans des scénarios de stress. Belfius Banque a défini des directives spécifiques pour la gestion de son portefeuille d'obligations LCR et non LCR éligible, chacune approuvée par le comité de direction. L'ensemble est défini dans la directive interne sur la liquidité approuvée par l'ALCo.

Asset and Liability Management (ALM), une division sous la responsabilité du Chief Financial Officer (CFO), est le gestionnaire de première ligne des besoins de liquidité de Belfius Banque. Elle identifie les positions et les risques de liquidité actuels et futurs, les analyse, en fait rapport et définit et coordonne des plans et actions de financement sous la responsabilité opérationnelle de l'ALCo et sous la responsabilité générale du comité de direction. Le plan de funding est approuvé avec le plan financier par le conseil d'administration, qui délègue son exécution à l'ALCo. En outre, l'ALCo assume la responsabilité opérationnelle finale de la gestion du risque de taux du bilan bancaire à travers le département ALM.

ALM organise un forum régulier de gestion des actifs et passifs (ALF – Asset and Liability Forum) en présence du département Risques, Trésorerie des marchés financiers et des représentants des métiers commerciaux. Ce forum est en premier lieu un endroit de discussion concernant tous les sujets ayant un lien avec l'ALCo et en préparation des notes de l'ALCo. Ce forum est mandaté par l'ALCo pour traduire les plans de funding stratégiques en stratégies tactiques et opérationnelles en ligne avec les besoins financiers selon le bilan de Belfius et en respectant les contraintes réglementaires (LCR, NSFR, encombrance, MREL...).

ALM fait un suivi du plan de funding pour garantir que Belfius Banque continue à respecter les ratios de liquidité internes et réglementaires.

ALM informe chaque jour le CFO et le CRO et chaque trimestre le conseil d'administration de la situation de liquidité de la Banque.

Le contrôle de deuxième ligne du suivi du risque de liquidité est effectué par le département Risques, qui garantit l'exactitude des rapports publiés, challenge les hypothèses et modèles utilisés, réalise des simulations de situations de stress et veille au respect du cadre de limites, comme décrit dans la Liquidity Guideline.

1.2. Exposition au risque de liquidité

Chez Belfius Banque, le risque de liquidité découle principalement:

- de la variabilité des encours du financement commercial récolté auprès des clients individuels et business, des petites, moyennes et grandes entreprises, de la clientèle publique et assimilée, et de leur utilisation à des fins de crédits de tous types pour ces clients;

- de la volatilité du gage qui est déposé auprès de contreparties dans le cadre du CSA pour produits dérivés et transactions Repo (Cash & Securities Collateral);
- de la valeur des réserves de liquidité grâce auxquelles Belfius Banque peut récolter du financement sur le marché Repo et/ou auprès de la BCE;
- de la capacité de récolter du financement interbancaire et institutionnel.

Cette année, Belfius a maintenu sa solide position de liquidité surtout grâce à une forte croissance en dépôts commerciaux, la participation au TLTRO III et une baisse considérable des besoins nets en gage pour produits dérivés et transactions Repo.

1.3. Gestion du risque de liquidité Stratégies, scope et processus de la gestion du risque de liquidité

Le Rapport de liquidité couvre Belfius Banque au niveau consolidé, c.-à-d. la Banque et ses filiales et succursales, y compris les véhicules de titrisation, à l'exclusion de Belfius Insurance.

La stratégie de la gestion du risque de liquidité est décrite dans la Directive interne sur la Gestion du risque de liquidité et dans le Risk Appetite Framework (RAF). Le RAF constitue l'expression de la tolérance de la Banque au risque.

Le suivi de la liquidité est assuré par les indicateurs de risque clés (IRC) internes et réglementaires pour lesquels des limites internes ont été fixées dans le RAF. Les IRC de liquidité sont rapportés régulièrement et chaque dépassement de limite est rapporté à l'ALF et à l'ALCo qui a pouvoir de décision. Le respect de ces IRC est aussi testé dans des scénarios de stress.

Une série d'indicateurs d'alerte précoces est, en complément, suivie journalièrement afin d'identifier aussi vite que possible une tension de liquidité dans les marchés.

En sus du suivi des indicateurs réglementaires, la gestion du risque de liquidité se focalise sur:

- le **ratio Interne de liquidité**: ce ratio journalier mesure la capacité de survie de Belfius Banque à une crise importante sur une période minimale de trois mois sans actions de redressement (à l'exclusion des transactions de repos sur le buffer de liquidité et un montant limité de financement de la Banque centrale européenne);
- le **Funding Gap**: un suivi journalier des limites maximum de gap de funding par devise et par maturité;
- le **plan de funding et les stress tests**: le développement d'un plan de funding avec une projection des sources de funding et exigences pour les trois à cinq prochaines années donnant une projection des réserves de liquidité, le ratio LCR, le ratio NSFR et le ratio d'encombrement d'actifs. Un scénario de stress sévère est aussi appliqué à ce Plan de financement, combinant une série d'événe-

ments spécifiques à Belfius ainsi qu'aux marchés: toutes les limites du RAF sur les IRC de liquidité doivent être respectées;

- le **gestion du collatéral**: suivi journalier de la position et le besoin en collatéral de la Banque et son impact sur la liquidité;
- le **risque de liquidité Intraday**: afin d'être en mesure de remplir nos obligations en termes de paiement et de settlement dans les délais requis tant dans les conditions normales que stressées, Belfius doit détenir une réserve suffisante pour des flux de sortie de trésorerie opérationnels et stressés. Le risque de liquidité intraday est géré par le Service de Trésorerie avec des contrôles effectués par Opérations et Risk Management, avec un reporting trimestriel de ces contrôles en ALF;
- le **Contingency Funding Plan (CFP)**: Belfius Banque a créé un système d'indicateurs d'alerte précoce par voie d'un tableau de bord journalier afin d'identifier des événements de liquidité spécifiques à Belfius Banque ou au marché. Une série de mesures de redressement est définie et testée de manière régulière dans le marché, avec des montants de funding réalistes, leur timing de mise en œuvre et leur prix. Le CFP est en adéquation avec l'organisation de gestion de crise de Belfius Banque et définit un processus de décision clair en termes de responsabilités et prévoit l'organisation d'un ALCo ad hoc pour décider l'éventuelle activation des mesures de redressement;
- le **Recovery Plan (RP)**: une série de scénarios de stress qui pourraient amener la Banque à un défaut sont définis dans un plan de redressement (RP). Des mesures de redressement pour éviter ce défaut sont testées dans les différents scénarios;
- le **Liquidity Adequacy Statement (LAS)**: les résultats de l'ILAAP (Internal Liquidity Adequacy Assessment Process) sont transcrits dans le LAS (Liquidity Adequacy Statement) dans lequel le comité de direction déclare que Belfius détient suffisamment de liquidité pour financer ses activités, est en mesure de soutenir des stress graves et que la liquidité est en ligne avec le RAF et les exigences de l'ILAAP.

La Directive interne sur la Gestion du risque de liquidité et le RAF de Belfius Banque ont été développés afin de rester suffisamment liquide en situations de stress, sans devoir faire appel à des mesures de redressement générant des coûts significatifs ou interférant avec l'activité bancaire de base de Belfius Banque.

1.4. Consolidation du profil de liquidité

Durant 2022, Belfius Banque a consolidé son profil de liquidité diversifié en:

- maintenant un excédent de financement au sein du bilan des activités commerciales;
- poursuivant et en diversifiant la récolte du financement à long terme provenant d'investisseurs institutionnels;
- poursuivant la collecte des dépôts à court et moyen terme (CP/CD/EMTN) auprès d'investisseurs institutionnels.

Belfius Banque a participé dans le programme de financement TLTRO de la BCE pour un montant de EUR 15,7 milliards avec l'intention de financer les besoins de financement des PME, le secteur social et les particuliers (à l'exclusion des prêts hypothécaires). Quand les conditions avantageuses du TLTRO se terminaient, Belfius a partiellement remboursé sa participation au TLTRO III en novembre et décembre pour un montant de EUR 9,65 milliards, conduisant ainsi à un financement résiduel de EUR 6,0 milliards, qui viendra graduellement à échéance dans les prochains quinze mois.

Belfius Banque a clôturé l'année 2022 avec un ratio LCR moyen sur les 12 derniers mois de 173%. Le LCR de la Banque a connu une forte croissance après la participation au TLTRO et la baisse du LCR par rapport à celui de décembre 2021 est principalement due à ce remboursement partiel du TLTRO III.

Le ratio de financement stable de liquidité (Net Stable Funding Ratio, NSFR) définit le montant minimum acceptable de fonds stables basés sur les caractéristiques de liquidité des actifs, sur un horizon d'un an. Le NSFR ressortait à 135% fin 2022, un résultat stable par rapport à 2021.

1.5. Réserve d'actifs liquides

Belfius dispose fin 2022 de réserves de liquidité rapidement mobilisables de EUR 46,2 milliards, dont EUR 34,0 milliards d'actifs liquides de haute qualité (HQLA suivant la norme LCR). Ces réserves de liquidité disponibles se composent de EUR 27,0 milliards de dépôts au jour le jour auprès de la BNB/BCE, de EUR 8,7 milliards d'obligations éligibles auprès de contreparties centrales, de EUR 2,1 milliards d'autres obligations liquides (dont EUR 1,3 milliard sont éligibles à la BCE) et de EUR 8,4 milliards en prêts bancaires (éligibles à la BCE). Le ratio «HQLA/Total des dépôts commerciaux sans échéance» s'élève à 33% à la fin 2022 et les dépôts au jour le jour auprès de la BNB/BCE représentent approximativement 79% du coussin de HQLA.

Ces réserves de liquidité disponibles représentent environ 5 fois le solde fin 2022 du financement institutionnel en cours avec une échéance résiduelle inférieure à 1 an.

1.6. Diversification du financement de Belfius Banque

Belfius Banque, en tant que banque universelle, dispose d'un volume stable de financement commercial, provenant de ses clients RC et PC. Compte tenu de la croissance continue du financement commercial, cette source de financement compte pour une part accrue dans le financement total de Belfius Banque. Le financement RC et PC représente EUR 120,0 milliards, dont EUR 87 milliards récoltés auprès des clients IND. L'augmentation de EUR 6,1 milliards du financement commercial par rapport à 2021 est utilisée pour financer les prêts commerciaux.

Le ratio Loan-to-Deposit, qui indique le rapport entre les actifs et les passifs issus de la balance commerciale, s'élève à 87% fin 2022, ce qui est légèrement plus élevé qu'en 2021 vu que la croissance en prêts commerciaux a été supérieure à la croissance en financements. Après la forte augmentation des taux d'intérêt et l'inflation en 2022, la croissance en financements commerciaux s'est stabilisée et un premier transfert, bien que modéré, des comptes à vue et comptes d'épargne est observé.

Belfius Banque collecte également du financement Wholesale à moyen et long terme, composé notamment, au 31 décembre 2022, de EUR 6,5 milliards de Covered Bonds (EUR 5,3 milliards adossés à des crédits hypothécaires et EUR 1,2 milliard à des crédits au secteur public), et de financement TLTRO de EUR 6,0 milliards de la BCE.

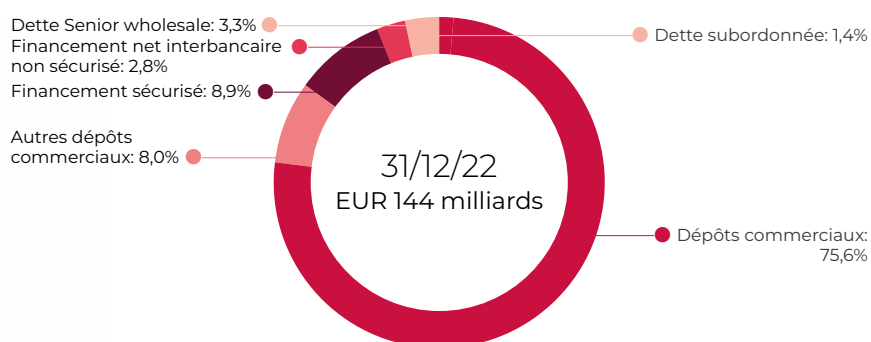
Signalons qu'en 2022, Belfius Banque a émis EUR 0,5 milliard de covered bonds (mortgages).

Le solde des besoins de financement de la Banque est financé par des dépôts institutionnels à court terme (Trésorerie) principalement collectés au moyen de certificats de dépôt et de billets de trésorerie.

Par ailleurs, Belfius Banque possède également un portefeuille obligataire historique, dont un portefeuille ALM à des fins de gestion de la liquidité avec des actifs très liquides.

À la suite des contrats sur produits dérivés visant à couvrir le risque de taux de ses activités, Belfius Banque a un encours en dérivés pour lesquels elle donne ou reçoit du collatéral en gage (Cash & Securities Collateral). Dans un contexte de taux d'intérêt historiquement bas, Belfius Banque donne en net plus de collatéral qu'elle n'en reçoit. Néanmoins, avec la forte hausse des taux d'intérêt, le besoin net en collatéral en gage s'est considérablement amélioré, passant ainsi de EUR 10,7 milliards fin décembre 2021 à EUR 6,1 milliards fin décembre 2022.

Principales sources de financement de Belfius



1.7. Actifs grevés

Les actifs grevés représentent les actifs sur et hors bilan qui sont mis en gage ou utilisés comme collatéral pour le passif de Belfius. Belfius a grevé une partie de son portefeuille d'emprunts pour l'émission des Covered Bonds et des émissions Residential Mortgage-Backed Securities (RMBS). De plus, les actifs sont grevés pour des Repurchase Agreements (repos) et des swaps de collatéral. Belfius continue à participer au TLTRO, pour lequel des actifs sont utilisés comme collatéral. Et enfin, une partie des actifs grevés de Belfius résulte du collatéral utilisé pour la sécurisation des transactions de dérivés.

Belfius est active sur le marché des obligations sécurisées (Covered Bonds) depuis la mise en place du premier programme en 2012.

La Banque obtient également des financements via le marché repo pour un montant limité et d'autres dépôts collatéralisés. Une petite partie des emprunts est aussi utilisée en direct comme collatéral pour la liquidité intraday.

Depuis 2017, afin de gérer au mieux son portefeuille (buffer) d'actifs liquides, Belfius a effectué des prêts obligataires (securities lending) dans le cadre de «Global Master Securities Lending Agreements» (GMSLA).

Le solde des actifs grevés est principalement lié au collatéral mis en gage (brut du collatéral reçu) pour l'exposition aux instruments dérivés et en 2022 pour le collatéral mis en gage pour le financement TLTRO. Une part importante du collatéral mis en gage est financée au moyen du collatéral reçu d'autres contreparties avec lesquelles la Banque a conclu des contrats dérivés en sens inverse. Les tirages exceptionnels au TLTRO III qui ont permis à Belfius Banque de générer un résultat et un capital supérieur afin de soutenir l'économie belge, a mené à un Asset

Encumbrance Ratio plus élevé. Mais en 2022, Belfius Banque a partiellement remboursé le TLTRO III pour un montant de EUR 9,65 milliards et la position nette en collatéral en gage s'est améliorée de EUR 4,6 milliards.

En ce qui concerne les «Autres actifs» (non grevés) du bilan, ils sont principalement composés d'actifs non grevables comme la valeur des dérivés, la juste valeur de réévaluation du portfolio hedge et les actifs fiscaux (tax assets).

Fin 2022, les sources d'encombrement sont majoritairement constituées:

- des émissions propres des covered bonds (EUR 6,5 milliards);
- de TLTRO (EUR 6,0 milliards);
- d'exposition en dérivés (EUR 6,1 milliards);
- de prêts obligataires (EUR 0,7 milliard).

Pour la présentation complète sous les lignes directrices de l'ABE, nous nous référons au Risk Report de Belfius Banque.

2. Risque de liquidité chez Belfius Insurance

En tant que compagnie d'assurances, Belfius Insurance présente un passif à relativement long terme dont les flux sont stables et prévisibles, de sorte que ses besoins en financement sont réduits. Les primes versées par les preneurs d'assurance sont investies sur le long terme pour garantir le paiement du capital et des intérêts à l'échéance des polices. Différents indicateurs de liquidité internes et réglementaires montrent que Belfius Insurance détient constamment assez d'actifs liquides pour couvrir ses engagements au passif.

Afin de s'assurer que tous les besoins de liquidité à court terme peuvent être satisfaits, Belfius Insurance a intégré la gestion de sa liquidité dans ses activités quotidiennes via:

- les lignes directrices d'investissement qui limitent les investissements dans des actifs illiquides;
- la gestion actif-passif (ALM), en veillant à ce que les décisions d'investissement tiennent compte des spécificités du passif;
- des politiques et procédures mises en place pour évaluer la liquidité des nouveaux investissements;
- le suivi des besoins de trésorerie à court terme.

Belfius Insurance investit, en outre, un montant important d'actifs (principalement des obligations souveraines) pouvant être utilisés pour des opérations de repo dans le cadre de la gestion de sa liquidité.

Le département «Investment» est responsable de la gestion de liquidité et de la trésorerie. À cet effet, il s'appuie sur les résultats de projection à long terme des flux d'actifs et de passifs simulés en conditions normales et sous stress.

Le tableau ci-dessous reprend l'actif et le passif en fonction de leur durée de vie contractuelle résiduelle.

Les actifs ci-dessous sont exprimés à leur valeur de marché. La catégorie «indéterminé» reprend la Branche 23 et les actions.

Le passif reprend quant à lui les repos et les produits de la Branche 23 sous la catégorie «indéterminé».

(en millions d'EUR)	2021	
	Actif	Passif
< 1 an	1.735	1.247
1 < 5 ans	2.469	3.557
5 ans et +	11.429	7.028
Indéterminé	6.147	5.794
TOTAL	21.780	17.625

(en millions d'EUR)	2022	
	Actif	Passif
< 1 an	1.095	1.006
1 < 5 ans	1.984	2.998
5 ans et +	9.189	7.123
Indéterminé	5.829	4.979
TOTAL	18.097	16.105



Risques non financiers – risques opérationnels

1. Non-Financial Risk Management Framework

Le terme «risque non financier (NFR)» doit être compris comme un large dénominateur qui inclut tous les risques (dont fraude, RH, informatique, sécurité informatique, continuité opérationnelle, externalisation, risques liés aux données, vie privée...) en plus des risques de réputation, de conformité, anti-blanchiment, juridiques, etc.

Le NFR Management Framework établit les principes, l'organisation et la gouvernance... qui garantissent une gestion effective des risques non financiers. Ces principes sont détaillés dans des Politiques et Guidelines spécifiques, adaptées aux activités de l'entreprise. Ces principes généraux sont conformes aux exigences légales et à la réglementation qui sont d'application.

Le cadre repose sur les axes suivants:

- une cartographie et une taxonomie des risques dans un souci de cohérence au sein de l'organisation, incluant une revue régulière qui vise à identifier l'émergence de nouveaux risques ou l'augmentation significative de certains risques;
- des rôles et des responsabilités clairs, ainsi qu'un mode de coopération bien défini pour tous les risques selon des responsabilités décentralisées conformément au modèle des 3 LoD;
- une solide structure de gouvernance/comités avec la participation du niveau de gestion approprié;
- une définition et un suivi du Risk Appetite Framework; et
- les processus de risque transversaux et les politiques associées structurées dans les domaines principaux suivants: Change Risk Management, Integrated Risk Management, Risk Culture & Governance, Operational Resilience, Information Security et Data Privacy (voir ci-dessous).

Ce cadre assure une gestion des risques complète et une saine gouvernance des risques, incluant l'évaluation, la gestion, la surveillance et l'atténuation des risques non financiers.

Le département NFR, en tant que fonction de contrôle interne indépendante, rapporte directement au Chief Risk Officer (CRO). NFR assume le rôle de 2^e ligne de défense et comprend les fonctions spécifiques de Data Protection Officer (DPO) et de Chief Information Security Office (CISO).

2. Processus de risques transversaux – domaines NFR

2.1. NFR domain - Change risk management

Être et rester «inspiring and meaningful» pour la société belge implique de continuellement innover. Dans ce contexte, le «change risk management» est une pierre angulaire du cadre global de gestion des risques avec le processus d'approbation des nouveaux produits et la gestion des risques liés aux projets comme principales contributions.

2.1.1. Processus d'approbation des nouveaux produits

Le processus de développement ou de modification d'une fonction (produit, service, activité, processus ou système) comprend une évaluation approfondie (ex ante) des risques, ce que l'on appelle le New Product Approval Process (NPAP). Il vise à s'assurer que tous les risques liés aux fonctions nouvelles ou modifiées sont bien compris, évalués par des experts et traités sous la supervision d'un comité spécifique.

En 2022, ce processus a été renforcé via une approche davantage basée sur les risques et proportionnelle, en se concentrant sur la mise en œuvre correcte des conditions exigées.

2.1.2. Project Risk Management

La capacité à réaliser des projets respectant des standards de qualité élevés dans les délais prévus est un élément clé de succès. Dans ce contexte, un nouveau cadre (ou «framework») relatif à la gestion des risques projets a été mis sur pied afin d'identifier à temps les risques de façon correcte et de mettre en place les contrôles et mesures d'atténuation nécessaires. Fondamentalement, ce cadre consiste en

- différentes techniques d'évaluation qualitative et quantitative pour déduire à la fois la criticité et la performance des risques des projets, et
- un système de hiérarchisation pour concentrer les efforts et l'attention sur les plus risqués. Ce cadre a été pleinement appliqué pour tous les programmes stratégiques et leurs sous-projets sur la situation du quatrième trimestre, et les résultats ont été intégrés dans le rapport sur le projet stratégique au conseil d'administration.

2.2. NFR domain - Integrated Risk Management

2.2.1. Gestion des incidents

La collecte et le suivi systématiques des incidents opérationnels sont l'une des principales exigences du Comité de Bâle en matière de gestion des risques non financiers.

Les mécanismes de reporting permettent d'informer rapidement les responsables en cas d'incident. Les incidents majeurs font l'objet d'une enquête approfondie et sont signalés au CRO/comité de direction. De tels incidents font l'objet d'un plan d'action spécifique et d'un suivi approprié sous la responsabilité des équipes/entités impliquées afin d'éviter, de réduire ou d'atténuer les risques associés.

Pour la période 2020-2022, le montant moyen annuel des pertes nettes potentielles de Belfius Banque à la suite d'incidents opérationnels est de EUR 2,5 millions. Les principales pertes d'exploitation sont essentiellement dues à des incidents liés, soit à des fraudes externes, soit à l'exécution, la livraison et la gestion des processus. Les autres catégories

restent limitées en quantité, mais pas nécessairement en nombre d'incidents. La majeure partie de l'impact financier découlant des Incidents opérationnels provient des activités retail de la Banque.

2.2.2. Autoévaluation des risques et contrôles internes

Une autre mission cruciale dans la gestion des NFR est l'analyse, pour les principales entités du Groupe Belfius, des principaux risques potentiels transversaux et des contrôles clés associés. À cette fin, on réalise une auto-évaluation bottom-up des risques et des contrôles internes dans tous les départements et filiales, en s'appuyant sur la méthodologie COSO pour capturer le niveau de contrôle interne. Ces exercices peuvent entraîner l'élaboration de plans d'action supplémentaires pour atténuer davantage les risques potentiels. Ils offrent également une excellente vue d'ensemble des principaux domaines de risque au sein des différentes activités. Ces auto-évaluations sont réalisées annuellement et les résultats sont présentés aux conseils d'administration respectifs. Belfius Banque soumet également le rapport de la direction effective concernant l'évaluation du contrôle interne à son autorité de contrôle.

En 2022, le profil de risque a été relativement stable en termes d'identification de risques (inhérents) majeurs, il reste acceptable au regard tant du niveau de la qualité des contrôles que du profil de risque résiduel.

2.2.3. Risque de Fraude

Belfius applique une tolérance zéro sur toutes les formes de fraude (fraudes internes, externes et mixtes). Belfius surveille donc en permanence les menaces et gère cette matière en s'appuyant sur une politique anti-fraude globale définie et pilotée au niveau de la direction. Les rôles et responsabilités sont clairement définis, ce qui implique concrètement que les filières métier et support sont les premiers gestionnaires de risques. Le CRO et l'équipe NFR, dont l'Anti-Fraud Officer en tant qu'expert, ont un rôle clair de 2^e LoD.

Dans un contexte d'évolution des canaux numériques et de traitement de plus en plus rapide des paiements, les contrôles internes sont continuellement passés au crible pour prévenir la fraude et ainsi protéger les intérêts de Belfius, de ses collaborateurs, clients, fournisseurs et autres stakeholders. Les techniques de phishing plus traditionnelles et les cas de cyberfraude nécessitent des investissements continus pour protéger les clients des conséquences potentielles de ces fraudes.

En outre, un panel regroupant les spécialistes en matière de lutte contre la fraude est régulièrement organisé pour favoriser la circulation transversale des informations et ainsi assurer que l'Anti-Fraud Steering Committee (AFSC) soit correctement alimenté et puisse définir et monitorer la stratégie de lutte contre la fraude.

2.2.4. Gestion des polices d'assurance

L'impact financier potentiel des risques opérationnels de Belfius est limité par la souscription à des polices d'assurance qui couvrent essentiellement la responsabilité civile professionnelle, la fraude, le vol, la perte d'exploitation et les cyber-risques. Il s'agit d'une pratique courante dans le secteur des services financiers.

2.2.5. Risque d'externalisation

Belfius gère de manière adéquate le risque d'externalisation et de tiers et assume pleinement ses responsabilités à cet égard, y compris, mais sans s'y limiter, la surveillance et la gestion des accords d'externalisation et des risques associés. La «Outsourcing Risk & Materials arrangements Policy» est conforme au «rapport final de l'ABE sur les orientations relatives à l'externalisation». La Policy prévoit notamment la désignation d'une fonction d'Outsourcing et la mise en place d'un Outsourcing Management Committee (OMC). La mission de l'OMC est d'assurer la bonne gouvernance de l'outsourcing et son alignement avec la stratégie de Belfius, son appétit au risque et les exigences légales. En 2022, le framework a connu une refonte fondamentale.

En 2022, le cadre a été revu en profondeur, notamment par l'adjonction d'un nouveau modèle opérationnel cible et d'une couverture élargie à toutes les parties tierces (distributeurs, fournisseurs, partenaires, etc.), qui assurent (le risque lié à) la gestion de leur cycle de vie de A à Z, via une nouvelle approche basée sur le risque.

2.2.6. Contrôle permanent

Il est difficile d'envisager la gestion des risques indépendamment d'un système de contrôle interne efficace. À ce titre, la fonction de contrôle permanent a continué son déploiement afin de fournir une assurance continue supplémentaire sur l'adéquation et l'efficacité de l'environnement de contrôle de Belfius.



En complément du déploiement organisationnel de la fonction contrôle permanent, une campagne de tests a été lancée afin d'attester que les contrôles principaux soient appropriés, efficaces et effectifs.

2.3. NFR domain – Risk Culture & governance

La définition formelle d'un Risk Appetite Framework (RAF) est une référence essentielle pour les pratiques de gestion des risques au sein du groupe. Il couvre à la fois les risques financiers et les risques non financiers (NFR).

Le RAF du NFR contient des éléments quantitatifs (chiffres ou ratios cibles) et des éléments qualitatifs (statements) et s'exprime autour de trois concepts pour lesquels des limites sont définies:

- «Risques»: quels sont les risques? Comment évaluer le niveau de risque (passé et futur)?
- «Capacité de gestion des risques»: quelle est la capacité à gérer les risques?
- «Loss tolerance»: quels sont les potentiels effets P&L et futurs RWA que Belfius tolère?

La RAF couvre entre autres la tolérance aux pertes, la capacité de gestion, le risque de fraude, le risque de confidentialité des données, l'externalisation ainsi que le risque de tiers, le risque de ressources, le risque de projet/transformation, la sécurité de l'information.

Les indicateurs RAF NFR sont continuellement mis à jour et améliorés, sous une surveillance constante au niveau de la gouvernance et une amélioration continue du degré de maturité.

Afin de renforcer encore la dimension conglomerale, le déploiement du RAF dans les entités a été mis à jour en 2022. Ces RAF sont basés sur le RAF Groupe, reflétant et surveillant les vulnérabilités et les risques (financiers et non financiers) propres à chaque entité.

2.4. NFR domain – Résilience

2.4.1. Gestion de crise et continuité des activités

Belfius s'engage vis-à-vis de ses clients, contreparties et régulateurs à mettre en œuvre, maintenir et tester des dispositifs alternatifs viables qui, à la suite d'un incident, garantissent la poursuite ou la reprise des activités critiques au niveau opérationnel convenu et en pleine conformité avec la législation belge.

Le processus de Business Continuity Management (BCM) est aligné par rapport aux normes ISO22301 et aux Good Practice Guidelines de la BCI. Elle est appliquée de manière uniforme dans toutes les entités de Belfius et repose, entre autres, sur l'analyse des menaces, l'analyse d'impact sur les activités, les stratégies de réaffectation (dual office, travail à distance et travail à domicile, etc.), un reporting de gestion efficace, la continuité des plans d'activités ainsi que des programmes d'exercices et d'entretien. De cette manière, Belfius a également montré sa résilience face à la situation du Covid-19.

Étant donné le retour à la normale concernant les mesures Covid-19, plusieurs exercices ont été organisés afin de valider les analyses et d'exercer les plans de continuité de l'entreprise. En outre, un certain nombre d'exercices «table top» ont été organisés afin de tester la capacité de la Banque à gérer les événements extrêmes:

- reverse BCP en cas d'impossibilité de télétravailler, lors duquel tous les départements ont pu redémarrer ou continuer leurs activités critiques dans les temps;
- Resolution planning selon les attentes du SRB; et
- attaque de ransomware en coopération avec Technology afin d'affiner le processus de crise et les arbres de décision.

Le Business Continuity Management de Belfius apparaît comme un processus très mature qui garantit la résilience future de l'institution.

2.4.2. Modalités d'emploi (RH), sécurité sur le lieu de travail, dommages aux actifs de l'entreprise et sécurité publique

En matière de sécurité physique et de sécurité au travail, Belfius a un très faible appétit pour le risque. Belfius s'efforce d'assurer un environnement sécurisé à son personnel, ses clients, ses visiteurs et veille à ce que les mesures et procédures de sécurité physique répondent à des normes élevées. Pour atteindre cet objectif, un comité de pilotage de la sécurité (Physical Security Steering Committee) surveille en permanence la situation globale au moyen d'un tableau de bord. Il agit également comme un forum de réflexion sur les incidents et les plans d'action pour, le cas échéant, réduire le risque à des niveaux acceptables.

2.5. Protection de l'information

L'objectif de la sécurité de l'information est de protéger les informations de Belfius qui sont très précieuses pour la Banque: c'est-à-dire les informations générées par notre activité elle-même, les informations de nos clients, ainsi que les informations dérivées de données librement accessibles ou publiquement disponibles qui ont une valeur, obtenues à la suite du traitement par ou au nom de Belfius. Les menaces qui pèsent sur des données et informations sont: leur perte d'intégrité, leur perte de confidentialité et leur indisponibilité imprévue. La mission de la sécurité de l'information (Information Security) est de protéger le Groupe Belfius contre ces menaces.

Belfius estime également que l'objectif de sécurité de l'information s'étend à la gestion des risques associés à l'impact de ces menaces; en effet, ces conséquences peuvent impacter la confiance des clients, les finances et la réputation de la Banque, la confiance des pairs (régulateurs, marchés financiers...) et celle de nos partenaires commerciaux. Une stratégie de sécurité de l'information dérivée de ces principes a été adoptée; elle s'applique à toutes les actions liées à la sécurité de l'information.

Pour assurer la sécurité de l'information, l'Information Security Steering (ISS), dirigé par le Chief Information Security Officer (CISO) et présidé par le Chief Risk Officer (CRO), définit une stratégie de sécurité de l'information bien encadrée et coordonnée introduisant un dispositif adapté de «prévention», de «détection» et de «réaction», conformément aux exigences légales applicables. Le pilotage de la sécurité de l'information repose sur des chiffres concrets et des relevés quantitatifs: les écarts par rapport à notre appétit au risque sont systématiquement analysés pour atténuer les risques à un niveau acceptable. Par ailleurs, les grands projets de sécurité sont intégrés dans une roadmap commune qui s'étend généralement sur une période de deux ans. Le paysage en constante évolution des menaces de sécurité exige naturellement que l'organisation soit résiliente et anticipe les menaces existantes et futures.

Dans un contexte où l'environnement externe est de plus en plus menaçant, un système sophistiqué de gestion de la sécurité de l'information (ISMS) a été concrétisé en 2022, qui fournit un cadre complet de contrôles qui gèrent la sécurité de l'information et les risques de manière systématique et à travers l'organisation. Plus concrètement, des centaines de contrôles SMSI ont été définis autour de 6 domaines principaux (Conformité, Technologie, Actifs, Organisation & Gouvernance, Personnes, Authentification & Accès & Protection physique) et leur niveau de maturité respectif évalué. Certains d'entre eux ont été priorisés pour être mis en œuvre ou améliorés afin d'accroître encore la maturité de Belfius en termes de contrôle et de sécurité.

2.6. Data privacy

Respect de la vie privée et de la satisfaction des clients

Le respect de la vie privée et la protection des données personnelles est un engagement essentiel chez Belfius qui se traduit par une saine gouvernance interne et des principes suivis dans le cadre du RGPD.

Afin de garantir en permanence la confidentialité des données au sein de Belfius, le comité de confidentialité lié au RGPD se réunit régulièrement. Le management de Belfius et plusieurs comités sont régulièrement informés du RGPD chez Belfius.

Le personnel doit régulièrement mettre à jour ses connaissances sur le RGPD et est également régulièrement informé des actualités du RGPD.

Le Data Privacy Officer (DPO) fait partie de la 2^e ligne de défense. Un réseau de correspondants vie privée, actifs dans chaque département, travaille en étroite collaboration avec le DPO pour sensibiliser, contrôler et surveiller en permanence les processus et activités conformes au RGPD.

La conformité RGPD, y compris une évaluation des risques pour les droits et libertés des propriétaires dont les données personnelles sont traitées, est intégrée dans chaque processus pour offrir des produits (existants, adaptés et nouveaux), des outils numériques innovants, des services et le partage d'informations à ses clients.

Cela comprend également et inclut la révision de l'avis de confidentialité, la mise en œuvre d'une politique de cookies adaptée et la mise en œuvre de l'arrêt de la Cour européenne de justice sur les éventuels transferts internationaux ou accès internationaux de données personnelles.

Toutes les activités traitant des données personnelles sont documentées par les métiers dans un registre de confidentialité et Belfius s'engage à éviter les violations de données personnelles et à gérer tout incident le plus rapidement possible.

Les droits des personnes concernées peuvent être exercés par les personnes concernées via de multiples possibilités, y compris les applications en ligne et mobiles de Belfius. Plus de 98% des droits des personnes concernées sont demandés via l'application en ligne de Belfius et reçoivent une réponse dans la même application dans un délai d'un jour ouvrable.





Risque d'assurances

1. Définition

Belfius Insurance, qui fait partie du Groupe Belfius Banque & Assurances, prend des risques via les contrats d'assurance auxquels elle souscrit. Le risque de souscription est subdivisé en fonction du type de contrat (Vie ou Non-Vie) et du processus spécifique lié à la nature de l'activité sous-jacente (traitement des sinistres, recouvrement des primes, tarification, sélection, etc.).

Les risques d'assurance résultant de la conclusion ou la souscription de contrats d'assurance, c'est-à-dire les risques de souscription, sont les suivants:

Le **risque de souscription Vie**: le risque qui naît des obligations de l'assurance sur la vie, compte tenu des garanties et des processus appliqués dans la conduite des affaires. Il est subdivisé en sept sous-modules:

- le risque de mortalité: risque d'augmentation de la mortalité. Il s'applique à tous les engagements pour lesquels une hausse de la mortalité engendrerait une augmentation des prestations à payer;
- le risque de longévité: contrairement au risque de mortalité, il s'applique aux contrats pour lesquels une baisse de la mortalité provoquerait une hausse des paiements attendus (les contrats de pension, par exemple). L'amélioration des traitements médicaux susceptibles d'augmenter l'espérance de vie sans accroître l'aptitude au travail, pourrait entraîner une fréquence du risque de longévité plus élevée que ce que l'on observe actuellement;
- le risque de morbidité ou d'invalidité: il désigne le risque de perte ou d'évolution adverse des prestations dues à des changements de niveau, de tendance ou de volatilité des taux d'invalidité;
- le risque de rachat Vie: il se définit comme le risque de perte ou d'augmentation des prestations dû à un écart entre le taux réel d'exercice des options contractuelles de l'assuré et celui estimé. Le terme d'option doit être vu au sens large: le sous-module couvre les options de rachat, de résiliation, de réduction mais aussi d'extension des garanties. Pour certains contrats, l'exercice d'options peut être bénéficiaire à la société. Pour d'autres, il conduira à des pertes. Ce sous-module comprend donc deux scénarios: un pour lequel les options seront plus exercées que prévu et un pour lequel elles le seront moins;
- le risque de frais de gestion représente le risque de devoir assumer des dépenses plus importantes que prévu ou de les voir influencées par une inflation plus forte que prévu;
- le risque de révision: ils ne s'applique qu'aux rentes dont les montants peuvent évoluer dans un sens négatif pour l'assureur en raison d'un changement de l'environnement légal ou de l'état de santé de l'assuré;
- le risque de catastrophe: il est limité aux contrats pour lesquels une hausse de la mortalité engendrerait une hausse des prestations.

Le **risque de souscription Non-Vie** reflète le risque découlant des engagements d'assurance Non-Vie. L'incertitude des résultats de la procédure de souscription par l'assureur comporte trois sous-modules:

- le risque de prime: risque que le montant des primes reçues soit insuffisant pour payer les sinistres encourus au cours de la période de couverture relative à ces primes;
- le risque de réserve: le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, résultant de fluctuations affectant la fréquence et l'impact des risque assurés, ainsi que la date et le montant des règlements de sinistres; et

- le risque de catastrophe: le risque d'occurrence d'un événement d'une grande importance non couvert par les deux risques précédents. On appelle catastrophes des événements tels que, notamment, tempêtes, inondations, tsunamis, conditions météorologiques hivernales extrêmes et autres événements liés aux conditions météorologiques, tremblements de terre, explosions industrielles, incendies de grande ampleur, pandémies et autres catastrophes provoquées par l'homme telles que les troubles sociaux et les attentats terroristes.

Le risque lié à la conception du produit correspond au risque de pertes résultant de caractéristiques, d'options ou de garanties non prévues lors de la conception et la tarification d'un produit d'assurance.

2. Gestion du risque d'assurance

Le Comité Risk & Underwriting donne son avis sur la stratégie de souscription et de réserve des entités d'assurance de Belfius Insurance et sur la politique qui en découle, en particulier en ce qui concerne les points suivants:

- types et caractéristiques des activités d'assurance que Belfius Insurance est prête à gérer;
- critères de sélection des risques en ligne avec l'appétit au risque;
- manière dont la souscription effective est suivie;
- adéquation entre, d'une part, les primes d'assurance perçues et, d'autre part, les sinistres à payer ajoutés aux frais supportés;
- identification des risques découlant des engagements de Belfius Insurance, y compris les options implicites et le capital garanti par les produits d'assurance; et
- le provisionnement des sinistres.

La stratégie globalement déterminée est élaborée au sein des différentes entités pertinentes et suivie par les responsables locaux.

La réassurance est une des méthodes permettant de limiter le risque d'assurance. En effet, son objectif est de réduire la volatilité des besoins en capitaux et des bénéfices et donc l'incertitude liée au risque de valorisation de l'assureur.

Les fonctions de la réassurance sont les suivantes:

- capacité: la réassurance permet une plus grande flexibilité aux assureurs quant à l'importance, aux types de risques et aux volumes d'activités qu'ils peuvent accepter de manière sûre. Cela donne la possibilité aux assureurs d'entrer dans de nouvelles activités, ou de les étendre sur une courte période;
- stabilité: les programmes de réassurance structurés permettent aux assureurs de stabiliser leur résultat opérationnel;
- protection: la réassurance fournit une protection contre des pertes financières cumulées dues à une succession d'événements (par exemple des intempéries) ou des pertes financières significatives découlant d'un seul événement;
- financement: la réassurance peut être une alternative à l'augmentation de capital; et
- expertise: les réassureurs portent assistance aux assureurs dans leur domaine d'expertise. Le personnel qualifié des compagnies de réassurance offrira ses services dans la mise en place d'une nouvelle activité par exemple.

3. Sensibilités

Nous évaluons l'effet des sensibilités sur les fonds propres économiques, c'est-à-dire sur les provisions techniques en valeur de marché.

Étant donné la faiblesse des taux d'intérêt, la valeur des provisions techniques est plus importante que la valeur de rachat. Ceci résulte en un impact négatif sur les fonds propres en cas de diminution des taux de rachat.

Risque de souscription Vie: scénario correspondant à⁽¹⁾

(en millions d'EUR)	Impact sur les moyens financiers avant impôts disponibles ⁽²⁾	
	31/12/21	31/12/22
Une hausse de 15% des taux de mortalité	(46,6)	(35,8)
Une hausse de 10% des frais + 1% inflation	(216,9)	(217,3)
Une baisse de 10% des taux de rachat	(17,6)	3,5

(1) Scope: Belfius Insurance SA (= Belfius Insurance solo). Branche 23 incluse.

(2) Chiffres non audités.

Risque de souscription Non-Vie: scénario correspondant à⁽¹⁾

(en millions d'EUR)	Impact sur le résultat avant impôts ⁽²⁾	
	31/12/21	31/12/22
Une hausse de 10% des frais administratifs	(9,4)	(10,5)
Une hausse de 5% des sinistres	(22,5)	(23,0)

(1) Scope: Belfius Insurance SA et Corona SA (= Belfius Insurance conso).

(2) Chiffres non audités.

La révision de l'hypothèse de coût affecte négativement les ressources financières disponibles et leur sensibilité.

Une augmentation des taux de mortalité exerce aussi un impact négatif sur les ressources financières disponibles.

Dans les activités Non-Vie comme en Vie, des hypothèses de coût plus élevées font baisser le résultat. Il en va de même d'une augmentation des sinistres⁽¹⁾.

4. Sinistralité

Le triangle de sinistralité est la méthode usuelle pour cartographier les paiements de sinistres Non-Vie qui s'étalent sur plusieurs années. Il permet, entre autres, aux actuaires d'évaluer l'adéquation des provisions techniques Non-Vie. Entre la date de survenance et la date de clôture d'un sinistre, l'assureur évalue le coût total du sinistre. Durant cette période, l'assureur constitue une réserve égale à la somme estimée des paiements futurs pour ce sinistre.

La réserve étant une estimation, il existe un risque que le montant effectivement payé soit différent (supérieur ou inférieur). Afin d'évaluer le risque encouru, il s'avère nécessaire d'étudier la variation au cours du temps de deux montants:

- la somme des paiements réalisés avant cette date; et
- la réserve constituée à cette date pour les paiements futurs.

La somme de ces deux composantes est appelée la charge totale du sinistre.

Le tableau qui suit reprend, pour Belfius Insurance et Corona Direct Assurances, l'évolution depuis 2011 de la somme à la fin de chaque année de la charge totale des sinistres survenus et ce, par année de survenance.

(1) Veuillez noter que les chiffres repris dans ces deux tableaux sont non audités.

Charge des sinistres (hors réassurance et frais internes)

(en milliers d'EUR)		Année de survenance										
Année de règlement		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Estimation à l'année de survenance		366.403	365.798	415.445	389.632	427.822	417.069	441.459	452.780	394.673	597.457	496.612
1 an plus tard		350.517	324.524	392.976	361.479	402.910	396.145	431.019	438.787	379.779	541.923	0
2 ans plus tard		334.313	312.883	381.044	353.512	385.904	377.854	430.883	432.209	367.750	0	0
3 ans plus tard		329.882	306.454	374.836	351.551	379.367	377.418	428.287	423.836	0	0	0
4 ans plus tard		328.046	303.051	371.983	345.737	374.251	391.779	421.346	0	0	0	0
5 ans plus tard		323.899	301.179	369.929	346.817	378.007	381.219	0	0	0	0	0
6 ans plus tard		319.633	297.842	370.320	347.091	371.046	0	0	0	0	0	0
7 ans plus tard		317.895	295.826	369.063	339.664	0	0	0	0	0	0	0
8 ans plus tard		313.659	296.886	361.487	0	0	0	0	0	0	0	0
9 ans plus tard		315.012	289.755	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10 ans plus tard		311.817	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(en milliers d'EUR)												
Estimation actuelle	311.817	289.755	361.487	339.664	371.046	381.219	421.346	423.836	367.750	541.923	496.612	
Paiements cumulés	(281.491)	(263.789)	(326.005)	(291.216)	(312.748)	(303.247)	(332.745)	(334.496)	(277.650)	(362.769)	(230.325)	
Provisions actuelles	30.327	25.966	35.482	48.448	58.298	77.972	88.602	89.341	90.100	179.153	266.287	

(en milliers d'EUR)		
Provisions (après 2012)		989.976
Provisions (avant 2012)		194.181
Frais internes		49.028
Affaires acceptées		17.834
TOTAL⁽¹⁾		1.251.020

(1) Provisions pour sinistres au 31/12/2022 – Note 6.5.2.



Gouvernance d'entreprise

Composition du comité de direction et du conseil d'administration de Belfius Banque

1. Comité de direction

1.1. Composition

Au 31 décembre 2022, le comité de direction de Belfius Banque était composé de cinq membres, à savoir: monsieur Marc Raisière, président, madame Marianne Collin et messieurs Dirk Gyselinck, Olivier Onclin et Johan Vankelecom.



PRÉSIDENT Marc Raisière

MEMBRES Marianne Collin

Dirk Gyselinck

Olivier Onclin

Johan Vankelecom

Lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2023, il sera proposé à l'assemblée générale de renouveler le mandat de madame Marianne Collin et de messieurs Olivier Onclin et Johan Vankelecom comme administrateurs, membres du comité de direction, pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2027.

Lors de cette même assemblée générale, il sera proposé de nommer monsieur Bram Somers comme administrateur, membre du comité de direction, pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2027.

Par ailleurs, le conseil d'administration du 28 avril 2022 a décidé de donner décharge aux membres du comité de direction pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice social 2021. Les membres du comité de direction n'ont pas pris part aux délibérations et votes du conseil d'administration sur leur décharge, étant donné l'existence d'un conflit d'intérêts dans leurs chefs.

1.2. Compétences

Le comité de direction est chargé de la gestion effective de la Banque, dont il mène et coordonne les activités des divers métiers et des départements de support et ce, dans le cadre des objectifs et de la politique générale qui sont définis par le conseil d'administration. Ces pouvoirs ne portent pas sur la détermination de la politique générale de la Banque, ni sur les actes réservés au conseil d'administration par les dispositions du Code des sociétés et des associations ou par la loi bancaire.

Le comité de direction s'assure que l'activité de la Banque est en ligne avec la stratégie, la politique en matière de risques et la politique générale définies par le conseil d'administration et communique au conseil d'administration les données pertinentes pour permettre à ce dernier de prendre les décisions en connaissance de cause. Il formule des propositions et des avis au conseil d'administration en vue de la définition ou de l'amélioration de la politique générale et de la stratégie de l'établissement.

Les membres du comité de direction forment un collège. Ils doivent exercer leur fonction en toute objectivité et indépendance.

Le comité de direction prend, sous le contrôle du conseil d'administration, les mesures nécessaires pour s'assurer que la Banque dispose d'un dispositif solide et adéquat d'organisation d'entreprise afin de garantir une gestion efficace et prudente de l'établissement conformément à la loi bancaire.

Le comité de direction se réunit en principe une fois par semaine.

2. Conseil d'administration

2.1. Composition

Lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2022, le conseil d'administration de Belfius Banque était composé de 16 membres, dont 5 faisaient partie du comité de direction (cf. tableau page suivante). Le conseil d'administration est composé de professionnels issus de différents secteurs, y compris du secteur financier, et dispose de l'expertise et de l'expérience nécessaires liées aux diverses activités opérationnelles de la Banque.

Au cours de l'année 2022, le mandat d'administrateur de madame Carine Doutrelepont a été renouvelé pour une période d'un an, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2023. Les mandats d'administrateurs de la baronne Lutgart Van den Berghe et de monsieur Rudi Vander Vennet ont été renouvelés pour une période de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2024. Le mandat d'administrateur de monsieur Paul Bodart a été renouvelé pour une période de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2025. Enfin, les mandats d'administrateur de madame Isabel Neumann et de monsieur Dirk Gyselinck ont été renouvelés pour une période de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2026.

Madame Carine Doutrelepont, madame Isabel Neumann, la baronne Lutgart Van den Berghe, monsieur Dirk Gyselinck et monsieur Rudi Vander Vennet n'ont pas pris part aux délibérations et votes du conseil d'administration sur le renouvellement de leur mandat, étant donné l'existence d'un conflit d'intérêts dans leurs chefs.

Lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 26 avril 2023, il sera proposé :

- de donner décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice 2022;
- de renouveler le mandat d'administrateur de monsieur Georges Hübner pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2027;
- de nommer madame Colette Dierick, madame Hélène Goessaert et monsieur Daniel Falque en qualité d'administrateurs indépendants pour une période de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2027;

- de nommer madame Estelle Cantillon et monsieur Olivier Gillerot à partir du 27 septembre 2023 en qualité d'administrateurs indépendants pour une période de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2027;
- de renouveler le mandat de madame Marianne Collin et de messieurs Olivier Onclin et Johan Vankelecom comme administrateurs, membres du comité de direction, pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2027.

2.2. Compétences

Le conseil d'administration définit, sur proposition ou après avis du comité de direction, et supervise, notamment :

- la stratégie et les objectifs de la Banque, y compris au niveau ESC;
- la politique en matière de risques, y compris le niveau de tolérance au risque;
- l'organisation de la Banque pour la fourniture de services d'investissement, l'exercice d'activités d'investissement, la fourniture de services auxiliaires, la commercialisation de dépôts structurés et la fourniture de conseils aux clients sur de tels produits, y compris les dispositifs d'organisation ainsi que les compétences, les connaissances et l'expertise requises du personnel, les ressources, les procédures et les mécanismes avec ou selon lesquels la Banque fournit ces services et exerce ces activités; ainsi que
- la politique d'intégrité.

Dans le cadre de cette responsabilité, le conseil d'administration s'implique activement dans la politique générale, notamment en ce qui concerne la supervision de la politique en matière de risques, de l'organisation, de la stabilité financière de la Banque et de sa gouvernance, y compris par la définition des objectifs et des valeurs de l'établissement de crédit.

Par ailleurs, étant donné que Belfius Banque est à la tête du conglomerat financier Belfius, le conseil d'administration de Belfius Banque est responsable de la politique générale, de l'appétence au risque et de la stratégie du Groupe Belfius ainsi que de la conformité des filiales avec ceux-ci.

Le conseil d'administration approuve également le mémorandum de gouvernance de la Banque.

En 2022, le conseil d'administration s'est réuni à dix-sept reprises.

2.3. Conflits d'intérêts

Conformément à la procédure prévue dans le cadre du Code des Sociétés et des Associations, le conseil d'administration a appliqué la procédure en matière de conflits d'intérêts dans le cadre de l'octroi des crédits tombant dans le champ d'application de l'article 72 de la loi bancaire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BELFIUS BANQUE (31/12/22)	FONCTION PRINCIPALE									
		Administrateur non exécutif	Membre du comité de direction	Administrateur indépendant	Comité d'audit	Comité de nomination	Comité de rémunération	Comité des risques	Comité de médiation	Comité technologique
CHRIS SUNT	Président du conseil d'administration de Belfius Banque SA	★							★	
MARC RAISIÈRE	Président du comité de direction de Belfius Banque SA		★							
MARIANNE COLLIN	Membre du comité de direction de Belfius Banque SA Chief Risk Officer, responsable Risk Management & Compliance									
DIRK GYSELINCK	Membre du comité de direction de Belfius Banque SA Responsable Wealth, Entreprises & Public									
OLIVIER ONCLIN	Membre du comité de direction de Belfius Banque SA Responsable Private, Business & Retail Banking									
JOHAN VANKELECOM	Membre du comité de direction de Belfius Banque SA Chief Financial Officer, Responsable Corporate Strategy, Capital Management, Financial Conglomerate Steering and Investor Relations, ALM, Legal & Tax, Accounting, Strategic Planning and Performance Management (SPPM), Strategic Research & Belfius' Asset Management									
PAUL BODART	Administrateur de sociétés et d'ASBL									★
BRUNO BRUSSELMANS	Chief Information Officer, Luminus - Groupe ED									
MARTINE DE ROUCK	Consultante									
CARINE DOUTRELEPONT	Avocat et professeur titulaire à l'Université Libre de Bruxelles									
PETER HINSEN	Entrepreneur, keynote speaker et auteur									
GEORGES HÜBNER	Professeur ordinaire à HEC Liège, Liège Université				★					
ISABEL NEUMANN	Chief Investment Officer à Shurgard Self Storage Non-executive Director de King's college London University									(1)
DIANE ROSEN-ZYGAS	Chief Human Resources Officer auprès de Group S Administrateur indépendant de la Croix-Rouge de Belgique									
LUTGART VAN DEN BERGHE	Professeur extraordinaire émérite à l'université de Gand et professeur émérite à temps partiel à la Vlerick Business School					★	★			
RUDI VANDER VENNET	Professeur ordinaire Banking & Economics à l'Université de Gand							★		

★ Président

(1) Jusqu'au 15 juillet 2022.

Lien entre le conseil d'administration et le comité de direction

La gestion des activités de l'établissement de crédit relève exclusivement de la compétence du comité de direction. Elle s'effectue sans intervention extérieure, dans le cadre de la politique générale définie par le conseil d'administration.

Comités consultatifs institués par le conseil d'administration

Le conseil d'administration a institué différents comités consultatifs qui l'assistent dans sa tâche, à savoir un comité de nomination, un comité de rémunération, un comité d'audit et un comité des risques. Ces comités sont exclusivement composés d'administrateurs non exécutifs. Conformément aux lignes directrices de l'ABE, la majorité des membres de chaque comité consultatif sont des administrateurs indépendants. Les membres de ces comités consultatifs siègent au maximum dans trois des comités précités.

Un comité de médiation et un comité technologique ont également été mis en place dans le cadre la gouvernance du Groupe Belfius.

1. Comité de nomination

Le comité de nomination a un rôle consultatif et prépare les décisions du conseil d'administration de Belfius Banque en matière de nominations, RH, plans de successions, etc. Il veille également à l'application des dispositions en matière de gouvernance d'entreprise. Pour des raisons d'efficacité et de cohérence au niveau de la politique de groupe, ce comité prépare également les décisions du conseil d'administration de Belfius Insurance, de Corona et de Belfius Investment Partners en la matière.

1.1. Composition

1.1.1. Généralités

Au 31 décembre 2022, le comité de nomination de Belfius Banque était composé des membres suivants: la baronne Lutgart Van den Berghe, présidente, monsieur Chris Sunt et madame Diane Rosen-Zygas.

La baronne Lutgart Van den Berghe – qui est également administrateur indépendant auprès de Belfius Insurance – représente également Belfius Insurance au sein du comité de nomination pour les sujets qui concernent Belfius Insurance.

1.1.2. Indépendance et compétence

Tous les membres du comité de nomination sont des administrateurs non exécutifs.

La baronne Lutgart Van den Berghe, docteur en économie, est professeur extraordinaire émérite à l'Université de Gand et professeur à temps partiel émérite à la Vlerick Business School. Elle est également membre de la Koninklijke Vlaamse Academie van België voor Wetenschappen en Kunsten.



PRÉSIDENTE Lutgart
Van den Berghe

MEMBRES Diane Rosen-Zygas
Chris Sunt
Président du conseil
d'administration de
Belfius Banque

Madame Diane Rosen-Zygas, ingénieur commercial, possède une vaste expérience dans le secteur financier. Elle a aussi une expérience en matière de ressources humaines. Elle a notamment exercé les fonctions de Head of Management Development, Recruitment, Compensation and Benefits au sein d'une institution financière et de Chief Human Resources Officer auprès de Group S Secrétariat Agréé ASBL.

Monsieur Chris Sunt, licencié en droit, a été membre du barreau de Bruxelles de 1980 à 2020, date à laquelle il est devenu avocat honoraire. Au cours de ses 40 années au barreau de Bruxelles, il s'est spécialisé en droit des affaires et en droit bancaire ainsi que dans la réglementation en matière de services financiers. Il est président du conseil d'administration de Belfius Banque.

La majorité des membres du comité de nomination de Belfius Banque sont des administrateurs indépendants et ont une expérience professionnelle dans le secteur financier.

Différents membres disposent d'une expérience professionnelle dans une fonction d'administrateur exécutif et tous les membres disposent d'une expérience professionnelle en tant qu'administrateur non exécutif dans différents secteurs d'activités. Par conséquent, les membres du comité de nomination disposent, sur la base de leur formation et de leur expérience professionnelle variée, de l'expertise nécessaire pour pouvoir exercer un jugement pertinent et indépendant sur la composition et le fonctionnement des organes d'administration et de gestion de la Banque, en particulier sur l'expertise individuelle et collective de leurs membres et sur l'intégrité, la réputation, l'indépendance d'esprit et la disponibilité de ceux-ci.

1.2. Compétences

Le comité de nomination:

- identifie et recommande, pour approbation par l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, par le conseil d'administration, des candidats aptes à occuper des sièges vacants au sein du conseil d'administration, évalue l'équilibre de connaissances, de compétences, de diversité et d'expérience au sein du conseil d'administration, élabore une description des missions et des qualifications liées à une nomination donnée et évalue le temps à consacrer à ces fonctions.
- Le comité de nomination fixe également un objectif à atteindre en ce qui concerne la représentation du sexe sous-représenté au sein du conseil d'administration et élabore une politique destinée à y accroître le nombre de représentants de ce sexe afin d'atteindre cet objectif;
- évalue périodiquement, et à tout le moins une fois par an, la structure, la taille, la composition et les performances du conseil d'administration et lui soumet des recommandations en ce qui concerne des changements éventuels;

- évalue périodiquement les connaissances, les compétences, l'expérience, le degré d'implication, notamment l'assiduité des membres du conseil d'administration et des comités consultatifs, tant individuellement que collectivement, pour en faire rapport au conseil d'administration;
- examine périodiquement les politiques du conseil d'administration en matière de sélection et de nomination des membres du comité de direction, et formule des recommandations à l'intention du conseil d'administration;
- prépare les propositions de nomination ou, le cas échéant, de renouvellement de mandat, des administrateurs, des membres du comité de direction, du président du conseil d'administration et du président du comité de direction;
- apprécie l'aptitude d'un administrateur ou d'un candidat administrateur à répondre aux critères définis pour la qualification d'administrateur indépendant;
- examine les questions relatives à la problématique de la succession des administrateurs et des membres du comité de direction;
- établit un profil général et spécifique pour les administrateurs et membres du comité de direction;
- veille à l'application des dispositions en matière de gouvernance d'entreprise;
- prépare les propositions de modification du règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration et du comité de direction;
- évalue le mémorandum de gouvernance et propose, le cas échéant, des modifications;
- discute et analyse au moins une fois par an le relevé quantitatif et l'analyse qualitative des communications en matière de stress, burn-out et comportements inappropriés au travail et les actions menées pour y remédier.

Dans l'exercice de ses attributions, le comité de nomination veille à ce que la prise de décision au sein du conseil d'administration ne soit pas dominée par une personne ou un petit groupe de personnes, d'une manière qui soit préjudiciable aux intérêts de l'établissement dans son ensemble.

Le comité de nomination peut recourir à tout type de ressources qu'il considère comme étant appropriées à l'exercice de sa mission, y compris à des conseils externes, et reçoit les moyens financiers appropriés à cet effet.

En 2022, le comité de nomination s'est réuni à douze reprises.

1.3. Politique de recrutement

1.3.1. Exigences liées à la fonction d'administrateur/de membre du comité de direction

Chaque administrateur/membre du comité de direction doit disposer, lors de sa nomination ainsi que pendant toute la durée de son mandat, de l'expertise et de l'honorabilité professionnelle requises pour exercer sa fonction. Dans ce cadre, un profil de fonction a été établi par la Banque. En outre, la Banque procède périodiquement à l'évaluation de l'aptitude des administrateurs, membres du comité de direction et des membres des comités consultatifs.

Conformément à la réglementation applicable, chaque administrateur est tenu d'informer spontanément la Banque de tout élément qui pourrait avoir un impact sur l'expertise, sur l'honorabilité professionnelle et sur la disponibilité requises pour exercer sa fonction d'administrateur.

1.3.2. Procédure en matière de nomination/renouvellement de mandat

1.3.2.1. Administrateurs

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires (ou par le conseil d'administration en cas de cooptation d'un administrateur) sur proposition du conseil d'administration, après avoir obtenu l'avis du comité de nomination. La nomination ou le renouvellement de mandat d'un administrateur doit être préalablement approuvé par l'autorité de contrôle (BCE/BNB).

Le comité de nomination prépare les propositions de nomination, de cooptation ou de renouvellement de mandat des administrateurs.

À l'occasion du renouvellement d'un mandat d'administrateur, le comité de nomination procédera à une évaluation de sa participation au fonctionnement du conseil d'administration sur la base d'une évaluation interne menée par l'ensemble du conseil d'administration sous la direction d'un prestataire externe et s'assurera qu'il n'y a pas de nouveaux éléments de nature à influencer défavorablement l'aptitude de l'administrateur à exercer un nouveau mandat. Le comité de nomination s'assure également, sur la base de la matrice de compétences, que le conseil d'administration dispose de cette manière de suffisamment de compétences pour déterminer la stratégie et faire face aux défis futurs. Le comité transmettra ensuite un avis au conseil d'administration.

Lors d'une première nomination ou d'un renouvellement de mandat, le président du conseil d'administration et le comité de nomination s'assurent que le conseil d'administration et l'assemblée générale des actionnaires disposent de suffisamment d'informations à propos du candidat administrateur pour pouvoir apprécier si celui-ci dispose de l'expertise et de l'honorabilité professionnelle requises pour l'exercice de cette fonction.

Conseil d'administration	Nombre de membres	16
	Rapport hommes/femmes	62,5%/37,5%
	Administrateurs indépendants	8
	Principaux diplômes (plusieurs personnes peuvent être titulaires de différents diplômes)	Économie/Administration des affaires/Finance/Droit/Ingénieur/Mathématiques/Sciences actuarielles
Comité de direction	Nombre de membres	5
	Rapport hommes/femmes	80%/20%
	Principaux diplômes (plusieurs personnes peuvent être titulaires de différents diplômes)	Ingénieur (commercial, civil)/Économie/Administration des affaires/Finance/Mathématique/Sciences actuarielles

1.3.2.2. Membres du comité de direction

Le conseil d'administration nomme le président et les membres du comité de direction parmi les administrateurs qui ont acquis une expérience professionnelle dans le secteur bancaire et financier, sur présentation du comité de direction, après avoir obtenu l'avis du comité de nomination et l'approbation de l'autorité de contrôle (BCE/BNB). En ce qui concerne le président du comité de direction, sa nomination sera décidée par le conseil d'administration sur présentation du comité de direction, après consultation du président du conseil d'administration et avis positif du comité de nomination.

1.4. Politique de diversité

Un conseil d'administration diversifié intègre les différences de parcours, de langue, de genre, d'âge, de compétences professionnelles pertinentes pour Belfius. Ces différences sont prises en compte pour déterminer la composition optimale du conseil d'administration (matrice de compétences) et doivent autant que possible être réparties de façon équilibrée.

Le comité de nomination passe en revue et évalue la composition du conseil d'administration pour le compte de ce dernier, et recommande la nomination des nouveaux administrateurs. Lorsqu'il évalue la composition du conseil d'administration, le comité de nomination tient compte des avantages inhérents à tous les aspects de la diversité, y compris mais pas uniquement aux aspects repris ci-dessus.

Pour identifier des candidats aptes à être nommés au conseil d'administration, le comité de nomination se base sur des critères objectifs de mérite tout en tenant compte des avantages inhérents à la diversité au sein du conseil d'administration.

Le comité de nomination procède également à une revue annuelle de l'efficacité du conseil d'administration et à une évaluation régulière des administrateurs à titre individuel. Dans le cadre de ces évaluations du conseil d'administration, des comités consultatifs et des administrateurs individuels, le comité de nomination tient compte de l'équilibre de compétences, d'expérience, d'indépendance et de connaissances de Belfius Banque au sein du conseil d'administration et de la diversité du conseil d'administration.

Par ailleurs, le 25 août 2015, le comité de nomination a fixé un objectif à atteindre en ce qui concerne la représentation du sexe sous-représenté au sein du conseil d'administration et a élaboré une politique destinée à accroître le nombre de représentants de ce sexe afin d'atteindre cet objectif.

Conformément aux dispositions de l'article 7:86 du Code des sociétés et des associations, le comité de nomination a fixé un objectif à atteindre et maintenir d'au moins un tiers de représentants du sexe sous-représenté au conseil d'administration (comité de direction inclus). Dans le cadre de cet objectif, le nombre minimum requis de membres du sexe sous-représenté sera arrondi au nombre entier le plus proche.

Si le nombre d'administrateurs du sexe sous-représenté est inférieur à un tiers, l'assemblée générale des actionnaires composera un conseil d'administration répondant à cette exigence.

Le comité de nomination discute une fois par an la progression vers la réalisation de l'objectif de diversité au sein du conseil d'administration et lui soumet des recommandations qui doivent être approuvées par le conseil d'administration.

Au 31 décembre 2022, le conseil d'administration était composé conformément aux principes repris ci-dessus.

2. Comité de rémunération

Le comité de rémunération a un rôle consultatif et prépare les décisions du conseil d'administration de Belfius Banque en matière de rémunération. Pour des raisons d'efficacité et de cohérence au niveau de la politique du groupe, ce comité prépare également les décisions du conseil d'administration de Belfius Insurance, de Corona et de Belfius Investment Partners en la matière.

2.1. Composition

2.1.1. Généralités

Au 31 décembre 2022, le comité de rémunération de Belfius Banque était composé des membres suivants: la baronne Lutgart Van den Berghe, présidente, monsieur Chris Sunt et madame Diane Rosen-Zygas.

La baronne Lutgart Van den Berghe – qui est également administrateur indépendant auprès de Belfius Insurance – représente également Belfius Insurance au sein du comité de rémunération pour les sujets qui concernent Belfius Insurance.

2.1.2. Indépendance et compétence

Tous les membres du comité de rémunération sont des administrateurs non exécutifs.

La baronne Lutgart Van den Berghe, docteur en économie, est professeur extraordinaire émérite à l'Université de Gand et professeur à temps partiel émérite à la Vlerick Business School. Elle est également membre de la Koninklijke Vlaamse Academie van België voor Wetenschappen en Kunsten.

Madame Diane Rosen-Zygas, ingénieur commercial, possède une vaste expérience dans le secteur financier. Elle a aussi une expérience en matière de ressources humaines. Elle a notamment exercé les fonctions de Head of Management Development, Recruitment, Compensation and Benefits au sein d'une institution financière et de Chief Human Resources Officer auprès de Group S Secrétariat Agréé ASBL.

Monsieur Chris Sunt, licencié en droit, a été membre du barreau de Bruxelles de 1980 à 2020, date à laquelle il est devenu avocat honoraire. Au cours de ses 40 années au barreau de Bruxelles, il s'est spécialisé en droit des affaires et en droit bancaire ainsi que dans la réglementation en matière de services financiers. Il est président du conseil d'administration de Belfius Banque.

La majorité des membres du comité de rémunération de Belfius Banque sont des administrateurs indépendants et ont une expérience professionnelle dans le secteur financier.

Un des membres a également siégé dans le comité de nomination et de rémunération d'une société cotée en Bourse.

Par conséquent, les membres du comité de rémunération disposent, sur la base de leur formation et de leur expérience professionnelle variée, de l'expertise nécessaire pour pouvoir rendre un jugement pertinent et indépendant sur les politiques et les pratiques de rémunération et sur les incitants créés au regard de la maîtrise des risques, des besoins de fonds propres et de la position de liquidité de la Banque.

2.1.3. Collaboration et interaction avec les autres comités consultatifs du conseil d'administration

Afin de pouvoir exercer correctement ses compétences (voir également infra), le comité de rémunération a interagi régulièrement avec le comité des risques et le comité d'audit en 2022.

PRÉSIDENTE	Lutgart Van den Berghe
MEMBRES	Diane Rosen-Zygas
	Chris Sunt
	Président du conseil d'administration de Belfius Banque

Le comité des risques veille à ce que la gestion des risques, le besoin de fonds propres et la position de liquidité du Groupe Belfius, ainsi que la probabilité et l'échelonnement dans le temps des bénéfices soient correctement pris en considération dans les décisions relatives à la politique de rémunération.

Au sein de Belfius Banque, cela se traduit par la formulation d'un avis sur l'élaboration d'un Risk Gateway global (voir § 2.3.1.3.) ainsi que par l'établissement et l'évaluation desdits Key Risk Indicators sur une base annuelle. La préparation de ceux-ci est assurée par les divisions Risques, en collaboration avec la division des Ressources humaines.

Le comité d'audit veille à l'établissement des objectifs pour l'Auditeur général, et le comité des risques et le comité d'audit veillent à l'établissement des objectifs pour le Compliance Officer.

La division Audit de Belfius Banque prévoit de procéder à une analyse indépendante et régulière de la politique de rémunération et de sa mise en œuvre concrète. En 2022, une étude de suivi a été réalisée.

2.2. Compétences

Le comité de rémunération prépare les décisions du conseil d'administration, notamment par le biais de :

- l'élaboration de la politique de rémunération, ainsi que la formulation de propositions concrètes de rémunération pour le président, les membres non exécutifs du conseil d'administration et les membres des comités consultatifs du conseil d'administration. Le conseil d'administration soumet ces propositions de rémunération à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation;
- l'élaboration de la politique de rémunération, ainsi que la formulation de propositions concrètes pour la rémunération du président du comité de direction et pour la rémunération des membres du comité de direction sur avis du président du comité de direction. Le conseil d'administration détermine ensuite la rémunération du président et des membres du comité de direction;
- la formulation d'un avis sur les propositions du président du comité de direction de Belfius Banque concernant les indemnités de départ pour les membres du comité de direction de Belfius Banque. Sur proposition du comité de rémunération, le conseil d'administration de Belfius Banque détermine l'indemnité de départ du président et des membres du comité de direction de Belfius Banque;
- la formulation d'un avis au conseil d'administration concernant la politique de rémunération pour les collaborateurs dont l'activité a un impact matériel sur le profil de risque de Belfius Banque (ledit «Identified Staff») et concernant la conformité de l'allocation de la rémunération de l'«Identified Staff» au regard de la politique de rémunération mise en place pour ces personnes;

- la préparation du rapport de rémunération qui est approuvé par le conseil d'administration et publié dans le rapport annuel;
- la vérification périodique du fait que les programmes de rémunération atteignent leur objectif et sont conformes aux dispositions applicables;
- l'évaluation annuelle des prestations et des objectifs des membres du comité de direction;
- la formulation d'un avis sur l'élaboration d'un «Risk Gateway» global en concertation avec le comité des risques, comprenant différents leviers qui sont appliqués à divers moments du cycle de gestion des performances, avec un impact sur la détermination de la rémunération variable.

Le comité de rémunération exerce également un contrôle direct sur la détermination des objectifs et la rémunération des responsables de fonctions de contrôle indépendantes (Chief Risk Officer, Auditeur Général et Compliance Officer).

En 2022, le comité de rémunération s'est réuni à douze reprises.

2.3. Rémunération

2.3.1. Introduction

2.3.1.1. Pouvoirs de décision

Le conseil d'administration fixe la rémunération des membres du comité de direction de Belfius Banque sur la base de l'avis du comité de rémunération et du président du comité de direction.

Le comité de direction fixe la rémunération des cadres supérieurs susceptibles d'avoir un impact significatif sur le profil de risque de Belfius Banque, compte tenu de la nature ou du niveau de leurs fonctions et/ou de leur rémunération, dans le cadre de la politique de rémunération. Le comité de rémunération formule un avis concernant cette politique.

2.3.1.2. Politique de rémunération

La politique de rémunération de Belfius Banque et de ses filiales a été élaborée par la division des Ressources humaines et les Services juridiques et a été soumise pour avis au comité de rémunération. Le comité des risques est également impliqué dans l'élaboration de cette politique de rémunération. La politique de rémunération est approuvée par le conseil d'administration.

La politique de rémunération comprend, d'une part, les principes généraux en vigueur pour tous les collaborateurs de Belfius Banque. D'autre part, en vertu du principe de proportionnalité préalablement convenu avec la BNB, elle contient des dispositions spécifiques exclusivement applicables aux membres du comité de direction et aux collaborateurs dont l'activité a un impact matériel sur le profil de risque de Belfius Banque (les dits «Identified Staff»), vu la nature ou le niveau de leur fonction et/ou de leur rémunération.



Lors de l'actualisation annuelle de la liste d'«Identified Staff», Belfius Banque tient compte de la législation belge et européenne. Le comité de rémunération et le comité des risques sont également informés du résultat de cette actualisation.

2.3.1.3. Lignes stratégiques approuvées par le conseil d'administration conformément à la réglementation

La rémunération fixe constitue une part importante de la rémunération totale et tient compte de l'expérience, des compétences, de la formation, des qualifications des collaborateurs, de leurs tâches, de leur responsabilité et de leur niveau de fonction.

Le fait de limiter la partie de la rémunération liée aux prestations et aux résultats atteints a pour but de décourager la prise de risques excessifs. Ainsi, la proportion entre rémunération fixe et variable est de 30% pour les membres du comité de direction et inférieure pour le senior management, dans l'hypothèse de targets atteints. Les prestations exceptionnelles ne peuvent jamais entraîner l'application d'un pourcentage supérieur à 50%.

L'enveloppe pour la rémunération liée aux prestations (prestations 2022) a été déterminée en fonction de l'évolution du résultat net du Groupe Belfius. L'un des principaux facteurs pour déterminer l'enveloppe des rémunérations liées aux prestations sera toujours une base saine de capital.

La politique comporte également un Risk Gateway, à savoir un mécanisme (ex-ante) qui implique que le budget total de la rémunération variable du senior management est diminué en cas de détérioration matérielle des ratios de solvabilité (Solvency II ratio, CET1 ratio) ou de liquidité (LCR) sous les niveaux fixés dans le cadre des risques.

La rémunération liée aux prestations est versée individuellement en fonction de l'enveloppe disponible, des résultats collectifs et de la réalisation des objectifs individuels.

Des indicateurs liés au risque (KRI) sont repris dans les objectifs des membres du comité de direction et des collaborateurs dont l'activité a un impact matériel sur le profil de risque de Belfius Banque. L'objectif est de tenir correctement compte des différents types de risques (actuels et futurs) à chaque moment du cycle d'évaluation: un score insuffisant sur un ou plusieurs de ces indicateurs de risque a un impact négatif sur la rémunération variable.

L'établissement, le suivi et l'évaluation de ces indicateurs de risque sont coordonnés par le Chief Risk Officer (CRO) et présentés au comité des risques ainsi qu'au comité de rémunération. À cet effet, le CRO s'accordera, le cas échéant, avec l'Auditeur Général et le Compliance Officer et se concertera régulièrement avec la division des Ressources humaines.

Belfius Banque a en outre la possibilité de diminuer la rémunération liée aux prestations – voire même de les réduire à zéro – en cas de mauvaises prestations (collectives ou individuelles), en tenant compte du niveau hiérarchique du collaborateur et/ou de la base légale sur laquelle se fonde cette rémunération liée aux prestations.

Fin 2015, une politique relative à la rémunération variable différée («deferral») a été élaborée pour les collaborateurs dont l'activité a un impact matériel sur le profil de risque de Belfius Banque. Cette proposition a été formulée par la division des Ressources humaines, en collaboration avec les divisions Capital & Liquidity Management, Services Juridiques et Risques. Cette politique est appliquée systématiquement lors de chaque exercice de prestation depuis 2015.

Concrètement, pour les collaborateurs dont l'activité a un impact matériel sur le profil de risque de Belfius Banque, dans la mesure où leur rémunération liée aux prestations dépasse le montant de EUR 50.000, 50% de la rémunération seront octroyés en différé sur une période de cinq ans (60% si la rémunération liée aux prestations dépasse EUR 200.000) pour les membres du comité de direction et leurs «direct reports» et 40% de la rémunération seront octroyés en différé sur une période de quatre ans (60% si la rémunération liée aux prestations dépasse EUR 200.000) pour les autres. 50% de la rémunération variable totale seront versés par le biais d'un instrument financier qui reflète la santé financière de l'entreprise. Les modalités de cette politique sont intégrées dans la politique de rémunération du Groupe Belfius.

Le Risk Gateway (voir ci-dessus) est également appliqué à la fin du premier trimestre de chaque année afin de déterminer si la rémunération variable différée à verser au cours de l'année peut effectivement être versée.

Le cas échéant, la rémunération variable peut être soumise à un ajustement du risque ex-post par le biais d'un malus ou d'un «Clawback».

2.3.2. Rémunération des membres du comité de direction

2.3.2.1. Rémunération fixe et liée aux prestations

La rémunération des membres du comité de direction de la Banque est composée d'une partie fixe et d'une partie liée aux prestations.

La rémunération fixe et la rémunération liée aux prestations des membres du comité de direction constituent un ensemble dont est déduit tout jeton de présence ou tantième versé à un membre du comité de direction par une société tierce (au sein de laquelle le membre exerce un mandat pour compte de Belfius Banque).

La rémunération et la fixation des objectifs individuels des membres du comité de direction sont décidées par le conseil d'administration. Les membres du comité de direction (à l'exclusion du président du comité de direction) ne participent ni à la délibération, ni à la prise de décision en la matière. Le président du comité de direction ne participe ni à la délibération, ni à la prise de décision concernant sa situation personnelle.

2.3.2.2. Rémunération pour l'année 2022

Rémunération du président du comité de direction

Rémunération fixe

La rémunération fixe du président du comité de direction s'élève à EUR 775.000.

Les montants octroyés au titre de son assurance de groupe, pour les autres assurances (principalement l'assurance décès et invalidité) et pour les autres avantages (essentiellement le remboursement de frais et les coûts liés à la voiture de société), totalisent EUR 270.961.

Rémunération variable

Le conseil d'administration a décidé d'octroyer au président du comité de direction une rémunération variable liée aux prestations 2022 de EUR 309.225. L'attribution de ce montant est répartie sur sept ans et pour autant que certaines conditions soient remplies. La totalité de cette rémunération variable (différée) est allouée pour moitié en espèces et pour moitié via un instrument financier.

Un premier versement de EUR 61.845 de cette rémunération liée aux prestations 2022 est prévu début 2023.

Le solde de la rémunération variable sera échelonné sur les six prochaines années.

Sur la base de la rémunération variable octroyée en fonction des prestations 2017, 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022, le président du comité de direction peut, moyennant le respect de certaines conditions au cours des six prochaines années, se voir attribuer une rémunération différée liée aux prestations, à savoir EUR 208.577 en 2024, EUR 140.483 en 2025, EUR 111.477 en 2026, EUR 83.700 en 2027, EUR 53.378 en 2028 et EUR 18.551 en 2029.

Il est important de rappeler que chaque versement de la rémunération variable (différée) dépend de l'évaluation annuelle de l'instrument financier et peut faire l'objet d'un ajustement du risque ex-post via un malus ou un clawback (voir supra 2.3.1.3.).

En 2022, un montant de EUR 221.335 a été versé au président du comité de direction, à titre de rémunération variable, lié aux prestations 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021.

Ainsi, en 2022, le président du comité de direction a perçu un montant de EUR 996.335 (salaire fixe et variable perçu).

Tenant compte des montants octroyés pour l'assurance de groupe et les autres assurances et avantages du président du comité de direction, le montant total imputable à l'exercice 2022 est de EUR 1.267.296 (salaire fixe, variable, assurances de groupe, autres assurances et avantages).

Rémunération des autres membres du comité de direction

Rémunération fixe

La rémunération fixe des membres du comité de direction (répartie entre 4 personnes) s'élève à EUR 1.870.000.

Les montants (agrégés) octroyés au titre de leur assurance de groupe, pour les autres assurances (essentiellement l'assurance décès et invalidité), et les autres avantages (principalement le remboursement de frais et les coûts liés à la voiture de société), totalisent EUR 634.971 (répartis entre les quatre membres).

Rémunération variable

Le conseil d'administration a décidé d'octroyer aux membres du comité de direction (quatre personnes) une rémunération variable en fonction des prestations 2022 d'un montant total de EUR 726.939. La rémunération totale (différée) liée aux prestations est allouée respectivement à chaque membre pour moitié en espèces et pour moitié via un instrument financier. L'attribution de ce montant est étalée sur sept ans et pour autant que certaines conditions soient remplies.

Un premier versement de EUR 181.735 de cette rémunération liée aux prestations 2022 est prévu début 2023. Le solde sera échelonné sur les six prochaines années.

Sur la base de la rémunération variable allouée en fonction des prestations 2017, 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022, les membres du comité de direction peuvent, moyennant le respect de certaines conditions, au cours des six prochaines années, toucher une rémunération reportée liée aux prestations, EUR 460.618 en 2024, EUR 274.178 en 2025, EUR 223.997 en 2026, EUR 167.188 en 2027, EUR 105.250 en 2028 et EUR 36.345 en 2029.

Il est important de rappeler que chaque versement de la rémunération variable (différée) dépend de l'évaluation annuelle de l'instrument financier et peut faire l'objet d'un ajustement du risque ex-post via un malus ou un «claw-back» (voir supra 2.3.1.3.).

En 2022, un montant de EUR 527.951 a été versé aux quatre membres du comité de direction, à titre de rémunération variable, lié aux prestations 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021.

Ainsi, en 2022, les quatre membres du comité de direction ont perçu un montant de EUR 2.397.951 (salaire fixe et variable perçu).

Tenant compte des montants octroyés pour l'assurance de groupe et les autres assurances et avantages des quatre membres du comité de direction, le montant total imputable à l'exercice 2022 est de EUR 3.032.922 (salaire fixe, variable, assurances de groupe, autres assurances et avantages).

Plans d'option

Belfius Banque n'a pas de plan d'option. Durant l'année 2022, aucune option n'a donc été octroyée ni exercée par les membres du comité de direction.

Conformément à l'article 450 du Règlement N° 575/2013, Belfius Banque déclare, qu'en 2022, une rémunération supérieure à EUR 1 million a été octroyée à un seul collaborateur de Belfius Banque.

En 2022, aucune prime exceptionnelle n'a été allouée lors d'un recrutement, et aucune indemnité de licenciement n'a été versée aux membres du comité de direction.

Conflits d'intérêts

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de Belfius Banque du 24 février 2022

Les membres du comité de direction ne prennent pas part aux délibérations et vote du conseil d'administration sur ce point étant donné l'existence d'un conflit d'intérêts dans leurs chefs.

Décision du conseil d'administration

Le conseil d'administration approuve, à l'unanimité des voix, l'adaptation de la structure et de la rémunération des membres du comité de direction.

La prime de fonction des membres du comité de direction est supprimée et intégrée dans la rémunération de base.

Le montant de la rémunération de base des membres du comité de direction (hors assurances et avantages en nature) à l'exception du président du comité de direction s'élève, par membre du comité de direction, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022, à (...) pour un premier mandat et à (...) pour les mandats ultérieurs.

(...)

Le montant de la rémunération de base du président du comité de direction (hors assurances et avantages en nature) s'élève, avec effet rétroactif à EUR 775.000 au 1^{er} janvier 2022.

(...)

Sur avis positif du comité de rémunération, le conseil d'administration approuve, à l'unanimité des voix, l'évaluation des membres du comité de direction et la traduction de cette évaluation dans une rémunération variable de (...).

(...)

Sur avis positif du comité de rémunération, le conseil d'administration approuve, à l'unanimité des voix, l'évaluation du président du comité de direction et la traduction de cette évaluation dans une rémunération variable de (...).

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de Belfius Banque du 20 octobre 2022

Les membres du comité de direction quittent la séance et ne prennent pas part aux délibérations et au vote concernant ce point de l'ordre du jour étant donné l'existence d'un conflit d'intérêts de nature patrimoniale dans leur chef.

Le conseil d'administration est appelé à se prononcer sur l'indexation partielle annuelle de la rémunération des membres du comité de direction jusqu'à EUR 70.000.

Étant donné:

- que Belfius se positionne comme une banque «meaningful and inspiring»;
- que l'indexation est un mécanisme social important pour protéger le pouvoir d'achat;
- que, depuis début 2022, la Belgique connaît une forte hausse de l'inflation;
- qu'en leur qualité d'indépendants, la rémunération des membres du comité de direction n'est actuellement pas indexée;
- que le comité de rémunération a rendu un avis positif sur la proposition d'indexation partielle de la rémunération des membres du comité de direction;

le conseil d'administration estime, à l'unanimité des voix, qu'une indexation partielle de la rémunération des membres du comité de direction est justifiée.

Le conseil d'administration marque dès lors son accord, à l'unanimité des voix, pour appliquer une indexation partielle sur la rémunération des membres du comité de direction. Cette indexation sera appliquée une fois par an, le 1^{er} janvier de chaque année, sur les premiers EUR 70.000 (montant indexé annuellement) de la rémunération des membres du comité de direction.

Cette indexation sera appliquée pour la première fois le 1^{er} janvier 2023. L'extrait du procès-verbal du conseil d'administration sera transmis au commissaire.

2.3.3. Rémunération des collaborateurs dont l'activité a un impact matériel sur le profil de risque de Belfius Banque (hormis les membres du comité de direction et les membres du conseil d'administration)

Rémunération fixe

La rémunération fixe payée en 2022 aux collaborateurs concernés (223 collaborateurs fin 2022) s'élève à EUR 41.647.177.

Rémunération liée aux prestations pour l'année 2022

Un montant total de EUR 8.026.104 a été octroyé en 2023 aux collaborateurs concernés en rémunération des prestations de l'année 2022.

Ce montant a été alloué pour:

- EUR 6.054.696 en warrants⁽¹⁾ et pour EUR 609.061 en espèces;
- EUR 1.362.347 de manière étalée sur sept ans et pour autant que certaines conditions soient remplies et allouée pour moitié en espèces/warrants et pour moitié via un instrument financier.

Rémunération par métier

Conformément aux directives de l'Autorité bancaire européenne (ABE), les données quantitatives globales relatives à la rémunération par métier sont reprises dans le tableau suivant.

Plans d'option

Belfius Banque n'a pas de plan d'option. Durant l'année 2022, aucune option n'a donc été octroyée, ni exercée par un collaborateur dont l'activité a un impact matériel sur le profil de risque de la Banque.

Indemnités de licenciement

En 2022, une indemnité de licenciement a été versée à deux collaborateurs dont l'activité a un impact matériel sur le profil de risque de Belfius Banque.

Le montant total de cette indemnité s'élève à EUR 506.736,14.

Prime de recrutement

Pour l'année 2022, dix collaborateurs (visés au point 2.3.3.) ont perçu une prime exceptionnelle dans le cadre d'un recrutement.

2.3.4. Rémunération des membres du conseil d'administration (administrateurs non exécutifs)

Les rémunérations totales versées aux membres du conseil d'administration de Belfius Banque à l'exclusion des membres du comité de direction (administrateurs non exécutifs) pour 2022 s'élèvent à EUR 1.145.700 pour 72 réunions (contre EUR 1.081.592 en 2021 pour 71 réunions). Ce montant comprend la rémunération octroyée pour leur mandat d'administrateur (un montant fixe qui est identique pour tous les membres du conseil d'administration, à l'exception du président), ainsi que les jetons de présence

	Fonctions Corporate	Fonctions de contrôle indépendant	Private, Business & Retail	Wealth, Enterprises & Public ⁽¹⁾	Total
Rémunération fixe	13.185.725	6.979.999	6.981.961	14.499.492	41.647.177
Rémunération liée aux prestations	2.645.815	1.003.252	1.364.354	3.012.682	8.026.104

(1) Financial Markets compris.

(1) Une part de capitalisation (classe C) de Belfius Equities Europe Conviction, un compartiment de la sicav Belfius Equities de droit belge.

Nombre de réunions et rémunération par administrateur non exécutif pour l'année 2022⁽¹⁾

	Comité de médiation d'administration (0 réunion)	Conseil d'administration (17 réunions) ⁽²⁾	Comité des risques (10 réunions) ⁽¹⁾	Comité d'audit (16 réunions)	Comité de nomination (12 réunions)	Comité de rémunération (12 réunions) ⁽¹⁾	Comité technologique (5 réunions)	Rémunération totale (en EUR)
Carine Doutrelepon		16					4	58.500
Georges Hübner		17	10	16 ⁽⁴⁾				121.500
Lutgart Van den Berghe		16			12 ⁽⁴⁾	12 ⁽⁴⁾		130.500
Chris Sunt		17 ⁽⁴⁾			12	12		258.300
Paul Bodart		16		15			5 ⁽⁴⁾	96.300
Rudi Vander Vennet		16	10 ⁽⁴⁾					90.900
Diane Rosen-Zygas		15		15	12	12		116.100
Martine De Rouck		17	10	16				92.700
Isabel Neumann dit Orlicz-Jar ⁽³⁾		17					2	56.700
Bruno Brusselmans		17					5	62.100
Peter Hinssen		17					5	62.100
								1.145.700

(1) Certaines réunions n'ont pas été rémunérées. En effet, des réunions communes à deux comités ne sont rémunérées qu'une seule fois, par exemple.

(2) La réunion du 23 décembre 2021 a été rémunérée en 2022.

(3) Membre du comité technologique jusqu'au 15 juillet 2022.

(4) Président.

pour les réunions du conseil d'administration et des différents comités consultatifs (un montant fixe par participation à une réunion, différent pour les membres de la réunion d'une part, et pour le président d'autre part).

Les administrateurs non exécutifs ne reçoivent pas de rémunération variable ni d'options.

Le président et les membres du comité de direction ne perçoivent pas de rémunération pour les réunions du conseil d'administration ou des comités consultatifs.

3. Comité d'audit

3.1. Composition

3.1.1. Généralités

Au 31 décembre 2022, le comité d'audit de Belfius Banque était composé des membres suivants: Messieurs Georges Hübner, président, Paul Bodart, Madame Martine De Rouck et Madame Diane Rosen-Zygas.

3.1.2. Indépendance et compétence

Dans le comité d'audit doit siéger au moins un administrateur indépendant qui dispose de la compétence individuelle requise en matière de comptabilité et/ou d'audit. La majorité des membres du comité d'audit doivent être des administrateurs indépendants. Le président du comité d'audit est désigné par les membres du comité d'audit. Par ailleurs, les membres du comité d'audit doivent disposer d'une expertise collective dans le domaine des activités de la Banque ainsi qu'en matière de comptabilité et d'audit.

Le comité d'audit de Belfius Banque est composé de quatre administrateurs non exécutifs, tous quatre administrateurs indépendants, à savoir monsieur Georges Hübner, monsieur Paul Bodart, madame Martine De Rouck et madame Diane Rosen-Zygas.

Monsieur Georges Hübner, licencié en administration des affaires et Ph. D. en management, est Professeur de finance à HEC Liège, Université de Liège et ancien Professeur Associé à l'université de Maastricht. Il a participé, entre autres, au collège d'experts désigné par le Parlement à la suite de la crise financière. Il dispose d'une expérience professionnelle en matière de comptabilité et d'audit acquise dans le cadre de ses activités d'enseignement, de participation à un collège d'experts et de présidences de jury d'examen d'aptitude de l'IRE/IBR.



PRÉSIDENT Georges Hübner

MEMBRES Paul Bodart

Martine De Rouck

Diane Rosen-Zygas

Monsieur Paul Bodart, titulaire d'une maîtrise d'Ingénieur Civil en Mathématiques appliquées et titulaire d'une maîtrise en administration des affaires, était professeur à la Solvay Business School jusqu'en début 2020. Il dispose d'une expérience professionnelle en matière de comptabilité et d'audit acquise notamment dans le cadre des fonctions qu'il a exercées en tant que membre du comité d'audit de la Bourse de Moscou (Moscow Exchange – MOEX) ainsi que des fonctions qu'il a exercées en tant que membre du comité d'audit du National Settlement Depository, dépositaire central russe, en tant que président du comité d'audit et membre du comité des risques de Dexia et de Dexia Crédit Local et en tant que membre du comité d'audit d'Euroclear Bank. Il dispose par ailleurs d'une importante expérience dans les secteurs bancaire et financier, notamment à des fonctions dirigeantes (il fut notamment CEO de la filiale bancaire belge du groupe Bank of New York Mellon, responsable pour les opérations du groupe dans la zone euro).

Madame Martine De Rouck est licenciée en sciences mathématiques et en sciences actuarielles. Elle dispose d'une expérience dans les secteurs bancaire et financier notamment par ses différentes fonctions e.a. auprès de BNP Paribas Fortis Banque SA de 1978 à 2016.

Madame Diane Rosen-Zygas, ingénieur commercial, dispose d'une expérience professionnelle dans le secteur financier, et plus particulièrement dans le secteur bancaire, dans le secteur de la construction et dans le secteur de l'immobilier. Elle est actuellement Chief Financial Officer de Group S, secrétariat social agréé ASBL.

Par conséquent, le comité d'audit dispose d'au moins un administrateur indépendant qui possède la compétence individuelle requise en matière de comptabilité et/ou d'audit et d'une expertise collective dans le domaine des activités de la Banque ainsi qu'en matière de comptabilité et d'audit. La majorité des membres du comité d'audit sont des directeurs indépendants.

3.2. Tâches et compétences

Le comité d'audit assiste le conseil d'administration dans l'exercice de sa mission de surveillance et de contrôle au sens large.

3.2.1. Reporting financier

Le comité d'audit contrôle l'intégrité de l'information financière fournie par la société, en particulier en évaluant les normes comptables appliquées, y compris les critères relatifs au périmètre de consolidation. Le contrôle s'étend également au suivi de l'information financière périodique avant qu'elle ne soit soumise au conseil d'administration de la Banque.

Le comité d'audit suit le processus d'élaboration de l'information financière et présente des recommandations ou des propositions pour en garantir l'intégrité.

3.2.2. Audit Interne et gestion des risques

Au moins une fois par an, le comité d'audit examine l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques élaborés par le comité de direction pour s'assurer que les risques principaux (y compris les risques liés au respect de la législation et de la réglementation en vigueur) soient identifiés et gérés correctement. À cet effet, le comité de direction fournit au comité d'audit un rapport concernant l'évaluation du contrôle interne.

Au cours de l'année 2022, le comité d'audit a examiné les rapports relatifs à l'activité Compliance, aux activités d'audit et contrôle, aux activités des Services juridiques & fiscaux ainsi qu'aux activités de suivi des risques (par exemple les risques de crédit, de marché, de liquidité et opérationnels ainsi que les risques relatifs à la sécurité informatique).

3.2.3. Fonctionnement de l'Audit interne

Le comité d'audit évalue l'efficacité et l'indépendance du fonctionnement de la division Audit interne. Le comité d'audit vérifie également dans quelle mesure le management réagit aux constats de l'audit et à ses recommandations. En 2022, le comité d'audit a examiné le rapport annuel d'activités 2021, le plan d'audit 2023, le rapport semestriel d'activités (S1) 2022 ainsi que le rapport semestriel de suivi des recommandations, et les a approuvés. La Charte d'Audit interne a été validée pour la dernière fois en 2022 par le comité d'audit.

3.2.4. Contrôle légal

Le comité d'audit communique au conseil d'administration des informations sur les résultats du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés ainsi que des explications sur la façon dont le contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés ont contribué à l'intégrité de l'information financière et sur le rôle que le comité d'audit a joué dans ce processus.

Le comité d'audit assure également le suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés, y compris le suivi des questions et des recommandations formulées par le commissaire.

En 2022, le comité d'audit a fait rapport au conseil d'administration sur les comptes annuels et sur les résultats financiers consolidés de Belfius Banque au 31 décembre 2021, au 31 mars 2022, au 30 juin 2022 et au 30 septembre 2022. Après avoir évalué les commentaires fournis par la direction de la Banque et par les commissaires, le comité d'audit a rendu un avis positif au conseil d'administration sur les comptes.

3.2.5. Fonction d'audit externe et suivi de l'indépendance du (des) commissaire(s)

Le comité d'audit s'assure du fonctionnement adéquat du contrôle externe par le(s) commissaire(s).

Le comité d'audit contrôle l'indépendance du (des) commissaire(s) et son (leur) programme d'audit.

Le comité d'audit formule une recommandation au conseil d'administration dans le cadre de la désignation ou du renouvellement de mandat du commissaire.

3.3. Fonctionnement

Le comité d'audit peut se faire communiquer toutes les informations ou pièces utiles et faire exécuter tout contrôle. À cet effet, il fait appel à l'Audit interne de Belfius Banque.

En 2022, le comité d'audit s'est réuni à seize reprises.

Le comité d'audit de Belfius Banque fonctionne indépendamment du comité d'audit mis en place au sein de Belfius Insurance. Toutefois, le comité d'audit de Belfius Banque a tenu neuf réunions conjointes avec le comité d'audit de Belfius Insurance, à l'occasion desquelles les comptes annuels de l'année 2021 et les comptes semestriels au 30 juin 2022 de la compagnie d'assurances ont été présentés.

Le comité d'audit de Belfius Banque a enfin tenu cinq réunions conjointes avec le comité des risques afin, entre autres, d'examiner le rapport de la direction effective concernant l'évaluation du rapport de contrôle interne 2021, le rapport sur les risques liés à l'utilisation de modèles d'évaluation, le suivi de la mise en œuvre de la stratégie en matière de sécurité IT, ainsi qu'un rapport trimestriel de suivi des risques.

3.4. Audit Interne

Une Charte d'Audit interne énonce les principes fondamentaux qui gouvernent la fonction d'Audit interne chez Belfius en décrivant son mandat, ses objectifs, son rôle, ses responsabilités et ses modalités de fonctionnement globaux et garantit l'indépendance de la fonction de l'audit interne. La Charte d'Audit a été approuvée par le conseil d'administration en 2022 et est revue au moins tous les trois ans.

Belfius Banque dispose d'une fonction d'Audit Interne qui répond aux normes internationales en termes de méthodologie et de reporting.

La fonction d'Audit interne est une activité indépendante et objective qui offre une garantie raisonnable à l'organisation concernant le degré de maîtrise de son fonctionnement. À cette fin, la fonction d'audit fournit des conseils dans un but d'amélioration et crée ainsi une valeur ajoutée. Le responsable de l'audit interne rapporte au président du comité d'audit.

La fonction d'Audit interne aide ainsi l'organisation à réaliser ses objectifs. Pour ce faire, elle évalue de manière systématique et disciplinée la gestion du risque, les processus de contrôle interne et de gouvernance et formule des propositions pour améliorer leur efficacité. Cela se fait principalement au travers de missions d'audit et assure le suivi des recommandations d'audit.

Le responsable de l'Audit Interne de Belfius Banque est responsable de l'audit interne au niveau du Groupe (Auditeur général). À cet effet, le responsable de l'audit interne de Belfius Insurance a un lien fonctionnel vis-à-vis de l'Auditeur général. De la sorte, l'indépendance du responsable de l'audit interne de Belfius Insurance à l'égard de ses organes de gestion est combinée à l'utilisation de pratiques d'audit uniformes et de qualité (planning audit, méthodologie audit, suivi des recommandations audit...) au sein du Groupe Belfius.



PRÉSIDENT Rudi Vander Vennet

MEMBRES Martine De Rouck
Georges Hübner

4. Comité des risques

4.1. Composition

4.1.1. Généralités

Au 31 décembre 2022, le comité des risques de Belfius Banque était composé des membres suivants: Monsieur Rudi Vander Vennet, président, madame Martine De Rouck, monsieur Georges Hübner.

4.1.2. Indépendance et compétence

Le comité des risques de Belfius Banque se compose de deux administrateurs indépendants, à savoir madame Martine De Rouck, monsieur Georges Hübner.

Les membres du comité des risques doivent disposer individuellement des connaissances, des compétences, de l'expérience et des aptitudes nécessaires pour leur permettre de comprendre et d'appréhender la stratégie et le niveau de tolérance au risque de la Banque.

Monsieur Rudi Vander Vennet dispose d'une licence en sciences économiques et d'une licence spéciale en Finance et d'un doctorat en sciences économiques. Il est actuellement professeur ordinaire en Economics & Banking à l'Université de Gand et enseigne également les matières Banking & Insurance à la Solvay Business School (ULB). Il dispose d'une expérience en tant qu'administrateur au sein de différentes institutions financières.

Madame Martine De Rouck est licenciée en sciences mathématiques et en sciences actuarielles. Elle dispose d'une expérience dans les secteurs bancaire et financier notamment grâce à ses différentes fonctions e.a. auprès de BNP Paribas Fortis Banque SA de 1978 à 2016.

Monsieur Georges Hübner, licencié en Administration des Affaires et Ph. D. en Management, est Professeur de Finance à HEC Liège, Université de Liège et ancien Professeur associé à l'université de Maastricht. Il a participé, entre autres, au collège d'experts désigné par le Parlement à la suite de la crise financière.

Les membres du comité des risques disposent de la compétence individuelle et de l'expérience professionnelle requises pour définir la stratégie en matière de risque et le niveau de tolérance au risque d'un établissement de crédit. Ils ont acquis la spécialisation nécessaire notamment dans le cadre des fonctions d'administrateur qu'ils exercent ou ont exercé auprès d'autres institutions et/ou de leur formation universitaire. Par conséquent, le comité des risques dispose de la connaissance et de l'expertise individuelle requises.

4.2. Compétences

Le comité des risques dispose de compétences et de responsabilités consultatives à l'égard du conseil d'administration, notamment dans les domaines suivants:

- le niveau de tolérance et la stratégie en matière de risques, tant actuels que futurs de la Banque (y compris les risques en matière ESG) et, plus particulièrement, l'efficacité de la fonction de gestion des risques et de la structure de gouvernance pour les soutenir;
- la supervision de la mise en œuvre du niveau de tolérance et de la stratégie en matière de risques par le comité de direction;
- l'attribution de l'appétit au risque entre les différentes catégories de risques, ainsi que les mesures et limites en matière de risques pour la gestion et la limitation des risques importants;
- la prise en considération des risques que court la Banque dans le cadre de la tarification aux clients;
- l'évaluation des activités qui exposent la Banque à des risques réels;
- le contrôle des exigences en termes de capital et de liquidité, de la base de capital et de la situation de liquidité de la Banque;

- la garantie que les risques sont proportionnels au capital de la Banque;
- la formulation d'un avis sur les transactions importantes et sur les nouvelles propositions d'activités stratégiques qui ont un impact considérable sur l'appétit au risque de la Banque;
- la prise de connaissance et l'analyse des rapports de gestion du management sur la nature et l'ampleur des risques auxquels la Banque et le conglomerat (cf. notamment le Conglomerate Monitoring) sont exposés;
- le contrôle de l'Internal Capital Adequacy Assessment Process (ICAAP), de l'Internal Liquidity Adequacy Assessment Process (ILAAP) et du Recovery Plan;
- la supervision de l'alignement entre tous les produits et services financiers matériels offerts aux clients et le modèle d'affaires et la stratégie de risque;
- l'examen d'un certain nombre de scénarios possibles, y compris des scénarios stressés, pour évaluer comment le profil de risque de l'établissement réagirait à des événements externes et internes;
- l'évaluation des recommandations des auditeurs internes et externes et le suivi de la bonne mise en œuvre des mesures prises.

Afin de favoriser une politique et des pratiques de rémunération saines, le comité des risques examine, sans préjudice des tâches du comité de nomination et du comité de rémunération, si les incitants émanant du système de rémunération tiennent dûment compte de la maîtrise du risque, des besoins de fonds propres et de la position de liquidité de l'établissement, ainsi que de la probabilité et de l'échelonnement dans le temps des bénéfices. Le comité des risques et le comité d'audit échangent périodiquement des informations concernant, notamment, le rapport trimestriel sur les risques, le rapport de la direction effective relatif à l'évaluation du contrôle interne et les analyses de risque effectuées par les départements Legal, Compliance et Audit. Cet échange d'informations a pour but de permettre aux deux comités de réaliser pleinement leur mission et peut prendre la forme d'une séance conjointe.

4.3. Fonctionnement

Le comité des risques se réunit au moins une fois par trimestre. Il se réunit également sur une base ponctuelle en fonction de thèmes spécifiques.

En 2022, le comité des risques s'est réuni à dix reprises, dont cinq réunions conjointes avec le comité d'audit et une réunion conjointe avec le comité Risk & Underwriting de Belfius Insurance.

Le comité des risques fonctionne de manière indépendante par rapport au comité Risk & Underwriting de Belfius Insurance. À la demande du président du comité de la Banque, un comité des risques conjoint de Belfius Banque et de Belfius Insurance peut être tenu.

5. Comité de médiation

En 2014, le conseil d'administration a décidé de mettre en place un comité de médiation au sein du Groupe Belfius.

5.1. Composition

- le président du conseil d'administration de Belfius Banque, qui fait fonction de président;
- deux administrateurs indépendants de Belfius Banque;
- deux administrateurs indépendants de Belfius Insurance.

Au 31 décembre 2022, le comité de médiation était composé comme suit:

- monsieur Chris Sunt, président du conseil d'administration de Belfius Banque;
- madame Carine Doutrelepont et madame Martine De Rouck, administrateurs indépendants de Belfius Banque;



PRÉSIDENT Chris Sunt

Président du conseil d'administration de Belfius Banque

MEMBRES Martine De Rouck

Administrateur indépendant Belfius Banque

Carine Doutrelepont

Administrateur indépendant Belfius Banque

Cécile Coune

Administrateur indépendant Belfius Insurance

Jean-Michel Kupper

Administrateur indépendant Belfius Insurance

- madame Cécile Coune et monsieur Jean-Michel Kupper, administrateurs indépendants de Belfius Insurance.

En 2022, le comité de médiation ne s'est pas réuni.

5.2. Compétences

Le comité de médiation est chargé de rendre des avis dans le cadre de conflits d'intérêts dans des transactions intragroupes significatives entre entités du Groupe Belfius. Ces avis sont communiqués aux conseils d'administration des sociétés concernées qui prendront ensuite une décision définitive sur la transaction ou l'opération visée.

6. Comité technologique

En mars 2021, le conseil d'administration a décidé de mettre en place un comité technologique au sein du Groupe Belfius.

6.1. Composition

Au 31 décembre 2022, le comité technologique était composé de monsieur Paul Bodart (administrateur non exécutif de Belfius Banque), président, madame Carine Doutrelepont (administrateur non exécutif de Belfius Banque), messieurs Bruno Brusselmans (administrateur non exécutif de Belfius Banque), Peter Hinssen (administrateur non exécutif de Belfius Banque), Jean-Michel Kupper (administrateur non exécutif de Belfius Insurance).

Madame Isabel Neumann n'est plus membre du comité technologique depuis le 15 juillet 2022. Monsieur Stijn Bijmens n'intervient plus en tant que conseiller externe du comité technologique depuis le 1^{er} juillet 2022.

En 2022, le comité technologique s'est réuni à cinq reprises.

6.2. Compétences

Le comité technologique, compétent pour Belfius Banque et ses filiales, conseille le conseil d'administration au sujet de sa stratégie en matière de technologie et d'importantes décisions d'investissement en technologie, etc. Par technologie, sont entre autres visés l'IT, le digital et l'intelligence artificielle.

Le comité technologique est chargé de:

- conseiller le conseil d'administration quant aux décisions à prendre en matière de stratégie technologique et aux choix importants à opérer en matière d'investissements technologiques, et préparer ces décisions;
- suivre et évaluer les tendances technologiques, la réglementation et la concurrence actuelles et à venir et/ou les évolutions FinTech susceptibles d'affecter les projets stratégiques de Belfius, y compris le suivi des tendances générales du secteur et les tendances à venir concernant la gestion des données d'entreprise et l'utilisation des données par le secteur financier pour maximiser la valeur de l'expérience client, et conseiller le conseil d'administration sur ces matières;
- évaluer les mesures et conseiller le conseil d'administration sur les étapes technologiques stratégiques et les développements transformationnels de Belfius, tels que l'expérience client, la vente par le biais de canaux digitaux et les synergies potentielles avec les réseaux physiques et autres, les partenariats potentiels;
- suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre des décisions technologiques prises par le conseil d'administration, y compris, mais sans s'y limiter, la performance et la sécurité des technologies, et en rendre compte au conseil d'administration. Il s'agit notamment de suivre et de reconsidérer l'état d'avancement du déménagement de l'infrastructure cloud (calendrier, rythme, atténuation des risques, modèles hybrides, talents), des bases et des plateformes;



PRÉSIDENT Paul Bodart

MEMBRES Bruno Brusselmans
Administrateur
Belfius Banque

Carine Doutrelepont
Administrateur
Belfius Banque

Peter Hinssen
Administrateur
Belfius Banque

Isabel Neumann⁽¹⁾
Administrateur
Belfius Banque

Jean-Michel Kupper
Administrateur
Belfius Insurance

Stijn Bijmens⁽²⁾
Conseiller externe

(1) Jusqu'au 15 juillet 2022.

(2) Jusqu'au 1^{er} juillet 2022.

- examiner et discuter les rapports établis par le management sur les activités, stratégies et paramètres en matière de technologies, y compris la performance des projets de données d'entreprise, et en rendre compte au conseil d'administration.

La responsabilité de la surveillance des risques liés à la technologie, y compris l'évaluation et la gestion des risques, continuera à incomber au comité des risques et au comité d'audit.

7. Comité d'art de Belfius

Un comité d'art est mis en place depuis 2015.

7.1. Composition

Le comité d'art est composé d'au moins 4 membres dont le président du conseil d'administration de Belfius Banque, un membre du comité de direction de Belfius Banque, le responsable en matière d'ESG (Environmental, Social & Governance) et le conservateur de la Belfius Art Collection. Le conseil d'administration de Belfius Banque peut nommer un ou plusieurs membres supplémentaires.

Au 31 décembre 2022, le comité d'art de Belfius était composé comme suit:

- monsieur Chris Sunt, président du conseil d'administration de Belfius Banque;
- monsieur Marc Raisière, président du comité de direction de Belfius Banque;
- madame Mieke Debeerst, Chief Customer Experience & Marketing Communications Officer;
- madame Truike Vercruysse, Head of Sustainability;
- madame Bénédicte Bouton, Head of Culture chez Belfius et Conservatrice de la Belfius Art Collection.

En 2022, le comité d'art s'est réuni à 9 reprises.

7.2. Compétences

Le comité d'art a été mandaté par le conseil d'administration de Belfius Banque pour gérer la collection d'art de Belfius comme mentionné à l'article 10 des statuts de Belfius Banque. Dans le cadre de ce mandat, le comité d'art statue sur la gestion, la conservation, la préservation, l'utilisation, le développement et l'évolution de la Belfius Art Collection.



PRÉSIDENT Chris Sunt

Président du conseil d'administration de Belfius Banque

MEMBRES Marc Raisière

Président du comité de direction de Belfius Banque

Mieke Debeerst

Chief Customer Experience & Marketing Communications Officer

Truike Vercruysse

Head of Sustainability

Bénédicte Bouton

Head of Culture chez Belfius et Conservatrice de la Belfius Art Collection

Systèmes de contrôle interne et de gestion des risques concernant les rapports financiers

Belfius Banque dispose de divers systèmes de contrôle interne et de gestion des risques concernant les rapports financiers. Ces contrôles sont exécutés à différents niveaux.

Chaque jour, l'inventaire est réconcilié avec les soldes en ACEC/ACSE par le biais de l'outil de réconciliation ACNR. Les montants non réconciliés sont signalés via un outil de suivi et de matching INTELLIMATCH. À la fin du mois, l'inventaire du bilan et hors-bilan dans le grand livre GEXL est réconcilié avec les soldes en ACEC/ACSE. Les montants non réconciliés sont signalés via un outil en ligne en GEXL. Le centre de compétences comptable (back office) concerné est responsable de l'analyse de la nature des différences et de la mise en œuvre d'actions correctrices.

Les comptes (Belgian Gaap et IFRS) sont clôturés mensuellement. Un contrôle de premier niveau est effectué par les centres de compétences comptables qui ont l'entière responsabilité du grand livre (bilan, hors-bilan et compte de résultats) et de l'inventaire. En ce qui concerne les activités de Financial Markets, FM Risk Management est responsable de la validation du compte de résultats et des comptes de gains ou pertes latents ou différés. Les procédures et activités de contrôle sont documentées par chaque département impliqué.

Corporate Accounting Control réalise un contrôle de second niveau et assure le pilotage du processus de clôture, la centralisation et la validation finale de toutes les données comptables et informations pertinentes dans le cadre du reporting. Une approche basée sur le risque est adoptée afin de déterminer la nature et l'étendue des activités de contrôle. Les contrôles effectués reposent essentiellement sur une analyse des écarts constatés au niveau des soldes et ratios, des tests par échantillonnage, un examen des documents justificatifs et des contrôles de vraisemblance. Les résultats du contrôle analytique sont consignés dans un rapport des faits marquants, soumis à la hiérarchie opérationnelle. Les procédures et activités de contrôle sont décrites par chaque département.

Les contrôles de premier et second niveaux garantissent de manière adéquate l'exhaustivité, l'exactitude et la présentation appropriée des données comptables, conformément aux normes financières et réglementaires.

Les principales filiales de Belfius Banque appliquent des systèmes d'audit interne et de gestion des risques similaires à leurs états financiers. Depuis le mois d'octobre 2017, la préparation des états financiers de Belfius Insurance et de ses filiales est confiée à Belfius Banque afin de mieux aligner et optimiser les processus. La continuité est garantie car les ressources et les compétences de Belfius Insurance impliquées dans la préparation et l'audit interne des états financiers ont été également transférées à Belfius Banque.

Fonctions externes des administrateurs – article 62, §2 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de Bourse

Au 31 décembre 2022, les administrateurs de Belfius Banque disposaient de 26 mandats d'administrateur dans d'autres sociétés ayant une activité industrielle, commerciale ou financière.

Conformément au règlement de la Banque nationale de Belgique du 6 décembre 2011 concernant l'exercice de fonctions externes par les dirigeants et les administrateurs d'entreprises réglementées, Belfius Banque est tenue de rendre publiques les fonctions externes exercées par ses administrateurs et dirigeants effectifs. Belfius Banque a choisi de publier ces mandats dans son rapport annuel qui est déposé à la Banque nationale de Belgique.

Commissaire

Le contrôle de la situation financière et des états financiers de Belfius Banque a été confiée à KPMG Réviseurs d'Entreprises SRL, représentée par messieurs Olivier Macq et Kenneth Vermeire.

KPMG Réviseurs d'Entreprises SRL a décidé de ne plus désigner monsieur Kenneth Vermeire, réviseur d'entreprises, comme représentant permanent, avec effet à partir du 8 novembre 2022.

Par conséquent, monsieur Olivier Macq, réviseur d'entreprises, agira en tant que représentant permanent unique de la société KPMG Réviseurs d'Entreprises SRL, commissaire de Belfius Banque, pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2022.

KPMG	Prestations effectuées en 2022				
	Audit des comptes financiers	Autres missions de certification	Conseils fiscaux	Autres missions	Total
(en milliers d'EUR)					
KPMG RÉVISEURS D'ENTREPRISES	1.583.930	87.660	0	362.950	2.034.540
Belfius Banque	833.000	23.100		120.750	976.850
Filiales (périmètre bancaire)	179.000	51.960			230.960
Belfius Insurance	571.930	12.600		242.200	826.730
AUTRES ENTITÉS DE KPMG	97.000	0	0	461.400	558.400
Belfius Banque				461.400	461.400
Filiales (périmètre bancaire)	84.000				84.000
Belfius Insurance	13.000				13.000
TOTAL	1.680.930	87.660	0	824.350	2.592.940

Le mandat du commissaire, KPMG Réviseurs d'Entreprises SRL, prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2023. Sur recommandation du comité d'audit et sur proposition du conseil d'administration, il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2023 de renouveler le mandat de commissaire de KPMG Réviseurs d'Entreprises SRL, représenté par monsieur Olivier Macq, pour une période de trois ans. Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2026.

Le tableau ci-dessus donne un aperçu des honoraires de l'actuel commissaire pour les prestations effectuées pour Belfius Banque, pour les sociétés belges liées à Belfius Banque et pour ses filiales étrangères dans le courant de l'exercice 2022.

Compliance

1. Rôle

La fonction de Compliance veille à l'intégrité des activités de Belfius Banque et à la maîtrise des risques de Compliance. La direction Compliance fait en sorte et veille à ce que Belfius Banque, ses filiales, collaborateurs, fournisseurs et intermédiaires respectent la législation ainsi que les règles et normes internes, applicables à Belfius.

L'accent est mis principalement sur les règles relatives à la protection des intérêts des clients, également appelées règles de bonne conduite, telles que les règles de conduite MiFID pour les services d'investissement et la prévention des conflits d'intérêts.



D'une part, Compliance conseille et sensibilise la direction, le management et les services commerciaux et opérationnels de Belfius Banque à l'application correcte et adéquate de la loi et de la réglementation ce, tant dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de l'entreprise, du développement de nouvelles activités, canaux de distribution et processus, que dans le cadre de dossiers ou transactions spécifiques. À cette fin, il suit activement l'évolution de la législation belge et internationale, en étroite collaboration avec le service juridique.

D'autre part, la direction organise la supervision et le contrôle indépendants de l'application correcte des procédures et instructions élaborées. En tant que telle, elle surveille l'effectivité de la politique et propose des mesures de correction si nécessaire.

2. Organisation

Compliance s'organise autour d'une direction Compliance centrale basée sur trois piliers: les Business Advisors (la fonction de conseil), l'équipe de «Compliance Risk Monitoring» (la fonction de contrôle) et la Cellule anti-blanchiment. Ces trois équipes sont soutenues par une cellule spécifique qui encadre les projets sur le plan informatique et organisationnel.

La direction centrale Compliance peut également faire appel à un vaste réseau de correspondants Compliance au sein des différentes divisions de la Banque, ainsi qu'à des réseaux de Compliance Managers au sein du réseau d'agences salariées et du réseau indépendant. Ces derniers jouent un rôle significatif, notamment dans le cadre de l'introduction de la politique et des procédures en matière de Compliance et de la formation et de la sensibilisation à celles-ci.

Un «Compliance Officer» agréé par la FSMA est à la tête de l'organisation Compliance. Depuis le 1^{er} janvier 2019, le «Compliance Officer» fait directement rapport au CRO, membre du comité de direction et, si nécessaire, peut s'adresser directement au président du comité d'audit, au président du conseil d'administration et à l'autorité de contrôle.

Comme prévu par la réglementation, la direction dispose également d'un «Anti-Money Laundering Compliance Officer».

Le «Anti-Money Laundering Compliance Officer» (AML CO) est responsable de l'équipe anti-blanchiment, qui veille à la lutte contre les pratiques de blanchiment. Belfius met tout en œuvre pour ne pas être impliquée dans le blanchiment de capitaux issus d'activités illégales, de l'organisation de la fraude fiscale, du financement du terrorisme ou du contournement des embargos internationaux. Pour souligner cet engagement, le AML CO a établi un encadrement compliance général pourvu de politiques concernant les différents domaines compliance, des mesures de pré-

vention et de contrôle élargies. La bonne connaissance du client et son identification, le contrôle de l'origine des flux financiers sur les comptes et la détection des transactions douteuses sont autant d'éléments indispensables pour prévenir ces pratiques.

Dans le cadre de la réglementation «General Data Protection Regulation» (GDPR) qui est entrée en vigueur en mai 2018, l'ancien rôle du «Privacy Officer» chez Compliance a été intégré dans la nouvelle fonction du Data Protection Officer (DPO) créée en mai 2018 au niveau de «Operational Risk Management». Une transition fluide a été organisée dans ce cadre.

Le Compliance Officer de Belfius Banque veille également à ce qu'une politique Compliance cohérente et adéquate soit menée dans toutes les filiales du Groupe Belfius. Belfius Banque définit la politique du groupe et la méthodologie Compliance à utiliser. Chaque filiale réglementée dispose d'un Compliance Officer local qui est responsable de l'application adaptée de la politique dans sa filiale. Ces Compliance Officers rapportent fonctionnellement au Compliance Officer de Belfius Banque. Ils sont responsables des activités compliance au niveau de leur entité, à savoir l'identification et l'évaluation du risque compliance, l'octroi de conseils aux lignes d'activités et au management, le monitoring et les contrôles de 2^e ligne et la définition et la réalisation des plans d'action compliance. Le Compliance Officer local informe régulièrement le comité de direction local, le conseil d'administration local ainsi que le Compliance Officer de Belfius Banque des activités et des risques compliance.

3. Charte – élargissement des compétences

Afin de garantir l'indépendance de la fonction de Compliance, le mandat, les compétences, l'organisation et les tâches de la fonction de Compliance sont formellement encadrés par une charte spécifique, approuvée par le conseil d'administration de la Banque. La Charte accorde également à la fonction Compliance un accès illimité à toutes les informations et à tous les collaborateurs au sein de la Banque, en fonction des analyses ou contrôles éventuels qu'elle juge nécessaires.

La Charte Compliance est évaluée périodiquement et a été élargie là où cela s'avère nécessaire, en fonction de l'évolution de la réglementation, des nouveaux risques potentiels détectés, et/ou de l'adaptation de l'appétit au risque du Groupe Belfius. Ainsi, le champ d'application de la fonction Compliance a été élargi ces dernières années au conseil et à la surveillance des règles en matière de publicité, à la loi sur les pratiques de marché et à la réglementation en matière de crédits à la consommation, de crédits hypothécaires et de services de paiements. La Charte est applicable à toutes les filiales réglementées du Groupe Belfius.



Informations générales

Capital social et affectation du résultat de Belfius Banque

1. Capital social et évolution du capital durant l'exercice 2022

Le capital social de Belfius Banque s'élève à trois milliards quatre cent cinquante-huit millions soixante-six mille deux cent vingt-sept euros quarante et un centimes (EUR 3.458.066.227,41) et est représenté par 359.412.616 actions nominatives. L'actionnariat de Belfius Banque se présente comme suit: 359.407.616 actions nominatives sont détenues par la société anonyme d'intérêt public Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPI) en nom propre mais pour le compte de l'État belge et 5.000 actions nominatives sont détenues par la société anonyme Certi-Fed, une filiale à 100% détenue par la SFPI.

L'assemblée générale extraordinaire du 19 mars 2019 a autorisé le conseil d'administration, conformément aux prescrits légaux, à augmenter le capital de la Banque, en une ou plusieurs fois, à concurrence d'un montant maximum de trois milliards quatre cent cinquante-huit millions soixante-six mille deux cent vingt-sept euros quarante et un centimes (EUR 3.458.066.227,41). Cette autorisation est valable pour une durée de cinq ans à dater de la publication de la décision de l'assemblée générale aux annexes du Moniteur belge.

Au cours de l'exercice 2022, le capital social de la Banque n'a pas été modifié.

2. Affectation du résultat

Les résultats sociaux de l'exercice 2022 affichent un bénéfice de EUR 884.285.214,21. Après prélèvement d'un montant de EUR 994.542,85 des réserves immunisées, le bénéfice de l'exercice à affecter s'élève à EUR 885.279.757,06.

De ce résultat, un montant de EUR 500.862.766,06 sera affecté aux réserves.

3. Dividende annuel

Le conseil d'administration du 21 mars 2023 a proposé à l'assemblée générale du 26 avril 2023 un dividende ordinaire de EUR 384,4 millions au titre de l'exercice 2022.

Modification des statuts

Les statuts de Belfius Banque ont été modifiés le 22 avril 2020 (modification des statuts afin de prévoir que l'assemblée générale des actionnaires puisse déroger à la règle suivant laquelle un administrateur non exécutif peut être rééligible pour deux mandats au maximum).



Principales modifications dans le périmètre de Belfius Banque au niveau social

En 2022, Belfius a continué à se développer dans différents domaines afin de renforcer son positionnement et sa stratégie, notamment en adaptant le périmètre de ses participations non consolidées:

- dans les services liés à la mobilité, Belfius Banque a pris une participation majoritaire dans CenEnergy, une scale-up belge prometteuse qui propose des solutions de recharge durables et complètes. Avec ce partenariat stratégique, Belfius entend miser résolument sur une mobilité durable inspirée par ses ambitions ESG visant en particulier à réduire fortement les émissions de CO₂ dans notre pays et à équiper ses clients avec une infrastructure de recharge électrique complète et durable;
- dans la gestion et la mise à disposition de cash au service de sa clientèle, via une augmentation de capital de Batopin. Batopin (Belgian ATM OPTimization INitiative) est un projet de Belfius, BNP Paribas Fortis, ING et KBC qui veillent ensemble au développement d'un réseau optimal de guichets automatiques bancaires en Belgique. La sécurité et l'efficacité sont au cœur de cette initiative, tout comme l'inclusion financière et sociale;
- dans le cadre du soutien à la création, la croissance et la durabilité d'entreprises en Région wallonne en vue du développement de l'emploi, de la valeur ajoutée et de la durabilité via l'apport, dans l'entreprise Newco (FDO 2023), de sa participation dans la SRIW. La SRIW, Sowalfin et Sogepa ont été fusionnées par absorption avec cette nouvelle entreprise créée par la Région wallonne.

Différentes opérations concernant des participations immobilières ou financières ont également eu lieu chez Belfius, au rang desquelles:

- la cession de ses participations dans Bedrijvencentrum Limburg et Bedrijvencentrum Zaventem (deux centres d'entreprises offrant des locaux et des facilités logistiques à de petites sociétés);
- la cession de sa participation dans SRIW Environnement (une entreprise active dans la gestion de l'environnement et le développement de l'énergie renouvelable);
- la liquidation de The Studio (entreprise active dans le développement des initiatives fintech et les investissements dans les startups fintech) et de Banking Funding Company (entreprise active dans le funding et le règlement des flux financiers des cartes de paiement internationales);
- la liquidation de Penates (entreprise active dans la titrisation dans le but d'améliorer la liquidité au sein de Belfius Banque);
- la sortie du capital de Trividend (entreprise active dans les investissements en faveur d'entrepreneurs et d'entreprises engagées socialement via des emprunts subordonnés et des instruments de capital).

Litiges importants

Belfius (c.-à-d. Belfius Banque et ses filiales consolidées) est impliquée dans une série de litiges en Belgique qui découlent de ses activités professionnelles habituelles, y compris celles où elle agit en tant qu'assureur, bailleur de fonds et prêteur, employeur, investisseur et contribuable.

Belfius constitue des provisions pour ces litiges si sa direction estime en prenant en considération l'ensemble des éléments à sa disposition, tels que l'analyse par ses juristes d'entreprise et des conseillers juridiques externes le cas échéant,

- qu'il existe une obligation actuelle résultant d'événements passés;
- qu'un paiement par Belfius est probable; et
- que le montant d'un tel paiement peut être déterminé raisonnablement.

Bien qu'il soit souvent impossible de prédire ou de déterminer l'issue de tous les litiges en cours, Belfius ne constitue pas de provision pour certains autres litiges dont elle a connaissance lorsque, conformément aux principes décrits ci-dessus, la direction estime, après examen approfondi d'avis pertinents, que ces litiges sont infondés, qu'il est possible de s'y opposer avec succès, ou que l'issue de ces litiges ne devrait pas entraîner de perte significative.

De l'avis de Belfius, les litiges en cours les plus importants sont décrits ci-dessous, qu'une provision soit constituée à cet effet ou non⁽¹⁾. Leur description ne traite pas des éléments et évolutions qui n'ont pas d'impact sur la position de Belfius. Si l'issue de ces litiges devait être favorable pour les parties adverses, ils pourraient éventuellement avoir un impact financier pour Belfius. En ce qui concerne les litiges pour lesquels aucune provision n'a été constituée, cet impact demeure non quantifiable à ce jour. Il est à noter qu'en dehors des cas énumérés ci-dessous, une vigilance continue est observée dans la prévention du blanchiment d'argent (AML) dans le secteur financier belge. Dans ce contexte, et comme à son habitude, Belfius collabore avec les autorités belges et suit la situation de près.

1. Le Fonds du Logement de Bruxelles-Capitale

Le Fonds du Logement de Bruxelles-Capitale a cité Belfius Banque le 9 octobre 2012 à comparaître devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles. Le Fonds du Logement a souscrit, pour un montant total de EUR 32 millions, quatre billets de trésorerie émis entre juillet et septembre 2011 par le Holding Communal et placés par Belfius en qualité de dealer (agent placeur) dans le cadre du programme d'émission de billets de trésorerie. En raison de graves difficultés

financières rencontrées par le Holding Communal, le Fonds du Logement a accordé au Holding Communal le 24 novembre 2011 un abandon de créances volontaire et a reçu un remboursement de EUR 16 millions. Le Holding Communal a été mis en liquidation en décembre 2011. Belfius ayant agi en qualité de dealer des billets de trésorerie, le Fonds du Logement exige de Belfius Banque le remboursement du solde. Belfius Banque rejette la demande du Fonds du Logement étant donné que la perte engendrée sur cet investissement résulte d'un abandon de créances volontaire par le Fonds du Logement correspondant à la moitié de son investissement.

Le 27 mars 2014, le Tribunal de Commerce de Bruxelles a déclaré la demande du Fonds du Logement recevable, mais non fondée. Le Fonds du Logement a interjeté appel de cette décision le 3 juin 2014.

L'arrêt de la Cour d'appel de Bruxelles du 28 mars 2022 déclare le recours du Fonds du logement non fondé. Le Fonds du logement a renoncé à introduire un recours devant la Cour de cassation. Le litige est donc clos.

2. Arco – Actionnaires coopérateurs

Différentes parties, dont Belfius Banque, ont été assignées par des actionnaires des sociétés coopératives du groupe Arco dans trois procédures distinctes:

- une procédure devant le Tribunal de l'entreprise néerlandophone de Bruxelles («Procédure Trib. de l'entreprise Deminor»);
- une procédure devant le Tribunal de Première Instance de Bruxelles en 2018 («Procédure Trib. 2018»);
- une procédure devant le Tribunal de Première Instance de Bruxelles en 2022 («Procédure Trib. 2022»).

2.1. Procédure Tribunal de l'entreprise Deminor

Le 30 septembre 2014, 737 actionnaires de trois sociétés du groupe Arco (Arcopar, Arcoplus et Arcofin) ont assigné (avec le soutien de Deminor) les entités Arco et Belfius Banque, devant le Tribunal de l'entreprise néerlandophone de Bruxelles (les «Procédures Deminor»). Le 19 décembre 2014, 1.027 autres actionnaires des entités Arco se sont joints aux Procédures Deminor. Le 15 janvier 2016, 405 autres actionnaires des entités Arco se sont joints aux Procédures Deminor, portant à 2.169 le nombre de demandeurs. Le 16 novembre 2020, une nouvelle procédure «Deminor» a été entamée, à laquelle se sont joints tous les demandeurs sauf un, afin d'anticiper une éventuelle nullité de la citation initiale. Le contenu des deux procédures est identique. Par conséquent, elles sont traitées conjointement.

(1) Le cas échéant, l'article 92 de IAS37 peut s'appliquer à cette section.

Les demandeurs réclamaient notamment que le Tribunal statue sur les éléments suivants:

- en premier lieu, que le Tribunal déclare nulle et non avenue leur convention d'affiliation, en conséquence d'un vice de consentement allégué;
- que les défendeurs soient condamnés, in solidum, à rembourser aux demandeurs leur apport en capital dans ces entités, plus les intérêts; à titre subsidiaire, une indemnisation à Belfius Banque en raison d'une allégation de la violation du devoir d'information; et
- que les défendeurs soient en outre condamnés au versement d'une indemnité aux demandeurs.

Les apports en capital des 2.169 demandeurs qui sollicitent un remboursement s'élevaient à EUR 6,5 millions (montant en principal) à la date de ce rapport. Les réclamations des demandeurs dans les Procédures Deminor sont fondées sur des allégations de fraude et/ou d'erreur qui aurait été commise par les entités Arco et Belfius Banque. En ordre subsidiaire, les demandeurs ont allégué que Belfius Banque avait failli à son devoir d'information, tel que l'on est en droit de l'attendre d'un banquier normalement prudent et diligent. Concernant Belfius Banque, les demandeurs ont mentionné des courriers et des brochures qui contiendraient des informations trompeuses émises par les prédécesseurs de Belfius Banque. L'État belge, DRS Belgium (Deminor) et le président du comité de direction des entités Arco sont également défendeurs dans le cadre du procès devant le Tribunal de l'entreprise de Bruxelles. Dans l'intervalle, l'ASBL ArcoClaim est également intervenue dans cette procédure (sur base d'un transfert de créance par l'un des demandeurs/actionnaires). L'affaire a été plaidée lors de plusieurs séances de plaidoirie en juin 2021. Dans sa décision annoncée le 3 novembre 2021, le Tribunal de l'entreprise néerlandophone de Bruxelles a rejeté toutes les demandes des actionnaires.

Les actionnaires ont interjeté appel contre le jugement. L'affaire est introduite devant la Cour d'Appel de Bruxelles. Un calendrier a été déterminé. La date estimée des plaidoiries se situe dans la deuxième moitié de 2028.

2.2. Procédure Tribunal 2018

En outre, le 7 février 2018, deux actionnaires du groupe Arco ont assigné l'État belge devant le Tribunal de Première Instance de Bruxelles. Il est invoqué que l'État belge aurait commis une faute en promettant et en instaurant un système de garantie en faveur des actionnaires de sociétés coopératives (tels que les actionnaires des sociétés du groupe Arco) qui a, par la suite, été considéré comme une aide d'État illicite par la Commission européenne. Ces deux demandeurs ont également assigné Belfius Banque, le 8 février 2018, en intervention dans cette procédure, en invoquant une faute de Belfius Banque dans la vente des actions Arco. Des groupements d'actionnaires Arco se sont organisés, via les réseaux sociaux, afin de convaincre d'autres actionnaires Arco de joindre cette procédure judiciaire.

Aucun calendrier de plaidoiries n'a encore été fixé pour cette affaire. Une demande de médiation a été introduite par ArcoClaim.

Lors d'une mise à jour récente, ArcoClaim a déclaré que 7.258 nouveaux actionnaires Arco ont rejoint ArcoClaim, en plus des 5.334 actionnaires Arco qui avaient déjà rejoint la procédure.

2.3. Procédure Tribunal 2022

Le 14 décembre 2022, 10 actionnaires Arco ont lancé une nouvelle procédure avec l'aide de Deminor contre les sociétés Arco, l'État Belge et Belfius Banque devant le Tribunal de Première Instance. Dans le cadre de cette procédure les actionnaires demandent de:

- condamner les défenderesses sur base des fautes extra-contractuelles à une indemnisation égale au montant de leur apport en capital, plus les intérêts éventuellement capitalisés, les dividendes éventuellement capitalisés, et les réserves bonus éventuels; et
- à une indemnisation pour les dommages moraux.

Entretemps, un total de 13.678 actionnaires ont rejoint cette procédure.

L'audience introductive est actuellement prévue pour le premier semestre 2023.

Aucune provision n'a été constituée pour ces litiges parce que Belfius Banque estime disposer d'arguments valables pour que ces demandes soient déclarées irrecevables et/ou non fondées.

3. Funding loss

Belfius Banque a été confrontée durant plusieurs années à des procédures judiciaires visant à contester les indemnités de funding loss sollicitées par la Banque lors du remboursement anticipé des crédits professionnels, lesquelles sont destinées à compenser la perte financière encourues par la Banque suite à ce remboursement anticipé.

Suite à la forte augmentation des taux d'intérêt, le nombre de demandes de remboursement anticipé des crédits professionnels et les pertes encourues par la Banque suite à un tel remboursement ont fortement diminué. La portée et le montant des indemnités de funding loss potentielles sont devenues immatérielles. Par conséquent, la provision qui couvrirait partiellement l'impact financier global potentiel du risque lié aux contestations de l'indemnité de funding loss et aux transactions a été supprimée, puisque

- le risque étant devenu négligeable, il ne doit plus être couvert; et que
- le portefeuille de litiges existants en matière de funding loss a réduit de manière matérielle.

Lorsque cela s'avère pertinent, une provision spécifique est toutefois toujours constituée en vue de couvrir les litiges existants. Les provisions sont réévaluées de manière continue en vue de tenir compte de l'évolution de la situation spécifique.

4. Investigations liées aux «Panama Papers»

Les présents paragraphes sont mentionnés dans un souci d'exhaustivité, et l'information ci-après ne fait pas l'objet d'un litige. Le 5 décembre 2017, une perquisition ordonnée par un juge d'instruction de Bruxelles a eu lieu au siège social de Belfius Banque dans le cadre de la Commission parlementaire sur les «Panama Papers» belges. La Banque a été perquisitionnée à titre de témoin et n'est pas accusée de faute. Le champ de l'investigation vise à établir si une quelconque violation d'obligations relatives au blanchiment d'argent a eu lieu et à rechercher le lien entre Belfius Banque (ou ses prédécesseurs) et, entre autres, Experta et Dexia Banque Internationale Luxembourg (anciennes entités du groupe Dexia).

À ce jour et depuis la perquisition, Belfius Banque n'a pas reçu d'autres informations.

5. Enquête judiciaire sur les activités d'une agence bancaire indépendante

Belfius Banque a été inculpée pour son rôle présumé relatif à des activités potentiellement frauduleuses qui auraient été commises par le biais d'un directeur d'une agence indépendante de Belfius Banque en violation de diverses réglementations (bancaires).

Après consultation du dossier pénal, Belfius reste convaincue de disposer d'arguments suffisamment valables pour faire déclarer les poursuites irrecevables et/ou non fondées.

Aucune provision n'a été constituée pour ce dossier.

Déclaration de transparence

Obligations de transparence concernant l'information sur les émetteurs dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé.

Conformément à la directive 2004/109/CE sur l'harmonisation des obligations de transparence concernant l'information sur les émetteurs dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé (ci-après la «Directive Transparence») et à la directive 2007/14/CE du 8 mars 2007 portant modalités d'exécution de certaines dispositions de la Directive Transparence, Belfius Banque SA a choisi le Luxembourg comme État membre d'origine.

La Directive Transparence a été transposée en droit luxembourgeois par:

- la loi luxembourgeoise du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence concernant l'information sur les émetteurs dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé;
- le règlement grand-ducal du 3 juillet 2008 relatif à la désignation officielle de mécanismes pour le stockage centralisé des informations réglementées au sens de la loi du 11 janvier 2008;
- la circulaire CSSF 08/337 de la Commission de surveillance du secteur financier.

La réglementation précitée prévoit un certain nombre d'obligations concernant l'information et la publication de données.

Conformément à l'article 3.(2) de la loi luxembourgeoise relative aux obligations de transparence sur les émetteurs de valeurs mobilières, le comité de direction de Belfius Banque déclare dès lors que:

- Belfius Banque a choisi le Luxembourg comme État membre d'origine;
- à sa connaissance, les états financiers établis conformément au corps de normes comptables applicable donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation;
- à sa connaissance, le rapport de gestion présente fidèlement l'évolution et les résultats de l'entreprise, la situation de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

Le reporting pays par pays

Sur la base de l'article 6bis de l'arrêté royal du 23 septembre 1992 relatif aux comptes consolidés des établissements de crédit, Belfius publie les renseignements suivants sur une base consolidée, en les ventilant par pays où Belfius dispose d'un établissement (succursale ou filiale).

Pays	Activité	31/12/21			
		Chiffres d'affaires ⁽¹⁾ (en milliers d'EUR)	ETP moyen ⁽²⁾	Résultat net avant impôt (en milliers d'EUR)	(Charges) Revenus d'impôt (en milliers d'EUR)
BELGIQUE	BANQUE ET ASSURANCES	2.694.768	6.199	1.234.200	(289.442)
ÉTAT MEMBRE					
Luxembourg	Autres services financiers et activités d'assurances	12.604	6	11.388	(2.790)
Irlande	Autres services financiers et activités d'assurances	(4.966)	7	(16.971)	1.191
France	Autres services financiers et activités d'assurances	870		(2.903)	943
TOTAL		2.703.276	6.212	1.225.714	(290.098)

Pays	Activité	31/12/22			
		Chiffres d'affaires ⁽¹⁾ (en milliers d'EUR)	ETP moyen ⁽²⁾	Résultat net avant impôt (en milliers d'EUR)	(Charges) Revenus d'impôt (en milliers d'EUR)
BELGIQUE	BANQUE ET ASSURANCES	2.952.195	6.331	1.220.809	(280.087)
ÉTAT MEMBRE					
Luxembourg	Autres services financiers et activités d'assurances	4.567	6	2.648	917
Irlande	Autres services financiers et activités d'assurances	20.344	6	30.728	(749)
France	Autres services financiers et activités d'assurances	5.248		426	1.199
TOTAL		2.982.353	6.343	1.254.611	(278.719)

(1) Basé sur «Revenus» du compte de résultats consolidé du Rapport annuel.

(2) Nous renvoyons à la note «7.10. Frais de personnel» du Rapport annuel.



Comptes consolidés

États financiers au 31 décembre 2022

I.	CHIFFRES CLÉS	279
	Bilan consolidé	279
	Compte de résultats consolidé	281
	État consolidé du résultat global	282
	Variation des fonds propres consolidés	284
	Tableau des flux de trésorerie consolidés	289
	ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS	291
II.	Événements postérieurs à la clôture	291
III.	Règles de présentation et d'évaluation des comptes consolidés	292
IV.	Analyse par secteur opérationnel	320

V.	Notes sur l'actif du bilan consolidé	325
5.1.	Trésorerie et équivalents de trésorerie	325
5.2.	Caisse et avoirs auprès des banques centrales	325
5.3.	Prêts et créances sur établissements de crédit	325
5.4.	Prêts et créances	327
5.5.	Dettes représentées par un titre et instruments fonds propres	331
5.6.	Dérivés	335
5.7.	Investissements dans des sociétés mises en équivalence	340
5.8.	Immobilisations corporelles	342
5.9.	Immobilisations incorporelles	344
5.10.	Écarts d'acquisition	346
5.11.	Actifs et dettes fiscaux différés	346
5.12.	Autres actifs	349
5.13.	Actifs non courants (groupe d'actifs destiné à être cédé) détenus en vue de la vente et activités abandonnées	349
5.14.	Contrats de location	350
VI.	Notes sur les dettes figurant au bilan consolidé	352
6.1.	Caisse et avoirs des banques centrales	352
6.2.	Dettes envers et dépôts des établissements de crédit	353
6.3.	Dettes et dépôts	354
6.4.	Titres de créance émis et autres passifs financiers	355
6.5.	Provisions pour activités d'assurances	357
6.6.	Provisions et passifs éventuels	361
6.7.	Dettes subordonnées	369
6.8.	Autres passifs	371

VII.	Notes annexes au compte de résultats consolidé	372
7.1.	Intérêts perçus – Intérêts payés	372
7.2.	Dividendes	373
7.3.	Résultat net des sociétés mises en équivalence	373
7.4.	Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultats	373
7.5.	Résultat net sur investissements et dettes	376
7.6.	Honoraires et commissions perçus – versés	378
7.7.	Résultats des assurances	379
7.8.	Autres revenus	381
7.9.	Autres charges	382
7.10.	Frais de personnel	382
7.11.	Frais généraux et administratifs	383
7.12.	Amortissements sur actifs immobilisés	383
7.13.	Dépréciations d'instruments financiers et provisions pour engagements de crédit	384
7.14.	Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	386
7.15.	Dépréciation d'écarts d'acquisition	386
7.16.	(Charges) Revenus d'impôt	387
	AUTRES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS	388
VIII.	Annexes sur les éléments hors bilan	388
8.1.	Opérations en délai d'usage (regular way trade)	388
8.2.	Garanties	388
8.3.	Engagements de crédit	388
8.4.	Autres engagements d'activité de financement	389
8.5.	Engagements - passifs éventuels	389
8.6.	Prêts et emprunts d'obligations (dans le cadre de «Bond Lending and Bond Borrowing Transactions»)	389

IX	Annexes sur l'exposition au risque	390
9.1.	Juste valeur	390
9.2.	Exposition aux risques de crédit	399
9.3.	Information sur les charges pesant sur les actifs et sur le collatéral reçu	415
9.4.	Risque de taux d'intérêt: répartition par échéance jusqu'à la prochaine date de refixation des taux d'intérêt	421
9.5.	Risques de marché et gestion de bilan (ALM)	425
9.6.	Risque de liquidité	428
9.7.	Risque de change et taux de change	433
9.8.	Risque d'assurances	434
X.	Notes sur les changements significatifs dans le périmètre de consolidation et liste des filiales et entreprises associées à Belfius	437
10.1.	Changements significatifs dans le périmètre de consolidation	437
10.2.	Acquisitions et cessions d'entreprises consolidées	438
10.3.	Liste des filiales, des entreprises mises en équivalence, des entreprises associées et des entreprises dans lesquelles le groupe détient des droits sociaux représentant 20% au moins du capital souscrit	441
10.4.	Intérêts dans des entités structurées non consolidées	446
XI.	Transactions avec des parties liées	448
XII.	Titrisation	449
	RAPPORT DU COMMISSAIRE	450

Bilan consolidé

Actif

(en milliers d'EUR)		Notes	31/12/21	31/12/22
I.	Caisse et avoirs auprès des banques centrales	5.2.	31.640.347	27.295.434
II.	Prêts et créances sur établissements de crédit	5.3.	10.411.237	4.143.601
	A. Évalués au coût amorti		10.411.237	4.143.601
	B. Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		0	0
	C. Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net		0	0
III.	Prêts et créances	5.4.	102.678.814	110.310.792
	A. Évalués au coût amorti		101.540.978	109.343.655
	B. Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		99.119	171.152
	C. Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net		1.038.717	795.986
IV.	Dettes représentées par un titre et instruments fonds propres	5.5.	27.195.351	23.026.722
	A. Évalués au coût amorti		20.839.937	17.494.927
	B. Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		4.959.373	4.040.914
	C. Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net		1.396.041	1.490.882
V.	Produits liés aux fonds de placement activités d'assurance		4.245.672	3.969.934
VI.	Dérivés	5.6.	8.909.039	5.893.105
VII.	Gain/perte sur élément couvert dans une relation de portfolio hedge pour risque de taux	5.6.	3.651.783	1.134.326
VIII.	Investissements dans des sociétés mises en équivalence	5.7.	96.107	94.019
IX.	Immobilisations corporelles	5.8.	1.614.068	1.672.048
X.	Immobilisations incorporelles	5.9.	214.928	236.639
XI.	Écarts d'acquisition	5.10.	103.966	103.966
XII.	Actifs fiscaux	5.11.	355.777	490.680
	A. Actifs fiscaux courants		27.073	27.115
	B. Actifs fiscaux différés		328.704	463.565
XIII.	Provisions techniques relatives aux activités d'assurance - part des réassureurs	6.5.	130.890	138.964
XIV.	Autres actifs	5.12.	876.060	915.764
XV.	Actifs non courants (groupe d'actifs destiné à être cédé) détenus en vue de la vente et activités abandonnées	5.13.	26.505	39.684
TOTAL DE L'ACTIF			192.150.543	179.465.679

Les notes de la page 291 à 449, y compris les sections spécifiques identifiées du rapport de gestion dans ces notes et comme indiqué dans le rapport de gestion, font partie intégrante des états financiers consolidés.

Dettes

(en milliers d'EUR)		Notes	31/12/21	31/12/22
I.	Caisse et avoirs des banques centrales	6.1.	15.418.072	5 904 113
II.	Dettes envers et dépôts des établissements de crédit	6.2.	3.591.036	1.869.641
	A. Évalués au coût amorti		3.591.036	1.869.641
	B. Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net		0	0
III.	Dettes et dépôts	6.3.	104.404.013	108.447.486
	A. Évalués au coût amorti		104.355.267	108.427.536
	B. Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net		48.746	19.951
IV.	Titres de créance émis et autres passifs financiers	6.4.	23.145.353	25.928.567
	A. Évalués au coût amorti		15.116.744	18.517.096
	B. Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net		8.028.609	7.411.471
V.	Produits liés aux fonds de placement activités d'assurance		4.245.672	3.969.934
VI.	Dérivés	5.6.	14.018.729	8.248.509
VII.	Gain/perte sur élément couvert dans une relation de portfolio hedge pour risque de taux	5.6.	45.766	(1.606.023)
VIII.	Provisions pour activités d'assurance	6.5.	12.191.017	11.495.400
IX.	Provisions et passifs éventuels	6.6.	529.173	497.660
X.	Dettes subordonnées	6.7.	1.642.749	1.547.204
	A. Évaluées au coût amorti		1.642.749	1.547.204
	B. Évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net		0	0
XI.	Dettes fiscales	5.11.	49.183	69.179
	A. Dettes fiscales courantes		41.682	63.014
	B. Dettes fiscales différées		7.502	6.165
XII.	Autres passifs	6.8.	1.377.031	1.473.356
XIII.	Passifs inclus dans un groupe destiné à être cédé et activités abandonnées		0	0
TOTAL DES DETTES			180.657.795	167.845.027

Fonds propres

(en milliers d'EUR)		Notes	31/12/21	31/12/22
XIV.	Capital souscrit		3.458.066	3.458.066
XV.	Primes d'émission et d'apport		209.232	209.232
XVI.	Actions propres		0	0
XVII.	Réserves et résultat reporté		5.957.910	6.524.910
XVIII.	Résultat net de la période		934.964	974.711
FONDS PROPRES DE BASE			10.560.172	11.166.919
XIX.	Fluctuations de la juste valeur des instruments de dettes évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		108.559	(222.352)
XX.	Fluctuations de la juste valeur des instruments fonds propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		179.153	136.944
XXI.	Fluctuations de la juste valeur à cause du risque de crédit propre sur passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats à présenter dans les autres éléments du résultat global		0	0
XXII.	Fluctuations de la juste valeur des dérivés de couvertures de flux de trésorerie		(98.352)	(112.644)
XXIII.	Réévaluation des plans de pension		132.290	119.933
XXIV.	Éléments de participation discrétionnaire des contrats d'assurance	6.5.	81.096	0
XXV.	Autres réserves		208	208
GAINS OU PERTES NON COMPTABILISÉS DANS LE COMPTE DE RÉSULTATS			402.953	(77.910)
FONDS PROPRES DU GROUPE			10.963.126	11.089.008
XXVI.	Instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1		497.083	497.083
XXVII.	Participations ne donnant pas le contrôle		32.539	34.561
FONDS PROPRES TOTAUX			11.492.748	11.620.652
TOTAL DU PASSIF			192.150.543	179.465.679

Les notes de la page 291 à 449, y compris les sections spécifiques identifiées du rapport de gestion dans ces notes et comme indiqué dans le rapport de gestion, font partie intégrante des états financiers consolidés.

Compte de résultats consolidé

(en milliers d'EUR)		Notes	31/12/21	31/12/22
I.	Produits d'intérêts	7.1.	3.357.376	3.720.738
II.	Charges d'intérêts	7.1.	(1.356.009)	(1.640.450)
III.	Dividendes	7.2.	72.853	71.611
IV.	Résultat net des sociétés mises en équivalence	7.3.	2.449	3.993
V.	Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultats	7.4.	24.973	24.822
VI.	Résultat net sur investissements et dettes	7.5.	14.842	56.401
VII.	Honoraires et commissions perçus	7.6.	942.249	982.858
VIII.	Honoraires et commissions versés	7.6.	(184.745)	(192.643)
IX.	Résultat technique des activités d'assurance	7.7.	72.916	150.111
	A Primes brutes gagnées		1.506.818	1.896.220
	B Autres revenus et charges techniques		(1.433.902)	(1.746.109)
X.	Autres revenus	7.8.	240.869	373.847
XI.	Autres charges	7.9.	(484.499)	(568.35)
REVENUS			2.703.276	2.982.353
XII.	Frais de personnel	7.10.	(641.064)	(699.860)
XIII.	Frais généraux et administratifs	7.11.	(482.642)	(572.446)
XIV.	Frais de réseau		(220.587)	(216.599)
XV.	Amortissements sur actifs immobilisés	7.12.	(132.833)	(131.100)
CHARGES			(1.477.125)	(1.620.005)
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT ET DÉPRÉCIATIONS			1.226.151	1.362.349
XVI.	Dépréciations d'instruments financiers et provisions pour engagements de crédit	7.13.	1.361	(105.689)
XVII.	Dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	7.14.	(1.797)	(2.049)
XVIII.	Dépréciations d'écarts d'acquisition	7.15.	0	0
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT			1.225.714	1.254.611
XIX.	(Charges) revenus d'impôt courants	7.16.	(234.998)	(266.896)
XX.	(Charges) revenus d'impôt différés	7.16.	(55.100)	(11.823)
TOTAL DES (CHARGES) REVENUS D'IMPÔT			(290.098)	(278.719)
RÉSULTAT NET APRÈS IMPÔT			935.617	975.892
XI.	Activités abandonnées, nettes d'impôt		0	0
RÉSULTAT NET			935.617	975.892
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle			653	1.181
Attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère			934.964	974.711

Les notes de la page 291 à 449, y compris les sections spécifiques identifiées du rapport de gestion dans ces notes et comme indiqué dans le rapport de gestion, font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé du résultat global

	31/12/2021			31/12/22		
	Montant avant impôt	(Charges) Revenus d'impôt	Montant net d'impôt	Montant avant impôt	(Charges) Revenus d'impôt	Montant net d'impôt
(en milliers d'EUR)						
RÉSULTAT COMPTABILISÉ DANS LE COMPTE DE RÉSULTATS	1.225.714	(290.098)	935.617	1.254.611	(278.719)	975.892
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL QUI NE SERONT PAS RECLASSÉS EN PERTES ET PROFITS						
Fluctuations de la juste valeur des instruments fonds propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	95.717	(1.487)	94.230	(33.639)	12.626	(21.013)
Réévaluation des plans de pension ⁽²⁾	84.172	(21.043)	63.129	(16.476)	4.119	(12.357)
Autres mouvements	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL QUI NE SERONT PAS RECLASSÉS EN PERTES ET PROFITS	179.889	(22.530)	157.359	(50.115)	16.745	(33.370)
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL QUI PEUVENT ÊTRE RECLASSÉS EN PERTES ET PROFITS						
Fluctuations de la juste valeur des instruments de dettes évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽³⁾	(140.607)	35.309	(105.298)	(442.083)	111.156	(330.927)
Gains (pertes) sur couvertures de flux de trésorerie ⁽⁴⁾	(41.323)	11.733	(29.590)	(18.518)	4.226	(14.292)
Éléments de participation discrétionnaire des contrats d'assurance ⁽⁵⁾	25.500	(1.956)	23.544	(97.826)	16.730	(81.096)
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL QUI PEUVENT ÊTRE RECLASSÉS EN PERTES ET PROFITS	(156.431)	45.086	(111.345)	(558.427)	132.112	(426.315)
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	23.458	22.556	46.015	(608.542)	148.857	(459.685)
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL	1.249.173	(267.541)	981.631	646.069	(129.862)	516.207
Attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère	1.244.891	(267.430)	977.461	648.152	(129.990)	518.162
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ⁽⁶⁾	4.282	(112)	4.170	(2.083)	128	(1.956)

(1) La juste valeur des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global a diminué de EUR 21 millions à cause de la détérioration des marchés financiers, compensée par la comptabilisation d'une reprise d'ajustement «Shadow Loss» (pas d'ajustement «Shadow Loss» comptabilisé au 31 décembre 2022 en comparaison avec la comptabilisation d'un ajustement de EUR -116 millions (après impôts) fin 2021). Le test de suffisance du passif (Liability Adequacy Test) a montré que les réserves techniques étaient supérieures au Best Estimate en raison de l'augmentation des taux d'intérêt, et que par conséquent, aucun ajustement «Shadow Loss» n'était nécessaire. Un total de EUR 20 millions (après impôts) de plus-values sur les instruments de capitaux propres a été comptabilisé en 2022 (principalement par Belfius Insurance).

(2) La réévaluation des régimes à prestations définies découle du rendement négatif des actifs du régime, l'augmentation de l'inflation réelle et l'ajustement de l'hypothèse d'inflation (à long terme), partiellement compensée par l'augmentation de la courbe d'actualisation.

(3) La juste valeur des instruments de dettes évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global a diminué de EUR 331 millions, soit -304,8%, pour s'établir à EUR -222 millions (31 décembre 2021: EUR 109 millions) et découle de la hausse des taux d'intérêt et des spreads de crédit par rapport à l'année dernière, partiellement compensée par la comptabilisation d'une reprise d'ajustement «Shadow Loss» de EUR 137 millions (après impôts) (aucun ajustement «Shadow Loss» n'a été comptabilisé au 31 décembre 2022 en comparaison avec la comptabilisation d'un ajustement de EUR -137 millions (après impôts) fin 2021). Le test de suffisance du passif (Liability Adequacy Test) a montré que les réserves techniques étaient supérieures au Best Estimate en raison de l'augmentation des taux d'intérêt, et que par conséquent, aucun ajustement «Shadow Loss» n'était nécessaire.

(4) Les gains (pertes) sur les couvertures de flux de trésorerie ont diminué de EUR 14 millions pour atteindre EUR -113 millions (31 décembre 2021: EUR -98 millions), en raison principalement des variations des écarts de base sur les positions dérivées en GBP et en USD.

(5) L'élément de participation discrétionnaire des contrats d'assurance comptabilisé en capitaux propres a été intégralement extourné pour un montant de EUR 81 millions fin 2022 en raison du stock négatif de résultats latents.

(6) Les participations ne donnant pas le contrôle sont principalement liées aux participations minoritaires dans Capline, Interfinance, EPC, Jaimy et Jane.

Les gains et pertes non comptabilisés dans le compte de résultats ont diminué de EUR 481 millions, soit -119%, pour atteindre EUR -78 millions (31 décembre 2021: EUR 403 millions) principalement en raison de l'augmentation des taux d'intérêts, de l'élargissement des spreads de crédit et de la détérioration des marchés financiers. La contribution du groupe bancaire Belfius s'élève à EUR 38 millions (diminution de EUR 39 millions) et celle du groupe d'assurance Belfius à EUR -115 millions (diminution de EUR 442 millions).

Le résultat net avant impôt augmente de EUR 28,9 millions, ou 2,4%, pour atteindre EUR 1.255 millions (31 décembre 2021: EUR 1.226 millions). La contribution du groupe bancaire s'élève à EUR 986 millions (31 décembre 2021: EUR 944 millions) et celle du groupe assureur à EUR 268 millions (31 décembre 2021: EUR 282 millions).

Le résultat de 2022 s'élève à EUR 975 millions, soit une hausse de EUR 40 millions (EUR 935 millions en 2021) par rapport à 2021 illustrant la capacité de Belfius de continuer à transformer une dynamique commerciale forte en données financières résilientes, malgré l'instabilité des marchés financiers, géopolitique et l'environnement inflationniste. Soutenu par une forte activité commerciale, la contribution du groupe bancaire Belfius s'élève à EUR 762 millions (en comparaison avec EUR 716 millions en 2021). La contribution du Groupe Belfius Insurance s'élève à EUR 212 millions (en comparaison avec EUR 219 millions en 2021).

Les notes de la page 291 à 449 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Variation des fonds propres consolidés

1. 2021

	Capital souscrit	Primes d'émission et d'apport	Réserves et résultat reporté ⁽³⁾	Résultat net de la période	Fonds propres de base	Gains ou pertes non comptabi- lisés en pertes et profits -part du groupe	Instru- ments de fonds propres addition- nels de catégorie 1	Participa- tions ne donnant pas le contrôle	Fonds propres totaux
(en milliers d'EUR)									
AU 31 DÉCEMBRE 2020	3.458.066	209.232	5.616.576	531.615	9.815.490	393.173	497.083	27.651	10.733.397
Mouvements de la période									
Résultat comptabilisé dans le compte de résultats	0	0	0	934.964	934.964	0	0	653	935.617
Autres éléments du résultat global	0	0	0	0	0	41.238	0	4.776	46.015
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL	0	0	0	934.964	934.964	41.238	0	5.429	981.631
Transferts aux réserves	0	0	531.615	(531.615)	0	0	0	0	0
Dividendes ⁽¹⁾	0	0	(77.000)	0	(77.000)	0	0	(580)	(77.580)
Dividendes instruments de fonds propres additionnel Tier-1	0	0	(13.594)	0	(13.594)	0	0	0	(13.594)
Dividende intérimaire ⁽¹⁾	0	0	(130.000)	0	(130.000)	0	0	0	(130.000)
Variation du périmètre de consolidation ⁽²⁾	0	0	424	0	424	0	0	(423)	1
Autres mouvements	0	0	(1.569)	0	(1.569)	0	0	461	(1.107)
Transfert des autres éléments de résultat global attribuables à la vente des instruments fonds propres	0	0	31.458	0	31.458	(31.458)	0	0	0
AU 31 DÉCEMBRE 2021	3.458.066	209.232	5.957.910	934 964	10.560.172	402.953	497.083	32.539	11.492.748

(1) Belfius a payé un total de EUR 207 millions de dividendes sur le résultat de 2020, sur la base d'un ratio de distribution de 40% sur le résultat de 2020. Conformément aux restrictions sur la distribution de dividendes qui étaient en place en 2020 sur la base de la recommandation de la BCE, Belfius a payé un dividende de EUR 77 millions sur le résultat de 2020 en avril 2021. Dès que les restrictions sur la distribution de dividendes ont été levées, Belfius a payé les EUR 130 millions restants en tant que dividende intercalaire sur le résultat de 2020.

(2) Les variations du périmètre de consolidation concernent les variations de notre actionnariat suite aux augmentations de capital, principalement dans Jane et Jaimy.

(3) Les réserves comprennent entre autres les réserves statutaires et les réserves disponibles.

Les notes de la page 291 à 449 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Gains ou pertes non comptabilisés dans le compte de résultats

	Autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés en pertes et profits			Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en pertes et profits			Gains ou pertes non comptabilisés en pertes et profits - part du groupe	Gains ou pertes non comptabilisés en pertes et profits - Participations ne donnant pas le contrôle
	Fluctuations de la juste valeur des instruments de dettes évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	Gains (pertes) sur couvertures de flux de trésorerie	Éléments de participation discrétionnaire des contrats d'assurance ⁽²⁾	Résultat non réalisé lié à la réévaluation de biens immobiliers	Fluctuations de la juste valeur des instruments de fonds propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽³⁾	Réévaluation des plans de pension		
(en milliers d'EUR)								
AU 31 DÉCEMBRE 2020	213.853	(68.761)	57.552	208	121.161	69.161	393.173	10.555
Mouvements de la période								
Variation nette de juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global - instruments de dettes	(152.774)	0	23.544	0	0	0	(129.230)	0
Transfert en résultats à la suite de dépréciations - instruments de dettes	(423)	0	0	0	0	0	(423)	(0)
Transfert en résultats à la suite de ventes - instruments de dettes ⁽⁴⁾	(3.453)	0	0	0	0	0	(3.453)	(0)
Variation nette de juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global - instruments de fonds propres	0	0	0	0	167.078	0	167.078	4.777
Variation par les réserves de la juste valeur - dérivés - réserve de couverture ⁽⁵⁾	0	(29.430)	0	0	0	0	(29.430)	0
Variation de la réserve relative à la couverture des flux de trésorerie à la suite de transferts au compte de résultats	0	(160)	0	0	0	0	(160)	0
Transferts vers les provisions techniques des sociétés d'assurances ⁽⁶⁾	51.356	0	0	0	(77.628)	0	(26.272)	0
Réévaluation des plans de pension ⁽⁷⁾	0	0	0	0	0	63.129	63.129	0
Transfert en résultat reporté à la suite de ventes d'instruments de capitaux propres irrévocablement évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	0	0	0	0	(31.458)	0	(31.458)	(1.259)
AU 31 DÉCEMBRE 2021	108.559	(98.352)	81.096	208	179.153	132.290	402.953	14.072

(1) La juste valeur des instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global a diminué de EUR 105 millions, soit -49,2%, pour s'établir à EUR 109 millions (31 décembre 2020: EUR 214 millions) et découle de taux d'intérêt plus élevés par rapport à l'année dernière, partiellement compensés par la comptabilisation d'un ajustement «Shadow Loss» de EUR 137 millions (après impôts) contre EUR 170 millions (après impôts) fin 2020 (voir note 6.5. Provisions pour activités d'assurance).

(2) La participation bénéficiaire discrétionnaire est un droit contractuel, mais conditionnel, de recevoir des bénéfices supplémentaires par rapport à un rendement garanti sur les contrats d'assurance (vie). L'élément de participation discrétionnaire des contrats d'assurance a augmenté de EUR 24 millions, soit 40,9%, pour atteindre EUR 81 millions (31 décembre 2020: EUR 58 millions). Le montant total de la participation aux bénéfices futurs s'élève à EUR 161 millions. Un montant de EUR 63 millions a été comptabilisé en tant que dette, contre EUR 84 millions à la fin de l'année 2020. Les EUR 98 millions restants (EUR 81 millions après impôts) sont présentés comme une composante distincte des fonds propres.

(3) La juste valeur des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global a augmenté de EUR 58 millions, soit 47,9%, pour atteindre EUR 179 millions (31 décembre 2020: EUR 121 millions), en raison de la hausse des marchés boursiers, partiellement compensée par la comptabilisation d'un ajustement «Shadow Loss» de EUR 116 millions (après impôts) contre EUR 66 millions (après impôts) par fin 2020 (voir note 6.5 Provisions pour activités d'assurance).

(4) La juste valeur des instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global a diminué de EUR 3 millions suite à des transferts vers le résultat, suite à des ventes par Belfius Insurance.

(5) Les gains (pertes) sur les couvertures de flux de trésorerie ont diminué de EUR 30 millions pour atteindre EUR -98 millions (31 décembre 2020: EUR -69 millions), en raison principalement des variations des écarts de base sur les positions dérivées en GBP et en USD.

(6) Les transferts aux provisions techniques des compagnies d'assurance concernent des montants après impôts suite à l'application de la comptabilité reflet de EUR 21 millions (contre EUR 37 millions en décembre 2020) et la comptabilisation d'un ajustement «Shadow loss» de EUR 253 millions (contre EUR 236 millions en décembre 2020), par lequel une partie des plus-values latentes non comptabilisées sur des actifs financiers non évalués à la juste valeur (p. ex. obligations dans le cadre d'une stratégie «hold to collect», prêts, etc.) et des plus-values latentes comptabilisées sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont utilisées comme valeur de couverture pour les paiements des obligations relatives aux contrats d'assurance et, le cas échéant, une partie de ces dernières est transférée aux réserves techniques des contrats d'assurance, par le biais de la comptabilité reflet. Plus précisément, Belfius compare la différence entre une best estimate de ses provisions techniques, actualisé avec un taux sans risque augmenté d'un ajustement de volatilité spécifique à l'entreprise, et les provisions techniques initialement comptabilisées, un reclassement est effectué des gains non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global vers la réserve technique. Si les plus-values latentes comptabilisées dans les OCI sont insuffisantes, le solde est provisionné dans le compte de résultats. L'augmentation de EUR 17 millions de la «Shadow Loss» (après impôts) provient principalement de la diminution des spreads de crédit sur 2021, et de la révision des hypothèses non financières pour le calcul du Best Estimate Life, partiellement compensée par l'augmentation des taux d'intérêt par rapport à fin 2020.

(7) La réévaluation des régimes à prestations définies a augmenté de EUR 63 millions, soit 91,3%, pour atteindre EUR 132 millions (31 décembre 2020: EUR 69 millions), en raison principalement de l'effet de l'augmentation du taux d'actualisation et du rendement positif des actifs du régime, partiellement compensé par l'impact de l'augmentation de l'inflation.

Les notes de la page 291 à 449 font partie intégrante des états financiers consolidés.

2. 2022

	Capital souscrit	Primes d'émission et d'apport	Réserves et résultat reporté ⁽³⁾	Résultat net de la période	Fonds propres de base	Gains ou pertes non comptabi- lisés en pertes et profits - part du groupe	Instru- ments de fonds propres addition- nels de catégorie 1	Participa- tions ne donnant pas le contrôle	Fonds propres totaux
(en milliers d'EUR)									
AU 31 DÉCEMBRE 2021	3.458.066	209.232	5.957.910	934.964	10.560.172	402.953	497.083	32.539	11.492.748
Mouvements de la période									
Résultat comptabilisé dans le compte de résultats	0	0	0	974.711	974.711	0	0	1.181	975.892
Autres éléments du résultat global	0	0	0	0	0	(461.030)	0	1.344	(459.685)
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL	0	0	0	974.711	974.711	(461.030)	0	2.526	516.207
Émission de capital	0	0	0	0	0	0	0	(56)	(56)
Transferts aux réserves	0	0	934.964	(934.964)	0	0	0	0	0
Dividendes ⁽¹⁾	0	0	(368.518)	0	(368.518)	0	0	(652)	(369.170)
Dividendes instruments de fonds propres additionnel Tier-1	0	0	(13.594)	0	(13.594)	0	0	0	(13.594)
Variation du périmètre de consolidation ⁽²⁾	0	0	(5.686)	0	(5.686)	0	0	203	(5.484)
Autres mouvements	0	0	(0)	0	(0)	0	0	1	(0)
Transfert des autres éléments de résultat global attribuables à la vente des instruments fonds propres	0	0	19.834	0	19.834	(19.834)	0	0	(0)
AU 31 DÉCEMBRE 2022	3.458.066	209.232	6.524.910	974.711	11.166.919	(77.910)	497.083	34.561	11.620.652

(1) Belfius a payé un total de EUR 368,5 millions de dividendes sur le résultat de 2021 après l'assemblée générale d'avril 2022, sur la base d'un ratio de distribution de 40%.

(2) Les variations du périmètre de consolidation concernent les variations de notre actionnariat à la suite des augmentations de capital, principalement dans Vicinity par des investisseurs externes (voir note 5.7. «Investissements dans des sociétés mises en équivalence»).

(3) Les réserves comprennent entre autres les réserves statutaires et les réserves disponibles.

Les notes de la page 291 à 449 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Gains ou pertes non comptabilisés dans le compte de résultats

	Autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés en pertes et profits			Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en pertes et profits			Gains ou pertes non comptabilisés en pertes et profits - part du groupe	Gains ou pertes non comptabilisés en pertes et profits - Participations ne donnant pas le contrôle
	Fluctuations de la juste valeur des instruments de dettes évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	Gains (pertes) sur couvertures de flux de trésorerie	Éléments de participation discrétionnaire des contrats d'assurance ⁽²⁾	Résultat non réalisé lié à la réévaluation de biens immobiliers	Fluctuations de la juste valeur des instruments de fonds propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽³⁾	Réévaluation des plans de pension		
(en milliers d'EUR)								
AU 31 DÉCEMBRE 2021	108.559	(98.352)	81.096	208	179.153	132.290	402.953	14.072
Mouvements de la période								
Variation nette de juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global - instruments de dettes	(526.793)	0	(81.096)	0	0	0	(607.888)	0
Transfert en résultats à la suite de dépréciations - instruments de dettes	15.506	0	0	0	0	0	15.506	(0)
Transfert en résultats à la suite de ventes - instruments de dettes	(12.676)	0	0	0	0	0	(12.676)	0
Variation nette de juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global - instruments de fonds propres	0	0	0	0	(184.584)	0	(184.584)	1.344
Variation par les réserves de la juste valeur - dérivés - réserve de couverture ⁽⁴⁾	0	(14.210)	0	0	0	0	(14.210)	0
Variation de la réserve relative à la couverture des flux de trésorerie à la suite de transferts au compte de résultats	0	(82)	0	0	0	0	(82)	0
Transferts vers les provisions techniques des sociétés d'assurances ⁽⁵⁾	193.052	0	0	0	162.210	0	355.262	0
Réévaluation des plans de pension ⁽⁶⁾	0	0	0	0	0	(12.357)	(12.357)	0
Transfert en résultat reporté à la suite de ventes d'instruments de capitaux propres irrévocablement évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	0	0	0	0	(19.834)	0	(19.834)	(4.481)
AU 31 DÉCEMBRE 2022	(222.352)	(112.644)	0	208	136.944	119.933	(77.910)	10.936

(1) La juste valeur des instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global a diminué de EUR 331 millions, soit -304,8%, pour s'établir à EUR -222 millions (31 décembre 2021: EUR 109 millions) et découle de taux d'intérêt plus élevés et d'un élargissement des spreads de crédit par rapport à l'année dernière, partiellement compensés par la comptabilisation d'une reprise d'ajustement «Shadow Loss» de EUR 137 millions (après impôts) et par la reprise du shadow accounting de 21 millions (voir note 6.5. Provisions pour activités d'assurance). Le test de suffisance du passif (Liability Adequacy Test) a révélé que les réserves techniques étaient supérieures au Best Estimate en raison de l'augmentation des taux d'intérêt, et que par conséquent, aucun ajustement «Shadow Loss» n'était nécessaire.

(2) La participation bénéficiaire discrétionnaire des contrats d'assurance comptabilisée en fonds propres a été entièrement extournée pour un montant de EUR 81 millions à la fin de l'année 2022 dû au stock négatif de résultats latents.

(3) La juste valeur des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global a diminué de EUR 42 millions, soit -23,6 %, pour atteindre EUR 137 millions (31 décembre 2021: EUR 179 millions), en raison de diminutions de justes valeurs dues à la détérioration des marchés boursiers (EUR -204 millions), partiellement compensée par la comptabilisation d'une reprise d'ajustement «Shadow Loss» de EUR 116 millions (voir note 6.5. Provisions pour activités d'assurance). Le test de suffisance du passif (Liability Adequacy Test) a révélé que les réserves techniques étaient supérieures au Best Estimate en raison de l'augmentation des taux d'intérêt, et que par conséquent, aucun ajustement «Shadow Loss» n'était nécessaire.

(4) Les gains (pertes) sur les couvertures de flux de trésorerie ont diminué de EUR 14 millions pour atteindre EUR -113 millions (31 décembre 2021: EUR -98 millions), principalement en raison des changements des écarts de base sur les positions dérivées en GBP et USD.

(5) Les transferts aux provisions techniques des compagnies d'assurance concernent des montants après impôts suite à l'application de la comptabilité reflet de EUR 0,5 million (contre EUR 25 millions en décembre 2021). Aucun ajustement «Shadow Loss» n'était nécessaire à la fin de l'année 2022 sur base du test de suffisance du passif (Liability Adequacy Test) (en comparaison avec la comptabilisation d'un ajustement de EUR 253 millions en décembre 2021). L'ajustement «Shadow Loss» utilise une partie des plus-values latentes non comptabilisées sur des actifs financiers non évalués à la juste valeur (p.e. les obligations «hold to collect», les prêts etc.) et des plus-values latentes comptabilisées sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comme valeur de couverture pour le paiement des obligations des contrats d'assurance et, une partie de ces dernières est transférée aux réserves techniques des contrats d'assurance, par le biais de la comptabilité reflet. Plus précisément, Belfius compare la différence entre un Best Estimate de ses provisions techniques, actualisé avec un taux sans risque augmenté d'un ajustement de volatilité spécifique à l'entreprise, et les provisions techniques initialement comptabilisées, augmentées des plus-values latentes comptabilisées sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et des plus-values latentes non comptabilisées sur ses actifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur. Si les gains non réalisés sur les actifs financiers non évalués à la juste valeur sont insuffisants pour compenser l'écart entre la meilleure estimation et les provisions techniques initialement comptabilisées, un reclassement est effectué des gains non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global vers la réserve technique. Si les plus-values latentes comptabilisées dans les OCI sont insuffisantes, le solde est provisionné dans le compte de résultats. Fin 2022, il n'a pas été nécessaire de comptabiliser un ajustement «Shadow Loss» étant donné que le Best Estimate était inférieur aux provisions techniques en raison de l'augmentation des taux d'actualisation (augmentation de 300 points de base, dont 14 points de base d'augmentation de l'ajustement de volatilité).

(6) La réévaluation des régimes à prestations définies a diminué de EUR 12 millions, soit -9,3%, pour atteindre EUR 120 millions (31 décembre 2021: EUR 132 millions), principalement en raison du rendement négatif des actifs du régime, d'un taux d'inflation plus élevé que prévu et de l'ajustement à la hausse des hypothèses d'inflation (à long terme), partiellement compensé par une augmentation du taux d'actualisation.

Les notes de la page 291 à 449 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Fonds propres

	31/12/21	31/12/22
PAR CATÉGORIE D'ACTIONS		
Nombre d'actions autorisées non émises	0	0
Nombre d'actions émises et libérées	359.412.616	359.412.616
Nombre d'actions émises et non libérées	0	0
Bénéfice par action (EUR)		
Ordinaire	2,60	2,71
Dilué	2,60	2,71
VALEUR NOMINALE D'ACTIONS		
	pas de valeur nominale	pas de valeur nominale
En circulation au 1 ^{er} janvier	359.412.616	359.412.616
Nombre d'actions émises	0	0
Nombre d'actions annulées	0	0
En circulation au 31 décembre	359.412.616	359.412.616
Droits, privilèges et restrictions, dont restrictions sur la distribution de dividendes et le remboursement du capital	0	0
Nombre d'actions propres	0	0
Nombre d'actions réservées pour émission dans le cadre d'options sur actions et de contrats de vente	0	0

Pour l'explication de l'évolution des fonds propres réglementaires et de la solvabilité de la société, nous renvoyons au chapitre «Gestion du capital» du rapport de gestion.

Paiements fondés sur des actions

Il n'y a pas de plans d'options ayant comme sous-jacent des actions Belfius.

Les notes de la page 291 à 449 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

Belfius utilise la méthode indirecte pour le tableau des flux de trésorerie. La présentation de ce tableau commence par le résultat net, avec des ajouts ou des déductions ultérieurs à ce montant pour les revenus et charges sans effet de trésorerie, donnant lieu à un résultat net généré par les activités opérationnelles.

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère	934.964	974.711
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	653	1.181
AJUSTEMENTS POUR DES ÉLÉMENTS NON TRÉSORERIE	71.494	153.412
Amortissements, dépréciations et autres corrections de valeurs	157.287	230.814
Dépréciations sur obligations, actions, prêts et autres actifs	(58.731)	28.462
(Gains) ou pertes nets sur investissements	(15.035)	(48.296)
(Gains) ou pertes nets sur immobilisations corporelles et incorporelles	(15.035)	(35.376)
(Gains) ou pertes nets sur actions consolidées et sociétés mises en équivalence	(0)	(12.920)
Augmentation/(diminution) de provisions (principalement activité d'assurance)	(51.970)	(49.455)
Pertes et profits non réalisés ⁽¹⁾	(14.088)	(17.705)
Pertes et profits non réalisés des couvertures de flux de trésorerie et de la discontinuité des couvertures de flux de trésorerie	(152)	(93)
Revenus des sociétés mises en équivalence	(2.449)	(3.993)
Dividendes des sociétés mises en équivalence	1.532	1.853
Impôts différés	55.100	11.823
Impôts différés revenus	(21.105)	(333.096)
Impôts différés charges	76.205	344.920
VARIATION DES ACTIFS OPÉRATIONNELS	(1.766.859)	(447.830)
Prêts et créances sur établissements de crédit	1.871.024	5.940.831
Prêts et créances	(5.030.131)	(7.980.592)
Dettes représentées par un titre et instruments fonds propres	1.456.535	1.107.648
Actifs spécifiques aux activités d'assurance	(87.809)	62.988
Impôts à recevoir	15.136	(30.829)
Produits à recevoir des actifs financiers	(148.560)	530.816
Autres actifs	156.758	(74.531)
Actifs non courants destinés à la vente	188	(4.161)
VARIATION DES DETTES OPÉRATIONNELLES	7.430.283	(5.228.628)
Avoirs envers des banques centrales ⁽²⁾	1.400.000	(9.650.000)
Dettes envers et dépôts des établissements de crédit	(1.417.562)	(1.724.922)
Dettes et dépôts	9.083.728	4.013.201
Titres de créance émis et autres passifs financiers	(1.257.015)	2.789.138
Provisions techniques résultant d'activités d'assurance	(466.936)	(347.674)
Impôts à payer	(9.696)	22.662
Charges à payer des passifs financiers	77.873	(444.368)
Autres passifs spécifiques aux activités d'assurance	9.752	(3.958)
Autres passifs	10.140	117.293
AUTRES FLUX DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES⁽³⁾	273.900	3.014.916
DÉRIVÉS	(696.716)	(2.163.153)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	6.247.719	(3.695.392)

(1) Ce poste représente les ajustements de la juste valeur des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

(2) En 2021, Belfius a tiré un montant de EUR 1,4 milliard du TLTRO III. En 2022, Belfius a restitué un montant de EUR 9,7 milliards.

(3) Les autres flux opérationnels comprennent des ajustements pour des éléments non monétaires et consistent principalement en des ajustements de la juste valeur.

Les notes de la page 291 à 449 font partie intégrante des états financiers consolidés.

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations ⁽¹⁾	(157.827)	(502.625)
Ventes d'immobilisations ⁽¹⁾	46.731	214.119
Acquisition d'actions non consolidées ⁽²⁾	(96.050)	(100.333)
Vente d'actions non consolidées ⁽³⁾	159.251	252.376
Acquisition de filiales et d'unités d'exploitation ⁽⁴⁾	(36.833)	(17.760)
Vente de filiales et d'unités d'exploitation ⁽⁵⁾	0	51.437
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(84.728)	(102.786)
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission de nouvelles actions ⁽⁶⁾	2.294	243
Remboursement de capital	0	(56)
Émission de dettes subordonnées ⁽⁷⁾	497.160	0
Remboursement de dettes subordonnées ⁽⁸⁾	0	(92.219)
Dividendes payés ⁽⁹⁾	(221.174)	(382.763)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR LES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	278.280	(474.794)
LIQUIDITÉS NETTES DÉGAGÉES	6.441.270	(4.272.972)
dont flux de trésorerie pour les contrats de location	(5.858)	(3.82)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	25.881.900	32.322.938
Flux de trésorerie des activités opérationnelles	6.247.719	(3.695.392)
Flux de trésorerie des activités d'investissement	(84.728)	(102.786)
Flux de trésorerie des activités de financement	278.280	(474.794)
Effet de la variation des taux de change sur les équivalents de trésorerie	(232)	(1.577)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	32.322.938	28.048.389
INFORMATION COMPLÉMENTAIRE		
Impôt payé (inclus dans flux net de trésorerie généré (consommé) par les activités opérationnelles)	(255.246)	(245.594)
Dividendes reçus (inclus dans le flux net de trésorerie généré par les activités opérationnelles)	73.786	73.464
Intérêts reçus (inclus dans le flux net de trésorerie généré par les activités opérationnelles)	3.218.922	4.270.343
Intérêts payés (inclus dans le flux net de trésorerie généré par les activités opérationnelles)	(1.282.513)	(2.070.899)

(1) L'augmentation des achats et ventes d'immobilisations provient de la reclassification des contrats de leasing de Belfius Auto Lease en leasing opérationnels fin de l'année 2021. En raison des changements contractuels, une classification de ces contrats en tant que leasing financiers n'était plus adéquate.

(2) Comprend l'acquisition d'une participation majoritaire dans CenEnergy par Belfius Banque. Voir la note 10.1. Changements significatifs dans le périmètre de consolidation pour plus d'informations.

(3) Belfius Insurance a cédé des instruments de capitaux propres à des fins de gestion de risques et ALM.

(4) Belfius Insurance a acquis des participations dans MC² en 2022, ainsi que des participations dans Alysea et Belfius Euro Loans en 2021. Voir la note 10.1. Changements significatifs dans le périmètre de consolidation pour plus d'informations.

(5) Belfius Insurance a vendu sa filiale Alysea (une entreprise immobilière investissant dans une maison de retraite au Luxembourg) en juin 2022. Voir la note 10.1. Changements significatifs dans le périmètre de consolidation pour plus d'informations.

(6) De nouvelles actions de Jaimy (EUR 0,2 million) et de Belfius Investment Partners ont été émises à des tiers dans le cadre du partenariat stratégique avec Candriam. Voir la note 10.1. Changements significatifs dans le périmètre de consolidation pour plus d'informations.

(7) Belfius Banque a émis EUR 497 millions de titres subordonnés à taux fixe Tier 2 en 2021.

(8) Belfius Banque a remboursé EUR 75 millions suite à l'arrivée à échéance de deux prêts subordonnés en 2022 et à contracté un nouveau pour un montant de EUR 17 millions.

(9) Cette ligne comprend le dividende versé à l'actionnaire en 2022 (EUR 368,5 millions) ainsi que les intérêts payés sur le Additional Tier 1 de EUR 14 millions en 2022, qui sont considérés comme des dividendes selon les normes IFRS.

La baisse de la variation des activités opérationnelles est principalement due au remboursement partiel de la participation au TLTRO III pour EUR 9,7 milliards, qui était déposée auprès de la BCE. Cette diminution a été partiellement compensée par une croissance des dépôts des clients sur les compte courants et d'épargne ainsi que par une croissance des certificats de dépôts à court terme qui ont été réinvestis dans des prêts et avances.

Nous renvoyons au chapitre «Liquidité» du rapport de gestion pour une description détaillée de la position de liquidité. Nous renvoyons à la note 5.1. Trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les notes de la page 291 à 449 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Annexes aux comptes annuels consolidés

II. Événements postérieurs à la clôture

Veillez trouver ci-dessous un aperçu des événements postérieurs à la date de clôture ne donnant pas lieu à un ajustement, entre la date de clôture (31 décembre 2022) et la date du conseil d'administration.

1. Dividende

Le conseil d'administration du 21 mars 2023 a proposé à l'assemblée générale du 26 avril 2023 un dividende ordinaire de EUR 384,4 millions au titre de l'exercice 2022, sur la base d'un taux de distribution de 40% du résultat net consolidé de 2022.

2. Gestion du capital et des liquidités

Afin d'optimiser sa structure de capital et de contribuer aux exigences MREL, Belfius a émis en janvier 2023, EUR 500 millions d'obligations de niveau 2 avec une échéance en avril 2023 et une date de remboursement en 2028. Il convient de noter qu'en février 2023, Belfius a notifié aux détenteurs des EUR 200 millions d'obligations de niveau 2 remboursables par anticipation sa décision de rembourser la totalité de l'encours le 15 mars 2023.

Pour soutenir la diversification de ses liquidités, Belfius a émis EUR 500 millions de Pandbrieven hypothécaires belges avec une échéance de 4 ans en février 2023.

3. Fusion de Corona et de Belfius Insurance

Corona et Belfius Insurance fusionneront dans le courant de l'année 2023. Il convient de noter que la fusion est toujours sujette à l'approbation de la Banque nationale de Belgique et sera appliquée de manière rétroactive (à des fins fiscales et comptables) à compter du 1^{er} janvier 2023.

4. Collaboration entre Jaimy et l'assureur a.s.r.

Dans le but de développer l'activité «repair in kind» de Jaimy à l'échelle internationale, Belfius Insurance et a.s.r. (l'un des plus grands assureurs néerlandais) ont fondé, via une scission d'entreprise qui aura lieu en avril 2023, l'entreprise Fixxer. Cette nouvelle entreprise abritera la plateforme technologique de Jaimy. La participation de Belfius Insurance dans Fixxer s'élèvera à 50,16% et les 49,84% restants seront détenus par a.s.r. Fixxer assurera la gestion de la plateforme technologique et son développement à l'échelle internationale. Jaimy continuera de gérer les activités commerciales et opérationnelles en Belgique et Belfius Insurance conservera 100% des actions de Jaimy.

5. Faillites de banques américaines et risque de contagion

Nous renvoyons à la partie Résultats financiers – Événements postérieurs à la date de clôture de l'exercice du rapport de gestion.

III. Règles de présentation et d'évaluation sur base consolidée

Table des matières

NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS	292
RÈGLES ET MÉTHODES DE BASE	292
1. Règles comptables de base	292
2. Changements dans les règles, méthodes comptables et normes applicables intervenus depuis la dernière publication annuelle, pouvant impacter Belfius	293
3. Consolidation	295
4. Compensation des actifs et passifs financiers	297
5. Conversion des opérations et des actifs et passifs libellés en monnaie étrangère	297
6. Instruments financiers	297
7. Honoraires et commissions perçus et versés	307
8. Activités d'assurance et de réassurance	307
9. Frais de réseau	309
10. Immobilisations corporelles	309
11. Immobilisations incorporelles	310
12. Écarts d'acquisition	311
13. Autres actifs	311
14. Actifs non courants (groupe destiné à être cédé) détenus en vue de la vente et activités abandonnées	311
15. Contrats de location	311
16. Impôt sur le bénéfice	312
17. Avantages au personnel	313
18. Provisions et passifs éventuels	314
19. Prélèvements	314
20. Capital	314
21. Activités fiduciaires	314
22. Subventions publiques	314
23. Première application de la norme IFRS 17	314

Notes aux états financiers

Les principales règles et méthodes comptables adoptées dans la préparation de ces états financiers consolidés sont décrites ci-après.

Les abréviations communément utilisées sont les suivantes:

- IASB: International Accounting Standards Board;
- IFRIC: Interprétation émise par IFRS Interpretations Committee;
- IFRS: International Financial Reporting Standards.

Dans le texte ci-joint, «Belfius» fait référence à Belfius Banque & Assurances.

Les présents états financiers consolidés ont été approuvés en vue de leur publication par le conseil d'administration de Belfius Banque en date du 21/03/2023.

Règles et méthodes comptables

1. Règles comptables de base

1.1. Généralités

Les états financiers consolidés de Belfius ont été préparés conformément aux normes IFRS émises par IASB, y compris les interprétations («IFRICs») émises par IFRS Interpretation Committee, et adoptées par l'Union européenne, y compris les conditions applicables à la couverture du risque de taux d'un portefeuille («carve-out»).

L'entrée en vigueur de l'arrêté royal du 5 décembre 2004 impose à Belfius de publier ses comptes consolidés établis conformément aux normes IFRS telles qu'approuvées par l'Union européenne à dater du 31 décembre 2006.

Les états financiers consolidés sont préparés sur une hypothèse de continuité de l'exploitation. Ils sont libellés en milliers d'EUR sauf mention contraire.

1.2. Estimations et jugements comptables

Pour préparer les états financiers consolidés, la direction est tenue de faire des estimations, des hypothèses et des jugements qui affectent les montants présentés. Pour faire ces estimations et hypothèses, la direction utilise l'information disponible à la date de préparation des états financiers et exerce son jugement. Bien que la direction estime avoir pris en compte toutes les informations disponibles pour élaborer ces estimations, la réalité peut différer des estimations et les différences peuvent avoir un impact significatif sur les états financiers.

Le jugement est utilisé principalement, mais pas exclusivement dans les domaines suivants:

- Évaluation du modèle économique en tenant compte de la manière dont la performance des actifs est évaluée, des risques qui affectent cette performance et de la rémunération des dirigeants (cf. point 6.2.1.);
- Évaluer si les termes contractuels d'un actif financier consistent uniquement en des paiements du principal et des intérêts (voir le test SPPI) (cf. point 6.2.1.);
- Détermination de l'existence ou non d'un marché actif selon des critères tels que le volume de transactions, les transactions récentes, la liquidité du marché, l'écart achat-vente pour les instruments financiers évalués à la juste valeur (cf. point 6.7.);
- Détermination de la juste valeur à partir de modèles de valorisation pour des instruments financiers évalués à la juste valeur (cf. point 6.7.);
- Détermination si Belfius contrôle (conjointement) ou non une entité détenue ou exerce une influence notable sur une entité détenue: cette appréciation du contrôle tient compte de tous les faits et circonstances, tels que les droits de vote, les droits de vote potentiels, les droits de l'investisseur, le type d'activité (cf. point 3);
- Identification des actifs non courants et des groupes destinés à être cédés, détenus en vue de la vente et activités abandonnées (IFRS 5) (cf. point 14);
- La pertinence de désigner les dérivés en tant qu'instruments de couverture et la probabilité que les exemptions temporaires de l'application des exigences spécifiques en matière de comptabilité de couverture liées à la phase 1 de la «Réforme des taux d'intérêt de référence» ne soient plus applicables (cf. point 6.6.2., + les notes relatives à la «Réforme des taux d'intérêt de référence»);
- Existence d'une obligation présente avec des sorties de flux probables dans le cas d'un litige (cf. point 18);
- Évaluation des corrections de valeur pour pertes de crédit attendues et le choix des modèles appropriés, ainsi que l'utilisation d'hypothèses appropriées sur les conditions économiques futures et le comportement de crédit du client, y compris l'impact lié à la Covid-19 (cf. point 6.5., le Risk Report, et les notes pertinentes dans les comptes consolidés résumés);
- Évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit d'un actif financier depuis sa comptabilisation initiale afin de déterminer si les pertes attendues sur 12 mois ou sur la durée de vie devraient être comptabilisées. Cette évaluation prend en compte des informations prospectives qualitatives et quantitatives raisonnables et justifiables, y compris l'impact lié à la Covid-19 (cf. point 6.5., le Risk Report, et les notes pertinentes dans les états financiers);
- Regroupement des actifs présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et contrôle continu de l'adéquation des caractéristiques de risque de crédit afin d'évaluer si elles restent similaires (cf. point 6.5.);
- Classification d'un instrument financier ou de ses différentes composantes en tant que passif financier ou instrument de capitaux propres fondée sur la substance économique et non sur la forme juridique de l'instrument ou de sa composante (cf. point 6.1.);

Des estimations sont effectuées principalement dans les domaines suivants:

- Détermination de la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs non courants et des groupes destinés à être cédés, détenus en vue de la vente (cf. point 14);
- Détermination des pertes de crédit attendues en utilisant la pondération relative des scénarios prospectifs sur le comportement de crédit des clients, la «Probability of Default (PD)» et le «Loss Given Default (LGD)», y compris l'impact lié à la Covid-19 (cf. point 6.5., le Risk Report, et les notes pertinentes dans les états financiers);
- Détermination de la variation de la juste valeur des passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultats, attribuable à une variation du risque de crédit du passif financier (cf. point 6.3.2.);
- Détermination de la durée d'utilité et de la valeur résiduelle des immobilisations corporelles, des équipements, des immeubles de placement et des immobilisations incorporelles (cf. point 10 et 11);
- Détermination des corrections de juste valeur pour tenir compte de la juste valeur et de l'incertitude du modèle (cf. point 6.7.);
- Évaluation des passifs pour les contrats d'assurance (cf. point 8);
- Mesure de l'adéquation des passifs pour les contrats d'assurance en considérant l'incertitude du modèle, les hypothèses économiques et non économiques (cf. point 8);
- Mesure de l'efficacité de la couverture dans les relations de couverture (cf. point 6.6.2. et 6.6.3.);
- Hypothèses actuarielles relatives à l'évaluation des obligations liées aux avantages du personnel et aux actifs des plans de pension (cf. point 17 et la note 6.7.);
- Estimation des profits futurs taxables pour la comptabilisation et l'évaluation des actifs d'impôt différé (cf. point 16);
- Estimation du montant recouvrable des unités génératrices de trésorerie pour la dépréciation de l'écart d'acquisition (cf. point 12.2.).

Ces jugements sont repris dans les sections correspondantes (comme précisé ci-dessus) des règles d'évaluation et/ou du Risk Report ainsi que des notes pertinentes dans les états financiers.

2. Changements dans les règles d'évaluation et normes applicables intervenus depuis la dernière publication annuelle pouvant impacter Belfius

L'ensemble des textes repris ci-dessous est basée sur la situation à la date de clôture du 31 décembre 2022.

2.1. IASB/IFRS et IFRIC - Textes et amendements approuvés par la Commission européenne et appliqués à partir du 1^{er} janvier 2022

Les amendements IAS 37 «Contrats déficitaires - Coût d'exécution du contrat» déterminent les coûts qu'une entreprise peut considérer pour évaluer si un contrat sera déficitaire. Ces amendements s'appliquent à partir du 1^{er} janvier 2022, mais l'impact attendu est estimé mineur.

Les amendements IAS 16 «Immobilisations corporelles: Produit antérieur à l'utilisation prévue» interdisent une entreprise de déduire du coût d'une immobilisation corporelle, le produit de la vente d'éléments produits pendant la préparation d'un actif par la société en vue de son utilisation prévue. Au lieu de cela, une entreprise comptabilisera ces revenus de vente et les coûts connexes en résultat.

Les amendements IFRS 3 «Regroupements d'entreprises» modifient une référence au Cadre Conceptuel d'Information Financière sans changer les exigences comptables pour les regroupements d'entreprises.

Les «Améliorations annuelles des normes IFRS 2018-2020» apportent des modifications mineures à trois normes et donne un exemple illustratif: IFRS 1 «Première application des Normes internationales d'information financière», IFRS 9 «Instruments financiers», IAS 41 «Agriculture» et un exemple illustratif IFRS 16 «Contrats de location». L'amendement «IFRS 9 – Frais et coûts inclus dans le test de 10% pour déterminer si un passif financier peut être décomptabilisé» précise que seules les frais payés ou reçus entre l'entité (l'emprunteur) et le prêteur, y compris les frais payés ou reçus par l'entité ou le prêteur au nom de l'autre partie, sont pris en compte lors de l'application du critère de 10% pour déterminer si un passif financier ne doit plus être comptabilisé.

L'impact de ces amendements pour Belfius est négligeable et immatériel.

2.2. IASB/IFRS et IFRIC - Textes et amendements approuvés par la Commission européenne et applicables à partir du 1^{er} janvier 2023

Amendements à IAS 1 Présentation des états financiers et énoncé de pratiques IFRS 2: Informations à fournir sur les méthodes comptables, publiés le 12 février 2021, comprennent des modifications mineures, visant à améliorer les informations à fournir sur les méthodes comptables afin de fournir des informations plus utiles aux investisseurs et aux autres principaux utilisateurs des états financiers. Les modifications apportées à IAS 1 obligent les entités à présenter leurs méthodes comptables matériels plutôt que leurs méthodes comptables principales. Les modifications apportées à l'énoncé de pratiques IFRS 2 fournissent des lignes directrices pour l'application du concept de matérialité aux notes des états financiers.

Les amendements entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023 et une application anticipée est autorisée. L'impact de ces modifications sur les états financiers consolidés du groupe est estimé immatériel.

Les amendements à IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs: Définition d'estimations comptables, publiés le 12 février 2021, précisent comment les entités doivent distinguer les changements de méthodes comptables et des changements d'estimations comptables. La distinction est importante

car les changements d'estimations comptables sont appliqués prospectivement aux transactions futures et autres événements futurs, mais les changements de méthodes comptables sont généralement également appliqués rétrospectivement aux transactions passées et autres événements passés.

Les amendements entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023 et une application anticipée est autorisée. L'impact de ces modifications sur les états financiers consolidés du groupe est estimé immatériel.

Les amendements à IAS 12 Impôts sur le résultat: Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction, publiés le 7 mai 2021, clarifient la manière dont les entités doivent comptabiliser l'impôt différé sur les transactions telles que les contrats de location et les obligations de démantèlement. IAS 12 Impôts sur le résultat précise comment une entité comptabilise l'impôt sur le résultat, y compris l'impôt différé, qui représente l'impôt à payer ou à récupérer dans le futur. Dans certaines circonstances, les sociétés sont exonérées de la comptabilisation d'impôts différés lorsqu'elles comptabilisent pour la première fois des actifs ou des passifs. Auparavant, il y avait eu une certaine incertitude quant à savoir si l'exemption s'appliquait aux transactions telles que les contrats de location et les obligations de démantèlement – des transactions pour lesquelles les entreprises comptabilisent à la fois un actif et un passif. Les modifications précisent que l'exonération ne s'applique pas et que les entités sont tenues de comptabiliser un impôt différé sur de telles transactions. L'objectif des modifications est de réduire la diversité dans la déclaration des impôts différés sur les contrats de location et les obligations de démantèlement.

Les amendements entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023 et une application anticipée est autorisée. L'impact de ces modifications sur les états financiers consolidés du groupe est estimé immatériel.

IFRS 17 «Contrats d'assurance» et les amendements à IFRS 17 «Contrats d'assurance» ont été approuvés - avec une exemption optionnelle concernant l'exigence de cohorte annuelle.

- IFRS 17 est une nouvelle norme comptable complète qui combine une évaluation actuelle au bilan des contrats d'assurance avec la comptabilisation des bénéfices sur la période de prestation des services. La nouvelle norme s'applique à tous les types de contrats, y compris les contrats de réassurance détenus ou émis ainsi qu'aux contrats d'investissement avec participation discrétionnaire. La norme IFRS 17 propose différents modèles de mesure: General Measurement Model (GMM) ou Building Block Approach (BBA), Premium Allocation Approach (PAA) et Variable Fee Approach (VFA).
- L'exemption optionnelle d'application de l'exigence de cohortes annuelles liée au timing de la comptabilisation des bénéfices dans le contrat, la marge sur services

contractuels (CSM),) dans le compte de résultats peut être appliquée aux produits qui sont mutualisés entre les générations ou aux contrats avec compensation des flux de trésorerie. Une entité recourant à cette exemption doit le préciser dans les notes de ses états financiers comme une méthode comptable significative et fournir des informations explicatives pour les portefeuilles auxquels l'exemption a été appliquée.

IFRS 17 entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023 et aura un impact significatif. Une information détaillée sera fournie dans la section 23. Première application de la norme IFRS 17.

2.3. Nouveaux IASB / IFRS et IFRIC – Textes publiés mais pas encore approuvés par la Commission européenne

Amendements à IAS 1 Présentation des états financiers - Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants

- Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants (publié le 23 janvier 2020);
- Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants – Report de la date d'entrée en vigueur (publié le 15 juillet 2020) ; et
- Passifs non courants assorties de clauses restrictives (publié le 31 octobre 2022)

Amendements à IAS 1 Présentation des états financiers: Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants, publié le 23 janvier 2020, clarifie un critère dans IAS 1 pour le classement d'un passif en tant que passif non courant: l'exigence pour une entité d'avoir le droit de différer le règlement du passif pendant au moins 12 mois après la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les amendements:

- précisent que le droit d'une entité de différer le règlement doit exister à la fin de la période de présentation de l'information financière;
- clarifient que le classement n'est pas influencé par les attentes quant à l'exercice du droit de l'entité de différer le règlement du passif;
- clarifient comment les conditions de prêt affectent la classification; et
- clarifient les exigences de classement des passifs qu'une entité réglera ou pourra régler en émettant des instruments de capitaux propres.

Le 15 juillet 2020, l'IASB a publié le document **Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants – Report de la date d'entrée en vigueur (amendements à IAS 1)**, qui reporte d'un an les amendements.

Le 31 octobre 2022, l'IASB a publié **Passifs non courants assorties de clauses restrictives**, qui modifie à nouveau IAS 1 et précise que les clauses restrictives (c'est-à-dire les conditions spécifiées dans un contrat de prêt) qui doivent être satisfaites après la période de présentation, n'affectent pas le classement d'un passif. Au lieu de cela, une entité

est tenue de fournir des informations sur ces clauses restrictives dans les notes aux états financiers.

Tous les amendements entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024 et une application anticipée étant autorisée. Les amendements n'ont pas encore été approuvés par l'Union européenne.

Amendements à IFRS 16 Contrats de location: Responsabilité locative dans une cession-bail, publié le 22 septembre 2022, introduisent un nouveau modèle qui affectera la façon dont un vendeur-locataire comptabilise les paiements de loyer variables dans une opération de cession-bail.

Selon ce nouveau modèle, un vendeur-locataire:

- inclut les loyers variables estimés dans l'évaluation initiale d'un passif locatif dans une opération de cession-bail; et
- applique ensuite les règles générales de comptabilisation ultérieure de la dette locative de sorte qu'aucun gain ou perte ne soit comptabilisé au titre du droit d'usage qu'il conserve.

Ces modifications ne modifieront pas le traitement des autres contrats de location.

Les amendements s'appliqueront rétroactivement¹ aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024, une application anticipée étant autorisée. Les amendements n'ont pas encore été approuvés par l'UE.

2.5. Changements des règles de présentation

Néant.

3. Consolidation

3.1. Regroupements d'entreprises

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode d'acquisition. La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur, qui est calculée comme étant la somme des éléments suivants:

- des justes valeurs à la date d'acquisition des actifs transférés par Belfius;
- des passifs contractés par Belfius à l'égard des anciens propriétaires de l'entreprise acquise; et
- des parts de capitaux propres émises par Belfius en échange du contrôle de l'entreprise acquise.

Les coûts liés à l'acquisition sont enregistrés en pertes et profits au moment où ils sont encourus. À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont comptabilisés à leur juste valeur.

(1) Les vendeurs-preneurs devront identifier et réexaminer les opérations de cession-bail conclues depuis la mise en œuvre de la norme IFRS 16 en 2019, et éventuellement retraiter celles qui comprenaient des loyers variables

Les participations ne donnant pas le contrôle peuvent être initialement évaluées soit à la juste valeur, soit à la valeur proportionnelle actuelle de la part détenue dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise. Le choix de la base d'évaluation est déterminé opération par opération. Les capitaux propres et le compte de résultats attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle sont présentés séparément respectivement au bilan et au compte de résultats.

Lorsque la contrepartie transférée par Belfius dans un regroupement d'entreprises comprend des actifs ou des passifs résultant d'un accord de contrepartie éventuelle, la contrepartie éventuelle est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition et incluse dans la contrepartie transférée dans un regroupement d'entreprises. Les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie sont comptabilisées en résultat.

Lorsqu'un regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, les participations précédemment détenues par Belfius dans l'entreprise acquise sont réévaluées à leur juste valeur à la date d'acquisition (c'est-à-dire la date à laquelle Belfius obtient le contrôle) et le profit ou la perte qui en résulte, le cas échéant, est comptabilisé en résultat. Les montants provenant de la participation dans l'entreprise acquise avant la date d'acquisition qui ont été précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en compte de résultats, un tel traitement serait approprié dans le cas où cette participation était cédée.

3.2. Filiales

Les filiales sont les entités contrôlées par Belfius, directement ou indirectement. Belfius contrôle une entité lorsque Belfius est exposée ou a droit à des rendements variables résultant de ses liens avec l'entité détenue et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur l'entité détenue.

Les filiales sont consolidées de manière intégrale à partir de la date où le contrôle effectif est transféré à Belfius et ne sont plus consolidées à partir de la date où le contrôle sur ces sociétés est perdu. Les opérations et les soldes intragroupe sont éliminés ainsi que les gains ou pertes résultant d'opérations intragroupe. Le cas échéant, les règles d'évaluation des filiales sont alignées afin d'être cohérents avec les règles d'évaluation adoptées par Belfius.

Lorsque Belfius perd le contrôle d'une filiale, le résultat de cession correspond à la différence entre :

- la somme de la juste valeur de la contrepartie reçue et de la juste valeur des participations détenues; et
- la dernière valeur comptable des actifs (y compris les écarts d'acquisition), et des passifs de la filiale, ainsi que des participations ne donnant pas le contrôle.

3.3. Sociétés contrôlées conjointement et entreprises associées

Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties exercent un contrôle conjoint. Le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une opération, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées par la méthode de mise en équivalence.

Les entreprises associées sont des participations dans lesquelles Belfius exerce une influence notable sans en posséder le contrôle. C'est généralement le cas pour les participations dans lesquelles Belfius possède entre 20% et 50% des droits de vote. Les entreprises associées sont initialement évaluées au coût et consolidées par la méthode de mise en équivalence.

Suivant la méthode de mise en équivalence, la quote-part dans le résultat de l'exercice est comptabilisée en résultat des entreprises contrôlées conjointement et entreprises associées tandis que la quote-part dans le résultat global des entreprises contrôlées conjointement et des entreprises associées est comptabilisée sur une ligne distincte dans le compte de résultats global. La participation est comptabilisée au bilan pour un montant égal à la quote-part de Belfius dans l'actif net des sociétés contrôlées conjointement et entreprises associées, y compris les écarts d'acquisition. Les gains et pertes résultant d'opérations entre Belfius et ses participations mises en équivalence, sont éliminés dans la limite de la participation de Belfius. L'enregistrement des pertes des sociétés contrôlées conjointement et des entreprises associées cesse lorsque le montant de la participation est réduit à zéro, sauf si Belfius a souscrit ou garanti des obligations juridiques ou implicites pour le compte de l'entreprise associée ou de la coentreprise. Si nécessaire, les règles et méthodes comptables des sociétés contrôlées conjointement et des entreprises associées sont alignées pour assurer leur cohérence avec celles adoptées par Belfius.

3.4. Les entités structurées

Une entité structurée est une entité dont les activités ne sont pas régies par des droits de vote. Ces entités financent généralement l'achat d'actifs par l'émission des instruments d'emprunt et des instruments de capitaux propres, garantis par des actifs détenus par les entités structurées. Ces instruments d'emprunt et ces instruments de capitaux propres peuvent inclure des tranches avec divers niveaux de subordination.

Pour déterminer si Belfius détient un pouvoir sur l'entité détenue, Belfius tient compte de facteurs tels que l'objet et la conception de l'entité, la capacité pratique pour Belfius à diriger les activités pertinentes de l'entité, la nature de sa relation avec l'entité et l'ampleur de son exposition à la variation des rendements de l'entité dans laquelle elle a investi.

4. Compensation des actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés (et, par conséquent, seul le montant net apparaît au bilan) lorsque Belfius dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser et a l'intention, soit de régler sur une base nette, soit de réaliser l'actif et d'éteindre l'obligation de manière simultanée.

5. Conversions des opérations et des actifs et passifs libellés en monnaie étrangère

5.1. Conversion des comptes en monnaie étrangère

Lors de la consolidation, les comptes de résultats et les tableaux de flux de trésorerie des entités étrangères dont la devise fonctionnelle est différente de la devise de présentation de Belfius, sont convertis dans la devise de présentation de Belfius (EUR) au cours moyen de l'exercice (rapport annuel) ou de la période (rapport intermédiaire). Les actifs et passifs sont convertis au cours de change de clôture de l'exercice ou de la période.

Les différences de change résultant de la conversion de l'investissement net dans des filiales étrangères, des entreprises associées, des coentreprises et des emprunts et autres instruments de change désignés comme couvertures de ces investissements, sont comptabilisés comme un écart de conversion cumulé dans les capitaux propres. Lors de la cession d'une entité étrangère, ces différences de change sont comptabilisées dans le compte de résultats en tant que partie du gain ou de la perte sur cession.

5.2. Opérations en monnaie étrangère

Pour les entités de Belfius sur une base individuelle, les transactions en monnaie étrangère sont comptabilisées en utilisant le cours de change approximatif à la date de la transaction. Les soldes d'encours d'éléments monétaires et non monétaires libellés en monnaies étrangères comptabilisés à la juste valeur, sont convertis à la fin de la période ou de l'exercice en utilisant les taux de change en vigueur à la fin de la période ou de l'exercice. Les taux historiques sont utilisés pour les éléments non monétaires comptabilisés au coût et ces éléments ne sont pas réévalués pour tenir compte des variations des taux de change. Les différences de change pour les éléments non monétaires comptabilisés à la juste valeur sont régies par le même traitement comptable que pour les ajustements à la juste valeur. Les différences de change pour les éléments monétaires sont comptabilisées dans le compte de résultats consolidé.

6. Instruments financiers

6.1. Comptabilisation et évaluation initiale

Lors de la comptabilisation initiale, un jugement peut être requis pour déterminer la classification appropriée des instruments financiers. Les instruments d'emprunt et instruments de capitaux propres émis par une entité du groupe sont classés comme instruments d'emprunts et instruments de capitaux propres selon la substance de l'accord contractuel plutôt que selon la forme juridique de l'instrument et aux définitions d'instruments d'emprunt et instruments de capitaux propres.

Les achats normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement. Les actifs financiers (autres que les achats normalisés) et les passifs financiers sont enregistrés au bilan du groupe lorsque le groupe devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les actifs et passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats sont initialement évalués à leur coût qui correspond à leur juste valeur majorée ou minorée des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission des actifs et passifs financiers. Les coûts de transaction des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats sont immédiatement comptabilisés en compte de résultats.

Bien que le prix de la transaction constitue la meilleure preuve de la juste valeur de tous les instruments financiers, un gain ou une perte au premier jour de la transaction peut être constaté. Le gain ou la perte au premier jour de la transaction est la différence entre :

- le prix de la transaction et le prix coté sur un marché actif pour un instrument financier; ou
- le prix de la transaction et la juste valeur déterminés en utilisant une technique de valorisation (mark-to-model), si l'instrument n'est pas coté.

Si toutes les données du modèle sont observables, le « gain ou la perte au premier jour de la transaction » sera comptabilisé immédiatement au compte de résultats.

Si toutes les données du modèle ne sont pas observables, le gain ou la perte au premier jour de la transaction sera amorti sur la durée de vie attendue de l'instrument, s'il y a lieu. Toutefois, si par la suite les données de marché deviennent observables, le montant résiduel « du gain ou de la perte au premier jour de la transaction » est comptabilisé au compte de résultats.

En cas de résiliation anticipée de l'instrument sous-jacent, la partie restante du gain ou de la perte au premier jour de la transaction sera comptabilisée dans le compte de résultats.

6.2. Classification et évaluation ultérieure des actifs financiers

6.2.1. Général

Selon IFRS 9, la classification et l'évaluation des actifs financiers se basent à la fois sur le modèle économique (business model) de l'entité pour la gestion des actifs financiers et sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers (« Solely Payments of Principal and Interest Test » – SPPI test).

Les modèles économiques suivants sont disponibles pour la gestion des actifs financiers :

- détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre;

- autres, tels que détenus à des fins de transaction, gestion des actifs sur la base de la juste valeur.

IFRS 9 introduit les catégories suivantes pour l'évaluation des instruments de dette. Les méthodes d'évaluation sont:

- à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVTOCI): les actifs financiers sont classés dans cette catégorie s'ils satisfont au «test SPPI» et que la direction compte détenir les actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs;
- au coût amorti (AC): les actifs financiers sont classés dans cette catégorie s'ils satisfont au «test SPPI» et que la direction compte détenir les actifs uniquement afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- à la juste valeur par le biais du compte de résultats (FVTPL): les actifs financiers qui ne relèvent pas des deux catégories précitées sont mesurés à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

Les instruments de dette qui satisfont aux critères du coût amorti ou aux critères de la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, peuvent être désignés irrévocablement à la juste valeur par le biais du compte de résultats si cette désignation élimine ou réduit significativement une non-concordance comptable dans le résultat.

Des placements dans des instruments de capitaux propres sont classés à la juste valeur par le biais du compte de résultats parce qu'ils ne satisfont pas au test SPPI. Toutefois, IFRS 9 permet à une entité de choisir de manière irrévocable de présenter dans les autres éléments du résultat global les changements ultérieurs dans la juste valeur d'un investissement dans des instruments de capitaux propres entrant dans le champ d'application de la norme, qui n'est ni détenu à des fins de transaction ni représenté par une contrepartie éventuelle comptabilisée par un acquéreur dans le cadre d'un regroupement d'entreprises entrant dans le champ d'application d'IFRS 3. Les produits des dividendes de placement dans les instruments de capitaux propres restent toujours rapportés en résultat sauf si le dividende représente clairement un recouvrement du coût de la participation.

Test des caractéristiques des flux de trésorerie (ou SPPI – Solely Payments of Principal and Interest test)

Le test des caractéristiques de flux de trésorerie permet de juger si les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, conformément à un contrat de prêt de base. Pour les instruments liés contractuellement, une approche «look-through» est appliquée pour déterminer si le critère SPPI est rempli pour les tranches de l'instrument en prenant en compte les conditions contractuelles de la tranche et les caractéristiques du pool sous-jacent ainsi que l'exposition au risque de crédit.

Le principal correspond à la juste valeur de l'actif financier lors de la comptabilisation initiale et peut varier au cours de la durée de vie de l'actif financier (s'il y a des rembour-

sements). L'intérêt consiste principalement en une contrepartie pour la valeur temps de l'argent, pour le risque de crédit et peut aussi comprendre une contrepartie pour d'autres risques et coûts de prêt de base (tels que le risque de liquidité et frais d'administration) aussi bien qu'une marge bénéficiaire.

En effectuant cette évaluation, Belfius prend en compte:

- la nature de toute éventualité (l'événement déclencheur qui modifierait le montant ou l'échéancier des flux de trésorerie (en évaluant les flux de trésorerie générés avant et après la variation des flux de trésorerie);
- les conditions qui peuvent ajuster le taux de coupon contractuel, y compris les caractéristiques à taux variable (que les variations puissent ou non être considérées comme une compensation pour le risque de crédit);
- les fonctionnalités de prépaiement et d'extension (en évaluant le montant du remboursement anticipé et des flux de trésorerie pendant la période de prolongation); et
- les conditions qui limitent le droit aux flux de trésorerie provenant d'actifs spécifiés («non-recours»).

Modèle économique

Les modèles économiques sont déterminés par le conseil d'administration pour les portefeuilles homogènes et reflètent la façon dont les actifs financiers sont gérés ensemble pour atteindre un objectif particulier. La détermination du modèle économique tient compte de toutes les informations pertinentes dans des scénarios normaux et prend également en compte les indications suivantes:

- expérience antérieure en ce qui concerne la fréquence, le volume et le calendrier des ventes, les raisons de ces ventes et les attentes concernant les activités de vente futures;
- la façon dont la performance des actifs est évaluée et présentée aux principaux dirigeants;
- la façon dont les risques sont évalués et gérés, et
- la façon dont les dirigeants sont rémunérés.

Belfius applique les modèles économiques suivants pour gérer ses actifs financiers:

- détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre;
- tous les autres modèles économiques tels que détenus à des fins de transaction et de gestion des actifs sur la base de la juste valeur.

Lors de la comptabilisation initiale d'un actif financier, Belfius détermine si les actifs financiers nouvellement reconnus font partie d'un modèle économique existant ou s'ils reflètent le début d'un nouveau modèle économique.

Une fois par an, Belfius réévalue ses modèles économiques afin de déterminer si les modèles économiques ont changé depuis la période précédente.

Changement du modèle économique

Un changement futur des modèles économiques pour les actifs financiers existants et le reclassement prospectif de tous les actifs financiers affectés seront très exceptionnels car ils devraient être la conséquence d'une acquisition, d'une cession ou le développement d'une activité ou branche d'activité significatif pour les opérations de chacune des entités du Groupe Belfius et démontrable aux parties externes. Compte tenu de son importance, la proposition de changement devrait être discutée et décidée par les organes de gouvernance appropriés.

6.2.2. Actifs financiers évalués au coût amorti

Les instruments de dette (y compris les contrats hybrides) qui sont détenus dans un modèle économique «Détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels» et dont les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (SPPI compliant) et pour autant que Belfius n'ait pas opté pour une évaluation à la juste valeur par le biais du compte de résultats (cf. fair value option), sont ultérieurement évalués au coût amorti.

Cette catégorie comprend les instruments de dette avec l'objectif de détenir ces instruments de dette jusqu'à l'échéance et de générer une marge d'intérêt stable. Des prêts vendus à un véhicule de titrisation qui est consolidé n'excluent pas leur classification en tant que «Détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels».

Les ventes ne font pas partie du modèle économique «Détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels», mais peuvent cadrer avec ce modèle économique si les ventes ont lieu peu avant l'échéance, si les ventes sont motivées par une augmentation du risque de crédit ou si les ventes ne sont pas d'une valeur importante (même si fréquentes) ou peu fréquentes (même si d'une valeur importante). Le jugement devrait être appliqué pour déterminer si les ventes sont compatibles avec un modèle économique «Détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels».

Le coût amorti est le montant auquel les instruments de dette sont évalués lors de la comptabilisation initiale moins les remboursements du principal plus ou moins l'amortissement cumulé de toute différence entre ce montant initial et le montant de l'échéance calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif (cf. point 6.9 «Produits et charges d'intérêts»), et ajusté de toute dépréciation pour pertes de crédit attendues. Les produits d'intérêts, les gains et pertes de change ainsi que les dépréciations sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils surviennent. Tout gain ou perte à la décomptabilisation est comptabilisé en résultat.

6.2.3. Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Cette catégorie comprend les instruments de dette et les placements dans des instruments de capitaux propres.

Instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les instruments de dette s'inscrivant dans un modèle économique dont l'objectif est atteint en percevant les flux de trésorerie contractuels et en vendant les instruments de dette, et dont les flux de trésorerie contractuels sont conformes à SPPI, sont ultérieurement évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global à condition que Belfius n'ait pas retenu l'option juste valeur conditionnelle («conditional fair value option»).

Les instruments de dette inclus dans des fonds avec des actifs dédiés (fonds cantonnés) ou nécessitant une flexibilité pour faire face aux éventuels rachats de contrats d'assurance Vie, des opportunités d'investissement ou détenus pour faire face à des besoins de liquidité potentiels sont inclus dans cette catégorie.

Les variations de la valeur comptable correspondant à des gains et des pertes non réalisés découlant de variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global à la ligne XIX. «Gains ou pertes non comptabilisés dans le compte de résultats – Fluctuations de la juste valeur des instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global».

Lorsque l'instrument de dette est vendu, Belfius recycle le gain ou la perte cumulé précédemment comptabilisé dans les autres éléments du résultat global dans le compte de résultats à la ligne VI. «Compte de résultats sur investissements et dettes».

Les produits d'intérêts et la dépréciation sont comptabilisés en résultat. Les gains et pertes de change sur les instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global qui font partie d'une relation de couverture désignée effective pour risque de change sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Si pas, ils sont comptabilisés en résultat. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, comme pour les des actifs financiers évalués au coût amorti.

Placements dans des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Sont inclus dans cette catégorie les instruments de capitaux propres qui répondent à la définition d'IAS 32 et qui ne sont pas détenus à des fins de transaction et qui ne représentent pas une contrepartie éventuelle comptabilisée par un acquéreur dans un regroupement d'entreprises, et que, lors de la comptabilisation initiale, Belfius a irrévocablement et au cas par cas décidé d'évaluer à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les variations ultérieures de la juste valeur, les gains et pertes de change et les gains et pertes réalisés sont présentées dans les autres éléments du résultat global sous la rubrique XX. «Fluctuations de la juste valeur d'instruments fonds propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global». Lors de la décomptabilisation,

les gains ou pertes cumulés précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global comme indiqué ci-dessus, ne sont pas ultérieurement reclassés dans le compte de résultats mais transférés dans les capitaux propres au poste XVII. «Réserves et résultat reporté».

L'évaluation à la juste valeur est requise pour tous les instruments de capitaux propres, même si ces instruments ne sont pas cotés sur un marché actif. Le coût d'acquisition en tant qu'estimation appropriée de la juste valeur n'est admis que dans des circonstances limitées (voir point 6.7. «Juste valeur des instruments financiers»).

Les dividendes sont comptabilisés dans le compte de résultats lorsque le droit au paiement de ces dividendes est établi, qu'il est probable que les avantages économiques associés aux dividendes iront à Belfius et que le montant des dividendes peut être évalué de façon fiable. Si un dividende représente un remboursement de l'investissement, il sera comptabilisé en réduction du coût d'acquisition.

6.2.4. Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats (FVTPL)

Les actifs financiers évalués ultérieurement à la juste valeur par le biais du compte de résultats sont constitués d'instruments de dette et de placements dans des instruments de capitaux propres. Les dérivés qui ne constituent pas d'opérations de couverture sont traités au point 6.6.1 «Dérivés - Portefeuille de transactions, dérivés incorporés compris».

Instruments de dette détenus à des fins de transaction

Les instruments de dette détenus à des fins de transaction ont été acquis avec l'intention d'en retirer un bénéfice en prenant avantage des variations à court terme des cours, de la marge d'intermédiation ou font partie d'un portefeuille dont la tendance de gestion est de réaliser des plus-values à court terme. Belfius comptabilise ces instruments initialement à leur juste valeur et ils sont ensuite réévalués à la juste valeur, avec les gains et pertes non réalisés et réalisés enregistrés dans le compte de résultats à la ligne V. «Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultats». Les intérêts acquis et payés (rendement négatif) sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et Belfius a choisi de les comptabiliser dans les rubriques I. «Produits d'intérêts» et II. «Charges d'intérêts».

Instruments de dette désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats («Option juste valeur» ou FVO en anglais)

Dans certains cas et à condition d'être bien documentés, Belfius peut lors de la comptabilisation initiale désigner irrévocablement des instruments de dette qui remplissent le critère du modèle économique «détenir afin de percevoir et/ou détenir afin de percevoir et vendre et dégager des flux de trésorerie qui sont conformes à SPPI», d'évaluer à la juste valeur par le biais du compte de résultats, afin d'éliminer ou de réduire de façon significative une non-concordance comptable (cf. «Accounting mismatch»).

Les règles d'évaluation indiquées au paragraphe «Instruments de dette détenus à des fins de transaction» s'appliquent à cette catégorie.

Instruments de dette évalués à la juste valeur par le compte de résultats (Instruments de dette dits «non basiques»)

Cette catégorie englobe les instruments de dette dont les flux de trésorerie contractuels ne sont pas conformes au test SPPI, tels que certains prêts structurés, ainsi que des actifs financiers dont la forme juridique est celle de capitaux propres, mais qui, sur la base de la substance du contrat, répondent à la définition d'un instrument de dette (tels que les fonds ouverts, les actions ayant une date juridique de fin, les certificats immobiliers).

Les règles d'évaluation indiquées au paragraphe «Instruments de dette détenus à des fins de transaction» s'appliquent à cette catégorie.

Placements dans des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Cette catégorie comprend les placements dans des instruments de capitaux propres détenus à des fins de transaction aussi bien que des instruments de capitaux propres non détenus à des fins de transaction qui, lors de leur comptabilisation initiale, n'ont pas été irrévocablement désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les gains et les pertes résultant de la réévaluation à la juste valeur (réalisés et non réalisés) et les gains et pertes de change sont comptabilisés dans le compte de résultats au poste V. «Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultats». Les dividendes sont comptabilisés dans le compte de résultats sous le poste III. «Dividendes», sauf si le dividende représente clairement un recouvrement d'une partie du coût de l'investissement.

6.3. Classification et évaluation ultérieure des passifs financiers

6.3.1. Passifs financiers évalués au coût amorti

Ces passifs sont ultérieurement évalués au coût amorti, et toute différence entre leur montant mis à disposition et le montant dû à l'échéance est comptabilisée dans le compte de résultats en charges d'intérêts ou produits d'intérêts. L'accumulation ou l'amortissement de cette différence est comptabilisé sur la durée résiduelle des passifs selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

6.3.2. Passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Les passifs financiers sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats lorsque, à la date d'achat, le passif est soit détenu à des fins de transaction ou lorsqu'au moment de la comptabilisation initiale, ils sont irrévocablement désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

Cette section ne traite pas des transactions de produits dérivés du portefeuille de transaction décrits au point 6.6.1. ci-dessous.

Les passifs financiers détenus à des fins de transaction comprennent les positions «short» en titres. Ces instruments ont été acquis avec l'intention d'en retirer un bénéfice en prenant avantage des variations à court terme des cours, de la marge d'intermédiation ou qui font partie d'un portefeuille dont la tendance de gestion est de réaliser des profits à court terme. Belfius comptabilise ces instruments initialement à leur juste valeur et ils sont ensuite réévalués à la juste valeur, avec les gains et pertes non réalisés et réalisés enregistrés dans le compte de résultats au poste V. «Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultats».

Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats (FVTPL)

Un passif financier autre qu'un passif financier détenu à des fins de transaction ou qu'une contrepartie éventuelle pouvant être payée par un acquéreur dans le cadre d'un regroupement d'entreprises peut, lors de la comptabilisation initiale, être désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultats dans les circonstances suivantes :

- la désignation élimine ou réduit de façon importante une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation qui, autrement, se produirait; ou
- le passif financier fait partie d'un groupe d'actifs financiers ou de passifs financiers, ou les deux, dont la gestion ainsi que l'appréciation de la performance reposent sur la juste valeur, conformément à une stratégie documentée de gestion des risques ou d'investissement, et les informations sur les groupes sont fournies en interne sur cette base; ou
- le passif financier comprend un ou plusieurs dérivés incorporés et IFRS 9 permet de désigner l'ensemble du contrat hybride (combiné) à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

Les règles d'évaluation applicables aux passifs financiers détenus à des fins de transaction s'appliquent, sauf pour la comptabilisation du risque de crédit propre.

Les variations de la juste valeur attribuables au risque de crédit propre d'un passif financier auquel s'applique l'option juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global en ligne XXI. «Fluctuations de la juste valeur à cause du risque de crédit propre sur passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats à présenter dans les autres éléments du résultat global», sauf si la comptabilisation génère ou accroît une non-concordance comptable dans le résultat.

Ces montants ne sont pas ultérieurement reclassés en résultat, mais sont transférés sous la rubrique XVII. «Réserves et résultat reporté» lors de la décomptabilisation du passif financier. Le montant résiduel de la variation de la juste valeur est rapporté en résultats.

6.4. Décomptabilisation et modification d'actifs et de passifs financiers

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif arrivent à expiration, ou lorsque la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif sont transférés à une autre entité.

Les ventes normalisées d'actifs financiers respectant les critères de décomptabilisation décrits ci-dessus, sont décomptabilisées à la date de règlement, qui est la date de livraison par Belfius. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsqu'ils sont éteints (c'est-à-dire, lorsque l'obligation précisée au contrat est exécutée, annulée ou qu'elle est arrivée à expiration).

Si une modification substantielle d'un actif financier ou d'un passif financier (y compris l'échange d'instruments de dette avec des conditions substantiellement différentes) se produit et lorsque les conditions contractuelles des flux de trésorerie sont renégociées, la décomptabilisation de l'actif financier ou du passif financier est requise. Si une modification se produit et que le contrat existant n'est pas décomptabilisé, un gain ou une perte résultant de la modification est comptabilisé en résultat. Ce gain ou cette perte est déterminé en recalculant la valeur comptable brute de l'actif financier existant de manière à ce qu'elle soit égale à la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels renégociés ou modifiés, établie au moyen du taux d'intérêt effectif initial de l'actif financier (ou qui a été ajusté en fonction de la qualité de crédit dans le cas des actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création).

Pour les actifs financiers modifiés qui ne sont pas décomptabilisés, une évaluation est faite pour déterminer s'il y a eu une augmentation significative du risque de crédit de l'actif financier, en comparant le risque de défaillance à la date de clôture (sur la base des termes contractuels modifiés) et le risque de défaillance survenant lors de la comptabilisation initiale (sur la base des conditions contractuelles originales non modifiées). En fonction du résultat de l'évaluation, une modification de la correction de valeur pour pertes peut être enregistrée (voir point 6.5. sur la dépréciation des instruments financiers).

6.5. Dépréciation d'instruments financiers

La détermination de la dépréciation et le calcul sont régis par les Directives de dépréciation du risque de crédit de la Direction des risques et de plus amples détails sont disponibles dans la section «Gestion des risques – IFRS 9 Méthodologie de la dépréciation» du Rapport de gestion des états financiers consolidés.

6.5.1. Détermination de la dépréciation

Les pertes de crédit attendues (ECL) associées à des instruments de dette comptabilisés au coût amorti et à des instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont déterminées de façon prospective. Pour les créances résultant de contrats de location, Belfius n'a pas opté pour l'approche simplifiée consistant à comptabiliser les pertes attendues

sur la durée de vie de l'actif. Les engagements de crédits et les garanties financières non comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultats peuvent également être dépréciés et une correction de valeur pour pertes peut être comptabilisée. Les placements dans des instruments de capitaux propres ne sont pas dépréciés.

Les corrections de valeur pour pertes et les provisions pour pertes de crédit attendues dans les 12 mois à venir sont initialement comptabilisées à la date de transaction pour les actifs financiers (instruments de dettes, créances de location et actifs contractuels), les engagements de crédits et garanties financières non évalués à la juste valeur par le biais du résultat.

Les pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir se rapportent à la partie des pertes de crédits attendues sur la durée de vie qui représentent les pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir résultant d'événements de défaillance qui sont possibles dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Le Comité de Défaillance au sein de la direction des risques gouverne la définition du statut de défaillance.

Une définition transversale de défaillance est appliquée dans l'ensemble du Groupe Belfius et pour tous les segments du marché. Toutefois, pour un nombre limité de segments spécifiques (par exemple états souverains, banques, entreprises internationales, etc.), des déviations ont été appliquées. Le «Manuel de défaillance Belfius» reprend une description détaillée des indicateurs utilisés pour catégoriser une exposition en défaillance.

Exception faite des actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création (Purchased or Originated Credit-Impaired - POCI), le montant des pertes de crédit attendues est évalué par une correction de valeur pour pertes d'un montant égal aux pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir ou aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie. Les pertes de crédit attendues sur la durée de vie sont les pertes résultant de tous les événements de défaillance possibles sur la durée de vie prévue de l'actif financier.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création (POCI assets - purchased or originated credit impaired assets) ne donnent pas lieu à une correction de valeur pour pertes de crédit attendus sur les 12 mois à venir, mais les pertes de crédit attendues sur la durée de vie sont intégrées au calcul du taux d'intérêt effectif. Le montant comptabilisé au titre de la correction de valeur pour pertes de ces actifs n'est pas le montant total des pertes de crédit attendues sur la durée de vie, mais correspond aux variations des pertes de crédit attendues sur la durée de vie depuis la comptabilisation initiale de l'actif financier, et peut être négatif ou positif.

Les pertes de crédit attendues sont une estimation pondérée en fonction de la probabilité des insuffisances

de trésoreries attendues actualisées au taux d'intérêt effectif initial de l'actif financier ou au taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité de crédit dans le cas d'un actif financier POCI (purchased or originated credit impaired). Une insuffisance de trésorerie attendue est la différence entre les flux de trésorerie qui sont dus aux termes du contrat et les flux de trésorerie que l'on s'attend à recevoir, compte tenu de la valeur des instruments de garantie et des autres rehaussements de crédit.

L'estimation des flux de trésorerie prend en considération toutes les modalités contractuelles de l'actif financier (par exemple, options de paiement anticipé, de prolongation, de rachat et des options similaires) sur sa durée de vie attendue.

Le calcul des dépréciations est fondé sur une approche modulaire comportant deux étapes («two-fold building block approach»):

- étape 1: détermination du niveau approprié par exposition;
- étape 2: calcul des pertes de crédit attendues par exposition pour les phases 1, 2 et 3.

On distingue les expositions au risque de crédit suivantes et toutes les expositions sont évaluées individuellement:

- les expositions au risque de crédit performantes, c'est-à-dire les expositions pour lesquelles le risque de crédit n'a pas sensiblement augmenté depuis la création de l'actif financier (phase 1);
- les expositions au risque de crédit insuffisamment performantes, c'est-à-dire les expositions pour lesquelles le risque de crédit a sensiblement augmenté entre le moment où Belfius a créé ou acquis l'actif financier et la date de clôture (phase 2);
- les expositions au risque de crédit non performantes, c'est-à-dire les expositions ayant subi une détérioration (phase 3).

Un changement de classification en phases peut aller dans les deux sens.

Expositions au risque de crédit performantes – classification phase 1

Toutes les expositions non classées dans la phase 2 (augmentation sensible du risque de crédit depuis la création) ou dans la phase 3 (expositions ayant subi une détérioration) sont par définition classées dans la phase 1. Pour ces expositions, Belfius comptabilise lors de l'évaluation initiale, une perte de crédit attendue sur les 12 mois à venir, qui correspond aux pertes de crédit attendues résultant des cas de défaillance dont un instrument financier pourrait faire l'objet dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Expositions au risque de crédit insuffisamment performantes – classification phase 2

Les expositions pour lesquelles le risque de crédit a sensiblement augmenté entre la création ou l'acquisition de l'actif financier et la date de clôture sont classées dans la phase 2.

Les facteurs quantitatifs et qualitatifs suivants identifient une augmentation sensible du risque de crédit pour une exposition individuelle de la contrepartie:

- une détérioration significative de la probabilité de défaillance de la contrepartie sur la durée de vie; et
- le fait que le client auquel appartient l'exposition individuelle est mis par Belfius sur sa Watchlist, la liste qui identifie les contreparties pour lesquelles des problèmes peuvent survenir (qui sont survenus). Il existe toutefois une exception: un nouveau contrat peut être classé dans la phase 1 si, à l'origine du contrat, le client figure déjà sur la liste de surveillance et que depuis lors il n'y a pas de nouvelle augmentation significative du risque de crédit pour ce contrat.

Dans deux situations, il y aura une classification obligatoire sur la Watchlist:

- si un ou plusieurs produits de crédit de la contrepartie ont été marqué «forbearance», étant une nouvelle concession supplémentaire ou la prolongation d'une concession existante;
- si une exposition est en retard de paiement de plus de 30 jours, à moins qu'il soit évident qu'il s'agisse d'un retard de paiement opérationnel ou que le retard ne constitue pas une augmentation sensible du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale.

Pour déterminer si une détérioration importante de la probabilité de défaillance sur la durée de vie s'est produite depuis la création, une comparaison de la probabilité de défaillance sur la durée de vie à la date de création avec la probabilité de défaillance sur la durée de vie à la date de clôture est faite. De plus amples détails sont disponibles dans la section «Gestion des risques - IFRS 9 Méthodologie de la dépréciation» du Rapport de gestion des états financiers consolidés.

Expositions au risque de crédit non performantes – classification phase 3

À chaque date de clôture, le Comité de Défaillance évalue s'il existe une indication objective de dépréciation/défaillance d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Dans l'affirmative, ces actifs financiers sont considérés comme étant dépréciés et ils sont transférés dans la phase 3 et une perte attendue sur la durée de vie est comptabilisée.

Les pertes de crédit attendues sont évaluées comme étant la différence entre la valeur comptable brute de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'actif financier. Tout ajustement est comptabilisé en compte de résultats comme un gain ou une perte de valeur.

Les débiteurs sont classés dans la catégorie dépréciés/défaillants lorsqu'ils remplissent l'un des critères suivants, ou les deux:

- le débiteur a une exposition significative en souffrance depuis plus de 90 jours;

- il est jugé improbable que le débiteur s'acquitte de l'intégralité de ses engagements sans mise en jeu du collatéral, qu'il existe ou non un montant en souffrance ou quel que soit le nombre de jours en souffrance.

6.5.2. Traitement comptable des dépréciations Instruments de dette comptabilisés au coût amorti et créances résultant de contrats de location

À chaque date de clôture, les variations du montant des pertes de valeur sont rapportées en résultat dans la rubrique XVI. «Dépréciations des instruments financiers et provisions pour engagements de crédits». Les pertes de valeur sont reprises dans la même rubrique du compte de résultats. La perte de valeur est comptabilisée dans le bilan comme une correction de valeur en déduction de la valeur comptable brute de l'actif.

Instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVTOCI)

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont soumis aux mêmes principes comptables de dépréciation que ceux applicables aux instruments de dette évalués au coût amorti.

Toutefois, la correction de valeur pour pertes sera comptabilisée dans les autres éléments du résultat global faisant partie du montant de réévaluation dans la rubrique XIX. «Fluctuations de la juste valeur des instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global» et non en déduction de la valeur comptable (c'est-à-dire la juste valeur) de l'actif financier au bilan.

Calcul et comptabilisation des revenus d'intérêts

La base sous-jacente au calcul de l'intérêt effectif dépend du statut de l'instrument financier:

- la valeur comptable brute (coût amorti avant déduction des corrections de valeur pour pertes attendues) pour les actifs financiers dépréciés (phases 1 et 2);
- la valeur nette comptable (valeur comptable brute moins les corrections de valeur pour pertes attendues) pour les actifs financiers dépréciés (phase 3).

Les produits d'intérêt sur les actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création sont comptabilisés en appliquant le taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité de crédit au coût amorti de l'actif financier. Les pertes de crédit attendues pendant toute la durée du crédit sont incorporées dans le taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité du crédit.

Réductions pour perte de valeur

Les instruments de dette sont dépréciés lorsqu'il est raisonnablement estimé que l'instrument de dette ne pourra être recouvré. Belfius ne réalise que des réductions pour perte de valeur intégrales, et les expositions des phases 1 et 2 sont toujours transférées dans la phase 3 avant d'être réduites pour perte de valeur.

Une dépréciation donne lieu à une décomptabilisation et l'intégralité de la correction de valeur pour perte n'est pas reprise, mais déduite de la valeur comptable brute de l'instrument déprécié. Toute perte supplémentaire est rapportée en résultat dans la rubrique XVI. «Dépréciations des instruments financiers et provisions pour engagements de crédit».

Engagements de crédit et garanties financières non évaluées à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Les engagements hors bilan, tels que les substituts de crédit (par exemple les garanties ou les lettres de crédit stand-by) et les engagements de crédit sont généralement convertis en éléments du bilan lorsqu'ils sont appelés. Toutefois, ces engagements hors bilan sont soumis à des pertes attendues sur les 12 mois à venir ou sur la durée de vie. La perte attendue donne lieu à la comptabilisation d'une provision au bilan et la date à laquelle Belfius devient partie à l'engagement irrévocable est considérée comme la date de la comptabilisation initiale pour l'application des exigences de dépréciation.

Engagements de crédit

À chaque date de clôture, une provision est constituée sur la base des pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir calculée sur la partie de l'engagement de crédit dont il est supposé qu'elle sera utilisée dans les 12 mois suivant la date de reporting. En cas d'augmentation significative du risque de défaillance du prêt sous-jacent, des pertes de crédit attendues sur la durée de vie sont comptabilisées sur la partie dont on suppose qu'elle sera utilisée pendant la durée de vie résiduelle de l'engagement de crédit.

Une perte de crédit attendue est la valeur actualisée de la différence entre les flux de trésorerie contractuels si le bénéficiaire de l'engagement de crédit utilise ce dernier et les flux de trésorerie que l'on s'attend à recevoir si le prêt est utilisé. La durée de vie résiduelle de l'engagement de crédit correspond à la période contractuelle maximum d'exposition au risque de crédit. Dans le cas d'arrangements comportant à la fois un prêt et une partie inutilisée (tels que les cartes de crédit), la période utilisée pour estimer les pertes de crédit attendues va au-delà de la date contractuelle à laquelle le remboursement pourrait être exigé, mais sur la période pendant laquelle le prêteur est, en pratique, exposé au risque de crédit. Dans la pratique, l'horizon de perte prévu est d'un an au minimum et les mesures d'atténuation du risque de crédit pourraient consister en garanties supplémentaires ou la réduction de l'engagement de crédit.

Garanties financières

Pour les contrats de garantie financière, les variations du risque de défaillance d'un débiteur donné sont prises en compte. À chaque date de clôture, le montant de la correction de valeur pour pertes est égal à la perte de crédit attendue sur les 12 mois à venir, à moins que le risque de défaillance n'ait sensiblement augmenté. Dans ce cas, la correction de valeur pour pertes est calculée pour les pertes de crédit attendues sur la durée de vie. Les pertes

attendues reflètent les insuffisances de trésorerie égales à la différence entre les paiements attendus pour rembourser le détenteur d'une perte de crédit qu'il subit moins les montants qui devraient être reçus du du débiteur ou de toute autre partie.

6.6. Dérivés

6.6.1. Dérivés - Portefeuille de transactions, y compris dérivés incorporés

Si le dérivé n'est pas lié à une opération de couverture, il est considéré être détenu à des fins de transaction et Belfius évalue initialement et par la suite tous les dérivés à leur juste valeur obtenus à partir des prix constatés sur les marchés cotés, ou ayant recours selon le cas à des modèles de flux de trésorerie ou à partir de modèles de d'évaluation d'options. Toute variation de la juste valeur est enregistrée au compte de résultats.

Les résultats d'intérêts des dérivés pour lesquels il existe une relation de couverture économique, sont comptabilisés dans «Produits d'intérêts/charges d'intérêts».

Les dérivés sont présentés comme des actifs si leur juste valeur est positive ou comme des passifs si elle est négative.

Lorsqu'un contrat hybride comporte un contrat hôte qui est un actif entrant dans le champ d'application d'IFRS 9, l'intégralité du contrat hybride, y compris toutes les composantes incorporées, doivent être évalués pour être classés. Toutefois, si le contrat hôte est un passif financier, une créance résultant d'un contrat de location, un contrat d'assurance, ou un autre contrat hôte non financier, une évaluation est effectuée afin de déterminer si la composante incorporée doit être séparée et présentée comme un instrument dérivé dans le portefeuille de transaction. C'est le cas lorsque:

- Les risques et les caractéristiques de la composante incorporée ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte;
- Le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur, avec comptabilisation des gains et pertes non réalisés en compte de résultats, et;
- Un instrument autonome qui comporterait les mêmes conditions que la composante incorporée entrerait dans la définition d'un dérivé.

6.6.2. Dérivés – Couverture

L'élaboration du nouveau modèle de macrocouverture (voir «Comptabilisation des activités de gestion dynamique des risques») étant toujours en cours, l'IASB a proposé à toutes les entités y compris les entités couvrant le risque de taux d'intérêt d'un portefeuille les options suivantes pour les principes comptables en attendant la finalisation du projet de recherche de l'IASB «Gestion dynamique des risques»:

- Option 1: Appliquer les nouvelles exigences d'IFRS 9 en matière de comptabilité de couverture et continuer d'utiliser le modèle d'IAS 39 pour la couverture de la juste valeur du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille;

- Option 2: Continuer d'appliquer les exigences existantes d'IAS 39 sur la comptabilité de (micro)couverture, y compris le modèle d'IAS 39 pour la couverture de la juste valeur du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille.

Dans les deux options, l'utilisation du modèle d'IAS 39 de couverture de taux d'intérêt d'un portefeuille est soumise à des informations élargies.

Belfius a décidé de continuer à appliquer les exigences existantes sur la comptabilité de (micro)couverture et les dispositions «Carve out» applicables à la couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Les dérivés de couverture appartiennent aux catégories suivantes:

- Couverture de la juste valeur d'un actif ou d'un passif ou d'un engagement ferme (couverture de la juste valeur) ou couverture de la juste valeur du risque de taux d'un portefeuille (cf. point 6.6.3.); ou
- Couverture d'un flux de trésorerie futur attribuable à un actif ou à un passif déterminé, ou à une transaction future (couverture de flux de trésorerie).

Les dérivés sont désignés comme instrument de couverture si certaines conditions sont remplies:

- Une documentation précise et formalisée sur l'instrument de couverture, sur le sous-jacent à couvrir, sur l'objectif et la stratégie retenue et sur la relation entre l'instrument de couverture et le sous-jacent doit être préparée préalablement à la mise en place de la couverture;
- Une étude doit démontrer que la couverture sera très efficace (entre 80% et 125%) pour neutraliser les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie du sous-jacent couvert tout au long de la période de reporting; et
- La couverture est efficace dès la mise en place de l'instrument et doit se poursuivre sans interruption.

Belfius comptabilise les variations de juste valeur des dérivés désignés et qualifiés comme couverture en juste valeur dans le compte de résultats, ainsi que la variation correspondante de la juste valeur des actifs ou des passifs couverts attribuable au risque couvert spécifique. Les résultats d'intérêts des instruments de couverture désignés sont comptabilisés dans les lignes I. «Produits d'intérêt» ou II. «Charges d'intérêt», le cas échéant.

Si la couverture ne satisfait plus aux conditions de la couverture en juste valeur ou si la couverture est interrompue volontairement, la part revalorisée à la juste valeur de l'élément financier couvert portant intérêt est amortie dans le compte de résultats sur la durée résiduelle de l'élément couvert (ou de l'instrument de couverture si celle-ci est plus courte), sous la forme d'un ajustement du taux d'intérêt effectif de l'élément couvert.

La part efficace des variations de juste valeur des dérivés désignés et qualifiés comme couverture de flux de trésorerie, est comptabilisée dans «Autres éléments du résultat

global» dans la rubrique XXII. «Fluctuations de la juste valeur des dérivés de couvertures de flux de trésorerie» (voir «Tableau de variation des fonds propres consolidés»).

La partie non efficace de la variation de juste valeur des dérivés (s'il y en a) est comptabilisée directement au compte de résultats. Le montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global doit correspondre au moins élevé en valeur absolue du gain ou de la perte cumulé sur l'instrument de couverture depuis le début de la couverture et à la variation cumulée de la juste valeur (valeur actuelle) des flux de trésorerie attendus sur l'élément couvert depuis le commencement de la couverture.

Les montants différés en capitaux propres sont reclassés en compte de résultats lorsque l'élément couvert impacte le résultat.

6.6.3. Couverture de la juste valeur du risque de taux d'un portefeuille

Comme mentionné au point «1.1. Généralités», Belfius applique la possibilité offerte par IAS 39 concernant la couverture de la juste valeur du risque de taux d'un portefeuille, tel qu'adopté par la Commission européenne (cf. EU carve out) qui reflète plus précisément la manière dont Belfius gère ses instruments financiers.

En attendant l'achèvement du projet de recherche de l'IASB «Gestion dynamique des risques», Belfius continue à appliquer les dispositions de carve out actuel.

Les instruments de couverture sont des portefeuilles de dérivés dont les positions peuvent se compenser. Belfius comptabilise les éléments de couverture à leur juste valeur avec variations de la juste valeur au compte de résultats. Les éléments couverts comprennent des actifs et passifs financiers évalués au coût amorti et les instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVTOCI).

La revalorisation relative au risque de taux d'intérêt couvert relatif aux instruments comptabilisés au coût amorti est inscrite au bilan au sein de la rubrique VII. «Gain/perte sur élément couvert dans une relation de portfolio hedge pour risque de taux». La revalorisation relative aux instruments évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est incluse dans les lignes II.B «Prêts et créances sur établissements de crédit - Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global» et III.B «Prêts et créances - Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global» et IV.B «Dettes représentées par un titre et instruments fonds propres - Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global».

6.7. Juste valeur des instruments financiers

6.7.1. Règles générales

La juste valeur est le prix qui serait perçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

Les prix de marché cotés sont utilisés pour évaluer les justes valeurs lorsqu'il existe un marché actif (tel qu'une Bourse officielle). Ces prix de marché sont en effet la meilleure estimation de la juste valeur d'un instrument financier. Cependant, il n'existe pas de prix de marché actif dans tous les cas pour les actifs ou passifs détenus ou émis par Belfius.

Si l'instrument financier n'est pas traité sur un marché actif, des techniques de valorisation sont utilisées. Un modèle de valorisation reflète le prix de transaction en date d'évaluation dans des conditions de concurrence normale dans un cadre normal d'activités, c'est-à-dire le prix que recevrait le détenteur de l'actif financier dans une transaction normale qui n'est pas une vente ou une liquidation forcée ou le prix payé pour transférer un passif.

Le modèle de valorisation prend en compte tous les facteurs que les acteurs du marché prennent en considération pour valoriser l'actif. Évaluer la juste valeur d'un instrument financier requiert la prise en compte des conditions de marché existantes au moment de l'évaluation. Dans la mesure où des données observables sont disponibles, elles doivent être incorporées dans le modèle.

Ce n'est que dans des circonstances très exceptionnelles (c'est-à-dire lorsqu'aucune information pertinente n'est disponible sur la performance et les activités de l'entité détenue) que le coût sera utilisé pour l'évaluation à la juste valeur des investissements dans des instruments de capitaux propres non cotés.

6.7.2. Règles spécifiques

Les approches suivies pour la détermination de la juste valeur des instruments financiers sont résumées dans la note «9.1. Juste valeur».

6.8. Opérations de pensions et prêts de titres

Les titres vendus avec un engagement de rachat (repos) ne sont pas décomptabilisés et demeurent au bilan. La contrepartie au passif est comptabilisée dans les rubriques II.A «Dettes envers et dépôts des établissements de crédit - Évalués au coût amorti» ou III.A «Dettes et dépôts - Évalués au coût amorti» suivant le cas. L'actif est inclus comme gagé dans les annexes concernés du rapport annuel.

Les titres achetés avec un engagement de revente (reverse repos) sont comptabilisés au hors-bilan et les prêts correspondants sont enregistrés dans les rubriques II.A «Prêts et créances sur établissements de crédit - Évalués au coût amorti» ou III.A «Prêts et créances - Évalués au coût amorti».

La différence entre le prix de vente et le prix de rachat est considérée comme un produit d'intérêt ou une charge d'intérêt. Ce produit ou cette charge s'accumule sur la durée du contrat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les titres prêtés à des tiers ne sont pas décomptabilisés. Les titres empruntés ne figurent pas dans le bilan. Les commissions liées aux prêts et emprunts de titres sont comptabilisées dans les lignes VII «Honoraires et commissions perçus» et VIII. «Honoraires et commissions versés».

6.9. Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêts courus sont comptabilisés pour tous les instruments portant intérêt, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (coûts de transaction inclus). Les coûts de transaction des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats sont immédiatement comptabilisés en résultat.

Les intérêts négatifs sur ces instruments sont présentés séparément au sein des charges d'intérêts (charges d'intérêts sur actifs financiers) ou au sein des produits d'intérêts (produits d'intérêts sur passifs financiers). Les intérêts courus sont présentés au bilan dans le même poste que l'actif ou le passif financier correspondant.

Les commissions qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif d'un instrument financier dont la durée est définie comprennent:

- Les commissions reçues relatives à la création ou à l'acquisition d'un actif financier;
- Les commissions d'engagement reçues pour l'octroi d'un prêt lorsque l'engagement de prêt n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultats et qu'il est probable que Belfius conclura un accord de prêt spécifique. Si l'engagement expire sans que le prêt soit accordé, la commission est comptabilisée en tant que produit à l'expiration;
- Les commissions d'émission payées à l'émission de passifs financiers évalués au coût amorti.

La base sous-jacente au calcul de l'intérêt effectif dépend du statut de l'instrument financier:

- La valeur comptable brute (coût amorti avant déduction des corrections de valeur pour pertes attendues) pour les actifs financiers non dépréciés (phases 1 et 2) ou le coût amorti pour les passifs financiers;
- La valeur nette comptable (valeur comptable brute moins les corrections de valeur pour pertes attendues) pour les actifs financiers dépréciés (phase 3).

Les produits d'intérêts sur actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création (Purchased or Originated Credit-Impaired - POCI) sont comptabilisés en appliquant le taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité de crédit au coût amorti de l'actif financier. Les pertes de crédit attendues sur la durée de vie sont incorporées dans le taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité du crédit.

Les résultats d'intérêts des dérivés de transaction sont comptabilisés à la ligne V. «Compte de résultats des instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultats», tandis que les intérêts sur tous les autres instruments dérivés sont comptabilisés dans les rubriques I. «Produits d'intérêts» ou II. «Charges d'intérêts». En ce qui concerne les obligations productives d'intérêts détenues à des fins de transaction, Belfius a choisi d'enregistrer les résultats d'intérêts sous le poste I. «Produits d'intérêts» ou II. «Charges d'intérêts».

6.10. Garanties financières reçues ou achetées

Un contrat de garantie financière est défini comme un contrat qui oblige l'émetteur à effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le détenteur d'une perte qu'il subit parce qu'un débiteur spécifié n'effectue pas le paiement à l'échéance conformément aux termes originaux ou modifiés d'un titre de créance.

À la date de la transaction, les garanties financières sont enregistrées dans les comptes hors bilan et la prime payée ou reçue est comptabilisée dans les comptes de régularisation.

La prime payée ou reçue est comptabilisée respectivement comme commission versée ou perçue conformément aux principes d'IFRS 15.

7. Honoraires et commissions perçus et versés

Selon IFRS 15 «Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients», les produits sont comptabilisés pour représenter le transfert de biens ou services promis à des clients dans un montant qui reflète la contrepartie à laquelle Belfius est en droit de s'attendre en échange de ces biens ou services. Ceci s'applique sur une base contractuelle individuelle, mais une approche de portefeuille est permise si l'impact sur les états financiers n'est pas significativement différent de l'application sur une base contractuelle individuelle.

La comptabilisation des produits est régie par le modèle suivant, constitué de cinq étapes:

- Identification du contrat;
- Identification des différentes obligations de prestation;
- Détermination du prix de la transaction;
- Affectation du prix de la transaction aux obligations de prestation; et
- Comptabilisation des produits lorsque les obligations de prestation sont satisfaites.

Une obligation de prestation est remplie lorsque la banque transfère au client le contrôle des services sous-jacents de l'obligation de prestation. Les produits peuvent être constatés progressivement en fonction des prestations exécutées jusqu'à la date considérée, les étapes importantes franchies, des services récurrents ou à un moment précis où la banque transfère le contrôle de l'actif au client.

Pour les contrats pour lesquels Belfius agit en qualité de mandataire, les produits seront comptabilisés en tant que montant net de la contrepartie au lieu des montants bruts des produits et charges correspondants.

Les commissions qui ne font pas partie intégrante du taux d'intérêt effectif d'un instrument financier sont comptabilisées selon IFRS 15. Ils comprennent:

- Les commissions perçues pour la gestion d'un prêt;
- Les commissions d'engagement pour l'émission d'un prêt lorsque l'engagement de prêt n'entre pas dans le champ

d'application de la présente norme et qu'il est peu probable qu'un accord de prêt spécifique sera conclu; et

- Les commissions de syndication reçues par l'entité qui organise le montage d'un prêt et qui ne conserve aucune créance au titre du prêt (ou qui conserve une partie de la créance au même taux d'intérêt effectif pour un risque comparable que les autres participants).

Les commissions versées par Belfius Insurance à Belfius Banque pour la vente de produits d'assurance sont respectivement enregistrées dans le résultat technique des activités d'assurance et dans les honoraires et commissions perçus et versés. Une présentation distincte reflète mieux la rentabilité de l'activité.

8. Activités d'assurance et de réassurance

8.1. Classification

Belfius Insurance est active aussi bien dans les activités d'assurance Vie que Non-Vie.

IFRS 4 (phase 1) «Contrats d'assurance» est appliqué à tous les contrats d'assurance pour lesquels l'assureur accepte un risque d'assurance significatif en convenant d'indemniser le preneur d'assurance si un événement futur incertain bien défini (l'événement assuré) se produit. Les contrats de réassurance correspondant à cette définition entrent également dans ce champ d'application. En outre, IFRS 4 s'applique également aux instruments financiers avec une caractéristique de participation discrétionnaire.

Un contrat qui expose l'émetteur à un risque financier sans risque d'assurance significatif n'est pas un contrat d'assurance et est comptabilisé en tant qu'instrument financier selon IFRS 9.

Si un contrat contient une composante de dépôt (c'est-à-dire une composante contractuelle qui entrerait dans le champ d'application d'IFRS 9 s'il s'agissait d'un instrument séparé), la composante de dépôt est décomposée et la comptabilité de dépôt est applicable.

Les règles de la comptabilité de dépôt s'appliquent aux instruments financiers sans participation bénéficiaire discrétionnaire et à la composante de dépôt de contrats d'assurance «unit-linked» (type Branche 23). Cela signifie que la composante de dépôt et la composante assurance sont évaluées et présentées séparément. Dans ce cas, IFRS 9 et non IFRS 4 s'applique à l'évaluation et à la présentation de la composante de dépôt.

Pour la comptabilité de dépôt, les primes correspondantes ainsi que la comptabilisation résultant de l'obligation ne sont pas reprises au compte de résultats. Les obligations elles-mêmes ne sont pas reprises dans les provisions techniques, mais sous les passifs financiers. Les frais administratifs et les commissions s'y rapportant sont immédiatement enregistrés au compte de résultats. Les paiements effectués ne sont pas comptabilisés dans le compte de résultats, mais entraînent une réduction du passif.

Pour les contrats unit-linked (Branche 23), la composante de dépôt et les investissements correspondants sont évalués à la juste valeur, les fluctuations de valeur étant enregistrées en compte de résultats. La juste valeur est déterminée par le nombre d'unités multiplié par la valeur de l'unité, basée sur la juste valeur des investissements sous-jacents.

Les assurances groupe pour le personnel de Belfius n'entrent pas dans le champ d'application d'IFRS 4, mais sont traitées dans les règles d'évaluation des régimes de retraite.

8.2. Valorisation

8.2.1. Général

IFRS 4 exempté un assureur de l'application des critères spécifiques pour la préparation des règles d'évaluation si aucune norme IFRS spécifique ne s'applique, mais permet à l'assureur de continuer à utiliser les règles d'évaluation antérieures aux IFRS. Cependant, IFRS 4 impose certaines limites à cette exception:

- Aucune provision pour égalisation et désastre peut être constituée;
- Un test de suffisance du passif devrait être effectué;
- Un passif d'assurance doit être supprimé si et seulement s'il est éteint;
- Les contrats de réassurance ne doivent pas être compensés par des contrats d'assurance directe liés; et
- Les actifs de réassurance doivent être pris en compte pour une dépréciation.

Provision pour primes non acquises

La provision pour primes non acquises correspond à la part des primes, brutes de réassurance, mais après déduction des coûts d'acquisition qui doivent être imputés à une période de reporting ultérieure afin de couvrir le risque non expiré. La variation de la provision pour les primes non acquises est comptabilisée au compte de résultats en tant que produit sur la période du contrat.

La provision pour primes non acquises est calculée pro rata temporis sur la base de la prime nette pour chaque contrat pris séparément. Pour les activités de réassurance acceptées, les réserves sont comptabilisées sur la base des données communiquées par les compagnies cédantes.

Provision pour sinistres

Le montant de la provision pour sinistres dans l'activité directe Non-Vie équivaut à la somme due aux bénéficiaires, majorée des frais de gestion des sinistres.

Pour les sinistres déclarés, la provision pour les sinistres à payer dans l'activité directe Non-Vie est calculée au cas par cas, y compris les coûts de règlement futurs ou comme une provision distincte pour un ensemble de dossiers de sinistres. Lorsqu'un sinistre est réglé sous forme de rentes, le montant à réserver est calculé selon des méthodes actuarielles.

Pour les sinistres survenus mais non (suffisamment) déclarés (claims incurred but not -enough- reported) à la date de reporting, une provision est constituée sur base de l'expérience acquise par le passé concernant le nombre et le montant des sinistres déclarés après la date de reporting. Il est également tenu compte des événements exceptionnels et des provisions supplémentaires sont également comptabilisées sur base d'obligations légales, telles que celles relatives aux accidents du travail (workers' compensation).

Provisions pour assurance Vie

La provision en assurance Vie est calculée en tenant compte des exigences légales et des modalités relatives à l'activité d'assurance Vie. Les règles suivantes sont d'application:

- Évaluation selon la méthode prospective: la réserve prospective soustrait la valeur actualisée des primes futures de la valeur actualisée des prestations d'assurance futures. Le calcul s'appuie sur les dispositions techniques des contrats. Cette méthode est appliquée aux contrats avec taux garanti sur les primes futures;
- Évaluation selon la méthode rétrospective: la réserve rétrospective soustrait la valeur cumulée des prestations (passées) de la valeur cumulée des primes (passées). Le calcul s'appuie sur les dispositions techniques des contrats, sans tenir compte des primes futures. Cette méthode est appliquée aux contrats sans taux garanti sur les primes futures.

Pour les réassurances acceptées, une provision est comptabilisée pour chaque contrat séparément sur la base des informations communiquées par le cédant.

En complément des règles mentionnées ci-dessus, une provision complémentaire est comptabilisée pour le risque de taux d'intérêt bas ainsi que pour d'autres facteurs ayant un impact important sur le caractère adéquat des provisions techniques.

Provision pour participation (discrétionnaire) aux bénéfices

La participation bénéficiaire discrétionnaire (discretionary participation feature «DPF») est un droit contractuel de recevoir, en plus des prestations garanties, des prestations complémentaires dont le montant ou le calendrier est contractuellement à la discrétion de l'assureur, également appelé «participation aux bénéfices». En cas d'autres éléments du résultat global positifs comptabilisés en capitaux propres résultant de son portefeuille d'investissements affectés aux provisions techniques («investissements affectés»), Belfius Insurance enregistre une participation différée aux bénéfices correspondant au montant de la participation attendue aux bénéfices à partager avec les assurés. Belfius a toute discrétion quant à sa distribution. Elle est présentée comme une composante distincte des fonds propres, car elle devrait être distribuée à l'avenir aux affaires en cours lors de la réalisation des gains présentés dans la réserve de réévaluation dans les autres éléments du résultat global (OCI) dans les fonds propres.

Le montant de la participation différée aux bénéfices est diminué de l'allocation effective aux titulaires de contrats individuels après l'approbation de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la compagnie d'assurances.

La participation différée aux bénéfices liée à des plus-values latentes nettes sur les placements alloués est comptabilisée dans la réserve de réévaluation dans les autres éléments du résultat global (fonds propres). Lors de la réalisation des placements alloués, la partie de la participation différée aux bénéfices liée à ces plus-values nettes réalisées, est ajustée et comptabilisée dans les provisions techniques d'assurance.

Le montant enregistré dans le compte de résultats et présenté au passif, est basé sur les bénéfices réalisés dans le passé et est classé dans les provisions techniques conformément aux critères de comptabilisation des provisions (IAS 37).

Activités de réassurance

Pour les réassurances acceptées, une provision est comptabilisée pour chaque contrat séparément sur la base des informations communiquées par le cédant.

Pour les réassurances cédées, la part du réassureur dans les réserves techniques est comptabilisée à l'actif conformément aux clauses pertinentes du contrat de réassurance.

Un actif de réassurance est déprécié si :

- Il existe des preuves objectives, à la suite d'un événement survenu après la comptabilisation initiale de l'actif de réassurance, que le cédant ne récupérera pas tous les montants dus. Il est tenu compte notamment du rating et de la solvabilité du réassureur ; et
- Les montants sont évaluable de manière fiable.

Nous renvoyons aux règles en matière de dépréciation spécifique.

8.2.2. Test de suffisance du passif (Liability Adequacy Test -LAT)

À la fin de chaque reporting, Belfius Insurance réalise des tests de suffisance du passif sur ses provisions techniques. Si ces tests supplémentaires indiquent une insuffisance de la valeur comptable des provisions techniques augmentée des plus-values nettes non réalisées sur le portefeuille d'investissement affecté aux activités vie et accidents du travail par rapport à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, une provision technique supplémentaire à hauteur de cette différence sera comptabilisée au compte de résultats. Ces tests sont évalués séparément pour les provisions techniques Vie et Non-Vie.

Pour les assurances Vie, une estimation des flux de trésorerie attendus des contrats tient compte des hypothèses également utilisées à d'autres fins de modélisation. La valeur actuelle de ces flux de trésorerie attendus est déterminée en utilisant une courbe d'actualisation élaborée suivant la méthodologie EIOPA, le rendement comptable

actuel du portefeuille de placements alloués et incluant un ajustement de volatilité calibré sur le portefeuille de placement de Belfius Insurance.

Si la valeur calculée est supérieure à la provision d'assurances Vie, la différence est comptabilisée au compte de résultats.

Pour l'assurance Non-Vie, le test de suffisance du passif vérifie si la provision pour primes non acquises et la provision pour sinistres sont suffisantes pour indemniser globalement les sinistres déjà survenus et ceux qui pourraient se produire pendant la période d'assurance en cours. Pour l'indemnisation des accidents du travail, les gains nets non réalisés sur le portefeuille de placements affecté à cette activité sont ajoutés aux réserves comptables.

8.2.3. Comptabilité reflet (shadow accounting)

Lorsque la réalisation de gains latents sur des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global a un impact direct sur la valorisation des provisions techniques, la comptabilité reflet offre la possibilité de transférer une partie des résultats d'investissement non réalisés depuis les autres éléments du résultat global vers les provisions techniques.

Avant tout, Belfius Insurance applique la comptabilité reflet lorsque les conditions légales ou contractuelles des contrats d'assurance stipulent que la réalisation des gains latents comptabilisés sur des actifs clairement définis de l'assureur affecte directement la valorisation des contrats d'assurance et contrats d'investissement comprenant un élément de participation discrétionnaire (DPF). Cette méthode s'applique essentiellement aux contrats d'assurance gérés par des fonds à actifs dédiés.

Belfius Insurance a également choisi de reconnaître un ajustement «Shadow Loss» pour la différence entre la valeur des engagements d'assurance Vie basée sur la méthodologie «test de suffisance du passif - LAT» décrite ci-dessus, d'une part, et les provisions d'assurances Vie augmentées des plus-values nettes non réalisées sur le portefeuille d'investissement comptabilisé au coût amorti et attribué au portefeuille vie, d'autre part. Ce montant est limité aux gains non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global pour les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur qui couvrent les assurances Vie.

9. Frais de réseau

Les coûts de réseau comprennent les commissions versées aux succursales indépendantes de Belfius Banque et sont basés sur les volumes d'encours et les chiffres de production. Les commissions pour la production d'actifs et de passifs financiers portant intérêt sont incluses dans les produits et charges d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

10. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les biens immobiliers, les équipements et les immeubles de placement.

Les biens immobiliers et les équipements sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés comme un composant indépendant s'il est probable que Belfius bénéficiera d'avantages économiques futurs et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire pour réduire le coût de ces actifs à leur valeur résiduelle tout au long de leur durée de vie utile estimée.

Les durées d'utilité pour les principaux types d'immobilisation sont:

- Immeubles (y compris les frais accessoires et les impôts non récupérables): 20 à 50 ans;
- Matériel informatique: 1 à 6 ans;
- Améliorations locatives, équipement et mobilier: 2 à 12 ans;
- Véhicules: 2 à 5 ans.

Les biens immobiliers et les équipements peuvent être composés d'éléments importants ayant une durée de vie utile variable. Dans ce cas, chaque partie est amortie séparément sur sa durée de vie utile estimée. À partir de 2006, les parties suivantes ont été définies pour les sièges:

- Infrastructure des immeubles: 50 ans;
- Toitures et façades: 30 ans;
- Installations techniques: 10 à 20 ans;
- Agencements et finitions: 10 à 20 ans.

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié, font partie du coût de cet actif et sont capitalisés.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié. Lorsque la valeur nette comptable de l'immobilisation figurant au bilan est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, une perte de valeur est constatée et la valeur au bilan de cette immobilisation est ramenée à son montant recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (CGU) correspond au plus élevé d'une part de sa juste valeur diminuée des coûts de cession et d'autre part de sa valeur d'utilité. Lorsque la valeur recouvrable d'un actif ne peut être constatée individuellement, Belfius détermine la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie ou du groupe d'unités génératrices de trésorerie auquel l'actif appartient.

Après la comptabilisation d'une perte de valeur/dépréciation, la charge d'amortissements de l'actif doit être ajustée pour les périodes futures, afin que la valeur comptable révisée de l'actif, diminuée de sa valeur résiduelle (le cas échéant), puisse être répartie de façon systématique sur sa durée d'utilité restant à courir. Les plus ou moins-values de cession des immeubles et équipements sont imputées à la rubrique VI. «Résultat net sur investissements et dettes».

Des immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou pour réaliser une plus-value en capital. Belfius peut également utiliser en partie ces propriétés. Si les parties «à usage propre» peuvent être cédées séparément ou louées séparément en vertu d'un contrat de location-financement, elles sont comptabilisées séparément. Si en revanche, les parties «à usage propre» ne peuvent pas être vendues séparément, l'immeuble sera considéré comme un immeuble de placement uniquement si Belfius en détient une partie insi- gnifiante pour son propre usage.

Les immeubles de placement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et pertes éventuelles de valeurs cumulées. Les immeubles de placement sont amortis linéairement sur leur durée de vie utile. L'amortissement des immeubles et des autres actifs donnés en location simple sont enregistrés dans la rubrique XI. «Autres charges». Belfius transférera un bien immobilier vers ou depuis un immeuble de placement lorsqu'il existe des preuves d'un changement d'utilisation.

11. Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est comptabilisée si, et seulement si il est probable que les avantages économiques futurs attendus de l'actif iront à Belfius (en utilisant des hypothèses raisonnables et justifiables) et si le coût d'acquisition de l'actif peut être évalué de façon fiable.

Au sein de Belfius, les immobilisations incorporelles comprennent principalement:

- (a) Coûts développement en interne ; et
- (b) Les logiciels acquis.

Les coûts associés à la maintenance des logiciels informatiques sont comptabilisés en charges s'ils sont encourus. Cependant, les dépenses qui ont pour effet d'améliorer la qualité d'un logiciel ou de prolonger sa durée de vie de plus d'un an, s'ajoutent au coût initial du logiciel. Les coûts de développement internes comptabilisés à l'actif, sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile à partir du moment où le logiciel développé est effectivement utilisable.

Un portefeuille clients acquis est amorti linéairement sur la durée attendue du portefeuille en tenant compte de la perte de clients attendue du portefeuille clients.

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié, font partie du coût de cet actif et sont capitalisés. Les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés comme une charge de l'exercice.

Les immobilisations incorporelles (autres que les écarts d'acquisition) font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié. Lorsque la valeur nette comptable de l'immobilisation figurant au

bilan est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, une perte de valeur est constatée et la valeur au bilan de cette immobilisation est ramenée à son montant recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie correspond au plus élevé d'une part de sa juste valeur diminuée des coûts de cession et d'autre part de sa valeur d'utilité. Lorsque la valeur recouvrable d'un actif ne peut être constatée individuellement, Belfius détermine la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie ou du groupe d'unités génératrices de trésorerie auquel l'actif appartient.

Après la constatation d'une dépréciation, la charge d'amortissements de l'actif doit être ajustée pour les périodes futures, afin que la valeur comptable révisée de l'actif, diminuée de sa valeur résiduelle (le cas échéant), puisse être répartie de façon systématique sur sa durée d'utilité restant à courir. Les plus ou moins-values de cession des immobilisations incorporelles sont déterminées par référence à leur valeur comptable et sont enregistrées à la rubrique VI. «Résultat net sur investissements et obligations».

12. Écarts d'acquisition

12.1. Évaluation de l'écart d'acquisition

L'écart d'acquisition est un actif représentant les avantages économiques futurs découlant d'autres actifs acquis lors d'un regroupement d'entreprises qui ne peuvent être identifiés individuellement et comptabilisés séparément.

Les écarts d'acquisition sont évalués comme la différence entre:

- La somme des éléments suivants:
 - Le montant de la contrepartie transférée;
 - Le montant des éventuelles participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise;
 - La juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (le cas échéant).
 - Moins la juste valeur, déterminée à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Si, après réévaluation, cette différence est négative («badwill»), elle est immédiatement comptabilisée en compte de résultats en tant que plus-value d'achat.

12.2. Dépréciation des écarts d'acquisition

La valeur comptable de l'écart d'acquisition est revue à la fin de l'exercice. Aux fins de ce test de dépréciation, Belfius alloue les écarts d'acquisition à des unités génératrices de trésorerie ou à des groupes de ces unités.

Lorsque des circonstances ou des événements indiquent une incertitude quant à la valeur comptable, l'écart d'acquisition est déprécié lorsque la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie ou du groupe de ces unités auquel il a été alloué est inférieure à la valeur comptable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de cession et la valeur d'utilité. La «valeur d'utilité» est la somme des flux de trésorerie futurs qui devraient provenir d'une unité génératrice de trésorerie. Les flux de trésorerie attendus pris en compte par Belfius sont ceux du budget financier approuvé par la direction.

Le calcul de la «valeur d'utilité» doit également refléter la valeur temps de l'argent (taux d'intérêt sans risque actuel) corrigée du prix en fonction de l'incertitude inhérente à l'actif. Cela se reflète dans le taux d'actualisation.

13. Autres actifs

«Autres actifs» comprend principalement les produits à recevoir (autres que prorata d'intérêts), les paiements anticipés, les taxes d'exploitation et les autres comptes débiteurs. Ils comprennent également les actifs de contrats d'assurance (réassurance, primes d'assurance à recevoir, etc.), les projets de construction pour le compte de tiers, les stocks et les actifs du régime relatifs aux obligations liées aux avantages du personnel.

14. Actifs non courants (groupe destiné à être cédé) détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est classifié comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est principalement réalisée dans le cadre d'une opération de vente et non par son utilisation continue.

Belfius évalue un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) détenu en vue de la vente à la valeur la plus faible de sa valeur comptable et de sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Les actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) détenus en vue de la vente sont présentés séparément dans le bilan, sans retraitement pour les périodes précédentes. Dès que ces actifs (ou un groupe destiné à être cédé) sont classés comme destinés à la vente, ils ne sont plus amortis.

Une activité abandonnée est définie comme une composante d'une entité qui a été cédée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente et qui représente une ligne d'activité principale ou un secteur d'activité géographique distinct. Le bénéfice ou la perte après impôt des activités abandonnées est présenté dans une rubrique distincte du compte de résultats.

15. Contrats de location

15.1. Belfius est locataire

Belfius conclut principalement des contrats de location pour la location d'équipements ou de biens immobiliers.

En tant que locataire, Belfius comptabilise les contrats de location comme un actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation et un passif correspondant à la date à laquelle l'actif loué est à la disposition du locataire. Les actifs et passifs découlant d'un contrat de location sont initialement évalués sur la base de la valeur actualisée.

Les dettes de location comprennent la valeur actualisée nette des paiements de loyers suivants:

- Les paiements fixes (y compris les paiements fixes en substance), déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir;
- Les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux;
- Les sommes que le locataire devrait payer au titre de la valeur résiduelle des garanties données;
- Le prix d'exercice de toute option d'achat que le locataire a la certitude raisonnable d'exercer; et
- Les pénalités exigées en cas de résiliation anticipée du contrat de location, si la durée du contrat de location prend en compte l'exercice par le locataire de l'option de résiliation anticipée du contrat de location.

Les paiements de location sont actualisés en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location, si ce taux peut être facilement déterminé. Si ce taux ne peut pas être facilement déterminé, le locataire doit utiliser son taux d'emprunt marginal.

Les dettes de location ne sont pas présentées séparément, mais sont incluses à la ligne «IV.A Titres de créance émis et autres passifs financiers - évalués au coût amorti» dans le bilan.

Chaque paiement de loyer est réparti entre le passif et le coût financier. Le coût financier est imputé au résultat sur la durée de location sur le solde restant dû du passif locatif de chaque période.

Le coût de l'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation doit comprendre:

- Le montant de l'évaluation initiale du passif locatif;
- Le montant des loyers versés à la date de prise d'effet ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus;
- Le cas échéant, les coûts directs initiaux engagés par le locataire; et
- Les coûts que le locataire devra engager lors du démantèlement et de l'enlèvement de l'actif sous-jacent, et lors de la restauration du site sur lequel il est situé.

Les actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation sont amortis linéairement sur la durée d'utilité de cet actif, ou la durée du contrat de location s'il est antérieur. Les actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation sont inclus dans la même ligne «IX. Immobilisations corporelles» que celle dans laquelle les actifs sous-jacents correspondants seraient présentés s'ils étaient détenus. Les paiements associés aux contrats de location à court terme et les contrats de location dont l'actif sous-jacent est de faible valeur sont comptabilisés linéairement au titre de charges dans le compte de résultats.

15.2. Belfius est bailleur

Belfius conclut des contrats de location simple et des contrats de location-financement.

Les produits provenant de contrats de location simple sont comptabilisés dans le compte de résultats de manière linéaire sur la durée du contrat de location. L'actif sous-jacent est comptabilisé conformément aux règles d'évaluation applicables à ce type d'actif.

Pour les contrats de location-financement, Belfius comptabilise les «créances de location» pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location, qui peut être différent de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation. Les produits d'intérêts sont comptabilisés sur la durée du contrat de location en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location.

16. Impôt sur le bénéfice

Si Belfius conclut qu'il n'est pas probable que l'administration fiscale acceptera le traitement fiscal incertain pour les impôts courants et différés, Belfius doit refléter l'incidence de cette incertitude dans la détermination du bénéfice imposable (ou de la perte) ou la base fiscale.

16.1. Taxe actuelle

L'impôt pour la période en cours et les périodes précédentes doit, dans la mesure où il n'a pas été payé, être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre des périodes en cours et des exercices précédents dépasse le montant dû pour ces périodes, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif. Les conséquences fiscales des dividendes sont comptabilisées en résultat, dans les autres éléments du résultat global ou dans les fonds propres, en fonction de la rubrique dans laquelle ont été comptabilisés les transactions ou événements passés qui ont généré le bénéfice distribuable.

16.2. Impôt différé

Un impôt différé est comptabilisé intégralement, selon la méthode du bilan, sur les différences temporaires entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans les états financiers.

Les impôts différés doivent être évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés. Les actifs d'impôts différés sur les différences temporaires déductibles et les reports de pertes fiscales sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible et que les différences temporaires et les pertes fiscales peuvent être utilisées.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé sur les différences temporaires imposables résultant de participations dans des filiales, des entreprises associées et des coentreprises, dans la mesure où Belfius est en mesure de contrôler le moment de la reprise de la différence temporaire et il est probable que la différence ne s'inversera pas à l'avenir prévisible.

Les impôts différés liés à la réévaluation à la juste valeur d'actifs évalués à la juste valeur par le biais du résultat global et de couvertures de flux de trésorerie, ainsi que d'autres transactions comptabilisées directement dans les capitaux propres, sont également crédités ou imputés directement aux capitaux propres.

17. Avantages au personnel

17.1. Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont les avantages dont le règlement intégral est attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice au cours duquel les membres du personnel ont presté les services correspondants. Ceux-ci sont évalués sur une base non actualisée et comptabilisés en charges.

17.2. Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les prestations de retraite (annuité ou sommes versées à la retraite) et les autres avantages postérieurs à l'emploi comme l'assistance médicale accordés après l'achèvement de l'emploi.

17.2.1. Régimes à prestations définies (Defined Benefit Plan)

Les obligations au titre des avantages du personnel sont évaluées à la valeur actualisée des flux de paiements futurs estimés en fonction du taux d'actualisation déterminé par référence aux rendements du marché pour les obligations de sociétés de haute qualité avec une durée qui correspond à la durée des obligations liées. Lorsqu'il n'y a pas de marché large pour ce type d'obligations, il faut se référer aux taux de rendement du marché des obligations d'État. La technique d'évaluation des dépenses de pension prend en compte des hypothèses actuarielles comprenant à la fois des hypothèses démographiques et financières telles que le taux d'inflation, l'augmentation des salaires.

Le montant comptabilisé au bilan du régime à prestations définies correspond à la différence entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies (selon la méthode des unités de crédit projetées) et la juste valeur des actifs des régimes. Ce montant peut être présenté comme un passif ou un actif.

En cas d'actif net, le montant reconnu est limité au plafond de l'actif, qui correspond à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles pour Belfius sous la forme de remboursements du plan ou des diminutions de ses cotisations futures du plan.

Les réévaluations du passif (actif) net au titre des prestations définies sont reconnues dans les autres éléments du résultat global et ne sont jamais reclassées en résultat. Les

réévaluations résultent de modifications des hypothèses démographiques et financières, des ajustements d'expérience, du rendement des actifs du régime et de toute modification de l'effet du plafond des actifs.

17.2.2. Régimes à cotisations définies (Defined Contribution Plan)

Les contributions de Belfius aux régimes à cotisations définies sont comptabilisées dans le résultat de l'exercice auquel elles se rapportent.

En raison du taux légal de rendement minimum garanti imposé par l'État Belge, les régimes belges à cotisations définies sont considérés pour IAS 19 comme des régimes à prestations définies selon IAS 19 et présentés comme tels.

Compte tenu des changements de législation à la fin de 2015 (c'est-à-dire, le fait que le rendement minimum garanti sur les cotisations de l'employeur et des salariés ait diminué respectivement de 3,25% et 3,75% à 1,75%), la valorisation de l'obligation des régimes belges à cotisations définies est fondée sur la méthode utilisée pour les régimes à prestations définies, à savoir la méthode des Unités de Crédit Projetées.

17.3. Autres avantages à long terme

Un avantage est classé comme un autre avantage à long terme lorsque le paiement intégral n'est pas attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice au cours duquel le membre du personnel a rendu les services correspondants. Ces avantages comprennent essentiellement des provisions pour les primes de jubilé et les primes que les employés reçoivent après l'achèvement de périodes de service déterminées.

En raison du degré d'incertitude moindre par rapport aux avantages postérieurs à l'emploi, une méthode simplifiée, basée sur des calculs actuariels, est nécessaire pour comptabiliser et mesurer les primes de jubilé et les autres avantages à long terme. Une provision est constituée pour l'obligation estimée en raison des services rendus par les employés jusqu'à la date de clôture et les réévaluations sont reconnues dans le compte de résultats.

17.4. Les indemnités de cessation d'emploi

Les indemnités de cessation d'emploi résultent soit de la décision de Belfius de mettre fin à l'emploi du membre du personnel avant la date normale de départ à la retraite, soit de la décision d'un employé d'accepter des indemnités offertes par Belfius en échange de la cessation de son emploi. Tout avantage qui requiert des services futurs n'est pas considéré comme une indemnité de cessation d'emploi.

Une provision pour indemnité de cessation d'emploi est reconnue au plus tôt à la date de comptabilisation des coûts de restructuration et, d'autre part, à la date à laquelle Belfius ne peut plus retirer son offre d'indemnités.

18. Provisions et passifs éventuels

Les provisions pour risques et charges regroupent principalement les provisions pour litiges, pour restructuration, et pour engagements de crédit. Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée de la meilleure estimation des dépenses nécessaires au règlement de l'obligation. Le taux d'actualisation est le taux avant impôt qui reflète les évaluations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent.

Les provisions doivent être comptabilisées lorsque :

- Belfius a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé;
- Il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation; et
- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sur engagements de crédits et les garanties financières non évaluées à la juste valeur sont comptabilisées en cas d'incertitude quant à la solvabilité de la contrepartie. Voir point 6.5. «Dépréciation d'instruments financiers».

À moins que la probabilité d'une sortie de ressources représentant des avantages économiques soit faible, un passif éventuel donne lieu à la fourniture d'informations. Un passif éventuel est évalué de façon continue, afin de déterminer si une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques est devenue probable. S'il devient probable qu'une sortie d'avantages économiques soit requise pour un élément précédemment traité comme un passif éventuel, une provision est comptabilisée durant l'exercice financier au cours duquel le changement de probabilité intervient (excepté dans les cas extrêmement rares où aucune estimation fiable ne peut être faite).

19. Prélèvements

Les prélèvements sont des sorties de ressources représentant les avantages économiques imposés par les gouvernements aux entités visées par la législation (c'est-à-dire lois et/ou règlements), autres que les impôts sur le revenu, les amendes ou autres pénalités imposées pour violation de la législation.

Belfius comptabilise un passif lorsque l'événement générateur d'obligation se produit. Tous les prélèvements sont intégralement pris en charge (pas de comptabilité d'engagement permis) à la ligne XI. «Autres charges» et les montants correspondants dus sont comptabilisés à la ligne XII. «Autres passifs».

20. Capital

Belfius comptabilise ses dividendes sur actions ordinaires en dette au cours de la période où ses dividendes ont été annoncés. Les dividendes de l'exercice, qui sont annoncés postérieurement à la date de clôture, sont mentionnés dans la note «Événements postérieurs à la clôture».

21. Activités fiduciaires

Les actifs et les revenus associés détenus par Belfius, ainsi que les engagements pour remettre ces actifs aux clients, ne sont pas inclus dans les états financiers lorsque Belfius intervient en qualité de fiduciaire comme représentant autorisé, fiduciaire ou agent.

22. Subventions publiques

Les subventions publiques sont des aides publiques prenant la forme de transferts de ressources, autres que des instruments pour stimuler l'octroi de crédits, à une entité, en échange du fait que celle-ci s'est conformée ou se conformera à certaines conditions liées à ses activités d'exploitation. Ces subventions ne sont pas comptabilisées tant qu'il n'existe pas une assurance raisonnable que l'entité se conformera aux conditions qui y sont attachées et que la subvention sera reçue. L'autorité publique désigne les gouvernements, les agences gouvernementales et des organismes similaires tels que les institutions communautaires.

L'avantage d'un prêt public à un taux inférieur au marché est systématiquement comptabilisé dans le compte de résultats en considérant les conditions et les obligations qui ont été ou doivent être respectées lors de l'identification des coûts que les subventions sont destinées à compenser.

23. Première application de la norme IFRS 17

Introduction

En mai 2017, l'IASB a publié la norme IFRS 17 Contrats d'assurance. La norme IFRS 17 remplace la norme IFRS 4 Contrats d'assurance, une norme provisoire qui ne contenait pas d'exigences prescriptives en ce qui concerne la comptabilisation des contrats d'assurance mais s'appuyait plutôt sur les pratiques comptables existantes. En juin 2020, l'IASB a publié des amendements à la norme IFRS 17 telle que publiée en mai 2017, sans toutefois affecter les principes fondamentaux de celle-ci.

La norme IFRS 17 fournit un modèle complet pour la comptabilisation des contrats d'assurance, couvrant tous les aspects comptables pertinents. Le modèle principal de la norme IFRS 17 est la méthode de comptabilisation générale (également appelé Approche Modulaire, GMM/BBA), complété par une méthode spécifique pour les contrats d'assurance avec participation directe (l'Approche des Frais Variables, VFA) et une méthode simplifiée (l'Approche de la Répartition des Primes, PAA) principalement pour les contrats de courte durée.

En novembre 2021, l'Union européenne a publié un règlement ratifiant la norme IFRS 17 Contrats d'assurance. La version ratifiée inclut les amendements apportés à la version originale d'IFRS 17 ainsi que l'option d'exemption de l'exigence de constitution de cohortes annuelles pour certains types de contrats d'assurance. Belfius n'utilisera pas l'exemption facultative proposée par l'Union européenne.

Principaux impacts de la norme IFRS 17

Belfius a évalué l'impact que la première application de la norme IFRS 17 aura sur ses états financiers consolidés. Sur la base des évaluations réalisées, l'impact sur le total des fonds propres de Belfius au 1^{er} janvier 2022 s'élève à:

Impact sur les fonds propres⁽¹⁾ - 1^{er} janvier 2022	Total	Résultat reporté	OCI
(en milliards d'EUR)			
Contrats Vie	(1,6)	(0,6)	(1)
Contrats Non-Vie et contrats de réassurance détenus	0,1	0,2	(0,1)
Reclassifications	0,3	0	0,3
IMPACT DE L'ADOPTION D'IFRS 17	(1,2)	(0,4)	(0,8)
Impact proforma d'IFRS 9 au 1 ^{er} janvier 2022 ⁽²⁾	0,9	0	0,9
IMPACT TOTAL INCLUANT L'IMPACT PROFORMA IFRS 9	(0,3)	(0,4)	0,1

(1) Après impôts différés.

(2) Réévaluation des modèles économiques des actifs financiers sous-jacents sous la norme IFRS 9 (presque tous les prêts et obligations) au 1^{er} janvier 2023 («Détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels (HTC)» à «Détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre (HTCS)») – impacts proforma au 1^{er} janvier 2022 pris en compte.

Une diminution de la valeur nette des actifs du Groupe Belfius s'élevant à EUR 0,3 milliard peut être constatée principalement en raison de la valorisation de la meilleure estimation (Best Estimate) aux taux de fin 2021 et de l'introduction d'éléments spécifiques à la norme IFRS 17 tels que RA (ajustement au titre du risque non financier) et CSM (marge sur services contractuels). Cet impact négatif peut être partiellement compensé par la réévaluation proforma des modèles économiques des actifs financiers, entraînant une augmentation totale de EUR 0,1 milliard des autres éléments du résultat global. Il convient de noter que la réévaluation des modèles économiques ne sera effectuée qu'au 01/01/23.

Suite à la baisse de la valeur nette des actifs de Belfius Insurance, un impact peut être noté sur le ratio CET1 du

Groupe Belfius puisque Belfius Insurance est consolidée avec la méthode de mise en équivalence en vertu du Com-promis danois.

La diminution des fonds propres de EUR 0,2 milliard est partiellement compensée par une diminution des pondérations des risques de EUR 0,9 milliard; résultant en une diminution de 12 points de base du ratio CET1. Cet impact tient compte de la réévaluation proforma des modèles économiques sous IFRS 9.

Il n'y a aucun impact sur le ratio Solvabilité II de Belfius Insurance.

Impact sur les réserves techniques comptabilisées avec l'approche GMM	01/01/2022
(en milliards d'EUR)	
Réserves techniques IFRS 4 (réserves pour sinistres et primes)	10,7
Réserves techniques IFRS 17 (LRC & LIC)	12,3
IMPACT DE L'ADOPTION D'IFRS 17	1,6
Le montant IFRS 17 est composé comme suit:	
LRC	12,2
Flux de trésorerie (actualisés)	11,2
RA	0,2
CSM	0,8
LIC	0,1
Flux de trésorerie (actualisés)	0,1
RA	0

Une augmentation des réserves comptabilisées avec la méthode de comptabilisation générale (GMM) de EUR 1,6 milliard suite à la valorisation de la meilleure estimation (Best Estimate) aux taux de fin 2021 et à l'introduction d'élé-

ments spécifiques à la norme IFRS 17, à savoir l'ajustement au titre de risque non financier (EUR 0,2 milliard) et la marge sur services contractuels (EUR 0,8 milliard).

Impact sur les réserves techniques comptabilisées avec l'approche PAA	01/01/2022
(en milliards d'EUR)	
Réserves techniques IFRS 4 (réserves pour sinistres et primes)	1,5
Réserves techniques IFRS 17 (LRC & LIC)	1,2
IMPACT DE L'ADOPTION D'IFRS 17	0,3
Le montant IFRS 17 est composé comme suit:	
LRC	0,1
LIC	1,1
Flux de trésorerie (actualisés)	1,0
Ajustement au titre du risque non financier (RA)	0,1

Une diminution des provisions techniques comptabilisée avec l'approche de la Répartition des Primes (PAA) de EUR 0,3 milliard suite à l'application de norme IFRS 17. Les contrats déficitaires ont été identifiés pour les branches «Responsabilité Générale Autres», «Assurance Juridique» et «Rémunération des accidents du travail».

Champ d'application

Le champ d'application de la norme IFRS 17 est très semblable à celui de la norme IFRS 4 et s'applique à tous les types de contrats d'assurance et de réassurance, quel que soit le type d'entité qui les émettent, ainsi qu'aux contrats d'investissement avec participation directe. Les contrats de la Branche 23 chez Belfius sont traités comme des contrats d'investissement sous le champ d'application de la norme IFRS 9 car ils ne contiennent ni composante d'assurance ni élément de participation directe.

Il convient de noter que Belfius présente les chiffres des provisions techniques incluant les transactions intragroupe entre les entités bancaires et d'assurance car celles-ci concernent les contrats d'assurance conclus entre les entités bancaires et d'assurance et les commissions de distribution que Belfius Insurance verse à Belfius Banque.

Niveau de regroupement des contrats d'assurance

Les groupes de contrats sont déterminés en identifiant dans un premier temps les portefeuilles de contrats, chacun comprenant des contrats soumis à des risques similaires et gérés conjointement. Chaque portefeuille est ensuite divisé en cohortes annuelles (c'est-à-dire par année d'émission) puis en groupes ayant des attentes de rentabilité similaires au moment de leur comptabilisation initiale. La détermination des portefeuilles Vie est basée sur la durée et sur le risque d'assurance. La détermination des portefeuilles Non-Vie (dont la Santé) est basée sur le risque d'assurance couvert.

Des groupes de contrats de réassurance sont constitués de manière à ce que chaque groupe comprenne un seul contrat.

Les catégories gérées conjointement utilisées sont les suivantes:

- Belins
- Corona

Les risques similaires suivants ont été identifiés pour le portefeuille Vie:

- Assurance
- Investissements à court terme
- Investissements à long terme
- Endowment (Assurance mixte)

Les risques similaires suivants ont été identifiés pour le portefeuille Non-Vie:

- Habitation
- Mobilité
- Accidents
- Indemnisation des travailleurs
- Juridique
- Aide
- Responsabilité générale – famille
- Responsabilité générale – autre
- Garanties de prêts
- Santé – hospitalisation individuelle (non professionnelle)
- Santé – hospitalisation collective (professionnelle)
- Santé – revenu garanti individuel (non professionnel)
- Santé – revenu collectif (professionnel) garanti

Comptabilisation

1. Méthode de comptabilisation

La norme IFRS 17 introduit une méthode de comptabilisation générale (GMM/BBA) qui permet de comptabiliser et d'évaluer les groupes de contrats en fonction:

- des flux de trésorerie futurs, ajustés pour refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers qui y sont associés;
- d'un ajustement au titre du risque non financier; et
- de la marge sur services contractuels (CSM) ou l'élément de perte (LC).

Si le total correspond à une sortie de trésorerie nette, alors le groupe de contrats est déficitaire et la sortie nette est comptabilisée en tant que perte dans le compte de résultats. Un élément de perte est créé pour représenter le montant de la sortie de trésorerie nette. C'est d'après cet élément de perte que sont déterminés les montants présentés en résultat net comme des reprises de pertes sur les groupes déficitaires et, par conséquent, exclus des produits des activités d'assurance.

Les contrats sont sujets à des exigences différentes selon qu'ils soient qualifiés de contrats avec participation directe (comptabilisés avec le modèle VFA) ou de contrats sans participation directe.

Chez Belfius, tous les contrats d'assurance Vie et les contrats d'investissement avec participation directe sont considérés comme des contrats sans participation directe lors de la première application de la norme IFRS 17 (FTA).

La CSM représente le profit non acquis que Belfius comptabilisera au fur et à mesure que les services prévus aux contrats d'assurance du groupe sont fournis. La CSM est ajustée ultérieurement uniquement pour prendre en compte les variations de flux de trésorerie d'exécution (FCF) qui se rapportent à la fourniture de services futurs et à d'autres montants spécifiés et est comptabilisée en compte de résultats au fur et à mesure que les services sont fournis.

La CSM d'un groupe de contrats est comptabilisée en compte de résultats en identifiant les unités de couverture du groupe, en attribuant la CSM restante à la fin d'un exercice comptable (avant toute attribution) à parts égales à chaque unité de couverture fournie au cours de l'exercice et aux unités de couverture des exercices futurs. Les montants de la CSM affectés aux unités de couvertures fournies au cours de l'exercice sont comptabilisés en compte de résultats. Belfius utilise les unités de couverture suivantes :

- capital risque pour les produits présentant un risque d'assurance; et
- réserves mathématiques pour les produits d'épargne.

Les unités de couverture seront actualisées, révisées et mises à jour à chaque date de clôture.

Belfius comptabilisera le passif au titre des sinistres survenus (LIC) à hauteur du flux de trésorerie d'exécution (FCF) relatif aux sinistres survenus. Comme les sinistres devraient être réglés dans un délais d'un an, le passif au titre des sinistres survenus ne sera pas actualisé pour prendre en compte la valeur temps de l'argent.

Belfius appliquera la méthode de comptabilisation générale (GMM) pour les contrats du segment Vie et pour la branche Santé Individuelle (frais médicaux/protection du revenu garanti).

2. Méthode de la Répartition des Primes (PAA)

La méthode de répartition des primes (PAA) sera appliquée par Belfius aux contrats remplissant les critères d'éligibilité lors de la constitution du groupe :

- Lorsque Belfius s'attend raisonnablement à ce que la méthode de répartition des primes (PAA) produise une mesure du passif au titre de la couverture restante (LRC) pour le groupe qui ne diffère pas matériellement de la mesure du passif au titre de la couverture restante (LRC) calculée avec la méthode générale (GMM);
- Lorsque la durée de couverture du chaque contrat du groupe est inférieure ou égale à un an.

Belfius n'exercera pas l'option comptable consistant à comptabiliser les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition en charges lorsque ceux-ci sont encourus. Belfius étalera ces frais sur la période de couverture.

Belfius s'attend à ce que, pour les contrats Non-Vie, pour chaque partie des services, le délai entre la fourniture de chaque partie des services et la date d'échéance de la prime qui s'y rattache n'excède pas un an. Par conséquent, Belfius n'ajustera pas le passif au titre de la couverture restante (LRC) pour refléter la valeur temps de l'argent et l'effet du risque financier. Si, à tout moment avant et pendant la période de couverture, des faits et circonstances indiquent qu'un groupe de contrats est déficitaire, Belfius comptabilisera un élément de perte en compte de résultats et majorera le passif au titre de la couverture restante (LRC).

Belfius comptabilisera le passif au titre des sinistres survenus (LIC) à hauteur du flux de trésorerie d'exécution (FCF) relatif aux sinistres survenus. Les flux de trésorerie futurs seront actualisés pour refléter la valeur temps de l'argent.

La méthode de répartition de primes (PAA) sera également appliquée aux contrats de réassurance détenus et sera adaptée si nécessaire pour refléter les caractéristiques qui diffèrent de celles des contrats d'assurance émis.

Belfius appliquera la méthode de répartition de primes (PAA) aux contrats du segment Non-Vie, aux contrats de réassurance détenus et aux contrats collectifs d'assurance santé (frais médicaux/ protection du revenu garanti).

Estimations et jugements significatifs

1. Courbes d'actualisation

Belfius utilisera des courbes d'actualisation ascendantes pour IFRS 17. Ces courbes d'actualisation se composent d'une courbe de taux sans risque à laquelle une prime d'illiquidité est ajoutée.

La courbe de taux sans risque est dérivée d'informations de marché disponibles, sur base des taux Ester et des taux swap, ajustés pour les durées qui vont au-delà du dernier point liquide observable (fixé à 30 ans) par extrapolation vers un taux ultime à long terme basé sur l'algorithme de Smith-Wilson.

La prime d'illiquidité est dérivée des spreads sur les actifs illiquides et est ajustée pour éliminer la partie relative au risque crédit en y incorporant un ajustement de volatilité qui réplique l'évolution des spreads d'actifs du marché.

Belfius applique un taux crédité pour les groupes de contrats d'assurance pour lesquels les changements d'hypothèses liés au risque financier ont un effet substantiel sur les montants versés aux assurés.

L'option consistant à désagréger le résultat financier d'assurance entre le résultat net et les autres éléments du résultat global sera exercée par Belfius.

La reprise de l'actualisation en résultat net est basé sur les courbes locked-in et la différence d'évaluation due aux variations des courbes d'actualisation est présentée dans les autres éléments du résultat global. La désagrégation est appliquée à la fois aux flux de trésorerie et à l'ajustement au titre du risque non financier, le cas échéant.

2. Ajustement au titre du risque non financier (RA)

L'ajustement au titre du risque non financier (RA) correspond à la compensation exigée par Belfius pour l'incertitude relative au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs découlant des risques non financiers à mesure que le contrat d'assurance est exécuté. L'ajustement au titre du risque non financier (RA) sera déterminé séparément pour les contrats Vie et Non-Vie, en référence avec les catégories de contrats gérées conjointement, et alloué aux groupes de contrats sur base d'une analyse des profils de risque des groupes. L'ajustement au titre du risque non financier (RA) reflète les effets de diversification, qui seront déterminés à l'aide d'une technique de matrice de corrélation.

L'ajustement au titre du risque non financier (RA) sera déterminé en utilisant la technique de calcul de la Valeur-à-risque (VaR avec intervalle de confiance).

Pour déterminer l'ajustement au titre du risque non financier des contrats de réassurance, Belfius appliquera ces techniques à la fois brutes et nettes de réassurance et dérivera le montant du risque transféré au réassureur en calculant la différence entre les deux résultats.

En appliquant une technique d'intervalle de confiance, Belfius estimera à chaque date de clôture la distribution de probabilité de la valeur actuelle des flux de trésorerie d'exécution (PVFCF) attendue des contrats et calculera l'ajustement au titre du risque non financier (RA) comme correspondant à l'excédent de la valeur à risque au niveau de confiance cible sur la valeur actuelle des flux de trésorerie d'exécution (PVFCF) en tenant compte des risques associés sur toutes les années futures. Les niveaux de confiance appliqués en Vie sont de 75% pour Belfius (sur un horizon temporel d'un an) et de 90% Corona (sur un horizon temporel d'un an), tandis que les niveaux de confiance appliqués en Non-Vie sont de 85% Belfius (horizon ultime) et 90% Corona (horizon ultime).

Belfius n'inclura pas l'effet de l'atténuation du risque de réassurance dans la détermination de l'ajustement au titre du risque non financier (RA).

Transition

À la date de transition, Belfius a identifié, comptabilisé et évalué ses affaires en cours comme si la norme IFRS 17 avait toujours été appliquée. Belfius a également décomptabilisé les soldes précédemment déclarés qui n'auraient pas existé si la norme IFRS 17 avait toujours été appliquée. Toute différence nette qui en résulte est comptabilisée en capitaux propres.

La norme IFRS 17 exige une application rétrospective de ses exigences sauf si cela est impossible dans la pratique, auquel cas une application rétrospective modifiée ou une approche fondée sur la juste valeur doit être appliquée. Belfius a déterminé les approches de transition au niveau des groupes de contrats de (ré)assurance.

Pour ses contrats d'assurance Vie émis, Belfius a appliqué l'approche rétrospective complète pour les contrats d'assurance souscrits à partir de l'année 2018. Pour les groupes de contrats d'assurance liés aux années de souscription plus anciennes, l'approche rétrospective complète a été jugée impraticable en raison du manque de données historiques (p.ex., en raison de migrations de systèmes) ou de coûts et d'efforts excessifs pour obtenir les données. Par conséquent, Belfius a choisi d'appliquer l'approche fondée sur la juste valeur.

Dans le cadre de l'application de l'approche fondée sur la juste valeur, la marge sur services contractuels (CSM) ou l'élément de perte (LC) d'un groupe de contrats d'assurance est déterminé à la date de transition comme étant la différence entre la juste valeur, conformément à la norme IFRS 13, et le flux de trésorerie d'exécution (FCF) à cette date. Les flux de trésorerie pris en compte dans l'évaluation de la juste valeur sont conformes avec ceux qui se situent dans le périmètre du contrat. La valeur actuelle des flux de trésorerie d'exécution (PVFCF) prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur sera globalement conforme avec celle déterminée dans le cadre de l'évaluation des flux de trésorerie d'exécution (FCF). Toutefois, lors de l'évaluation de la juste valeur, Belfius a utilisé une approche dite de « Coût du Capital » (Cost-of-Capital) pour inclure une prime de risque dans l'évaluation afin de refléter ce que les acteurs du marché exigeraient en compensation de l'incertitude inhérente aux flux de trésorerie. Les différents paramètres du « Coût du Capital » sont ainsi basés sur des observations de marché (ratio Solvabilité II cible de 175% et taux de coût du capital de 8%). En outre, Belfius a pris en compte dans l'évaluation de la juste valeur certains coûts qui ne sont pas directement attribuables à l'exécution des contrats (c'est-à-dire une approche du coût complet) ainsi que certains risques qui n'étaient pas reflétés dans le flux de trésorerie d'exécution (FCF) (p. ex., le risque opérationnel).

À la date de transition, Belfius a déterminé rétrospectivement les montants cumulés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global pour les produits financiers ou charges financières d'assurance pour les groupes de contrats d'assurance liés aux années de souscription postérieures à 2001. Pour les groupes de contrats d'assurance liés aux années de souscription antérieures, Belfius utilise les taux d'actualisation de la date de transition et le montant cumulé des produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés dans les autres éléments du résultat global est fixé à zéro. Pour ces groupes, Belfius utilise également l'exception autorisée en vertu de l'approche fondée sur la juste valeur qui permet de regrouper des contrats d'assurances émis à plus d'un an d'intervalle en un seul groupe, et ce, à des fins d'évaluation.

Pour ses activités de souscription d'assurance Non-Vie ainsi que pour l'ensemble de ses contrats de réassurance détenus et en vigueur à la date de transition, Belfius a appliqué l'approche rétrospective complète, à l'exception des passifs au titre de sinistres survenus (LIC) Non-Vie.

Pour déterminer l'impact sur les autres éléments du résultat global pour les passifs au titre des sinistres survenus (LIC) Non-Vie, l'approche rétrospective modifiée a été utilisée pour toutes les années de sinistre, et ce, jusqu'en 1999. Pour les années de survenance antérieures à 1999, l'impact sur les autres éléments du résultat global a été fixé à zéro.

Réévaluation du modèle économique des actifs financiers de la norme IFRS 9 (dû à l'application de la norme IFRS 17)

La norme IFRS 17 apportera des changements importants à la manière dont les entreprises d'assurance comptabilisent les contrats d'assurance qu'ils émettent. Dans certains cas, l'interaction entre les normes IFRS 9 et IFRS 17 pourrait donner lieu à des asymétries comptables liées à la manière dont les contrats d'assurance et les actifs sous-jacents sont comptabilisés et évalués.

Pour cette raison, les entreprises qui avaient implémenté la norme IFRS 9 avant la première application de la norme IFRS 17 sont autorisées à modifier la classification et la désignation des actifs financiers qu'elles appliquaient précédemment. Belfius profitera donc de cette occasion pour réévaluer les modèles économiques et pour redésigner ses actifs financiers afin de minimiser les futures asymétries comptables.

Sur la base de cet exercice, Belfius reclassera ses portefeuilles d'obligations et de prêts (hors prêts sur établissements de crédit) (qui sont actuellement détenus dans un modèle économique de type «collecte des flux contractuels (HTC)» et évalués au coût amorti) dans un modèle économique de type «collecte des flux contractuels et revente (HTCS)» à partir du 1^{er} janvier 2023 et évaluera ces portefeuilles à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Belfius ne retraitera pas les périodes antérieures pour refléter ces changements de désignations ou de classifications.

Abréviations utilisées

AC	Amortised Cost - Coût amorti
BBA	Building Block Approach
CFH	Cash flow hedge
CGU	Cash-Generating Unit - Unité génératrice de trésorerie
CMS	Contractual Service Margin - Marge sur services contractuels
DPF	Discretionary Participation Feature - Élément de participation discrétionnaire
ECL	Expected Credit Loss - Perte de crédit attendue
EIOPA	European Insurance and Occupational Pensions Authority
EUR	Presentation currency EURO - Monnaie de présentation EURO
FCF	Fulfilment Cash Flows (sum of PVFCF and RA) - Flux de trésorerie d'exécution
FTA	First Time Adoption (transition date of IFRS 17: 01/01/2022) – Première application (date de transition IFRS 17: 01/01/2022)
FVO	Fair Value Option - Option juste valeur - Désignés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats
FVTOCI	Fair Value Through Other Comprehensive Income - Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
FVTPL	Fair Value Through Profit or Loss - Juste valeur par le biais du compte de résultats
GMM	General Measurement Model
IASB	International Accounting Standards Board
IFRIC	IFRS Interpretations Committee
IFRS	International Financial Reporting Standards
LC	Loss Component - Élément de perte
LIC	Liability for Incurred Claims - Passifs au titre des sinistres survenus
LRC	Liability for Remaining Coverage - Passifs au titre de la couverture restante
OCI	Other Comprehensive Income - Autres éléments du résultat global
PAA	Premium Allocation Approach - Méthode d'affectation des primes
PVFCF	Present Value Future Cash Flows - Valeur actuelle des flux de trésorerie d'exécution
RA	Risk Adjustment - Ajustement au titre du risque non financier
SPPI	Payments of Principal and Interest - Remboursement du principal et versement d'intérêts
VFA	Variable Fee Approach

IV. Analyse par secteur opérationnel

(Certains montants peuvent ne pas s'additionner en raison d'arrondis.)

Depuis décembre 2021, les résultats financiers et commerciaux de Belfius sont rapportés autour de deux nouveaux segments commerciaux: le client particulier («Individuals») et les clients PME, entreprises et institutionnels («Entrepreneurs, Enterprises and Public entities»).

Le Group Center, contenant les résultats résiduels non affectés aux deux segments commerciaux, complète le tableau.

- **Individuals**, gérant les relations commerciales avec les clients particuliers tant au niveau des banques que des assurances. Individuals consiste en 4 subsegments: Savers, Investors, Private et Wealth;
- **Entrepreneurs, Entreprises & Public (E&E&P)**, gérant les relations commerciales avec les clients du secteur public, du secteur social, des entreprises et avec les petites et moyennes entreprises tant au niveau des banques que des assurances.
- **Group Center (GC)**, contenant les résultats résiduels non affectés aux deux segments commerciaux. Il s'agit principalement des résultats de la gestion des portefeuilles d'obligations et de produits dérivés.

1. Bilan

L'actif et le passif alloués aux Particuliers (IND) et aux Entrepreneurs, Entreprises & Public (E&E&P) reflètent les activités commerciales de ces secteurs d'activité. Alors que le secteur IND présente un excédent de financement, le secteur E&E&P est davantage axé sur les actifs. Dans l'ensemble, le bilan commercial présente un excédent de financement avec un ratio prêt/dépôt de 87% à la fin décembre 2022.

Les fonds propres alloués aux Particuliers (IND) et aux Entrepreneurs, Entreprises & Publics (E&E&P) sont des fonds propres réglementaires normatifs. Les fonds propres réglementaires normatifs de la ligne d'activité sont calibrés. Le ratio CET1 du métier est porté à 13,5% en tenant compte des expositions au risque réglementaire allouées au métier.

Veuillez noter que le capital pour les activités d'assurance est alloué à chaque ligne d'activité en proportion de sa contribution aux exigences SCR de Belfius Insurance Solvency II. Tout capital non alloué est rapporté dans le Group Center.

Il convient de noter qu'il n'y a pas de ventes ou d'achats internes entre les segments. Les actifs et les passifs présentés dans un segment sont ceux générés par et provenant des secteurs d'activité.

(en milliers d'EUR)	31/12/2021 ⁽¹⁾		
	Actif	Dettes	Fonds propres
Individuals	54.699.916	82.549.280	1.884.807
Entrepreneurs, Entreprises & Public	59.863.435	44.780.614	4.923.160
Group Center	77.587.192	53.327.901	4.684.781
TOTAL	192.150.543	180.657.795	11.492.748
dont activités bancaires ⁽²⁾	174.328.987	163.693.443	10.635.544
dont activités des assurances ⁽²⁾	17.821.556	16.964.352	857.204

(1) Belfius a présenté des chiffres pro forma en raison de l'adaptation de la segmentation en ligne avec la nouvelle stratégie.

(2) L'actif, le passif et les fonds propres représentent les contributions des groupes Belfius Insurance et Belfius Banque au bilan consolidé.

	31/12/22		
	Actif	Dettes	Fonds propres
(en milliers d'EUR)			
Individuals	56.987.957	83.323.898	1.514.073
Entrepreneurs, Entreprises & Public	63.870.040	43.998.437	5.488.120
Group Center	58.607.683	40.522.692	4.618.460
TOTAL	179.465.679	167.845.027	11.620.652
dont activités bancaires ⁽¹⁾	162.986.120	151.881.249	11.104.871
dont activités des assurances ⁽¹⁾	16.479.559	15.963.778	515.781

(1) L'actif, le passif et les fonds propres représentent les contributions des groupes Belfius Insurance et Belfius Banque au bilan consolidé.

Le total des actifs commerciaux des deux lignes d'activité Individuals (IND) et Entrepreneurs, Entreprises & Public (E&E&P) a augmenté entre 2021 et 2022 de EUR 6 milliards. Cette croissance s'explique par l'augmentation de la production de prêts dans les lignes d'activité, conformément à la stratégie de Belfius. Les passifs du segment Individuals (IND) a augmenté de EUR 0,8 milliard en comparaison avec 2021 principalement en raison de l'augmentation des dépôts à vue et d'épargne et des dépôts à termes qui béné-

ficient de taux d'intérêts plus élevés (Voir le chapitre Segment reporting dans le rapport de gestion). Globalement, les dettes commerciales totales se sont stabilisées par rapport à 2021 alors que les actifs ont augmenté, menant à une augmentation du loan-to-deposit ratio sur le bilan commercial de 85% fin 2021 à 87% fin 2022. Le passif du Group Center a diminué suite à la baisse de la juste valeur des produits dérivés, principalement en raison de l'impact de la hausse des taux d'intérêt.

2. Compte de résultats

A. Segmentation par secteur d'activité

	31/12/2021 PF ⁽¹⁾			
	Individuals	Entrepreneurs, Entreprises & Public	Group Center	Total
(en milliers d'EUR)				
REVENUS	1.461.267	1.063.952	178.058	2.703.277
Revenu net d'intérêts	554.654	859.743	209.048	1.623.445
Commissions bancaires nettes	628.470	111.193	(7.247)	732.416
Contribution assurance vie	226.528	75.785	(0)	302.312
Contribution assurance non-vie	172.290	38.185	0	210.475
Autre	(120.674)	(20.954)	(23.742)	(165.371)
CHARGES	(898.853)	(427.895)	(150.378)	(1.477.126)
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT ET DÉPRÉCIATIONS	562.414	636.057	27.680	1.226.151
Dépréciations d'instruments financiers et provisions pour engagements de crédit	17.248	(9.692)	(6.195)	1.361
Dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(1.645)	(149)	(3)	(1.797)
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT	578.017	626.216	21.482	1.225.715
Total des (charges) revenus d'impôt	(134.061)	(142.148)	(13.889)	(290.098)
RÉSULTAT NET APRÈS IMPÔT	443.956	484.068	7.593	935.617
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	(461)	(0)	1.114	653
Attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère	444.417	484.068	6.479	934.964

(1) Belfius présente des données pro-forma en raison d'un affinement de la segmentation.

	31/12/22			
	Individuals	Entrepreneurs, Enterprises & Public	Group Center	Total
(en milliers d'EUR)				
REVENUS	1.634.303	1.143.629	204.419	2.982.351
Revenu net d'intérêts	665.671	919.990	166.402	1.752.063
Commissions bancaires nettes	635.940	131.232	(9.880)	757.292
Contribution assurance vie	243.176	94.488	(0)	337.664
Contribution assurance non-vie	203.503	22.358	385	226.245
Autre	(113.987)	(24.438)	47.512	(90.913)
CHARGES	(946.125)	(471.388)	(202.491)	(1.620.005)
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT ET DÉPRÉCIATIONS	688.178	672.241	1.927	1.362.346
Dépréciations d'instruments financiers et provisions pour engagements de crédit	(36.431)	(79.738)	10.481	(105.689)
Dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(1.932)	(117)	(0)	(2.049)
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT	649.815	592.386	12.408	1.254.609
Total des (charges) revenus d'impôt	(147.725)	(136.147)	5.154	(278.719)
RÉSULTAT NET APRÈS IMPÔT	502.090	456.238	17.562	975.890
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	(101)	15	1.268	1.181
Attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère	502.191	456.223	16.294	974.709

Le revenu net des particuliers est passé de EUR 444 millions en 2021 à EUR 502 millions en 2022. Les revenus nets d'intérêts de la banque ont augmenté de EUR 111 millions principalement grâce aux dépôts non échus qui bénéficient de marges plus élevés. Les commissions nettes des activités bancaires ont augmenté de EUR 628 millions en 2021 à EUR 636 millions en 2022. Cette hausse provient principalement des services de paiements (EUR +10 millions), des activités d'assurances (EUR +3 millions), malgré la baisse des commissions en Asset Management (EUR -8 millions), qui ont été affectées par l'évolution négative des marchés financiers en 2022. La contribution du Groupe Belfius Insurance a augmenté en comparaison avec l'année précédente en raison de meilleurs revenus dans les activités vie et non-vie. La contribution de l'activité d'assurance vie a augmenté de EUR 17 millions principalement grâce à la diminution des garanties d'intérêts (en ligne avec la diminution du volume de l'encours en Branche 21). De plus, la réévaluation des provisions techniques vie a résulté en une libération de provisions de EUR 48 millions en ligne avec le Risk Appetite Framework. L'activité d'assurance non-vie a augmenté de EUR 31 millions principalement en raison de l'augmentation des primes brutes acquises et de la réalisation des participations aux bénéfices sur les sinistres des années précédentes. Les dépenses totales ont augmenté de EUR 47 millions principalement à cause de l'effet de l'inflation sur les coûts salariaux et généraux.

Le résultat net du segment Entrepreneurs, Entreprises & Publics a diminué, passant de EUR 484 millions en 2021 à EUR 456 millions en 2022. Le revenu net d'intérêts a augmenté de EUR 60 millions grâce à une tarification stricte des dépôts non échus dans un contexte de hausse des taux d'intérêt. Les commissions nettes ont augmenté de EUR 20 millions grâce à l'augmentation des commissions sur

les paiements, les crédits et les assurances. La contribution des activités d'assurance vie a augmenté de EUR 19 millions grâce à la réévaluation des provisions techniques tandis que la contribution des activités d'assurance non-vie a diminué principalement en raison de la hausse des coûts des sinistres en Auto et de l'impact de l'inflation sur les coûts des sinistres. Les charges totales ont augmenté de EUR 43 millions en raison de renforcement des effectifs et de l'indexation salariale. Les dépréciations sur les instruments financiers et les provisions pour engagements de crédit s'élèvent à EUR -80 millions en 2022 et s'expliquent par l'augmentation des dépréciations de phase 1 et de phase 2 pour refléter les incertitudes macroéconomiques croissantes alors que l'année 2021 a été largement impactée par des reprises nettes d'une partie de la provision Covid.

Le revenu net du Group Center s'élève à EUR 17,6 millions en 2022, contre EUR 7,6 millions en 2021. Cette hausse provient principalement d'une reprise de provisions pour litige en raison de l'évolution des taux d'intérêt. Les charges totales ont augmenté de EUR 52 millions essentiellement suite aux augmentations salariales induites par l'inflation, aux investissements importants en ressources humaines et dans le domaine technologique et du fait de dépenses de communication plus élevées. Les dépréciations d'instruments financiers et les provisions pour engagement de crédit ont diminué de EUR 17 millions et ont été impacté pas la mise à jour des facteurs macroéconomiques et par la réévaluation des overlays pour certaines poches de risque spécifiques et pour des contreparties individuelles.

Se référer au chapitre Information sectorielle du Rapport de gestion pour une description détaillée des résultats sectoriels.

B. Segmentation par champ de contribution

Il est à noter que le compte de résultats représente la contribution du Groupe Belfius Banque (c'est-à-dire Belfius Banque avec toutes les filiales à l'exception du Groupe Belfius Insurance) ainsi que du Groupe Belfius Insurance (Belfius Insurance et ses filiales).

	31/12/21		Total
	Contribution Banque dans le groupe	Contribution Assurance dans le groupe	
(en milliers d'EUR)			
REVENUS	2.164.070	539.206	2.703.276
Revenu net d'intérêts	1.623.445	377.922	2.001.367
Dividendes	23.222	49.632	72.853
Résultat net des sociétés mises en équivalence	2.354	95	2.449
Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultats	21.191	3.782	24.973
Résultat net sur investissements et dettes	13.917	925	14.842
Honoraires et commissions perçus	732.416	25.088	757.504
Résult technique des activités d'assurance	0	72.916	72.916
Autres revenus & charges	(252.476)	8.847	(243.629)
CHARGES	(1.220.488)	(256.637)	(1.477.125)
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT ET DÉPRÉCIATIONS	943.582	282.569	1.226.151
Dépréciations d'instruments financiers et provisions pour engagements de crédit	1.399	(39)	1.361
Dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(947)	(850)	(1.797)
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT	944.034	281.681	1.225.714
Total des (charges) revenus d'impôt	(227.968)	(62.130)	(290.098)
RÉSULTAT NET APRÈS IMPÔT	716.066	219.551	935.617
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	23	630	653
Attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère	716.043	218.920	934.964

	31/12/22		Total
	Contribution Banque dans le groupe	Contribution Assurance dans le groupe	
(en milliers d'EUR)			
REVENUS	2.415.524	566.829	2.982.353
Revenu net d'intérêts	1.752.063	328.226	2.080.288
Dividendes	28.845	42.766	71.611
Résultat net des sociétés mises en équivalence	1.916	2.076	3.993
Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultats	52.353	(27.530)	24.822
Résultat net sur investissements et dettes	16.427	39.974	56.401
Honoraires et commissions perçus	757.292	32.923	790.215
Résult technique des activités d'assurance	0	150.111	150.111
Autres revenus & charges	(193.372)	(1.717)	(195.088)
CHARGES	(1.337.161)	(282.844)	(1.620.005)
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT ET DÉPRÉCIATIONS	1.078.363	283.986	1.362.349
Dépréciations d'instruments financiers et provisions pour engagements de crédit	(91.184)	(14.505)	(105.689)
Dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(714)	(1.335)	(2.049)
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT	986.465	268.146	1.254.611
Total des (charges) revenus d'impôt	(223.784)	(54.935)	(278.719)
RÉSULTAT NET APRÈS IMPÔT	762.680	213.211	975.892
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	362	819	1.181
Attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère	762.318	212.393	974.711

La contribution de Belfius Insurance a diminué de EUR 6,3 millions, passant de EUR 220 millions au 31 décembre 2021 à EUR 213 millions au 31 décembre 2022. Le revenu Vie s'est amélioré en 2022 grâce à la diminution des garanties d'intérêt et à la reprise de provisions vie (EUR 48 millions) en ligne avec le cadre d'appétit au risque. Les revenus Non-Vie se sont améliorés de EUR 16 millions en 2022, principalement en raison d'une augmentation de la production dans l'ensemble des lignes d'activités ainsi que de la reprise de provisions chez Corona pour un montant EUR 8 millions en ligne avec le cadre d'appétit au risque. Le coût des catastrophes naturelles, net de réassurance, s'élève à EUR 33,8 millions en 2022, contre EUR 27,5 millions en 2021.

La contribution de Belfius Banque a augmenté de EUR 47 millions, passant de EUR 716 millions au 31 décembre 2021 à EUR 763 millions au 31 décembre 2022. Belfius Banque a réalisé un revenu net d'intérêts de EUR 1,8 milliard suite à l'augmentation des prêts aux clients à des marges stables et à l'augmentation du volume de dépôts à de meilleures marges. Les honoraires et commissions perçus ont augmenté de EUR 25 millions en 2022 en comparaison avec l'année précédente grâce à une amélioration des revenus des Paiements et Assurances. Le revenu net des instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net a augmenté de EUR 31 millions pour atteindre EUR 52 millions (EUR 22 millions au 31 décembre 2021). Le résultat net des activités de trading a diminué de EUR 72 millions pour atteindre EUR -5 millions fin 2022. Il est important de noter que ceci inclus les changements de juste valeur des couvertures économiques (les instruments financiers qui ne peuvent pas être considéré comme des couvertures comptables sous IFRS) pour un montant de

EUR -92 millions, incluant EUR -151 millions de résultats sur les swaps couvrants économiquement la déficience de couverture. Le résultat net des instruments financiers évalués obligatoirement par le biais du résultat net a diminué de EUR 25 millions pour atteindre EUR -68 millions fin 2022 principalement en raison de l'augmentation des taux d'intérêt, de l'accroissement des spreads de crédit et de la diminution des marchés d'actions. Le résultat net de la comptabilité de couverture a augmenté de EUR 136 millions pour atteindre EUR 119 millions fin 2022 et a été positivement impacté, entre autres, par l'évolution de certains spreads et risques de base. Il est important de noter que le résultat des couvertures économiques du «résultat des actifs financiers non détenus à titre de trading évalués obligatoirement à la juste valeur par le biais du résultat net» et le «résultat net de la comptabilité de couverture» sont classifiés en ligne avec le «résultat net des activités de trading». Les autres produits et charges ont augmenté principalement à cause de la reclassification des contrats de leasing de Belfius Auto Lease en leasing opérationnel, résultant en un changement des revenus net d'intérêts vers les autres produits et charges (EUR 33 millions). Les coûts sont plus négatifs en 2022 qu'en 2021 à cause de l'augmentation de l'inflation et des investissements continus dans le capital humain, l'innovation et la digitalisation ainsi que dans notre nom de marque. Les dépréciations sur instruments financiers et la provision pour engagements de crédit s'élèvent à EUR -91 millions en 2022 en comparaison avec EUR 1,4 million en 2021, principalement en raison de la comptabilisation de dépréciations de stage 1 et 2 suite à la mise à jour des scénarios macroéconomiques pour prendre en compte l'augmentation des incertitudes macroéconomiques.

V. Notes sur l'actif du bilan consolidé

(certains montants ne s'additionnent pas en raison d'arrondis)

5.1. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les instruments financiers ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 90 jours.

Analyse par nature

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
Caisse et avoirs auprès des banques centrales autres que réserves obligatoires ⁽¹⁾	31.641.371	26.162.090
Réserves obligatoires auprès de la banque centrale ⁽²⁾	0	1.128.041
Prêts et créances sur établissements de crédit	601.745	262.898
Titres de créance	79.822	495.360
TOTAL	32.322.938	28.048.389

(1) La diminution du poste «Caisse et avoirs auprès des banques centrales» autre que les réserves obligatoires est expliquée par le remboursement du TLTRO III pour un montant de EUR 9,65 milliards.

(2) Les «Réserves obligatoires» comprennent les réserves minimales que Belfius détient en dépôt auprès de la Banque centrale européenne ou auprès d'autres banques centrales. Belfius se conforme à l'obligation de détenir un solde moyen sur le compte de réserve au cours de la période de référence.

5.2. Caisse et avoirs auprès des banques centrales

Analyse par nature

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
Trésorerie disponible	358.704	272.224
Soldes auprès des banques centrales autres que réserves obligatoires en dépôt	31.282.232	25.892.742
Dépôts de réserves obligatoires ⁽¹⁾	0	1.130.977
Dépréciation phase 1	(590)	(509)
TOTAL	31.640.347	27.295.434
Dont inclus en trésorerie et équivalents de trésorerie	31.641.371	27.290.131
Caisse et avoirs auprès des banques centrales autres que réserves obligatoires	31.641.371	26.162.090
Réserves obligatoires auprès de la banque centrale	0	1.128.041

(1) Les «Réserves obligatoires» comprennent les réserves minimales que Belfius détient en dépôt auprès de la Banque centrale européenne ou auprès d'autres banques centrales. Belfius se conforme à l'obligation de détenir un solde moyen sur le compte de réserve au cours de la période de référence.

Le poste «Caisse et avoirs auprès des banques centrales» diminue de EUR 4,3 milliards, ou -13,7%, pour atteindre EUR 27,3 milliards (31 décembre 2021: EUR 31,6 milliards). Cette diminution est principalement liée au remboursement

partiel du TLTRO III pour un montant de EUR 9,65 milliards. Belfius dépose une partie de son cash auprès de la BNB/BCE, dans le cadre de sa gestion des liquidités.

5.3. Prêts et créances sur établissements de crédit

1. Résumé

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
Évalués au coût amorti	10.411.237	4.143.601
Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	0	0
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	0	0
TOTAL	10.411.237	4.143.601

2. Analyse par nature

A. Non évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

	31/12/21		31/12/22	
	Coût amorti	Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Coût amorti	Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
(en milliers d'EUR)				
Cash collatéraux	9.280.116	0	3.437.886	0
Comptes à vue	170.465	0	121.477	0
Conventions de cession-rétrocession	450.279	0	508.018	0
Créances résultant de location-financement	7.461	0	6.343	0
Prêts à terme	503.239	0	69.995	0
Prêts dépréciés (phase 3)	0	0	0	0
Moins:				
Dépréciation (phases 1, 2 et 3)	(323)	0	(118)	0
TOTAL	10.411.237	0	4.143.601	0
Dont inclus en trésorerie et équivalents de trésorerie	601.745	0	262.898	0

Les prêts et créances sur établissements de crédit diminuent de EUR 6,3 milliard, ou -60,2%, pour atteindre EUR 4,1 milliards (31 décembre 2021: EUR 10,4 milliards). La diminution du cash collatéral versé pour un montant de

EUR 5,8 milliards est en ligne avec la baisse de la juste valeur des produits dérivés (principalement les dérivés liés à l'inflation), ainsi qu'avec la diminution des prêts à terme pour un montant de EUR 0,4 milliard.

Non évalués à la juste valeur par le biais du résultat net - ventilation

	31/12/21		31/12/22	
	Coût amorti	Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Coût amorti	Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
(en milliers d'EUR)				
Valeur comptable brute (phase 1)	10.404.203	0	4.138.925	0
moins dotation dépréciation (phase 1)	(213)	0	(75)	0
Valeur comptable brute (phase 2)	7.357	0	4.794	0
moins dotation dépréciation (phase 2)	(110)	0	(43)	0
Valeur comptable brute - Actifs dépréciés (phase 3)	0	0	0	0
Dépréciation sur actifs dépréciés (phase 3)	0	0	0	0
TOTAL	10.411.237	0	4.143.601	0

B. Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Néant.

3. Analyse qualitative

Voir note 9.2.

4. Analyse de la juste valeur

Voir note 9.1.

5.4. Prêts et créances

1. Résumé

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
Évalués au coût amorti	101.540.978	109.343.655
Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	99.119	171.152
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	1.038.717	795.986
TOTAL	102.678.814	110.310.792

Les prêts et créances augmentent de EUR 7,6 milliards, ou 7,4%, pour atteindre EUR 110,3 milliards (31 décembre 2021: EUR 102,7 milliards), en raison d'une augmentation des prêts de EUR 7,8 milliards (essentiellement des prêts hypothécaires et des prêts à terme), conformément à notre stratégie de développement de la franchise commerciale et de soutien à l'économie belge.

Belfius Insurance continue d'investir une petite partie de ses réserves dans des prêts à effet de levier via le fond d'in-

vestissement Belfius Euro Loans, ce qui résulte en une augmentation des prêts et avances comptabilisés avec la méthode de la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global pour un montant de EUR 72 millions, l'encours total s'élève à EUR 171 millions au 31 décembre 2022.

Les prêts et avances comptabilisées via le compte de résultats ont diminué en raison des remboursements et des ajustements de juste valeur négatifs.

2. Analyse par contrepartie

A. Non évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

(en milliers d'EUR)	31/12/21		31/12/22	
	Coût amorti	Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Coût amorti	Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
Entités publiques	18.529.342	0	18.452.652	0
Entreprises & PME	38.632.955	102.260	43.308.057	179.572
Ménages	44.132.306	0	47.358.991	0
Prêts dépréciés (phase 3)	2.011.887	0	2.026.297	0
Moins:				
Dépréciation (phases 1, 2 et 3)	(1.765.512)	(3.141)	(1.802.342)	(8.420)
TOTAL	101.540.978	99.119	109.343.655	171.152

Non évalués à la juste valeur par le biais du résultat net - ventilation

(en milliers d'EUR)	31/12/21		31/12/22	
	Coût amorti	Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Coût amorti	Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
Valeur comptable brute (phase 1)	88.397.192	84.431	92.292.358	177.507
moins dotation dépréciation (phase 1)	(128.120)	(2.951)	(169.546)	(8.206)
Valeur comptable brute (phase 2)	12.897.410	17.829	16.827.342	2.065
moins dotation dépréciation (phase 2)	(422.498)	(190)	(425.251)	(214)
Valeur comptable brute - Actifs dépréciés (phase 3)	2.011.887	0	2.026.297	0
Dépréciation sur actifs dépréciés (phase 3)	(1.214.893)	0	(1.207.544)	0
TOTAL	101.540.978	99.119	109.343.655	171.152

Le montant brut en phase 1 a augmenté suite à la nouvelle production de prêts et créances.

Les dépréciations de stage 1 et 2 sont impactées par l'ajustement à la baisse des scénarios macroéconomiques et de leur pondération au cours de la seconde moitié de l'année pour prendre en compte l'augmentation des incertitudes macro-économique (due entre autres au effets de second tour de la crise du Covid-19, de l'environnement inflationniste et de la situation géopolitique) ce qui s'est matérialisé par

une augmentation de EUR 68 millions des dépréciations de stage 1 et 2. Les overlays pour expositions vulnérables et pour noms individuels ont été réévalués pour prendre en compte l'augmentation des risques liés à l'énergie, l'inflation, le conflit Russie/Ukraine ainsi qu'à la diminution des impacts du Covid-19. Cette réévaluation a mené à une reprise de provision de EUR 49 millions en 2022. Voir le tableau 9.2.8. «Mouvements des provisions pour pertes de crédit pour plus d'informations».

B. Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

	31/12/21			Total
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Actifs financiers désignés à la juste valeur par biais du résultat net	Actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	
(en milliers d'EUR)				
Entités publiques	0	0	978.240	978.240
Entreprises & PME	0	0	57.364	57.364
Ménages	980	0	2.134	3.114
TOTAL	980	0	1.037.737	1.038.717

	31/12/22			Total
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction ⁽¹⁾	Actifs financiers désignés à la juste valeur par biais du résultat net	Actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽²⁾	
(en milliers d'EUR)				
Entités publiques	0	0	757.917	757.917
Entreprises & PME	0	0	34.934	34.934
Ménages	1.474	0	1.660	3.135
TOTAL	1.474	0	794.511	795.986

(1) Belfius détient (entreposage), pour une période limitée, des prêts hypothécaires avant de les transférer à des parties externes.

(2) Il s'agit principalement de prêts au secteur public et social avec des caractéristiques de taux d'intérêt spécifiquement structurées qui ne passent pas le test SPPI et sont donc évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultats.

Les prêts et créances évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultats ont diminué en raison des remboursements.

3. Analyse par nature

A. Non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats

	31/12/21		31/12/22	
	Coût amorti	Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Coût amorti	Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
(en milliers d'EUR)				
Cash collatéraux	995.104	0	615.958	0
Conventions de cession-rétrocession	61.590	0	305.470	0
Créances résultant de location-financement	3.209.453	0	3.429.544	0
Autres crédits ⁽¹⁾	97.028.455	102.260	104.768.728	179.572
Dont effets de commerce et acceptations propres	137.346	0	128.759	0
Dont prêts non hypothécaires à tempérament	1.666.672	0	1.703.580	0
Dont prêts hypothécaires ⁽²⁾	40.965.709	0	44.109.082	0
Dont prêts à terme ⁽³⁾⁽⁴⁾	51.369.690	0	55.216.269	0
Dont avances en comptes courants	1.450.448	0	1.766.662	0
Dont autres crédits ⁽⁵⁾	1.438.591	102.260	1.844.377	179.572
Prêts dépréciés (phase 3)	2.011.887	0	2.026.297	0
Moins:				
Dépréciation (phases 1, 2 et 3)	(1.765.512)	(3.141)	(1.802.342)	(8.420)
TOTAL	101.540.978	99.119	109.343.655	171.152

(1) L'ensemble des prêts de couverture des «Mortgage Pandbrieven» (covered bonds) s'élève à EUR 14,1 milliards (31 décembre 2021: EUR 10,9 milliards). Ce pool couvert garantit les obligations sécurisées en cours, dont EUR 5,3 milliards d'obligations hypothécaires sécurisées (31 décembre 2021: EUR 5,3 milliards) et EUR 1,2 milliards d'obligations publiques sécurisées publiques (31 décembre 2021: EUR 1,2 milliard). Nous renvoyons également à la note 9.3.4. «Transfert d'actifs financiers qui ne sont pas éligibles pour une décomptabilisation dans le bilan consolidé».

(2) Fin 2021, EUR 2,5 milliards de «prêts hypothécaires» ont été titrisés, qui ont tous été appelés en 2022. Nous renvoyons également à la note 12. «Titrisations» et à la note 9.3.4. sur le Transfert d'actifs financiers qui ne sont pas éligibles pour décomptabilisation dans le bilan consolidé.

(3) Fin 2021, EUR 1,3 milliard de «prêts à terme» ont été titrisés. En 2022, ce montant est tombé à EUR 0,6 milliard à la suite du call partiel d'un compartiment du véhicule de titrisation. Nous renvoyons également à la note 12. «Titrisations» et à la note 9.3.4. sur Transfert d'actifs financiers qui ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation dans le bilan consolidé.

(4) Les prêts à terme contiennent le prêt accordé aux autorités régionales concernant les indemnités de victimes des inondations de juillet 2021, et ce, en ligne avec le Protocole conclu avec les différentes parties prenantes. Le montant au-delà de la limite qui a déjà été payé par Belfius Insurance, et donc comptabilisé en tant que prêt, s'élève à 72 millions au 31 décembre 2022 (en comparaison avec EUR 21 millions fin 2021). Voir la note 6.5. Provisions pour activités d'assurance pour d'avantage d'informations.

(5) Les autres prêts et créances au coût amorti concernent principalement les activités de factoring.

Les prêts et créances augmentent de EUR 7,6 milliards, ou 7,4%, pour atteindre EUR 110,3 milliards (31 décembre 2021: EUR 102,7 milliards), en raison d'une augmentation des prêts de EUR 7,8 milliards (essentiellement des prêts hypothécaires et des prêts à terme), conformément à notre stratégie de développement de la franchise commerciale et de soutien à l'économie belge.

Belfius Insurance continue d'investir une petite partie de ses réserves dans des prêts à effet de levier via le fond d'investissement Belfius Euro Loans, ce qui résulte en une augmentation des prêts et avances comptabilisés avec la méthode de la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global pour un montant de EUR 72 millions, l'encours total s'élève à EUR 171 millions au 31 décembre 2022.

B. Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

	31/12/21			Total
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction ⁽¹⁾	Actifs financiers désignés à la juste valeur par biais du résultat net	Actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽²⁾	
(en milliers d'EUR)				
Prêts hypothécaires	980	0	0	980
Prêts pour entités publiques	0	0	1.037.737	1.037.737
TOTAL	980	0	1.037.737	1.038.717

	31/12/22			Total
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction ⁽¹⁾	Actifs financiers désignés à la juste valeur par biais du résultat net	Actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽²⁾	
(en milliers d'EUR)				
Prêts hypothécaires	1.474	0	0	1.474
Prêts pour entités publiques	0	0	794.511	794.511
TOTAL	1.474	0	794.511	795.986

(1) Belfius détient (entreposage), pour une période limitée, des prêts hypothécaires avant de les transférer à des parties externes.

(2) Cela concerne principalement des prêts au secteur public et social, avec des formules de taux d'intérêt spécialement structurées. Ces prêts n'ont pas réussi le test SPPI et sont en conséquence évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les prêts et créances évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultats ont diminué en raison des remboursements et des ajustements négatifs de juste valeur.

4. Analyse qualitative

Voir note 9.2.

5. Analyse de la juste valeur

Voir note 9.1.

5.5. Dettes représentées par un titre et instruments fonds propres

1. Résumé

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
Évalués au coût amorti	20.839.937	17.494.927
Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	4.959.373	4.040.914
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	1.396.041	1.490.882
TOTAL	27.195.351	23.026.722

Le portefeuille de dettes représentées par un titre et instruments de fonds propres représente, pour le groupe bancaire Belfius, EUR 13,9 milliards (31 décembre 2021: EUR 16,5 milliards) et pour Belfius Insurance EUR 9,1 milliards (31 décembre 2021: EUR 10,7 milliards).

Deux types de business model peuvent être distingués au sein du Groupe Belfius. Les portefeuilles d'obligations du groupe bancaire sont gérés au sein d'un business model dont l'objectif est de détenir les obligations en vue de collecter des flux de trésorerie contractuels jusqu'à échéance de l'obligation, à l'exception de certaines positions qui sont classifiées comme étant «held to collect and sell». Les titres de créances du groupe d'assurance sont gérés conformément aux politiques et directives ALM. Par conséquent, le groupe d'assurance a décidé qu'une partie de son porte-

feuille serait repris sous le business model «held to collect» et certains titres de créance sous «held to collect and sell» afin de couvrir les besoins de liquidités de Belfius Insurance. Noter que Belfius Banque et Belfius Insurance ont vendu certaines obligations d'État d'une valeur comptable de EUR 0,1 milliard, et ce, en étant consistant avec le business model «hold to collect». Nous nous référons au chapitre «Principes comptables». Les business models de Belfius Insurance seront réévalués lors de l'implémentation de la norme IFRS 17 en 2023.

Étant donné que certaines positions obligataires ne passent pas le test SPPI, une comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net était nécessaire. Il s'agit principalement des fonds monétaires au sein de Belfius Insurance.

2. Analyse par nature

A. Non évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

(en milliers d'EUR)	31/12/21		31/12/22	
	Coût amorti	Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Coût amorti	Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
Titres de créance émis par des entités publiques	9.625.312	2.346.131	9.125.121	1.914.504
Autres titres de créance	11.384.612	1.209.119	8.520.391	1.097.979
Actions	0	1.423.213	0	1.043.302
Titres de créance dépréciés (phase 3)	4.267	0	4.267	10.010
dépréciation (phases 1,2 et 3)	(174.255)	(19.090)	(154.852)	(24.881)
TOTAL	20.839.937	4.959.373	17.494.927	4.040.914
Dont inclus en trésorerie et équivalents de trésorerie	77.022	2.800	471.639	23.721

Les titres de créance évalués au coût amorti diminuent de EUR 3,3 milliard, ou -16,1%, pour atteindre EUR 17,5 milliards (31 décembre 2021: EUR 20,8 milliards) à la suite de l'impact des réévaluations de la couverture de la juste valeur sur les éléments couverts et des remboursements d'obligations d'entreprise et d'État, partiellement compensés par des nouveaux investissements en obligations d'État.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global diminuent de EUR

0,9 milliard, ou -18,5%, à EUR 4,0 milliards (31 décembre 2021: EUR 5,0 milliards). Ceci est le résultat d'ajustements de juste valeur négatifs sur des obligations et des instruments de capitaux propres dus à la hausse des taux d'intérêt, de l'élargissement des credit spreads ainsi que de la détérioration des marchés financiers en comparaison avec la fin de l'année 2021 (EUR 0,9 milliard) et de cessions d'instruments de capitaux propres (EUR 0,2 milliard), partiellement compensés par des acquisitions d'obligations et de participations (EUR 0,2 milliard).

Ventilation des titres de créance non évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

	31/12/21		31/12/22	
	Coût amorti	Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Coût amorti	Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
(en milliers d'EUR)				
Valeur comptable brute (phase 1)	13.174.429	2.786.580	12.460.286	2.485.281
moins dotation dépréciation (phase 1)	(1.568)	(1.964)	(1.877)	(2.627)
Valeur comptable brute (phase 2)	7.835.496	768.669	5.185.225	527.202
moins dotation dépréciation (phase 2)	(169.362)	(17.126)	(149.649)	(14.254)
Valeur comptable brute - Actifs dépréciés (phase 3)	4.267	0	4.267	10.010
dépréciation sur actifs dépréciés (phase 3)	(3.325)	0	(3.325)	(8.000)
TOTAL	20.839.937	3.536.160	17.494.927	2.997.611

B. Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

	31/12/21			Total
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Actifs financiers désignés à la juste valeur par biais du résultat net	Actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	
(en milliers d'EUR)				
Titres de créance émis par des entités publiques	180.813	0	112.595	293.408
Autres titres de créance	38.757	0	603.307	642.064
Actions	460.560	0	8	460.569
TOTAL	680.130	0	715.910	1.396.041

	31/12/22			Total
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Actifs financiers désignés à la juste valeur par biais du résultat net	Actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	
(en milliers d'EUR)				
Titres de créance émis par des entités publiques	121.126	0	7.502	128.628
Autres titres de créance	9.387	0	900.965	910.351
Actions	451.899	0	3	451.902
TOTAL	582.412	0	908.470	1.490.882

Les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats augmentent de EUR 0,1 milliard, ou 6,8%, à EUR 1,5 milliard (31 décembre 2021: EUR 1,4 milliard),

en raison d'acquisitions dans le portefeuille de fonds, partiellement compensés par un volume décroissant des positions temporaires de gestion des flux de clients.

C. Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global - Instruments de capitaux propres

Le tableau ci-dessous présente les raisons pour lesquelles les instruments de fonds propres sont comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

(en milliers d'EUR)	31/12/21		
	Raison d'évaluation	Juste valeur	Dividendes comptabilisés en résultat
Portefeuille stratégique assurance - immobilier	Risque et ALM objectifs	538.984	21.245
Portefeuille stratégique assurance - autres	Risque et ALM objectifs	690.536	28.387
Portefeuille stratégique banque	Risque et ALM objectifs	193.694	11.597
TOTAL		1.423.213	61.229

(en milliers d'EUR)	31/12/22		
	Raison d'évaluation	Juste valeur	Dividendes comptabilisés en résultat
Portefeuille stratégique assurance - immobilier	Risque et ALM objectifs	221.894	20.081
Portefeuille stratégique assurance - autres	Risque et ALM objectifs	602.267	22.685
Portefeuille stratégique banque	Risque et ALM objectifs	219.141	8.337
TOTAL		1.043.302	51.103

Le tableau ci-dessous présente les raisons pour lesquelles les instruments de fonds propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ont été vendus.

	31/12/21			
	Raison de décomptabilisation	Juste valeur à la date de décomptabilisation	Transfert du gain ou de la perte cumulé(e) dans les fonds propres	Dividendes comptabilisés en résultat
(en milliers d'EUR)				
Portefeuille stratégique assurance - immobilier	Risque et ALM objectifs	137.721	13.311	5.289
Portefeuille stratégique assurance - autres	Risque et ALM objectifs	196.735	19.872	2.274
Portefeuille stratégique banque	Risque et ALM objectifs	85	(1.725)	0
TOTAL		334.541	31.458	7.563

	31/12/22			
	Raison de décomptabilisation	Juste valeur à la date de décomptabilisation	Transfert du gain ou de la perte cumulé(e) dans les fonds propres	Dividendes comptabilisés en résultat
(en milliers d'EUR)				
Portefeuille stratégique assurance - immobilier	Risque et ALM objectifs	114.091	(5.288)	8.307
Portefeuille stratégique assurance - autres	Risque et ALM objectifs	150.769	24.593	4.445
Portefeuille stratégique banque	Risque et ALM objectifs	5.107	529	0
TOTAL		269.967	19.834	12.752

3. Analyse qualitative

Voir note 9.2.

4. Analyse de la juste valeur

Voir note 9.1.

5.6. Dérivés

1. Analyse par nature

(en milliers d'EUR)	31/12/21		31/12/22	
	Actif	Dettes	Actif	Dettes
Dérivés détenus en vue de la vente	8.074.506	7.121.508	4.688.246	3.548.426
Dérivés désignés comme couverture de juste valeur	3.857	3.150.462	249.095	1.246.100
Dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	35.783	220.993	48.598	186.753
Dérivés de couverture de portefeuille couvert en taux	794.893	3.525.765	907.167	3.267.230
TOTAL	8.909.039	14.018.729	5.893.105	8.248.509

La juste valeur des produits dérivés diminue, principalement en raison de l'impact de la hausse des taux d'intérêt. L'impact total de la compensation pour les dérivés conclus

avec LCH s'élève à EUR 8,0 milliards à la fin de 2022, contre EUR 8,5 milliards à la fin de 2021. Voir la note 9.3.6. «Compensation».

2. Dérivés détenus en vue de la vente

(en milliers d'EUR)	31/12/21				31/12/22			
	Montant notionnel ⁽¹⁾		Actif	Dettes	Montant notionnel ⁽¹⁾		Actif	Dettes
	À recevoir	À livrer			À recevoir	À livrer		
Dérivés de change	21.571.676	21.503.197	1.074.309	987.441	25.003.379	24.754.926	904.726	692.052
Dérivés de taux d'intérêt	202.761.432	214.489.799	6.559.551	5.838.443	174.461.180	178.646.225	3.379.857	2.386.810
Dérivés de crédit	1.001.613	139.044	36.171	65.551	804.572	136.568	35.213	71.026
Dérivés sur actions	6.860.953	6.548.361	404.475	230.074	7.557.741	6.607.014	368.449	398.538
TOTAL	232.195.674	242.680.401	8.074.506	7.121.508	207.826.872	210.144.733	4.688.246	3.548.426

(1) Le «Montant notionnel à recevoir» et le «Montant notionnel à livrer» représentent les deux volets de l'instrument financier dérivé qui sont présentés séparément dans le tableau. Dans le cas, par exemple, d'un swap de taux d'intérêt, le «Montant notionnel à recevoir» représente le montant notionnel sur lequel les intérêts à recevoir par Belfius sont calculés. De même, le «Montant notionnel à livrer» représente le montant notionnel sur lequel les intérêts à payer par Belfius sont calculés.

La position de Belfius sur les produits dérivés provient en partie du fait que Belfius était le centre de compétences pour les dérivés au sein de l'ancien groupe Dexia. Ces dérivés étaient couverts de manière externe contre le risque de marché. Les dérivés entre les entités Belfius Banque et le groupe Dexia ont été maintenus après la vente de Belfius à l'État belge en 2011. Le risque de crédit associé est atténué par l'utilisation de garanties (Credit Support Annex).

Compte tenu des restrictions imposées par les IFRS en matière de comptabilité de couverture, certaines couver-

tures économiques ne peuvent pas être classées comme des dérivés de couverture en vertu d'IFRS. Par conséquent, plusieurs couvertures économiques sont considérées comme des dérivés de transaction tout en couvrant, par exemple, le risque de base résultant de l'inefficacité de la couverture (par exemple, les swaps de base).

Pour plus d'informations sur le risque de marché, voir la note 9.5. «Risque de marché» ainsi que la note 7.4. «Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats» pour plus d'informations concernant les couvertures économiques.

3. Couverture de juste valeur

A. Détail des dérivés désignés comme couverture de juste valeur

(en milliers d'EUR)	31/12/21				31/12/22			
	Montant notionnel ⁽¹⁾		Actif	Dettes	Montant notionnel ⁽¹⁾		Actif	Dettes
	À recevoir	À livrer			À recevoir	À livrer		
Dérivés de taux d'intérêt	5.931.593	5.808.255	3.819	3.133.804	6.076.715	5.880.889	231.812	1.246.030
Dont swaps de taux d'intérêt	5.203.941	5.203.941	3.819	2.408.023	5.312.780	5.312.780	163.597	1.054.430
Dont swaps de devises et de taux d'intérêt	727.652	604.314	0	725.782	763.934	568.109	68.215	191.601
Dérivés de crédit ⁽²⁾	1.322.285	0	38	16.658	1.322.285	0	17.282	69
TOTAL	7.253.878	5.808.255	3.857	3.150.462	7.399.000	5.880.889	249.095	1.246.100

(1) Le «Montant notionnel à recevoir» et le «Montant notionnel à livrer» représentent les deux volets de l'instrument financier dérivé qui sont présentés séparément dans le tableau. Dans le cas, par exemple, d'un swap de taux d'intérêt, le «Montant notionnel à recevoir» représente le montant notionnel sur lequel les intérêts à recevoir par Belfius sont calculés. De même, le «Montant notionnel à livrer» représente le montant notionnel sur lequel les intérêts à payer par Belfius sont calculés. Il est à noter que lors d'un contrat forward, un seul notionnel est mentionné.

(2) Belfius Insurance a conclu des dérivés «spreadlock» afin de couvrir l'asset swap spread sur certaines positions obligataires. Le but de ces transactions est de protéger le ratio Solvency II. Plus particulièrement, la transaction spreadlock contient un contrat à terme d'asset swap au moment de la conclusion de la transaction. Étant donné que le spreadlock est défini pour couvrir l'asset swap spread (c'est-à-dire tous les risques à l'exception des variations de juste valeur dues au taux d'intérêt de référence) de positions obligataires spécifiques, le dérivé est présenté comme un dérivé de crédit pour lequel une comptabilité de couverture de juste valeur a été mise en place.

B. Détail des éléments couverts

Le tableau suivant détaille les éléments couverts par les stratégies de couverture de Belfius.

(en milliers d'EUR)	31/12/21			
	Valeur comptable des éléments couverts	Actifs ou passifs inclus dans la couverture d'une position nette (avant compensation)	Montant cumulé des ajustements de la juste valeur des éléments couverts	Montant cumulé des ajustements de la juste valeur dans l'état des positions financières en cas de rupture
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	136.375	0	1.161	1.367
Crédit ⁽¹⁾	136.375	0		
Actifs financiers évalués au coût amorti	11.345.515	0	2.019.603	2.477.647
Taux d'intérêt	10.007.283	0		
Crédit ⁽¹⁾	1.338.232	0		

(en milliers d'EUR)	31/12/22			
	Valeur comptable des éléments couverts	Actifs ou passifs inclus dans la couverture d'une position nette (avant compensation)	Montant cumulé des ajustements de la juste valeur des éléments couverts	Montant cumulé des ajustements de la juste valeur dans l'état des positions financières en cas de rupture
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	109.914	0	(1.171)	2.986
Crédit ⁽¹⁾	109.914	0		
Actifs financiers évalués au coût amorti	8.271.760	0	(608.384)	2.277.131
Taux d'intérêt	6.926.987	0		
Crédit ⁽¹⁾	1.344.774	0		

(1) Belfius Insurance a conclu des dérivés «spreadlock» afin de couvrir l'asset swap spread sur certaines positions obligataires. Le but de ces transactions est de protéger le ratio Solvency II. Plus particulièrement, la transaction spreadlock contient un contrat à terme d'asset swap au moment de la conclusion de la transaction. Étant donné que le spreadlock est défini pour couvrir l'asset swap spread (c'est-à-dire tous les risques à l'exception des variations de juste valeur dues au taux d'intérêt de référence) de positions obligataires spécifiques, le dérivé est présenté comme un dérivé de crédit pour lequel une comptabilité de couverture de juste valeur a été mise en place.

Dans le tableau ci-dessus, la valeur comptable des éléments couverts dans une couverture de juste valeur est ventilée par portefeuille comptable. Le montant cumulé des ajustements de juste valeur de l'élément couvert comprend les gains et pertes sur les éléments couverts qui, à la suite de la comptabilité de couverture, ont ajusté la valeur comptable de ces éléments. Le montant cumulé des ajustements de juste valeur couverts dans l'état des positions financières en cas de rupture comprend les ajustements de couverture qui, à la suite de la cessation de la relation de couverture et l'ajustement des éléments couverts pour les gains et pertes de couverture, restent à amortir en résultat via un taux d'intérêt effectif recalculé pour les éléments couverts évalués au coût amorti, ou au montant qui représente le gain ou la perte cumulé précédemment comptabilisé pour les actifs couverts évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

C. Détail de la documentation de couverture

Pour s'assurer que la relation de couverture satisfasse aux conditions requises pour la comptabilité de couverture, une documentation formelle est préparée et l'efficacité est évaluée en permanence tout au long de la relation de couverture.

Belfius applique la couverture de juste valeur pour couvrir le risque de taux d'intérêt et le risque de change sur

certaines obligations (microcouverture). Belfius utilise principalement des swaps de taux d'intérêt «plain vanilla», sauf pour les obligations non EUR pour lesquelles Belfius utilise des swaps de taux d'intérêt et de devises.

La juste valeur utilisée pour l'évaluation de l'efficacité de la couverture est basée sur les variations de la juste valeur des dérivés au bilan et sur les variations de la juste valeur du risque couvert de l'élément couvert (généralement sous la forme d'un dérivé hypothétique).

Pour la couverture de juste valeur, le test prospectif est basé sur une comparaison critique entre l'instrument de couverture et l'élément couvert. Les tests rétrospectifs sont effectués en appliquant une méthode de compensation en dollar (comparaison de l'élément couvert à la juste valeur et de l'instrument de couverture) et en le comparant à des limites bien définies.

Fin 2022, tous les tests d'efficacité des couvertures ont été respectés.

Nous renvoyons à la note 7.4. «Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultats» pour plus d'informations sur l'évaluation de l'efficacité des couvertures.

4. Couverture de flux de trésorerie

A. Détail des dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie

(en milliers d'EUR)	31/12/21				31/12/22			
	Montant notionnel ⁽¹⁾		Actif	Dettes	Montant notionnel ⁽¹⁾		Actif	Dettes
	À recevoir	À livrer			À recevoir	À livrer		
Dérivés de change	5.547.586	5.811	35.783	220.993	5.347.751	5.327.207	48.598	186.753
Dont swaps de devises	5.547.586	5.592.811	35.783	220.993	5.347.751	5.327.207	48.598	186.753
TOTAL	5.547.586	5.592.811	35.783	220.993	5.347.751	5.327.207	48.598	186.753

(1) Le «Montant notionnel à recevoir» et le «Montant notionnel à livrer» représentent les deux volets de l'instrument financier dérivé qui sont présentés séparément dans le tableau. Dans le cas, par exemple, d'un swap de taux d'intérêt, le «Montant notionnel à recevoir» représente le montant notionnel sur lequel les intérêts à recevoir par Belfius sont calculés. De même, le «Montant notionnel à livrer» représente le montant notionnel sur lequel les intérêts à payer par Belfius sont calculés.

Flux de trésorerie attendus des dérivés de couverture de flux de trésorerie par période

(en milliers d'EUR)	Entrée	Sortie
Maximum 3 mois	3.109.352	(4.524.197)
Plus de 3 mois et maximum 6 mois	3.109.352	(4.541.009)
Plus de 6 mois et maximum 1 an	3.109.352	(4.582.017)
Plus d'1 an et maximum 2 ans	3.109.352	(4.592.580)
Plus de 2 ans et maximum 5 ans	2.432.842	(4.740.527)
Plus de 5 ans	2.068.686	(4.185.545)

B. Détail des éléments couverts

Les couvertures de flux de trésorerie sont réalisées sur des flux de trésorerie futurs hautement probables.

Belfius a un déficit structurel de financement en GBP provenant principalement d'obligations à long terme (principalement liées à l'inflation) et des garanties fournies et est donc vulnérable aux fluctuations du taux de change EUR/GBP. Pour gérer ce risque, des swaps de taux d'intérêt en devises (CIRS) ont été contractés, qui sont engagés dans une relation de couverture des flux de trésorerie du portefeuille pour le risque de change sur une «transaction prévue hautement probable». Lors des récentes turbulences sur les marchés financiers britanniques, la stratégie de couverture a été revue en profondeur. Cette analyse a confirmé les objectifs de la direction concernant la relation de couverture et a conduit à affiner certains aspects de la documentation de couverture. Cependant, cela n'a pas eu d'impact sur les états financiers.

Belfius a décidé de couvrir le risque de variabilité des flux de trésorerie et des variations de change provenant des services facturés à Belfius en devises étrangères. Afin de couvrir ce risque, Belfius a conclu des swaps de devises. Ces swaps de devises sont enregistrés dans une relation de couverture de flux de trésorerie pour le risque de change sur une «transaction prévue hautement probable», par laquelle Belfius démontre que les montants facturés sont supérieurs aux montants reçus via les swaps de devises.

C. Détail de la documentation de couverture

Pour s'assurer que la relation de couverture satisfasse aux conditions requises pour la comptabilité de couverture, une documentation formelle est préparée et l'efficacité est évaluée en permanence tout au long de la relation de couverture.

Belfius a décidé de couvrir le risque de variabilité des flux de trésorerie et des variations de change provenant des

services facturés à Belfius en devises étrangères. Afin de couvrir ce risque, Belfius a conclu des swaps de devises. Ces swaps de devises sont enregistrés dans une relation de couverture de flux de trésorerie pour le risque de change sur une «transaction prévue hautement probable», par laquelle Belfius démontre que les montants facturés sont supérieurs aux montants reçus via les swaps de devises. Il convient de noter que Belfius suit de près l'impact de la réforme du taux de référence. Toutefois, à ce stade, aucun impact sur la comptabilité de couverture n'est noté car il s'agit de flux de trésorerie à court terme (6 mois/3 mois) qui seront adaptés simultanément entre les flux de trésorerie prévus et les instruments de couverture.

Pour la couverture de flux de trésorerie, le test prospectif est basé sur une comparaison des termes critiques entre l'instrument de couverture et l'élément couvert. Les tests rétrospectifs sont effectués en appliquant une méthode de compensation en dollars (comparaison de l'élément couvert à la juste valeur et de l'instrument de couverture) et en le comparant à des limites bien définies. À noter que pour les transactions prévues, une analyse est prévue afin de s'assurer que les flux de trésorerie soient hautement probables.

Fin 2022, tous les tests d'efficacité des couvertures ont été respectés.

Nous renvoyons à la note 7.4. «Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultats» pour plus d'informations sur l'évaluation de l'efficacité des couvertures.

D. Réconciliation des fonds propres par rapport à la comptabilité de couverture

Pour plus d'informations sur la réconciliation de chaque composante des capitaux propres et l'analyse des autres éléments du résultat global par rapport à la comptabilité de couverture, nous renvoyons aux notes 1.3. «État consolidé du résultat global» et 1.4. «Variation des fonds propres consolidés».

5. Couverture de portefeuille couvert en taux

A. Détail des dérivés de couverture de portefeuille couvert en taux

(en milliers d'EUR)	31/12/21				31/12/22			
	Montant notionnel ⁽¹⁾		Actif	Dettes	Montant notionnel ⁽¹⁾		Actif	Dettes
	À recevoir	À livrer			À recevoir	À livrer		
Dérivés de taux d'intérêt	40.794.161	40.785.974	794.893	3.525.765	43.459.645	43.451.520	907.167	3.267.230
TOTAL	40.794.161	40.785.974	794.893	3.525.765	43.459.645	43.451.520	907.167	3.267.230

(1) Le «Montant notionnel à recevoir» et le «Montant notionnel à livrer» représentent les deux volets de l'instrument financier dérivé qui sont présentés séparément dans le tableau. Dans le cas, par exemple, d'un swap de taux d'intérêt, le «Montant notionnel à recevoir» représente le montant notionnel sur lequel les intérêts à recevoir par Belfius sont calculés. De même, le «Montant notionnel à livrer» représente le montant notionnel sur lequel les intérêts à payer par Belfius sont calculés.

B. Détail de la documentation de couverture

Pour s'assurer que la relation de couverture satisfasse aux conditions requises pour la comptabilité de couverture, une documentation formelle est préparée et l'efficacité est évaluée en permanence tout au long de la relation de couverture.

Le gain/perte accumulé(e) sur les éléments couverts dans un portefeuille de couverture du risque de taux d'intérêt au bilan dans les postes VII. Le «gain/perte sur l'élément couvert de la couverture du risque de taux d'intérêt du portefeuille» s'élève à EUR 1,1 milliard d'actifs et EUR -1,6 milliard de passifs à la fin de l'année 2022, contre EUR 3,7 milliards d'actifs et EUR 0,1 milliard de passifs à la fin de l'année 2021.

Pour la macrocouverture, le test prospectif est basé sur un test de volume dans lequel nous démontrons que (par entité, devise et période) le montant des éléments couverts reste supérieur au montant des instruments de couverture (en termes de notionnels ainsi qu'en termes de flux de trésorerie d'intérêt). Le test rétrospectif est effectué sur une base trimestrielle, en appliquant une méthode de compensation en dollar (comparaison de la juste valeur de l'élément couvert à la juste valeur de l'instrument de couverture) et en le comparant à des limites bien définies. Les éléments couverts sont des actifs porteurs d'intérêts (par exemple des prêts et des instruments de dette) et des passifs porteurs d'intérêts (par exemple des dépôts).

À noter qu'à partir d'avril 2021, une nouvelle couverture de portefeuille a été mise en place sur les dépôts non échus. Fin 2022, tous les tests d'efficacité des couvertures ont été respectés.

Nous renvoyons à la note 7.4. «Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultats» pour plus d'informations sur l'évaluation de l'efficacité des couvertures.

6. Réforme des taux d'intérêt de référence

A. Introduction

L'introduction du règlement de l'UE sur les indices de référence 2016/1011 a déclenché une réforme des indices de référence des taux d'intérêt pour les principaux indices de référence financiers tels que le LIBOR et a un impact sur une gamme importante de produits et de contrats financiers.

La Financial Conduct Authority (FCA) a confirmé le 5 mars 2021 que tous les paramètres du LIBOR cesseraient d'être fournis ou ne seraient plus représentatifs. Cela a effectivement fixé l'écart de repli à appliquer en plus des taux sans risque. Cela a eu un impact sur les Libor en EUR, CHF, JPY et GBP, qui ont pris fin le 31 décembre 2021. Pour le LIBOR USD, la fin est fixée au 30 juin 2023.

Au cours de l'année 2021, Belfius a terminé avec succès la transition pour l'EUR, le CHF, le JPY et le GBP LIBOR. En outre, les derniers passages de EONIA à €STR ont été effectués. Ces transitions n'ont pas eu d'impact significatif sur le compte de résultats.

Les groupes de travail existants continueront à surveiller les évolutions du marché et assureront une transition en douceur pour le LIBOR USD lors de son arrêt.

La réforme du référentiel de taux d'intérêt expose Belfius à divers risques, que Belfius gère et surveille de près.

B. Implications comptables

Afin de donner un aperçu de l'importance de la réforme du taux de référence, les informations quantitatives suivantes pourraient être fournies:

- Un aperçu des produits dérivés de Belfius (en montants nominaux) qui doivent encore passer à un taux de référence alternatif au 31 décembre 2022, ventilés par référence de taux d'intérêt significative.

(en milliers d'EUR)	IFRS Hedging	Trading	Total
USD LIBOR	4.975.740	23.725.170	28.700.910
TOTAL	4.975.740	23.725.170	28.700.910

- Un aperçu des actifs et passifs financiers non dérivés de Belfius (valeur comptable) qui doivent encore passer à un taux de référence alternatif au 31 décembre 2022, ventilés par référence significative de taux d'intérêt.

(en milliers d'EUR)

Devise	Tenor	Actif	Dettes
GBP	3M	14.776	0
GBP Total		14.776	0
USD	12M	6.696	9.326
	1M	354.576	57.995
	3M	204.796	286.056
	6M	99.877	410.503
USD Total		665.945	763.880
TOTAL		680.721	763.880

5.7. Investissements dans des sociétés mises en équivalence

1. Valeur comptable

(en milliers d'EUR)	2021	2022
VALEUR COMPTABLE AU 1^{ER} JANVIER	98.880	96.107
Acquisitions ⁽¹⁾	2.075	0
Cessions	0	0
Modifications du périmètre de consolidation (entrées) ⁽²⁾	9.687	1.550
Modifications du périmètre de consolidation (sorties) ⁽³⁾	(15.452)	(5.777)
Part du résultat avant impôt	3.558	4.568
Part de l'impôt	(1.108)	(575)
Dividendes payés	(1.532)	(1.853)
Transferts	0	0
VALEUR COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE	96.107	94.019

(1) Les acquisitions concernent les versements en capital pour Batopin et Skipr en 2021.

(2) Depuis 2021, Belfius a consolidé par mise en équivalence les investissements dans ImmoVlan (30%) pour EUR 6,6 millions et Batopin (25%) pour EUR 2,6 millions. Depuis 2022, Belfius a consolidé par mise en équivalence l'investissement dans Land Investment Vehicle (25%). Voir note 10.1. «Changements significatifs dans le périmètre de consolidation».

(3) M80 Capital, une participation consolidée par mise en équivalence, a été déconsolidée en mars 2021, étant donné que la participation a été diluée à 18,7%. En 2022, notre participation dans Vicinity a été diluée de 45,8% à 28,5%. Voir note 10.1. «Changements significatifs dans le périmètre de consolidation».

2. Liste des entreprises mises en équivalence

(en milliers d'EUR)	Valeur comptable		Référence au site web
	2021	2022	
Isabel SA	10.789	12.064	www.isabel.eu
Erasmus Garden SA	2.980	5.498	
L'Économie populaire de Ciney SCRL (EPC) ⁽¹⁾	22.948	23.539	www.groupe-epc.be
Payconiq Belgium SA	8.047	9.124	www.payconiq.be
De Haan Vakantiehuisen SA	9.894	10.113	
Cyclis Bike Lease SA	6.196	7.129	www.cyclis.be
Skipr SA	5.053	4.101	nl.skipr.co
Fairville SA	324	100	www.fairville.be
Vicinity Affordable Housing Fund SComm	19.950	14.187	www.vicinity.be
ImmoVlan BV	6.221	5.721	immo.vlan.be
Batopin SA	3.706	893	www.batopin.be
Land Investment Vehicle SA	0	1.550	
TOTAL	96.107	94.019	

(1) Bien que Belfius en tant que telle possède la majorité des parts d'EPC, elle n'exerce pas de contrôle avéré sur l'investissement. En effet, (a) les droits de vote font l'objet d'une limitation, et (b) il n'existe pas de conventions d'actionnaires/de contrôle.

3. Information financière sur les entreprises associées et les coentreprises évaluées par la méthode de la mise en équivalence

(en milliers d'EUR)	Actif	Dettes	Fonds propres	Résultat net	Valeur de l'actif net	%	Rapport annuel au
ENTREPRISES ASSOCIÉES							
Isabel SA	60.087	15.102	44.985	8.725	44.985	24,00%	31/12/2021
L'Économie populaire de Ciney SCRL (EPC)	88.050	54.072	33.978	1.956	33.978	61,37%	31/12/2021
Payconiq Belgium SA	45.644	19.181	26.463	3.803	26.463	22,50%	31/12/2021
De Haan Vakantiehuisen SA	85.385	38.914	46.471	4.490	46.471	25,00%	31/12/2021
Cyclis Bike Lease SA	12.788	8.702	4.085	1.335	4.085	47,45%	31/12/2021
Skipr SA	9.688	913	8.775	(3.852)	8.775	27,20%	31/12/2021
Fairville SA	2.060	1.079	982	(1.133)	982	33,33%	31/12/2021
Vicinity Affordable Housing Fund SComm	43.533	3	43.530	(110)	43.530	28,52%	31/12/2021
Batopin SA	18.495	4.276	14.219	(3.571)	14.219	25,00%	31/12/2021
Immovlan BV	21.733	989	20.744	(1.256)	20.744	30,00%	31/12/2021
Land Investment Vehicle SA ⁽¹⁾						25,00%	
COENTREPRISES							
Erasmus Garden SA	31.441	26.682	4.760	1.256	4.760	50,00%	31/12/2021

(1) L'information financière des entreprises associées récemment créées n'est pas disponible.

Il n'y a pas d'engagement important ou significatif envers les joint-ventures.

Il n'y a aucune restriction significative pour les sociétés mises en équivalence quant à leur capacité à avoir accès aux actifs du groupe ou à les utiliser et à régler les passifs du groupe.

5.8. Immobilisations corporelles

1. Valeur nette comptable

	Terrains et bâtiments		Mobilier de bureau et autres équipements		Immeubles de placement	Total
	Usage propre propriétaire	Usage propre d'un actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation	Usage propre propriétaire	Donnée en location simple		
(en milliers d'EUR)						
COÛT D'ACQUISITION						
AU 1^{ER} JANVIER 2021	1.249.208	60.231	394.068	0	842.620	2.546.128
Acquisitions ⁽¹⁾	17.822	4.075	10.751	0	597	33.245
Dépenses suivantes	1.337	0	0	0	8.515	9.851
Ajustements post-acquisition	0	0	0	0	0	0
Cessions ⁽²⁾	(47.793)	(4.306)	(211)	0	(13.432)	(65.743)
Modifications du périmètre de consolidation (entrées) ⁽³⁾	0	0	0	0	56.058	56.058
Modifications du périmètre de consolidation (sorties)	0	0	0	0	0	0
Transferts et annulations ⁽⁴⁾	6.605	(1.244)	(10.304)	479.490	(6.889)	467.658
Écarts de cours de change	0	0	0	0	0	0
Autres mouvements	0	0	0	0	17	17
COÛT D'ACQUISITION						
AU 31 DÉCEMBRE 2021 (A)	1.227.178	58.756	394.305	479.490	887.486	3.047.214
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS						
AU 1^{ER} JANVIER 2021	(746.825)	(12.845)	(345.904)	0	(250.656)	(1.356.230)
Amortissements cumulés	(706.833)	(12.845)	(345.904)	0	(249.020)	(1.314.602)
Dépréciations cumulées	(39.992)	0	0	0	(1.635)	(41.628)
Ajustements post-acquisition	0	0	0	0	0	0
Amortissement comptabilisé	(23.560)	(4.995)	(9.855)	0	(23.034)	(61.444)
Dépréciation comptabilisée ⁽⁵⁾	(947)	0	0	0	(6)	(953)
Repris	0	0	0	0	377	377
Cessions ⁽²⁾	34.128	248	22	0	0	34.397
Modifications du périmètre de consolidation (entrées) ⁽³⁾	0	0	0	0	(8.986)	(8.986)
Modifications du périmètre de consolidation (sorties)	0	0	0	0	0	0
Transferts et annulations	(6.783)	1.244	10.304	(51.146)	6.075	(40.307)
Écarts de cours de change	0	0	0	0	0	0
Autres mouvements	0	0	(0)	0	0	(0)
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS						
AU 31 DÉCEMBRE 2021 (B)	(743.988)	(16.349)	(345.433)	(51.146)	(276.230)	(1.433.146)
Amortissements cumulés	(705.207)	(16.349)	(345.433)	(51.146)	(274.589)	(1.392.724)
Dépréciations cumulées	(38.781)	0	0	0	(1.641)	(40.422)
VALEUR NETTE COMPTABLE						
AU 31 DÉCEMBRE 2021 (A)+(B)	483.190	42.407	48.872	428.343	611.256	1.614.068

(1) Les acquisitions comprennent essentiellement des contrats de location pour des immeubles en construction. Les cessions comprennent la livraison de ces contrats de location et les actifs sont à ce moment reclassés en prêts et créances.

(2) Les cessions comprennent les montants obtenus au moment de la livraison des contrats de leasing, de la vente des agences bancaires et sur la vente d'un immeuble à Malines.

(3) «Modifications du périmètre de consolidation (entrées)» concerne l'acquisition de Alysea.

(4) Transferts et annulations concerne la reclassification des contrats de location de Belfius Auto Lease en contrats de location simple. SÀ la suite de changements contractuels, une classification en tant que location financière n'est plus adéquate.

(5) Les dépréciations sont reprises dans la ligne XVII. «Dépréciations des actifs corporels et incorporels du compte de résultats».

	Terrains et bâtiments		Mobilier de bureau et autres équipements		Immeubles de placement	Total
	Usage propre propriétaire	Usage propre location-financement	Usage propre propriétaire	Donnée en location simple		
(en milliers d'EUR)						
COÛT D'ACQUISITION						
AU 1^{ER} JANVIER 2022	1.227.178	58.756	394.305	479.490	887.486	3.047.214
Acquisitions ⁽¹⁾	50.540	4.875	9.634	268.578	25.063	358.690
Dépenses suivantes	7.621	0	0	0	8.486	16.108
Ajustements post-acquisition	0	0	0	0	0	0
Cessions ⁽²⁾	(55.825)	(3.293)	(1.250)	(200.270)	(98.457)	(359.095)
Modifications du périmètre de consolidation (entrées) ⁽³⁾	0	1.433	4	0	39.671	41.108
Modifications du périmètre de consolidation (sorties)	0	0	0	0	0	0
Transferts et annulations	21.925	(3.392)	(10 476)	92.269	(8.867)	91.460
Écarts de cours de change	0	0	0	0	0	0
Autres mouvements	0	0	0	10.191	0	10.191
COÛT D'ACQUISITION						
AU 31 DÉCEMBRE 2022 (A)	1.251.440	58.379	392.217	650.257	853.383	3.205.675
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS						
AU 1^{ER} JANVIER 2022	(743.988)	(16.349)	(345.433)	(51.146)	(276.230)	(1.433.146)
Amortissements cumulés	(705.207)	(16.349)	(345.433)	(51.146)	(274.589)	(1.392.724)
Dépréciations cumulées	(38.781)	0	0	0	(1.641)	(40.422)
Ajustements post-acquisition	0	0	0	0	0	0
Amortissement comptabilisé	(23.094)	(4.440)	(8.984)	(74.650)	(23.028)	(134.196)
Dépréciation comptabilisée ⁽⁴⁾	(714)	0	0	0	(12)	(725)
Repris	0	0	0	0	0	0
Cessions ⁽²⁾	43.338	0	891	49.876	40.873	134.978
Modifications du périmètre de consolidation (entrées)	0	0	0	0	(71)	(71)
Modifications du périmètre de consolidation (sorties)	0	0	0	0	0	0
Transferts et annulations	(29.837)	3.392	10.476	(92.269)	7.761	(100.478)
Écarts de cours de change	0	0	0	0	0	0
Autres mouvements	(1)	0	12	0	0	11
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS						
AU 31 DÉCEMBRE 2022 (B)	(754.296)	(17.397)	(343.038)	(168.190)	(250.707)	(1.533.627)
Amortissements cumulés	(715.562)	(17.397)	(343.038)	(168.190)	(249.054)	(1.493.241)
Dépréciations cumulées	(38.734)	0	0	0	(1.653)	(40.386)
VALEUR NETTE COMPTABLE						
AU 31 DÉCEMBRE 2022 (A)+(B)	497.143	40.982	49.179	482.068	602.676	1.672.048

(1) Les acquisitions comprennent essentiellement des véhicules de leasing opérationnel de Belfius Auto Lease ainsi des contrats de location pour des immeubles en construction. Les cessions comprennent la livraison de ces contrats de location et les actifs sont à ce moment reclassés en prêts et créances.

(2) Les cessions comprennent les montants obtenus au moment de la livraison des contrats de leasing pour des immeubles en construction, de la vente partielle du bâtiment Pachéco (EUR 10 millions), de la vente de Alysea (EUR 45 millions) ainsi que de la vente d'agences bancaires (EUR 12,5 millions).

(3) «Modifications du périmètre de consolidation (entrées)» concerne principalement l'acquisition de MC².

(4) Les dépréciations sont reprises dans la ligne XVII. «Dépréciations des actifs corporels et incorporels du compte de résultats».

2. Juste valeur des immeubles de placement

(en milliers d'EUR)	2021	2022
TOTAL	849.721	828.325
Juste valeur soumise à évaluation indépendante ⁽¹⁾	724.138	730.390
Juste valeur non soumise à évaluation indépendante	125.583	97.935

(1) La «Juste valeur soumise à une évaluation indépendante» comprend les immeubles de placement pour lesquels une évaluation externe ou un prix de transaction récent est disponible.

5.9. Immobilisations incorporelles

(en milliers d'EUR)	Logiciels développés en interne	Autres immobilisations incorporelles	Total
COÛT D'ACQUISITION AU 1^{ER} JANVIER 2021	470.933	187.823	658.755
Acquisitions ⁽¹⁾	103.102	11.610	114.712
Cessions	0	(351)	(351)
Modifications du périmètre de consolidation (entrées)	0	0	0
Modifications du périmètre de consolidation (sorties)	0	0	0
Transferts et annulations ⁽²⁾	(15.995)	(3.247)	(19.242)
Écarts de cours de change	0	0	0
Ajustements post-acquisition	0	0	0
Autres mouvements	(0)	(0)	(0)
COÛT D'ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE 2021 (A)	558.040	195.836	753.875
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 1^{ER} JANVIER 2021	(320.362)	(142.560)	(462.922)
Amortissements cumulés	(316.480)	(133.787)	(450.267)
Dépréciations cumulées	(3.882)	(8.772)	(12.655)
Amortissements et dépréciations comptabilisés ⁽³⁾	(75.090)	(20.177)	(95.267)
Modifications du périmètre de consolidation (entrées)	0	0	0
Modifications du périmètre de consolidation (sorties)	0	0	0
Repris	0	0	0
Cessions	0	0	0
Transferts et annulations ⁽²⁾	15.995	3.247	19.242
Écarts de cours de change	0	0	0
Ajustements post-acquisition	0	0	0
Autres mouvements	0	(0)	(0)
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021 (B)	(379.457)	(159.490)	(538.947)
Amortissements cumulés	(375.575)	(149.873)	(525.448)
Dépréciations cumulées	(3.882)	(9.617)	(13.499)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2021 (A)+(B)	178.583	36.346	214.928

(1) Durant l'année, les coûts de logiciels développés en interne ont été capitalisés. Ces logiciels développés en interne sont relatifs à plusieurs projets IT stratégiques en cours chez Belfius. Ces projets concernent la digitalisation et l'innovation continues des plateformes IT et des applications de Belfius.

(2) Les transferts et annulations comprennent essentiellement des annulations de logiciels développés en interne.

(3) Belfius a comptabilisé des amortissements accélérés en 2021 en raison de la révision de la durée de vie utile des logiciels développés en interne compte tenu de l'évolution rapide de la technologie et de l'adoption accélérée des services numériques.

(en milliers d'EUR)	Logiciels développés en interne	Autres immobilisations incorporelles	Total
COÛT D'ACQUISITION AU 1^{ER} JANVIER 2022	558.040	195.836	753.875
Acquisitions ⁽¹⁾	110.793	6.855	117.648
Cessions	0	(21)	(21)
Modifications du périmètre de consolidation (entrées)	0	0	0
Modifications du périmètre de consolidation (sorties)	0	0	0
Transferts et annulations ⁽²⁾	(19.138)	(582)	(19.720)
Écarts de cours de change	0	0	0
Ajustements post-acquisition	0	0	0
Autres mouvements	0	(12)	(12)
COÛT D'ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE 2022 (A)	649.695	202.075	851.770
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 1^{ER} JANVIER 2022	(379.457)	(159.490)	(538.947)
Amortissements cumulés	(375.575)	(149.873)	(525.448)
Dépréciations cumulées	(3.882)	(9.617)	(13.499)
Amortissements et dépréciations comptabilisés ⁽³⁾	(81.419)	(17.296)	(98.715)
Modifications du périmètre de consolidation (entrées)	0	0	0
Modifications du périmètre de consolidation (sorties)	0	0	0
Repris	0	2.809	2.809
Cessions	0	0	0
Transferts et annulations ⁽²⁾	19.138	582	19.720
Écarts de cours de change	0	0	0
Ajustements post-acquisition	0	0	0
Autres mouvements	2	0	2
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022 (B)	(441.736)	(173.395)	(615.131)
Amortissements cumulés	(436.973)	(165.519)	(602.492)
Dépréciations cumulées	(4.763)	(7.876)	(12.639)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2022 (A)+(B)	207.959	28.681	236.639

(1) Durant l'année, les coûts de logiciels développés en interne ont été capitalisés. Ces logiciels développés en interne sont relatifs à plusieurs projets IT stratégiques en cours chez Belfius. Ces projets concernent la digitalisation et l'innovation continues des plateformes IT et des applications de Belfius.

(2) Les transferts et annulations comprennent essentiellement des annulations de logiciels développés en interne.

(3) Belfius a comptabilisé des amortissements accélérés en 2022 pour un montant de EUR 19 millions en raison de la révision de la durée de vie utile des logiciels développés en interne compte tenu de l'évolution rapide de la technologie et de l'adoption accélérée des services numériques. Belfius a également réévalué ses actifs incorporels, dans ce cadre une dépréciation de EUR 1,9 million a été comptabilisée sur les actifs incorporels de Jane et une reprise de dépréciation de EUR 0,6 million a été comptabilisée sur les actifs incorporels de Jaimy.

5.10. Écarts d'acquisition

(en milliers d'EUR)	Écarts d'acquisition positifs	
	2021	2022
COÛT D'ACQUISITION AU 1^{ER} JANVIER	129.886	129.886
COÛT D'ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE (A)	129.886	129.886
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 1^{ER} JANVIER	(25.920)	(25.920)
Amortissements cumulés	(25.920)	(25.920)
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 31 DÉCEMBRE (B)	(25.920)	(25.920)
Amortissements cumulés	(25.920)	(25.920)
Dépréciations cumulées	0	0
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE (A)+(B)	103.966	103.966

Les écarts d'acquisition positifs comprennent le goodwill sur Belfius Insurance.

Le test de dépréciation annuel ne nécessitait pas une dépréciation d'écarts d'acquisition. Ce test de dépréciation a été réalisé en comparant la valeur des fonds propres de Belfius Insurance à la «valeur utile». Cette «valeur utile» a été déterminée selon un modèle de flux de trésorerie actualisés basé sur les données suivantes:

- plan financier pour 5 ans,
- taux d'actualisation: un coût de fonds propres de 10%, et
- un taux de croissance à long terme pour la Belgique de 0,5%.

Il convient de noter que le plan financier a seulement un impact limité sur le test de dépréciation. Les facteurs principaux sont la courbe d'actualisation et la croissance à long terme. Selon ce scénario, un surplus a pu être identifié. Il n'y a pas eu de changements dans les paramètres par rapport à l'année passée.

Pour 2021 et 2022, tous les scénarios (allant d'un taux de croissance de -2% à +2% et d'un taux d'actualisation de 6% à 12%) ont montré qu'aucune dépréciation n'était nécessaire. Les hypothèses de ces scénarios sont alignées sur l'évolution prévue des résultats dans le plan financier et sur les conditions du marché pour les coûts d'investissement.

5.11. Actifs et dettes fiscaux différés

1. Analyse

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
Impôts différés – passif	(7.502)	(6.165)
Impôts différés – actif	413.952	548.307
Impôts différés	406.450	542.142
Actifs d'impôt différés non comptabilisés ⁽¹⁾	(85.248)	(84.742)
IMPÔT DIFFÉRÉ NET – ACTIF (PASSIF)	321.202	457.400

(1) La diminution des actifs d'impôts différés non reconnus est entre autres due à la diminution des actifs d'impôts différés non reconnus sur les pertes fiscales reportées de Belfius Irlande et à la liquidation de The Studio en 2022.

2. Mouvements

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
AU 1^{ER} JANVIER	353.579	321.202
Mouvements de l'exercice	(32.376)	136.198
(Charge)/produit au compte de résultats	(56.730)	(14.977)
Éléments liés aux «Autres éléments du résultat global» ⁽¹⁾	24.354	152.353
Variation du périmètre de consolidation	0	(2.355)
Écarts de cours de change	0	0
Autres mouvements	(0)	1.177
AU 31 DÉCEMBRE	321.202	457.400

(1) Évolution due aux variations des impôts différés sur la réévaluation de la juste valeur par le biais de l'OCI et des impôts différés sur la réévaluation des plans de pension.

A. Impôt différé provenant d'actifs du bilan

	31/12/21		31/12/22	
	Total	Dont impact en résultat	Total	Dont impact en résultat
(en milliers d'EUR)				
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	147	147	127	(20)
Prêts et créances	29.629	(57.157)	125.119	93.534
Titres de créance	(171.795)	12.015	56.364	12.477
Fonds propres	0	0	0	0
Dérivés	69.268	122.387	37.394	(35.697)
Gain/perte sur élément couvert dans une relation de portfolio hedge pour risque de taux	(712.455)	191.775	(230.048)	482.407
Investissements dans des sociétés mises en équivalence	0	0	0	0
Autres	57.711	54.899	57.882	584
Immobilisations corporelles	(16.782)	(7.122)	(24.726)	(7.944)
Immobilisations incorporelles	13.536	(2.327)	11.218	(1.903)
Écarts d'acquisition	0	0	0	0
Autres actifs	61.933	64.827	72.047	10.113
Actifs non courants (groupe d'actifs destiné à être cédé) détenus en vue de la vente et activités abandonnées	(976)	(479)	(658)	319
TOTAL	(727.493)	324.066	46.837	553.285

B. Impôt différé sur le résultat provenant de passifs du bilan

	31/12/21		31/12/22	
	Total	Dont impact en résultat	Total	Dont impact en résultat
(en milliers d'EUR)				
Caisse et avoirs des banques centrales	0	0	0	0
Dettes envers la clientèle	635	(664)	(174)	(808)
Titres de créance émis	57.650	(12.395)	(139.711)	(197.361)
Provisions techniques des sociétés d'assurances	76.829	(11.367)	(25.257)	(28.478)
Dérivés	749.450	(253.801)	826.390	76.941
Gain/perte sur élément couvert dans une relation de portfolio hedge pour risque de taux	11.442	(81.920)	(401.506)	(412.947)
Autres	139.637	(21.799)	139.147	1.104
Provisions et passifs éventuels	124.000	(14.887)	130.277	2.158
Dettes subordonnées	(716)	27	(776)	(60)
Autres passifs	16.353	(6.939)	9.646	(994)
Passifs inclus dans un groupe destiné à être cédé et activités abandonnées	0	0	0	0
TOTAL	1.035.642	(381.946)	398.890	(561.550)

	31/12/21		31/12/22	
	Total	Dont impact en résultat	Total	Dont impact en résultat
(en milliers d'EUR)				
Impôt différé provenant du bilan	308.149	(57.881)	445.727	(8.265)
Actifs d'impôt différés non comptabilisés – différences temporaires	(8.511)		(9.116)	
IMPÔT DIFFÉRÉ – DIFFÉRENCES TEMPORAIRES	299.638		436.611	

C. Impôt différé provenant d'autres éléments

	31/12/21		31/12/22	
	Total	Dont impact en résultat	Total	Dont impact en résultat
(en milliers d'EUR)				
Pertes fiscales récupérables	98.302	1.851	96.415	(2.812)
Crédit d'impôt reporté	0	0	0	0
Entités ayant un statut fiscal spécial	0	0	0	0
TOTAL	98.302	1.851	96.415	(2.812)
Actifs d'impôt différés non comptabilisés – pertes fiscales récupérables	(76.737)		(75.627)	
IMPÔT DIFFÉRÉ PROVENANT D'AUTRES ÉLÉMENTS APRÈS ACTIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉS NON COMPTABILISÉS – PERTES FISCALES RÉCUPÉRABLES	21.565		20.788	

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
TOTAL IMPÔT DIFFÉRÉ AVANT IMPÔTS DIFFÉRÉS NON COMPTABILISÉS	406.451	542.142
TOTAL IMPÔT DIFFÉRÉ APRÈS IMPÔTS DIFFÉRÉS NON COMPTABILISÉS	321.202	457.400

3. Date d'expiration d'actifs d'impôts différés non comptabilisés

Nature	31/12/21				
	Moins d'un an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	Échéance illimitée	Total
(en milliers d'EUR)					
Pertes fiscales récupérables	0	0	0	(76.737)	(76.737)
TOTAL	0	0	0	(76.737)	(76.737)

Nature	31/12/22				
	Moins d'un an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	Échéance illimitée	Total
(en milliers d'EUR)					
Pertes fiscales récupérables	0	0	0	(75.627)	(75.627)
TOTAL	0	0	0	(75.627)	(75.627)

5.12. Autres actifs

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
AUTRES ACTIFS	618.754	721.695
Produits à recevoir	131.697	116.909
Charges payées d'avance	36.021	30.409
Paievements en transit de la clientèle	372.768	472.205
Actifs de régimes de retraite	15.276	8.195
Stocks ⁽¹⁾	22.055	22.251
Impôts d'exploitation	40.938	71.726
AUTRES ACTIFS SPÉCIFIQUES AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE	257.306	194.070
Créances résultant de transactions d'assurance directes	143.459	87.055
Autres actifs d'assurance ⁽²⁾	113.846	107.015
Actifs d'assurance dépréciés	518	766
Moins:		
Dépréciation	(518)	(766)
TOTAL	876.060	915.764

(1) Un site de construction a été reconnu comme inventaire dans les autres actifs, car il reflète mieux la nature et l'intention du site.

(2) Les autres actifs d'assurance sont des dépôts placés auprès des cédantes en garantie des opérations de réassurance et des créances sur les réassureurs.

Les autres actifs ont augmenté principalement en raison d'une augmentation des paiements en suspens de la part des clients.

5.13. Actifs non courants (groupe d'actifs destiné à être cédé) détenus en vue de la vente et activités abandonnées

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
Actifs de filiales détenus en vue de la vente	0	0
Actifs corporels et incorporels destinés à la vente	24.269	33.287
Opérations abandonnées	0	0
Autres actifs	2.236	6.397
TOTAL	26.505	39.684

Belfius classe les actifs comme actifs corporels et incorporels destinés à la vente si la valeur comptable d'un actif non courant est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue, cela concerne principalement les terrains et les bâtiments.

5.14. Contrats de location

1. Belfius en tant que bailleur

A. Location-financement

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
Investissement brut en location-financement		
À moins d'un an	801.748	882.127
> 1 an et ≤ 5 ans	1.824.102	2.031.932
> 5 ans	864.216	904.389
SOUS-TOTAL (A)	3.490.066	3.818.449
PRODUITS FINANCIERS NON ACQUIS SUR LOCATION-FINANCEMENT (B)	280.809	350.875
INVESTISSEMENT NET EN LOCATION-FINANCEMENT (A)-(B)	3.209.257	3.467.574

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
L'investissement net en location-financement peut s'analyser comme suit:		
À moins d'un an	733.269	793.993
> 1 an et ≤ 5 ans	1.680.216	1.852.854
> 5 ans	795.773	820.727
TOTAL	3.209.257	3.467.574

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
Montant de paiements de loyers variables non inclus dans l'investissement net dans le contrat de location	0	0
Montant des créances irrécouvrables sur locations-financements incluses dans la provision pour pertes sur prêts à la fin de l'exercice	67.855	81.463
Valeur résiduelle non garantie par les locataires	452.030	509.466
Juste valeur estimée des locations-financements	3.201.023	3.167.427
Provision cumulée pour loyers minimums irrécouvrables	33.807	35.075
Profit ou perte sur vente d'actifs construits par Belfius et donnés en location dans le cadre d'un contrat de location-financement	2.259	3.357

Les actifs principaux en location-financement sont:

- immobilier tels que les immeubles de bureaux, immobilier commercial, immobilier industriel
- équipements de production
- voitures et camions, locomotives et navires
- équipements d'énergie alternative (ex.: systèmes d'énergie solaire).
- équipement informatique

B. Locations simples

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
Montant minimal des loyers futurs nets à recevoir au titre des locations simples irrévocables		
À moins d'un an	293.115	157.717
> 1 an et ≤ 5 ans	343.092	542.516
> 5 ans	755.607	505.691
TOTAL	1.391.814	1.205.924
Montant de paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux	0	0

Les actifs principaux en location-financement sont:

- immobilier
- voitures et camions
- équipement informatique

2. Belfius en tant que locataire

Contrats de location d'immobilisations corporelles

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
Loyers minimums		
À moins d'un an	4.829	4.842
> 1 an et ≤ 5 ans	15.448	15.667
> 5 ans	28.996	27.488
TOTAL	49.273	47.997

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
Valeur actuelle des dettes location		
À moins d'un an	4.748	4.682
> 1 an et ≤ 5 ans	14.842	15.020
> 5 ans	26.145	22.960
TOTAL	45.735	42.662

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
Paielements contractuels minimaux futurs au titre de la location (A)	49.273	47.997
Correction à la suite du taux d'actualisation (B)	45.735	42.662
Valeur actualisée des paiements minimaux futurs au titre de la location (A-B)	3.539	5.335
Montant des loyers variables payés non pris en compte dans le passif locatif	0	0
Charges liées aux contrats de location à court terme	2.112	2.068
Charges liées aux contrats de location dont l'actif sous-jacent est de faible valeur	322	666

IFRS 16 prévoit la possibilité d'exempter une entité de l'application de IFRS 16 si l'impact n'est pas matériel. À la suite d'une analyse détaillée, Belfius Banque a appliqué la norme IFRS 16 pour les contrats de location relatifs aux bâtiments. Les voitures relèvent du champ d'application d'IFRS 16 mais sont exemptées de l'application sur la base du principe du «coût ou effort indu».

Les parkings sont également concernés mais sont exemptés en raison de la courte durée de chaque contrat de location. Les contrats liés au matériel informatique sont hors champ d'application car il s'agit de contrats de service. Pour ces contrats, les frais de location périodiques seront imputés au compte de résultats.

VI. Notes sur les dettes figurant au bilan consolidé

(certains montants ne s'additionnent pas en raison d'arrondis)

6.1. Caisse et avoirs des banques centrales

1. Analyse par nature

Non évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
Dépôts	15.418.072	5.904.113
TOTAL	15.418.072	5.904.113

Le poste «Caisse et avoirs des banques centrales» diminue de EUR 9,5 milliards pour atteindre EUR 5,9 milliards (31 décembre 2021: EUR 15,4 milliards) en raison du remboursement partiel de la participation TLTRO III pour EUR 9,65 milliards. La participation restante totale au TLTRO III s'élève à EUR 6 milliards au 31 décembre 2022.

Belfius participe au programme TLTRO III de la Banque centrale européenne. Les TLTRO sont des opérations ciblées, car le montant qui peut être emprunté est lié aux prêts aux sociétés non financières et aux ménages (à l'exclusion des prêts hypothécaires). Le taux d'intérêt à appliquer est lié à la réalisation de certains seuils de performance des prêts. Les taux d'emprunt de ces opérations peuvent être aussi bas que 50 points de base en dessous du taux d'intérêt moyen de la facilité de dépôt sur la période allant du 24 juin 2020 au 23 juin 2022, et aussi bas que le taux d'intérêt moyen de la facilité de dépôt pendant le reste de la durée de vie du TLTRO III respectif. Il est important de noter qu'avec la décision de la BCE du 27 octobre 2022, les termes du TLTRO III changeront à partir de novembre 2023.

Belfius a analysé les termes de ce programme et a conclu que TLTRO III ne contient pas d'avantage significatif par rapport à la tarification du marché et comptabilise les passifs financiers relatifs au programme TLTRO III selon l'IFRS 9.

Les conditions du programme TLTRO sur la période allant du 24 juin 2021 au 23 juin 2022 ont été remplies, le taux d'intérêt effectif inclut par conséquent la réduction supplémentaire de 50 points de base pour cette période. Après le 23 juin 2022, une estimation du taux d'intérêt (liée au taux d'intérêt moyen de facilité de dépôt) est utilisée pour la détermination du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts reçus sur le financement TLTRO III de la banque centrale de la BCE/BNB et comptabilisés en 2022 s'élèvent à EUR 72 millions (contre EUR 155 millions en 2021). Voir la note 7.1. «Produits d'intérêts - charges d'intérêts».

2. Analyse par échéance et taux d'intérêt

Voir notes 9.4., 9.5. et 9.6.

3. Analyse de la juste valeur

Voir note 9.1.

6.2. Dettes envers et dépôts des établissements de crédit

1. Résumé

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
Évalués au coût amorti	3.591.036	1.869.641
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	0	0
TOTAL	3.591.036	1.869.641

2. Analyse par nature

A. Non évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

(en milliers d'EUR)	Coût amorti	
	31/12/21	31/12/22
Dépôts à vue	56.146	78.388
Dépôts à terme	101.693	200.016
Repos	(157)	735
Cash collatéraux reçus	3.083.841	1.012.655
Autres emprunts	349.514	577.847
TOTAL	3.591.036	1.869.641

Les dettes envers et dépôts des établissements de crédit diminuent de EUR 1,7 milliard, ou -47,9%, pour atteindre EUR 1,9 milliard (31 décembre 2021: EUR 3,6 milliards), en raison d'une diminution de EUR 2 milliards des cash collatéraux reçus en ligne avec les mouvements de juste valeur des instruments dérivés.

B. Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Néant

3. Analyse par échéance et taux d'intérêt

Voir notes 9.4., 9.5. et 9.6.

4. Analyse de la juste valeur

Voir note 9.1.

6.3. Dettes et dépôts

1. Résumé

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
Évalués au coût amorti	104.355.267	108.427.536
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	48.746	19.951
TOTAL	104.404.013	108.447.486

2. Analyse par nature

A. Non évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

(en milliers d'EUR)	Coût amorti	
	31/12/21	31/12/22
Dépôts à vue	39.899.290	42.847.514
Comptes épargne	47.593.937	47.874.360
Dépôts à terme	8.698.083	10.253.023
Cash collatéraux	11.988	23.527
Comptes d'épargne non réglementés	8.140.288	7.407.300
TOTAL DÉPÔTS	104.343.587	108.405.724
Autres emprunts	11.680	21.812
TOTAL EMPRUNTS	11.680	21.812
TOTAL	104.355.267	108.427.536

Les dettes et dépôts augmentent de EUR 4,0 milliards, ou 3,9%, pour atteindre EUR 108,4 milliards (31 décembre 2021: EUR 104,4 milliards), principalement en raison de la croissance organique des dépôts à vue et des comptes d'épargne et de l'augmentation des dépôts à terme suite à l'augmentation des taux d'intérêt.

B. Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

(en milliers d'EUR)	Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	
	31/12/21	31/12/22
Dépôts	48.746	19.951
TOTAL	48.746	19.951

3. Analyse par échéance et taux d'intérêt

Voir notes 9.4., 9.5. et 9.6.

4. Analyse de la juste valeur

Voir note 9.1.

6.4. Titres de créance émis et autres passifs financiers

1. Résumé

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
Évalués au coût amorti	15.116.744	18.517.096
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	8.028.609	7.411.471
TOTAL	23.145.353	25.928.567

2. Analyse par nature

A. Non évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

(en milliers d'EUR)	Coût amorti	
	31/12/21	31/12/22
Certificats de dépôt	884.046	3.825.839
Bons d'épargne	647.143	494.053
Dettes non convertibles	7.004.441	7.614.370
Obligations sécurisées (covered bonds) ⁽¹⁾	6.535.323	6.538.619
Passifs de location	45.790	44.216
TOTAL	15.116.744	18.517.096

(1) Belfius a deux programmes d'obligations sécurisées.

Les titres de créance évalués au coût amorti augmentent de EUR 3,4 milliards, ou 22,5%, pour atteindre EUR 18,5 milliards (31 décembre 2021: EUR 15,1 milliards), principalement en raison d'une augmentation de l'encours des certificats de dépôts de 0,9 milliard fin 2021 à 3,8 milliards fin 2022 et de l'émission de titres de créances par Belfius Financing Company (EUR 1,4 milliard), partiellement compensé par l'arrivée à échéance d'obligations (EUR 0,8 milliard).

Les programmes d'obligations sécurisées (covered bonds)

Belfius a deux programmes d'obligations sécurisées:

- un programme «Mortgage Pandbrieven», et
- un programme «Public Pandbrieven».

Les actifs de couverture des «Mortgage Pandbrieven» sont principalement des crédits hypothécaires belges délivrés conformément à la loi sur le crédit hypothécaire (loi du 4 août 1992), par le réseau d'agences de Belfius. Les actifs de couverture des «Public Pandbrieven» se composent de crédits accordés aux entités du secteur public belge (communes, provinces, etc.).

Les investisseurs dans les «pandbrieven» (lettres de gages) belges ont une créance directe sur

- le patrimoine général de la banque émettrice (le remboursement des «pandbrieven» belges en intégralité est une obligation de la banque émettrice) et

- le patrimoine spécifique qui est exclusivement réservé aux investisseurs dans les «pandbrieven» belges sous le programme spécifique auquel les actifs de couverture se rapportent et pour les réclamations des autres parties qui sont ou peuvent être identifiables à l'émission. Les actifs de couverture sont inscrits lors de leur enregistrement dans un registre tenu par l'émetteur.

Une description détaillée des actifs de couverture (y compris les montants d'encours et les caractéristiques des crédits inclus dans les actifs de couverture) est consultable dans le rapport de gestion «Gestion des risques» et dans l'annexe «9.3. Information sur les charges pesant sur les actifs et collatéral reçu», ainsi que:

- concernant le programme Mortgage Pandbrieven, à l'adresse <https://www.belfius.be/about-us/fr/investisseurs/debt-issuance/pandbrieven/belgian-mortgage>
- concernant le programme Public Pandbrieven, à l'adresse <https://www.belfius.be/about-us/fr/investisseurs/debt-issuance/pandbrieven/belgian-public>

La valeur comptable de l'actif de couverture s'élève à EUR 14,1 milliards en décembre 2022 (par rapport à EUR 10,9 milliards en décembre 2021). La valeur comptable du portefeuille de couverture est comptabilisée en prêts et avances. Nous renvoyons également à la note 5.4.

B. Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

	31/12/21			31/12/22		
	Passifs financiers détenus à des fins de transaction	Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Total	Passifs financiers détenus à des fins de transaction	Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Total
(en milliers d'EUR)						
Titres de créance émis		7.801.210	7.801.210		7.250.016	7.250.016
Titres de créance émis par des entités publiques (positions de trading)	227.165		227.165	161.339		161.339
Autres titres de créance (positions de trading)	5		5	4		4
Instruments de capitaux propres (positions de trading)	229		229	112		112
TOTAL	227.399	7.801.210	8.028.609	161.455	7.250.016	7.411.471

Les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats diminuent de EUR 0,6 milliard, ou -7,7%, à EUR 7,4 milliards (31 décembre 2021: EUR 8,0 milliards), principalement à cause des évolutions négatives des justes valeurs.

La rubrique «Passifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat» est actuellement utilisée pour les activités bancaires: afin d'éliminer ou de réduire significativement une inconsistance de valorisation ou de comptabilisation entre les instruments de dette et leurs couvertures, qui autrement apparaîtrait.

La méthodologie à appliquer afin de déterminer la juste valeur des «Passifs financiers désignés à la juste valeur» est décrite dans la note 9.1.

Il n'y a pas eu de changement du risque de crédit propre depuis l'émission. Belfius ne reconnaît pas le risque de crédit propre dans la juste valeur des dettes financières.

3. Analyse par échéance et taux d'intérêt

Voir notes 9.4., 9.5. et 9.6.

4. Analyse de la juste valeur

Voir note 9.1.

6.5. Provisions pour activités d'assurances

Il est à noter que Belfius a choisi de présenter les chiffres relatifs aux provisions techniques, y compris les transactions intragroupes entre les entités banque et assurances, car celles-ci concernent principalement les contrats d'assurance conclus entre la banque et les entités d'assurance du groupe et les commissions de distribution que l'assureur verse à la Banque.

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
RÉSERVES BRUTES		
Dans le bilan consolidé (tel que présenté au bilan)	12.191.017	11.495.400
Transactions intragroupe	6.504	8.072
Réserves brutes incluant les transactions intragroupe	12.197.521	11.503.472

1. Contrats d'assurance vie

A. Provisions techniques brutes

(en milliers d'EUR)	31/12/21			31/12/22		
	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD ⁽¹⁾	Total	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD ⁽¹⁾	Total
PROVISIONS D'ASSURANCE VIE	5.030.523	5.168.814	10.199.337	5.069.753	4.793.103	9.862.856
Provision en application des résultats LAT (Liability Adequacy Test)	0	0	0	0	0	0
Provision en application des corrections du shadow accounting	27.943	320.397	348.340	565	0	565
Variation à la suite des modifications du périmètre de consolidation IFRS 5	0	0	0	0	0	0
TOTAL PROVISION BRUTE D'ASSURANCE VIE	5.058.466	5.489.210	10.547.676	5.070.318	4.793.103	9.863.421
Provision de sinistres	55.525	31.442	86.967	82.417	31.768	114.185
Provision pour participation aux bénéfices ⁽²⁾	47.706	44.992	92.698	39.033	34.378	73.411
Provision pour primes non acquises (UPR)	0	0	0	0	0	0
Variation à la suite des modifications du périmètre de consolidation IFRS 5	0	0	0	0	0	0
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES VIE	5.161.697	5.565.644	10.727.342	5.191.768	4.859.249	10.051.017

(1) Éléments de participation discrétionnaire (DPF).

(2) La participation bénéficiaire discrétionnaire est un droit contractuel, mais conditionnel, de recevoir des avantages supplémentaires en plus d'un rendement garanti. Lors de l'établissement du business plan annuel, une estimation est faite du total de la participation conditionnelle aux bénéfices pour les contrats en cours. Nous renvoyons à l'état consolidé des variations des capitaux propres.

Les provisions pour activités d'assurance vie diminuent de EUR 676 millions, ou 6%, pour atteindre EUR 10,1 milliards (31 décembre 2021: EUR 10,7 milliards) en raison de l'arrivée à échéance de polices d'investissement de la Branche 21 qui n'est que partiellement compensée par des nouveaux investissements dans de nouvelles polices d'investissement de la Branche 21 suite à certaines actions commerciales mises en place au deuxième semestre 2022 et à l'appétit d'investir des clients en ligne avec la hausse des taux d'intérêt.

De plus, à la suite de la réévaluation des provisions techniques, une reprise de provisions techniques additionnelle de EUR 48 millions a été comptabilisée au cours du premier semestre 2022, conformément au Risk Appetite Framework (RAF) en Vie (en comparaison avec une reprise de EUR

15 millions en 2021). Le calcul du best estimate pour le Liability Adequacy Test montre un excès au-delà du Risk Appetite Framework au cours du premier semestre 2022 grâce à l'évolution des conditions de marché au cours des 6 premiers mois de l'année. Fin 2022, l'excès au-delà du Risk Appetite Framework était confirmé.

Les réserves totales pour l'application de la comptabilité reflet s'élève à EUR 1 million au 31 décembre 2022 contre EUR 348 millions au 31 décembre 2021, soit une diminution de EUR 347 millions.

Un montant de EUR 1 million a été transféré depuis les gains et pertes non comptabilisés dans le compte de résultats à la réserve technique Vie en appliquant la comptabilité reflet (shadow accounting) aux contrats d'assurance

avec gestion de fonds distincts (fonds cantonnés), contre EUR 28 millions en 2021. La diminution de EUR 27 millions s'explique principalement par la baisse de la juste valeur des instruments de dette résultant de la hausse des taux d'intérêt.

En comparant la valeur des obligations d'assurance Vie basées sur la méthodologie des tests de suffisance du passif (Liability Adequacy Test) décrite dans les principes comptables, d'une part, et les provisions d'assurance Vie, d'autre part, augmentées des plus-values nettes non réalisées sur le portefeuille d'investissement comptabilisées au coût amorti et affectées au portefeuille Vie, Belfius a déterminé qu'il n'était pas nécessaire de procéder à un ajustement en «shadow loss» au 31 décembre 2022, au 31 décembre 2021 un ajustement d'un montant de EUR 320 millions avait été comptabilisé. Cette diminution est principalement due à la hausse du taux d'actualisation utilisé pour le calcul du Best Estimate Life.

La provision pour participation discrétionnaire reprise dans les réserves techniques Vie a diminué de EUR 20 millions et s'élève à EUR 73 millions au 31 décembre 2022, contre EUR 93 millions au 31 décembre 2021. La provision pour l'élément de participation engagée s'élève à EUR 43 millions

au 31 décembre 2022, contre EUR 29 millions au 31 décembre 2021. La dotation de 2022 au portefeuille principal Vie est de EUR 32 millions, contre EUR 21 millions en 2021. La dotation aux comptes distincts s'élève à EUR 1 million, comme l'année dernière. L'évolution de l'élément de participation discrétionnaire aux bénéfices pour les années à venir inclus dans la réserve de participation aux bénéfices a diminué de EUR 32 millions, passant de EUR 63 millions au 31 décembre 2021 à EUR 31 millions à la fin 2022, ce qui compense la dotation de l'année en cours au portefeuille principal Vie.

Au 31 décembre 2022, l'estimation de la participation bénéficiaire discrétionnaire future totale s'élevait à EUR 31 millions (contre EUR 161 millions en 2021), et a été entièrement comptabilisée via le compte de résultats et dans la provision pour participation discrétionnaire, en comparaison avec EUR 63 millions à la fin de l'année 2021. Aucun élément de participation discrétionnaire lié aux contrats d'assurance n'est comptabilisé en tant que composante distincte des capitaux propres (transfert de «juste valeur des instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global» à «éléments de participation discrétionnaire») en 2022 dû au stock négatif de plus-values latentes, alors qu'un montant de EUR 81 millions avait été comptabilisé en 2021.

B. Part des réassureurs

	31/12/21			31/12/22		
	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD ⁽¹⁾	Total	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD ⁽¹⁾	Total
(en milliers d'EUR)						
Part des réassureurs dans les provisions Vie	11.912	0	11.912	11.047	0	11.047
Part des réassureurs dans la provision pour sinistres à payer	400	0	400	356	0	356
Part des réassureurs dans la provision pour primes non acquises (UPR)	0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs dans la provision pour participation aux bénéfices	0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs dans les autres provisions techniques	0	0	0	0	0	0
TOTAL PART DES RÉASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES VIE	12.312	0	12.312	11.403	0	11.403

(1) Éléments de participation discrétionnaire (DPF).

C. Élément discrétionnaire des participations aux bénéfices pris dans les fonds propres

	31/12/21			31/12/22		
	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD ⁽¹⁾	Total	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD ⁽¹⁾	Total
(en milliers d'EUR)						
Élément discrétionnaire des participations aux bénéfices nets pris dans les fonds propres	0	81.096	81.096	0	0	0

(1) Éléments de participation discrétionnaire (DPF).

Au 31 décembre 2022, le montant total de la participation discrétionnaire future s'élève à EUR 31 millions, l'entière de ce montant (EUR 31 millions) a été comptabilisé dans la provision de participation aux bénéfices, en comparaison avec un montant de 63 millions fin 2021. Il n'y a pas de comptabilisation en 2022 de participation discrétionnaire

en fonds propres (transfert de «juste valeur des instruments de dette et de capitaux propres évalués par le biais des autres éléments du résultat global» à «participation discrétionnaire») dû au stock négatif de résultats latents, en comparaison avec un montant de EUR 81 millions fin 2021.

D. Réconciliation des variations dans les provisions Vie

(en milliers d'EUR)	2021			2022		
	Montant brut des contrats	Montant de réassurance	Montant net	Montant brut des contrats	Montant de réassurance	Montant net
PROVISION D'ASSURANCE VIE AU 1^{ER} JANVIER	11.144.916	12.341	11.132.575	10.547.676	11.912	10.535.764
Primes nettes reçues/primes à recevoir	681.376	9.372	672.004	1.023.909	10.768	1.013.141
Provisions additionnelles en application du shadow accounting	(1.527)	0	(1.527)	(347.774)	0	(347.774)
Provisions additionnelles en application des résultats du LAT (Liability Adequacy Test)	0	0	0	0	0	0
Sinistres payés	(1.184.517)	(2.795)	(1.181.722)	(1.142.455)	(4.850)	(1.137.605)
Résultats Vie et Décès	(84.121)	(648)	(83.473)	(75.666)	(493)	(75.173)
Allocation des intérêts techniques	199.105	296	198.809	181.145	417	180.728
Transferts	(197.031)	0	(197.031)	(281.810)	0	(281.810)
Autres variations	(10.525)	(6.654)	(3.871)	(41.604)	(6.708)	(34.896)
PROVISION D'ASSURANCE VIE AU 31 DÉCEMBRE	10.547.676	11.912	10.535.764	9.863.421	11.046	9.852.375

E. Répartition de la provision selon le taux de garantie

Pourcentage d'intérêt garanti	Répartition des réserves ⁽¹⁾			
	31/12/21		31/12/22	
(en milliers d'EUR)				
> 4,00%	1.144.973	11%	1.079.638	11%
≤ 4,00%	711.141	7%	693.082	7%
≤ 3,50%	835.294	8%	822.959	8%
≤ 3,00%	690.870	7%	664.371	7%
≤ 2,50%	643.369	6%	610.882	6%
≤ 2,00%	1.511.724	15%	1.303.138	13%
≤ 1,50%	613.979	6%	577.582	6%
≤ 1,00%	1.481.582	15%	1.477.457	15%
≤ 0,50%	2.276.077	22%	2.363.373	24%
Égal à 0%	108.503	1%	136.548	1%
Autres	181.825	2%	133.825	1%
TOTAL	10.199.337	100%	9.862.856	100%

(1) Montant brut des provisions techniques Vie, hors ajustements liés à la comptabilité reflet (shadow accounting).

2. Contrats d'assurance Non-Vie

A. Provisions techniques brutes

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
Provision pour sinistres à payer	1.139.626	1.159.322
Provision pour frais internes de règlement de sinistres (ULAE)	49.433	49.740
Provision pour découvert de primes (Non-Vie LAT)	0	0
Provisions pour sinistres survenus non signalés (IBNR)	87.959	41.958
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	1.277.018	1.251.020
Autres provisions techniques	39.570	39.484
Provision pour participation aux bénéfices	1.686	1.885
Provision pour primes non acquises (UPR)	151.905	160.065
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES NON-VIE	1.470.179	1.452.454

Les provisions techniques pour les produits Non-Vie diminuent de EUR 18 millions, -1%, pour atteindre EUR 1,5 milliard (31 décembre 2021: EUR 1,5 milliard), principalement en raison d'une diminution des sinistres encourus en attente de règlement. Il convient de noter que, à la suite de la réévaluation des provisions techniques en 2022, une reprise de provision pour sinistres a été comptabilisée pour un montant de 8 millions (en 2021, aucune reprise n'avait été comptabilisée), et ce, conformément au Risk Appetite Framework en Non-Vie. La diminution des provisions techniques est partiellement compensée par une augmentation du portefeuille Non-vie à la suite des nouvelles productions et de l'impact de l'inflation sur les charges de sinistres.

La charge de sinistre totale relative aux fortes inondations en Wallonie et dans le Limbourg de juillet 2021 s'élève à EUR 180 millions au 31 décembre 2022 (en comparaison avec EUR 181 millions fin 2021). Une partie de la charge de sinistre de ces inondations sera prise en charge par les réassureurs (EUR 80 millions) (en comparaison avec un montant de EUR 67 millions fin 2021) et par les autorités régionales (EUR 76 millions) (en comparaison avec un montant de EUR 90 millions fin 2021) résultant en un impact de EUR 23 millions pour Belfius (comparé à EUR 24 millions pour fin 2021). La provision pour sinistre relative aux inondation de juillet 2021 a diminué de EUR 64 millions en comparaison avec fin 2021 à la suite de l'indemnisation des sinistres.

En raison des inondations de juillet 2021 en Wallonie et dans le Limbourg, le secteur des assurances a conclu un

protocole avec les trois régions. Ce protocole prévoit que les entreprises d'assurances indemnisent complètement les sinistres, et qu'ensuite les régions remboursent une partie de ces indemnités (la partie excédant le double de la limite d'intervention légale fixée pour les risques simples dans la loi du 4 avril 2014 relative aux entreprises d'assurances). Le montant des indemnités déjà payée par Belfius Insurance au-delà de la double limite s'élève à EUR 72 millions et a été comptabilisé dans le bilan consolidé en tant que prêt vis-à-vis des autorités régionales comme convenu dans le protocole. Le protocole conclu avec la Région wallonne prévoit une intervention de cette dernière pour un montant de 1,7 milliard maximum mais des négociations sont actuellement en cours entre le secteur des assurances et le Gouvernement wallon pour convenir d'un accord pour les montants au-delà de cette limite fixée à EUR 1,7 milliard. Belfius Insurance a par conséquent augmenté ses provisions techniques et la part de réassurance dans les provisions techniques en conséquence. Il est important de noter que comme Belfius est réassuré, le résultat des négociations n'a pas d'impact matériel en compte de résultats.

Il convient de noter que Belfius Insurance applique un cadre d'appétance pour le risque (Risk Appetite Framework) pour les réserves techniques Non-Vie, selon lequel le niveau des provisions techniques doit dépasser les provisions techniques de la meilleure estimation (Best Estimate Technical Provisions), calculées avec un intervalle de confiance bien défini et appliquées de manière cohérente.

B. Part des réassureurs

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
Part des réassureurs dans la provision pour sinistres à payer	118.070	126.946
PART DES RÉASSUREURS	118.070	126.946
Part des réassureurs dans les autres provisions techniques	135	117
Part des réassureurs dans la provision pour primes non acquises (UPR)	372	498
TOTAL PART DES RÉASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE	118.577	127.561

C. Réconciliation des variations dans la provision pour sinistres à payer

(en milliers d'EUR)	31/12/21			31/12/22		
	Montant brut des contrats	Montant de réassurance	Montant net	Montant brut des contrats	Montant de réassurance	Montant net
PROVISION POUR SINISTRES À PAYER AU 1^{ER} JANVIER	1.128.536	93.955	1.034.581	1.277.018	118.070	1.158.948
Paiement de sinistres d'années antérieures	(145.535)	13.056	(158.590)	(228.655)	17.972	(246.627)
Variations de sinistres d'années antérieures	(24.651)	(16.332)	(8.319)	(77.975)	(19.040)	(58.935)
Dettes pour les sinistres de l'année	318.667	27.392	291.276	280.632	9.944	270.688
PROVISION POUR SINISTRES À PAYER AU 31 DÉCEMBRE	1.277.018	118.070	1.158.948	1.251.020	126.946	1.124.074

6.6. Provisions et passifs éventuels

1. Analyse des mouvements

(en milliers d'EUR)	Retraites et autres avantages salariés ⁽¹⁾	Autres avantages à long terme du personnel	Restructurations ⁽²⁾⁽³⁾	Provisions pour litiges ⁽⁴⁾	Contrats onéreux	Dépréciations sur garanties financières et aux engagements donnés ⁽⁵⁾	Autres provisions	Total
AU 1^{ER} JANVIER 2021	254.238	26.869	56.351	61.227	3.853	176.149	45.420	624.107
Provisions complémentaires ⁽²⁾	64.279	3.052	18.599	1.084	0	176.396	11.707	275.117
Montants utilisés ⁽³⁾	(55.053)	(3.511)	(18.579)	(803)	(353)	0	(4.395)	(82.694)
Montants non utilisés annulés	0	(45)	(15.242)	(14.388)	0	(153.712)	(1)	(183.389)
Transferts	15.173	0	0	0	0	(37.189)	1.600	(20.416)
Réévaluation des plans de pension ⁽¹⁾	(84.172)	0	0	0	0	0	0	(84.172)
Écarts de cours de change	0	0	0	0	0	620	0	620
AU 31 DÉCEMBRE 2021	194.465	26.365	41.129	47.120	3.500	162.263	54.331	529.173

(1) La réévaluation positive des engagements de pension est le résultat de l'impact positif de l'augmentation des intérêts et le rendement positif des actifs des plans de pension, partiellement compensée par une inflation plus élevée.

(2) Les provisions supplémentaires sont principalement composées d'une provision pour restructuration du plan de transformation conforme au programme de développement de Belfius.

(3) La provision pour restructuration, comprenant des frais de personnel et des coûts de réseau, est utilisée conformément aux plans convenus et fait l'objet d'une révision annuelle et d'un ajustement, le cas échéant.

(4) Les provisions pour litiges concernent principalement des provisions pour d'éventuels règlements de litiges en cours avec des tiers.

(5) Pour plus d'informations, voir le tableau 9.2.8. «Mouvements des provisions pour pertes sur créances».

	Retraites et autres avantages salariés ⁽¹⁾	Autres avantages à long terme du personnel	Restructurations ⁽²⁾⁽³⁾	Provisions pour litiges ⁽⁴⁾	Contrats onéreux	Dépréciations sur garanties financières et aux engagements donnés ⁽⁵⁾	Autres provisions	Total
(en milliers d'EUR)								
AU 1^{ER} JANVIER 2022	194.465	26.365	41.129	47.120	3.500	162.263	54.331	529.173
Provisions complémentaires ⁽²⁾	64.425	1.436	14.117	8.845	0	192.017	31.098	311.937
Montants utilisés ⁽³⁾	(83.041)	(4.376)	(10.554)	(493)	(331)	0	(12.033)	(110.827)
Montants non utilisés annulés	0	(133)	(15.710)	(34.651)	(1.390)	(131.204)	(8.245)	(191.334)
Transferts	(6.912)	0	0	0	0	(51.157)	0	(58.068)
Réévaluation des plans de pension ⁽¹⁾	16.476	0	0	0	0	0	0	16.476
Écarts de cours de change	0	0	0	0	0	304	0	304
Autres mouvements	0	0	0	0	0	(0)	0	(0)
AU 31 DÉCEMBRE 2022	185.413	23.292	28.983	20.820	1.779	172.222	65.151	497.660

(1) La réévaluation des engagements de pension est le résultat des revenus négatifs des actifs des plans de pension, du taux d'inflation plus élevé qu'attendu ainsi que des ajustements à la hausse des hypothèses d'inflation de long terme, partiellement compensés par l'impact positif de l'augmentation du taux d'actualisation.

(2) Les provisions supplémentaires sont principalement composées d'une provision pour restructuration du plan de transformation conforme au programme de développement de Belfius.

(3) La provision pour restructuration, comprenant des frais de personnel et des coûts de réseau, est utilisée conformément aux plans convenus et fait l'objet d'une révision annuelle et d'un ajustement, le cas échéant.

(4) Les provisions pour litiges concernent principalement des provisions pour d'éventuels règlements de litiges en cours avec des tiers, le montant non utilisé qui a été repris s'explique par les mouvements de taux d'intérêt. Belfius Insurance a comptabilisé une provision additionnelle de EUR 8,5 millions dans le cadre de la résiliation d'un accord de coopération.

(5) Pour plus d'informations, voir le tableau 9.2.8. «Mouvements des provisions pour pertes sur créances».

La diminution des provisions et des engagements éventuels est principalement expliquée par les provisions de pension, les autres engagements de pension à prestations définies et les provisions pour litiges, partiellement compensés par une augmentation des dépréciations sur les garanties financières et engagements donnés en ligne avec l'augmentation des engagements de prêts donnés.

2. Avantages postérieurs à l'emploi

En Belgique, chaque employé bénéficie du régime légal de retraite. En outre, Belfius offre à ses employés des régimes de prestations de retraite et, dans certains cas, rembourse certains frais médicaux d'employés retraités.

La dette relative à ces avantages est calculée et comptabilisée dans les comptes selon la méthodologie donnée par IAS 19.

Étant donné que Belfius octroie des plans de pension à des employés principalement situés en Belgique, les avantages de retraite sont sujets à la pratique du marché belge et aux règlements en vigueur en Belgique (les plans à l'étranger ne sont pas substantiels).

Les prestations des régimes de retraite sont principalement réglés par le paiement d'une somme forfaitaire, bien qu'il soit possible de choisir le paiement sous la forme de rente.

Plans de pension complémentaire

Une convention collective de travail a été conclue par Belfius Banque le 10 juin 2019 dans le cadre du projet «Drive 2020». Dans la section Reward 2.0., une nouvelle méthodologie a été convenue pour l'évolution des salaires des

salariés et des cadres. Conformément à cette nouvelle méthodologie, les hypothèses d'évolution future des salaires ont également été ajustées. De plus, la même convention collective stipulait que les nouveaux employés de Belfius Banque seront affiliés à un nouveau plan de contributions définies à partir du 1^{er} juillet 2019. Ce nouveau régime de retraite à cotisations fixes est conforme au plan de contributions définies de Belfius Insurance.

Plans à prestations définies (= DB = defined benefit)

Pour les régimes de retraite à prestations définies, l'avantage à terme pour l'employé est fonction de différents éléments tels que le nombre d'années de travail presté et son salaire. Avant 2007, tous les plans de pension de Belfius étaient des régimes de retraite à prestations définies, qui variaient selon la date d'entrée en service et selon l'entité à laquelle les employés appartenaient.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, les nouveaux employés de Belfius Banque ne sont plus affiliés à un régime de retraite à prestations définies. À partir de ce moment, un plan à cotisations définies a été introduit pour les nouveaux employés.

En outre, le 1^{er} octobre 2013, les plans de pension à prestations définies de Belfius Banque ont été entièrement clôturés. En d'autres termes, chaque employé est devenu affilié au plan à contributions définies existant. À partir de cette date, aucune prestation additionnelle n'est obtenue sur base des années de services dans les régimes à prestations définies de Belfius Banque et les plans à prestation définies sont gérés de manière dynamique. Cela signifie que même si les plans sont supprimés, pour la carrière

déjà effectuée jusqu'à la suppression, la prestation finale continue d'être affectée par les augmentations de salaire.

Belfius Insurance a connu une évolution similaire à celle de Belfius Banque. À partir du 1^{er} janvier 2007, les nouveaux employés sont entrés dans un plan de pension à contributions définies, mais les employés entrés avant cette date ont conservé leur plan à prestations définies existant et continuent donc à pouvoir revendiquer les droits de ces plans à prestations définies.

Le principal régime à prestations définies et tous les régimes à cotisations définies de Belfius Insurance sont assurés en interne et, par conséquent, les actifs du plan ne sont pas inclus dans le rapport sur les obligations de la pension nettes.

Plans à contributions définies (= DC = Defined Contribution)

Pour les plans à contributions définies, la prestation de retraite dépend des cotisations de l'employeur et du salarié au régime, du rendement de ces cotisations et des garanties de rendement fixées par la loi.

La législation belge prévoit, pour les plans à contributions définies belges, un rendement minimum garanti, à la charge de l'employeur, sur les cotisations de l'employeur et du travailleur.

Ce rendement garanti implique que les plans à contributions définies belges soient des plans à prestations définies au sens d'IAS 19, ce qui implique que la méthode des unités de crédit projetées (avec ou sans cotisations futures) doit être appliquée pour déterminer la valeur de l'obligation de prestations définies (DBO).

Il existe divers plans à contributions définies au sein de Belfius Banque. Le plan principal est financé par les contributions de l'employeur et de l'employé. Les contributions de l'employeur sont fonction de l'ancienneté et du salaire. Les contributions des employés sont un pourcentage déterminé du salaire.

Le nouveau plan de «contribution fixe» de Belfius Banque qui s'applique aux salariés recrutés à partir du 1^{er} juillet 2019 prévoit un pourcentage de cotisation différent sur la partie du salaire inférieure ou supérieure à la limite maximale de calcul de la pension légale. Ces plans à contributions définies de Belfius Banque sont tous gérés dans un OFP (Organisme de Financement de Pensions).

Belfius Insurance et Corona disposent également de plans de retraite à contributions définies (Branche 21) pour leurs employés (internal insured plans).

Pour Belfius Insurance, le rendement garanti des cotisations est depuis 2018 défini sur la base des taux d'intérêt légaux belges. La loi belge stipule que pour les régimes à cotisations définies qui sont gérés par un contrat d'assurance de groupe de la Branche 21, la méthode horizontale est d'application.

Les contributions sont toujours soumises à la garantie initiale de l'employeur jusqu'au paiement final. Cela signifie que les réserves déjà constituées jusqu'au 31 décembre 2015 gardent leur garantie existante de 3,75% sur les contributions de l'employé et 3,25% sur les contributions de l'employeur jusqu'à la date de départ. Pour les cotisations versées après le 1^{er} janvier 2016, la garantie est devenue variable. Dans le futur, la garantie peut varier en fonction du taux d'intérêt de l'OLO 10 ans. Cette garantie est actuellement fixée à 1,75%.

Pour les plans à contributions définies de Belfius Banque qui sont gérés par un OFP, la méthode verticale est d'application. Cela signifie que la garantie existante de 3,25% sur les contributions de l'employeur et de 3,75% sur les contributions de l'employé n'est valable que jusqu'au 31 décembre 2015. À partir de 2016, une garantie de rendement minimum de 1,75% s'applique aux réserves constituées ainsi qu'aux nouvelles contributions.

Pour les plans à contributions définies de Belfius Insurance et Corona, la méthode horizontale est d'application, tandis que la méthode verticale s'applique à Belfius Banque. De plus, dès que les employés quittent Belfius Banque, cette garantie de rendement minimum passe à 0%.

Les plans à contributions définies avec un minimum garanti (DC min. garanti) sont traités dans les états financiers consolidés comme des plans à prestations définies (DB). Cela implique que la méthode des unités de crédit projetées (avec ou sans contributions futures) doit être appliquée afin de déterminer la valeur actuelle de la dette (c'est-à-dire l'obligation de prestations définies, DBO).

À mesure que les pourcentages de cotisation du régime principal de contribution définie pour les employés recrutés avant le 1^{er} juillet 2019 auprès de Belfius Banque et du régime CD de Corona augmentent avec l'ancienneté, les obligations de ces plans sont calculées selon la méthode des «unités de crédit projetées» avec les contributions futures.

Ainsi, l'avantage attendu à la fin de la carrière tient compte du paiement des contributions futures et de l'augmentation de salaire jusqu'au paiement final.

L'obligation au titre de prestations définies (DBO) est obtenue en utilisant le rapport entre la durée des services passés et la durée des services projetés et en l'actualisant avec le taux d'actualisation applicable.

Pour les autres régimes à cotisations définies de Belfius, le calcul des prestations pour les services passés est uniquement basée sur les contributions passées. En d'autres termes, les prestations projetées font déjà référence à la durée de service existante et aux cotisations déjà payées. L'obligation de prestations définies est obtenue en actualisant ces prestations à l'aide du taux d'actualisation approprié.

Dans tous les cas, le DBO calculé est comparé aux comptes individuels des participants et la valeur la plus élevée est prise en compte comme obligation de Belfius.

A. Variation du passif (actif) net des plans à prestations définies

(en milliers d'EUR)	Valeur actualisée des plans de pension	Juste valeur des actifs des régimes	Déficit/ (excédent)	Plafond de l'actif	Passif (Actif) net
AU 1^{ER} JANVIER 2021	2.048.335	(1.797.582)	250.753	3.485	254.237
Coût des services					
Coût des services rendus dans l'année	59.950	0	59.950	0	59.950
Coût des services passés et (gains)/pertes sur liquidation	0	0	0	0	0
Frais administratifs	0	2.463	2.463	0	2.463
Intérêts perçus - Intérêts payés	14.970	(13.110)	1.861	33	1.894
(A) CHARGES ET PRODUITS RECONNUS DANS LE RÉSULTAT	74.921	(10.647)	64.274	33	64.308
Réévaluations (gains)/pertes					
Effet de modifications d'hypothèses démographiques	14	0	14	0	14
Effet de modifications d'hypothèses financières	(52.598)	0	(52.598)	0	(52.598)
Effet d'expérience	1.476	0	1.476	0	1.476
Rentabilité des actifs des régimes (hors produits d'intérêts)	0	(61.243)	(61.243)	0	(61.243)
Variation du plafond de l'actif (hors produits/ charges d'intérêts)	0	0	0	28 745	28 745
(B) RÉÉVALUATIONS (GAINS)/PERTES RECONNUES EN OCI⁽¹⁾	(51.108)	(61.243)	(112.351)	28.745	(83.606)
COÛT DES PRESTATIONS DÉFINIES COMPTABILISÉES (A)+(B)	23.812	(71.889)	(48.077)	28.778	(19.299)
Contributions					
Employeur	0	(45.747)	(45.747)	0	(45.747)
Participants du plan	2.934	(2.934)	0	0	0
Paievements de prestations	(110.022)	100.554	(9.469)	0	(9.469)
Liquidation de régimes	0	0	0	0	0
Effet des regroupements et des cessions d'activités	(502)	0	(502)	0	(502)
Écarts de cours de change	2.776	(2.868)	(91)	79	(12)
AU 31 DÉCEMBRE 2021⁽²⁾⁽³⁾	1.967.333	(1.820.466)	146.867	32.342	179.209

(1) Le gain de réévaluation comptabilisé dans les OCI est principalement dû à l'augmentation du taux d'actualisation par rapport à 2020 (de 0,33% en moyenne) et au rendement positif des actifs des régimes de retraite en 2021, partiellement compensé par une perte due à l'augmentation du taux d'inflation.

(2) D'ici à la fin de 2021,

→ 90,9% du total des engagements de retraite sont liés à des régimes de retraite par capitalisation,

→ 7,2% sont liés à des actifs non admissibles, et

→ 1,9% sont liés à des engagements de retraite non capitalisés.

(3) Le passif net représente la position totale des plans de pension. EUR 194.465 milliers concernent les «obligations au titre des pensions et autres prestations définies de l'emploi» et EUR 15.256 milliers concernent les «autres actifs - actifs des plans» pour les plans se terminant avec un solde d'actifs nets à la fin 2021.

	Valeur actualisée des plans de pension	Juste valeur des actifs des régimes	Déficit/ (excédent)	Plafond de l'actif	Passif (Actif) net
(en milliers d'EUR)					
AU 1^{ER} JANVIER 2022	1.967.333	(1.820.466)	146.867	32.342	179.209
Coût des services					
Coût des services rendus dans l'année	60.347	0	60.347	0	60.347
Coût des services passés et (gains)/pertes sur liquidation	0	0	0	0	0
Frais administratifs	0	2.394	2.394	0	2.394
Intérêts perçus - Intérêts payés	20.527	(19.138)	1.389	338	1.727
(A) CHARGES ET PRODUITS RECONNUS DANS LE RÉSULTAT	80.874	(16.744)	64.130	338	64.468
Réévaluations (gains)/pertes					
Effet de modifications d'hypothèses démographiques	(13)	0	(13)	0	(13)
Effet de modifications d'hypothèses financières	(392.596)	0	(392.596)	0	(392.596)
Effet d'expérience	119.273	0	119.273	0	119.273
Rentabilité des actifs des régimes (hors produits d'intérêts)	0	313.453	313.453	0	313.453
Variation du plafond de l'actif (hors produits/charges d'intérêts)	0	0	0	(22.397)	(22.397)
(B) RÉÉVALUATIONS (GAINS)/PERTES RECONNUES EN OCI⁽¹⁾	(273.336)	313.453	40 117	(22.397)	17.720
COÛT DES PRESTATIONS DÉFINIES COMPTABILISÉES (A)+(B)	(192.463)	296.710	104.247	(22.059)	82.188
Contributions					
Employeur	0	(77.235)	(77.235)	0	(77.235)
Participants du plan	3.007	(3.007)	0	0	0
Paievements					
Paievements de prestations	(109.508)	103.817	(5.691)	0	(5.691)
Liquidation de régimes	0	0	0	0	0
Autres					
Effet des regroupements et des cessions d'activités	(4.954)	3.717	(1.237)	0	(1.237)
Écarts de cours de change	(1.771)	2.059	288	(303)	(16)
AU 31 DÉCEMBRE 2022^{(2)/(3)}	1.661.644	(1.494.405)	167.239	9.980	177.218

(1) La réévaluation des plans de pension à prestations définies est principalement due au rendement négatif des actifs des régimes de retraite, au taux d'inflation plus élevé qu'attendu ainsi qu'à l'ajustement des hypothèses d'inflation, partiellement compensés par l'augmentation du taux d'actualisation.

(2) D'ici à la fin de 2022,

→ 90,4% du total des engagements de retraite sont liés à des régimes de retraite par capitalisation,

→ 7,9% sont liés à des actifs non admissibles, et

→ 1,7% sont liés à des engagements de retraite non capitalisés.

(3) Le passif net représente la position totale des plans de pension. EUR 185.413 milliers concernent les «obligations au titre des pensions et autres prestations définies de l'emploi» et EUR 8.195 milliers concernent les «autres actifs - actifs des plans» pour les plans se terminant avec un solde d'actifs nets à la fin 2022.

B. Juste valeur des actifs des plans

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
Juste valeur des actifs des plans		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	43.305	38.901
Actions	307.011	214.311
Dettes représentées par un titre	1.373.898	1.170.789
Immobilier	8.102	5.383
Contrats d'assurance	88.151	65.021
TOTAL	1.820.466	1.494.406

C. Hypothèses pour les plans belges

	31/12/21	31/12/22
Taux d'actualisation	1,08%	4,15%
Taux d'inflation	1,75%	2,20%
Croissance salariale (liée à l'âge)	0,35% - 3,00%	0,35% - 3,75 %

Le taux d'actualisation est basé sur la courbe de rendement de Mercer (qui reflète la courbe de rendement des obligations d'entreprises AA).

Le paramètre d'inflation est basé sur un modèle d'inflation développé en interne qui prend en compte des référentiels internes et un référentiel externe (à savoir le taux d'inflation cible de la Banque centrale européenne).

Belfius utilise les tables de mortalité belges, adaptées à l'allongement général de la durée de vie actuelle par des corrections d'âge.

D. Sensibilité⁽¹⁾ de la valeur actualisée à un changement d'hypothèses de l'obligation à prestations définies à la fin de l'exercice

	-50 pb	+50 pb
Taux d'actualisation	3,55%	-3,08%
Taux d'inflation	-2,21%	2,41%
Hausse des salaires réels	-1,52%	1,81%

(1) Si toutes les autres hypothèses sont maintenues constantes.

E. Duration moyenne pondérée de l'obligation

(en années)	31/12/21	31/12/22
Belgique	10,57	9,10

F. Risques et gestion de bilan (ALM)

Les principaux risques auxquels sont exposés les plans de pension gérés par le Belfius pension fund (OFP) concernent les taux d'intérêt, l'inflation, la longévité et l'âge de la retraite. La gestion des plans de pension est surveillée par un «Comité d'investissement» et est placée sous la supervision du conseil d'administration de l'OFP, et sa politique d'investissement est principalement axée sur le passif. Un cadre d'investissement formalisé («Déclaration des Principes d'Investissement») garanti que le portefeuille d'investissement soit bien diversifié et dédié. Les engagements de pension sont évalués au moins une fois par an. Une étude ALM (avec analyse des flux de trésorerie et tests de résistance) est régulièrement réalisée afin de déterminer et d'analyser les sensibilités des régimes aux chocs de taux d'intérêt et d'inflation. Ces éléments constituent un facteur important dans l'avis du comité d'investissement au conseil d'administration pour ses délibérations sur l'allocation stratégique d'actifs du portefeuille d'investissement. La gestion quotidienne de ce portefeuille et des aspects de liquidité des plans a été confiée à un gestionnaire d'actifs externe qui, sur une base régulière, fournit un rapport de ses activités au comité d'investissement ainsi qu'au conseil d'administration de l'OFP sur une base annuelle.

Les régimes de retraite gérés en tant qu'assurance groupe Branche 21 présentent les mêmes risques, mais les risques de taux d'intérêt et de longévité sont en partie couverts par l'assureur.

3. Passifs éventuels et litiges juridiques

A. Engagements au Fonds de résolution unique

Belfius a choisi dans le passé de payer une partie de sa contribution pour le Fonds de résolution unique par un engagement de paiement irrévocable. Cet engagement de paiement est entièrement couvert par cash collatéraux. Voir annexe 8.5. «Engagements au Fonds de résolution unique».

B. Engagements aux agences Belfius Banque

À la suite de la modification de la législation sur les sociétés, la forme juridique du réseau indépendant de Belfius a été convertie de société coopérative (SCRL) en société en commandite (SComm) à partir de 2020. Dans ce contexte, à partir du 1^{er} janvier 2020, Belfius Banque accorde une garantie aux associés gérants de ces sociétés en commandite pour leur responsabilité illimitée.

C. Litiges juridiques

Belfius (c.-à-d. Belfius Banque et ses filiales consolidées) est partie à une série de litiges en Belgique qui découlent de ses activités professionnelles habituelles, y compris celles où elle agit en tant qu'assureur, bailleur de fonds et prêteur, employeur, investisseur et contribuable.

Belfius constitue des provisions pour ces litiges si sa direction estime, en prenant en considération l'ensemble des éléments à sa disposition, tel que l'analyse par ses juristes d'entreprise et des conseillers juridiques externes selon le cas échéant,

- qu'il existe une obligation actuelle résultant d'événements passés;

- qu'un paiement par Belfius est probable; et
- que le montant d'un tel paiement peut être déterminé raisonnablement.

Bien qu'il soit souvent impossible de prédire ou de déterminer l'issue de tous les litiges en cours, Belfius ne constitue pas de provision pour certains autres litiges dont elle a connaissance lorsque, conformément aux principes décrits ci-dessus, la direction estime, après examen approfondi d'avis pertinents, que ces litiges sont infondés, qu'il est possible de s'y opposer avec succès, ou que l'issue de ces litiges ne devrait pas entraîner de perte significative.

De l'avis de Belfius, les litiges en cours les plus importants sont décrits ci-dessous, qu'une provision soit constituée à cet effet ou non⁽¹⁾. Leur description ne traite pas des éléments et évolutions qui n'ont pas d'impact sur la position de Belfius. Si l'issue de ces litiges devait être favorable pour les parties adverses, ils pourraient éventuellement avoir un impact financier pour Belfius. En ce qui concerne les litiges pour lesquels aucune provision n'a été constituée, cet impact demeure non quantifiable à ce jour. Il est à noter qu'en dehors des cas énumérés ci-dessous, une vigilance continue peut être observée dans la prévention du blanchiment d'argent (AML) dans le secteur financier belge. Dans ce contexte, et comme à son habitude, Belfius collabore avec les autorités belges et suit la situation de près.

1. Le Fonds du Logement de Bruxelles-Capitale

Le Fonds du Logement de Bruxelles-Capitale a cité Belfius Banque le 9 octobre 2012 à comparaître devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles. Le Fonds du Logement a souscrit, pour un montant total de EUR 32 millions, quatre billets de trésorerie émis entre juillet et septembre 2011 par le Holding Communal et placés par Belfius en qualité de dealer (agent placeur) dans le cadre du programme d'émission de billets de trésorerie. En raison de graves difficultés financières rencontrées par le Holding Communal, le Fonds du Logement a accordé au Holding Communal le 24 novembre 2011 un abandon de créances volontaire et a reçu un remboursement de EUR 16 millions. Le Holding Communal a été mis en liquidation en décembre 2011. Belfius ayant agi en qualité de dealer des billets de trésorerie, le Fonds du Logement exige de Belfius Banque le remboursement du solde. Belfius Banque rejette la demande du Fonds du Logement étant donné que la perte engendrée sur cet investissement résulte d'un abandon de créances volontaire par le Fonds du Logement correspondant à la moitié de son investissement.

Le 27 mars 2014, le Tribunal de Commerce de Bruxelles a déclaré la demande du Fonds du Logement recevable, mais non fondée. Le Fonds du Logement a interjeté appel de cette décision le 3 juin 2014.

L'arrêt de la Cour d'appel de Bruxelles du 28 mars 2022 déclare le recours du Fonds du logement non fondé. Le Fonds du logement a renoncé à introduire un recours devant la Cour de cassation. Le litige est donc clos.

2. Arco – Actionnaires coopérateurs

Différentes parties, dont Belfius Banque, ont été assignées par des actionnaires des sociétés coopératives du groupe Arco dans trois procédures distinctes :

- 1) une procédure devant le Tribunal de l'entreprise néerlandophone de Bruxelles («Procédure Trib. de l'entreprise Deminor»)
- 2) une procédure devant le Tribunal de Première Instance de Bruxelles en 2018 («Procédure Trib. 2018»)
- 3) une procédure devant le Tribunal de Première Instance de Bruxelles en 2022 («Procédure Trib. 2022»)

2.1. Procédure Trib. de l'entreprise Deminor

Le 30 septembre 2014, 737 actionnaires de trois sociétés du groupe Arco (Arcopar, Arcoplus et Arcofin) ont assigné (avec le soutien de Deminor) les entités Arco et Belfius Banque, devant le Tribunal de l'entreprise néerlandophone de Bruxelles (les «Procédures Deminor»). Le 19 décembre 2014, 1.027 autres actionnaires des entités Arco se sont joints aux Procédures Deminor. Le 15 janvier 2016, 405 autres actionnaires des entités Arco se sont joints aux Procédures Deminor, portant à 2.169 le nombre de demandeurs. Le 16 novembre 2020, une nouvelle procédure «Deminor» a été entamée, à laquelle se sont joints tous les demandeurs sauf un, afin d'anticiper une éventuelle nullité de la citation initiale. Le contenu des deux procédures est identique. Par conséquent, elles sont traitées conjointement.

Les demandeurs réclamaient notamment que le Tribunal statue sur les éléments suivants:

- en premier lieu, que le Tribunal déclare nulle et non avenue leur convention d'affiliation, en conséquence d'un vice de consentement allégué;
- que les défendeurs soient condamnés, in solidum, à rembourser aux demandeurs leur apport en capital dans ces entités, plus les intérêts;
- à titre subsidiaire, une indemnisation à Belfius Banque en raison d'une allégation de la violation du devoir d'information; et
- que les défendeurs soient en outre condamnés au versement d'une indemnité aux demandeurs.

Les apports en capital des 2.169 demandeurs qui sollicitent un remboursement s'élevaient à EUR 6,5 millions (montant en principal) à la date de ce rapport. Les réclamations des demandeurs dans les Procédures Deminor sont fondées sur des allégations de fraude et/ou d'erreur qui aurait été commise par les entités Arco et Belfius Banque. En ordre subsidiaire, les demandeurs ont allégué que Belfius Banque avait failli à son devoir d'information, tel que l'on est en droit de l'attendre d'un banquier normalement prudent et diligent. Concernant Belfius Banque, les demandeurs ont mentionné des courriers et des brochures qui contiendraient des informations trompeuses émises par les pré-décèsseurs de Belfius Banque. L'État belge, DRS Belgium (Deminor) et le président du comité de direction des

(1) Notez que, le cas échéant, le §92 de la norme IAS37 peut s'appliquer à cette section.

entités Arco sont également défendeurs dans le cadre du procès devant le Tribunal de l'entreprise de Bruxelles. Dans l'intervalle, l'ASBL Arcoclaim est également intervenue dans cette procédure (sur base d'un transfert de créance par l'un des demandeurs/actionnaires). L'affaire a été plaidée lors de plusieurs séances de plaidoirie en juin 2021. Dans sa décision annoncée le 3 novembre 2021, le Tribunal de l'entreprise néerlandophone de Bruxelles a rejeté toutes les demandes des actionnaires.

Les actionnaires ont interjeté appel contre le jugement. L'affaire est introduite devant la Cour d'Appel de Bruxelles. Un calendrier a été déterminé. La date estimée des plaidoiries se situe dans la deuxième moitié de 2028.

2.2. Procédure Trib. 2018

En outre, le 7 février 2018, deux actionnaires du groupe Arco ont assigné l'État belge devant le Tribunal de Première Instance de Bruxelles. Il est invoqué que l'État belge aurait commis une faute en promettant et en instaurant un système de garantie en faveur des actionnaires de sociétés coopératives (tels que les actionnaires des sociétés du groupe Arco) qui a, par la suite, été considéré comme une aide d'État illicite par la Commission européenne. Ces deux demandeurs ont également assigné Belfius Banque, le 8 février 2018, en intervention dans cette procédure, en invoquant une faute de Belfius Banque dans la vente des actions Arco. Des groupements d'actionnaires Arco se sont organisés, via les réseaux sociaux, afin de convaincre d'autres actionnaires Arco de joindre cette procédure judiciaire.

Aucun calendrier de plaidoiries n'a encore été fixé pour cette affaire. Une demande de médiation a été introduite par ArcoClaim.

Lors d'une mise à jour récente, ArcoClaim a déclaré que 7.258 nouveaux actionnaires Arco ont rejoint ArcoClaim, en plus des 5.334 actionnaires Arco qui avaient déjà rejoint la procédure.

2.3. Procédure Trib. 2022

Le 14 décembre 2022, 10 actionnaires Arco ont lancé une nouvelle procédure avec l'aide de Deminor contre les sociétés Arco, l'État Belge et Belfius Banque devant le Tribunal de Première Instance. Dans le cadre de cette procédure les actionnaires demandent de condamner les défenderesses sur base des fautes extracontractuelles à une indemnisation égale au montant de leur apport en capital, plus les intérêts éventuellement capitalisés, les dividendes éventuellement capitalisés, et les réserves bonus éventuels et à une indemnisation pour les dommages moraux. Entretemps, un total de 13.678 actionnaires ont rejoint cette procédure.

L'audience introductive est actuellement prévue pour le premier semestre 2023.

Aucune provision n'a été constituée pour ces litiges parce que Belfius Banque estime disposer d'arguments valables pour que ces demandes soient déclarées irrecevables et/ou non fondées.

3. Funding loss

Belfius Banque a été confrontée durant plusieurs années à des procédures judiciaires visant à contester les indemnités de funding loss sollicitées par la Banque lors du remboursement anticipé des crédits professionnels, lesquelles sont destinées à compenser la perte financière encourues par la Banque suite à ce remboursement anticipé.

À la suite de la forte augmentation des taux d'intérêt, le nombre de demandes de remboursement anticipé des crédits professionnels et les pertes encourues par la Banque suite à un tel remboursement ont fortement diminué. La portée et le montant des indemnités de funding loss potentielles sont devenues immatérielles. Par conséquent, la provision qui couvrirait partiellement l'impact financier global potentiel du risque lié aux contestations de l'indemnité de funding loss et aux transactions a été supprimée, puisque (1) le risque étant devenu négligeable, il ne doit plus être couvert et que (2) le portefeuille de litiges existants en matière de funding loss a réduit de manière matérielle.

Lorsque cela s'avère pertinent, une provision spécifique est toutefois toujours constituée en vue de couvrir les litiges existants. Les provisions sont réévaluées de manière continue en vue de tenir compte de l'évolution de la situation spécifique.

4. Investigations liées aux «Panama Papers»

Les présents paragraphes sont mentionnés dans un souci d'exhaustivité, et l'information ci-après ne fait pas l'objet d'un litige. Le 5 décembre 2017, une perquisition ordonnée par un juge d'instruction de Bruxelles a eu lieu au siège social de Belfius Banque dans le cadre de la Commission parlementaire sur les «Panama Papers» belges. La Banque a été perquisitionnée à titre de témoin et n'est pas accusée de faute. Le champ de l'investigation vise à établir si une quelconque violation d'obligations relatives au blanchiment d'argent a eu lieu et d'investiguer le lien entre Belfius Banque (ou ses prédécesseurs) et, entre autres, Experta et Dexia Banque Internationale Luxembourg (anciennes entités du groupe Dexia).

À ce jour et depuis la perquisition, Belfius Banque n'a pas reçu d'autres informations.

5. Enquête judiciaire sur les activités d'une agence bancaire indépendante

Belfius Banque a été inculpée pour son rôle présumé relatif à des activités potentiellement frauduleuses qui auraient été commises par le biais d'un directeur d'une agence indépendante de Belfius Banque en violation de diverses réglementations (bancaires).

Après consultation du dossier pénal, Belfius reste convaincue de disposer d'arguments suffisamment valables pour faire déclarer les poursuites irrecevables et/ou non fondées. Aucune provision n'a été constituée pour ce dossier.

6.7. Dettes subordonnées

1. Non évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

(en milliers d'EUR)	Coût amorti	
	31/12/21	31/12/22
DETTE SUBORDONNÉE CONVERTIBLE	0	0
DETTE SUBORDONNÉE NON CONVERTIBLE	1.642.749	1.547.204
Emprunts perpétuels subordonnés	159.380	141.877
Emprunts subordonnés à durée déterminée	1.483.370	1.405.327
TOTAL	1.642.749	1.547.204
Capital hybride et actions privilégiées remboursables	0	0

Les dettes subordonnées diminuent de EUR 96 millions, ou -5,8%, pour atteindre EUR 1,5 milliard (31 décembre 2021: EUR 1,6 milliard), à la suite du remboursement de deux prêts subordonnés venus à échéance pour un montant de EUR 75 millions au premier semestre 2022 et du call d'un Tier 2 prêt subordonné pour un montant de EUR 18 millions au deuxième semestre 2022.

2. Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Néant

3. Analyse flux monétaires et changements sans effet sur la trésorerie

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
SOLDE D'OUVERTURE	1.150.681	1.642.749
FLUX MONÉTAIRES		
Émission de dettes subordonnées	497.160	0
Remboursement de dettes subordonnées	0	(92.219)
CHANGEMENTS SANS EFFET SUR LA TRÉSORERIE		
Écarts de cours de change	(5.545)	(11.101)
Taux d'intérêt effectif	453	7.775
SOLDE DE CLÔTURE	1.642.749	1.547.204

En 2022, Belfius a remboursé deux prêts subordonnés pour un montant de EUR 75 millions arrivant à échéance au cours du premier semestre 2022 et a appelé 2 nouveaux prêts subordonnés pour un montant de EUR 18 millions au deuxième semestre 2022.

En 2021, Belfius a émis EUR 0,5 milliard d'obligations subordonnées Tier 2 à taux fixe pour contribuer aux exigences MREL.

4. Analyse par échéance et taux d'intérêt

Voir notes 9.4., 9.5. et 9.6.

5. Analyse de la juste valeur

Voir note 9.1.

6. Indications relatives à chaque emprunt subordonné

N° de réf.	Unité monétaire	Valeur comptable en milliers de l'unité monétaire	Échéance ou modalité de durée	a) Circonstances de remboursement anticipé b) Conditions de subordination c) Conditions de convertibilité	Conditions de rémunération	Valeur dans le capital réglementaire en milliers d'EUR
1.	EUR	17.500	indéterminé (date call: 29/12/23)	a) possible avec l'accord de la BCE, à partir de la date du call et ensuite tous les 12 ans b) pas de conditions spécifiques c) néant	4,609% jusqu'au 29/12/23, ensuite IRS 12 a + 200 pb	17.500
2.	EUR	50.000	indéterminé (date call: 15/07/23)	a) possible avec l'accord de la BCE, à partir de la date du call et ensuite tous les 12 ans b) pas de conditions spécifiques c) néant	5,348% jusqu'au 15/07/23, ensuite IRS 12 a + 200 pb	50.000
3. ⁽¹⁾	JPY	10.000.000	09/11/2025	a) pas d'application b) pas de conditions spécifiques c) néant	6,1%, multidevises	38.256
4. ⁽¹⁾	JPY	10.000.000	09/11/2025	a) pas d'application b) pas de conditions spécifiques c) néant	6,05%, multidevises	38.256
5.	EUR	72.000	indéterminé (date call: 01/01/25)	a) possible avec l'accord de la BCE, à partir de la date du call et ensuite tous les 12 ans b) pas de conditions spécifiques c) néant	6,25% jusqu'au 01/01/25, ensuite Euribor 3 m + 417 pb	72.000
6.	EUR	548.324	05/11/2026	a) pas d'application b) pas de conditions spécifiques c) néant	3,125%	368.452
7.	EUR	199.455	15/03/28 (date call: 15/3/2023)	a) possible avec l'accord de la BCE, à partir de la date du call et ensuite tous les 12 ans b) pas de conditions spécifiques c) néant	1,625% jusqu'au 15/03/23, ensuite IRS 5 a + 123 pb	199.455
8. ⁽²⁾	EUR	497.083	indéterminé (date call: 16/4/25)	a) possible avec l'accord de la BCE, à partir de la date du call et ensuite tous les six mois b) pas de conditions spécifiques c) néant	3,625% jusqu'au 16/04/25, ensuite réinitialisable tous les 5 ans	497.083
9.	EUR	497.441	06/04/2034 (call date : du 6/1/2029 au 6/4/2029)	a) possible avec l'accord de la BCE, à la date du call b) pas de conditions spécifiques c) néant	1,25% jusqu'à la date call ensuite EUR Midswap 5a + 130 bp	497.441

(1) Étant donné que la structure de taux incorporée dans le contrat est considérée comme n'étant pas étroitement liée au contrat hôte, elle a été bifurquée et est présentée au bilan comme un dérivé distinct.

(2) Émission de EUR 500 millions (valeur nominale) d'instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1), qualifiant comme fonds propres additionnels en CRR/CRD IV. L'instrument de dette AT1 a été analysé dans le respect de IAS 32 et est considéré comme instrument de fonds propres et n'est pas inclus dans le total de l'annexe 6.7. (dettes subordonnées).

6.8. Autres passifs

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
AUTRES PASSIFS (EXCEPTÉ CEUX RELATIFS AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE)	1.217.092	1.317.374
Charges à payer	68.180	65.153
Produits constatés d'avance	23.278	49.513
Subventions	0	0
Autres montants attribués reçus	542	11
Salaires et charges sociales (dus)	147.264	169.341
Dividendes dus aux actionnaires	0	0
Impôts d'exploitation	70.016	71.334
Contrats de construction à long terme	0	0
Paievements en attente envers la clientèle et obligations vis-à-vis des prestataires de services	543.964	541.552
Paievements en attente de contrats de leasing	105.381	95.007
Paievements en attente d'activités d'affacturage	258.469	325.463
Gain différé au premier jour de la transaction DOP	0	0
AUTRES PASSIFS SPÉCIFIQUES AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE	159.940	155.982
Dépôts dus aux cessionnaires	92.346	93.653
Dettes résultant de transactions d'assurance directe	55.282	48.763
Dettes résultant de transactions de réassurance	12.312	11.927
Autres passifs d'assurance	0	1.638
TOTAL	1.377.031	1.473.356

Les autres passifs ont augmenté par rapport à 2021 principalement en raison d'une augmentation des paiements en attente de l'affacturage, des salaires, des charges sociales et des revenus différés, partiellement compensée par une diminution des paiements en attente des contrats de leasing.

VII. Notes annexes au compte de résultats consolidé

(certains montants ne s'additionnent pas en raison d'arrondis)

Éléments significatifs repris dans le compte de résultats

Nous renvoyons au chapitre «Résultats financiers» du rapport de gestion.

7.1. Intérêts perçus – Intérêts payés

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
PRODUITS D'INTÉRÊTS	3.357.376	3.720.738
PRODUITS D'INTÉRÊTS SUR ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI	2.391.095	2.797.847
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	0	153 029
Prêts et créances sur établissements de crédit	5.821	45.627
Prêts et créances	1.885.729	2.124.640
Titres de créance émis par des entités publiques	327.057	280.061
Autres titres de créance	171.582	193.228
Autres	905	1 261
PRODUITS D'INTÉRÊTS SUR ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	87.145	88.210
Prêts et créances	1.211	6.339
Titres de créance émis par des entités publiques	59.174	56.203
Autres titres de créance	26.760	25.669
PRODUITS D'INTÉRÊTS SUR ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET	599.325	670.340
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	8.454	860
Actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	69.433	56.798
Prêts et créances	40.611	34.908
Titres de créance émis par des entités publiques	479	189
Autres titres de créance	28.343	21.701
Dérivés détenus en vue de la vente	152.025	139.392
Dérivés – instruments de couverture	369.415	473.290
PRODUITS D'INTÉRÊTS SUR PASSIFS FINANCIERS (INTÉRÊTS NÉGATIFS)	279.811	164.341
CHARGES D'INTÉRÊTS	(1.356.009)	(1.640.450)
INTÉRÊTS PAYÉS SUR PASSIFS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET	(272.063)	(445.701)
Dettes envers les établissements de crédit	(3.366)	(37.452)
Dettes envers la clientèle	(95.139)	(161.826)
Titres de créance émis passif locatif	(140.283)	(201.987)
Dettes subordonnées	(703)	(674)
Autres	(31.474)	(42.306)
	(1.099)	(1.457)
INTÉRÊTS PAYÉS SUR PASSIFS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET	(877.857)	(1.067.686)
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	(5.686)	(5.887)
Passifs financiers désignés à la juste valeur	(82.949)	(72.797)
Dérivés détenus en vue de la vente	(100.017)	(137.153)
Dérivés – instruments de couverture	(689.205)	(851.848)
CHARGES D'INTÉRÊTS SUR ACTIFS FINANCIERS (INTÉRÊTS NÉGATIFS)	(206.089)	(127.063)
MARGE D'INTÉRÊTS⁽¹⁾	2.001.367	2.080.288

(1) Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultats pour tous les instruments portant intérêt selon la méthode de la comptabilité d'exercice en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Nous renvoyons au chapitre Principes comptables.

La marge d'intérêts nette augmente de EUR 78,9 millions, ou 3,9%, pour atteindre EUR 2.080 millions (31 décembre 2021: EUR 2.001 millions), principalement en raison de l'augmentation de la contribution du groupe bancaire (EUR +129 millions) par la combinaison de la hausse des volumes de prêts à marge moyenne stable et des volumes de dépôts à une marge améliorée. La marge d'intérêt nette de Belfius Insurance a diminué de EUR 50 millions à la suite de la diminution de l'encours de la Branche 21.

Les intérêts reçus sur le financement TLTRO III de la BNB/BCE et comptabilisés en 2022 s'élèvent à EUR 72 millions (contre EUR 155 millions en 2021).

Les conditions du programme TLTRO sur la période du 24 juin 2021 au 23 juin 2022 ont été remplies et le taux d'intérêt effectif inclut donc la réduction supplémentaire de 50 points de base. Après le 23 juin 2023, une estimation du taux est appliquée pour déterminer le taux effectif (lié au taux moyen de facilité de dépôt).

7.2. Dividendes

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	11.625	20.508
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	61.229	51.103
Actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	0	0
TOTAL	72.853	71.611

7.3. Résultat net des sociétés mises en équivalence

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
Résultat avant impôt des sociétés mises en équivalence	3.558	4.568
Part de l'impôt	(1.108)	(575)
Dépréciations d'écarts d'acquisition	0	0
TOTAL	2.449	3.993

7.4. Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultats

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
Résultat net du portefeuille détenus à des fins de transaction	70.461	(2.379)
Résultat net des actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats et résultat des dérivés liés	0	0
Résultat des actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	(30.379)	(90.022)
Prêts et créances	(28.502)	(62.118)
Titres de créance émis par des entités publiques	540	(3.144)
Autres titres de créance	(2.495)	(25.139)
Instruments de capitaux propres	77	379
Résultat net des passifs désignés à la juste valeur par le compte de résultats et résultat des dérivés liés (excepté risque de crédit propre)	2.114	(1.093)
Résultat net de la comptabilité de couverture	(17.222)	118.317
TOTAL	24.973	24.822

Le résultat net des instruments financiers évalué à la juste valeur par le compte de résultats diminue de EUR 0,2 million pour atteindre EUR 24,8 millions (31 décembre 2021: EUR 25,0 millions). Le résultat net des opérations de trading a diminué de EUR 73 millions pour atteindre EUR -2 millions au 31 décembre 2022. Cette ligne comprend également les variations de la juste valeur des couvertures économiques par le biais du compte de résultats (il s'agit d'instruments financiers qui ne sont pas qualifiés de couverture comptable) et s'élèvent à EUR -92 millions, y compris le résultat des swaps destinés à couvrir les inefficacités, qui s'élèvent à EUR -151 millions. Le résultat net des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultats a diminué de EUR 60 millions pour atteindre EUR -90 millions à la fin de 2022, principalement en raison de l'impact de la hausse des taux d'intérêt, de l'augmentation des spreads de crédit et de la détérioration des marchés financiers. Le résultat net des couvertures a augmenté de EUR 136 millions pour atteindre EUR 118 millions à la fin de 2022 et a entre autres été influencé positivement par les spreads de base et les risques de base. Le résultat de la couverture économique du «Résultat des actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats» et du «Résultat net des couvertures» est classé dans le résultat net des opérations de trading.

Résultat net du portefeuille détenus à des fins de transaction

Les revenus commerciaux nets ont diminué de EUR 73 millions pour atteindre EUR -2 millions pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022, principalement en raison de l'augmentation des spreads de crédit. Le résultat net des activités de trading inclus les changements de juste valeur des couvertures économiques sur le «résultat des actifs financiers non détenus à titre de trading évalués obligatoirement par le biais du résultat net» pour EUR 59 millions, le «résultat de la comptabilité de couverture» pour EUR -151 millions et le résultat des swaps, couvrants le risque de change, pour EUR +50 millions pour lesquels la charge est incluse dans le «résultat net d'intérêts».

Il convient de noter que le montant total inscrit au bilan au titre des ajustements de la valeur du crédit s'élève à EUR -52 millions fin 2022 (contre EUR -51 millions fin 2021), tandis que le montant total au bilan de l'ajustement de la valeur du débit s'élève à EUR 11 millions fin 2022 (contre EUR 3 millions fin 2021). Le montant total au bilan relatif aux corrections de valeur de financement s'élève à EUR -35 millions fin 2022 (contre EUR -61 millions fin 2021).

L'impact total du compte de résultats sur la ligne résultats nets de trading, pour les «credit value adjustments», s'est élevé à EUR -0,3 millions en 2022 (contre EUR 27 millions en 2021), pour les corrections de valeur au débit à EUR 9 millions en 2022 (contre EUR 0,6 million en 2021) et pour les «funding value adjustments» à EUR 26 millions en 2022 (contre EUR 9 millions en 2021). Les principaux facteurs d'évolution de la XVA sont les fortes hausses des taux d'intérêt et l'augmentation des écarts de crédit.

Résultat des actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Le résultat net des instruments financiers a diminué de 60 millions.

Cette augmentation est partiellement compensée par des variations négatives de la juste valeur des prêts structurés non conformes à la norme SPPI présentés dans la ligne «Prêts et créances» en raison des taux d'intérêt plus élevés par rapport à 2021, ce qui a résulté en la comptabilisation d'ajustement de juste valeur négatifs. Les «Autres instruments de dette» ont diminué principalement à cause de changements de juste valeur négatifs sur les fonds de Belfius Insurance (considérés comme étant des obligations non-SPPI). Il convient de noter que les couvertures de ces instruments sont classées dans le revenu net de négociation.

Résultat net de la comptabilité de couverture

Le résultat net de la comptabilité de couverture s'élève à EUR 118 millions (2021: EUR -17 millions) et a été impacté positivement, entre autres, par l'évolution de certains spreads et risques de base.

Belfius gère les risques de base par le biais de produits dérivés supplémentaires (couvertures économiques) pour lesquels aucune comptabilité de couverture n'est mise en place, car l'impact de ces couvertures a été enregistré dans la ligne résultat net de négociation pour un montant de EUR -151 millions (2021: EUR +7 millions). Il s'agit principalement de couvertures économiques de l'inefficacité de la couverture découlant des risques de base (couvertes par des swaps de base).

Résultat de la comptabilité de couverture

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	(17.432)	94.411
Changement de juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert	(47.866)	(2.724.172)
Changement de la juste valeur des dérivés de couverture	30.434	2.818.582
COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	0	0
COUVERTURE DE PORTEFEUILLE COUVERT EN TAUX	210	23.906
Changement de juste valeur de l'élément couvert	(483.842)	(707.783)
Changement de la juste valeur des dérivés de couverture	484.052	731.689
TOTAL	(17.222)	118.317

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
DISCONTINUITÉ DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE (LES FLUX DE TRÉSORERIE SONT TOUJOURS ATTENDUS) – MONTANTS COMPTABILISÉS EN MARGE D'INTÉRÊT	152	93

Les tests d'efficacité ont été respectés en tout temps.

Pour plus de détails, nous renvoyons à la note 5.6. «Dérivés».

7.5. Résultat net sur investissements et dettes

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI (NON DÉPRÉCIÉS)	1.070	1.476
Profits sur autres titres de créance	1.070	1.475
ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL (NON DÉPRÉCIÉS)	1.595	9.647
Profits sur prêts et créances	26	165
Profits sur titres de créance émis par des entités publiques	724	9.133
Profits sur autres titres de créance	845	349
ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE	0	12.920
Profits sur actifs détenus en vue de la vente	0	12.920
AUTRES	15.195	36.194
Profits sur immobilisations corporelles	15.195	35.439
Autres profits	0	755
PASSIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI	15	4
Profits sur passifs financiers	15	4
TOTAL DES PROFITS	17.875	60.240
ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI (NON DÉPRÉCIÉS)	(1.960)	(962)
Pertes sur autres titres de créance	(1.960)	(962)
ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL (NON DÉPRÉCIÉS)	(612)	(2.552)
Pertes sur prêts et créances	(111)	(1.097)
Pertes sur titres de créance émis par des entités publiques	(197)	(1.221)
Pertes sur autres titres de créance	(304)	(233)
ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE	(13)	(13)
Pertes sur actifs détenus en vue de la vente	(13)	(13)
AUTRES	(445)	(306)
Pertes sur immobilisations corporelles	(160)	(63)
Autres pertes	(285)	(243)
PASSIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI	(3)	(6)
Pertes sur passifs financiers	(3)	(6)
TOTAL DES PERTES	(3.033)	(3.838)
TOTAL RÉSULTAT NET SUR INVESTISSEMENTS ET DETTES	14.842	56.401

Le résultat net sur investissements et dettes augmente de EUR 41,6 millions, ou 280,0%, pour atteindre EUR 56 millions (31 décembre 2021: EUR 15 millions).

Belfius a réalisé des plus-values de EUR 35,4 millions sur la vente d'immobilisations corporelles, principalement sur la vente partielle du bâtiment Pachéco (EUR 22,2 millions) et la vente de différents bureaux bancaires (EUR 12,3 millions). En 2021, des plus-values de EUR 15 millions ont été réalisées, principalement sur la vente de différents bureaux bancaires ainsi que sur la vente d'un immeuble à Malines. En 2022, une plus-value de EUR 12,9 millions a été réalisée sur la vente d'Alysea (une filiale investissant dans une maison de repos au Luxembourg).

En outre, Belfius Insurance a réalisé des plus-values en 2022 pour EUR 10 millions sur la vente d'obligations, partiellement compensées par une moins-value de EUR 1 million (contre aucun résultat réalisé sur la vente d'obligations en 2021).

Le tableau ci-dessous présente un résumé des gains et pertes réalisés résultant de la décomptabilisation des instruments financiers dépréciés et non dépréciés. Ces gains et pertes réalisés peuvent être comptabilisés à la ligne «Résultat net sur investissements et dettes» pour les instruments de dette non dépréciés évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (note 7.5.) ou à la ligne «Dépréciations d'instruments financiers et provisions pour engagements de crédit» pour les instruments de dette dépréciés et les prêts et avances non dépréciés (note 7.13.).

1. Profits ou pertes réalisés résultant de la décomptabilisation d'instruments de dettes évalués au coût amorti (dépréciés et non dépréciés)

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
PROFITS RÉSULTANT DE LA DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS NON DÉPRÉCIÉS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI	2.801	2.380
Profits sur prêts et créances	759	499
Profits sur titres de créance émis par des entités publiques	226	345
Profits sur autres titres de créance	1.816	1.536
PROFITS RÉSULTANT DE LA DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS DÉPRÉCIÉS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI	10.890	12.477
Profits sur prêts et créances dépréciés	10.890	12.477
PERTES RÉSULTANT DE LA DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS NON DÉPRÉCIÉS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI	(4.312)	(5.742)
Pertes sur prêts et créances	(2.083)	(1.393)
Pertes sur titres de créance émis par des entités publiques	(70)	(3.062)
Pertes sur autres titres de créance	(2.159)	(1.287)
PERTES RÉSULTANT DE LA DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS DÉPRÉCIÉS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI	(10.759)	(12.757)
Pertes sur prêts et créances dépréciés	(10.759)	(12.757)

2. Profits ou pertes réalisés résultant de la décomptabilisation d'instruments de dettes évalués par le biais des autres éléments du résultat global (dépréciés et non dépréciés)

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
PROFITS RÉSULTANT DE LA DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS NON DÉPRÉCIÉS ÉVALUÉS PAR LE BIAIS DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	1.595	9.647
Profits sur prêts et créances	26	165
Profits sur titres de créance émis par des entités publiques	724	9.133
Profits sur autres titres de créance	845	349
PROFITS RÉSULTANT DE LA DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS DÉPRÉCIÉS ÉVALUÉS PAR LE BIAIS DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	0	0
PERTES RÉSULTANT DE LA DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS NON DÉPRÉCIÉS ÉVALUÉS PAR LE BIAIS DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	(612)	(2.552)
Pertes sur prêts et créances	(111)	(1.097)
Pertes sur titres de créance émis par des entités publiques	(197)	(1.221)
Pertes sur autres titres de créance	(304)	(233)
PERTES RÉSULTANT DE LA DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS DÉPRÉCIÉS ÉVALUÉS PAR LE BIAIS DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	0	0

7.6. Honoraires et commissions perçus – versés

(en milliers d'EUR)	31/12/21			31/12/22		
	Perçus	Versés	Net	Perçus	Versés	Net
Commissions sur fonds communs de placement gérés par des tiers	380.380	(67.508)	312.872	386.893	(67.987)	318.906
Activité d'assurance	129.623	(4.042)	125.580	148.803	(4.546)	144.256
Activité de crédit	45.511	(5.579)	39.932	51.229	(6.826)	44.403
Achat et vente de titres	16.324	(934)	15.391	17.489	(1.417)	16.072
Achat et vente de parts d'OPCVM	58.920	(28)	58.892	43.212	(3)	43.209
Services de paiement	195.669	(66.654)	129.015	227.288	(72.891)	154.397
Commissions à des intermédiaires non exclusifs	1.837	(12.476)	(10.639)	1.400	(13.287)	(11.887)
Services sur titres autres que la garde	5.909	(1.620)	4.289	5.641	(1.587)	4.054
Conservation	32.605	(3.759)	28.847	31.694	(4.601)	27.093
Émissions et placements de titres	9.965	(5.040)	4.926	7.471	(5.255)	2.216
Commissions de services sur titrisation	177	0	177	160	0	160
Services de conseil et gestion discrétionnaire	42.144	(7.819)	34.325	42.417	(3.589)	38.828
Compensation et règlement	12.629	(5.076)	7.554	10.946	(6.164)	4.782
Prêts de titres	6.196	(0)	6.195	2.791	(7)	2.783
Garanties financières	4.107	(4.199)	(92)	3.589	(3.250)	339
Beyond banking and insurance	253	(13)	240	1.835	(1.234)	601
TOTAL	942.249	(184.745)	757.504	982.858	(192.643)	790.215

Le revenu des commissions nettes augmente de EUR 32,7 millions, ou 4,3%, pour atteindre EUR 790 millions (31 décembre 2021: EUR 758 millions). Cette augmentation est principalement attribuable à une hausse des revenus de commissions sur les services de paiement (+EUR 25 millions) résultant de l'augmentation du volume de transactions et de l'implémentation du Private Membership, ainsi qu'à l'augmentation des commissions sur l'activité d'assurance (EUR +19 millions), en ligne avec le dynamique commerciale. Les commissions sur les services de gestion d'actifs ont diminué de EUR 10 millions en ligne avec la détérioration des marchés financiers et la diminution des transactions de fonds.

7.7. Résultats des assurances

Il est à noter que Belfius a choisi de présenter les chiffres relatifs aux résultats techniques des activités d'assurance, y compris les transactions intragroupe entre les entités bancaires et assurances, car celles-ci concernent principalement les contrats d'assurance conclus entre la banque et les entités d'assurance du groupe et les commissions de distribution que l'assureur verse à la banque. Veuillez-vous référer à la note 7.6. «Honoraires et commissions perçus – versés» pour plus de détails sur les revenus de commissions des activités d'assurance.

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
PRIMES BRUTES ACQUISES		
Dans le compte de résultats consolidé (tel que présenté à l'état des résultats)	1.506.818	1.896.220
Transactions intragroupe	6 315	7.209
Primes brutes acquises, y compris les transactions intragroupe	1.513.133	1.903.429

1. Résumé par activité

Veuillez vous référer à la note IV. «Analyse par secteur opérationnel», partie B, segmentation par périmètre de contribution, pour une ventilation de la contribution de la Belfius Banque et de Belfius Insurance dans le résultat du groupe. La contribution au «résultat technique» renvoie également au compte de résultats IX, «Résultat technique des activités d'assurance», car seules les activités d'assurance sont déclarées sur cette ligne.

La ventilation supplémentaire de la contribution de Belfius Insurance entre les activités Vie, Non-Vie et Non-technique est basée sur les résultats des activités d'assurance et des portefeuilles d'investissement correspondants.

A. Compte de résultats consolidé

(en milliers d'EUR)	31/12/21				31/12/22			
	Vie	Non-Vie	Non-Technique	Total	Vie	Non-Vie	Non-Technique	Total
REVENUS	302.312	210.575	26.320	539.207	337.664	226.245	2.920	566.829
Résultat technique⁽¹⁾	(102.753)	175.669	0	72.916	(51.999)	202.110	0	150.111
Primes brutes acquises	748.961	764.173	0	1.513.133	1.106.188	797.241	0	1.903.429
Autres produits et charges techniques	(851.714)	(588.504)	0	(1.440.218)	(1.158.186)	(595.131)	0	(1.753.317)
Résultat financier	381.901	34.741	24.561	441.203	360.101	24.084	(391)	383.795
Produits d'intérêts, Charges d'intérêts, Dividendes	371.800	35.070	20.684	427.554	326.762	27.944	16.286	370.992
Résultat net sur investissements et dettes	1.202	6	(283)	925	40 166	76	(268)	39.974
Résultat net des sociétés mises en équivalence, Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultats, Autres revenus, Autres charges	8.900	(335)	4.160	12.725	(6.827)	(3.935)	(16.410)	(27.171)
Honoraires et commissions perçus, Honoraires et commissions versés	23.164	165	1.759	25.088	29.562	51	3.311	32.923
CHARGES	(74.847)	(158.625)	(23.166)	(256.638)	(81.970)	(177.589)	(23.284)	(282.844)
Dépréciations des prêts et créances et provisions pour engagements de crédit, Dépréciations d'écarts d'acquisition	(519)	233	247	(39)	(13.341)	(201)	(963)	(14.505)
Dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(3)	0	(847)	(850)	(12)	0	(1.323)	(1.335)
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT	226.944	52.183	2.554	281.681	242.342	48.455	(22.651)	268.146
(Charges) Revenus d'impôt	(49.906)	(11.137)	(1.086)	(62.130)	(49.770)	(9.951)	4.786	(54.935)
RÉSULTAT NET	177.037	41.046	1.467	219.551	192.572	38.504	(17.865)	213.211
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	(0)	0	630	630	0	0	819	819
Attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère	177.037	41.046	837	218.920	192.572	38.504	(18.684)	212.393

(1) Compte de résultats IX. «Résultat technique des activités d'assurance»

B. Bilan consolidé

	31/12/21				31/12/22			
	Vie	Non-Vie	Non-Technique	Total	Vie	Non-Vie	Non-Technique	Total
(en milliers d'EUR)								
PROVISIONS TECHNIQUES DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES								
Provisions techniques relatives aux activités d'assurance	10.727.342	1.470.179	0	12.197.521	10.051.018	1.452.454	0	11.503.472
Provisions techniques unit-linked	4.245.672	0	0	4.245.672	3.969.934	0	0	3.969.934
Part des réassureurs dans les provisions techniques	12.313	118.577	0	130.890	11.403	127.561	0	138.964

Le résultat technique des activités d'assurance vie et non-vie augmente de EUR 77,2 millions pour atteindre un profit de EUR 150 millions (31 décembre 2021: un profit de EUR 73 millions).

Le résultat technique des activités d'assurance Vie s'est amélioré de EUR 51 millions pour atteindre une perte de EUR 52 millions. Les garanties d'intérêts ont diminué de EUR 18 millions en raison de la baisse de l'encours de la Branche 21 Vie. En outre, Belfius a enregistré une libération de EUR 48 millions de provisions Vie en 2022, conformément au cadre d'appétit pour le risque tandis qu'une libération de EUR 15 millions avait été effectuée en 2021.

En Non-Vie, la marge technique a augmenté de EUR 26 millions pour atteindre EUR 202 millions. Le résultat

Non-Vie a été impacté positivement par l'augmentation des primes brutes encaissées et par la réalisation de bonis sur les sinistres des années précédentes (EUR 25 millions). Le coût des catastrophes naturelles, net de réassurance, s'élève à EUR 33,8 millions en 2022, contre EUR 27,5 millions en 2021. Le coût des catastrophes naturelles en 2022, net de réassurance, résulte principalement des tempêtes Dudley, Eunice et Franklin de février 2022 (EUR 25 millions), l'impact sur le compte de résultats est toutefois limité grâce à l'intervention de la réassurance pour un montant de EUR 30,5 millions. En outre, la charge moyenne des sinistres a augmenté à cause de l'impact de l'inflation. Suite à la réévaluation des provisions techniques, une reprise de provisions pour sinistres a été comptabilisée au premier semestre 2022 à hauteur de EUR 8 millions, conformément au cadre d'appétence au risque.

2. Primes brutes acquises Vie

	31/12/21			31/12/22		
	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD	Total	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD	Total
(en milliers d'EUR)						
Primes brutes émises	538.241	210.719	748.961	494.118	612.070	1.106.188
Variation de la provision brute pour primes non acquises (UPR)	0	0	0	0	0	0
PRIMES BRUTES ACQUISES	538.241	210.719	748.961	494.118	612.070	1.106.188

(en milliers d'EUR)		31/12/2021	31/12/2022
PRIMES BRUTES ÉMISES VIE		748.961	1.106.188
Affaires directes		748.961	1.106.188
Réassurance acceptée		0	0

(en milliers d'EUR)		31/12/2021	31/12/2022
PRIMES BRUTES ÉMISES UNIT-LINKED		333.220	238.382

3. Aperçu des assurances non-vie par groupe de produits

	Primes brutes acquises	Charges pour sinistre et autres frais techniques	Commissions d'acquisition	Résultat technique de réassurance	Revenus financiers	Frais de gestion	Autres	Résultat net avant impôt
(en milliers d'EUR)								
TOTAL								
AU 31 DÉCEMBRE 2021	764.173	(502.135)	(149.134)	62.664	34.741	(158.627)	498	52.181
RÉASSURANCE ACCEPTÉE	432	1.584	(46)	2.243	601	0	(15)	4.801
AFFAIRES DIRECTES	763.741	(503.719)	(149.088)	60.421	34.140	(158.627)	513	47.380
Tous risques/accidents	129.211	(51.161)	(27.271)	(2.737)	6.383	(28.902)	(115)	25.408
Véhicules motorisés/ responsabilité civile	184.760	(105.418)	(30.946)	(952)	14.122	(39.009)	(297)	22.259
Véhicules motorisés/ autres branches	115.226	(66.334)	(21.502)	3.680	1.100	(27.771)	(24)	4.375
Incendie et autres sinistres	273.596	(227.279)	(65.963)	62.140	7.392	(49.484)	(136)	266
Autres ⁽¹⁾	60.949	(53.528)	(3.406)	(1.710)	5.144	(13.461)	1.085	(4.928)

	Primes brutes acquises	Charges pour sinistre et autres frais techniques	Commissions d'acquisition	Résultat technique de réassurance	Revenus financiers	Frais de gestion	Autres	Résultat net avant impôt
(en milliers d'EUR)								
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2022	797.241	(450.438)	(156.420)	11.728	24.084	(177.589)	(150)	48.455
RÉASSURANCE ACCEPTÉE	395	(1 029)	(47)	1.947	497	0	(11)	1.753
AFFAIRES DIRECTES	796.846	(449.409)	(156.374)	9.781	23.588	(177.589)	(140)	46.702
Tous risques/accidents	137.433	(55.045)	(28.804)	(6.121)	4.233	(34.054)	(548)	17.094
Véhicules motorisés/ responsabilité civile	188.382	(94.518)	(31.935)	(5.832)	10.079	(42.722)	(99)	23.356
Véhicules motorisés/ autres branches	118.186	(66 303)	(21 663)	(218)	817	(29.780)	(15)	1.024
Incendie et autres sinistres	290.923	(175.702)	(70.582)	22.164	4.963	(55.918)	(210)	15.637
Autres ⁽¹⁾	61.921	(57.840)	(3.390)	(213)	3.496	(15.115)	732	(10.408)

(1) Comprend Crédits et cautions, la distribution Non-Vie, maladie et les accidents du travail.

7.8. Autres revenus

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
Loyers perçus d'immeubles de placement ⁽¹⁾	43.432	48.047
Autres loyers perçus	4.881	5.741
Autres revenus bancaires et d'assurance ⁽²⁾	1.748	4.909
Reprises de provisions pour litiges ⁽³⁾	14.757	41.644
Projets immobiliers	9.745	4.951
Activités de financement d'actifs ⁽⁴⁾	101.720	190.346
Autres revenus d'autres activités	64.587	78.208
AUTRES REVENUS	240.869	373.847

(1) Les loyers perçus d'immeubles de placement ont augmenté parallèlement aux investissements dans l'immobilier.

(2) En 2022, EUR 3,9 millions de la taxe sur les comptes titres sur les fonds de la Branche 23 a été récupéré des clients, en comparaison avec 1,1 million en 2021.

(3) Nous renvoyons à l'annexe 6.6. «Provisions et passifs éventuels» pour une description plus détaillée. Il est à noter que les provisions complémentaires pour litiges sont comptabilisées en autres charges (nous renvoyons à la note 7.9.).

(4) Les autres revenus provenant des activités de financement d'actifs ont augmenté en raison de la reclassification des contrats de leasing de Belfius Auto Lease en leasing opérationnel.

Les autres revenus ont augmenté de EUR 133 millions par rapport à 2021 principalement en raison de l'augmentation des autres revenus provenant des activités de financement d'actifs (EUR +89 millions), cette augmentation s'explique par la reclassification des contrats de leasing de Belfius

Auto Lease en leasing opérationnel. Les reprises de provisions pour litiges ont augmenté (EUR +27 million) et sont expliquées par les mouvements de taux d'intérêt.

7.9. Autres charges

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
Taxes du secteur ⁽¹⁾	(269.071)	(276.809)
Autres taxes ⁽²⁾	(8.546)	(6.263)
Charges des immeubles de placement ayant généré un revenu au cours de l'exercice courant	(28.463)	(33.509)
Autres frais bancaires	(1.172)	(998)
Provisions pour litiges	(7.305)	(8.845)
Projets immobiliers	(7.389)	(4.269)
Activités de financement d'actifs ⁽³⁾	(97.703)	(150.776)
Autres dépenses d'autres activités ⁽⁴⁾	(64.850)	(87.466)
AUTRES DÉPENSES	(484.499)	(568.935)

(1) Les taxes du secteur sont des taxes spécifiques pour les institutions financières, y compris

- les Contributions au Système de Garantie des Dépôts,
- la taxe de Souscription,
- la Contribution de Stabilité Financière et
- la contribution au Fonds de Résolution Unique.

Belfius a choisi dans le passé de payer une partie de sa contribution au Fonds de Résolution Unique par un Engagement de Paiement Irrévocable. Cet engagement de paiement était entièrement couvert par du cash collatéral. Pour cela, Belfius a enregistré EUR 30,5 millions dans ses comptes hors bilan (contre EUR 17,5 millions fin 2021).

(2) Les «Autres taxes» comprennent la taxe sur les comptes titres, principalement sur les fonds de la Branche 23 de Belfius Insurance pour EUR 6,1 millions.

(3) L'augmentation des autres charges des activités de financement d'actifs est due à la reclassification des contrats de leasing de Belfius Auto Lease en leasing opérationnel.

(4) Les «Autres dépenses d'autres activités» incluent des autres dépenses opérationnelles et d'autres impôts d'exploitation.

Les autres charges ont augmenté de EUR 84 millions par rapport à 2021, principalement en raison de l'augmentation des autres charges des activités de financement d'actifs (EUR +53 millions), cette augmentation s'explique par la reclassification des contrats de leasing de Belfius Auto Lease en leasing opérationnel. Les taxes du secteur ont augmenté de EUR 8 millions par rapport à 2021 pour atteindre un montant total de EUR 277 millions.

7.10. Frais de personnel

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
Rémunérations et salaires	(447.065)	(492.487)
Sécurité sociale et coûts d'assurance	(125.475)	(136.342)
Charges de retraites – régimes à prestations définies ⁽¹⁾	(61.764)	(59.608)
Charges de retraites – régimes à cotisations définies ⁽¹⁾	(399)	(385)
Autres obligations postérieures à l'emploi (reprise / utilisation)	69	(9)
Paiements fondés sur des actions	0	0
Autres avantages à long terme du personnel	504	3.073
Coûts de restructuration (reprise/utilisation) ⁽¹⁾	10.994	6.887
Autres dépenses	(17.927)	(20.988)
TOTAL	(641.064)	(699.860)

(1) Nous renvoyons à l'annexe 6.6. «Provisions et passifs éventuels» pour une description plus détaillée.

Les frais de personnel augmentent de EUR 58,8 millions, ou 9,2%, pour atteindre EUR 700 millions (31 décembre 2021: EUR 641 millions), en raison principalement de l'évolution salariale dans le contexte inflationniste de 2022 ainsi que de l'augmentation des ETP.

ETP moyen au 31 décembre 2021	Belgique	Luxembourg	Irlande	Intégralement consolidé
Cadres supérieurs	154	1	1	156
Salariés	6.045	5	6	6.056
TOTAL	6.199	6	7	6.212
dont le groupe bancaire	4.911	4	7	4.922
dont le groupe assureur	1.288	2	0	1.290

ETP moyen au 31 décembre 2022	Belgique	Luxembourg	Irlande	Intégralement consolidé
Cadres supérieurs	180	1	1	182
Salariés	6.151	5	5	6.161
TOTAL	6.331	6	6	6.343
dont le groupe bancaire	5.037	4	6	5.047
dont le groupe assureur	1.294	2	0	1.296

7.11. Frais généraux et administratifs

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
Charges d'occupation des locaux	(27.458)	(30.377)
Locations (sauf charges informatiques)	(1.958)	(3.680)
Honoraires professionnels	(89.282)	(129.673)
Marketing, publicité et relations publiques	(40.091)	(48.088)
Charges informatiques	(184.628)	(208.288)
Coûts des logiciels et coûts de recherche et développement	(34.597)	(35.201)
Entretiens et réparations	(344)	(368)
Coûts de restructuration autres que ceux liés au personnel	2.603	0
Assurances (sauf celles liées aux pensions)	(4.925)	(4.201)
Transport de fonds	(7.845)	(6.158)
Impôts d'exploitation	(13.494)	(14.014)
Autres frais généraux et administratifs	(80.623)	(92.399)
TOTAL	(482.642)	(572.446)

Les frais généraux et administratifs augmentent de EUR 89,8 millions, ou 18,6%, pour atteindre EUR 572 millions (31 décembre 2021: EUR 483 millions), en raison de l'impact de l'inflation et en ligne avec nos investissements dans la main d'œuvre externe, le numérique et l'automatisation

ainsi que dans notre marque commerciale. Les honoraires professionnels ont augmenté en raison des coûts de consultation pour certains projets stratégiques. Les coûts marketing ont également augmenté dus à divers campagnes de marque.

7.12. Amortissements sur actifs immobilisés

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
Amortissements des bâtiments	(23.560)	(23.094)
Amortissements des autres immobilisations corporelles	(9.855)	(8.984)
Amortissements des actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation	(4.995)	(4.440)
Amortissements des immobilisations incorporelles	(94.422)	(94.582)
TOTAL	(132.833)	(131.100)

Les dépréciations et les amortissements sur actifs immobilisés diminuent de EUR 1,7 million, ou -1,3%, pour atteindre EUR 131 millions (31 décembre 2021: EUR 133 millions), à la suite des amortissements accélérés pour un montant de EUR 16 millions comptabilisés à la fin de l'année 2021, partiellement compensés par les amortissements accélérés

pour un montant de EUR 19 millions comptabilisés à la fin de l'année 2022 en raison de la révision de la durée de vie utile des logiciels développés en interne compte tenu de l'évolution rapide de la technologie et de l'adoption accélérée des services numériques.

7.13. Dépréciations d'instruments financiers et provisions pour engagements de crédit

1. Résumé

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
Dépréciation sur investissements financiers et engagements hors bilan - phase 1	4.920	(64.156)
Dépréciation sur investissements financiers et engagements hors bilan - phase 2	73.842	18.604
Dépréciation sur investissements financiers, autres actifs et engagements hors bilan - phase 3	(77.401)	(60.137)
TOTAL	1.361	(105.689)

Les dépréciations d'instruments financiers et provisions pour engagements de crédit augmentent de EUR 107,0 millions pour atteindre EUR -106 millions (31 décembre 2021: EUR 1 million).

En 2021, Belfius a mis à jour les scénarios macroéconomiques sous-jacents en raison d'une amélioration macroéconomique générale ainsi que de la réévaluation des management overlays, ce qui a entraîné la reprise d'une partie des dépréciations de phase 1 et 2 comptabilisées en 2020 dans le cadre de la pandémie du Covid-19. Comme d'habitude, des dépréciations ont également été comptabilisées sur un nombre limité d'expositions en défaut (phase 3) au cours de 2021 et à la suite des évolutions de portefeuille.

En 2022, Belfius a mis à jour les scénarios macroéconomiques sous-jacents pour prendre en compte l'augmentation des incertitudes macroéconomiques (dues entre autres aux effets de second tour de la crise du Covid-19, de l'environnement inflationniste et de la situation géopolitique), ce qui a entraîné une augmentation des dépréciations de phase 1 et 2. Les management overlays pour certaines poches de risque et des contreparties individuelles ont également été réévalués, entraînant des reprises partielles de dépréciations de phase 2 comptabilisées en 2020. Comme de coutume, des dépréciations ont également été comptabilisées sur un nombre limité d'entreprises clientes qui sont entrées en phase 3 au cours de l'année 2022. Globalement, il en résulte un coût du risque négatif de EUR -106 millions en 2022. Des informations additionnelles plus détaillées sont fournies dans la section Risque Crédit du rapport de gestion.

2. Dépréciation sur investissements financiers et engagements hors bilan - phase 1

(en milliers d'EUR)	31/12/21				
	Dotations	Reprises	Profits	Pertes	Total
Prêts et créances sur établissements de crédit	(783)	68	0	0	(715)
Prêts et créances	(94.531)	97.445	0	0	2.914
Titres de créance	(834)	2.048	0	0	1.214
Engagements hors bilan	(27.178)	28.685	0	0	1.507
TOTAL	(123.326)	128.246	0	0	4.920

(en milliers d'EUR)	31/12/22				
	Dotations	Reprises	Profits	Pertes	Total
Prêts et créances sur établissements de crédit	(547)	770	0	0	223
Prêts et créances	(137.479)	90.877	0	0	(46.602)
Titres de créance	(1.721)	729	0	0	(992)
Engagements hors bilan	(42.449)	25.664	0	0	(16.785)
TOTAL	(182.196)	118.040	0	0	(64.156)

Les dépréciations en phase 1 ont augmenté de EUR 64 millions en 2022, principalement à la suite de la mise à jour des scénarios macroéconomiques sous-jacents à la baisse ainsi que de la mise à jour de leurs pondérations respectives au cours du deuxième semestre de 2022 pour prendre en compte l'augmentation des incertitudes macroéconomiques (due entre autres aux effets de second ordre de la

crise du Covid, de l'environnement inflationniste et de la situation géopolitique). Les overlays pour les expositions vulnérables et contreparties individuelles ont été réévaluées prenant en compte l'accroissement des risques relatifs à l'énergie, l'inflation, le conflit Russie/Ukraine et la réduction des impacts de la crise du Covid-19.

3. Dépréciation sur investissements financiers et engagements hors bilan - phase 2

31/12/21					
(en milliers d'EUR)	Dotations	Reprises	Profits	Pertes	Total
Prêts et créances sur établissements de crédit	(10)	320	0	0	310
Prêts et créances	(283.617)	357.370	759	(2.083)	72.430
Titres de créance	(23.618)	16.677	972	(269)	(6.238)
Engagements hors bilan	(74.890)	82.230	0	0	7.340
TOTAL	(382.135)	456.598	1.730	(2.352)	73.842

31/12/22					
(en milliers d'EUR)	Dotations	Reprises	Profits	Pertes	Total
Prêts et créances sur établissements de crédit	(22)	89	0	0	67
Prêts et créances	(319.168)	317.170	499	(1.393)	(2.893)
Titres de créance	(48.625)	65.863	406	(3.387)	14.256
Engagements hors bilan	(69.737)	76.910	0	0	7.173
TOTAL	(437.552)	460.032	905	(4.780)	18.604

Les dépréciations en phase 2 ont diminué de EUR 19 millions en 2022 en raison de la réévaluation des management overlays pour les expositions vulnérables et les contreparties individuelles, prenant en compte l'accroissement des risques relatifs à l'énergie, à l'inflation, au conflit Russie/Ukraine et la réduction des impacts de la crise du Covid-19. La dépréciation en phase 2 sur les titres de créance a diminué de EUR 14 millions. Au 3^e trimestre 2022, Belfius a prolongé un certain nombre de contrats de protection de crédit sur

certaines obligations de services publics et d'infrastructures. Cela a conduit à une reprise des dépréciations de phase 2 correspondantes, ce qui a entraîné un impact positif de EUR 49,8 millions dans les «dépréciations sur instruments financiers et provisions pour engagements de crédit». En outre, Belfius a ajouté des overlays sur le portefeuille obligataire pour tenir compte du risque accru lié à certains secteurs britanniques et à l'inflation, ce qui a entraîné des dépréciations supplémentaires de EUR 30,1 millions.

4. Dépréciation sur investissements financiers, autres actifs et engagements hors bilan - phase 3

31/12/21							
(en milliers d'EUR)	Dotations	Reprises	Sorties de bilan	Profits	Pertes	Recouvrements	Total
Prêts et créances sur établissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances	(257.527)	174.630	(5.466)	6.355	(10.759)	10.420	(82.348)
Titres de créance	0	0	0	0	0	0	0
Engagements hors bilan	(5.781)	11.440	0	0	0	0	5.658
Autres actifs ⁽¹⁾	(1.343)	632	0	0	0	0	(711)
TOTAL	(264.652)	186.701	(5.466)	6.355	(10.759)	10.420	(77.401)

31/12/22							
(en milliers d'EUR)	Dotations	Reprises	Sorties de bilan	Profits	Pertes	Recouvrements	Total
Prêts et créances sur établissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances	(219.850)	171.181	(9.608)	8.712	(12.757)	12.177	(50.144)
Titres de créance	(8.000)	0	0	0	0	0	(8.000)
Engagements hors bilan	(4.644)	4.599	0	0	0	0	(44)
Autres actifs ⁽¹⁾	(2.075)	127	0	0	0	0	(1.948)
TOTAL	(234.569)	175.908	(9.608)	8.712	(12.757)	12.177	(60.137)

(1) Il s'agit des dépréciations sur des autres actifs d'assurance principalement (i.e. créances de réassurance), faisant l'objet d'une dépréciation et figurant au bilan en autres actifs.

Les dépréciations de phase 3 ont augmenté de EUR 60 millions en 2022. Des dépréciations ont également été constatées sur un nombre historiquement limité d'expositions en défaut (stage 3).

7.14. Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
Dépréciation des immeubles de placement	(6)	(12)
Dépréciation des terrains et des bâtiments	(947)	(714)
Dépréciation des autres immobilisations corporelles	0	0
Dépréciation des actifs détenus en vue de la vente	0	0
Dépréciation des contrats de construction à long terme	0	0
Dépréciation des immobilisations incorporelles	(844)	(1.323)
Dépréciation des actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation	0	0
TOTAL	(1.797)	(2.049)

Les dépréciations d'actifs corporels et incorporels augmentent de EUR 0,3 million à EUR 2,0 millions (31 décembre 2021: EUR 1,8 million).

Belfius a réévalué ses actifs corporels et incorporels, ce qui a entraîné une dépréciation de EUR 1,9 million sur les actifs incorporels de Jane ainsi qu'une reprise de dépréciation de EUR 0,6 million sur les actifs incorporels de Jaimy.

7.15. Dépréciation d'écarts d'acquisition

Néant.

Le test de dépréciation annuel ne nécessitait pas une dépréciation d'écarts d'acquisition. Ce test de dépréciation a été réalisé en comparant la valeur des fonds propres de Belfius Insurance à la «valeur utile». Cette «valeur utile» a été déterminée selon un modèle de flux de trésorerie actualisés basé sur les données suivantes:

- plan financier pour 5 ans,
- taux d'actualisation: un coût de fonds propres de 10% et
- taux de croissance à long terme pour la Belgique de 0,5%.

Notez que le plan financier n'a qu'un impact limité sur le test de dépréciation. Les principaux facteurs sont la courbe d'actualisation et le taux de croissance à long terme. Sur la base de ce scénario, un excédent pourrait être identifié, notez qu'il n'y a pas eu de changement dans les paramètres par rapport à l'année dernière.

Pour 2021 et 2022, tous les scénarios (allant d'un taux de croissance de -2% à +2% et d'un taux d'actualisation de 6% à 12%) ont montré qu'aucune dépréciation n'était nécessaire. Les hypothèses pour ces scénarios sont alignées sur l'évolution attendue des résultats dans le plan financier et sur les conditions du marché pour les coûts des capitaux.

7.16. (Charges) Revenus d'impôt

	31/12/21			31/12/22		
	Impôt sur le résultat de l'exercice	Autres charges d'impôt	Total	Impôt sur le résultat de l'exercice	Autres charges d'impôt	Total
(en milliers d'EUR)						
Charges/revenus d'impôt courants:						
Impôt sur les bénéfices de l'exercice en cours	(245.558)		(245.558)	(281.766)		(281.766)
Charges/revenus d'impôt courants:						
Impôt sur les bénéfices de l'année précédente		10.560	10.560		14.870	14.870
Charges/revenus d'impôt courants:						
Provision pour litiges fiscaux		0	0		0	0
IMPÔTS COURANTS TOTAUX			(234.998)			(266.896)
Impôt différé sur l'exercice en cours	(51.237)		(51.237)	(16.392)		(16.392)
Impôt différé de l'année précédente		(3.864)	(3.864)		4.569	4.569
IMPÔTS DIFFÉRÉS TOTAUX			(55.100)			(11.823)
GRAND TOTAL	(296.794)	6.697	(290.098)	(298.158)	19.439	(278.719)
IMPÔT SUR LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE			(296.794)			(298.158)
AUTRES CHARGES D'IMPÔT		6.697			19.439	
TOTAL			(290.098)			(278.719)
Taux d'imposition effectif			23,67%			22,22%

Impôt sur le résultat de l'exercice

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT	1.225.714	1.254.611
Bénéfices et pertes des sociétés mises en équivalence	2.449	3.993
BASE DE L'IMPÔT	1.223.265	1.250.618
Taux d'impôt légal	25,00%	25,00%
CHARGE FISCALE UTILISANT LE TAUX LÉGAL	305.816	312.655
Effet fiscal des taux dans d'autres juridictions	3.486	(1.733)
Effet fiscal de produits non taxables ⁽¹⁾	(11.591)	(17.994)
Effet fiscal des charges non déductibles fiscalement	13.485	19.575
Effet fiscal de l'utilisation de pertes fiscales précédemment non comptabilisées	0	(155)
Effet fiscal sur un bénéfice imposable non comptabilisé précédemment en compte de résultats	0	0
Effet fiscal du retraitement d'actifs d'impôts différés non comptabilisés	5.244	(475)
Effet fiscal d'un changement de taux d'impôt	63	0
Éléments imposés à un taux réduit	0	0
Autre augmentation (diminution) dans la charge d'impôt légale	(19.710)	(13.715)
IMPÔT SUR LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE	(296.794)	(298.158)

(1) Principalement des revenus définitivement exemptés d'impôt (dividendes et plus-values sur actions).

Les charges d'impôt, impôts différés compris, diminuent de EUR 11,4 millions, ou -3,9%, pour atteindre EUR 279 millions (31 décembre 2021: EUR 290 millions) malgré une augmentation du bénéfice global avant impôts. Ceci est expliqué principalement par une augmentation des bénéfices non taxables tels que des dividendes, des plus-values non taxables, le bénéfice net de Belfius Ireland (cela conduit à un coût fiscal nul grâce à la reconnaissance d'actifs d'impôts différés précédemment décomptabilisés).

En tant que tel, une diminution du taux de taxation effectif jusqu'à 22,2% peut être observée pour l'année 2022, en comparaison avec 23,7% pour l'année 2021.

La charge d'impôts différée a diminué de EUR 43,3 millions pour atteindre EUR -12 millions (contre un gain de EUR -55 millions au 31 décembre 2021), principalement en raison de différences temporaires pour dépréciations et pour ajustements de juste valeur.

Autres annexes aux comptes annuels consolidés

VIII. Annexes sur les éléments hors bilan

(certains montants ne s'additionnent pas en raison d'arrondis)

8.1. Opérations en délai d'usage (regular way trade)

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
Actifs à livrer et achat d'actifs	1.135.101	1.035.827
Passifs à recevoir et vente d'actifs	10.567.084	8.014.006

8.2. Garanties

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
Garanties données à des établissements de crédit	1.172.459	700.579
Garanties données à la clientèle	4.981.480	5.330.847
Garanties reçues d'établissements de crédit ⁽¹⁾	902.652	495.630
Garanties reçues de la clientèle	27.394.940	27.841.080
Garanties reçues de l'État belge ⁽²⁾	9.190.087	9.193.719

(1) Ce montant comprend les garanties personnelles et les droits de recours similaires obtenus pour les produits dérivés.

(2) Ce montant concerne l'attribution à Belfius du régime de garantie de l'État belge pour les prêts aux PME dans le cadre de la crise du Covid-19. L'allocation de EUR 9,2 milliards est basée sur notre part de marché.

8.3. Engagements de crédit

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
Lignes non utilisées ouvertes à des établissements de crédit	7.456	8.153
Lignes non utilisées ouvertes à la clientèle	31.191.967	31.388.211
Lignes non utilisées obtenues d'établissements de crédit	22.907	1.324
Lignes non utilisées obtenues de la clientèle	0	0

8.4. Autres engagements d'activité de financement

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
Activité d'assurance – Engagements donnés	0	0
Activité d'assurance – Engagements reçus	75.797	76.214
Activité bancaire – Engagements donnés ⁽¹⁾	37.572.545	36.158.553
Activité bancaire – Engagements reçus	91.614.970	95.604.884

(1) Essentiellement relatifs à l'activité de Repos et collatéralisation des dettes auprès de la BCE ou auprès d'autres banques centrales. Belfius a effectué des tirages sur TLTRO, ce qui a donné lieu à une participation totale de EUR 6 milliards de TLTRO III en décembre 2022, en comparaison avec EUR 15,7 milliards fin 2021.

La rubrique «Activité bancaire - engagements donnés» contient également les actifs sous-jacents du programme d'émissions d'obligations (covered bonds). Le patrimoine spécial du programme «covered bonds» comprend essen-

tiellement des crédits immobiliers résidentiels pour un montant (nominal) de EUR 14,1 milliards fin 2022 et un montant (nominal) de EUR 10,9 milliards fin 2021. Voir annexe 6.4. «Titres de créance émis et autres passifs financiers».

8.5. Engagements - passifs éventuels

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
Fonds de résolution unique - Engagements donnés	17.473	30.500

Belfius a choisi dans le passé de payer une partie de sa contribution au Fonds de Résolution Unique par un Engagement de Paiement Irrévocable. Cet engagement de paiement était entièrement couvert par du cash collatéral.

Belfius a enregistré EUR 30,5 millions sur les comptes hors bilan (en comparaison avec un montant de 17,5 millions en 2021), desquels EUR 13 millions sont relatifs à la contribution de 2022.

8.6. Prêts et emprunts d'obligations (dans le cadre de « Bond Lending and Bond Borrowing Transactions »)

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
Prêts de titres	1.376.776	772.357
Emprunts d'obligations	0	5.532

Dans le cadre de sa gestion de la liquidité, Belfius conclut de temps à autre des opérations de prêt obligataire contre des commissions.

IX. Annexes sur l'exposition au risque

(certains montants ne s'additionnent pas en raison d'arrondis)

9.1. Juste valeur

1. La juste valeur des instruments financiers

A. Juste valeur des actifs

(en milliers d'EUR)	31/12/21		
	Valeur comptable	Juste valeur	Différence
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	31.640.347	31.640.347	0
Prêts et créances sur établissements de crédit	10.411.237	10.411.290	54
Évalués au coût amorti	10.411.237	10.411.290	54
Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	0	0	0
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	0	0	0
Prêts et créances	102.678.814	106.207.736	3.528.922
Évalués au coût amorti	101.540.978	105.069.900	3.528.922
Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	99.119	99.119	0
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	1.038.717	1.038.717	0
Dettes représentées par un titre	25.311.569	26.368.944	1.057.376
Évaluées au coût amorti	20.839.937	21.897.312	1.057.376
Évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	3.536.160	3.536.160	0
Évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net	935.472	935.472	0
Instruments fonds propres	1.883.782	1.883.782	0
Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1.423.213	1.423.213	0
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	460.569	460.569	0
Produits liés aux fonds de placement activités d'assurance	4.245.672	4.245.672	0
Dérivés	8.909.039	8.909.039	0
Gain/perte sur élément couvert dans une relation de portfolio hedge pour risque de taux	3.651.783	3.651.783	0
Actifs non courants (groupe d'actifs destiné à être cédé) détenus en vue de la vente et activités abandonnées	26.505	40.777	14.272
TOTAL	188.758.747	193.359.370	4.600.623

(en milliers d'EUR)	31/12/22		
	Valeur comptable	Juste valeur	Différence
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	27.295.434	27.295.434	0
Prêts et créances sur établissements de crédit	4.143.601	4.143.731	129
Évalués au coût amorti	4.143.601	4.143.731	129
Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	0	0	0
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	0	0	0
Prêts et créances	110.310.792	103.031.030	(7.279.762)
Évalués au coût amorti	109.343.655	102.063.893	(7.279.762)
Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	171.152	171.152	0
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	795.986	795.986	0
Dettes représentées par un titre	21.531.518	19.823.960	(1.707.558)
Évaluées au coût amorti	17.494.927	15.787.369	(1.707.558)
Évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	2.997.611	2.997.611	0
Évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net	1.038.979	1.038.979	0
Instruments fonds propres	1.495.205	1.495.205	0
Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1.043.302	1.043.302	0
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	451.902	451.902	0
Produits liés aux fonds de placement activités d'assurance	3.969.934	3.969.934	0
Dérivés	5.893.105	5.893.105	0
Gain/perte sur élément couvert dans une relation de portfolio hedge pour risque de taux	1.134.326	1.134.326	0
Actifs non courants (groupe d'actifs destiné à être cédé) détenus en vue de la vente et activités abandonnées	39.684	51.078	11.394
TOTAL	175.813.599	166.837.802	(8.975.797)

La diminution de la juste valeur du portefeuille de prêts est liée à une augmentation du taux d'intérêt par rapport à la fin de l'année 2021. Il convient de noter qu'une estimation interne du taux de remboursement anticipé potentiel futur a été prise en compte dans la détermination de la juste valeur. L'évolution des titres de créance reflète également l'impact de la hausse des taux d'intérêt et des spreads de crédit.

Pour certains actifs et passifs, Belfius estime que la juste valeur est proche de la valeur comptable. En outre, Belfius estime que le risque de crédit propre n'a pas changé de manière significative et n'a donc pas pris en compte une réévaluation du risque de crédit propre.

B. Juste valeur des dettes

(en milliers d'EUR)	31/12/21		
	Valeur comptable	Juste valeur	Différence
Caisse et avoirs des banques centrales	15.418.072	15.184.689	(233.383)
Dettes et dépôts	107.995.050	108.134.853	139.804
Évalués au coût amorti	107.946.303	108.086.107	139.804
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	48.746	48.746	0
Titres de créance émis et autres passifs financiers	23.145.353	23.628.951	483.597
Évalués au coût amorti	15.116.744	15.600.342	483.597
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	8.028.609	8.028.609	0
Produits liés aux fonds de placement activités d'assurance	4.245.672	4.245.672	0
Dérivés	14.018.729	14.018.729	0
Gain/perte sur élément couvert dans une relation de portfolio hedge pour risque de taux	45.766	45.766	0
Dettes subordonnées	1.642.749	1.720.429	77.680
Évaluées au coût amorti	1.642.749	1.720.429	77.680
Évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net	0	0	0
Passifs inclus dans un groupe destiné à être cédé et activités abandonnées	0	0	0
TOTAL	166.511.391	166.979.089	467.697

(en milliers d'EUR)	31/12/22		
	Valeur comptable	Juste valeur	Différence
Caisse et avoirs des banques centrales	5.904.113	5.808.793	(95.321)
Dettes et dépôts	110.317.127	110.300.005	(17.123)
Évalués au coût amorti	110.297.177	110.280.054	(17.123)
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	19.951	19.951	0
Titres de créance émis et autres passifs financiers	25.928.567	24.889.880	(1.038.687)
Évalués au coût amorti	18.517.096	17.478.409	(1.038.687)
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	7.411.471	7.411.471	0
Produits liés aux fonds de placement activités d'assurance	3.969.934	3.969.934	0
Dérivés	8.248.509	8.248.509	0
Gain/perte sur élément couvert dans une relation de portfolio hedge pour risque de taux	(1.606.023)	(1.606.023)	0
Dettes subordonnées	1.547.204	1.420.786	(126.418)
Évaluées au coût amorti	1.547.204	1.420.786	(126.418)
Évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net	0	0	0
Passifs inclus dans un groupe destiné à être cédé et activités abandonnées	0	0	0
TOTAL	154.309.432	153.031.883	(1.277.549)

Pour certains passifs, Belfius estime que la juste valeur est proche de la valeur comptable. En outre, pour les comptes de paiements et d'épargne la valeur de marché est égale à la valeur comptable. Belfius estime que le risque de

crédit propre n'a pas changé de manière significative et n'a donc pas pris en compte une réévaluation du risque de crédit propre.

2. Analyse de la juste valeur des instruments financiers

A. Actifs

(en milliers d'EUR)	31/12/21			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Prêts et créances	0	25.664.311	90.954.715	116.619.026
Évalués au coût amorti	0	25.564.212	89.916.978	115.481.190
Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	0	99.119	0	99.119
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	0	980	1.037.737	1.038.717
Dettes représentées par un titre	18.114.270	4.314.794	3.939.880	26.368.944
Évaluées au coût amorti	14.777.201	4.084.926	3.035.186	21.897.312
Évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	2.993.542	205.198	337.420	3.536.160
Évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net	343.527	24.671	567.274	935.472
Instruments fonds propres	1.508.816	0	374.966	1.883.782
Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1.062.206	0	361.007	1.423.213
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	446.609	0	13.959	460.569
Produits liés aux fonds de placement activités d'assurance	4.245.672	0	0	4.245.672
Dérivés	530	8.399.344	509.164	8.909.039
Actifs non courants (groupe d'actifs destiné à être cédé) détenus en vue de la vente et activités abandonnées	0	38.541	2.236	40.777
TOTAL	23.869.287	38.416.991	95.780.962	158.067.240

(en milliers d'EUR)	31/12/22			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Prêts et créances	0	22.258.778	84.915.983	107.174.761
Évalués au coût amorti	0	22.086.152	84.121.472	106.207.624
Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	0	171.152	0	171.152
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	0	1.474	794.511	795.986
Dettes représentées par un titre	14.205.155	2.893.074	2.725.731	19.823.960
Évaluées au coût amorti	11.368.608	2.724.468	1.694.293	15.787.369
Évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	2.397.509	157.850	442.253	2.997.611
Évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net	439.038	10.756	589.185	1.038.979
Instruments fonds propres	1.052.162	0	443.043	1.495.205
Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	600.264	0	443.038	1.043.302
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	451.898	0	4	451.902
Produits liés aux fonds de placement activités d'assurance	3.969.934	0	0	3.969.934
Dérivés	2.903	5.693.712	196.490	5.893.105
Actifs non courants (groupe d'actifs destiné à être cédé) détenus en vue de la vente et activités abandonnées	0	26.624	24.453	51.078
TOTAL	19.230.153	30.872.189	88.305.700	138.408.042

Une diminution générale peut être remarquée suite à la hausse des taux d'intérêt en comparaison avec l'année 2021, ayant un impact négatif sur les justes valeurs. Les instruments de dette de niveau 1 et de niveau 2 au coût amorti ont diminué suite à des rachats. Malgré une

augmentation du volume de l'encours des prêts hypothécaires, la juste valeur des prêts et créances de niveau 2 et de niveau 3 mesurés au coût amorti a diminué en comparaison avec 2021 dû à l'évolution à la baisse des justes valeurs suite à l'augmentation des taux d'intérêt.

B. Dettes

(en milliers d'EUR)	31/12/21			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Dettes et dépôts	0	107.986.656	148.197	108 134.853
Évalués au coût amorti	0	107.937.910	148.197	108 086.107
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	0	48.746	0	48.746
Titres de créance émis et autres passifs financiers	10.482.630	6.181.391	6.964.930	23.628.951
Évalués au coût amorti	10.239.322	667.706	4.693.314	15.600.342
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	243.308	5.513.685	2.271.616	8.028.609
Produits liés aux fonds de placement activités d'assurance	4.245.672	0	0	4.245.672
Dérivés	349	13.497.350	521.029	14.018.729
Dettes subordonnées	1.432.589	87.008	200.832	1.720.429
Évaluées au coût amorti	1.432.589	87.008	200.832	1.720.429
TOTAL	16.161.240	127.752.405	7.834.988	151.748.634

(en milliers d'EUR)	31/12/22			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Dettes et dépôts	0	108 165 528	2.134.477	110.300.005
Évalués au coût amorti	0	108 145 577	2.134.477	110.280.054
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	0	19 951	0	19.951
Titres de créance émis et autres passifs financiers	9.735.369	5 069 436	10.085.075	24.889.880
Évalués au coût amorti	9.573.919	491.236	7.413.254	17.478.409
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	161.451	4.578.200	2.671.821	7.411.471
Produits liés aux fonds de placement activités d'assurance	3.969.934	0	0	3.969.934
Dérivés	4.151	7.716.625	527.732	8.248.509
Dettes subordonnées	1.201.795	77.173	141.818	1.420.786
Évaluées au coût amorti	1.201.795	77.173	141.818	1.420.786
TOTAL	14.911.250	121.028.761	12.889.103	148.829.113

L'augmentation d'emprunts et de dépôts de niveau 2 est principalement liée à l'augmentation des dépôts à vue et des comptes d'épargne. Il convient de noter qu'au vu de la nature à très court terme de ces dépôts, leur juste valeur n'est pas déterminée. La diminution des instruments dérivés de niveau 2 est principalement due aux évolutions de juste valeur suite à l'augmentation des taux d'intérêt (principalement l'inflation). L'augmentation des titres de créance de niveau 3 émis est principalement due à de nouvelles émissions de titres de créance par Belfius Financing Company.

3. Transfert entre niveau 1 et niveau 2 de la juste valeur des actifs et passifs évalués à la juste valeur dans le bilan

A. Actifs évalués à la juste valeur dans le bilan

(en milliers d'EUR)	31/12/21		31/12/22	
	De niveau 1 à niveau 2	De niveau 2 à niveau 1	De niveau 1 à niveau 2	De niveau 2 à niveau 1
Dettes représentées par un titre	0	72.267	43.259	10.162
Évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	0	51.422	43.259	10.162
Évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net	0	20.845	0	0
Dérivés	0	0	0	0
TOTAL	0	72.267	43.259	10.162

B. Passifs évalués à la juste valeur dans le bilan

(en milliers d'EUR)	31/12/21		31/12/22	
	De niveau 1 à niveau 2	De niveau 2 à niveau 1	De niveau 1 à niveau 2	De niveau 2 à niveau 1
Titres de créance émis et autres passifs financiers	15.443	0	0	0
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	15.443	0	0	0
TOTAL	15.443	0	0	0

4. Réconciliation niveau 3

A. Actifs

	31/12/21									
	Solde d'ouverture	Total des pertes et profits non réalisés dans le résultat	Total gains/pertes dans le résultat global	Achats	Ventes	Règle-ments	Transfert en niveau 3	Sortie du niveau 3	Ajuste-ments taux de change	Solde de clôture
(en milliers d'EUR)										
Prêts et créances	1.291.877	(182.927)		12.264	(81.971)	(1.506)	0	0	0	1.037.737
Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	0	0		100	0	(100)	0	0	0	0
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	1.297.877	(182.927)		12.164	(81.971)	(1.406)	0	0	0	1.037.737
Dettes représentées par un titre	833.319	4.544	(9.449)	404.831	(158.494)	(158.975)	20.905	(31.989)	0	904.694
Évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	346.244	(153)	(9.449)	124.926	0	(126.757)	20.905	(18.297)	0	337.420
Évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net	487.075	4.698		279.905	(158.494)	(32.218)	0	(13.692)	0	567.274
Instruments fonds propres	352.293	23	3.387	28.019	(10.206)	(864)	2.314	0	0	374.966
Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	352.284	23	3.387	14.068	(10.204)	(864)	2.314	0	0	361.007
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	9	0		13.951	(2)	0	0	0	0	13.959
Dérivés	759.318	(186.083)		52.003	0	(152.044)	44.058	(10.386)	2 297	509.164
TOTAL	3.236.808	(364.442)	(6.061)	497.116	(250.671)	(313.388)	67.278	(42.374)	2 297	2.826.561

	31/12/22									
	Solde d'ouverture	Total des pertes et profits non réalisés dans le résultat	Total gains/pertes dans le résultat global	Achats	Ventes	Règle-ments	Transfert en niveau 3	Sortie du niveau 3	Ajuste-ments taux de change	Solde de clôture
(en milliers d'EUR)										
Prêts et créances	1.037.737	(204.817)		17.739	(54.638)	(1.509)	0	0	0	794.511
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	1.037.737	(204.817)		17.739	(54.638)	(1.509)	0	0	0	794.511
Dettes représentées par un titre	904.694	(10.907)	(31.720)	809.990	(338.036)	(271.138)	97	(31.542)	0	1.031.438
Évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	337.420	106	(31.720)	431.511	(7.000)	(256.735)	0	(31.329)	0	442.253
Évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net	567.274	(11.013)		378.479	(331.036)	(14.402)	97	(214)	0	589.185
Instruments fonds propres	374.966	21	47.672	40.904	(5.361)	(863)	1.968	(16.264)	0	443.043
Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	361.007	21	47.672	40.904	(5.357)	(863)	1.968	(2.314)	0	443.038
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	13.959	(0)		0	(5)	0	0	(13.950)	0	4
Dérivés	509.164	(380.257)		124.112	0	(63.762)	9.807	(741)	(1 831)	196.490
TOTAL	2.826.561	(595.960)	15.952	992.744	(398.036)	(337.273)	11.872	(48.547)	(1 831)	2.465.482

B. Dettes

	31/12/21									
	Solde d'ouverture	Total des pertes et profits non réalisés dans le résultat	Total gains/pertes dans le résultat global	Achats	Ventes	Acquis dès l'origine (actif)/propre émission (passif)	Règlements	Transfert en niveau 3	Sortie du niveau 3	Solde de clôture
(en milliers d'EUR)										
Titres de créance émis et autres passifs financiers	2.586.721	(56.650)		0	0	374.394	(490.158)	11.296	(153.987)	2.271.616
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	2.586.721	(56.650)		0	0	374.394	(490.158)	11.296	(153.987)	2.271.616
Dérivés	620.674	(72.841)		146.881	0	0	(237.845)	68.675	(4.516)	521.029
TOTAL	3.207.395	(129.491)		146.881	0	374.394	(728.002)	79.971	(158.503)	2.792.646

	31/12/22									
	Solde d'ouverture	Total des pertes et profits non réalisés dans le résultat	Total gains/pertes dans le résultat global	Achats	Ventes	Acquis dès l'origine (actif)/propre émission (passif)	Règlements	Transfert en niveau 3	Sortie du niveau 3	Solde de clôture
(en milliers d'EUR)										
Titres de créance émis et autres passifs financiers	2.271.616	(234.661)		0	0	891.382	(239.491)	0	(17.026)	2.671.821
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	2.271.616	(234.661)		0	0	891.382	(239.491)	0	(17.026)	2.671.821
Dérivés	521.029	(202.396)		361.752	0	0	(164.036)	12.048	(665)	527.732
TOTAL	2.792.646	(437.056)		361.752	0	891.382	(403.527)	12.048	(17.691)	3.199.553

La colonne «Total des pertes et profits non réalisés dans le résultat» ne peut pas être analysée de manière individuelle, étant donné que certains actifs ou passifs évalués au coût amorti ou certains actifs ou passifs classifiés niveau 1 ou 2

peuvent être couverts par des instruments dérivés classifiés niveau 3. La colonne «Acquis dès l'origine (actif)/propre émission (passif)» est relative à l'émission d'obligations Belfius.

5. Techniques d'évaluation et données (niveau 1, 2 et 3)

Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur (détenus à des fins de transaction, désignés à la juste valeur par le compte de résultats, titres de créance et instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats, dérivés)

Instruments financiers évalués à la juste valeur pour lesquels des cotations de marché fiables sont disponibles (niveau 1)

Si le marché est actif – ce qui implique des cours d'achat-vente représentant des transactions effectives pour des montants substantiels conclues dans des conditions normales de marché entre parties consentantes –, ces prix de marché fournissent une preuve fiable de juste valeur et sont donc utilisés pour l'évaluation de la juste valeur (par exemple les contrats financiers à terme sur taux d'intérêt, les obligations liquides, etc.).

L'utilisation de prix de marché cotés sur un marché actif pour des instruments identiques sans ajustement permet l'inclusion dans le niveau 1 de la hiérarchie de juste valeur telle que définie dans l'IFRS 13, ce qui n'est pas le cas de l'utilisation de prix cotés sur des marchés non actifs ou de l'utilisation de spreads cotés.

Instruments financiers à la juste valeur pour lesquels il n'existe pas de prix de marché fiable et pour lesquels les valorisations sont obtenues par des techniques d'évaluation (niveau 2 et 3)

Les instruments financiers pour lesquels aucun prix de marché sur des marchés actifs n'est disponible, sont évalués sur la base de techniques d'évaluation. La détermination de l'existence ou non d'un marché actif est faite selon des critères tels que le volume de transaction, l'écart achat/vente et le nombre de contributions de prix/spread. Les modèles utilisés par Belfius varient de modèles standard disponibles sur le marché à des modèles développés en interne. La disponibilité de quelques prix observables sur le marché et les paramètres d'input du modèle réduisent le besoin d'évaluation et d'estimation du management ainsi que l'incertitude relative à la détermination des justes valeurs. Ces disponibilités varient en fonction des produits et des marchés et sont soumises à des changements reposant sur des événements spécifiques et au contexte des marchés financiers.

Quand un instrument financier n'est pas classifié au niveau 1, Belfius requiert la satisfaction de deux conditions pour l'inclusion au niveau 2 (par exemple swaps de devises, swaptions, cap/floors, contrats de change/options et obligations moins liquides):

- le modèle doit être validé par le département Validation ou correspondre au processus de validation que le

département Market Risk a mis en place afin de tester la fiabilité de ces valorisations;

- les données que Belfius intègre dans ses modèles de valorisation sont soit directement observables (prix), soit indirectement observables (spreads).

Les évaluations de la juste valeur d'instruments financiers qui ne sont pas de niveau 1 ou qui ne respectent pas les deux conditions de niveau 2 mentionnées ci-dessus, doivent être traitées comme celles de niveau 3. Dans ce contexte, les paramètres suivants ne sont pas considérés au sein de Belfius comme étant observables: l'inflation belge, le CMS-spread, les corrélations equity (comme equity baskets, obligations non liquides, Total Return Swap, Credit Default Obligations et Credit Default Swap).

Par conséquent, les prêts structurés évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats sont classés au niveau 3. Ces actifs financiers sont illiquides et ne sont pas échangés sur un marché actif. La juste valeur de ces prêts est déterminée à l'aide d'un modèle de valorisation basé essentiellement sur des données non observables, y compris les corrections de valorisation complémentaires décrites ci-dessous.

Les obligations commercialisées dans les marchés inactifs sont valorisées en utilisant des techniques d'évaluation. Pour valoriser son portefeuille d'obligations illiquides, Belfius calcule les spreads sur la base d'une méthode basée sur des croisements au sein d'un univers large d'obligations et de CDS spreads. Les spreads calculés sont contestés tous les trimestres au moyen de comparaisons avec des spreads de marché observables.

Les instruments de capitaux propres non cotés sont systématiquement classés au niveau 3. Conformément aux principes définis en IFRS 13, différents modèles de valorisation de la juste valeur sont possibles pour les instruments de capitaux propres non cotés (actualisation des flux de trésorerie, valeur de l'actif net, prix des transactions récentes...).

Les dérivés sont valorisés au moyen d'un modèle (utilisant une courbe des taux d'escompte qui tient compte d'éventuels revenus collatéraux) aux prix moyens du marché avec des corrections de valorisations complémentaires.

Les corrections de valorisations complémentaires suivantes sont d'application au sein de Belfius:

- **Unearned credit spread:** cette correction de valeur tient compte de la possibilité qu'une contrepartie soit mise en défaut et qu'une partie de la juste valeur ne puisse être récupérée (Credit Value Adjustment), et de la solvabilité de Belfius (Debit Value Adjustment). Unearned credit spread est calculé pour, non seulement, des dérivés garantis ainsi que des dérivés non garantis. Unearned credit spread sur des dérivés garantis par un contrat standardisé ISDA/CSA, est calculé sur la base d'un Margin Period of Risk et des garanties échangées.

Pour les dérivés non garantis, une estimation du risque potentiel (expected exposure) est réalisée en déterminant la juste valeur future en ligne avec les pratiques de marché. Ces expected exposures sont multipliées par une indication de la perte attendue (expected loss). Vu que la majorité des expected losses ne sont pas directement observables dans le marché, Belfius utilise des spreads dérivés qui sont déterminés au moyen d'une méthode basée sur des croisements au sein d'un univers large d'obligations et de CDS spreads.

- Correction bid/ask: comme le prix moyen du marché ne tient pas compte de la direction dans laquelle le deal a été conclu, la correction bid/ask tient compte de cette information dans le total de la juste valeur.
- Spread de financement: cet ajustement de valeur tient compte des coûts ou revenus de financement des opérations non garanties. Pour toutes les transactions non garanties, une correction est faite pour le funding value adjustment sur la base d'un coût de financement moyen de Belfius Banque. Ce coût de financement est déterminé par ALM et prend en compte les différentes sources de financement.
- Market price uncertainty: correction de valeur pour l'incertitude des paramètres de marché.
- Model risk: cette correction de valeur est appliquée si les présomptions à la base d'un modèle de valorisation ne sont pas vérifiées avec assez de précision.

Instruments financiers évalués au coût amorti (évalués pour l'annexe IFRS à la juste valeur)

La juste valeur des titres de créance gérés au sein d'un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par

la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers, est déterminée selon les principes d'évaluation suivants.

Principes généraux

- La valeur comptable des instruments financiers dont l'échéance est inférieure à 12 mois est supposée refléter leur juste valeur;
- La valorisation des obligations suit les mêmes principes de valorisation que les titres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Partie des taux d'intérêt

- La juste valeur des prêts à taux fixe et des prêts hypothécaires rend compte des variations des taux d'intérêt depuis l'origine;
- Les prêts à taux variable sont valorisés en utilisant les forward rates correspondants augmentés d'une marge contractuelle;
- Valeur de marché ou de modèle pour les caps, floors et options de remboursement anticipé sont incluses dans la juste valeur des prêts et créances;
- La juste valeur des prêts à taux variable (par exemple 3 M Euribor) est approximativement estimée comme étant leur juste valeur;
- Un ajustement pour le risque de crédit est également inclus dans la juste valeur, la méthode a été affinée en 2020.
- Les remboursements potentiels futurs anticipés ont été estimés à partir d'une évaluation interne.

A. Information quantitative sur les données importantes non observables (niveau 3)

Si la valeur des instruments financiers est déterminée sur la base de techniques de valorisation qui utilisent des données de marché non observables, des hypothèses alternatives pourraient avoir un impact sur les fonds propres et le résultat.

Instrument financier	Données non observables	Différence avec supposition alternative	Impact des hypothèses alternatives sur le résultat (en millions d'EUR)	Impact des hypothèses alternatives sur les fonds propres (en millions d'EUR)
OTC swaps liés à l'inflation belge	Prévisions d'inflation belge	+30 pb	-1,19	
OTC dérivés sur CMS spread	Corrélation entre taux CMS	10%	0,07	
OTC swaps avec caractéristiques Bermuda	Mean Reversion	1%	0,68	
Collateralised Debt Obligation	Spread de crédit	-10 pb	-2,80	
Credit Default Swap	Spread de crédit	-10 pb	-1,94	
Obligations illiquides	Spread de crédit	-10 pb	0,01	0,00

B. Processus d'évaluation

Le processus d'évaluation suit une gouvernance stricte. Tout d'abord, le département Risk applique un processus de vérification indépendante des prix par le biais de contrôles indépendants des paramètres. Tous les paramètres utilisés pour le processus d'évaluation sont contrôlés de manière indépendante avant d'être injectés dans les systèmes. Deuxièmement, les modèles utilisés sont validés par le département de validation qui rapporte directement au CRO. Les rapports de validation mais aussi les propositions de modifications des modèles sont présentées au Financial Markets Fair Value Committee pour décision. Ce comité rapporte directement au Financial Markets Committee qui est dirigé par trois membres du conseil d'administration (CRO, CFO, chef du WEP). Pour les actions et participations non cotées, les justes valeurs sont contestées par le Participation Forum qui présente les principales modifications de la juste valeur au Financial Markets Fair Value Committee pour approbation.

C. Transferts entre les niveaux d'évaluation

Les niveaux IFRS dépendent d'un score de liquidité interne pour les obligations. Le score de liquidité des obligations est distribué entre très liquide (score élevé) et très illiquide (score faible). Par conséquent, un léger changement dans la liquidité du marché n'influence pas la distribution de L1,

L2 ou L3. Certaines obligations sont néanmoins proches de la frontière de l'illiquidité et peuvent passer de L1 à L2 ou L3. Les principaux événements de l'année dernière ont provoqué quelques mouvements dans les scores de liquidité mais pas suffisamment pour impacter significativement les transferts entre niveaux. L'évolution des justes valeurs par niveaux a principalement été impactée par l'évolution des taux d'intérêt.

6. Communication des différences entre les prix de transaction et les valeurs modélisées (gain ou perte au premier jour de la transaction différé)

Aucun montant substantiel n'est reconnu comme gain ou perte différé au premier jour de la transaction (DOP) en 2022.

Plus particulièrement, étant donné que Belfius vend des produits de type «plain vanilla», (tels que des Interest Rate Swaps (IRS)) ou des produits plus complexes (tels que les transactions structurées) qui sont couverts sur le marché en ligne avec le cadre et les limites du risque de marché, le gain ou la perte au premier jour résultant de la transaction est comptabilisé immédiatement. Seules quelques transactions de montants insignifiants ont des paramètres non observables, par conséquent le DOP différé est immatériel.

9.2. Exposition aux risques de crédit

1. Gestion du risque de crédit - principes généraux

L'exposition maximale au risque de crédit est exprimée en exposition totale en cas de défaut (Full Exposure At Default - FEAD) et est déterminée comme suit:

- pour les actifs du bilan (autres que les dérivés): la valeur comptable brute (avant dépréciation);
- pour les dérivés: la juste valeur des dérivés après compensation, majorée de l'exposition future potentielle (calculée selon la méthode de l'exposition courante, ou «add-on»);
- pour les opérations de financement sur titres:
 - pour les rétrocessions (reverse repos): le montant de la garantie à concurrence du montant prêté
 - pour les cessions (repos): la valeur de la garantie qui dépasse le montant emprunté

- pour les engagements hors bilan: soit la partie non tirée de la facilité soit l'engagement maximum de Belfius au titre des garanties données à des tiers.

Il est à noter que la définition de l'exposition maximale au risque de crédit telle qu'utilisée en interne et pour les tableaux des risques présentés ci-dessous, présentant la valeur comptable de ses actifs bruts de dépréciation, diffère légèrement de la notion dans IFRS 7 avec une présentation des actifs nets de dépréciation.

2. Inputs, hypothèses et techniques utilisées pour estimer la dépréciation

Nous renvoyons à la section «Risque de crédit» de la partie «Gestion des risques» du rapport de gestion pour de plus amples informations.

3. Analyse de l'exposition aux risques de crédit

A. Exposition par zone géographique

	31/12/21								
(en milliers d'EUR)	Belgique	France	Luxembourg	Allemagne	Portugal	Irlande	Italie	Grèce ⁽¹⁾	Espagne
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances	100.510.927	478.696	669.814	687.791	6.656	2.512	40.999	175	184.851
Évalués au coût amorti	99.475.676	478.696	669.814	687.791	6.656	2.512	40.999	175	184.851
Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	1.035.251	0	0	0	0	0	0	0	0
Dettes représentées par un titre	7.169.533	4.285.768	179.868	323.661	296.040	291.696	1.493.692	0	1.200.986
Évaluées au coût amorti	5.919.122	3.683.209	75.507	204.112	62.238	154.571	953.801	0	743.341
Évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	935.456	592.405	104.072	119.550	233.802	137.124	539.892	0	457.580
Évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net	314.955	10.153	289	0	0	0	0	0	66
Dérivés	961.827	527.271	66.314	273.652	0	12.359	9.745	0	189.750
Engagements de crédits et garanties financières donné(e)s	32.679.632	960.979	633.951	90.499	6.262	5.631	6.227	242	8.931
Autres (principalement prêts de titres et appels de marge) PF	7.962.456	1.959.119	242.972	267.436	541	1.521	43.118	0	27.856
TOTAL	149.284.375	8.211.834	1.792.920	1.643.039	309.500	313.719	1.593.782	417	1.612.375

(1) L'exposition sur la Grèce concerne principalement un petit nombre de prêts à des particuliers en Grèce avec des liens économiques avec la Belgique et une bonne qualité de crédit.

	31/12/21									
	Autres pays de l'UE ⁽¹⁾	Reste de l'Europe	États-Unis et Canada	Royaume- Uni	Sud-Est asiatique	Amérique du Sud et Amérique centrale	Turquie	Japon	Autres	Total
(en milliers d'EUR)										
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	31.628.796	2.032	6.129	2.882	249	137	51	202	459	31.640.936
Prêts et créances	806.735	323.315	22.395	148.514	13.030	4.253	2.005	5.265	41.600	103.949.536
Évalués au coût amorti	806.735	323.315	22.395	148.514	13.030	4.253	2.005	5.265	41.600	102.914.285
Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1.035.251
Dettes représentées par un titre	1.128.677	272.544	1.195.062	5.725.454	22.201	124.476	0	403.696	752.734	24.866.089
Évaluées au coût amorti	947.150	253.453	1.029.217	5.547.042	22.201	99.057	0	391.749	740.012	20.825.781
Évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	145.153	18.960	143.311	166.207	0	25.420	0	11.902	934	3.631.768
Évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net	36.374	130	22.534	12.205	0	0	0	45	11.788	408.539
Dérivés	136.337	3.116	172.903	1.084.526	2.032	0	0	3.885	5.218	3.448.937
Engagements de crédits et garanties financières donné(e)s	283.892	36.839	958.194	352.670	243.402	253.330	42.321	131	300.184	36.863.318
Autres (principalement prêts de titres et appels de marge) PF	162.072	1.296.278	39.276	949.845	9	1	0	1.471	117.359	13.071.330
TOTAL	34.146.510	1.934.125	2.393.959	8.263.892	280.924	382.197	44.378	414.650	1.217.554	213.840.147

(1) Inclut des entités supranationales comme la Banque centrale européenne.

	31/12/22								
	Belgique	France	Luxem- bourg	Allemagne	Portugal	Irlande	Italie	Grèce	Espagne
(en milliers d'EUR)									
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances	108.032.832	517.262	838.526	674.191	6.464	8.679	39.736	156	456.957
Évalués au coût amorti	107.242.945	517.262	838.526	674.191	6.464	8.679	39.736	156	456.957
Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	789.887	0	0	0	0	0	0	0	0
Dettes représentées par un titre	6.415.716	3.980.735	193.700	347.527	276.440	270.997	1.219.732	0	1.169.174
Évaluées au coût amorti	5.400.212	3.373.499	87.277	236.238	71.401	156.911	895.784	0	801.942
Évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	880.829	596.865	106.267	111.226	205.039	114.086	323.948	0	367.118
Évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net	134.676	10.370	157	63	0	0	0	0	113
Dérivés	418.717	190.014	19.003	135.097	0	13.343	10.037	0	67.321
Engagements de crédits et garanties financières donn(e)s	33.523.704	712.285	700.924	23.857	11.525	1.966	8.037	239	5.607
Autres (principalement prêts de titres et appels de marge)	5.635.126	2.003.192	331.957	432.483	4.863	9.385	45.347	2.268	34.332
TOTAL	154.026.096	7.403.487	2.084.110	1.613.155	299.291	304.370	1.322.889	2.662	1.733.390

	31/12/22									
	Autres pays de l'UE ⁽¹⁾	Reste de l'Europe	États-Unis et Canada	Royaume-Uni	Sud-Est asiatique	Amérique du Sud et Amérique centrale	Turquie	Japon	Autres	Total
(en milliers d'EUR)										
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	27.284.027	1.918	7.301	1.310	283	163	34	258	648	27.295.943
Prêts et créances	737.364	63.513	13.798	97.725	15.719	4.465	1.857	2.359	30.972	111.542.575
Évalués au coût amorti	737.364	63.513	13.798	97.725	15.719	4.465	1.857	2.359	30.972	110.752.688
Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	0	0	0	0	0	0	0	0	0	789.887
Dettes représentées par un titre	1.321.921	269.043	1.336.076	2.860.535	23.652	92.168	0	399.438	646.419	20.823.274
Évaluées au coût amorti	1.134.546	265.324	1.177.992	2.766.297	23.652	70.585	0	382.021	645.728	17.489.408
Évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	160.760	3.675	157.602	83.487	0	21.584	0	17.381	678	3.150.544
Évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net	26.615	44	483	10.751	0	0	0	36	13	183.322
Dérivés	76.022	10.181	153.515	927.388	3.268	0	0	22.169	6.623	2.052.695
Engagements de crédits et garanties financières donn(e)s	262.056	114.400	919.653	346.846	270.716	242.000	49.451	98	102.099	37.295.462
Autres (principalement prêts de titres et appels de marge)	72.019	558.155	38.355	797.318	0	1	0	1.312	102.328	10.068.442
TOTAL	29.753.410	1.017.209	2.468.698	5.031.121	313.638	338.798	51.341	425.635	889.089	209.078.391

(1) Inclut des entités supranationales comme la Banque centrale européenne. Les liquidités et les soldes auprès des banques centrales ont augmenté par rapport à 2021 en raison du remboursement partiel de EUR 9,7 milliards du TLTRO III, dans le cadre de sa gestion des liquidités. Belfius dépose ces tirages TLTRO III en partie auprès de la BNB, dans le cadre de sa gestion de liquidités.

B. Exposition par catégorie de contrepartie

	31/12/21						
	Souverains	Entités secteur public	Grandes entreprises	Finance- ments de projets	Particuliers, PME, indépen- dants	Établis- sements financiers	Total
(en milliers d'EUR)							
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	31.640.936	0	0	0	0	0	31.640.936
Prêts et créances	678.884	24.672.800	24.962.250	1.241.516	51.197.674	1.196.412	103.949.536
Évalués au coût amorti	678.884	23.642.299	24.957.499	1.241.516	51.197.674	1.196.412	102.914.285
Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	0	0	0	0	0	0	0
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	0	1.030.501	4.750	0	0	0	1.035.251
Dettes représentées par un titre	9.534.286	3.125.859	5.604.873	998.424	0	5.602.647	24.866.089
Évaluées au coût amorti	7.404.601	2.517.859	4.632.403	998.424	0	5.272.495	20.825.781
Évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	2.023.591	391.013	957.597	0	0	259.567	3.631.768
Évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net	106.094	216.987	14.873	0	0	70.586	408.539
Dérivés	60.464	506.139	980.181	389.306	0	1.512.848	3.448.937
Engagements de crédits et garanties financières donné(e)s	217.659	13.728.659	14.681.149	326.517	7.028.396	880.938	36.863.318
Autres (principalement prêts de titres et appels de marge)	309.988	203.313	8.046.177	0	1.919	4.509.932	13.071.330
TOTAL	42.442.217	42.236.770	54.274.630	2.955.763	58.227.989	13.702.778	213.840.147

	31/12/22						
	Souverains	Entités secteur public	Grandes entreprises	Finance- ments de projets	Particuliers, PME, indépen- dants	Établis- sements financiers	Total
(en milliers d'EUR)							
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	27.295.943	0	0	0	0	0	27.295.943
Prêts et créances	646.956	24.481.604	29.604.658	1.232.919	54.810.880	765.558	111.542.575
Évalués au coût amorti	646.956	23.699.280	29.597.096	1.232.919	54.810.880	765.558	110.752.688
Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	0	0	0	0	0	0	0
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	0	782.325	7.562	0	0	0	789.887
Dettes représentées par un titre	8.395.451	3.250.693	3.249.150	734.311	0	5.193.669	20.823.274
Évaluées au coût amorti	6.821.827	2.728.538	2.192.247	734.311	0	5.012.485	17.489.408
Évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1.549.854	406.189	1.035.760	0	0	158.740	3.150.544
Évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net	23.770	115.966	21.143	0	0	22.444	183.322
Dérivés	44.109	133.581	792.745	141.709	573	939.979	2.052.695
Engagements de crédits et garanties financières donné(e)s	229.771	12.989.571	16.039.240	231.177	6.889.571	916.132	37.295.462
Autres (principalement prêts de titres et appels de marge)	624.022	228.943	5.171.443	912	2.107	4.041.015	10.068.442
TOTAL	37.236.252	41.084.392	54.857.237	2.341.028	61.703.130	11.856.352	209.078.391

La trésorerie et les avoirs auprès des banques centrales ont diminué en comparaison avec 2021 en raison du remboursement partiel du TLTRO III que Belfius dépose en partie à la BNB, dans le cadre de sa gestion des liquidités. Les expositions aux institutions financières a diminué de par la diminution des garanties en espèces payées, en ligne

avec les ajustements négatifs de juste valeur des instruments dérivés. D'autre part, les expositions aux entreprises, aux particuliers, aux PME et aux indépendants ont augmenté en raison de l'augmentation de la production de prêts sur ces segments, conformément à la stratégie de Belfius.

C. Tableau des pays importants par contrepartie

	31/12/21					
	Obligations souveraines	Établissements financiers	Entités secteur public	Entreprises - Financements de projets	Autres	Total
(en milliers d'EUR)						
Belgique	4.299.314	353.541	40.837.055	38.253.208	65.541.257	149.284.375
France	1.208.462	3.725.272	209.244	1.471.314	1.597.543	8.211.834
Royaume-Uni	0	1.590.448	0	5.607.187	1.066.256	8.263.892
Espagne	834.734	492.804	128.211	146.463	10.163	1.612.375
Italie	1.474.963	42.176	0	71.015	5.627	1.593.782
États-Unis et Canada	0	754.729	309.480	1.312.319	17.431	2.393.959
TOTAL	7.817.474	6.958.970	41.483.989	46.861.507	68.238.277	171.360.216

	31/12/22					
	Obligations souveraines	Établissements financiers	Entités secteur public	Entreprises - Financements de projets	Autres	Total
(en milliers d'EUR)						
Belgique	3.592.035	416.899	39.736.822	43.652.098	66.628.241	154.026.096
France	1.133.328	3.120.616	225.674	1.292.755	1.631.113	7.403.487
Royaume-Uni	0	1.152.828	0	2.922.831	955.463	5.031.121
Espagne	883.852	458.923	49.548	105.374	235.693	1.733.390
Italie	1.204.132	40.822	0	69.065	8.870	1.322.889
États-Unis et Canada	0	751.938	337.644	1.294.326	84.789	2.468.698
TOTAL	6.813.348	5.942.026	40.349.689	49.336.450	69.544.169	171.985.682

4. Exposition maximale au risque de crédit par catégorie d'instruments financiers soumis à dépréciation

A. Actifs financiers

	31/12/21			
	Instruments financiers sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (phase 1)	Instruments financiers présentant une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (phase 2)	Actifs financiers dépréciés (phase 3)	Total
(en milliers d'EUR)				
COTE DE CRÉDIT				
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	31.640.936	0	0	31.640.936
PRÊTS ET CRÉANCES				
Évalués au coût amorti	89.283.411	11.702.835	1.928.038	102.914.285
AAA to AA-	28.024.024	2.217.996	32.070	30.274.090
A+ to BBB-	41.109.657	4.480.303	418	45.590.378
Non investment grade	18.290.120	4.719.906	5.190	23.015.216
Default	0	0	1.889.862	1.889.862
Non notés	1.859.611	284.630	498	2.144.739
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE				
Évaluées au coût amorti	13.223.241	7.598.133	4.407	20.825.781
AAA to AA-	7.003.961	33.250	0	7.037.210
A+ to BBB-	6.157.976	7.260.282	1.784	13.420.042
Non investment grade	10.741	304.602	0	315.343
Default	0	0	2.623	2.623
Non notés	50.564	0	0	50.564
Évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	2.946.178	685.590	0	3.631.768
AAA to AA-	1.011.887	280	0	1.012.167
A+ to BBB-	1.638.802	575.724	0	2.214.526
Non investment grade	166.266	94.635	0	260.901
Default	0	0	0	0
Non notés	129.224	14.951	0	144.175

	31/12/22			
	Instruments financiers sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (phase 1)	Instruments financiers présentant une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (phase 2)	Actifs financiers dépréciés (phase 3)	Total
(en milliers d'EUR)				
COTE DE CRÉDIT				
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	27.295.943	0	0	27.295.943
PRÊTS ET CRÉANCES				
Évalués au coût amorti	95.963.654	12.837.364	1.951.670	110.752.688
AAA to AA-	31.983.961	2.123.592	84.579	34.192.132
A+ to BBB-	42.190.267	3.515.132	18	45.705.417
Non investment grade	19.853.160	6.960.480	825	26.814.465
Default	0	0	1.863.343	1.863.343
Non notés	1.936.265	238.161	2.905	2.177.331
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE				
Évaluées au coût amorti	12.521.119	4.963.881	4.407	17.489.408
AAA to AA-	6.358.962	0	0	6.358.962
A+ to BBB-	5.983.020	4.634.962	1.784	10.619.766
Non investment grade	128.574	328.919	0	457.493
Default	0	0	2.623	2.623
Non notés	50.564	0	0	50.564
Évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	2.705.752	434.783	10.010	3.150.544
AAA to AA-	700.888	0	0	700.888
A+ to BBB-	1.643.756	316.953	0	1.960.709
Non investment grade	148.274	72.461	0	220.734
Default	0	0	10.010	10.010
Non notés	212.834	45.369	0	258.203

L'évolution des expositions en phase 1 et 2 reflète l'ajustement à la baisse des scénarios macroéconomiques et de leurs pondérations au cours du second semestre pour prendre en compte l'augmentation des incertitudes macroéconomiques. Les management overlays pour les expositions vulnérables et pour noms individuels ont également

été réévalués prenant en compte les risques émergents liés à l'énergie, à l'inflation et au conflit Russie/Ukraine, tout en réduisant les impacts liés au Covid-19. De surcroît, les expositions de phase 1 des prêts et créances au coût amortis ont augmenté à la suite de la nouvelle production de prêts et créances.

B. Risques hors bilan

31/12/21				
	Instruments financiers sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (phase 1)	Instruments financiers présentant une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (phase 2)	Actifs financiers dépréciés (phase 3)	Total
(en milliers d'EUR)				
COTE DE CRÉDIT				
Engagements de crédits et garanties financières donné(e)s	32.932.278	3.877.549	53.491	36.863.318
AAA to AA-	9.641.412	471.296	184	10.112.892
A+ to BBB-	16.816.139	1.416.079	0	18.232.218
Non investment grade	6.249.292	1.925.788	14	8.175.094
Default	0	0	53.292	53.292
Non notés	225.435	64.387	0	289.822

31/12/22				
	Instruments financiers sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (phase 1)	Instruments financiers présentant une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (phase 2)	Actifs financiers dépréciés (phase 3)	Total
(en milliers d'EUR)				
COTE DE CRÉDIT				
Engagements de crédits et garanties financières donné(e)s	33.734.221	3.464.104	97.136	37.295.462
AAA to AA-	4.721.639	528.362	51.434	5.301.434
A+ to BBB-	21.937.740	805.526	2	22.743.268
Non investment grade	6.796.011	2.088.307	118	8.884.436
Default	0	0	45.546	45.546
Non notés	278.831	41.910	37	320.778

Les notations indiquées sont soit internes, soit externes. En effet, Belfius applique l'AIRBA (Advanced Internal Ratings Based Approach) pour le calcul des exigences de capital pour le risque de crédit dans le cadre du pilier 1 de Bâle III. À l'exception des positions Asset Backed Securities (ABS) pour lesquelles le risque de crédit est basé uniquement sur des notations externes (Fitch, Standard & Poors et/ou Moody's).

C. Acheté à crédit déprécié

Néant

5. Exposition maximale au risque de crédit par catégorie d'instruments financiers et impact de garanties

Belfius reçoit les types de garantie suivants:

- liquidités, titres de créance, titres de participation, or... ;
- garanties sous la forme de biens immobiliers (par exemple sous la forme d'hypothèques ou de mandats hypothécaires sur des biens corporels tels que des maisons, des espaces commerciaux ou des navires);
- créances;
- leasing;
- autres garanties;
- collatéral;
- dérivés de crédit.

Le principe clé pour l'évaluation des garanties est de déterminer et d'utiliser la valeur de réalisation attendue au moment d'un défaut futur potentiel, lorsque la Banque peut avoir besoin de réaliser la garantie. L'évaluation des garanties utilisées dans le cadre de l'approbation du crédit et du cycle de vie du crédit est effectuée périodiquement au cours du cycle de vie du crédit de manière proportionnelle et en fonction du risque (selon le type de garantie, le risque de crédit résiduel et l'évolution de la qualité de crédit du débiteur).

Le tableau ci-dessous illustre l'effet des collatéraux physiques:

	31/12/21		31/12/22	
	Exposition au risque de crédit	Effet des collatéraux physiques	Exposition au risque de crédit	Effet des collatéraux physiques
(en milliers d'EUR)				
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	31.640.936	0	27.295.942	0
Prêts et créances	103.949.536	5.981.688	111.542.373	6.589.203
Évalués au coût amorti	102.914.285	5.980.142	110.752.486	6.587.657
Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	1.035.251	1.546	789.887	1.546
Dettes représentées par un titre	24.866.088	0	20.823.274	0
Évaluées au coût amorti	20.825.781	0	17.489.408	0
Évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	3.631.768	0	3.150.544	0
Évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net	408.539	0	183.322	0
Dérivés	3.448.937	0	2.052.695	0
Engagements de crédits et garanties financières donné(e)s	36.863.318	409.252	37.295.463	460.213
Autres (principalement prêts de titres et appels de marge)	13.071.330	0	10.068.442	0
TOTAL	213.840.145	6.390.940	209.078.189	7.049.416

6. Actifs financiers soumis à dépréciation qui sont en souffrance

Un actif financier est en souffrance lorsque la contrepartie n'honore pas un paiement à une date contractuellement due. Ceci est considéré par contrat. Ainsi, par exemple, si une contrepartie est en défaut de paiement des intérêts contractuellement dus à une date prévue, l'intégralité du contrat est considérée comme étant en souffrance.

31/12/21	Instruments financiers sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (phase 1)			Instruments financiers présentant une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (phase 2)			Valeur comptable		
							Actifs financiers dépréciés (phase 3)		
	≤ 30 jours	> 30 jours ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours ≤ 90 jours	> 90 jours
(en milliers d'EUR)									
Prêts et créances sur établissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances	131.651	26.059	16.889	92.503	33.393	36.412	288.891	59.966	448.136
Dettes représentées par un titre	0	0	0	0	0	0	942	0	0
TOTAL	131.651	26.059	16.889	92.503	33.393	36.412	289.834	59.966	448.136

31/12/22	Instruments financiers sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (phase 1)			Instruments financiers présentant une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (phase 2)			Valeur comptable		
							Actifs financiers dépréciés (phase 3)		
	≤ 30 jours	> 30 jours ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours ≤ 90 jours	> 90 jours
(en milliers d'EUR)									
Prêts et créances sur établissements de crédit	0	0	0	1.432	0	8	0	0	0
Prêts et créances	177.280	40.310	16.594	117.255	46.774	26.214	255.488	40.872	522.392
Dettes représentées par un titre	0	0	0	0	0	0	942	0	0
TOTAL	177.280	40.310	16.594	118.686	46.774	26.222	256.431	40.872	522.392

Les débiteurs sont classés dans la catégorie «Défaillant» lorsqu'ils remplissent l'un des deux critères suivants, ou les deux:

- le débiteur a une exposition significative en souffrance depuis plus de 90 jours;
- il est jugé improbable que le débiteur s'acquitte de l'intégralité de ses engagements sans réalisation du collatéral, qu'il existe ou non un montant en souffrance ou quel que soit le nombre de jours en souffrance.

Pour plus d'informations, reportez-vous à la section «Processus de gestion des risques concernant Forbearance, Watchlist, Défauts et Réductions de valeur» dans le chapitre «Risque de crédit» du rapport de gestion.

7. Rééchelonnement de dettes

(en milliers d'EUR)	31/12/21			
	Valeur comptable brute sur les expositions de rééchelonnement de dettes	Dépréciation	Cash collatéral, instruments financiers et sûretés personnelles reçues	
			Cash collatéral et instruments financiers reçus sur les expositions de rééchelonnement de dettes	Sûretés personnelles reçues sur les expositions de rééchelonnement de dettes
Prêts et créances sur établissements de crédit	0	0	0	0
Prêts et créances	1.944.740	(270.571)	1.376.191	55.085
Dettes représentées par un titre	0	0	0	0
Risques hors bilan	45.560	0	16.960	408

(en milliers d'EUR)	31/12/22			
	Valeur comptable brute sur les expositions de rééchelonnement de dettes	Dépréciation	Cash collatéral, instruments financiers et sûretés personnelles reçues	
			Cash collatéral et instruments financiers reçus sur les expositions de rééchelonnement de dettes	Sûretés personnelles reçues sur les expositions de rééchelonnement de dettes
Prêts et créances sur établissements de crédit	0	0	0	0
Prêts et créances	1.781.569	(249.044)	1.246.337	49.853
Dettes représentées par un titre	0	0	0	0
Risques hors bilan	43.958	0	23.441	377

Face à la pandémie de Covid-19 et ses conséquences potentielles sur la situation financière des emprunteurs, Belfius a revu en 2020-2021 sa politique de forbearance, en concordance avec les règles de l'ABE: il n'y a pas de changement automatique dans le classement en forbearance des emprunteurs, uniquement en raison de l'octroi d'un nouveau crédit dans le cadre du régime de garantie de l'État ou de moratoires demandés, conformes à l'ABE. Les clients qui ont bénéficié de moratoires législatifs, non législatifs et autres pendant la pandémie de Covid-19, ont continué à être évalués, en tenant compte des critères de forbearance existants et de la capacité de remboursement à plus long terme. Dans ce contexte, les clients les plus vulnérables associés à des probabilités de défaut (PD)

élevées et susceptibles d'utiliser les moratoires à plus long terme (au-delà du plafond de 9 mois), sont considérés comme forborne. Les contrats arrivés au terme de leur période de probation de 2 ans sont évalués afin de déterminer s'ils peuvent être déclassifiés et ne plus être pris en compte dans le cadre des mesures de forbearance. Le flux sortant de forbearance lié au Covid a débuté en 2022 Q2 et une augmentation du volume est attendue dans les prochaines années.

Pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la section «Processus de gestion des risques concernant Forbearance, Watchlist, Défauts et Réductions de valeur» dans le chapitre «Risque de crédit» du rapport de gestion.

8. Mouvements sur corrections de valeur pour pertes de crédit

	31/12/21			
	Instruments financiers sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (phase 1)	Instruments financiers présentant une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (phase 2)	Actifs financiers dépréciés (phase 3)	Total
(en milliers d'EUR)				
PRÊTS ET CRÉANCES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT				
Évalués au coût amorti				
SOLDE D'OUVERTURE AU 1^{ER} JANVIER	(69)	(419)	0	(488)
Variations dues à l'initiation, à l'acquisition et à la décomptabilisation	(723)	0	0	(723)
Variations dues à des variations du risque de crédit ⁽¹⁾	269	36	0	305
Transfert de phase 2 vers phases 1 & 3	(273)	273	0	0
Taux de change et autres ajustements	582	(1)	0	582
SOLDE DE CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE	(213)	(110)	0	(323)
PRÊTS ET CRÉANCES				
Évalués au coût amorti				
SOLDE D'OUVERTURE AU 1^{ER} JANVIER	(133.883)	(495.220)	(1.198.825)	(1.827.928)
Variations dues à l'initiation, à l'acquisition et à la décomptabilisation	(59.181)	0	15.344	(43.836)
Variations dues à des variations du risque de crédit ⁽¹⁾	139.751	(6.646)	(81.853)	51.252
Transfert de phase 1 vers phases 2 & 3	20.170	(19.373)	(797)	0
Transfert de phase 2 vers phases 1 & 3	(93.455)	118.450	(24.995)	0
Transfert de phase 3 vers phases 1 & 2	(1.421)	(18.486)	19.907	0
Diminutions du compte de correction de valeur dues à des sorties de bilan	0	0	57.410	57.410
Taux de change et autres ajustements	(102)	(1.223)	(1.084)	(2.408)
SOLDE DE CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE	(128.120)	(422.498)	(1.214.893)	(1.765.512)
PRÊTS ET CRÉANCES				
Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
SOLDE D'OUVERTURE AU 1^{ER} JANVIER	0	0	0	0
Variations dues à l'initiation, à l'acquisition et à la décomptabilisation	(765)	0	0	(765)
Variations dues à des variations du risque de crédit ⁽¹⁾	(1.509)	(867)	0	(2.377)
Transfert de phase 2 vers phases 1 & 3	(677)	677	0	0
SOLDE DE CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE	(2.951)	(190)	0	(3.141)

(1) Comprend les mouvements des pertes de crédit attendues (ECL) à la suite de transferts d'étapes supérieures ou inférieures.

	31/12/21			
	Instruments financiers sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (phase 1)	Instruments financiers présentant une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (phase 2)	Actifs financiers dépréciés (phase 3)	Total
(en milliers d'EUR)				
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE				
Évaluées au coût amorti				
SOLDE D'OUVERTURE AU 1^{ER} JANVIER	(2.165)	(153.455)	(3.325)	(158.946)
Variations dues à l'initiation, à l'acquisition et à la décomptabilisation	57	0	0	57
Variations dues à des variations du risque de crédit ⁽¹⁾	1.860	(8.672)	0	(6.813)
Transfert de phase 1 vers phases 2 & 3	21	(21)	0	0
Transfert de phase 2 vers phases 1 & 3	(1.314)	1.314	0	0
Taux de change et autres ajustements	(27)	(8.526)	0	(8.553)
SOLDE DE CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE	(1.568)	(169.362)	(3.325)	(174.255)
Évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
SOLDE D'OUVERTURE AU 1^{ER} JANVIER	(2.554)	(17.565)	0	(20.119)
Variations dues à l'initiation, à l'acquisition et à la décomptabilisation	149	0	0	149
Variations dues à des variations du risque de crédit ⁽¹⁾	1.178	(298)	0	880
Transfert de phase 1 vers phases 2 & 3	2	(2)	0	0
Transfert de phase 2 vers phases 1 & 3	(739)	739	0	0
SOLDE DE CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE	(1.964)	(17.126)	0	(19.090)
RISQUES HORS BILAN				
SOLDE D'OUVERTURE AU 1^{ER} JANVIER	37.999	120.654	17.496	176.149
Variations dues à l'initiation, à l'acquisition et à la décomptabilisation	94.306	0	(9.624)	84.682
Variations dues à des variations du risque de crédit ⁽¹⁾	(116.764)	9.219	8.356	(99.188)
Transfert de phase 1 vers phases 2 & 3	(5.046)	4.994	52	0
Transfert de phase 2 vers phases 1 & 3	25.400	(26.550)	1.150	0
Transfert de phase 3 vers phases 1 & 2	597	4 996	(5.593)	0
Taux de change et autres ajustements	70	338	211	620
SOLDE DE CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE	36.562	113.652	12.049	162.263

(1) Comprend les mouvements des pertes de crédit attendues (ECL) à la suite de transferts de phases supérieurs ou inférieurs.

Une diminution des provisions pour dépréciation de phase 1 et 2 peut être notée suite aux améliorations macro-économiques en 2021. Belfius a notamment mis à jour les scénarios macroéconomiques sous-jacents ainsi que réévalué les management overlays, ce qui a entraîné des

reprises d'une partie des dépréciations de phase 1 et 2 comptabilisées en 2020. Comme d'habitude, des dépréciations ont également été comptabilisées sur un nombre limité d'expositions en défaut (phase 3) au cours de 2021 à la suite d'évolutions de portefeuille.

	31/12/22			
	Instruments financiers sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (phase 1)	Instruments financiers présentant une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (phase 2)	Actifs financiers dépréciés (phase 3)	Total
(en milliers d'EUR)				
PRÊTS ET CRÉANCES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT				
Évalués au coût amorti				
SOLDE D'OUVERTURE AU 1^{ER} JANVIER	(213)	(110)	0	(323)
Variations dues à l'initiation, à l'acquisition et à la décomptabilisation	126	5	0	132
Variations dues à des variations du risque de crédit ⁽¹⁾	28	50	0	78
Transfert de phase 2 vers phases 1 & 3	(12)	12	0	0
Taux de change et autres ajustements	(4)	(0)	0	(4)
SOLDE DE CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE	(75)	(43)	0	(118)
PRÊTS ET CRÉANCES				
Évalués au coût amorti				
SOLDE D'OUVERTURE AU 1^{ER} JANVIER	(128.120)	(422.498)	(1.214.893)	(1.765.512)
Variations dues à l'initiation, à l'acquisition et à la décomptabilisation	(145.301)	47.303	17.910	(80.088)
Variations dues à des variations du risque de crédit ⁽¹⁾	218.533	(147.923)	(73.893)	(3.284)
Transfert de phase 1 vers phases 2 & 3	32.268	(31.382)	(885)	0
Transfert de phase 2 vers phases 1 & 3	(145.833)	175.974	(30.142)	0
Transfert de phase 3 vers phases 1 & 2	(1.014)	(45.947)	46.961	0
Diminutions du compte de correction de valeur dues à des sorties de bilan	0	0	50.310	50.310
Taux de change et autres ajustements	(79)	(778)	(2.911)	(3.769)
SOLDE DE CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE	(169.546)	(425.251)	(1.207.544)	(1.802.342)
PRÊTS ET CRÉANCES				
Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
SOLDE D'OUVERTURE AU 1^{ER} JANVIER	(2.951)	(190)	0	(3.141)
Variations dues à l'initiation, à l'acquisition et à la décomptabilisation	(2.344)	43	0	(2.301)
Variations dues à des variations du risque de crédit ⁽¹⁾	(1.825)	(1.153)	0	(2.978)
Transfert de phase 1 vers phases 2 & 3	24	(24)	0	0
Transfert de phase 2 vers phases 1 & 3	(1.110)	1.110	0	0
SOLDE DE CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE	(8.206)	(214)	0	(8.420)

(1) Comprend les mouvements des pertes de crédit attendues (Expected Credit Loss) à la suite de transferts de phases supérieures ou inférieures.

	31/12/22			
	Instruments financiers sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (phase 1)	Instruments financiers présentant une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (phase 2)	Actifs financiers dépréciés (phase 3)	Total
(en milliers d'EUR)				
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE				
Évaluées au coût amorti				
SOLDE D'OUVERTURE AU 1^{ER} JANVIER	(1.568)	(169.362)	(3.325)	(174.255)
Variations dues à l'initiation, à l'acquisition et à la décomptabilisation	(100)	1.225	0	1.125
Variations dues à des variations du risque de crédit ⁽¹⁾	(119)	13.031	0	12.912
Transfert de phase 1 vers phases 2 & 3	218	(218)	0	0
Transfert de phase 2 vers phases 1 & 3	(329)	329	0	0
Taux de change et autres ajustements	20	5.346	0	5.367
SOLDE DE CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE	(1.877)	(149.649)	(3 325)	(154.852)
Évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
SOLDE D'OUVERTURE AU 1^{ER} JANVIER	(1.964)	(17.126)	0	(19.090)
Variations dues à l'initiation, à l'acquisition et à la décomptabilisation	(848)	3 934	0	3.086
Variations dues à des variations du risque de crédit ⁽¹⁾	350	(6.232)	(2.995)	(8.877)
Transfert de phase 1 vers phases 2 & 3	218	(218)	0	0
Transfert de phase 2 vers phases 1 & 3	(383)	5 388	(5.005)	0
SOLDE DE CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE	(2.627)	(14.254)	(8.000)	(24.881)
RISQUES HORS BILAN				
SOLDE D'OUVERTURE AU 1^{ER} JANVIER	36.562	113.652	12.049	162.263
Variations dues à l'initiation, à l'acquisition et à la décomptabilisation	104.870	(48.933)	(7.544)	48.393
Variations dues à des variations du risque de crédit ⁽¹⁾	(119.756)	69.326	11.693	(38.737)
Transfert de phase 1 vers phases 2 & 3	(6.245)	6.146	99	(0)
Transfert de phase 2 vers phases 1 & 3	37.661	(39.185)	1.523	0
Transfert de phase 3 vers phases 1 & 2	255	5.472	(5.727)	0
Taux de change et autres ajustements	38	233	32	304
SOLDE DE CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE	53.385	106.712	12.126	172.222

(1) Comprend les mouvements des pertes de crédit attendues (ECL) à la suite de transferts de phases supérieurs ou inférieurs.

Une augmentation des provisions pour dépréciation de phase 1 et 2 peut être notée suite à l'augmentation des incertitudes macroéconomiques en 2022. Belfius a notamment mis à jour les scénarios macroéconomiques sous-jacents ainsi que réévalué les management overlays pour certaines poches de risques spécifiques et pour certaines contreparties individuelles. Comme d'habitude, des dépréciations ont également été comptabilisées sur un nombre limité d'expositions en défaut (phase 3) au cours de 2022 à la suite d'évolutions de portefeuille.

L'impact sur le compte de résultats (dépréciations sur instruments financiers et provisions pour engagements de

crédit) est de EUR -106 millions en 2022, contre EUR +1 million en 2021. Le provisionnement ex ante de EUR 216 millions à la fin de 2021 a augmenté à EUR 235 millions à la fin de 2022, ce qui s'explique par la mise à jour des facteurs macroéconomiques (augmentation de EUR 68 millions) et par la réévaluation des management overlays pour certaines poches de risques spécifiques et pour certaines contreparties individuelles (diminution de EUR 49 millions).

Nous renvoyons à la section «Fondamentaux du risque crédit en 2022» du chapitre «Risque de crédit» du rapport de gestion pour de plus amples informations sur les mesures Covid-19 prises chez Belfius.

9. Risque de crédit des prêts et créances désignés à la juste valeur par le compte de résultats

Il n'existe actuellement aucun actif financier désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultats. Nous renvoyons à la note 5.4. «Prêts et créances» et à la note 5.5. «Titres de créance et instruments de capitaux propres».

10. Risque de crédit des passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats

31/12/21	Valeur comptable	Montant du changement de la juste valeur attribuable aux changements dans le risque de crédit du passif		Différence entre la valeur comptable du passif financier et du montant contractuellement dû à l'échéance ⁽¹⁾
		Montant de la période	Montant cumulé	
(en milliers d'EUR)				
	7.849.956	0	0	114.895

31/12/22	Valeur comptable	Montant du changement de la juste valeur attribuable aux changements dans le risque de crédit du passif		Différence entre la valeur comptable du passif financier et du montant contractuellement dû à l'échéance ⁽¹⁾
		Montant de la période	Montant cumulé	
(en milliers d'EUR)				
	7.269.967	0	0	(657.355)

(1) Ce montant reprend les surcotes/décotes et les variations de la valeur de marché.

Belfius estime que le risque de crédit propre est nul et qu'il n'y a pas eu de changement significatif du risque de crédit propre depuis l'émission.

11. Radiation

L'encours contractuel des actifs financiers qui ont été radiés au cours de l'exercice et qui font toujours l'objet de mesures d'exécution est nul.

9.3. Information sur les charges pesant sur les actifs et sur le collatéral reçu

1.1. Actifs

	Au 31 décembre 2021			
	Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Juste valeur des actifs non grevés
(en milliers d'EUR)				
Instruments de fonds propres	0	0	1.883.782	1.883.782
Titres de créance	5.121.525	5.631.465	20.190.043	20.744.779
Prêts et créances	36.634.114		66.044.701	
dont cash collatéraux donnés	10.147.076			

	Au 31 décembre 2022			
	Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Juste valeur des actifs non grevés
(en milliers d'EUR)				
Instruments de fonds propres	0	0	1.495.205	1.495.205
Titres de créance	2.284.388	2.156.056	19.247.130	17.691.910
Prêts et créances	21.920.234		88.390.558	
dont cash collatéraux donnés	4.046.273			

1.2. Garantie reçue

	Au 31 décembre 2021		Au 31 décembre 2022	
	Juste valeur de la garantie grevée reçue ou des titres de créance propres émis	Juste valeur de la garantie reçue ou des titres de créance propres émis disponibles pour être grevés	Juste valeur de la garantie grevée reçue ou des titres de créance propres émis	Juste valeur de la garantie reçue ou des titres de créance propres émis disponibles pour être grevés
(en milliers d'EUR)				
Garantie reçue par l'établissement déclarant	(452.288)	2.159.009	7.876	1.362.100
Titres de créance	(452.288)	2.159.009	7.876	1.362.100
Autre garantie reçue	0	0	0	0
Titres de créance propres émis, autres que des obligations garanties propres ou des titres propres adossés à des actifs	0	639.680	0	430.829

2. Résumé des actifs grevés par source

Au 31 décembre 2021	Actifs grevés						Total
	Prêts et créances		Dettes représentées par un titre				
	Évalués au coût amorti	Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	Évaluées au coût amorti	Évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur de la garantie grevée reçue ou des titres de créance propres émis	
(en milliers d'EUR)							
SOURCE DES ACTIFS GREVÉS							
Dérivés - collatéral	10.147.076	0	1.242.736	0	0	(846.303)	10.543.510
Repos	0	0	127.798	0	0	0	127.798
Dépôts garantis - autres que repos	1.082.579	0	230.856	0	230.856	0	1.544.290
Financement Banque centrale	17.190.463	0	2.110.851	0	0	22.899	19.324.213
Obligations sécurisées émises	8.006.246	0	91.888	0	0	0	8.098.134
Prêts de titres	0	0	672.979	0	0	369.652	1.042.631
Autres	481.376	0	238.077	0	200.312	1.463	921.228
TOTAL	36.907.741	0	4.715.185	0	431.167	(452.288)	41.601.805

Au 31 décembre 2022	Actifs grevés						Total
	Prêts et créances		Dettes représentées par un titre				
	Évalués au coût amorti	Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	Évaluées au coût amorti	Évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur de la garantie grevée reçue ou des titres de créance propres émis	
(en milliers d'EUR)							
SOURCE DES ACTIFS GREVÉS							
Dérivés - collatéral	3.978.095	0	760.430	0	0	3.414	4.741.939
Repos	88.247	0	96.775	0	48	67	185.137
Dépôts garantis - autres que repos	428.571	0	230.183	0	0	0	658.755
Financement Banque centrale	8.203.470	0	310.649	0	0	4.395	8.518.514
Obligations sécurisées émises	7.674.959	0	181.729	0	0	0	7.856.688
Titres adossés à des actifs émises	0	0	0	0	0	0	0
La juste valeur des titres empruntés avec garanties autres qu'en espèces	0	0	429.829	0	0	0	429.829
Prêts de titres	0	0	274.443	0	0	0	274.443
Autres	1.546.891	0	302	0	0	0	1.547.194
TOTAL	21.920.234	0	2.284.340	0	48	7.876	24.212.498

Cette information sur les actifs grevés a été déterminée sur une base consolidée de Belfius Banque et Belfius Insurance, conformément à l'interprétation actuelle de Belfius de la définition et du périmètre de l'ABE.

Selon la définition ABE, un actif est considéré comme grevé s'il a été mis en gage ou s'il est sujet à une quelconque forme d'arrangement visant à sécuriser, garantir ou rehausser les conditions de crédit d'une transaction et dont il ne peut être retiré librement. Cette définition couvre plus que les exigences IFRS qui se focalisent davantage sur les actifs mis en gage. Parmi les actifs grevés, le prêt

de titres ne doit pas être considéré comme un nantissement. Par conséquent, les montants mis en gage selon IFRS 7 s'élèvent à EUR 23,9 milliards et représentent une baisse de EUR 16,7 milliards par rapport à fin 2021.

La définition des actifs grevés comprend les actifs mis en gage dans le cadre d'opérations sur le marché Repo, les prêts accordés par les banques centrales, les garanties pour l'émission de covered bonds et de titrisations, dans le cadre de transactions «bondlending» et comme collatéral dans le cadre de contrats de «Credit Support Annex» CSA ou «Credit Support Deed» (CSD).

Les obligations d'information de l'ABE sont conformes aux exigences d'information en matière de normes comptables IFRS 7 qui nécessitent de rapporter les montants grevés (et non grevés) de propres actifs tant à la valeur comptable qu'à la juste valeur et les montants grevés (et non grevés) à la juste valeur du collatéral reçu.

Le collatéral total reçu s'élève à EUR 1,4 milliard fin 2022. La Banque a le droit de redonner en collatéral cette garantie qui est entièrement disponible.

Fin 2022, on note un montant de EUR 4,7 milliards fourni comme garantie pour les dérivés (montant de trésorerie + titres). Les prêts de titres s'élèvent à EUR 0,3 milliard et sont évalués au coût amorti.

Belfius est active sur le marché des obligations sécurisées (covered bonds) depuis la mise en place du premier programme d'obligations sécurisées en 2012. Fin 2022, le montant total notionnel des émissions s'élevait à EUR 6,5 milliards, en ligne avec le montant de 2021. À la fin de 2022,

les actifs grevés pour cette source de financement sont constitués de crédits commerciaux (prêts au secteur public et prêts hypothécaires) pour un montant de EUR 7,9 milliards (une diminution de EUR 0,2 milliard par rapport à fin 2021). Les actifs séparés dans des «cover pools» ne peuvent pas être réutilisés.

Depuis 2017, dans le cadre de la gestion de liquidité, Belfius est également active dans le prêt d'obligations dans le cadre de «Global Master Securities Lending Agreements» (GMSLA). Cette activité génère EUR 0,3 milliard d'actifs grevés.

Le collatéral donné en garantie auprès de la Banque centrale européenne pour EUR 6,0 milliards de funding TLTRO, s'élève à EUR 8,5 milliards fin 2022. Les actifs mis en gage pour le Funding TLTRO comprennent des crédits aux entités du secteur public, PME et des crédits hypothécaires (via le véhicule de titrisation Mercurius) pour EUR 8,2 milliards et des obligations pour EUR 0,3 milliard. Les demandes de crédit en garantie du financement de la BCE ne peuvent pas être réutilisées par la BCE.

3. Actifs grevés/garantie reçue et passifs associés

	Au 31 décembre 2021		Au 31 décembre 2022	
	Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs, garantie reçue et titres de créance propres émis, autres que des obligations garanties et des titres adossés à des actifs grevés	Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs, garantie reçue et titres de créance propres émis, autres que des obligations garanties et des titres adossés à des actifs grevés
(en milliers d'EUR)				
Valeur comptable des passifs financiers sélectionnés	32.333.324	39.754.952	16.556.585	21.968.650

4. Transfert d'actifs financiers qui ne sont pas éligibles pour une décomptabilisation dans le bilan consolidé

Au 31 décembre 2021	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés	Montant des passifs qui ont droit de recours sur l'actif transféré		
(en milliers d'EUR)			Juste valeur des actifs transférés	Juste valeur des passifs associés	Position nette
Prêts et créances sur établissements de crédit	0	0	0	0	0
Prêts et créances	0	0	0	0	0
Dettes représentées par un titre	0	0	0	0	0
Instruments fonds propres	0	0	0	0	0
Dérivés	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0	0

Au 31 décembre 2022	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés	Montant des passifs qui ont droit de recours sur l'actif transféré		
(en milliers d'EUR)			Juste valeur des actifs transférés	Juste valeur des passifs associés	Position nette
Prêts et créances sur établissements de crédit	0	0	0	0	0
Prêts et créances	0	0	0	0	0
Dettes représentées par un titre	249	246	0	0	0
Instruments fonds propres	0	0	0	0	0
Dérivés	0	0	0	0	0
TOTAL	249	246	0	0	0

A. Cession-rétrocession

Belfius utilise les conventions de cession-rétrocession comme instrument de financement par lequel des titres sont vendus à une contrepartie dans le marché en échange de liquidités et sont rachetés à l'échéance du contrat.

Les conventions de cession-rétrocession sont conclues dans les conditions générales d'application dans le Global Master Repurchase Agreement. Les contreparties de la transaction sont soumises au processus d'examen de risque de crédit comme décrit dans le rapport de gestion.

Les actifs financiers transférés restent comptabilisés au bilan car Belfius en conserve la plupart des risques et avantages. Les liquidités obtenues dans le cadre de ces transactions sont reconnues comme des dettes.

Vu qu'en cas de défaut, le recours de la contrepartie n'est pas limité à l'actif transféré, la contrepartie conserve le droit sur l'entièreté de la dette. En conséquence, les colonnes «Montant des passifs qui ont droit de recours sur l'actif transféré» ne sont pas d'application.

B. Titrisation de crédits

Belfius a plusieurs véhicules de titrisation qu'elle consolide. Ce faisant, la plupart des risques et avantages relèvent toujours de Belfius. Les actifs financiers sous-jacents sont repris dans le bilan consolidé et les liquidités obtenues par les titrisations sont présentées en instruments de dette. Pour plus d'informations, nous renvoyons à la note 12. «Titrisation».

5. Garanties et autres rehaussements de crédit obtenus par prise de possession des garanties détenues

Les montants concernés sont négligeables.

6. Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés (et, par conséquent, seul le montant net apparaît au bilan) lorsque Belfius dispose d'un droit juridiquement ou contractuellement exécutoire de compenser et a l'intention, soit de régler sur une base nette, soit de réaliser l'actif et d'éteindre l'obligation de manière simultanée.

A. Actifs financiers sujets à des accords de compensation

Au 31 décembre 2021	Montants bruts d'actifs financiers comptabilisés	Montants bruts de passifs financiers compensés comptabilisés	Montants nets d'actifs financiers présentés dans le bilan	Montants non compensés au bilan		Montant net
(en milliers d'EUR)				Instrument financier	Collatéral (titres + cash) reçu	
Dérivés avec la London Clearing House ⁽¹⁾	8.549.625	8.547.068	2.557	0	0	2.557
Dérivés avec des accords de compensation ⁽¹⁾	7.943.850	0	7.943.850	4.079.980	3.087.854	776.016
Reverse repos (titres achetés avec un engagement de revente) avec la London Clearing House	0	0	0	0	0	0
Reverse repos (titres achetés avec un engagement de revente) avec des accords de compensation ⁽²⁾	1.312.308	800.438	511.869	0	500.434	11.435
Emprunts d'obligations	0	0	0	0	0	0
Autres instruments financiers	0	0	0	0	0	0
TOTAL	17.805.783	9.347.506	8.458.276	4.079.980	3.588.288	790.008

Au 31 décembre 2022	Montants bruts d'actifs financiers comptabilisés	Montants bruts de passifs financiers compensés comptabilisés	Montants nets d'actifs financiers présentés dans le bilan	Montants non compensés au bilan		Montant net
(en milliers d'EUR)				Instrument financier	Collatéral (titres + cash) reçu	
Dérivés avec la London Clearing House ⁽¹⁾	8.039.284	8.037.731	1.554	0	0	1.554
Dérivés avec des accords de compensation ⁽¹⁾	3.972.762	0	3.972.762	2.847.881	901.870	223.011
Reverse repos (titres achetés avec un engagement de revente) avec la London Clearing House	0	0	0	0	0	0
Reverse repos (titres achetés avec un engagement de revente) avec des accords de compensation ⁽²⁾	1.434.293	620.805	813.487	0	805.654	7.833
Emprunts d'obligations	0	0	0	0	0	0
Autres instruments financiers	0	0	0	0	0	0
TOTAL	13.446.339	8.658.536	4.787.803	2.847.881	1.707.524	232.398

(1) Les dérivés sont inclus au bilan dans la ligne VI. Dérivés.

(2) Les accords de prise en pension sont inclus au bilan dans les postes II. Prêts et créances des établissements de crédit évalués au coût amorti et III. Prêts et créances évalués au coût amorti.

B. Passifs financiers sujets à la compensation

Au 31 décembre 2021	Montants bruts de passifs financiers comptabilisés	Montants bruts d'actifs financiers compensés comptabilisés	Montants nets de passifs financiers présentés dans le bilan	Montants non compensés au bilan		Montant net
(en milliers d'EUR)				Instrument financier	Collatéral (titres + cash) donné	
Dérivés avec la London Clearing House	8.575.611	8.547.068	28.542	0	0	28.542
Dérivés avec des accords de compensation	13.537.060	0	13.537.060	4.079.980	9.401.946	55.134
Repos (titres achetés) avec la London Clearing House	0	0	0	0	0	0
Repos (titres achetés) avec des accords de compensation	800.517	800.438	79	0	(121)	200
Emprunts d'obligations	0	0	0	0	0	0
Autres instruments financiers	0	0	0	0	0	0
TOTAL	22.913.188	9.347.506	13.565.681	4.079.980	9.401.825	83.876

Au 31 décembre 2022	Montants bruts de passifs financiers comptabilisés	Montants bruts d'actifs financiers compensés comptabilisés	Montants nets de passifs financiers présentés dans le bilan	Montants non compensés au bilan		Montant net
(en milliers d'EUR)				Instrument financier	Collatéral (titres + cash) donné	
Dérivés avec la London Clearing House	8.061.355	8.037.731	23.624	0	0	23.624
Dérivés avec des accords de compensation	6.692.967	0	6.692.967	2.847.881	3.310.158	534.928
Repos (titres achetés) avec la London Clearing House	0	0	0	0	0	0
Repos (titres achetés) avec des accords de compensation	621.541	620.805	735	0	735	0
Emprunts d'obligations	0	0	0	0	0	0
Autres instruments financiers	0	0	0	0	0	0
TOTAL	15.375.863	8.658.536	6.717.326	2.847.881	3.310.894	558.552

Belfius continue à réassigner à LCH, dans la mesure du possible, les produits dérivés pour lesquels la compensation est appliquée.

9.4. Risque de taux d'intérêt: répartition par échéance jusqu'à la prochaine date de refixation des taux d'intérêt

Les dépôts à vue et les comptes d'épargne sont déclarés dans la colonne «À vue ou sur demande» car les informations établies ici considèrent la durée résiduelle jusqu'à la prochaine date de refixation des taux d'intérêt sur une base comptable, et non en fonction d'hypothèses basées sur des données comportementales observées. Les hypothèses basées sur les données comportementales observées des clients sur ces passifs sont réalisées dans l'analyse de la sensibilité aux taux d'intérêt de la valeur de l'actif net ou rendement (voir la note 9.5. «Risque de marché et gestion du bilan»).

1. 2021

A. Actifs

	À vue ou sur demande	≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	Échéance indétermi- née	Intérêts courus	Ajuste- ments à la juste valeur et à la valeur de marché des dérivés	Déprécia- tion	Total
(en milliers d'EUR)										
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	31.641.371	0	0	0	0	0	(434)	0	(590)	31.640.347
Prêts et créances sur établissements de crédit	9.432.485	921.626	37.250	4.622	0	18.080	(2.503)	0	(323)	10.411.237
Prêts et créances	2.329.396	16.028.682	15.355.584	26.831.098	41.074.912	2.247.142	312.086	265.427	(1.765.512)	102.678.814
Dettes représentées par un titre et instruments fonds propres	0	4.896.466	2.263.090	4.036.197	11.058.904	2.018.133	294.393	2.802.422	(174.255)	27.195.351
Dérivés							454.891	8.454.148	0	8.909.039
Produits liés aux fonds de placement activités d'assurance						4.245.672				4.245.672
Gain/perte sur élément couvert dans une relation de portfolio hedge pour risque de taux								3.651.783		3.651.783
Investissements dans des sociétés mises en équivalence						96.107				96.107
Immobilisations corporelles						1.614.068				1.614.068
Immobilisations incorporelles						214.928				214.928
Écarts d'acquisition						103.966				103.966
Actifs fiscaux courants						27.073				27.073
Actifs fiscaux différés						328.704				328.704
Autres actifs	65.379	172.307	123.192	62.053	60.705	510.023	0	15.276	(1.985)	1.006.950
Actifs non courants (groupe d'actifs destiné à être cédé) détenus en vue de la vente et activités abandonnées						31.810		0	(5.305)	26.505
TOTAL DE L'ACTIF	43.468.632	22.019.080	17.779.115	30.933.970	52.194.522	11.455.707	1.058.432	15.189.055	(1.947.970)	192.150.543
Opérations en délai d'usage (regular way trade)	0	891.052	468	70	20	243.491	0	0	0	1.135.101
Dérivés	0	112.314.562	61.123.398	53.251.467	57.103.827	2.323.914	0	0	0	286.117.168
HORS BILAN	0	113.205.614	61.123.866	53.251.536	57.103.847	2.567.406	0	0	0	287.252.269
TOTAL DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT	43.468.632	135.224.694	78.902.981	84.185.506	109.298.369	14.023.112	1.058.432	15.189.055	(1.947.970)	479.402.813

B. Dettes

	À vue ou sur demande	≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	Échéance indétermi- née	Intérêts courus	Ajuste- ments à la juste valeur et à la valeur de marché des dérivés	Déprécia- tion	Total
(en milliers d'EUR)										
Caisse et avoirs des banques centrales	15.650.000	0	0	0	0	0	(231.928)	0	0	15.418.072
Dettes envers et dépôts des établissements de crédit	3.141.485	402.950	10.772	33.849	3.626	0	(1.647)	0	0	3.591.036
Dettes et dépôts	87.467.562	15.674.584	642.580	138.042	419.921	9.466	49.320	2.538	0	104.404.013
Titres de créance émis et autres passifs financiers	0	3.450.135	4.735.340	9.392.244	5.325.949	646	129.828	111.211	0	23.145.353
Produits liés aux fonds de placement activités d'assurance						4.245.672			0	4.245.672
Dérivés							1.036.919	12.981.810	0	14.018.729
Gain/perte sur élément couvert dans une relation de portfolio hedge pour risque de taux								45.766	0	45.766
Provisions pour activités d'assurance	0	0	0	0	0	12.191.017			0	12.191.017
Provisions et passifs éventuels	0	0	0	0	0	366.909	0	0	162.263	529.173
Dettes subordonnées	0	223.221	129.966	700.826	497.214	72.000	19.522	0	0	1.642.749
Dettes fiscales courantes						41.682			0	41.682
Dettes fiscales différées						7.502			0	7.502
Autres passifs	69.512	780.705	11.565	45.608	0	468.998	643	0	0	1.377.031
TOTAL DES DETTES	106.328.559	20.531.595	5.530.224	10.310.569	6.246.710	17.403.891	1.002.657	13.141.326	162.263	180.657.795
Opérations en délai d'usance (regular way trade)										
	0	10.314.129	243	12.596	1.324	238.792	0	0	0	10.567.084
Dérivés	0	120.188.132	76.360.096	46.212.954	52.204.256	227.756	0	0	0	295.193.194
HORS BILAN	0	130.502.261	76.360.338	46.225.550	52.205.580	466.548	0	0	0	305.760.278
TOTAL DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT	106.328.559	151.033.856	81.890.562	56.536.119	58.452.290	17.870.440	1.002.657	13.141.326	162.263	486.418.073

C. Position nette

	À vue ou sur demande	≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	Échéance indéterminée
(en milliers d'EUR)						
Cap de sensibilité du bilan	(62.859.927)	(15.809.162)	(2.987.581)	27.649.387	50.846.079	(3.847.327)

Le risque de taux d'intérêt réel de Belfius est géré sur la base d'hypothèses plus avancées. (Voir note 9.5. «Risques de marché et gestion de bilan (ALM)»)

2. 2022

A. Actifs

	À vue ou sur demande	≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	Échéance indétermi- née	Intérêts courus	Ajuste- ments à la juste valeur et à la valeur de marché des dérivés	Déprécia- tion	Total
(en milliers d'EUR)										
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	27.290.131	0	0	0	0	0	5 812	0	(509)	27.295.434
Prêts et créances sur établissements de crédit	3.551.906	542.860	35.291	5.916	(81)	71	7 757	0	(118)	4.143.601
Prêts et créances	2.241.469	21.120.534	12.449.850	28.706.154	44.937.989	2.360.810	380.866	(84.538)	(1.802.342)	110.310.792
Dettes représentées par un titre et instruments fonds propres	0	3.919.931	2.075.882	4.068.001	11.152.226	2.293.774	255.958	(576.200)	(162.852)	23.026.722
Dérivés							(141.570)	6.034.675	0	5.893.105
Produits liés aux fonds de placement activités d'assurance						3.969.934				3.969.934
Gain/perte sur élément couvert dans une relation de portfolio hedge pour risque de taux								1.134.326		1.134.326
Investissements dans des sociétés mises en équivalence						94.019				94.019
Immobilisations corporelles						1.672.048				1.672.048
Immobilisations incorporelles						236.639				236.639
Écarts d'acquisition						103.966				103.966
Actifs fiscaux courants						27.115				27.115
Actifs fiscaux différés						463.565				463.565
Autres actifs	154.499	163.153	67.458	75.407	59.498	530.271	0	8.195	(3.753)	1.054.728
Actifs non courants (groupe d'actifs destiné à être cédé) détenus en vue de la vente et activités abandonnées						43.188	0	0	(3.504)	39.684
TOTAL DE L'ACTIF	33.238.005	25.746.477	14.628.481	32.855.478	56.149.633	11.795.400	508.824	6.516.459	(1.973.077)	179.465.679
Opérations en délai d'usance (regular way trade)	0	897.976	675	507	0	136.669	0	0	0	1.035.827
Dérivés	0	104.507.505	67.277.810	46.250.353	44.199.675	2.128.920	0	0	0	264.364.263
HORS BILAN	0	105.405.480	67.278.485	46.250.860	44.199.675	2.265.589	0	0	0	265.400.090
TOTAL DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT	33.238.005	131.151.958	81.906.966	79.106.338	100.349.308	14.060.989	508.824	6.516.459	(1.973.077)	444.865.769

B. Dettes

	À vue ou sur demande	≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	Échéance indétermi- née	Intérêts courus	Ajuste- ments à la juste valeur et à la valeur de marché des dérivés	Déprécia- tion	Total
(en milliers d'EUR)										
Caisse et avoirs des banques centrales	6.000.000	0	0	0	0	0	(95.887)	0	0	5.904.113
Dettes envers et dépôts des établissements de crédit	1.078.498	730.644	12.420	32.282	3.027	10.890	1.880	0	0	1.869.641
Dettes et dépôts	90.693.489	15.595.325	1.571.145	105.895	394.742	13.044	77.120	(3.274)	0	108.447.486
Titres de créance émis et autres passifs financiers	0	5.939.165	6.546.102	9.718.690	4.286.485	497	123.904	(686.275)	0	25.928.567
Produits liés aux fonds de placement activités d'assurance						3.969.934			0	3.969.934
Dérivés							443.284	7.805.225	0	8.248.509
Gain/perte sur élément couvert dans une relation de portfolio hedge pour risque de taux								(1.606.023)	0	(1.606.023)
Provisions pour activités d'assurance	0	0	0	0	0	11.495.400			0	11.495.400
Provisions et passifs éventuels	0	0	0	0	0	325.437	0	0	172.222	497.660
Dettes subordonnées	0	199.455	67.500	690.163	497.441	72.000	20.646	0	0	1.547.204
Dettes fiscales courantes						63.014			0	63.014
Dettes fiscales différées						6.165			0	6.165
Autres passifs	96.716	876.509	16.345	27.647	13	455.537	588	0	0	1.473.356
Passifs inclus dans un groupe destiné à être cédé et activités abandonnées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES DETTES	97.868.704	23.341.098	8.213.512	10.574.677	5.181.708	16.411.918	571.535	5.509.653	172.222	167.845.027
Opérations en délai d'usance (regular way trade)	0	7.834.537	2.191	9.480	0	167.798	0	0	0	8.014.006
Dérivés	0	110.417.559	65.924.805	39.899.885	48.555.170	345.438	0	0	0	265.142.857
HORS BILAN	0	118.252.096	65.926.997	39.909.365	48.555.170	513.236	0	0	0	273.156.863
TOTAL DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT	97.868.704	141.593.194	74.140.509	50.484.042	53.736.878	16.925.154	571.535	5.509.653	172.222	441.001.890

C. Position nette

(en milliers d'EUR)	À vue ou sur demande	≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	Échéance indéterminée
Gap de sensibilité du bilan	(64.630.699)	(10.441.236)	7.766.457	28.622.296	46.612.430	(2.864.165)

Le risque de taux d'intérêt réel de Belfius est géré sur la base d'hypothèses plus avancées. (Voir note 9.5. «Risques de marché et gestion de bilan (ALM)»).

9.5. Risques de marché et gestion de bilan (ALM)

1. Marchés financiers

Au sein de Belfius Banque, la division Financial Markets Services (FM) est le point d'accès central aux marchés financiers. Elle ne souscrit aucune position pour compte propre, les transactions sont basées sur les opérations des clients. Les transactions des clients internes ou externes, e.a. la gestion des liquidités et du bilan appartenant à la dernière catégorie, sont couvertes de manière globale dans un cadre de limites qui respecte la gestion du risque de Belfius. Cette structure permet de conserver les différents risques de marché à l'intérieur de ce cadre, entre autres par des opérations de couverture. Les chiffres de VaR indiqués ci-dessous reflètent ces positions résiduelles.

Les risques de l'activité de flow management incluent le risque général de taux, risque de change, risque sur les prix d'actions, risque du spread de crédit et autres risques (inflation, CO₂). Ces risques sont suivis dans des limites Value at Risk (VaR) et avec d'autres limites appropriées de risque.

La gestion de la trésorerie et des liquidités (Cash and Liquidity Management) est suivie au moyen de limites de Value at Risk (VaR) et de limites de sensibilité aux taux d'intérêt.

Le risque de spread de crédit du portefeuille d'investissement et celui des activités flow management sont suivis avec des limites de spread.

Le concept de Value-at-Risk (VaR) est utilisé comme principal instrument de mesure pour exprimer le risque de marché encouru par Belfius Banque. La VaR mesure la perte maximale de valeur actuelle nette (VAN) à laquelle la banque pourrait être confrontée dans des conditions de marché historiques sur une période de 10 jours avec un

intervalle de confiance de 99%. Les risques suivants sont suivis à l'aide d'une VaR:

- le risque de taux d'intérêt, d'inflation et de taux de change (forex): cette catégorie de risque est suivie au moyen d'une VaR historique sur la base d'un modèle interne approuvé par la Banque nationale de Belgique et la Banque centrale européenne. L'approche de simulation historique consiste à gérer le portefeuille par le biais d'une série temporelle de rendements d'actifs historiques. Ces revalorisations généreront une distribution des valeurs de portefeuille (histogramme de rendements) sur la base de laquelle une VaR (%-percentile) peut être calculée.

Les principaux avantages de cette méthode sont sa simplicité et le fait qu'elle ne suppose pas une répartition normale, mais historique des rendements d'actifs (les distributions peuvent ne pas être normales et les observations non linéaires);

- le risque lié au prix des actions: les risques généraux et spécifiques liés au prix des actions sont mesurés en utilisant une VaR historique avec revalorisation complète basée sur 300 scénarios;
- le risque de spread et le risque d'inflation: ces risques sont mesurés à l'aide d'une approche historique appliquée à 300 variations de sensibilité observées.

Depuis fin 2011, Belfius calcule une Stressed Value-at-Risk (S-VaR) en plus de la VaR ordinaire. Celle-ci est également prise en compte dans le calcul des risques pondérés pour la partie Risque de marché. Cette mesure de la S-VaR consiste à calculer une VaR historique basée sur une période d'observation de douze mois qui génère les plus grandes variations négatives de valeur actuelle nette dans le portefeuille actuel d'instruments financiers de la Banque.

VaR ⁽¹⁾ (99 %, 10 jours) (en milliers d'EUR)	31/12/21				31/12/22			
	IR & FX ^{(2) & (3)}	Actions	Spread	Autres risques ⁽⁴⁾	IR & FX ^{(2) & (3)}	Actions	Spread	Autres risques ⁽⁴⁾
Par activité								
Moyenne	5.371	4.715	633	333	7.457	4.620	1.092	433
Fin de la période	3.916	2.643	220	470	6.269	5.792	823	395
Maximum	14.360	9.700	1.518	570	17.451	11.960	2.334	843
Minimum	2.371	2.429	118	291	3.653	2.245	194	365
Globale								
Moyenne		11.052				13.602		
Fin de la période		7.250				13.279		
Maximum		25.418				25.270		
Minimum		5.862				7.802		
Limite		23.300				26.300		

(1) La Value at Risk (VaR) représente le changement potentiel de la valeur de marché, avec une probabilité de 99% sur une période de 10 jours.

(2) IR: risque de taux d'intérêt.

(3) FX: risque de change.

(4) Risque de CO₂.

Le risque de taux d'intérêt (IR) et le risque de change (FX) ne sont pas évalués séparément. Le risque de change n'est cependant pas significatif.

2. Ajustements de valeur

Une surveillance distincte basée sur la sensibilité est en place pour trois blocs d'activités qui ne font pas partie du champ d'application de la VaR. Pour chaque type séparément et pour les trois combinés, des limites sont en place pour les sensibilités aux taux d'intérêt, au change, à l'inflation et aux écarts de crédit.

Premièrement, les corrections de valeur (CVA/DVA/FVA) liées aux expositions de Belfius aux produits dérivés sont également sensibles au risque de marché. Si certaines sensibilités peuvent être couvertes presque entièrement (taux d'intérêt, inflation et devises), d'autres risques, tels que les écarts de crédit et les écarts de crédit, ne peuvent être couverts que par des instruments de substitution (comme ITRAXX).

De même, pour les dérivés de crédit, les sensibilités aux taux d'intérêt, au change et à l'inflation sont bien couvertes, et la sensibilité aux écarts de crédit et à la base des obligations est également limitée.

Enfin, l'inefficacité de la couverture du portefeuille obligataire due à la différence de la courbe d'actualisation de l'obligation et du swap qui lui est associé est également gérée quotidiennement, avec des couvertures en place pour l'inflation, le risque de base et l'exposition directionnelle aux taux d'intérêt qui en résultent.

Sensibilité du point de base	31/12/21					31/12/22				
	IR	Spread ⁽¹⁾	Tenor Basis	Devises	Risque d'inflation	IR	Spread ⁽¹⁾	Tenor Basis	Devises	Risque d'inflation
(en milliers d'EUR)										
Par activité										
Fin de la période	(54)	(153)	0	(107)	7	(7)	(53)	(23)	(66)	2

(1) Impact d'une augmentation de 1 point de base de spread (soit spread de crédit soit spread de base obligations-cds).

3. Gestion de bilan (ALM)

A. Risque de taux d'intérêt

En ce qui concerne le risque de taux d'intérêt, Belfius Banque poursuit une gestion des risques prudente de ses positions de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire dans un cadre interne et réglementaire bien défini, avec un objectif clair de générer des revenus stables et de préserver la valeur économique du bilan comptable, et ce, dans le cadre de l'approche de macrocouverture, en tenant compte des couvertures naturelles disponibles sur le bilan comptable de la banque.

La gestion des dépôts sans échéance (tels que les dépôts à vue et d'épargne) et des produits sans intérêt se fait dans le cadre de l'utilisation de techniques de réplcation de portefeuilles. Les hypothèses sous-jacentes concernant les durations attendues, les périodes de fixation des taux ainsi que les évolutions de tarifs font l'objet d'une surveillance permanente et, si nécessaire, sont ajustées par l'ALCo. Les options de taux d'intérêt implicites tel que les risques de prépaiement sont intégrées via des modèles comportementaux. Tous les modèles ALM suivent les trois lignes de défense.

Le risque de taux peut prendre deux formes: la volatilité de la valeur économique de la Banque ou la volatilité du résultat de taux. Les deux mesures de risque sont complémentaires pour comprendre le scope complet du risque de taux au bilan (excluant marchés financiers).

L'objectif de l'ALM des banques est de protéger le revenu d'intérêt net des pressions à la hausse et à la baisse dans l'environnement actuel de volatilité des taux d'intérêt, tout en respectant les limites de variation de la valeur économique.

Les indicateurs pour la valeur économique mesurent l'impact à long terme des changements de taux d'intérêt. La sensibilité de la valeur économique aux taux d'intérêt mesure le changement de la valeur économique ALM si toute la courbe de taux augmente de 10 points de base. La sensibilité à long terme du périmètre ALM est de EUR -59 millions par 10 pb au 31 décembre 2022 (contre EUR -55 millions par 10 pb au 31 décembre 2021), à l'exclusion des positions d'intérêt de Belfius Insurance et des fonds de pension de Belfius Banque.

Les indicateurs Earnings at Risk captent l'effet à plus court terme des variations de taux d'intérêt sur les bénéfices de la Banque. Par conséquent, indirectement par le biais de la rentabilité, les changements de taux d'intérêt peuvent également avoir un effet à court terme sur la solvabilité. Une augmentation de 50 points de base des taux d'intérêt a un impact positif estimé sur les revenus nets d'intérêts (avant impôts) de EUR +32 millions pour le prochain exercice comptable et un effet cumulé estimé de EUR +87 millions sur une période de trois ans, alors qu'une baisse de 50 points de base entraînerait un impact estimé de EUR +8 millions pour le prochain exercice comptable et un effet cumulé estimé de EUR +2 millions sur une période de trois ans (comparé à EUR +31 millions, resp. EUR +192 millions et EUR -9 millions, resp. EUR -103 millions pour des chocs de taux similaires à la fin de l'année dernière).

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
Banque		
Valeur économique (+10 pb)	(54.950)	(58.734)
Earnings at risk (+50 pb)	31.335	31.980
Compagnies d'assurances		
Valeur économique (+10 pb)	8.332	382
Earnings at risk (+50 pb)	4.354	4.392

B. Immobilier - propriété directe

	31/12/21	31/12/22
(en milliers d'EUR)	Évalués au coût amorti	Évalués au coût amorti
Compagnies d'assurances		
Valeur de marché	763.202	720.198
Choc baissier de 15 %	(114.480)	(108.030)

Les sensibilités ne sont rapportées que pour le portefeuille d'investissements immobiliers de Belfius Insurance groupe. Les biens immobiliers détenus par Belfius Banque comprennent principalement des contrats de crédit-bail pour la construction de biens immobiliers et des biens à usage propre.

4. Portefeuille obligataire

A. Encours (montants nominaux)

	31/12/21			31/12/22		
(en milliers d'EUR)	Évalués au coût amorti	Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	Évalués au coût amorti	Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net
Banque - portefeuille d'obligations (valeur nominale)	10.273.470		21.471	10.188.987		10.000
Assurance - portefeuille d'obligations (valeur nominale)	4.879.391	2.919.120	159.057	4.081.675	3.109.934	33.384
Assurance - fonds d'investissement (valeur du marché)			498.097			844.001

B. Sensibilité au taux d'intérêt

	31/12/21			31/12/22		
(en milliers d'EUR)	Évalués au coût amorti	Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	Évalués au coût amorti	Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net
Portefeuille d'obligations	(5.063)	(3.040)	(140)	(2.958)	(1.860)	(27)

Le risque de taux d'intérêt du portefeuille de la Banque est couvert au niveau micro (pour le portefeuille Side; donc une faible sensibilité d'intérêt net), ou géré par la gestion globale d'ALM (en portefeuille ALM; où la sensibilité au taux d'intérêt nette est incluse dans la politique de taux d'intérêt ALM globale). En outre, pour toutes les dettes représentées par un titre évaluées à la juste valeur par le biais du résultat

net dans le banking book, le risque de taux d'intérêt est géré dans le framework de Financial Markets. La sensibilité du portefeuille obligataire des compagnies d'assurances à une augmentation de 1 point de base des taux d'intérêt s'élève à EUR -4,8 millions fin 2022. C'est une partie de la gestion globale d'ALM des compagnies d'assurances.

C. Sensibilité du spread de crédit

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité du portefeuille obligataire si le spread augmente de 1 point de base.

	31/12/21			31/12/22		
	Évalués au coût amorti	Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	Évalués au coût amorti	Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net
(en milliers d'EUR)						
Banque	(17.120)		(5)	(9.664)		(3)
Compagnies d'assurances	(5.138)	(3.055)	(133)	(3.149)	(2.111)	(92)

D. Choc Risque sur les actions 30% (négatif)

Concerne le choc des actions sur les fonds d'investissement au sein de Belfius Insurance.

	31/12/21	31/12/22
	Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
(en milliers d'EUR)		
Compagnies d'assurances	(58.177)	(74.863)

5. Actions cotées et immobilier

	31/12/21	31/12/22
	Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
(en milliers d'EUR)		
Compagnies d'assurances		
Valeur de marché - actions cotées & assimilés	407.602	277.322
Valeur de marché - immobilier coté	255.182	97.448
Choc baissier de 30%	(198.835)	(112.431)
VaR (99%, 10 jours)	57.916	47.999

9.6. Risque de liquidité

La gestion de la liquidité repose sur des directives et un cadre de gestion du risque de liquidité. Pour une description détaillée, voir le rapport de gestion.

Nous renvoyons au rapport de gestion pour plus d'informations sur le ratio de couverture de liquidité. Le ratio de couverture de liquidité oblige les institutions financières à maintenir un stock suffisant d'actifs liquides de qualité pour résister à une crise qui met leurs flux de trésorerie sous pression. Les actifs liquides à détenir doivent être égaux ou supérieurs à leurs sorties nettes de fonds sur une période de 30 jours sous stress (avoir ainsi une couverture d'au moins 100%). Les paramètres du scénario de stress sont définis sous Bâle III.

Belfius Insurance détient un montant significatif d'actifs non grevés éligibles selon la Banque centrale européenne. Plus concrètement, la compagnie investit au moins 40%

de son portefeuille obligataire dans des obligations d'État pouvant être utilisées pour des opérations de cession-rétrocession dans le cadre de la gestion de sa liquidité.

Répartition par échéance résiduelle jusqu'à la date de remboursement

Nous ne divulguons pas les montants aux dates de remboursements anticipés en tant que tel. Nous avons utilisé la date d'échéance contractuelle pour ce tableau.

Les dépôts à vue et les comptes épargne figurent dans la colonne «À vue ou sur demande» même si la date de remboursement est indéterminée.»

Tous les autres actifs et obligations ont été ventilés sur les différentes périodes selon les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels.

1. 2021

A. Actifs

	Répartition du montant brut et de la prime/décote						Intérêts courus	Ajuste- ments à la juste valeur et à la valeur de marché des dérivés	Déprécia- tion	Total
	À vue ou sur demande	≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	Échéance indétermi- née				
(en milliers d'EUR)										
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	31641.371	0	0	0	0	0	(434)	0	(590)	31640.347
Prêts et créances sur établissements de crédit	9432.485	522.755	30.000	4.622	406.121	18.080	(2.503)	0	(323)	10411.237
Prêts et créances	2329.396	12.567.710	10.379.567	28.330.188	48.012.810	2.247.142	312.086	265.427	(1.765.512)	102.678.814
Dettes représentées par un titre et instruments fonds propres	0	1.545.391	1.029.403	4.203.878	15.453.184	2.040.934	294.393	2.802.422	(174.255)	27.195.351
Produits liés aux fonds de placement activités d'assurance	0	0	0	0	0	4.245.672	0	0	0	4.245.672
Dérivés	0	0	0	0	0	0	454.891	8.454.148	0	8.909.039
Gain/perte sur élément couvert dans une relation de portfolio hedge pour risque de taux	0	0	0	0	0	0	0	3.651.783	0	3.651.783
Investissements dans des sociétés mises en équivalence	0	0	0	0	0	96.107	0	0	0	96.107
Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	1.614.068	0	0	0	1.614.068
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	214.928	0	0	0	214.928
Écarts d'acquisition	0	0	0	0	0	103.966	0	0	0	103.966
Actifs fiscaux courants	0	0	0	0	0	27.073	0	0	0	27.073
Actifs fiscaux différés	0	0	0	0	0	328.704	0	0	0	328.704
Autres actifs	65.447	171.455	123.192	62.090	60.876	510.599	0	15.276	(1.985)	1.006.950
Actifs non courants (groupe d'actifs destiné à être cédé) détenus en vue de la vente et activités abandonnées	0	0	0	0	0	31.810	0	0	(5.305)	26.505
TOTAL DE L'ACTIF	43.468.700	14.807.311	11.562.162	32.600.778	63.932.991	11.479.084	1.058.432	15.189.055	(1.947.970)	192.150.543
Opérations en délai d'usage (regular way trade)	0	1.126.846	243	0	20	7.992	0	0	0	1.135.101
Dérivés de change	0	4.576.613	3.693.961	3.303.172	16.589.105	0	0	0	0	28.162.852
Flux de trésorerie des dérivés et opérations en délai d'usage	0	5.703.459	3.694.204	3.303.172	16.589.125	7.992	0	0	0	29.297.953
TOTAL	43.468.700	20.510.771	15.256.366	35.903.951	80.522.116	11.487.076	1.058.432	15.189.055	(1.947.970)	221.448.496

B. Dettes

	Répartition du montant brut et de la prime/décote						Intérêts courus	Ajuste- ments à la juste valeur et à la valeur de marché des dérivés	Déprécia- tion	Total
	À vue ou sur demande	≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	Échéance indétermi- née				
(en milliers d'EUR)										
Caisse et avoirs des banques centrales	15.650.000	0	0	0	0	0	(231.928)	0	0	15.418.072
Dettes envers et dépôts des établissements de crédit	3.141.485	402.950	3.522	33.849	10.876	0	(1.647)	0	0	3.591.036
Dettes et dépôts	87.467.562	15.337.850	652.580	404.776	479.921	9.466	49.320	2.538	0	104.404.013
Titres de créance émis et autres passifs financiers	0	1.240.958	2.400.790	12.278.955	6.983.460	151	129.828	111.211	0	23.145.353
Produits liés aux fonds de placement activités d'assurance	0	0	0	0	0	4.245.672	0	0	0	4.245.672
Dérivés	0	0	0	0	0	0	1.036.919	12.981.810	0	14.018.729
Gain/perte sur élément couvert dans une relation de portfolio hedge pour risque de taux	0	0	0	0	0	0	0	45.766	0	45.766
Provisions et passifs éventuels	0	0	0	0	0	366.909	0	0	162.263	529.173
Provisions pour activités d'assurance	0	332.337	990.207	3.658.040	7.210.433	0	0	0	0	12.191.017
Dettes subordonnées	0	29.999	44.966	700.826	690.437	157.000	19.522	0	0	1.642.749
Dettes fiscales courantes	0	0	0	0	0	41.682	0	0	0	41.682
Dettes fiscales différées	0	0	0	0	0	7.502	0	0	0	7.502
Autres passifs	69.512	780.734	11.565	45.625	254	468.698	643	0	0	1.377.031
TOTAL DES DETTES	106.328.559	18.124.829	4.103.630	17.122.072	15.375.381	5.297.079	1.002.657	13.141.326	162.263	180.657.795
Fonds propres de base	0	0	0	0	0	10.560.172	0	0	0	10.560.172
Gains ou pertes non comptabilisés dans le compte de résultats	0	0	0	0	0	402.953	0	0	0	402.953
FONDS PROPRES DU GROUPE	0	0	0	0	0	10.963.126	0	0	0	10.963.126
Instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1						497.083				497.083
Participations ne donnant pas le contrôle						32.539				32.539
FONDS PROPRES TOTAUX	0	0	0	0	0	11.492.748	0	0	0	11.492.748
TOTAL DU PASSIF	106.328.559	18.124.829	4.103.630	17.122.072	15.375.381	16.789.827	1.002.657	13.141.326	162.263	192.150.543
Opérations en délai d'usance (regular way trade)	0	10.566.841	243	0	0	0	0	0	0	10.567.084
Dérivés de change	0	4.592.267	3.734.088	3.299.255	16.400.465	0	0	0	0	28.026.075
FLUX DE TRÉSORERIE DES DÉRIVÉS ET OPÉRATIONS EN DÉLAI D'USANCE	0	15.159.109	3.734.331	3.299.255	16.400.465	0	0	0	0	38.593.159
TOTAL	106.328.559	33.283.937	7.837.961	20.421.326	31.775.845	16.789.827	1.002.657	13.141.326	162.263	230.743.702

C. Total gap de liquidité

	Répartition du montant brut et de la prime/décote					
	À vue ou sur demande	≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	Échéance indéterminée
(en milliers d'EUR)						
Total gap de liquidité	(62.859.859)	(12.773.167)	7.418.405	15.482.624	48.746.271	(5.302.752)

2. 2022

A. Actifs

	Répartition du montant brut et de la prime/décote						Intérêts courus	Ajuste- ments à la juste valeur et à la valeur de marché des dérivés	Déprécia- tion	Total
	À vue ou sur demande	≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	Échéance indétermi- née				
(en milliers d'EUR)										
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	27290.131	0	0	0	0	0	5.812	0	(509)	27295.434
Prêts et créances sur établissements de crédit	3.551.906	165.142	27.541	5.916	385.387	71	7.757	0	(118)	4.143.601
Prêts et créances	2.241.469	15.919.146	10.591.602	29.711.356	50.992.422	2.360.810	380.866	(84.538)	(1 802 342)	110.310.792
Dettes représentées par un titre et instruments fonds propres	0	918.312	905.525	4.214.661	15.162.700	2.308.617	255.958	(576.200)	(162 852)	23.026.722
Produits liés aux fonds de placement activités d'assurance	0	0	0	0	0	3.969.934	0	0	0	3.969.934
Dérivés	0	0	0	0	0	0	(141.570)	6.034.675	0	5.893.105
Gain/perte sur élément couvert dans une relation de portfolio hedge pour risque de taux	0	0	0	0	0	0	0	1.134.326	0	1.134.326
Investissements dans des sociétés mises en équivalence	0	0	0	0	0	94.019	0	0	0	94.019
Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	1.672.048	0	0	0	1.672.048
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	236.639	0	0	0	236.639
Écarts d'acquisition	0	0	0	0	0	103.966	0	0	0	103.966
Actifs fiscaux courants	0	0	0	0	0	27.115	0	0	0	27.115
Actifs fiscaux différés	0	0	0	0	0	463.565	0	0	0	463.565
Autres actifs	154.499	162.789	67.458	75.439	59.829	530.272	0	8 195	(3.753)	1.054.728
Actifs non courants (groupe d'actifs destiné à être cédé) détenus en vue de la vente et activités abandonnées	0	0	0	0	0	43.188	0	0	(3.504)	39.684
TOTAL DE L'ACTIF	33.238.005	17.165.389	11.592.126	34.007.373	66.600.338	11.810.244	508.824	6.516.459	(1.973.077)	179.465.679
Opérations en délai d'usance (regular way trade)	0	1.035.728	0	0	0	99	0	0	0	1.035.827
Dérivés de change	0	3.263.048	2.284.363	6.292.869	19.599.346	0	0	0	0	31.439.627
Flux de trésorerie des dérivés et opérations en délai d'usance	0	4.298.776	2.284.363	6.292.869	19.599.346	99	0	0	0	32.475.454
TOTAL	33.238.005	21.464.165	13.876.490	40.300.242	86.199.684	11.810.342	508.824	6.516.459	(1.973.077)	211.941.133

B. Dettes

	Répartition du montant brut et de la prime/décote						Intérêts courus	Ajuste- ments à la juste valeur et à la valeur de marché des dérivés	Déprécia- tion	Total
	À vue ou sur demande	≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	Échéance indétermi- née				
(en milliers d'EUR)										
Caisse et avoirs des banques centrales	6.000.000	0	0	0	0	0	(95.887)	0	0	5.904.113
Dettes envers et dépôts des établissements de crédit	1.078.498	730.644	4.670	32.282	10.777	10.890	1.880	0	0	1.869.641
Dettes et dépôts	90.693.489	15.475.225	1.585.645	151.495	454.742	13.044	77.120	(3.274)	0	108.447.486
Titres de créance émis et autres passifs financiers	0	3.659.511	3.427.552	13.752.214	5.651.563	99	123.904	(686.275)	0	25.928.567
Produits liés aux fonds de placement activités d'assurance	0	0	0	0	0	3.969.934	0	0	0	3.969.934
Dérivés	0	0	0	0	0	0	443.284	7.805.225	0	8.248.509
Gain/perte sur élément couvert dans une relation de portfolio hedge pour risque de taux	0	0	0	0	0	0	0	(1.606.023)	0	(1.606.023)
Provisions et passifs éventuels	0	0	0	0	0	325.437	0	0	172.222	497.660
Provisions pour activités d'assurance	0	271.725	808.724	3.098.331	7.316.620	0	0	0	0	11.495.400
Dettes subordonnées	0	0	0	690.163	696.896	139.500	20.646	0	0	1.547.204
Dettes fiscales courantes	0	0	0	0	0	63.014	0	0	0	63.014
Dettes fiscales différées	0	0	0	0	0	6.165	0	0	0	6.165
Autres passifs	96.716	876.937	15.648	27.659	270	455.537	588	0	0	1.473.356
Passifs inclus dans un groupe destiné à être cédé et activités abandonnées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES DETTES	97.868.704	21.014.041	5.842.239	17.752.144	14.130.868	4.983.620	571.535	5.509.653	172.222	167.845.027
Fonds propres de base	0	0	0	0	0	11.166.919	0	0	0	11.166.919
Gains ou pertes non comptabilisés dans le compte de résultats	0	0	0	0	0	(77.910)	0	0	0	(77.910)
FONDS PROPRES DU GROUPE	0	0	0	0	0	11.089.008	0	0	0	11.089.008
Instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1						497.083				497.083
Participations ne donnant pas le contrôle						34.561				34.561
FONDS PROPRES TOTAUX	0	0	0	0	0	11.620.652	0	0	0	11.620.652
TOTAL DU PASSIF	97.868.704	21.014.041	5.842.239	17.752.144	14.130.868	16.604.273	571.535	5.509.653	172.222	179.465.679
Opérations en délai d'usance (regular way trade)	0	8.011.869	2.138	0	0	0	0	0	0	8.014.006
Dérivés de change	0	3.278.171	2.262.160	6.277.126	19.171.293	0	0	0	0	30.988.750
FLUX DE TRÉSORERIE DES DÉRIVÉS ET OPÉRATIONS EN DÉLAI D'USANCE	0	11.290.039	2.264.298	6.277.126	19.171.293	0	0	0	0	39.002.756
TOTAL	97.868.704	32.304.081	8.106.537	24.029.270	33.302.161	16.604.273	571.535	5.509.653	172.222	218.468.435

C. Total gap de liquidité

	Répartition du montant brut et de la prime/décote					
	À vue ou sur demande	≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	Échéance indéterminée
(en milliers d'EUR)						
Total gap de liquidité	(64.630.699)	(10.839.916)	5.769.953	16.270.972	52.897.523	(4.793.930)

9.7. Risque de change et taux de change

1. Risque de change

	31/12/21				
(en milliers d'EUR)	GBP	USD	Autres	EUR	Total
Total de l'actif	11.387.458	1.878.746	1.887.331	176.997.009	192.150.543
Total des dettes	4.639.189	3.126.566	2.278.000	170.614.040	180.657.795
Fonds propres totaux	(148.995)	49.544	19.422	11.572.777	11.492.748
Dont gains ou pertes non comptabilisés dans le compte de résultats	(148.995)	49.544	18.051	484.145	402.746
Dont autres fonds propres	0	0	1.371	11.088.631	11.090.002
POSITION NETTE AU BILAN	6.897.263	(1.297.364)	(410.091)	(5.189.808)	0
Hors-bilan - à recevoir	1.463.544	12.400.714	3.456.773	10.736.766	28.057.797
Hors-bilan - à livrer	8.391.342	11.030.021	2.881.568	5.614.066	27.916.998
POSITION NETTE AU HORS-BILAN	(6.927.798)	1.370.693	575.205	5.122.699	140.799
POSITION NETTE	(30.535)	73.328	165.114	(67.109)	

	31/12/22				
(en milliers d'EUR)	GBP	USD	Autres	EUR	Total
Total de l'actif	6.553.393	1.742.921	856.285	170.313.081	179.465.679
Total des dettes	2.973.646	2.402.644	1.533.855	160.934.881	167.845.027
Fonds propres totaux	(149.198)	13.703	31.420	11.724.727	11.620.652
Dont gains ou pertes non comptabilisés dans le compte de résultats	(149.198)	13.703	28.391	28.985	(78.118)
Dont autres fonds propres	0	0	3.029	11.695.742	11.698.771
POSITION NETTE AU BILAN	3.728.945	(673.427)	(708.991)	(2.346.527)	0
Hors-bilan - à recevoir	3.462.560	14.416.984	3.013.899	10.154.012	31.047.454
Hors-bilan - à livrer	7.124.102	13.656.892	2.177.888	7.628.357	30.587.240
POSITION NETTE AU HORS-BILAN	(3.661.543)	760.091	836.011	2.525.655	460.214
POSITION NETTE	67.402	86.665	127.020	179.127	

En fonction de l'évaluation de l'actif, les gains et pertes de change sont comptabilisés en résultat «Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultats» ou dans les autres éléments du résultat global. Nous nous référons aux règles et méthodes comptables pour plus d'informations.

2. Taux de change

		31/12/21		31/12/22	
		Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen
Dollar australien	AUD	1,5658	1,5775	1,5773	1,5178
Dollar canadien	CAD	1,4389	1,4786	1,4480	1,3702
Franc suisse	CHF	1,0369	1,0795	0,9862	1,0009
Couronne (Tchéquie)	CZK	24,8595	25,6282	24,1480	24,5330
Couronne danoise	DKK	7,4366	7,4368	7,4364	7,4392
Euro	EUR	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000
Livre sterling	GBP	0,8399	0,8581	0,8869	0,8543
Dollar de Hong-Kong	HKD	8,8626	9,1790	8,3150	8,2264
Forint	HUF	369,0950	358,5446	400,6050	392,8638
Shekel	ILS	3,5250	3,8123	3,7588	3,5459
Yen	JPY	130,7700	130,3296	141,0050	138,2521
Peso mexicain	MXN	23,2119	24,0423	20,7325	21,0577
Couronne norvégienne	NOK	10,0256	10,1802	10,5326	10,1229
Dollar néo-zélandais	NZD	1,6613	1,6729	1,6897	1,6628
Couronne suédoise	SEK	10,2894	10,1635	11,1187	10,6587
Dollar Singapour	SGD	1,5329	1,5853	1,4317	1,4479
Nouvelle lire turque	TRY	15,1595	10,8164	19,9625	17,4756
Dollar US	USD	1,1365	1,1807	1,0668	1,0505

9.8. Risque d'assurances

1. Définition

Belfius Insurance, en tant que filiale de Belfius, prend des risques à travers les contrats d'assurance qu'elle souscrit. Les risques au sein de la catégorie de risque de souscription sont liés à la fois à l'exposition couverte par la ligne spécifique d'assurance (Vie ou Non-Vie) et aux processus spécifiques liés à l'activité d'assurance (traitement des sinistres, recouvrement des primes, tarification, sélection, etc.).

Les risques liés à la souscription des contrats d'assurance, c'est à-dire les risques de souscription, sont les suivants:

Le risque de souscription Vie: le risque qui naît des obligations de l'assurance sur la vie, compte tenu des garanties et des processus appliqués dans la conduite des affaires. Il est subdivisé en sept sous-modules:

- risque de mortalité: risque d'augmentation de la mortalité. Il s'applique à tous les engagements pour lesquels une hausse de la mortalité engendrerait une augmentation des prestations à payer;
- risque de longévité: contrairement au risque de mortalité, il s'applique aux contrats pour lesquels une baisse de la mortalité provoquerait une hausse des paiements attendus (les contrats de pension, par exemple). L'amélioration des traitements médicaux susceptibles d'augmenter l'espérance de vie sans accroître l'aptitude au travail, pourrait entraîner une fréquence du risque de longévité plus élevée que ce que l'on observe actuellement;
- risque de morbidité ou d'invalidité: il désigne le risque de perte ou d'évolution adverse des prestations dues à des changements de niveau, de tendance ou de volatilité des taux d'invalidité;
- risque de rachat Vie: il se définit comme le risque de perte ou d'augmentation des prestations dû à un écart

entre le taux réel d'exercice des options contractuelles de l'assuré et celui estimé. Le terme d'option doit être vu au sens large: le sous-module couvre les options de rachat, de résiliation, de réduction mais aussi d'extension des garanties. Pour certains contrats, l'exercice d'options peut être bénéficiaire à la société. Pour d'autres, il conduira à des pertes. Ce sous-module comprend donc deux scénarios: un pour lequel les options seront plus exercées que prévu et un pour lequel elles le seront moins;

- risque de frais de gestion: il représente le risque de devoir assumer des dépenses plus importantes que prévu ou de les voir influencées par une inflation plus forte que prévu;
- risques de révision: ils ne s'appliquent qu'aux rentes dont les montants peuvent évoluer dans un sens négatif pour l'assureur en raison d'un changement de l'environnement légal ou de l'état de santé de l'assuré;
- risque de catastrophe: il est limité aux contrats pour lesquels une hausse de la mortalité engendrerait une hausse des prestations.

Le risque de souscription Non-Vie reflète le risque découlant des engagements d'assurance Non-Vie. L'incertitude des résultats de la procédure de souscription par l'assureur comporte trois sous-modules:

- risque de prime: risque que le montant des primes reçues soit insuffisant pour payer les sinistres encourus au cours de la période de couverture relative à ces primes;
- risque de réserve: le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, résultant de fluctuations affectant la fréquence et l'impact des risques assurés, ainsi que la date et le montant des règlements de sinistres; et

- risque de catastrophe: le risque d'occurrence d'un événement d'une grande importance non couvert par les deux risques précédents. On appelle catastrophes des événements tels que, notamment, tempêtes, inondations, tsunamis, conditions météorologiques hivernales extrêmes et autres événements liés aux conditions météorologiques, tremblements de terre, explosions industrielles, incendies de grande ampleur, pandémies et autres catastrophes provoquées par l'homme telles que troubles sociaux et attentats terroristes.

Le risque lié à la conception du produit: correspond au risque de pertes résultant de caractéristiques, options ou garanties non prévues lors de la conception et la tarification d'un produit d'assurance.

2. Gestion du risque d'assurance

Le comité Risk & Underwriting donne son avis sur la stratégie de souscription et de réserve des entités d'assurance de Belfius Insurance et sur la politique qui en découle, en particulier en ce qui concerne les points suivants:

- types et caractéristiques des activités d'assurance que Belfius Insurance est prête à gérer;
- critères de sélection des risques en ligne avec l'appétence au risque;
- manière dont la souscription effective est suivie;
- adéquation entre, d'une part, les primes d'assurance perçues et, d'autre part, les sinistres à payer ajoutés aux frais supportés;
- identification des risques découlant des engagements de Belfius Insurance, y compris les options implicites et le capital garanti par les produits d'assurance; et le provisionnement des sinistres.
- création de provisions pour sinistres

Au niveau des filiales, cette stratégie est appliquée et suivie par les responsables locaux.

La réassurance est une des méthodes permettant de limiter le risque d'assurance. En effet, son objectif est de réduire la volatilité des besoins en capitaux et des bénéfices et donc l'incertitude liée au risque de valorisation de l'assureur.

Les fonctions de la réassurance sont les suivantes:

- capacité: la réassurance permet une plus grande flexibilité aux assureurs quant à l'importance, aux types de risques et aux volumes d'activités qu'ils peuvent accepter de manière sûre. Cela donne la possibilité aux assureurs d'entrer dans de nouvelles activités, ou de les étendre dans une courte période;
- stabilité: les programmes de réassurance structurés permettent aux assureurs de stabiliser leur résultat opérationnel;
- protection: la réassurance fournit une protection contre des pertes financières cumulées dues à une succession d'événements (par exemple des intempéries) ou des pertes financières significatives découlant d'un seul événement;
- financement: la réassurance peut être une alternative à l'augmentation de capital; et
- expertise: les réassureurs portent assistance aux assureurs dans leur domaine d'expertise. Le personnel qualifié des compagnies de réassurance offrira ses services dans la mise en place d'une nouvelle activité par exemple.

3. Sensibilités

Nous évaluons l'effet des sensibilités sur les fonds propres économiques.

Étant donné la faiblesse des taux d'intérêt, la valeur des provisions techniques est plus importante que la valeur de rachat. Ceci résulte en un impact négatif sur les fonds propres en cas de diminution des taux de rachat.

La révision de l'hypothèse de coût affecte négativement les ressources financières disponibles.

Une augmentation des taux de mortalité exerce un impact négatif sur les ressources financières disponibles.

Dans les activités Non-Vie comme en Vie, des hypothèses de coût plus élevées font baisser le résultat. Il en va de même d'une augmentation des sinistres.

Risque de souscription Vie: scénario correspondant à⁽¹⁾

(en millions d' EUR)	Impact sur les moyens financiers avant impôts disponibles	
	31/12/21	31/12/22
Une hausse de 15% des taux de mortalité	(47)	(36)
Une hausse de 10% des frais + 1% inflation	(217)	(217)
Une baisse de 10% des taux de rachat	(18)	4

(1) Scope: Belfius Insurance S.A. (= Belins solo), Branche 23 incluse

Risque de souscription Non-Vie: scénario correspondant à⁽¹⁾

(en millions d' EUR)	Impact sur les moyens financiers avant impôts disponibles	
	31/12/21	31/12/22
Une hausse de 10% des frais administratifs	(9)	(11)
Une hausse de 5% des sinistres	(23)	(23)

(1) Scope: Belfius Insurance SA et Corona SA (= Belins Conso).

4. Sinistralité

Le triangle de sinistralité est la méthode usuelle pour cartographier les paiements de sinistres Non-Vie qui s'étalent sur plusieurs années. Il permet, entre autres, aux actuaires d'évaluer l'adéquation des provisions techniques Non-Vie. Entre la date de survenance et la date de clôture d'un sinistre, l'assureur évalue le coût total du sinistre. Durant cette période, l'assureur constitue une réserve égale à la somme estimée des paiements futurs pour ce sinistre.

La réserve étant une estimation, il existe un risque que le montant effectivement payé soit différente (supérieur ou inférieur). Pour évaluer le risque encouru, il est nécessaire d'étudier la variation au cours du temps de deux montants:

- la somme des paiements réalisés avant cette date; et
- la réserve constituée à cette date pour les paiements futurs.

La somme de ces deux composantes est appelée la charge totale du sinistre.

Le tableau qui suit reprend, pour Belfius Insurance SA et Corona SA, l'évolution, depuis 2012, de la somme à la fin de chaque année de la charge totale des sinistres survenus et ce, par année de survenance.

Charge des sinistres (hors réassurance et frais internes)

(en milliers d'EUR)	Année de survenance										
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Estimation à l'année de survenance	366.403	365.798	415.445	389.632	427.822	417.069	441.459	452.780	394.673	597.457	496.612
1 an plus tard	350.517	324.524	392.976	361.479	402.910	396.145	431.019	438.787	379.779	541.923	
2 ans plus tard	334.313	312.883	381.044	353.512	385.904	377.854	430.883	432.209	367.750		
3 ans plus tard	329.882	306.454	374.836	351.551	379.367	377.418	428.287	423.836			
4 ans plus tard	328.046	303.051	371.983	345.737	374.251	391.779	421.346				
5 ans plus tard	323.899	301.179	369.929	346.817	378.007	381.219					
6 ans plus tard	319.633	297.842	370.320	347.091	371.046						
7 ans plus tard	317.895	295.826	369.063	339.664							
8 ans plus tard	313.659	296.886	361.487								
9 ans plus tard	315.012	289.755									
10 ans plus tard	311.817										

(en milliers d'EUR)											
Estimation actuelle	311.817	289.755	361.487	339.664	371.046	381.219	421.346	423.836	367.750	541.923	496.612
Paielements cumulés	(281.491)	(263.789)	(326.005)	(291.216)	(312.748)	(303.247)	(332.745)	(334.496)	(277.650)	(362.769)	(230.325)
Provisions actuelles	30.327	25.966	35.482	48.448	58.298	77.972	88.602	89.341	90.100	179.153	266.287

(en milliers d'EUR)		
Provisions (après 2012)		989.976
Provisions (avant 2012)		194.181
Frais internes		49.028
Affaires acceptées		17.834
TOTAL⁽¹⁾		1.251.020

(1) Provisions pour sinistre au 31/12/2022 – Note 6.5.2.

X. Notes sur les changements significatifs dans le périmètre de consolidation et liste des filiales et entreprises associées à Belfius

10.1. Changements significatifs dans le périmètre de consolidation

(Seuls les changements qui ont un impact significatif (c'est-à-dire un impact de plus de 1% du total du bilan et/ou du compte de résultats) sont mentionnés.)

1. Au 31 décembre 2021

Belfius a pris une participation de 30% dans Immovlan (aux côtés du Groupe Rossel (35%) et du Groupe Roularta (35%)) en vue de créer une plateforme immobilière de référence sur le marché belge. L'objectif est de combiner l'expertise numérique et de diversifier les offres de services dans l'immobilier résidentiel. L'investissement est consolidé selon la méthode de mise en équivalence.

Belfius, en collaboration avec BNP Paribas Fortis, ING et KBC, a fondé Batopin en mars 2020. Batopin propose un réseau neutre et indépendant de distributeurs automatiques qui remplacera les distributeurs existants. Après une augmentation de capital en septembre 2021, Belfius consolide sa participation de 25% dans Batopin via la méthode de mise en équivalence. L'investissement total de Belfius s'élève à EUR 4,5 millions.

En 2021, Belfius Insurance a injecté un capital supplémentaire de EUR 2 millions dans Jaimy, portant ainsi sa participation à 92,07%. En outre, Belfius Insurance a injecté en 2021 un capital supplémentaire de EUR 3 millions dans Jane, portant ainsi sa participation à 92,67%. Ces investissements garantissent que les entités puissent continuer à se développer et à s'étendre commercialement sur leurs marchés respectifs.

Belfius Insurance a acquis une participation de 100% dans la société immobilière Alysea en février 2021, pour un montant total de EUR 37 millions.

Belfius Insurance a acquis un fonds dédié, Belfius Euro Loans en juin 2021 pour un montant de EUR 10 millions. Belfius Euro Loans investit dans des prêts aux emprunteurs ayant un score de crédit inférieur. Belfius détient 99,99% des parts, l'investissement est entièrement consolidé depuis juin 2021.

M80 Capital, qui consiste en une participation consolidée par mise en équivalence, a été déconsolidée en mars 2021, la participation de nos actionnaires ayant été diluée à 18,7%.

Team Cyclis a été rebaptisée Cyclis Bike Lease le 25 février 2021.

2. Au 31 décembre 2022

Belfius Insurance a acquis une participation de 100% dans la société immobilière MC² (investissant dans un immeuble de bureaux en Belgique) en janvier 2022 pour un montant total de EUR 18 millions.

Belfius Insurance a vendu la filiale Alysea (une société immobilière investissant dans une maison de retraite au Luxembourg) en juin 2022 pour un montant total de EUR 52 millions.

La société intégralement consolidée The Studio a été liquidée en juin 2022.

Fin juin 2022, Belfius a acquis une participation majoritaire dans CenEnergy. L'offre de CenEnergy consiste en un ensemble complet de services pour l'e-mobilité, allant de l'infrastructure à tous les services nécessaires à la mise en œuvre et à l'optimisation de la transformation de l'e-mobilité. Cet investissement renforce la position de Belfius dans la mobilité durable, aux côtés de ses participations dans Cyclis Bike Lease et Skipr avec son application de service Mobility. CenEnergy est exclu des états financiers consolidés étant donné que cette participation est considérée comme étant non significative au 31 décembre 2022.

Belfius Insurance a acquis une participation de 25% dans Land Investment Vehicle (LIVe), un investissement immobilier en collaboration avec Ethias et Eiffage, en octobre 2022 pour un montant total de EUR 1,5 million. Cet investissement est consolidé avec la méthode de mise en équivalence.

Belfius Insurance a investi un capital additionnel de EUR 1,7 million dans Jaimy. Cet investissement permettra à Jaimy de poursuivre son développement et son expansion commerciale sur son marché respectif. La participation de Belfius Insurance dans Jaimy s'élève à 91,08% à fin 2022.

L'entité ad hoc de titrisation entièrement consolidée Penates Funding a été liquidée en décembre 2022.

10.2. Acquisitions et cessions d'entreprises consolidées

1. Acquisitions importantes

A. Année 2021

Belfius a acquis une participation de 30% dans Immovlan. Cette participation est consolidée selon la méthode de mise en équivalence.

Après une augmentation de capital en septembre 2021, Belfius consolide sa participation de 25% dans Batopin via la méthode de mise en équivalence. L'investissement total de Belfius s'élève à EUR 4,5 millions (dont EUR 1,9 million de capital non appelé).

Belfius Insurance a acquis une participation de 100% dans la société immobilière Alysea en février 2021, pour un montant total de EUR 37 millions.

Belfius Insurance a acquis un fonds dédié, Belfius Euro Loans, dont elle détient 99,99 % des parts. L'investissement est entièrement consolidé depuis juin 2021.

Les actifs et passifs acquis sont les suivants:

	2021			
	Alysea	Immovlan	Belfius Euro Loans	Batopin
(en milliers d'EUR)				
Prêts et créances sur établissements de crédit	305	0	10.001	0
Prêts et créances	0	0	8.638	0
Dettes représentées par un titre et instruments fonds propres	0	0	0	0
Investissements dans des sociétés mises en équivalence	0	6.600	0	2.625
Immobilisations corporelles	46.878	0	0	0
Actifs fiscaux	0	0	3	0
Autres actifs	13	0	0	0
Dettes et dépôts	(10.020)	0	0	0
Dettes fiscales	(8)	0	(0)	0
Autres passifs	(28)	0	(8.641)	0
ACTIFS NETS	37.139	6.600	10.001	2.625
Part du groupe	37.139	6.600	10.000	2.625
Déjà en possession du groupe	0	0	0	(2.000)
Prix d'acquisition (reçu en numéraire)	37.139	6.600	10.000	625
Moins: coût de la transaction	0	0	0	0
Moins: Trésorerie et équivalents de trésorerie des filiales vendues	(305)	0	(10.001)	0
LIQUIDITÉS DÉCAISSÉES POUR L'ACHAT	36.834	6.600	(1)	625

B. Année 2022

Belfius Insurance a acquis une participation de 100% dans la société immobilière MC² en janvier 2022 et a effectué une augmentation de capital pour un montant total de EUR 18 millions.

En octobre 2022, Belfius Insurance a acquis une participation de 25% pour un montant total de EUR 1,5 million dans Land Investment Vehicle (LIVe), une société immobilière, et ce, en collaboration avec Ethias et Eiffage. Cet investissement est consolidé avec la méthode de mise en équivalence.

Les actifs et les dettes acquis sont les suivants:

	2022	
	MC ²	Land Investment Vehicle
(en milliers d'EUR)		
Prêts et créances sur établissements de crédit	901	0
Dettes représentées par un titre et instruments fonds propres	0	0
Investissements dans des sociétés mises en équivalence	0	1.550
Immobilisations corporelles	40.755	0
Actifs fiscaux	48	0
Autres actifs	661	0
Dettes et dépôts	(22.436)	0
Debt securities issued	(1.428)	0
Dettes fiscales	(146)	0
Autres passifs	(554)	0
ACTIFS NETS	17.800	1.550
Part du groupe	17.800	1.550
Déjà en possession du groupe	0	0
Prix d'acquisition (reçu en numéraire)	17.760	1.550
Moins: coût de la transaction	0	0
Moins: Trésorerie et équivalents de trésorerie des filiales vendues	(1.105)	0
LIQUIDITÉS DÉCAISSÉES POUR L'ACHAT	16.655	1.550

2. Cessions importantes**A. Année 2021**

M80 était déconsolidé depuis mars 2021.

Les actifs et passifs cédés sont les suivants:

	2021
	M80
(en milliers d'EUR)	
Investissements dans des sociétés mises en équivalence	15.883
Autres actifs	
Autres passifs	
ACTIFS NETS	15.883

B. Année 2022

Belfius Insurance a vendu sa filiale Alysea (une société immobilière investissant dans une maison de retraite au Luxembourg) en juin 2022 pour un montant total de EUR 52 millions.

Les actifs et passifs cédés sont les suivants:

	2022
(en milliers d'EUR)	Alysea
Prêts et créances sur établissements de crédit	692
Dettes représentées par un titre et instruments fonds propres	0
Investissements dans des sociétés mises en équivalence	0
Immobilisations corporelles	45.396
Actifs fiscaux	1.178
Autres actifs	0
Dettes et dépôts	0
Dettes fiscales	(11)
Autres passifs	(8.045)
ACTIFS NETS	39.210
Part du groupe	39.210
Produit de la vente (reçu en numéraire)	52.129
Moins: coût de la transaction	0
Moins: Trésorerie et équivalents de trésorerie des filiales vendues	(692)
PRODUIT NET ENCAISSÉ SUR LA VENTE	51.437

3. Actifs et passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés et activités abandonnées**A. Année 2021**

Au 31 décembre 2021, aucune filiale n'était reprise en «Actifs non courants (groupe d'actifs destiné à être cédé) détenus en vue de la vente et activités abandonnées».

B. Année 2022

Au 31 décembre 2022, aucune filiale n'était reprise en «Actifs non courants (groupe d'actifs destiné à être cédé) détenus en vue de la vente et activités abandonnées».

10.3. Liste des filiales, des entreprises mises en équivalence, des entreprises associées et des entreprises dans lesquelles le groupe détient des droits sociaux représentant 20% au moins du capital souscrit

1. Liste des filiales comprises dans la consolidation par intégration globale

Dénomination	Siège	Fraction du capital détenue (*) (en %) ⁽¹⁾	Code d'activité
Belfius Asset Finance Holding SA	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	100	10
Belfius Auto Lease SA	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	100	5
Belfius Commercial Finance SA	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	100	15
Belfius Euro Loans	Avenue Kléber 5 F-75016 Paris	99,99	10
Belfius Financing Company SA	Rue de l'Industrie 20 L-8399 Windhof	100	49
Belfius Immo SA	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	100	31
Belfius Insurance SA	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	100	28
Belfius Insurance Services Finance SA	Rue de l'Industrie 20 L-8399 Windhof	100	21
Belfius Investment Partners SA	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	100	19
Belfius Ireland Unltd	23 Shelbourne Road Ballsbridge Dublin 4 IE 4886676 P	100	49
Belfius Lease SA	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	100	5
Belfius Lease Services SA	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	100	5
Capline SA	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	74,99	10
Caring people SA	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	100	30
Coquelets SA	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	100	31
Corona SA	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	100	28
Crefius SA	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	100	6
Dexia Secured Funding Belgium SA	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	10	49
Elantis SA	Rue des Clarisses 38 B-4000 Liège	100	6
ImmoActivity SA	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	100	31
Immo Malvoz SRL	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	100	31
Immo Saint-Michel SA	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	100	31
Immo Trèfles SRL	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	100	31
Immo Zeedrift SA	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	100	31
Interfinance SCRL	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	74,99	10
Jaimy SA	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	91,08	47
Jane SA	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	92,67	47
Legros Renier - Les Amarantes Seigneurie de Loverval SA	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	100	31
LFB SA	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	100	31

(1) Fraction du capital détenue par l'actionnaire direct.

Dénomination	Siège	Fraction du capital détenue (*) (en %) ⁽¹⁾	Code d'activité
MC ² Development SA	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	100	31
Mercurius Funding SA	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	5	49
Offico Immo SRL	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	100	31
Philadelphus SA	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	100	31

(1) Fraction du capital détenue par l'actionnaire direct.

Il n'y a aucune restriction importante pour les filiales qui limitent la capacité de l'entité d'avoir accès aux actifs du groupe ou de les utiliser et de régler les passifs du groupe.

2. Liste des filiales non consolidées par intégration globale

Dénomination	Siège	Fraction du capital détenue (*) (en %) ⁽¹⁾	Motif de l'exclusion	Code d'activité
CenEnergy SA	Boomsesteenweg 12/unit 8 B-2630 Aartselaar	74,99	Importance négligeable	41
Belfius Fiduciaire SA	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	100	Importance négligeable	23
Belfius Part SA	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	100	Importance négligeable	10
Bureau Laveaux & Martin SPRL	Esplanade Oscar Van de Voorde 1 B-9000 Gent	100	Importance négligeable	30
Fixxer SA	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	100	Importance négligeable	47
Fynergie SA	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	100	Importance négligeable	32
Immo Tumulis SRL	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	100	Importance négligeable	31
Qualitass SA	Vilvoordsesteenweg 166 B-1850 Grimbergen	100	Importance négligeable	30
Service Communal de Belgique SCI	Avenue Louise 106 B-1050 Ixelles	63,59	en liquidation	47
VDL - Interass SA	Brusselsesteenweg 346C B-9090 Melle	100	Importance négligeable	30

(1) Fraction du capital détenue par l'actionnaire direct.

3. Liste des entreprises mises en équivalence

Dénomination	Siège	Fraction du capital détenue (en %) ⁽¹⁾	Code d'activité
Bancontact Payconiq Company SA	Rue d'Arlon 82 B-1040 Bruxelles	22,5	48
Batopin SA	Boulevard Saint-Lazare 10 B-1210 Bruxelles	25	21
Cyclis Bike Lease SA	Nieuwe Dijk 34 B-3920 Lommel	47,45	5
De Haan Vakantiehuisen SA	Boulevard de la Woluwe 46 B-1200 Woluwe-Saint-Lambert	25	31
EPC SCRL (Economie Populaire de Ciney)	Rue Edouard Dinot 32 B-5590 Ciney	61,37	33
Erasmus Gardens SA	Avenue Hermann-Debroux 42 B-1160 Bruxelles	50	31
Fairville SA	Steenweg Deinze 154 B-9810 Nazareth	33,33	34
Immovlan SRL	Rue de la Fusée 50 B-1130 Bruxelles	30	32
Isabel SA	Boulevard de l'Impératrice 13-15 B-1000 Bruxelles	24	39
LIVe SA (Land Investment Vehicle)	Avenue Brugmann 27A B-1060 Bruxelles	25	31
SKIPR SA	Rue du Belvédère 29 B-1050 Bruxelles	27,2	34
Vicinity Affordable Housing Fund SComm	Rue du Gruyer 50 B-1170 Watermael-Boitsfort	28,52	12

(1) Fraction du capital détenue par l'actionnaire direct.

4. Liste des entreprises associées qui ne sont pas mises en équivalence

Dénomination	Siège	Fraction du capital détenue (en %) ⁽¹⁾	Motif de l'exclusion	Code d'activité
Accomoda SA	Avenue des statutaires 43 B-1180 Bruxelles	50	Importance négligeable	50
Assurcard SA	Fonteinstraat 1A Bus 0301 B-3000 Leuven	20	Importance négligeable	34
Batopar SA	Rue Saint-Lazare 10 B-1210 Bruxelles	25	Importance négligeable	21
Bedrijvencentrum Regio Mechelen SA	De Regenboog 11 B-2800 Mechelen	24,33	Importance négligeable	41
Beekcant BV	Fabrieksweg 13 B-3190 Boortmeerbeek	30	Importance négligeable	31
Belwing SA	Avenue Maurice Destenay 13 B-4000 Liège	20	Importance négligeable	10
BF3 Belgium SAS	Rue de Balzac 23 F-75008 Paris	33,33	Importance négligeable	10
BIB Projects	Vredestraat 53 B-8790 Waregem	50	Importance négligeable	31
Bizimmo SA	Boulevard du Souverain 68 b9 B-1170 Watermael-Boitsfort	50	Importance négligeable	31
Buildingnest SA	Boulevard du Souverain 68 b9 B-1170 Watermael-Boitsfort	50	Importance négligeable	31
Canis I CVA	Begijnhof 58 B-3800 Sint-Truiden	24,71	Importance négligeable	16
Canis II CVA	Begijnhof 58 B-3800 Sint-Truiden	42,86	Importance négligeable	16
Corfius Immo SA	Industrielaan 18 B-3730 Hoeselt	50	Importance négligeable	31
Frunpark Parndorf GmbH	Rathen 20 A-4081 Hartkirchen	25	Importance négligeable	32
Groene Poort Dreef SA	Westlaan 120 B-8800 Roeselare	50	Importance négligeable	31
Grensstraat SA	Fabrieksweg 13 B-3190 Boortmeerbeek	50	Importance négligeable	31
IDE Lux Finances SCRL	Drève de l'Arc-en-Ciel 98 B-6700 Arlon	36,87	Importance négligeable	16
Imsol SA	Borsbeeksesteenweg 26 B-2000 Antwerpen	39,98	Importance négligeable	31
Inforum G.I.E.	Rue d' Arlon 53 bte 4 B-1040 Bruxelles	50	Importance négligeable	41
Justinvest SA	Heistraat 129 B-2610 Antwerpen	33,33	Importance négligeable	32
Kuborn Real Estate SA	Avenue Maurice 8 B-1050 Bruxelles	20	Importance négligeable	32
Letsgo City SA	Boulevard Piercot 44 B-4000 Liège	25,61	Importance négligeable	34
Lummen SA	Avenue des statutaires 43 B-1180 Bruxelles	50	Importance négligeable	31
NEB Foncière SA	Rue Louvrex 95 B-4000 Liège	20,49	Importance négligeable	31
IApp SRL	Rue Boi-Eloi 34 B-1380 Lasne	30	Importance négligeable	62
Partners Through Innovation SA	Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles	25,10	Importance négligeable	34
Rabot Invest SA	Heistraat 129 B-2610 Antwerpen	25	Importance négligeable	32
R.E.D. Laboratories SA	Z1. Researchpark 100 B-1731 Zellik	22,20	Importance négligeable	33
Société Mixte de Développement Immobilier SA	Avenue Maurice Destenay 13 B-4000 Liège	25,04	Importance négligeable	32
Syneco Agence Conseil ASBL	Rue des Glaces Nationales 169 B-5060 Sambreville	20	Importance négligeable	47
TDP NV	Karel Oomsstraat 37 B-2018 Antwerpen	50	Importance négligeable	47
Tervuren Square SA	Avenue Franklin Roosevelt 11 B-1150 Bruxelles	25	Importance négligeable	31
The Birdhouse CVBA	Kortrijksesteenweg 1070 B-9051 Sint-Denijs-Westrem	22,3	Importance négligeable	47
Trias Bel Souverain SA	Boulevard de la Woluwe 58 B-1200 Bruxelles	50	Importance négligeable	13
Wandelaar Invest SA	Rue du Vieux Marché aux Grains 63 B-1000 Bruxelles	25	Importance négligeable	5
Wood Gardens SA	Avenue Hermann-Debroux 40-42 B-1160 Bruxelles	50	Importance négligeable	31

(1) Fraction du capital détenue par l'actionnaire direct.

5. Liste des agences étoiles (non consolidées)

À la suite de la modification de la législation sur les sociétés, la forme juridique du réseau indépendant de Belfius a été convertie de société coopérative (SCRL) en société en commandite (SComm) à partir de 2020. Dans le même temps, le nom de Belfius a été retiré de la dénomination sociale de chaque agent figurant ici.

Dénomination	Siège	Fraction du capital détenue (en %) ⁽¹⁾	Code d'activité
Agent de banque et d'assurances Ardenne et Famenne SComm	Avenue de Bouillon 16 B-6800 Libramont-Chevigny	25,67	4
Agent de banque et d'assurances Brussels City Center SComm	Place Stéphanie 8 B-1050 Bruxelles	25,16	4
Agent de banque et d'assurances Brussels East SComm	Rue des Champs 6 B-1040 Bruxelles	23,03	4
Agent de banque et d'assurances Brussels North SComm	Boulevard de Smet de Naeyer 2a B-1090 Bruxelles	26	4
Agent de banque et d'assurances Charleroi Métropole SComm	Place du Perron 23 B-6030 Charleroi	25,67	4
Agent de banque et d'assurances Coeur du Hainaut SComm	Rue Albert 1 ^{er} 23 B-7100 La Louvière	26	4
Agent de banque et d'assurances Condroz-Famenne SComm	Rue Saint-Eloi 1 B-5590 Ciney	25,33	4
Agent de banque et d'assurances Entre Sambre & Meuse SComm	Rue de France 50-52 B-5600 Philippeville	24,44	4
Agent de banque et d'assurances Fléron - Visé SComm	Rue Saint-Hadelin 1 B-4600 Visé	26	4
Agent de banque et d'assurances Liège Ardenne Condroz SComm	Voie de l'Ardenne 132 B-4053 Chaudfontaine	25,67	4
Agent de banque et d'assurances Liège Cité Ardente SComm	Chaussée du Roi Albert, 50 B-4431 Liège	25,67	
Agent de banque et d'assurances Namur Capitale SComm	Rue de Marchovelette 1 B-5030 Gembloux	26	4
Agent de banque et d'assurances Nivelles-Tubize SComm	Rue de Nivelles 30 B-1480 Tubize	25	4
Agent de banque et d'assurances Nord Picardie SComm	Rue de la Station 39 Boîte 41 B-7700 Mouscron	26	4
Agent de banque et d'assurances Hainaut Capitale SComm	Avenue Jean d'Avesnes 9 B-7000 Mons	26	4
Agent de banque et d'assurances Région Huy-Andenne SComm	Avenue du Bosquet 41 boîte 11 B-4500 Huy	26	4
Agent de banque et d'assurances Sille & Dendre SComm	Pavé de Soignies 31 B-7850 Enghien	26	4
Agent de banque et d'assurances Sud - Luxembourg SComm	Rue d'Alba 1 B-6700 Arlon	26	4
Agent de banque et d'assurances Tournai-Val de Verne SComm	Rue Royale 105/107/109 B-7500 Tournai	26	4
Agent de banque et d'assurances Val de Sambre SComm	Rue de Falisolle 401 B-5060 Sambreville	21,37	4
Agent de banque et d'assurances Hainaut Sud-Ouest SComm	Rue des Canadiens 11 B-7350 Thulin	26	4
Agent de banque et d'assurances Vallée de la Dyle SComm	Place Alphonse Bosch 15 B-1300 Wavre	21,39	4
Agent de banque et d'assurances Waterloo SComm	Chaussée de Bruxelles 306 B-1410 Waterloo	24,84	4
Bank- en verzekeringsagent Antwerpen Zuid CommV	Grote Steenweg 456 B-2600 Berchem	27,72	4
Bank- en verzekeringsagent Centrum - West CommV	Hendrik Consciencestraat 23 bus 6 B-8800 Roeselare	26	4
Bank- en verzekeringsagent Durmevallei CommV	Marktplein 3 B-9220 Hamme (O.-VL.)	26	4
Bank- en verzekeringsagent Hageland Noord CommV	Bogaardenstraat 26 B-3200 Aarschot	26	4
Bank- en verzekeringsagent Kempen Noord CommV	Bredabaan (Gooreind) 423 B-2990 Wuustwezel	26	4
Bank- en verzekeringsagent Kempen Oost CommV	Hertog Janplein 45 B-3920 Lommel	25,30	4
Bank- en verzekeringsagent Klein Brabant CommV	Nieuwstraat 21 B-2830 Willebroek	26	4
Bank- en verzekeringsagent Kortrijk - Menen - Ieper CommV	Wijngaardstraat 52 B-8500 Kortrijk	26	4

(1) Fraction du capital détenue par l'actionnaire direct.

Dénomination	Siège	Fraction du capital détenue (en %) ⁽¹⁾	Code d'activité
Bank- en verzekeringsagent Leuven CommV	Brusselsestraat 2 B-3000 Leuven	26	4
Bank- en verzekeringsagent Midden Limburg CommV	Dorpsstraat 1A B-3530 Houthalen-Helchteren	26	4
Bank- en verzekeringsagent Netevallei CommV	Grote Markt 13 B-2500 Lier	28,28	4
Bank- en verzekeringsagent Noord-Brabant CommV	Kattestraat 2 B-1730 Asse	24,06	4
Bank- en verzekeringsagent Regio Aalst CommV	Stationsstraat 4 B-9300 Aalst	26	4
Bank- en verzekeringsagent Regio Dendermonde-Buggenhout CommV	Kerkstraat 64-66 B-9200 Dendermonde	26,96	4
Bank- en verzekeringsagent Regio Zuid-Oost Vlaanderen CommV	Marktplein 36 B-9520 Sint-Lievens-Houtem	26	4
Bank- en verzekeringsagent Regio Genk-Hoge Kempen CommV	Fruitmarkt 7 B-3600 Genk	26	4
Bank- en verzekeringsagent Regio Gent CommV	Zonnestraat 23-25 B-9000 Gent	28,28	4
Bank- en verzekeringsagent Regio Hasselt CommV	Havermarkt 36-38 B-3500 Hasselt	26	4
Bank- en verzekeringsagent Regio Leie-Schipdonk CommV	Volhardingslaan 72 (bus 1) B-9800 Deinze	26	4
Bank- en verzekeringsagent Regio Mechelen CommV	Grote Markt 31 B-2800 Mechelen	26	4
Bank- en verzekeringsagent Regio Mortsel Kontich CommV	Mechelsesteenweg 56 B-2640 Mortsel	26	4
Bank- en verzekeringsagent Oost Limburg CommV	Fruitmarkt 7 B-3600 Genk	26	4
Bank- en verzekeringsagent Regio Oostende-Knokke CommV	Lippenslaan 74 B-8300 Knokke-Heist	26	4
Bank- en verzekeringsagent Regio Turnhout-Hoogstraten CommV	Vrijheid 109 B-2320 Hoogstraten	26	4
Bank- en verzekeringsagent Tienen - Sint-Truiden CommV	Clockemstraat 38 B-3800 Sint-Truiden	29,28	4
Bank- en verzekeringsagent Vilvoorde-Tervuren CommV	Portaelsplein 68 B-1800 Vilvoorde	26	4
Bank- en verzekeringsagent Waregem-Vlaamse Ardennen CommV	Nederstraat 17 B-9700 Oudenaarde	26	4
Bank- en verzekeringsagent Westkust CommV	Kerkstraat 58 B-8430 Middelkerke	26	4
Bank- en verzekeringsagent Zoniënwood CommV	Brugmannlaan 247 B-1180 Brussel	23,77	4
Bank- en verzekeringsagent Zottegem-Zuidrand Gent CommV	Heldenlaand 22 B-9620 Zottegem	29,28	4
Bank- en verzekeringsagent Zuid-Brabant CommV	Pastorijstraat 17 B-1600 Sint-Pieters-Leeuw	26	4

(1) Fraction du capital détenue par l'actionnaire direct.

Le code d'activité

1. Banque, établissement de crédit	25. Assurances vie
2. Caisse d'épargne privée	26. Assurances non-vie
3. Institution publique de crédit	27. Captive de réassurance
4. Agence bancaire	28. Entreprises d'assurances multibranches
5. Société de leasing	29. Agents et courtiers en produits financiers
6. Crédit hypothécaire	30. Agents et courtiers en produits d'assurance
7. Financement de sociétés par prises de participations	31. Activité immobilière pour compte propre
8. Distribution de crédits à la consommation	32. Activité immobilière pour compte de tiers
9. Distribution de différents types de crédits	33. Santé et action sociale
10. Prise et gestion de participations	34. Activités informatiques / Information Technology
11. Société de Bourse	35. Activités associatives bancaires
12. Sicav	36. Autres activités associatives
13. Fonds commun de placement	37. Assainissement, voirie et gestion des déchets
14. Société de gestion de sicav	38. Activités récréatives
15. Affacturage, factoring	39. Télécommunications
16. Société de financement d'infrastructures et d'immeubles	40. Transports
17. Autres auxiliaires de distribution de produits financiers spécifiques	41. Autres services fournis aux entreprises
18. Administration de marchés financiers	42. Énergie
19. Gestion de portefeuille et de fortune, conseils en placements	43. Développement économique
20. Ingénierie financière, consultance, études et conseils financiers	44. Eau
21. Autre professionnel du secteur financier	45. Édition de livres et multimédia
22. Société de cautionnement	46. Activité d'étude, recherche et développement
23. Activité de fiducie	47. Autres activités de service
24. Bureau de change	48. Production, gestion, distribution des moyens de paiement informatisés
	49. Société de financement
	50. Merchant bank

10.4. Intérêts dans des entités structurées non consolidées

1. Nature, but et activités d'une entité structurée

L'engagement de Belfius dans les entités structurées non consolidées est principalement d'un point de vue investisseur. Le but de Belfius est de générer une marge d'intérêt stable à partir de ces investissements.

Belfius possède différents types d'exposition vis-à-vis de ces entités structurées non consolidées dans son portefeuille (provenant principalement de son ancien portefeuille Side):

- «Mortgage backed securities» (MBS): ces entités structurées investissent dans des crédits hypothécaires résidentiels et/ou commerciaux qui sont financés par l'émission d'obligations. Belfius a investi dans les tranches les plus élevées.
- «Asset Backed securities» (ABS): ces entités investissent dans des crédits, des instruments de dette, des leasings et/ou des créances qui sont financés par des émissions d'obligations. Belfius a investi dans les tranches les plus élevées.
- «Multi-issuer covered bonds»: ces entités structurées sont mises en place par différentes banques, chacune participant pour un certain pourcentage dans les actifs de couverture.
- Dérivés: Belfius a quelques dérivés avec des entités structurées non consolidées comme des Credit Default Swaps, des Total Return Swaps et des Swaps de taux d'intérêt.

Nous renvoyons à la note 12. «Titrisation».

2. Montants concernés

	2021	
	Valeur comptable	Exposition au risque de crédit
(en milliers d'EUR)		
ACTIFS FINANCIERS	851.470	1.034.151
Actifs financiers détenus à des fins de négociation	423.105	639 142
Actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	0	0
Actifs financiers désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	0	0
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	11.241	11.241
Actifs financiers évalués au coût amorti	417.124	383.769
Dérivés – Comptabilité de couverture	0	0
PASSIFS FINANCIERS	0	0
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultats	0	0
Passifs financiers au coût amorti	0	0
Dérivés de couverture	0	0
ÉLÉMENTS DE HORS-BILAN – DONNÉS	0	0
Engagements de crédits – donnés	0	0
Garanties financières – données	0	0

	2022	
	Valeur comptable	Exposition au risque de crédit
(en milliers d'EUR)		
ACTIFS FINANCIERS	817.633	1.009.270
Actifs financiers détenus à des fins de négociation	379.740	576.317
Actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	0	0
Actifs financiers désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	0	0
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	49.061	49.061
Actifs financiers évalués au coût amorti	388.832	383.892
Dérivés – Comptabilité de couverture	0	0
PASSIFS FINANCIERS	0	0
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultats	0	0
Passifs financiers au coût amorti	0	0
Dérivés de couverture	0	0
ÉLÉMENTS DE HORS-BILAN – DONNÉS	0	0
Engagements de crédits – donnés	0	0
Garanties financières – données	0	0

XI. Transactions avec des parties liées

La norme IAS 24 «Parties liées» prévoit une dispense partielle des exigences en matière de communication pour les entités liées au gouvernement. Par conséquent, ces entités liées au gouvernement ne sont pas reprises dans les tableaux «Transactions avec des parties liées». L'exposition de Belfius sur par exemple les obligations d'État belges apparaît dans le rapport de gestion relatif à la gestion des risques, dans la partie ayant trait au suivi des risques.

1. Transactions avec des parties liées

(en milliers d'EUR)	Principaux dirigeants ⁽¹⁾		Filiales ⁽²⁾	
	31/12/21	31/12/22	31/12/21	31/12/22
Prêts ⁽³⁾	2.273	3.201	3.646	4.660
dont prêts dépréciés - étape 3	0	0	0	0
Produits d'intérêts	27	37	248	157
Dépôts et dettes représentées par un titre ⁽³⁾	10.568	12.529	12.037	9.454
Charges d'intérêts	(3)	(4)	0	(2)
Commissions nettes	0	0	235	155
Garanties et engagements de crédit donnés par le groupe ⁽⁴⁾	0	0	2.650	14
Garanties et engagements de crédit reçus par le groupe	5.041	5.215	28	973

(en milliers d'EUR)	Entreprises associées		Coentreprises dans lesquelles l'entité est un coentrepreneur	
	31/12/21	31/12/22	31/12/21	31/12/22
Prêts ⁽³⁾	286.949	288.930	12.865	16.097
dont prêts dépréciés - étape 3	0	0	0	0
Produits d'intérêts	4.921	5.180	273	420
Dépôts et dettes représentées par un titre ⁽³⁾	75.544	102.729	2.564	1.312
Charges d'intérêts	(2)	(8)	0	0
Commissions nettes	(2.018)	(3.701)	221	284
Garanties et engagements de crédit donnés par le groupe ⁽⁴⁾	215.647	368.346	53.628	49.675
Garanties et engagements de crédit reçus par le groupe	113.328	133.743	83	83

(1) Les principaux dirigeants sont les membres du conseil d'administration et du comité de direction, y compris leurs enfants et époux/épouses ou partenaires cohabitants, et les enfants des époux/épouses ou partenaires cohabitants.

(2) Les montants mentionnés se rapportent à des opérations avec des filiales non consolidées en raison de l'immatérialité.

(3) Les transactions avec des parties liées sont conclues aux conditions de marché.

(4) Lignes non utilisées ouvertes.

2. Rémunération des principaux dirigeants⁽¹⁾

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
Avantages à court terme ⁽²⁾	4.286	4.883
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0
Autres avantages à long terme	662	917
Indemnités de fin de contrat	0	0
Charges avantages du personnel	0	0

(1) Les principaux dirigeants sont les membres du conseil d'administration et du comité de direction.

(2) La rubrique «Avantages à court terme» comprend le salaire, le bonus et les autres avantages.

XII. Titrisation

Belfius a actuellement deux véhicules de titrisation: DSFB⁽¹⁾ et Mercurius Funding. Un autre véhicule de titrisation – Penates Funding – a été liquidé durant l'année 2022. Le total bilantaire de ces sociétés s'élevait à EUR 613 millions au 31 décembre 2022 et à EUR 3,875 millions au 31 décembre 2021.

Selon la définition de contrôle selon IFRS 10, DSFB, Penates Funding et Mercurius Funding sont inclus dans les comptes consolidés car Belfius :

- détient tous les pouvoirs sur ses véhicules de titrisation,
- est exposée à leurs rendements variables et
- a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements.

DSFB est un véhicule de titrisation belge (société d'investissement en créances (SIC) sous la Loi belge) ayant actuellement six compartiments, dont un actif, à savoir DSFB-2.

DSFB-2 est une opération de titrisation de prêts accordés à des entités belges (publiques et autres). Tous les prêts

sont 100% garantis par une des régions belges. Une tranche de titres à taux variables, entièrement garantie par Belfius Banque, a été émise le 25 avril 2008. Au 31 décembre 2022, EUR 613 millions étaient encore en circulation. Les titres de DSFB-2 sont actuellement détenus par Belfius Banque et par sa filiale Belfius Ireland.

Penates Funding SA est un véhicule de titrisation belge, ayant eu un compartiment actif partiellement durant 2022, à savoir Penates-6. Le 23 mai 2022, l'option de remboursement a été exercée pour les obligations de Penates-6. Ensuite, Penates Funding n'a plus eu de compartiments actifs. Le 13 décembre 2022, l'entité juridique Penates Funding SA a été liquidée.

Mercurius Funding est un véhicule de titrisation belge, ayant eu un compartiment actif partiellement durant 2022, à savoir Mercurius-1. Le 24 octobre 2022, l'option de remboursement a été exercée pour les obligations de Mercurius-1. Ensuite, Mercurius Funding n'a plus eu de compartiments actifs.

(1) Le véhicule de titrisation Dexia Secured Funding Belgium a changé de nom vers DSFB au courant de l'année 2021.

Belfius Banque SA

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Belfius Banque SA sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de Belfius Banque SA (la «Société») et de ses filiales (conjointement «le Groupe»), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 29 avril 2020, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2022. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés du Groupe durant 3 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, établis conformément aux normes IFRS émis par l'International Accounting Standards Board et telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Ces comptes consolidés comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultats consolidé, l'état consolidé du résultat global, l'état de la variation des fonds propres consolidés et le tableau des flux de trésorerie consolidés de l'exercice clos à cette date, ainsi que des annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Le total du bilan consolidé s'élève à ('000) 179.465.679 EUR et le compte de résultats consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de ('000) 975.892 EUR.

À notre avis, ces comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes IFRS émis par l'International Accounting Standards Board et telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés» du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Dépréciations des prêts et créances et des dettes représentées par un titre

Nous référons aux rubriques III.A «Prêts et créances évalués au coût amorti», IV.A «Dettes représentées par un titre évaluées au coût amorti» et IV.B «Dettes représentées par un titre évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global» du bilan consolidé des comptes consolidés ainsi qu'aux annexes n° 5.4 «Prêts et créances», n° 5.5 «Dettes représentées par un titre et instruments fonds propres» et n° 9.2 «Exposition aux risques de crédit» dans laquelle les dépréciations sont expliquées.

Description

Au 31 décembre 2022, le Groupe détient ('000) 109.343.655 EUR de prêts et créances évalués au coût amorti, ('000) 17.494.927 EUR de dettes représentées par un titre évaluées au coût amorti et ('000) 2.997.612 EUR de dettes représentées par un titre évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, représentant 72% du total de l'actif.

L'évaluation des pertes de crédit attendues et la détermination de la classification des crédits sur base des critères d'augmentation significative du risque de crédit («étapes») prennent en considération des éléments subjectifs et exigent un jugement important de la part de la direction, tels que la sélection des scénarios macro-économiques utilisés dans la détermination des pertes de crédit attendues, l'évaluation de la détérioration de la qualité de crédit (y inclus la détérioration à cause de l'impact des risques liés à les évolutions des prix d'énergie, à l'inflation et au conflit Russie/Ukraine), et l'application de modèles complexes pour la détermination des pertes de crédit attendues.

Compte tenu de l'importance du montant des dépréciations des prêts et créances et des dettes représentées par un titre et du jugement lié à l'estimation, nous considérons la détermination et l'évaluation des dépréciations des prêts et créances et des dettes représentées par un titre comme un point clé de l'audit.

Nos procédures d'audit

Assistés par nos spécialistes en informatique et de gestion de risques financiers, nous avons effectué les procédures d'audit suivantes:

- Evaluation de la conception, de la mise en œuvre et de l'efficacité opérationnelle des contrôles clés relatifs au processus de perte de crédit attendue.

- Evaluation des risques sur le portefeuille des prêts (orientation sectorielle, analyse de la migration de la notation des risques).
- Inspection des procès-verbaux des comités compétents et la justification des conclusions qui y figurent et qui servent de base à notre analyse des risques et soutiennent notre sélection et l'étendue de nos procédures d'audit.
- Evaluation de la fiabilité des résultats des modèles sur la base d'une évaluation du processus de validation des modèles, y compris l'évaluation des facteurs macro-économiques («MEF») et les pondérations associées aux différents scénarios économiques.
- Evaluation de la fiabilité des données clés des modèles, telles que les données relatives aux prêts et créances ou aux dettes représentées par un titre, ainsi que les garanties utilisées pour déterminer les dépréciations établies sur une base collective. Pour un échantillon de prêts et créances et de dettes représentées par un titre, comparaison des données utilisées dans les modèles avec la documentation sous-jacente telle que les contrats et autres documents pertinents.
- Evaluation du caractère raisonnable des ajustements manuels de la perte de crédit attendue basée sur les modèles.
- Inspection d'un échantillon de dossiers de crédit et de dettes représentées par un titre à l'étape 3 afin d'évaluer si la classification utilisée dans la perte de crédit attendue (y compris l'évaluation des données et hypothèses utilisées, telles que le caractère raisonnable des scénarios, la pondération des scénarios, les flux de trésorerie attendus, les valeurs des garanties, les taux d'intérêt effectifs, etc., y inclus l'évaluation de la conformité à la norme IFRS 9) est raisonnable.
- Inspection d'un échantillon de dossiers de crédit et de dettes représentées par un titre aux étapes 1 et 2 afin d'évaluer si la classification utilisée dans la perte de crédit attendue (y compris l'évaluation de la survenance d'événements de défaut) est raisonnable.
- Evaluation de la pertinence de la documentation établie par la direction des évidences et justifications lorsque, malgré l'apparition de déclencheurs de dépréciation, aucune provision n'a été comptabilisée.
- Evaluation de l'adéquation des informations pertinentes fournies dans les états financiers consolidés.

Évaluation à la juste valeur des instruments financiers classés en tant qu'instrument de Niveau 2 et Niveau 3

Nous référons aux rubriques III.B «Prêts et créances évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global», III.C «Prêts et créances évalués à la juste valeur par le biais du résultat net», IV.B «Dettes représentées par un titre et instruments de fonds propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global», IV.C «Dettes représentées par un titre et instruments de fonds propres évalués à la juste valeur par le biais du résultat net», VI «Dérivés» (actif et dettes), et IV.B «Titres de

créance émis et autres passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net» du bilan consolidé dans les états financiers consolidés ainsi qu'aux annexes n° 5.4 «Prêts et créances», n° 5.5 «Dettes représentées par un titre et instruments fonds propres», n° 5.6 «Dérivés», n° 6.4 «Titres de créance émis et autres passifs financiers» et l'annexe n° 9.1 «Juste valeur» dans laquelle l'analyse de la juste valeur des instruments financiers reconnue au bilan est présentée.

Description

Au 31 décembre 2022, le Groupe présente:

- Prêts et créances évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global pour ('000) 171.152 en Niveau 2;
- Prêts et créances évalués à la juste valeur par le biais du résultat net pour ('000) 1.474 EUR en Niveau 2 et ('000) 794.511 EUR en Niveau 3;
- Dettes représentées par un titre évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global pour ('000) 157.850 EUR en Niveau 2 et ('000) 442.253 EUR en Niveau 3;
- Dettes représentées par un titre évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net pour ('000) 10.756 EUR en Niveau 2 et ('000) 589.185 EUR en Niveau 3;
- Instruments de fonds propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global pour ('000) 443.038 EUR en Niveau 3;
- Instruments de fonds propres évalués à la juste valeur par le biais du résultat net pour ('000) 4 EUR en Niveau 3;
- Dérivés pour ('000) 5.693.712 EUR en Niveau 2 et ('000) 196.490 EUR en Niveau 3 comptabilisés à l'actif et ('000) 7.716.625 EUR en Niveau 2 et ('000) 527.732 EUR en Niveau 3 comptabilisés au passif;
- Titres de créance émis et autres passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net pour ('000) 4.578.200 EUR en Niveau 2 et ('000) 2.671.821 EUR en Niveau 3.

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers de Niveau 2 et Niveau 3 est basée sur une série de données. Lorsqu'il n'y a pas de données facilement observables sur le marché, des estimations sont développées sur base de modèles d'évaluation complexes et sont sujettes à un plus grand degré de jugement.

La détermination de la juste valeur des instruments financier de Niveau 2 et Niveau 3, y compris pour des instruments financiers complexes, représente une exposition plus élevée au risque d'évaluation incorrecte en raison de l'absence de données de marché facilement observables, de la complexité de certains modèles d'évaluation et du niveau plus élevé de jugement requis lors de l'évaluation.

Nos procédures d'audit

Assistés par nos spécialistes de gestion de risques financiers, nous avons effectué les procédures suivantes:

- Prise de connaissance des processus relatif à l'évaluation des instruments financiers.
- Appréciation de la conception et la mise en œuvre des contrôles clés du processus d'évaluation des instruments financiers, p. ex. des contrôles concernant le développement des modèles et la vérification indépendante de prix.
- Inspection des rapports de validation des modèles émis par la fonction de validation indépendante.
- Inspection des procès-verbaux des comités compétents et la justification des conclusions qui y figurent et qui servent de base à notre analyse des risques et soutiennent la sélection et l'étendue de nos procédures d'audit.
- Détermination indépendante de la juste valeur des instruments financiers de Niveaux 2 et 3 sur la base d'un échantillon.
- Evaluation si les provisions «modèles», et les ajustements à ces provisions sont justifiées et soutenues de manière adéquate.
- Evaluation de l'adéquation des informations pertinentes dans les états financiers consolidés.

Évaluation des provisions techniques d'assurance vie

Nous référons à la rubrique VIII «Provisions pour activités d'assurances» du bilan consolidé des états financiers consolidés ainsi qu'à l'annexe n° 6.5.1 «Provisions pour activités d'assurances – Contrats d'assurance vie».

Description

Au 31 décembre 2022, le Groupe présente ('000) 10.051.017 EUR de provisions techniques résultant de contrats d'assurance vie. Ces provisions sont calculées sur la base de techniques actuarielles telles que définies par la loi et qui sont basées sur des tables de mortalité pré-spécifiées ainsi que sur d'autres paramètres provenant des contrats. Ces provisions représentent un élément important du bilan consolidé du Groupe.

L'adéquation des provisions techniques résultant de contrats d'assurance vie est vérifiée sur la base d'un test de suffisance. Les provisions sont augmentées à concurrence du montant de l'insuffisance éventuelle résultant de ce test. Les modèles actuariels utilisés dans le cadre du test de suffisance sont complexes et le processus de détermination des hypothèses au sein de ces modèles nécessite du jugement étant donné que la meilleure estimation des hypothèses actuelles est prise en considération (et non plus les paramètres résultant de la loi et des conditions contractuelles). Le jugement exercé dans le processus de détermination des hypothèses peut avoir un impact significatif sur le résultat du test de suffisance.

Nos procédures d'audit

Assistés par nos actuaires et spécialistes informatiques, nous avons effectué les procédures suivantes:

- Appréciation de la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de l'efficacité opérationnelle des contrôles clés relatifs au processus actuariel pour la détermination des provisions techniques liées aux contrats d'assurance vie ainsi que le test de suffisance.
- Evaluation de la pertinence des techniques actuarielles utilisées pour le calcul des provisions techniques résultant des contrats d'assurance vie ainsi que des hypothèses retenues.
- Evaluation de l'analyse des mouvements des provisions techniques résultant des contrats d'assurance vie préparée par la direction («Analyse Fouret»), et le cas échéant, inspection des éléments de réconciliation.
- Recalcul des provisions techniques résultant des contrats d'assurance vie pour un échantillon de contrats.
- Evaluation de la consistance des techniques actuarielles appliquées pour le test de suffisance et analyse de la cohérence des changements apportés aux modèles actuariels avec notre compréhension de l'évolution des activités du Groupe et nos prévisions découlant de notre expérience du marché.
- Analyse comparative des hypothèses utilisées dans le test de suffisance avec les données observables de marché.
- Evaluation des résultats du test de suffisance, y compris une comparaison des résultats d'une période de clôture à une autre.
- Inspection des rapports émis par la fonction actuarielle ainsi que les fondements de ses conclusions, prises en considération dans notre évaluation des risques.
- Evaluation de l'exhaustivité et de l'exactitude des données utilisées dans les processus de calcul ainsi que des résultats des systèmes d'informations clés utilisés pour le calcul des provisions techniques résultant de contrats d'assurance vie.
- Evaluation de l'adéquation des informations pertinentes dans les états financiers consolidés.

Évaluation des provisions techniques non-vie

Nous référons à la rubrique VIII «Provisions pour activités d'assurances» du bilan consolidé des états financiers consolidés ainsi qu'à l'annexe n° 6.5.2 «Provisions pour activités d'assurances – Contrats d'assurance Non-Vie».

Description

Au 31 décembre 2022, le Groupe présente ('000) 1.452.454 EUR de provisions techniques résultant de contrats d'assurance non-vie. L'estimation de ces provisions implique l'utilisation de techniques actuarielles et nécessite du jugement étant donné que cette estimation est basée sur l'expérience de sinistres passés, la connaissance d'événements connus, les prévisions de développements futurs et les termes et conditions des polices d'assurances pertinentes.

Les estimations doivent être établies pour le coût ultime attendu des sinistres à la date du bilan ainsi que pour le coût ultime attendu des sinistres encourus mais non déclarés (IBNR) à la date du bilan. Ces estimations sont sensibles à plusieurs facteurs et incertitudes, et nécessitent du jugement pour la détermination des hypothèses sous-jacentes.

Nos procédures d'audit

Assistés par nos actuaires et spécialistes en informatique, nous avons effectué les procédures suivantes:

- Appréciation de la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de l'efficacité opérationnelle des contrôles relatifs au processus actuariel pour la détermination des provisions techniques résultant de contrats d'assurance non-vie.
- Evaluation de la pertinence et de la consistance des techniques actuarielles utilisées pour les branches d'activité les plus importantes (en ce compris les hypothèses sous-jacentes) par rapport aux années précédentes et analyse de la cohérence des changements apportés aux modèles actuariels avec notre compréhension de l'évolution de l'activité et nos prévisions découlant de notre expérience du marché.
- Evaluation des provisions pour sinistres si celles-ci ont été déterminées en accord avec les politiques de réserve mises en œuvre.
- Calcul indépendant des provisions pour sinistres pour les principales branches d'activité sur la base de techniques actuarielles reconnues. Nous avons comparé les résultats de notre calcul indépendant avec les montants déterminés par le Groupe, et nous avons reçu la documentation justifiant les différences significatives observées.
- Appréciation de la pertinence des provisions pour sinistres résultant de contrats d'assurance non-vie par une analyse des résultats des développements des provisions pour sinistres et provisions liés aux rentes.
- Analyse des résultats du test de suffisance, en ce compris une comparaison des résultats d'une période de clôture à une autre.
- Inspection des rapports émis par la fonction actuarielle ainsi que les fondements de ses conclusions, prises en considération dans notre évaluation des risques.
- Evaluation de l'exhaustivité et de l'exactitude des données utilisées dans les processus de calculs ainsi que des résultats des principaux systèmes d'information utilisés pour le calcul des passifs résultant de contrats d'assurance non-vie.
- Evaluation de l'adéquation des informations pertinentes dans les états financiers consolidés.

Systèmes informatiques et contrôles à l'égard de l'information financière

Description

Nous avons identifié les systèmes informatiques et les contrôles à l'égard de l'information financière comme point clé de l'audit du Groupe car les systèmes concourant à la production de l'information comptable et financière sont particulièrement dépendants des systèmes informatiques et des contrôles d'application automatisés pour traiter des volumes significatifs de transactions. Les contrôles d'application automatisés et les contrôles généraux sur les systèmes informatiques, qui portent sur la gouvernance informatique, les développements et changements, aux accès aux programmes et aux données, et aux opérations informatiques, doivent être conçus et opérer de façon effective afin d'assurer la fiabilité de l'information financière.

Nos procédures d'audit

Assistés par nos spécialistes informatiques, nous avons effectué les procédures suivantes:

- Evaluation du cadre de gouvernance du Groupe en matière de gestion des systèmes informatiques.
- Evaluation de la conception, de la mise en œuvre et de l'efficacité opérationnelle des contrôles généraux sur les systèmes informatiques tels que les contrôles relatifs aux développements et changements, aux accès aux programmes et aux données, et aux opérations informatiques des systèmes informatiques clés qui soutiennent l'information financière et les rapports financiers, en prenant en considération les contrôles compensatoires et évaluation de l'impact sur l'étendue et la nature des autres procédures d'audit lorsque les contrôles ne fonctionnent pas efficacement.
- Evaluation de la conception, de la mise en œuvre et de l'efficacité opérationnelle des contrôles d'application automatisés des processus clés ayant un impact sur l'information financière produite par le Groupe, en ce compris les contrôles compensatoires et procédures d'audit lorsque les contrôles généraux sur les systèmes informatiques ne fonctionnent pas efficacement (p.ex. l'accès aux programmes et aux données).
- Evaluation de l'intégrité des données transmises au travers des différents systèmes informatiques vers les systèmes concourant à la production de l'information financière.
- Evaluation de la conception, la mise en œuvre et l'efficacité opérationnelle des contrôles auprès de la société prestataire des services concernés.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes IFRS émis par l'International Accounting Standards Board et telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes consolidés ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés, de la déclaration non financière annexée à celui-ci et des autres informations contenues dans le rapport annuel.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés, la déclaration non financière annexée à celui-ci et les autres informations contenues dans le rapport annuel, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir:

- Profil du groupe;
- Global Reporting Initiative (GRI) – tableau;
- Abréviations; et
- Informations complémentaires

comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

L'information non financière requise par l'article 3:32 §2 du Code des sociétés et des associations est reprise dans le rapport de gestion sur les comptes consolidés qui fait partie de la section «Rapport de Gestion – Rapport sur le développement durable 2022» du rapport annuel. Pour l'établissement de cette information non financière, la Société s'est basée sur les standards Global Reporting Initiative («GRI»). Conformément à l'article 3:80 §1, 1^{er} alinéa, 5° du Code des sociétés et des associations nous ne nous prononçons toutefois pas sur la question de savoir si cette information non financière est établie conformément aux standards GRI précités.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat. Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes consolidés.

Format électronique unique européen (ESEF)

Nous avons également procédé, conformément au projet de la norme relative au contrôle de la conformité des états financiers avec le format électronique unique européen (ci-après «ESEF»), au contrôle du respect du format ESEF avec les normes techniques de réglementation définies par le Règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 (ci-après «Règlement délégué»).

L'organe d'administration est responsable de l'établissement, conformément aux exigences ESEF, des états financiers consolidés sous forme de fichier électronique au format ESEF (ci-après «états financiers consolidés numériques») inclus dans le rapport financier annuel.

Notre responsabilité est d'obtenir des éléments suffisants et appropriés afin de conclure sur le fait que le format et le balisage des états financiers consolidés numériques respectent, dans tous leurs aspects significatifs, les exigences ESEF en vertu du Règlement délégué.

Sur la base de nos travaux, nous sommes d'avis que le format et le balisage d'informations dans les états financiers consolidés numériques de la version officielle anglaise repris dans le rapport financier annuel de Belfius Banque SA au 31 décembre 2022 sont, dans tous leurs aspects significatifs, établis en conformité avec les exigences ESEF en vertu du Règlement délégué.

Autre mention

Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Zaventem, le 4 avril 2023

KPMG Réviseurs d'Entreprises
Commissaire
représentée par

Olivier Macq
Réviseur d'Entreprises



Comptes sociaux (BE GAAP)

États financiers au 31 décembre 2022

Bilan (après répartition)	458
Hors-bilan	460
Compte de résultats (sous forme de liste)	461
Affectations et prélèvements	462
Commentaire des comptes non consolidés au 31 décembre 2022	463
Règles d'évaluation	465
Annexes aux comptes annuels sociaux	470
Bilan social	513
Rapport du commissaire	517

Bilan (après répartition)

Actif (en milliers d'EUR)		31/12/21	31/12/22
I.	Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	31.641.370	26.162.089
II.	Effets publics admissibles au refinancement auprès de la banque centrale	0	0
III.	Créances sur les établissements de crédit	10.297.942	5.177.717
	A. À vue	9.346.669	3.487.522
	B. Autres créances (à terme ou à préavis)	951.273	1.690.195
IV.	Créances sur la clientèle	99.612.439	109.530.004
V.	Obligations et autres titres à revenu fixe	12.026.749	8.886.224
	A. Des émetteurs publics	4.568.673	4.868.495
	B. D'autres émetteurs	7.458.076	4.017.729
VI.	Actions, parts et autres titres à revenu variable	518.277	508.257
VII.	Immobilisations financières	2.757.354	2.765.108
	A. Participations dans des entreprises liées	2.079.453	2.090.557
	B. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	107.104	101.647
	C. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières	50.797	52.904
	D. Créances subordonnées sur des entreprises liées et sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	520.000	520.000
VIII.	Frais d'établissement et immobilisations incorporelles	152.183	161.901
IX.	Immobilisations corporelles	475.906	476.070
X.	Actions propres	0	0
XI.	Autres actifs	1.050.905	1.050.548
XII.	Comptes de régularisation	14.068.219	7.788.667
TOTAL DE L'ACTIF		172.601.344	162.506.585

Passif (en milliers d'EUR)		31/12/21	31/12/22
I.	Dettes envers les établissements de crédit	19.158.808	7.777.520
	A. À vue	3.081.684	1.010.183
	B. Dettes résultant de mobilisation par réescompte d'effets commerciaux	0	0
	C. Autres dettes à terme ou à préavis	16.077.124	6.767.337
II.	Dettes envers la clientèle	106.161.373	109.638.962
	A. Dépôts d'épargne	47.573.375	47.853.394
	B. Autres dettes	58.587.998	61.785.568
	1. À vue	42.612.706	44.917.556
	2. À terme ou à préavis	15.975.292	16.868.012
	3. Résultant de mobilisation par réescompte d'effets commerciaux	0	0
III.	Dettes représentées par un titre	23.282.157	26.708.017
	A. Bons et obligations en circulation	22.405.649	22.800.059
	B. Autres	876.508	3.907.958
IV.	Autres dettes	1.569.209	1.457.521
V.	Comptes de régularisation	10.356.859	4.500.049
VI.	A. Provisions pour risques et charges	156.921	105.179
	1. Pensions et obligations similaires	96	91
	2. Charges fiscales	41.850	30.700
	3. Autres risques et charges	114.975	74.388
	B. Impôts différés	4.237	3.748
VII.	Fonds pour risques bancaires généraux	988.737	988.737
VIII.	Dettes subordonnées	2.120.311	2.024.094
CAPITAUX PROPRES		8.802.732	9.302.758
IX.	Capital	3.458.066	3.458.066
	A. Capital souscrit	3.458.066	3.458.066
	B. Capital non appelé (-)	0	0
X.	Primes d'émission	209.232	209.232
XI.	Plus-values de réévaluation	208	208
XII.	Réserves	5.135.226	5.635.252
	A. Réserve légale	345.807	345.807
	B. Réserves indisponibles	2.344	2.344
	1. Pour actions propres	0	0
	2. Autres	2.344	2.344
	C. Réserves immunisées	37.800	36.963
	D. Réserves disponibles	4.749.275	5.250.138
XIII.	Bénéfice reporté (Perte reportée (-))	0	0
TOTAL DU PASSIF		172.601.344	162.506.585

Hors-bilan

(en milliers d'EUR)		31/12/21	31/12/22
I.	Passifs éventuels	15.835.140	17.467.291
	A. Acceptations non négociées	232.180	243.050
	B. Cautions à caractère de substitut de crédit	12.573.081	13.764.902
	C. Autres cautions	2.782.119	3.229.037
	D. Crédits documentaires	247.760	230.302
	E. Actifs grevés de sûretés réelles pour compte de tiers	0	0
II.	Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit	32.073.447	34.279.818
	A. Engagements fermes de mise à disposition de fonds	146.623	1.741.067
	B. Engagements du fait d'achats au comptant de valeurs mobilières ou autres valeurs	415.536	421.199
	C. Marge disponible sur lignes de crédit confirmées	30.985.373	31.607.552
	D. Engagements de prise ferme et de placement de valeurs mobilières	525.915	510.000
	E. Engagements de rachat résultant de cessions-rétrocessions imparfaites	0	0
III.	Valeurs confiées à l'établissement de crédit	128.334.479	124.079.502
	A. Valeurs détenues sous statut organisé de fiducie	0	0
	B. Dépôts à découvert et assimilés	128.334.479	124.079.502
IV.	À libérer sur actions et parts de sociétés	21.385	34.360

Compte de résultats (sous forme de liste)

(en milliers d'EUR)		31/12/21	31/12/22
I.	Intérêts et produits assimilés	2.369.504	2.748.395
	Dont: de titres à revenu fixe	228.390	219.031
II.	Intérêts et charges assimilées (-)	(910.650)	(1.100.381)
III.	Revenus de titres à revenu variable	222.684	194.897
	A. D'actions, parts de société et autres titres à revenu variable	16.290	25.174
	B. De participations dans des entreprises liées	193.983	160.415
	C. De participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	9.820	6.426
	D. D'autres actions et parts de société constituant des immobilisations financières	2.591	2.882
IV.	Commissions perçues	812.238	847.561
	A. Courtages et commissions apparentées	0	0
	B. Rémunération de services de gestion, de conseil et de conservation	0	0
	C. Autres commissions perçues	812.238	847.561
V.	Commissions versées (-)	(403.044)	(417.608)
VI.	Bénéfice (Perte (-)) provenant d'opérations financières	157.710	171.641
	A. Du change et du négoce de titres et autres instruments financiers	86.691	139.222
	B. De la réalisation de titres de placement	71.019	32.419
VII.	Frais généraux administratifs (-)	(1.077.631)	(1.214.675)
	A. Rémunérations, charges sociales et pensions	(513.304)	(586.177)
	B. Autres frais administratifs	(564.327)	(628.498)
VIII.	Amortissements et réductions de valeur (-) sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	(92.863)	(95.682)
IX.	Reprises de réductions de valeur (Réductions de valeur (-)) sur créances et reprises de provisions (provisions (-)) pour les rubriques «I. Passifs éventuels» et «II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit» du hors-bilan	(92.930)	(69.509)
X.	Reprises de réductions de valeur (Réductions de valeur (-)) sur le portefeuille de placements en obligations, actions et autres titres à revenu fixe ou variable	(29)	(6)
XI.	Utilisations et reprises de provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les rubriques «I. Passifs éventuels» et «II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit» du hors-bilan	43.242	66.415
XII.	Provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les rubriques «I. Passifs éventuels» et «II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit» du hors-bilan (-)	(16.933)	(31.762)
XIII.	Prélèvement sur le (Dotation au (-)) Fonds pour risques bancaires généraux	0	0
XIV.	Autres produits d'exploitation	149.196	163.749
XV.	Autres charges d'exploitation (-)	(154.098)	(168.429)
XVI.	Bénéfice courant (Perte courante (-)) avant impôts	1.006.396	1.094.606
XVII.	Produits exceptionnels	14.682	15.167
	A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	86	0
	B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	135	50
	C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	0	0
	D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	14.461	15.117
	E. Autres produits exceptionnels	0	0
XVIII.	Charges exceptionnelles (-)	(18.196)	(22.408)
	A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	(17.264)	(16.927)
	B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	(643)	(4.967)
	C. Provisions pour risques et charges exceptionnels	0	0
	D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	(229)	(508)
	E. Autres charges exceptionnelles	(60)	(6)
XIX.	Bénéfice (Perte (-)) de l'exercice avant impôts	1.002.882	1.087.365
XIXbis.	A. Transfert aux impôts différés (-)	0	0
	B. Prélèvements sur les impôts différés	6	332
XX.	Impôts sur le résultat	(180.414)	(203.412)
	A. Impôts (-)	(189.643)	(221.090)
	B. Régularisation d'impôts et reprises de provisions fiscales	9.229	17.678
XXI.	Bénéfice (Perte (-)) de l'exercice	822.474	884.285
XXII.	Transfert aux réserves immunisées (-)	0	0
	Prélèvements sur les réserves immunisées	19	995
XXIII.	Bénéfice (Perte (-)) de l'exercice à affecter	822.494	885.280

Affectations et prélèvements

(en milliers d'EUR)		31/12/21	31/12/22
A.	Bénéfice (Perte (-)) à affecter	1.351.078	885.280
	1. Bénéfice (Perte (-)) de l'exercice à affecter	822.493	885.280
	2. Bénéfice reporté (Perte reportée (-)) de l'exercice précédent	528.585	0
B.	Prélèvements sur les capitaux propres	0	0
	1. Sur le capital et les primes d'émission	0	0
	2. Sur les réserves	0	0
C.	Affectations aux capitaux propres (-)	852.560	500.863
	1. Au capital et à la prime d'émission	0	0
	2. À la réserve légale	0	0
	3. Aux autres réserves	852.560	500.863
D.	Résultat à reporter	0	0
	1. Bénéfice à reporter (-)	0	0
	2. Perte à reporter	0	0
E.	Intervention d'associés dans la perte	0	0
F.	Bénéfice à distribuer (-)	498.518	384.417
	1. Rémunération du capital ⁽¹⁾	498.518	384.417
	2. Administrateurs ou gérants ⁽¹⁾	0	0
	3. Autres allocataires ⁽¹⁾	0	0

(1) Uniquement dans les sociétés à responsabilité limitée de droit belge.

Commentaire des comptes non consolidés au 31 décembre 2022

Bilan

Le total du bilan diminue de EUR 10,1 milliards, passant de EUR 172,6 milliards fin 2021 à EUR 162,5 milliards au 31 décembre 2022.

1. Actif

Les «**créances sur les établissements de crédit et banques centrales**» s'élèvent, fin 2022, à EUR 31,3 milliards, soit une diminution de EUR 10,6 milliards par rapport à fin 2021, en raison de la diminution de EUR 5,4 milliards de la facilité de dépôt auprès de la BCE à la suite du remboursement partiel du financement TLTRO et d'une diminution de EUR 5,8 milliards de cash collatéral payées conformément à la diminution de la fair value des dérivés (y compris les dérivés liés à l'inflation).

L'encours des «**créances sur la clientèle**» s'élève à EUR 109,5 milliards fin 2022, montant s'expliquant notamment par une augmentation de EUR 9,9 milliards par rapport fin 2021 en raison de l'augmentation des prêts hypothécaires (dont EUR 2,4 milliards à la suite du call du véhicule de titrisation Penates 6) et de l'augmentation des prêts aux entreprises à hauteur de EUR 4,8 milliards.

Les «**obligations et autres titres à revenu fixe**» diminuent de EUR 3,1 milliards pour atteindre un niveau de EUR 8,9 milliards, principalement en raison des rachats de titres des véhicules de titrisation Penates, Mercurius et DSFB.

Les «**comptes de régularisation**» s'élèvent à EUR 7,8 milliards fin 2022, soit une diminution de EUR 6,3 milliards principalement due aux variations de la fair value de certains dérivés en raison de la hausse des taux d'intérêt par rapport à fin 2021.

2. Passif

Les «**dettes envers les établissements de crédit**» s'élèvent à EUR 7,8 milliards et diminuent de EUR 11,4 milliards par rapport à 2021, principalement en raison du remboursement partiel du financement TLTRO de EUR 9,6 milliards dont le solde est de EUR 6 milliards.

Les «**dettes envers la clientèle**» augmentent de EUR 3,5 milliards pour atteindre un niveau de EUR 109,6 milliards fin 2022, en raison d'une augmentation de EUR 3,9 milliards des comptes courants et des comptes à terme.

L'augmentation des «**dettes représentées par des titres de créance**» de EUR 3,4 milliards permet d'atteindre un niveau de EUR 26,7 milliards fin 2022, résultant de l'émission de certificats de dépôt.

Les «**comptes de régularisation**» diminuent de EUR 5,9 milliards pour atteindre EUR 4,5 milliards fin 2022, principalement en raison des variations de la fair value des interest rate trading dérivés dues à l'augmentation des taux d'intérêt entre 2021 et 2022 ainsi que du taux réel au Royaume-Uni.

Les «**fonds propres**», y compris le «fonds pour risques bancaires généraux», s'élèvent à EUR 10,3 milliards fin 2022, soit EUR 500 millions de plus qu'à la fin de 2021 après affectation du résultat de l'exercice. Dans le cadre des normes comptables belges (BEGaap), le «Fonds pour risques bancaires généraux» est un fonds de prévoyance qui protège Belfius contre des risques futurs qui ne se sont pas encore matérialisés mais qui sont liés de manière latente à l'activité de l'entreprise – dont les risques de crédit futurs. Il constitue ainsi une réserve en supplément des réductions de valeur sur les créances à encours incertain et sur les créances à caractère irrécouvrable ou douteux.

Compte de résultats

En 2022, le résultat de l'entreprise social de l'exercice s'élève à EUR 885,2 millions. Cela représente une augmentation de EUR 62,8 millions par rapport à 2021. Le dividende s'élève à EUR 384,4 millions (calculé sur la base d'un taux de distribution de 40% du résultat net consolidé). L'excédent de EUR 500,8 millions est ajouté aux autres réserves.

La «**marge d'intérêts nette**» a augmenté pour atteindre EUR 1.648 millions fin 2022, contre EUR 1.459 millions fin 2021. La marge d'intérêt a augmenté en raison de l'augmentation du volume des prêts hypothécaires et des prêts aux entreprises à des marges assez constantes.

Les «**revenus de titres à revenu variable**» ont diminué de EUR 27,8 millions pour atteindre EUR 195 millions fin 2022. Cette baisse est due à la diminution des dividendes reçus de Belfius Insurance (EUR -10 millions) et de Crefius (EUR -25 millions).

En 2022, les «**commissions reçues**» sont de EUR 848 millions et les «**commissions payées**» sont de EUR 418 millions. Les commissions nettes augmentent de EUR 21 millions par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est principalement due à la hausse des commissions sur les opérations de paiement et à la mise en place de private membership. Il y a cependant eu une diminution des frais

de service dans la gestion d'actifs en raison d'une production plus faible de fonds d'investissement à la suite de la volatilité des marchés boursiers.

Les «**résultats de transactions financières**» ont augmenté de EUR 13,9 millions pour atteindre EUR 171,6 millions fin 2022, en raison de l'évolution positive des produits dérivés (EUR +71,3 millions), compensée par l'évolution de la XVA (EUR -16,7 millions).

Les «**frais généraux**» se sont élevés à EUR 1 214 millions, soit une augmentation de EUR 137 millions par rapport à 2021. Les rémunérations ont augmenté de EUR 73 millions en raison d'une augmentation des FTE (EUR 13,7 millions) et de l'impact de l'inflation (EUR 59,3 millions). Les autres dépenses administratives ont augmenté de EUR 64 millions en raison de l'augmentation des frais d'assistance technique (EUR 28,8 millions), de conseil (EUR 20,8 millions) et d'entretien (EUR 10,4 millions).

Les «**réductions de valeur**» et les «**provisions pour autres risques et charges**» s'élèvent à EUR 35 millions, soit une diminution de EUR 32 millions, principalement en raison de la reprise intégrale d'une provision pour litige en cours.

Les «**autres produits et charges d'exploitation**» sont négatifs pour un montant de EUR -4,7 millions en 2022.

Les «**résultats exceptionnels**» s'élèvent à EUR -7 millions, contre EUR -4 millions en 2021.

Règles d'évaluation

Table des matières

RÈGLES GÉNÉRALES	465
1. Législation	465
2. Conversion de devises en EUR	465
RÈGLES SPÉCIFIQUES – ACTIF	466
1. Créances sur les banques et la clientèle	466
2. Titres et autres valeurs	466
3. Immobilisations financières	466
4. Immobilisations corporelles	467
5. Frais d'établissement et immobilisations incorporelles	467
RÈGLES SPÉCIFIQUES – PASSIF	467
1. Dettes envers les banques et la clientèle	467
2. Dettes représentées par un titre	467
3. Provisions, fonds pour risques bancaires généraux et impôts différés	468
4. Fonds propres	468
RÈGLES SPÉCIFIQUES – POSTES HORS BILAN	468
1. Instruments financiers	468
2. Contrats internes, dérogation: circulaire CBFA du 8 juillet 1996	469

Règles générales

1. Législation

Les règles d'évaluation relatives aux comptes annuels de Belfius Banque ont été établies conformément à l'arrêté royal relatif aux comptes des établissements de crédit du 23 septembre 1992, publié au Moniteur belge du 6 octobre 1992.

S'il n'est pas fait mention expresse des règles d'évaluation spécifiques, les dispositions de l'arrêté royal précité sont d'application.

Quand la législation prévoit une possibilité de choix ou autorise une exception, l'option choisie ou l'exception appliquée sont mentionnées expressément.

Sur la base de l'arrêté royal du 3 mars 2011 concernant l'évolution des structures de contrôle du secteur financier, les compétences relatives au contrôle prudentiel ont été transférées de la CBFA à la Banque nationale de Belgique. Depuis le 4 novembre 2014, la Banque centrale européenne exerce en collaboration avec la Banque nationale de Belgique, un contrôle direct sur Belfius.

2. Conversion de devises en EUR

Les dettes monétaires, avoirs, droits et obligations exprimés en devises sont convertis en EUR au cours moyen à la date du bilan.

Les éléments non monétaires sont convertis en EUR au cours du change à la date de l'opération. Si les éléments non monétaires font l'objet d'un financement durable dans la devise correspondante, on applique une méthode d'évaluation dans laquelle les écarts de conversion relatifs aux emprunts précités ne sont pas systématiquement pris en considération pour le calcul des écarts de conversion mais sont enregistrés dans les comptes de régularisation.

Les produits et charges en devises sont convertis en EUR au cours du jour où les résultats sont reconnus.

Règles spécifiques – actif

1. Créances sur les banques et la clientèle

Les créances sont reprises au bilan à concurrence des montants mis à disposition, après déduction des remboursements effectués entre-temps et majoration des intérêts échus.

1.1. Réductions de valeur

Des réductions de valeur sont actées sur les créances douteuses et irrécupérables.

1.2. Produits réservés

Pour les créances présentant un risque, les intérêts sont calculés et comptabilisés comme une créance effective. Conformément au principe de prudence, ces intérêts ne sont pas pris en résultat mais enregistrés sur un compte correctif de l'actif.

2. Titres et autres valeurs

2.1. Valeur d'acquisition

En fonction de la nature du portefeuille partiel et de celle des titres, la valeur d'acquisition est déterminée sur la base du principe du prix individualisé ou du prix d'acquisition moyen. Les coûts accessoires sont immédiatement pris en charge.

2.2. Règles d'évaluation

2.2.1. Portefeuille de négociation

Les titres à placer et à réaliser pour lesquels il existe un marché liquide sont évalués à leur valeur de marché à la date du bilan. En l'absence de marché liquide, ils sont évalués à leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

2.2.2. Portefeuille de placement

Les titres du portefeuille de placement sont répartis entre les différents portefeuilles partiels suivants sur la base de leur destination:

- le portefeuille partiel support de liquidité;
- le portefeuille de placement.

Les titres qui servent de support de liquidité sont évalués à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur de marché à la date du bilan si celle-ci est inférieure (pour la fin de l'exercice 31/12, il s'agit de la valeur de marché de l'avant-dernier jour ouvrable).

Les titres à revenus variables du portefeuille de placement sont évalués à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur de marché à la date du bilan si celle-ci est inférieure (pour la fin de l'exercice 31/12, il s'agit de la valeur de marché de l'avant-dernier jour ouvrable).

Les titres à revenus fixes du portefeuille de placement sont évalués sur la base de leur rendement actuariel, calculé à l'achat et compte tenu de leur valeur de remboursement à l'échéance.

Les titres à revenus fixes du portefeuille de placement sont des opérations d'arbitrage telles que définies à l'article 35ter, §5: tout achat et vente combiné de titres à revenus fixes dans un délai relativement court qui a pour conséquence une amélioration réelle du rendement de ces titres de placement.

S'ils se produisent, les résultats de ces opérations d'arbitrage sont traités conformément à l'article 35ter, §5, les plus-values et moins-values des titres à revenus fixes étant étalés sur le résultat avec les revenus futurs de l'arbitrage.

2.2.3. Réductions de valeur

Pour les titres de la partie du portefeuille d'investissement, des réductions de valeurs sont actées si une perte de valeur durable est constatée. Les réductions de valeur viennent en déduction des actifs concernés. Pour les titres à revenus fixes du portefeuille de placement qui, étant donné leur nature, sont évalués sur la base de leur valeur actuarielle, des réductions de valeur sont actées en cas de moins-value ou de perte de valeur durable. Les emprunts perpétuels et d'autres instruments financiers sont évalués selon le principe lower of cost or market.

3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont reprises au bilan à la valeur d'acquisition. Les frais supplémentaires d'acquisition sont mis à la charge de l'exercice d'acquisition.

Pour les actions et participations reprises dans cette rubrique, des réductions de valeur sont actées si une moins-value ou une réduction de valeur durable est constatée.

Les actions et participations peuvent être réévaluées si leur valeur, constatée sur la base de l'utilité pour l'institution, dépasse d'une manière fixe et durable leur valeur comptable.

Lors de la vente des actions et participations, le prix d'acquisition à prendre en considération à la sortie des comptes est fixé selon le principe du prix individualisé (rubrique par rubrique).

Pour les créances et titres à revenus fixes d'immobilisations financières, des réductions de valeur sont actées si l'encaissement est incertain en tout ou en partie.

4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à la valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements.

Si ces actifs présentent une plus-value fixe et durable par rapport à leur valeur comptable, ils peuvent être réévalués.

4.1. Frais supplémentaires et impôts non récupérables

Pour les actifs à durée limitée, les frais supplémentaires résultant de coûts d'installation, d'autres frais annexes et de taxes irrécupérables sont amortis conformément au régime de l'élément principal auquel ils ont trait (au prorata).

Les frais supplémentaires comme les taxes irrécupérables pour les actifs à durée utile indéterminée sont intégralement mis à la charge de l'exercice d'acquisition via une réduction de valeur.

4.2. Intérêts intercalaires

Les intérêts intercalaires ne sont pas activés et ne sont pas repris dans la base d'évaluation des immobilisations corporelles.

4.3. Règles d'amortissement

Les règles d'amortissement sont fixées sur la base de la durée de vie économique prévue et sont appliquées linéairement ou dégressivement. Pour le maintien de la neutralité fiscale, les règles d'amortissement divergentes utilisées dans le passé restent d'application. À partir du 1^{er} janvier 2020 (exercice 2020), un plan d'amortissement dégressif (fiscal) n'est plus autorisé pour les acquisitions d'immobilisations corporelles.

Les amortissements sur les investissements acquis à partir du 1^{er} janvier 2003 se font au prorata à partir de la date de la facture. Par conséquent, les actifs ne sont pas amortis pendant l'année d'acquisition pour une annuité complète.

Cette règle s'applique également aux nouveaux investissements à partir du 1^{er} janvier 2008 en agences bancaires, coffres, coffres des estafettes, coffres de l'agence, mobilier avec serrures à retardement et agences bancaires en construction.

Ici, on utilise les durées de vie utiles suivantes:

- Bâtiments: 20 à 34 ans;
- Installations, machines, équipement, mobilier et matériel roulant: 3 à 34 ans;
- Autres mobilisations corporelles: 4 à 34 ans.

5. Frais d'établissement et immobilisations incorporelles

Les frais d'établissement sont activés et amortis à 100% pendant l'exercice auquel ils ont trait.

Les frais d'émission d'emprunts sont imputés à l'exercice pendant lesquels les emprunts ont été accordés.

Les achats de licences sont comptabilisés comme immobilisations incorporelles s'ils respectent la notion de moyen d'exploitation et s'ils sont amortis en cinq ans maximum.

Les coûts de développement sont activés à partir du 1^{er} janvier 2012. Ces coûts sont amortis linéairement sur leur durée estimée à compter de la date où les produits du développement sont effectivement utilisables. La durée d'amortissement se situe entre trois et cinq ans.

Les indemnités pour l'apport d'opérations avec la clientèle sont intégralement traitées comme des frais de l'année au cours de laquelle elles sont versées.

Un portefeuille clients acquis est amorti linéairement sur la durée attendue du portefeuille en tenant compte de la perte de clients attendue dans le portefeuille clients.

Règles spécifiques – passif

1. Dettes envers les banques et la clientèle

Les dettes envers les banques et la clientèle sont reprises au bilan à concurrence des fonds mis à disposition après déduction des remboursements effectués entre-temps.

2. Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sans prime d'émission sont reprises au bilan à leur valeur nominale.

Les dettes représentées par un titre pour lesquelles la valeur de remboursement diffère du prix d'émission sont reprises au bilan à concurrence des fonds mis à la disposition de l'établissement de crédit.

Ces dettes sont réévaluées périodiquement sur la base du rendement actuariel calculé à la vente et compte tenu de la valeur de remboursement à l'échéance.

L'encours des bons de caisse est majoré des souscriptions avant l'entrée en jouissance et diminué des remboursements avant l'échéance.

Pour les bons de caisse à capitalisation obligatoire, l'encours est majoré des intérêts capitalisés. En cas de capitalisation facultative, les intérêts échus non demandés sont également ajoutés à l'encours.

3. Provisions, fonds pour risques bancaires généraux et impôts différés

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour couvrir des pertes et charges clairement circonscrites d'après leur nature qui sont probables ou certaines à la date du bilan mais dont le montant n'est pas fixé.

Le Fonds pour risques bancaires généraux est un fonds de prévoyance visant à protéger la Banque contre les risques futurs qui, bien que n'étant pas encore matérialisés, sont latents parce qu'inhérents à l'activité d'un établissement de crédit. Le seuil minimum est actuellement fixé à 1% du volume pondéré des risques.

4. Fonds propres

4.1. Plus-values de réévaluation

Les immobilisations corporelles et les participations et actions qui font partie des immobilisations financières peuvent être réévaluées quand leur valeur, déterminée sur la base de leur utilité pour l'établissement, dépassent leur valeur comptable d'une manière fixe et durable. Elles restent dans cette rubrique jusqu'à la réalisation des actifs concernés ou l'incorporation dans le capital.

Le montant de ces plus-values de réévaluation est diminué annuellement par transfert à la réserve disponible du montant de l'amortissement comptabilisé sur les actifs réévalués.

Règles spécifiques – postes hors bilan

1. Instruments financiers

L'évaluation des opérations à terme sur devises, intérêts, actions et indices diffère selon qu'il s'agit d'opérations de négociation ou de couverture. Le traitement comptable est défini à l'art. 36bis de l'arrêté royal du 23 septembre 1992 relatif aux comptes annuels des établissements de crédit, modifié par l'arrêté royal du 29 août 2021. L'arrêté royal du 29 août 2021 vise à consacrer par voie réglementaire la pratique comptable développée sous l'égide des dérogations à l'article 36bis accordées précédemment par l'autorité de contrôle prudentiel. Cet arrêté royal établit également une distinction entre les opérations de micro- et de macrocouverture et la pratique comptable des opérations de macrocouverture est facultativement étendue aux opérations de microcouverture.

1.1. Opérations de négociation

Les opérations de négociation sont conclues dans le but de réaliser des gains sur les cours à court terme. Les opérations sont évaluées à leur valeur de marché à la date du bilan. Si elles sont négociées sur un marché liquide, les écarts d'évaluation positifs et négatifs sont pris en résultat. Si elles ont lieu sur un marché non liquide, les écarts négatifs sont seuls à être pris en résultat et les écarts positifs sont portés aux comptes de régularisation.

1.2. Opérations de microcouverture

Les opérations de couverture sont conclues pour couvrir en tout ou en partie les fluctuations des devises, taux d'intérêt ou prix. Le traitement dans le compte de résultats des profits et pertes est symétrique à l'allocation des produits et charges de l'élément couvert. L'opération de couverture doit notamment être documentée et son efficacité doit être testée. Les opérations de taux à terme destinées à la microcouverture qui ne font pas l'objet d'une liquidation quotidienne, peuvent également être comptabilisées sur base d'un mark-to-market via un compte d'attente. Facultativement, ces opérations peuvent être comptabilisées en prorata, comme c'est le cas pour les macrocouvertures (sauf si l'élément couvert est lui-même en mark-to-market), à la condition expresse qu'il en soit fait mention en annexe des comptes.

1.3. Opérations de macrocouverture

Les opérations de macrocouverture existantes s'inscrivent dans le cadre de la gestion globale du risque de taux d'intérêt (dite ALM) et qui ont pour but ou pour effet de compenser ou de réduire le risque de taux.

Le traitement comptable des opérations de macrocouverture est régi par l'art. 36bis sur les comptes annuels des établissements de crédit, modifié par l'arrêté royal du 29 août 2021, et est fondé sur le principe d'une comptabilisation des résultats au prorata sur la durée de l'opération. Les instruments de couverture sont, pour ces opérations, repris parmi les droits et engagements dans les postes hors bilan pour leurs montants notionnels. Il s'ensuit que les variations positives et/ou négatives de la valeur de marché de ces instruments de couverture ne sont reconnues ni en compte de résultats ni dans un compte d'attente. L'opération de couverture doit être documentée et son efficacité testée.

Les modalités pratiques sont définies dans la circulaire NBB 2021_20 du 5 octobre 2021 qui prescrit, entre autres, le régime applicable lorsque la couverture se révèle inefficace ou lorsque celle-ci est rompue volontairement ou non. En cas d'inefficacité de l'opération de couverture ou en cas de rupture de la couverture, le traitement comptable diffère selon que les dérivés sont maintenus ou non au bilan de l'établissement ou arrêtés.

Les instruments de macrocouverture qui cessent d'être qualifiés comme tels dans les livres, mais qui restent dans le patrimoine sont évalués à leur valeur de marché; cette valeur est, en contrepartie, imputée à un compte d'attente ouvert parmi les comptes de régularisation; le solde de ce compte d'attente est imputé au compte de résultats de manière symétrique à l'imputation des produits ou charges du ou des éléments couverts, sur la durée la plus courte entre

- la durée de couverture initialement prévue restant à courir, et
- la durée résiduelle effective des éléments couverts.

Lorsque les éléments couverts disparaissent du patrimoine, les instruments de couverture qui restent dans le patrimoine perdent leur qualification et leur valeur de marché résiduelle est imputée au compte de résultats.

Pour les instruments de macrocouverture qui quittent le patrimoine de l'établissement, la valeur de marché résiduelle est, pour autant qu'elle puisse être assimilée à un résultat de couverture, imputée à un compte d'attente ouvert parmi les comptes de régularisation; le solde de ce compte est imputé au compte de résultats de manière symétrique à l'imputation des produits ou charges du ou des éléments couverts, sur la durée la plus courte entre

- la durée de couverture initialement prévue restant à courir, et
- la durée résiduelle effective des éléments couverts. Lorsqu'elle ne peut être assimilée à un résultat de couverture, la valeur de marché résiduelle est directement portée en compte de résultats.

La circulaire confirme également que la période transitoire, décrite dans les lettres uniformes de la Banque nationale de 18/11/2014 et 29/12/2015, jusqu'au 31 décembre 2022, reste valide pour les dérogations existantes de Belfius Banque:

- Opérations à terme conclues dans le cadre de la gestion de trésorerie. Il s'agit d'opérations dont le terme est inférieur ou égal à un an. Les résultats sont comptabilisés au prorata sur la durée de l'opération et traités dans la rubrique «Produits d'intérêts et assimilés».
- Opérations à terme en EUR conclues dans le cadre de la gestion globale du bilan (gestion ALM) à caractère de réduction de risque ou sans caractère de réduction de risque mais dans une certaine limite en fonction de la rentabilité et de la solvabilité de la Banque. Toutes les opérations doivent être validées par l'ALCo. En outre, les opérations doivent être documentées. Les résultats sont enregistrés au prorata sur la durée correspondante de l'opération et traités dans la rubrique «Produits d'intérêts et assimilés».
- Opérations à terme en devises avec caractère de réduction de risque. Toutes les opérations doivent être documentées et validées par l'ALCo. Les résultats sont enregistrés au prorata sur la durée correspondante de l'opération et traités dans la rubrique «Produits d'intérêts et assimilés».

2. Contrats internes, dérogation: circulaire CBFA du 8 juillet 1996

Les contrats internes sont des opérations entre deux services de la même entité ou deux entités (succursale/siège) du même établissement. On fait la distinction entre les contrats symétriques et asymétriques. Les premiers sont des contrats internes entre des divisions qui utilisent la même règle d'évaluation.

Les contrats internes asymétriques sont conclus entre deux services ou entités ayant des méthodes d'évaluation différentes. Seuls les contrats asymétriques donnent lieu à l'enregistrement de résultats autonomes, qui influencent en eux-mêmes les résultats de l'établissement. Le traitement comptable des contrats asymétriques internes dans le cadre des opérations hors bilan se fait conformément à la circulaire de la CBFA du 8 juillet 1996.

Annexes aux comptes annuels sociaux

I. État des créances sur les établissements de crédit (rubrique III. de l'actif)

1. Pour la rubrique dans son ensemble

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
a) Créances sur des entreprises liées	0	0
Créances sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	54	2
b) Créances subordonnées	0	0

2. Autres créances sur les établissements de crédit (à terme ou à préavis) (rubrique III.B. de l'actif)

a) Effets admissibles au refinancement auprès de la banque centrale du ou des pays d'implantation de l'établissement de crédit
Néant

(en milliers d'EUR)	31/12/22
b) Ventilation selon la durée résiduelle	
Jusqu'à 3 mois	1.281.258
Plus de 3 mois à un an	23.423
Plus d'un an à 5 ans	0
Plus de 5 ans	385.468
À durée indéterminée	46

II. État des créances sur la clientèle (rubrique IV. de l'actif)

1. Créances

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
Sur des entreprises liées	9.388.925	8.652.113
Sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	259.361	88.285

2. Créances subordonnées

Néant

3. Effets admissibles au refinancement auprès de la banque centrale du ou des pays d'implantation de l'établissement de crédit

Néant

4. Ventilation selon la durée résiduelle

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
Jusqu'à 3 mois	17.538.077	17.826.268
Plus de 3 mois à un an	10.155.861	10.751.063
Plus d'un an à 5 ans	26.793.759	29.627.413
Plus de 5 ans	42.796.563	48.574.220
À durée indéterminée	2.328.179	2.751.040

5. Ventilation selon la nature

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
Effets commerciaux (y compris acceptations propres)	137.986	129.160
Créances résultant de la location-financement et créances similaires	271.353	243.350
Prêts à taux de chargement forfaitaire	1.906.300	2.017.218
Prêts hypothécaires	34.177.349	39.982.135
Autres prêts à terme à plus d'un an	44.523.195	46.718.729
Autres	18.596.256	20.439.412

6. Ventilation géographique⁽¹⁾

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
Créances sur la Belgique	93.005.149	103.647.574
Créances sur l'étranger	6.607.290	5.882.430

(1) Les effets commerciaux sont ventilés par référence aux bénéficiaires de crédits.

7. Données analytiques relatives aux prêts hypothécaires avec reconstitution auprès de l'établissement de crédit ou assortis de contrats d'assurance vie et de capitalisation

Néant

8. Ventilation des créances sur la clientèle selon la nature des débiteurs

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
Créances sur les pouvoirs publics	16.363.649	16.465.510
Créances sur les particuliers	37.653.947	43.560.807
Créances sur les entreprises	45.594.843	49.503.687

III. État des obligations et autres titres à revenu fixe (rubrique V. de l'actif)

1. Obligations et autres titres émis par

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
Des entreprises liées	4.525.021	1.017.945
D'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	11.183	8.153

2. Obligations et titres représentant des créances subordonnées

Néant

3. Ventilation géographique des rubriques suivantes

(en milliers d'EUR)	Belgique	Étranger
Émetteurs publics (V.A.)	2.704.058	2.164.437
Autres émetteurs (V.B.)	724.760	3.292.969

4. Cotations et durées

(en milliers d'EUR)	Valeur comptable	Valeur de marché
a) Titres cotés	8.304.232	7.971.977
Titres non cotés	581.992	

(en milliers d'EUR)	31/12/22
b) Durée résiduelle d'un an au plus	1.127.671
Durée résiduelle supérieure à un an	7.758.553

5. Ventilation selon l'appartenance

(en milliers d'EUR)	31/12/22
Au portefeuille commercial	563.487
Au portefeuille de placement	8.322.737

6. Pour le portefeuille commercial

(en milliers d'EUR)	31/12/22
Différence positive entre la valeur supérieure de marché et la valeur d'acquisition pour les obligations et titres évalués à la valeur de marché	26.195
Le cas échéant, différence positive entre la valeur supérieure de marché et la valeur comptable pour les obligations et titres évalués selon l'art. 35ter, §2, alinéa 2	0

7. Pour le portefeuille de placement

(en milliers d'EUR)	31/12/22
Différence positive de l'ensemble des titres dont la valeur de remboursement est supérieure à la valeur comptable	48.066
Différence négative de l'ensemble des titres dont la valeur de remboursement est inférieure à la valeur comptable	240.394

8. Détail de la valeur comptable du portefeuille de placement

(en milliers d'EUR)	31/12/22
A. VALEUR D'ACQUISITION	
Au terme de l'exercice précédent	11.144.081
Mutations de l'exercice:	
Acquisitions	1.529.270
Cessions (-)	(4.347.289)
Ajustements selon l'article 35ter, § 4 et 5 (+/-)	0
Différences de change (+/-)	0
AU TERME DE L'EXERCICE (A)	8.326.062
B. TRANSFERTS ENTRE PORTEFEUILLES (B)	
Néant	
C. RÉDUCTIONS DE VALEUR	
Au terme de l'exercice précédent	3.325
Mutations de l'exercice:	
Actées	0
Reprises car excédentaires (-)	0
AU TERME DE L'EXERCICE (C)	3.325
D. VALEUR COMPTABLE AU TERME DE L'EXERCICE (A) + (B) - (C)	8.322.737

IIIbis. État des opérations réalisées en application de la loi du 26 décembre 2013 portant diverses dispositions concernant les Prêts-citoyens thématiques

1. Montant total des fonds collectés

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
Fonds récoltés sous forme de bons de caisse et de dépôts à terme	252.579	190.225
Fonds récoltés au moyen de prêts interbancaires	0	0

2. Montant de fonds collectés précités

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
Prêts-citoyens	1.132.631	1.132.631
Investissements réalisés	0	0
Prêts interbancaires	0	0

3. Revenus des investissements réalisés

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
Intérêts	142	142

IV. État des actions, parts et autres titres à revenu variable (rubrique VI. de l'actif)

1. Ventilation géographique des émetteurs des titres

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
Émetteurs belges	136.904	131.573
Émetteurs étrangers	381.373	376.684

2. Cotations

(en milliers d'EUR)	Valeur comptable	Valeur de marché
Titres cotés	506.246	506.610
Titres non cotés	2.011	

3. Ventilation selon l'appartenance

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
Au portefeuille commercial	460.566	452.321
Au portefeuille de placement	57.711	55.936

4. Pour le portefeuille commercial

(en milliers d'EUR)	31/12/22
Différence positive entre la valeur de marché et la valeur d'acquisition pour les titres évalués à la valeur de marché	36.968
Différence positive entre la valeur de marché et la valeur comptable pour les titres évalués selon l'article 35ter, § 2, alinéa 2	0

5. Détail de la valeur comptable du portefeuille de placement

(en milliers d'EUR)	31/12/22
A. VALEUR D'ACQUISITION	
Au terme de l'exercice précédent	72.009
Mutations de l'exercice:	
Acquisitions	5
Cessions (-)	(1.840)
AU TERME DE L'EXERCICE (A)	70.174
B. TRANSFERTS ENTRE PORTEFEUILLES (B)	
Néant	
C. RÉDUCTIONS DE VALEUR	
Au terme de l'exercice précédent	14.298
Mutations de l'exercice:	
Actées	6
Reprises car excédentaires (-)	(66)
AU TERME DE L'EXERCICE (C)	14.238
D. VALEUR COMPTABLE AU TERME DE L'EXERCICE (A) + (B) - (C)	55.936

V. État des immobilisations financières (rubrique VII. de l'actif)

1. Ventilation des rubriques VII.A., B., C. de l'actif

A. Secteur économique des rubriques suivantes

(en milliers d'EUR)	Établissements de crédit		Autres	
	31/12/21	31/12/22	31/12/21	31/12/22
Participations dans des entreprises liées	0	0	2.079.453	2.090.557
Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	23.939	23.939	83.165	77.708
Autres actions et parts constituant des immobilisations financières	124	660	50.673	52.244

B. Cotation

(en milliers d'EUR)	Cotés		Non cotés	
	31/12/21	31/12/22	31/12/21	31/12/22
Participations dans des entreprises liées	0	0	2.079.453	2.090.557
Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	0	0	107.104	101.647
Autres actions et parts constituant des immobilisations financières	603	660	50.194	52.244

2. Détail de la valeur comptable au terme de l'exercice des rubriques VII.A., B. et C. de l'actif

(en milliers d'EUR)	Entreprises		
	Liées (VII.A.)	Avec lien de participation (VII.B.)	Autres (VII.C.)
A. VALEUR D'ACQUISITION			
Au terme de l'exercice précédent	2.088.478	111.402	53.958
Mutations de l'exercice:			
Acquisitions	11.478	0	5.066
Cessions et retraits (-)	(374)	(809)	(5.108)
Transferts d'une rubrique à une autre (+/-)	0	0	0
AU TERME DE L'EXERCICE (A)	2.099.582	110.593	53.916
B. PLUS-VALUES (B)			
Néant			
C. RÉDUCTIONS DE VALEUR			
Au terme de l'exercice précédent	9.025	4.298	3.161
Mutations de l'exercice:			
Actées	0	4.648	2.149
Reprises car excédentaires (-)	0	0	0
AU TERME DE L'EXERCICE (C)	9.025	8.946	1.012
D. VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (A) + (B) - (C)	2.090.557	101.647	52.904

3. Ventilation de la rubrique VII.D. de l'actif

A. Créances subordonnées sur

(en milliers d'EUR)	Établissements de crédit		Autres	
	31/12/21	31/12/22	31/12/21	31/12/22
Des entreprises liées	0	0	520.000	520.000
D'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	0	0	0	0

B. Montant des créances subordonnées représentées par des titres cotés

Néant

C. Détail des créances subordonnées

	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	520.000	0
Mutations de l'exercice:		
Additions	0	0
Remboursements (-)	0	0
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	520.000	0
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES AU TERME DE L'EXERCICE	0	0

4. Déclaration relative aux comptes consolidés

A. Informations à compléter par tous les établissements de crédit

L'établissement de crédit établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 23 septembre 1992 relatif aux comptes consolidés des établissements de crédit: **OUI**

B. Informations à compléter par l'établissement de crédit s'il est filiale ou filiale commune

- Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro de l'(des) entreprise(s)-mère(s) si cette (ces) entreprise(s)-mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels les comptes de l'établissement sont intégrés par consolidation⁽¹⁾:

Pas applicable

- Si l'(les) entreprise(s)-mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus⁽¹⁾:

Pas applicable

(1) Si les comptes de l'établissement sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés, d'une part, pour l'ensemble le plus grand et, d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'établissement fait partie en temps que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

VI.§1. Liste des entreprises dans lesquelles l'établissement de crédit détient une participation

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'établissement de crédit détient une participation au sens de l'arrêté royal du 23 septembre 1992 ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'établissement de crédit détient des droits sociaux représentant 10% au moins du capital souscrit.

Dénomination Siège N° d'entreprise	Droits sociaux			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Directement			Par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Unité monétaire	Capitaux propres	Résultat net
	Type ⁽¹⁾	Nombre	%	%			(en milliers de l'unité monétaire) (+) ou (-)	
1App SRL Rue Bois-Eloi 34 B-1380 Lasne 0760.513.850	ps	30	30		31/12/21	EUR	113	(7)
ACA Project NV Leopold de Waelplaats 26 B-2000 Antwerpen 0872.355.345				10,00	31/12/21	EUR	4.390	184
Accomoda SA Avenue des Statuaires 46 B-1180 Uccle 0780.765.965				50,00		EUR		
Agent de banque et d'assurances Ardenne et Famenne SComm Avenue de Bouillon 16 B-6800 Libramont-Chevigny 0474.536.866	ps	7.700	25,67	0,33	31/12/21	EUR	507	939
Agent de banque et d'assurances Auderghem-Boitsfort SComm Boulevard du Souverain 282 B-1160 Auderghem 0473.622.393	ps	7.700	3,13	0,39	31/12/21	EUR	310	167
Agent de banque et d'assurances Basse Meuse et Bocage SComm Rue Saint Hadelin 1 B-4600 Visé 0468.670.247	ps	7.700	25,67	0,33	31/12/21	EUR	611	1.063
Agent de banque et d'assurances Brussels City Center SComm Place Stéphanie 8 B-1050 Ixelles 0466.378.176	ps	7.700	25,16	0,33	31/12/21	EUR	711	844
Agent de banque et d'assurances Brussels East SComm Rue des Champs 6 B-1040 Bruxelles 0455.967.405	ps	7.700	23,03	0,30	31/12/21	EUR	924	1.630
Agent de banque et d'assurances Brussels North SComm Boulevard de Smet de Naeyer 2A B-1090 Bruxelles 0463.693.850	ps	7.700	25,67	0,33	31/12/21	EUR	696	624
Agent de banque et d'assurances Charleroi Métropole SComm Place du Perron 23 B-6030 Charleroi 0468.859.495	ps	7.700	25,67	0,33	31/12/21	EUR	476	514
Agent de banque et d'assurances Cœur du Hainaut SComm Rue Albert 1 ^{er} 23 BE-7100 La Louvière 0465.013.743	ps	7.700	25,50	0,33	31/12/21	EUR	580	703

(1) ps: parts sociales

Dénomination Siège N° d'entreprise	Droits sociaux				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Directement			Par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Unité monétaire	Capitaux propres (en milliers de l'unité monétaire) (+) ou (-)	Résultat net
	Type ⁽¹⁾	Nombre	%	%				
Agent de banque et d'assurances Condroz-Famenne SComm Rue St Eloi 1 B-5590 Ciney 0471.656.362	ps	7.700	25,33	0,33	31/12/21	EUR	404	532
Agent de banque et d'assurances entre Sambre et Meuse SComm Rue de France 50-52 B-5600 Philippeville 0461.504.521	ps	7.700	24,44	0,32	31/12/21	EUR	402	212
Agent de banque et d'assurances Forêt de Soignes SComm Avenue Brugmann 247 B-1180 Uccle 0469.209.883	ps	7.700	23,77	0,31	31/12/21	EUR	648	372
Agent de banque et d'assurances Hainaut Capitale SComm Avenue Jean d'Avesnes 9 B-7000 Mons 0464.187.263	ps	7.700	25,67	0,33	31/12/21	EUR	548	649
Agent de banque et d'assurances Hainaut Sud-Ouest SComm Rue des Canadiens B-7350 Thulin 0468.851.874	ps	7.700	25,67	0,33	31/12/21	EUR	396	500
Agent de banque et d'assurances Liège Ardenne Condroz SComm Voie de l'Ardenne 132 B-4053 Chaudfontaine 0463.712.062	ps	7.700	25,67	0,33	31/12/21	EUR	557	1.583
Agent de banque et d'assurances Liège Cité Ardente SComm Chaussée du Roi Albert 50 B-4431 Liège 0462.372.967	ps	7.700	25,67	0,33	31/12/21	EUR	396	632
Agent de banque et d'assurances Namur-Capitale SComm Rue de Marchovelette 1 B-5030 Gembloux 0464.656.922	ps	7.700	25,67	0,33	31/12/21	EUR	933	1.876
Agent de banque et d'assurances Nivelles-Tubize SComm Rue de Nivelles 30 B-1480 Tubize 0466.977.596	ps	7.700	25,00	0,32	31/12/21	EUR	387	462
Agent de banque et d'assurances Nord Picardie SComm Rue de la Station 39/41 B-7700 Mouscron 0472.305.767	ps	7.700	25,67	0,33	31/12/21	EUR	408	307
Agent de banque et d'assurances Regio Meuse-Hesbaye SComm Avenue du Bosquet 41 B-4500 Huy 0464.663.058	ps	7.700	25,67	0,33	31/12/21	EUR	483	437
Agent de banque et d'assurances Sille et Dendre SComm Pavé de Soignies 31 B-7850 Enghien 0473.630.907	ps	7.700	25,67	0,33	31/12/21	EUR	348	337
Agent de banque et d'assurances Sud-Luxembourg SComm Rue d'Alba 1 B-6700 Arlon 0466.444.195	ps	7.700	25,67	0,33	31/12/21	EUR	394	687

(1) ps: parts sociales

Dénomination Siège N° d'entreprise	Droits sociaux				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Directement			Par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Unité monétaire	Capitaux propres	Résultat net
	Type ⁽¹⁾	Nombre	%	%			(en milliers de l'unité monétaire) (+) ou (-)	
Agent de banque et d'assurances Tournai-Val de Verne SComm Rue Royale 105/107/109 B-7500 Tournai 0473.660.007	ps	7.700	25,67	0,33	31/12/21	EUR	479	725
Agent de banque et d'assurances Val de Sambre SComm Rue de Falisolle 401 B-5060 Sambreville 0461.824.423	ps	7.700	23,77	0,31	31/12/21	EUR	370	342
Agent de banque et d'assurances Vallée de la Dyle SComm Place Alphonse Bosch 15 B-1300 Wavre 0459.668.845	ps	7.700	21,39	0,28	31/12/21	EUR	468	119
Agent de banque et d'assurances Waterloo SComm Chaussée de Bruxelles 306 B-1410 Waterloo 0465.137.368	ps	7.700	24,84	0,32	31/12/21	EUR	493	161
AIA-POOL SCRL Chaussée de Jette 221 B-1080 Molenbeek-Saint-Jean 0453.634.752				10,00	31/12/21	EUR	375	(5)
Assurcard NV Fonteinstraat 1A Bus 0301 B-3000 Leuven 0475.433.127				20,00	31/12/21	EUR	3.126	142
Bancontact Payconiq Company SA Rue d'Arlon 82 B-1040 Bruxelles 0675.984.882	ps	12.414.111	22,50		31/12/21	EUR	26.463	3.802
Bank- en verzekeringsagent Antwerpen Zuid commv Grote Steenweg 456 B-2600 Berchem 0475.204.681	ps	7.700	27,72	0,36	31/12/21	EUR	581	426
Bank- en verzekeringsagent Centrum-West CommV Hendrik Consciencestraat 23 bus 6 B-8800 Roeselare 0456.777.750	ps	7.700	25,67	0,33	31/12/21	EUR	712	430
Bank- en verzekeringsagent Dender Schelde CommV Kerkstraat 64-66 B-9200 Dendermonde 0463.700.184	ps	7.700	26,96	0,35	31/12/21	EUR	443	848
Bank- en verzekeringsagent Hageland Noord CommV Bogaardenstraat 26 B-3200 Aarschot 0461.505.214	ps	7.700	25,67	0,33	31/12/21	EUR	448	371
Bank- en verzekeringsagent Kortrijk-Menen-leper CommV Wijngaardstraat 52 B-8500 Kortrijk 0466.460.726	ps	7.700	25,67	0,33	31/12/21	EUR	732	525
Bank- en verzekeringsagent Leuven CommV Brusselsestraat 2 B-3000 Leuven 0465.019.978	ps	7.700	25,67	0,33	31/12/21	EUR	515	674

(1) ps: parts sociales

Dénomination Siège N° d'entreprise	Droits sociaux				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Directement		Par les filiales		Comptes annuels arrêtés au	Unité monétaire	Capitaux propres (en milliers de l'unité monétaire) (+) ou (-)	Résultat net
	Type ⁽¹⁾	Nombre	%	%				
Bank- en verzekeringsagent Midden-Limburg CommV Dorpsstraat 1A B-3530 Houthalen-Helchteren 0473.708.210	ps	7.700	25,67	0,33	31/12/21	EUR	531	1.045
Bank- en verzekeringsagent Mortsel Kontich CommV Mechelsesteenweg 56 B-2640 Mortsel 0476.374.720	ps	7.700	25,67	0,33	31/12/21	EUR	447	341
Bank- en verzekeringsagent Netevallei CommV Grote Markt 13 B-2500 Lier 0468.248.296	ps	7.700	28,28	0,37	31/12/21	EUR	302	418
Bank- en verzekeringsagent Noord-Brabant CommV Kattestraat 2 B-1730 Asse 0464.672.659	ps	7.700	24,06	0,31	31/12/21	EUR	538	624
Bank- en verzekeringsagent Oost Limburg CommV Fruitmarkt 7 B-3600 Genk 0464.705.323	ps	7.700	25,67	0,33	31/12/21	EUR	280	103
Bank- en verzekeringsagent Regio Aalst CommV Stationsstraat 4 B-9300 Aalst 0464.206.861	ps	7.700	25,67	0,33	31/12/21	EUR	619	1.855
Bank- en verzekeringsagent Regio Antwerpen Noord, Noorderkempen CommV Bredabaan (Gooreind) 423 B-2990 Wuustwezel 0475.811.328	ps	7.700	25,67	0,33	31/12/21	EUR	337	202
Bank- en verzekeringsagent Regio Brugge Oostende-Knokke CommV Lippenslaan 74 B-8300 Knokke-Heist 0465.840.025	ps	7.700	25,67	0,33	31/12/21	EUR	526	562
Bank- en verzekeringsagent Regio Gent CommV Zonnestraat 23-25 B-9000 Gent 0456.775.473	ps	7.700	28,28	0,37	31/12/21	EUR	593	823
Bank- en verzekeringsagent Regio Hasselt CommV Havermarkt 36-38 B-3500 Hasselt 0473.588.444	ps	7.700	25,67	0,33	31/12/21	EUR	378	275
Bank- en verzekeringsagent Regio Kempen Oost Hertog Janplein 45 B-3920 Lommel 0473.590.424	ps	7.700	25,30	0,33	31/12/21	EUR	585	886
Bank- en verzekeringsagent Regio Leie-Schipdonk CommV Volhardingslaan 72 (Bus I) B-9800 Deinze 0463.653.367	ps	7.700	25,67	0,33	31/12/21	EUR	440	402
Bank- en verzekeringsagent Regio Turnhout-Hoogstraten CommV Vrijheid 109 B-2320 Hoogstraten 0463.702.758	ps	7.700	25,67	0,33	31/12/21	EUR	440	587

(1) ps: parts sociales

Dénomination Siège N° d'entreprise	Droits sociaux				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Directement		Par les filiales		Comptes annuels arrêtés au	Unité monétaire	Capitaux propres (en milliers de l'unité monétaire) (+) ou (-)	Résultat net
	Type ⁽¹⁾	Nombre	%	%				
Bank- en verzekeringsagent Regio Waregem-Vlaamse Ardennen CommV Nederstraat 17 B-9700 Oudenaarde 0459.674.288	ps	7.700	25,67	0,33	31/12/21	EUR	677	1.604
Bank- en verzekeringsagent Regio Zuid-Oost Vlaanderen CommV Marktplein 36 B-9520 St-Lievens-Houtem 466.990.959	ps	7.700	25,96	0,35	31/12/21	EUR	583	870
Bank- en verzekeringsagent Rivierenland CommV Grote Markt 31 B-2800 Mechelen 0475.734.025	ps	7.700	25,67	0,33	31/12/21	EUR	467	589
Bank- en verzekeringsagent Tienen - Sint-Truiden CommV Clockemstraat 38 B-3800 Sint-Truiden 0464.680.280	ps	7.700	29,28	0,38	31/12/21	EUR	441	209
Bank- en verzekeringsagent Vilvoorde-Tervuren CommV Portaelsplein 68 B-1800 Vilvoorde 0476.492.110	ps	7.700	25,67	0,33	31/12/21	EUR	539	115
Bank- en verzekeringsagent Waasland Noord CommV Marktplein 3 B-9220 Hamme (O.-VI.) 0465.017.505	ps	7.700	25,67	0,33	31/12/21	EUR	559	777
Bank- en verzekeringsagent Westkust CommV Kerkstraat 58 B-8430 Middelkerke 0468.461.401	ps	7.700	25,67	0,33	31/12/21	EUR	415	576
Bank- en verzekeringsagent Zottegem-Zuidrand Gent CommV Heldenlaand 22 B-9620 Zottegem 04460.956.965	ps	7.700	29,28	0,38	31/12/21	EUR	532	420
Bank- en verzekeringsagent Zuid-Brabant CommV Pastorijstraat 17 B-1600 Sint-Pieters-Leeuw 0454.765.692	ps	7.700	25,67	0,33	31/12/21	EUR	631	1.076
Batopar SA Boulevard Saint-Lazare 10 B-1210 Bruxelles 0767.497.850	ps		25,00			EUR		
Batopin SA Boulevard Saint-Lazare 10 B-1210 Bruxelles 0744.908.035	ps	20.000	25,00		31/12/21	EUR	14.219	(3.571)
BedrijvenCentrum Regio Mechelen NV De Regenboog 11 B-2800 Mechelen 0428.667.645	ps	500	24,33		31/12/21	EUR	538	(21)
BedrijvenCentrum Regio Waregem NV Kalkhoevestraat 1 B-8790 Waregem 0436.674.895	ps	500	16,64		31/12/21	EUR	1.937	18
Beekcant BV Fabrieksweg 13 B-3190 Boortmeerbeek 0770.302.239	ps		30,00			EUR		

(1) ps: parts sociales

Dénomination Siège N° d'entreprise	Droits sociaux				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Directement		Par les filiales		Comptes annuels arrêtés au	Unité monétaire	Capitaux propres	Résultat net
	Type ⁽¹⁾	Nombre	%	%				
							(en milliers de l'unité monétaire) (+) ou (-)	
Belfius Asset Finance Holding SA Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles 0893.860.839	ps	6.379.943	100,00		30/06/22	EUR	78.089	539
Belfius Auto Lease SA Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles 0461.783.247	ps	1	0,02	99,98	31/12/21	EUR	4.967	(5.583)
Belfius Commercial Finance SA Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles 0440.627.349				100,00	31/12/21	EUR	25.067	4.372
Belfius Euro Loans FPS Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles				99,99		EUR		
Belfius Fiduciaire SA Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles 0416.799.201	ps	1.499	99,93	0,07	31/12/21	EUR	409	75
Belfius Financing Company SA Rue de l'Industrie 20 L-8399 Windhof	ps	251	100,00		31/12/21	EUR	4.199	282
Belfius IMMO SA Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles 0436.006.090	ps	338.866	100,00		31/12/21	EUR	87.987	2.796
Belfius Insurance SA Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles 0405.764.064	ps	2.679.937	100,00		31/12/21	EUR	1.247.895	229.971
Belfius Insurance Services Finance SA Rue de l'Industrie 20 L-8399 Windhof B 37.631				100,00	30/06/21	EUR	176.557	(28.730)
Belfius Investment Partners SA Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles 0654.876.296	ps	93.444	100,00		31/12/21	EUR	98.668	18.657
Belfius Ireland uc 23 Shelbourne Road Ballsbridge Dublin 4 IE 4886676 P	ps	1.164.349.542	100,00		31/12/21	EUR	801.446	(10.654)
Belfius Lease SA Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles 0431.916.551				100,00	31/12/21	EUR	42.163	7.249
Belfius Lease Services SA Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles 0427.903.127				100,00	31/12/21	EUR	75.465	5.933
Belfius PART SA Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles 0419.838.467				99,92	31/12/21	EUR	5.775	(571)
Belgian Mobile ID SA Place Sainte-Gudule 5 B-1000 Bruxelles 0541.659.084	ps	90.404	12,23		31/12/21	EUR	19.493	(3.419)
Belwing SA Avenue Maurice Destenay 13 B-4000 Liège 0674.535.327				20,00	31/12/21	EUR	62	0

(1) ps: parts sociales

Dénomination Siège N° d'entreprise	Droits sociaux			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Directement		Par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Unité monétaire	Capitaux propres	Résultat net	
	Type ⁽¹⁾	Nombre	%					
						(en milliers de l'unité monétaire) (+) ou (-)		
BEM - Flemish Construction and Investment Company SA Rue du Lombard 34-42 B-1000 Bruxelles 0461.612.904	ps	2.793	12,05		31/12/21	EUR	3.556	(32)
Bervoets Real Estate SA Avenue Maurice 8 B-1050 Bruxelles 0884.639.010	ps	30	15,00		31/12/21	EUR	181	(7)
BF3 Belgium 23, rue de Balzac F-75008 Paris				33,33	31/12/21	EUR	15.070	(17)
BIB project NV Vredestraat 53 B-8790 Waregem 0795.180.264				50,00		EUR		
BIZIMMO SA Boulevard du Souverain 68 boîte 9 B-1170 Watermael-Boitsfort 0667.687.622				50,00	31/12/21	EUR	803	41
Buildingnest SA Boulevard du Souverain 68 boîte 9 B-1170 Watermael-Boitsfort 0677.607.950				50,00	31/12/21	EUR	279	(38)
Canius I NV Begijnhof 58 B-3800 Sint-Truiden 0687.883.517				24,71	31/12/21	EUR	18.602	6.115
Canius II NV Begijnhof 58 B-3800 Sint-Truiden 0761.522.848				22,90		EUR		
Capline SA Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles 0414.259.878				74,99	31/12/21	EUR	34.764	11.281
Capricorn Health Tech Fund NV Lei 19 bus 15 B-3000 Leuven 0823.483.676				11,89	31/12/21	EUR	19.343	3.114
Caring People SA Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles 0899.572.456				100,00	31/12/21	EUR	1.091	(323)
CenEnergy NV Boomsesteenweg 12/08 B-2630 Aartselaar 0665.564.807	ps	27.077	75,00		31/12/21	EUR	12	(80)
Coquelets SA Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles 0837.442.174				100,00	31/12/21	EUR	1.237	202
Corfius Immo NV Industrielaan 18 B-3730 Hoeselt 0661.775.471				50,00	31/12/21	EUR	627	38
Corona SA Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles 0403.263.939				100,00	31/12/21	EUR	44.940	1.122
Crefius SA Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles 0405.549.377	ps	17.724	99,99	0,01	31/12/21	EUR	16.280	7.226

(1) ps: parts sociales

Dénomination Siège N° d'entreprise	Droits sociaux			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Directement			Par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Unité monétaire	Capitaux propres	Résultat net
	Type ⁽¹⁾	Nombre	%	%			(en milliers de l'unité monétaire) (+) ou (-)	
Cyclis Bike Lease NV Nieuwe Dijk 34 B-3920 Lommel 0544.515.042	ps	4.215	47,45		31/12/21	EUR	4.085	1.335
De Haan Vakantiehuizen SA Boulevard de la Woluwe 46 B-1200 Woluwe-Saint-Lambert 0707.946.778				25,00	31/12/21	EUR	44.471	4.490
Dexia Secured Funding Belgium SA Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles 0890.181.767	ps	6.200	10,00		31/12/21	EUR	62	6
E.P.C. SCRL (Economie Populaire de Ciney) Rue Edouard Dinot 32 B-5590 Ciney 0401.388.176				61,37	31/12/21	EUR	13.670	773
Elantis SA Rue des Clarisses 38 B-4000 Liège 0404.228.296				100,00	31/12/21	EUR	20.750	3.396
Erasmus Gardens SA Avenue Hermann-Debroux 42 B-1160 Bruxelles 0891.137.515				50,00	31/12/21	EUR	4.760	1.256
Europay Belgium SCRL Rue d'Arlon 82 B-1040 Bruxelles 0434.197.536	ps	4.592	13,61		31/12/21	EUR	1.747	23
Fairville NV Steenweg Deinze 154 B-9810 Nazareth 0756.963.452	ps	7.920	33,33		31/12/21	EUR	982	(1.133)
Fixxer SA Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles 0794.919.156				100,00				
Frunpark Parndorf GmbH Rathen 20 A-4081 Hartkirchen				25,00	31/12/21	EUR	(5.728)	(1.456)
Fynergie SA Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles 0455.739.850	ps	1.249	99,92	0,08	31/12/21	EUR	348	(5)
GCC II Feeder BV Herengracht 338 NL-1016 CG Amsterdam 51510332	ps	180.000	100,00		31/12/21	EUR	208	(51)
Grensstraat bv Fabrieksweg 13 B-3190 Boortmeerbeek 0763.984.965				50,00	31/12/21	EUR	659	(7)
Groene Poort Dreef NV Westlaan 120 B-8800 Roeselare 0680.836.268				50,00	31/12/21	EUR	161	(16)
Hexagon Invest CVBA Spanjestaat 141 B-8800 Roeselare 0696.898.775				21,74	31/12/21	EUR	7.325	10
HOPLR NV Waterhoenweg 3 B-9160 Lokeren 0564.835.057				14,54	31/12/21	EUR	855	(1 063)

(1) ps: parts sociales

Dénomination Siège N° d'entreprise	Droits sociaux				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Directement			Par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Unité monétaire	Capitaux propres	Résultat net
	Type ⁽¹⁾	Nombre	%	%			(en milliers de l'unité monétaire) (+) ou (-)	
IDE Lux SCRL Drève de l'Arc-en-Ciel 98 B-6700 Arlon 0205.797.475	ps	1.092	14,78		31/12/21	EUR	79.458	961
IDE Lux Finances SCRL Drève de l'Arc-en-Ciel 98 B-6700 Arlon 0258.258.738	ps	3.719	36,87		31/12/21	EUR	34.842	1.963
Immo Activity SA Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles 0892.092.073				100,00	31/12/21	EUR	3.049	144
Immo LFB SA Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles 0475.017.809				100,00	31/12/21	EUR	5.082	314
Immo Malvoz SPRL Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles 0475.108.473				100,00	31/12/21	EUR	7.083	254
Immo Saint Michel SA Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles 0459.393.186				100,00	31/12/21	EUR	18.086	54
Immo Trèfles SPRL Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles 0559.848.465				100,00	31/12/21	EUR	4.342	155
Immo Tumulis SPRL Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles 0679.778.869				100,00	31/12/21	EUR	1.350	200
Immovlan SPRL Rue de la Fusée 50 B-1130 Bruxelles 0761.369.034	ps	30	30,00		31/12/21	EUR	20.744	(1 256)
Immo Zeedrift SA Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles 0860.266.274				100,00	31/12/21	EUR	1.727	166
Imsol NV Borsbeeksebrug 26 B-2600 Berchem 0823.545.044				39,98	31/12/21	EUR	4.476	178
Inforum G.I.E. Rue d'Arlon 53 Boîte 4 B-1040 Bruxelles 0472.721.679	ps	50	50,00		31/12/21	EUR	372	(49)
Isabel SA Boulevard de l'Impératrice 13-15 B-1000 Bruxelles 0455.530.509	ps	240.034	24,00		31/12/21	EUR	57.620	10.242
Jaimy SA Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles 0699.693.365	ps	1	0,10	92,07	31/12/21	EUR	2.714	(3 062)
Jane SA Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles 0699.693.959	ps	1	0,10	92,67	31/12/21	EUR	4.014	(2 255)
Justinvest NV Heistraat 129 B-2610 Antwerpen-Wilrijk 0476.658.097	ps	50	33,33		31/12/21	EUR	1.656	805

(1) ps: parts sociales

Dénomination Siège N° d'entreprise	Droits sociaux			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Directement		Par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Unité monétaire	Capitaux propres	Résultat net
	Type ⁽¹⁾	Nombre	%				
						(en milliers de l'unité monétaire) (+) ou (-)	
Kuborn Real Estate SA Avenue Maurice 8 B-1050 Bruxelles 0638.888.223			20,00	31/12/21	EUR	624	(23)
Land Investment Vehicle SA Avenue Brugmann 27 A B-1060 Bruxelles 0792.292.535			0,25		EUR	24.798	0
Legros-Renier Les Amarantes Seigneurie de Loverval SA Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles 0442.301.192			100,00	31/12/21	EUR	13.656	829
Les News 24 SA Rue de Genève 175 B-1140 Evere 0711.723.741			16,78	31/12/21	EUR	307	(2 459)
Letsgo City SA Boulevard Piercot 44 B-4000 Liège 0639.912.166	ps	42	25,61	31/12/21	EUR	308	16
LFB SA Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles 0475.017.809			100,00	31/12/21	EUR	5.082	314
Lummen SA Avenue des Statuaires 43 B-1180 Uccle 0780.765.767			50,00		EUR		
M80 Capital SCS Rue de la Victoire 1 B-1060 Bruxelles 0713.914.852			19,73	31/12/21	EUR	104.620	(4 385)
MC ² Development SA Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles 0697.839.972			100,00	31/12/21	EUR	10.510	480
NEB Foncière SA Rue Louvrex 95 B-4000 Liège 0480.029.838	ps	101	20,49	31/12/21	EUR	127	(1)
Notre Maison SCRL Boulevard Joseph Tirou 167 B-6000 Charleroi 0240.277.017			13,82	31/12/21	EUR	68.159	1.163
Officoimmo SA Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles 0837.802.757			100,00	31/12/21	EUR	6.897	291
Partners Through Innovation SA Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles 0685.928.669	ps	481.632	25,10	31/12/21	EUR	9.673	2.718
Philadelphus SA Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles 0533.955.603			100,00	31/12/21	EUR	6.864	732
Premier Development Fund 2 CVBA Vredestraat 53 B-9790 Waregem 0699.566.968			15,00	30/06/21	EUR	35.918	(593)

(1) ps: parts sociales

Dénomination Siège N° d'entreprise	Droits sociaux			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Directement		Par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Unité monétaire	Capitaux propres (en milliers de l'unité monétaire) (+) ou (-)	Résultat net	
	Type ⁽¹⁾	Nombre						%
Publipart SA Rue Royale 55 Boîte 14 B-1000 Bruxelles 0875.090.844	ps	209.993	16,03		30/09/22	EUR	101.007	3.719
Qualitass NV Vilvoordsesteenweg 166 B-1850 Grimbergen 0430.175.402				100,00	31/12/21	EUR	294	50
Quest for Growth NV Lei 19 bus 3 B-3000 Leuven 0463.541.422				14,14	31/12/21	EUR	179.740	33.141
Rabot Invest NV Heistraat 129 B-2610 Antwerpen 0479.758.733	ps	60	25,00		31/12/21	EUR	554	173
R.E.D. Laboratoires NV Z1. Researchpark 100 B-1731 Zellik 0462.648.824				22,20	31/12/21	EUR	3.211	(60)
Re-Vive Brownfield Fund II NV Nieuwewandeling 62 B-9000 Gent 0845.418.148	ps	3.810.784	10,00		31/12/21	EUR	31.281	2.861
Seeder Fund II SComm Allée de la Recherche 12 B-1070 Bruxelles 0784.464.833				20,27				
Skipr SA Rue du Belvédère 29 B-1050 Ixelles 0712.537.551	ps	2.163.744	27,20		31/12/21	EUR	8.775	(3.852)
Société Mixte de Développement Immobilier SA Avenue Maurice Destenay 13 B-4000 Liège 0816.917.469				25,04	31/12/21	EUR	829	(2.756)
Syneco Agence Conseil en économie sociale ASBL Rue des Glaces Nationales 144 B-5060 Sambreville 0460.180.470				20,00	31/12/21	EUR	165	0
TDP NV Karel Oomsstraat 37 B-2018 Antwerpen 0891.786.920	ps	36.000	50,00		31/12/21	EUR	14.637	1.324
Tervuren Square SA Avenue Franklin Roosevelt 11 B-1150 Ixelles 0891.786.920				25,00		EUR		
The Birdhouse CV Ottergemsesteenweg-Zuid 808 B-9000 Gent 0645.972.488	ps	60	22,30		31/12/21	EUR	110	1
TINC Comm. VA Karel Oomsstraat 37 B-2018 Antwerpen 0894.555.972				15,01	30/06/21	EUR	393.984	(5.415)
Trias BEL Souverain SA Avenue de Woluwe 58 B-1200 Woluwe 0597.987.776				50,00	31/12/21	EUR	7.216	883

(1) ps: parts sociales

Dénomination Siège N° d'entreprise	Droits sociaux			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Directement		Par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Unité monétaire	Capitaux propres (en milliers de l'unité monétaire) (+) ou (-)	Résultat net
	Type ⁽¹⁾	Nombre	%				
VDK Bank NV Sint-Michielsplein 16 B-9000 Gent 0400.067.788	ps	8.771	17,53	31/12/21	EUR	332.568	17.240
VDL - Interass NV Esplanade Oscar Van de Voorde 1 B-9000 Gent 0431.686.127			100,00	31/12/21	EUR	1.290	(50)
Vicinity Affordable Housing Fund SComm Rue du Gruyer 50 B-1170 Watermael-Boitsfort 0759.989.654			48,03	31/12/21	EUR	43.530	(110)
Visa Belgium SCRL Avenue de la Métrologie 8 B-1130 Bruxelles 0435.551.972	ps	26	14,77	30/09/22	EUR	2.265	298
Wandelaar Invest SA Rue du Vieux Marché aux Grains 63 B-1000 Bruxelles 0811.706.589			25,00	31/12/21	EUR	12.760	2.322
Wood Gardens SA Avenue Hermann-Debroux 40-42 B-1160 Auderghem 0766.402.146			50,00		EUR		
Zonnige Kempen CV Grote Markt 39 B-2260 Westerlo 0404.221.368			16,29	31/12/21	EUR	34.553	1.107

(1) ps: parts sociales

À la suite de la modification de la législation sur les sociétés, la forme juridique du réseau indépendant de Belfius a été convertie de société coopérative (SCRL) en société en commandite (SComm) avec effet au 1^{er} janvier 2020.

Dans ce contexte, à partir du 1^{er} janvier 2020, la Banque Belfius accorde une garantie aux associés gérants de ces sociétés en commandite pour leur responsabilité illimitée.

Dans le même temps, le nom de Belfius a été retiré de la dénomination sociale de chaque agent figurant ici.

VI. § 2. Liste des entreprises dont l'établissement de crédit répond de manière illimitée en qualité d'associé ou de membre indéfiniment responsable

Néant

VII. État des frais d'établissement et des immobilisations incorporelles (rubrique VIII. de l'actif)

1. Détail des frais d'établissement

Néant

2. Immobilisations incorporelles

	Goodwill	Autres immobilisations incorporelles	Dont commissions d'apport art. 27bis ⁽¹⁾
(en milliers d'EUR)			
A. VALEUR D'ACQUISITION			
Au terme de l'exercice précédent	1.124	523.566	0
Mutations de l'exercice:			
Acquisitions y compris production immobilisée	15	65.001	0
Cessions et désaffectations (-)	0	0	0
AU TERME DE L'EXERCICE (A)	1.139	588.567	0
B. AMORTISSEMENTS ET RÉDUCTIONS DE VALEUR			
Au terme de l'exercice précédent	445	372.062	0
Mutations de l'exercice:			
Actées	113	55.185	0
Annulées (-)	0	0	0
AU TERME DE L'EXERCICE (B)	558	427.247	0
C. VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (A) - (B)	581	161.320	0

(1) Si celles-ci représentent un montant important.

VIII. État des immobilisations corporelles (rubrique IX. de l'actif)

	Terrains et constructions	Installations, machines et outillage	Mobilier et matériel roulant	Location-financement et droits similaires	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et acomptes versés	Frais pour bâtiments loués
(en milliers d'EUR)							
A. VALEUR D'ACQUISITION							
Au terme de l'exercice précédent	1.072.796	261.638	124.533	0	453	28.639	78.770
Mutations de l'exercice:							
Acquisitions y compris production immobilisée	13.580	2.771	6.041	0	0	16.701	2.680
Cessions et désaffectations (-)	(50.694)	(7.186)	(3.895)	0	0	(153)	(1.125)
Transférées d'une rubrique à une autre (+/-)	57.557	0	0	0	0	(20.602)	(635)
AU TERME DE L'EXERCICE (A)	1.093.239	257.223	126.679	0	453	24.585	79.690
B. PLUS-VALUES							
Au terme de l'exercice précédent	32.607	0	0	0	124	0	0
Mutations de l'exercice:							
Annulées (-)	(4.967)	0	0	0	0	0	0
Transférées d'une rubrique à une autre (+/-)	1.581	0	0	0	0	0	0
AU TERME DE L'EXERCICE (B)	29.221	0	0	0	124	0	0
C. AMORTISSEMENTS ET RÉDUCTIONS DE VALEUR							
Au terme de l'exercice précédent	697.519	247.336	101.023	0	479	5.241	72.056
Mutations de l'exercice:							
Actées	25.632	5.180	1.515	0	1	3.123	2.725
Reprises car excédentaires (-)	0	0	0	0	0	0	0
Annulées (-)	(44.936)	(6.876)	(3.877)	0	0	(19)	(1.115)
Transférées d'une rubrique à une autre (+/-)	35.995	0	0	0	0	(5.223)	(635)
AU TERME DE L'EXERCICE (C)	714.210	245.640	98.661	0	480	3.122	73.031
D. VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE							
(A) + (B) - (C)	408.250	11.583	28.018	0	97	21.463	6.659
Dont							
mobilier et matériel roulant				0			

IX. Autres actifs (rubrique XI. de l'actif)

(en milliers d'EUR)	31/12/22
Ventilation de cette rubrique si celle-ci représente un montant important:	
Primes payées sur swaptions acquises	442.134
Primes payées sur options	455.422
Biens destinés à la revente	13.552
Certificats verts	131.454
Autres actifs	7.986

X. Comptes de régularisation (rubrique XII. de l'actif)

(en milliers d'EUR)	31/12/22
Charges à reporter	1.028.166
Produits acquis	6.760.501

Xbis. Remploi des fonds de clients ségrégés

Néant

XI. État des dettes envers les établissements de crédit (rubrique I. du passif)

1. Pour la rubrique dans son ensemble

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
Dettes envers des entreprises liées	0	0
Dettes envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	1.807	1.268

2. Ventilation des dettes autres qu'à vue selon la durée résiduelle (rubrique I.B. et C. du passif)

(en milliers d'EUR)	31/12/22
Jusqu'à 3 mois	758.393
Plus de 3 mois à un an	4.601.194
Plus d'un an à 5 ans	1.400.000
Plus de 5 ans	7.750
À durée indéterminée	0

XII. État des dettes envers la clientèle (rubrique II. du passif)

1. Dettes

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
Envers des entreprises liées	1.219.552	675.222
Envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	71.355	34.419

2. Ventilation géographique des dettes

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
Envers la Belgique	103.171.078	107.604.872
Envers l'étranger	2.990.295	2.034.090

3. Ventilation selon la durée résiduelle

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
À vue	49.683.128	52.215.902
Jusqu'à 3 mois	7.066.656	7.142.034
Plus de 3 mois à un an	652.602	1.595.651
Plus d'un an à 5 ans	420.101	164.435
Plus de 5 ans	677.708	579.128
À durée indéterminée	47.661.178	47.941.812

4. Ventilation des dettes envers la clientèle selon la nature des débiteurs

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
Dettes envers les pouvoirs publics	14.289.829	14.985.177
Dettes envers les particuliers	63.387.429	64.374.271
Dettes envers les entreprises	28.484.115	30.279.514

XIII. État des dettes représentées par un titre (rubrique III. du passif)

1. Dettes qui, à la connaissance de l'établissement de crédit, constituent des dettes envers des entreprises liées ou envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
Envers des entreprises liées	8.968.948	10.786.254
Envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	0	0

2. Ventilation selon la durée résiduelle

(en milliers d'EUR)	31/12/22
Jusqu'à 3 mois	3.685.909
Plus de 3 mois à un an	3.478.866
Plus d'un an à 5 ans	14.030.066
Plus de 5 ans	5.513.176
À durée indéterminée	0

XIV. État des autres dettes (rubrique IV. du passif)

1. Dettes fiscales, salariales et sociales envers des administrations fiscales

(en milliers d'EUR)	31/12/22
Dettes échues	0
Dettes non échues	14.868

2. Dettes fiscales, salariales et sociales envers l'Office national de sécurité sociale

(en milliers d'EUR)	31/12/22
Dettes échues	0
Dettes non échues	132.752

3. Impôts

(en milliers d'EUR)	31/12/22
Impôts à payer	0
Dettes fiscales estimées	20.350

4. Autres dettes

(en milliers d'EUR)	31/12/22
Ventilation de cette rubrique si celle-ci représente un montant important:	
Primes reçues sur swaptions émises	405.441
Primes reçues sur options	489.775
Dividende à payer	384.417
Fournisseurs	0
Autres	9.918

XV. Comptes de régularisation (rubrique V. du passif)

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
Charges à imputer	9.730.617	3.900.834
Produits à reporter	626.242	599.215

XVI. Provisions pour autres risques et charges (rubrique VI.A.3. du passif)

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
Ventilation de cette rubrique si celle-ci représente un montant important:		
Frais de restructuration	37.131	23.836
Litiges en cours	43.805	17.768
Assurance hospitalisation et soins ambulatoires	13.985	15.051
Provision pour crédits d'engagement	10.086	9.398
Démontage des bâtiments	3.532	3.621
Provision activités bancaires	878	889
Contrats déficitaires	3.500	1.779
Autres provisions	2.058	2.046

L'information relative aux provisions pour litiges juridiques est présentée à l'annexe XXVIII. C.

XVII. État des dettes subordonnées (rubrique VIII. du passif)

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
A. POUR LA RUBRIQUE DANS SON ENSEMBLE		
Dettes envers des entreprises liées	0	0
Dettes envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	0	0
B. CHARGES AFFÉRENTES AUX DETTES SUBORDONNÉES	59.354	69.991

C. INDICATIONS RELATIVES À CHAQUE EMPRUNT (SUITE DE LA RUBRIQUE VII. DU PASSIF)

N° de réf.	Unité monétaire	Valeur comptable en milliers de l'unité monétaire	Échéance ou modalité de durée	a) Circonstances de remboursement anticipé b) Conditions de subordination c) Conditions de convertibilité	Conditions de rémunération
1.	JPY	10.000.000	11/09/2025	a) pas applicable b) pas de conditions spécifiques c) néant	multicurrency 6,05%
2.	JPY	10.000.000	11/09/2025	a) pas applicable b) pas de conditions spécifiques c) néant	multicurrency 6,10%
3.	EUR	50.000	indéterminé (date de call 15/07/2023)	a) possible avec l'accord de la BCE, à partir de la date de call et ensuite tous les 12 ans. b) pas de conditions spécifiques c) néant	jusque 15/07/2023: 5,348% ensuite: IRS 12 ans + 200 pb
4.	EUR	17.500	indéterminé (date de call 29/12/2023)	a) possible avec l'accord de la BCE, à partir de la date de call et ensuite tous les 12 ans b) pas de conditions spécifiques c) néant	jusqu'au 29/12/2023: 4,609% ensuite: IRS 12 ans + 200 pb
5.	EUR	72.000	indéterminé (date de call 01/01/2025)	a) possible avec l'accord de la BCE, à partir de la date de call et ensuite tous les ans b) pas de conditions spécifiques c) néant	jusqu'au 01/01/2025: 6,25% ensuite: Euribor 3 mois + 417 pb
6.	EUR	548.324	11/05/2026	a) pas applicable b) pas de conditions spécifiques c) néant	3,125%
7.	EUR	199.455	15/03/2028 (date de call 15/03/2023)	a) possible avec l'accord de la BCE, à partir de la date de call b) pas de conditions spécifiques c) néant	jusqu'au 15/03/2023: 1,625% ensuite: IRS 5 ans + 123 pb

N° de réf.	Unité monétaire	Valeur comptable en milliers de l'unité monétaire	Échéance ou modalité de durée	a) Circonstances de remboursement anticipé b) Conditions de subordination c) Conditions de convertibilité	Conditions de rémunération
8. ⁽¹⁾	EUR	497.083	indéterminé (date de call 16/04/2025)	a) possible avec l'accord de la BCE, à partir de la date de call et ensuite semestriels b) pas de conditions spécifiques c) néant	jusqu'au 16/04/2025: 3,625% ensuite: révisable tous les 5 ans
9.	EUR	497.441	06/04/2034 (date de call 06/04/2029)	a) possible avec l'accord de la BCE, à partir de la date de call du 6/1/2029 au 6/4/2029. b) pas de conditions spécifiques c) néant	jusqu'au 06/04/2029: 1,25% ensuite: Midswap 5 ans + 130 pb

(1) Émission de EUR 500 millions (valeur nominale) d'instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1), qualifiant comme fonds propres additionnels en CRR/CRD IV.

XVIII. État du capital et structure de l'actionnariat

1. État du capital

A. Capital social

(en milliers d'EUR)	Montant (en milliers d'EUR)
A. CAPITAL SOUSCRIT (RUBRIQUE IX.A. DU PASSIF)	
Au terme de l'exercice précédent	3.458.066
Modifications au cours de l'exercice	0
AU TERME DE L'EXERCICE	3.458.066

(en milliers d'EUR)	Montant (en milliers d'EUR)	Nombre d'actions
B. REPRÉSENTATION DU CAPITAL		
1. Catégories d'actions		
Catégorie A	3.458.066	359.412.616
2. Actions nominatives ou dématérialisées		
Nominatives	0	0
Dématérialisées	0	359.412.616

B. Capital non libéré

Néant

C. Actions propres détenues

Néant

D. Engagements d'émission d'actions

Néant

E. Capital autorisé non souscrit

(en milliers d'EUR)	Montant (en milliers d'EUR)
Capital autorisé non souscrit	3.458.066

F. Parts non représentatives du capital

Néant

2. Structure de l'actionnariat de l'établissement à la date de clôture de ses comptes, telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'établissement

- La SA Société Fédérale de Participations et d'Investissement est détentrice de 359.407.616 actions en son nom propre, mais pour le compte de l'État belge.
- La SA Certi-Fed est détentrice de 5.000 actions.

XIX. Ventilation bilantaire euros – devises

(en milliers d'EUR)	EUR	Devises (contre-valeur en EUR)
Total de l'actif	153.291.974	9.214.611
Total du passif	155.495.364	7.011.221

XX. Opérations fiduciaires visées à l'art. 27ter § 1, alinéa 3

Néant

XXI. État des dettes et engagements garantis

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'établissement de crédit sur ses actifs propres

(en milliers d'EUR)	Hypothèques ⁽¹⁾	Gages sur fonds de commerce ⁽²⁾	Gages sur d'autres actifs ⁽³⁾	Sûretés constituées sur des actifs futurs ⁽⁴⁾
A. POUR SÛRETÉS DE DETTES ET ENGAGEMENTS DE L'ÉTABLISSEMENT DE CRÉDIT				
Rubriques du passif				
Opérations de mobilisation	0	0	4.575.960	0
Programme obligations sécurisées	0	0	12.462.279	0
Prêts BEI	0	0	1.669.851	0
Autres rubriques du passif	0	0	17.242.624	0
Rubriques du hors-bilan				
Gages de caisse pour instruments financiers	0	0	7.130.383	0
B. POUR SÛRETÉS DE DETTES ET ENGAGEMENTS DE TIERS				
Néant				

(1) Montant de l'inscription ou valeur comptable des immeubles grevés si celle-ci est inférieure.

(2) Montant de l'inscription.

(3) Valeur comptable des actifs gagés.

(4) Montant des actifs en cause.

XXII. État des passifs éventuels et engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit (rubriques I. et II. du hors-bilan)

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
Total des passifs éventuels pour compte d'entreprises liées	9.683.001	11.437.665
Total des passifs éventuels pour d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	1.623	164
Total des engagements envers des entreprises liées	2.831.328	4.708.287
Total des engagements envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	53.733	57.050

XXIII. Renseignements relatifs aux résultats d'exploitation (rubriques I. à XV. du compte de résultats)

	31/12/21	31/12/22
A. 1. RELEVÉ DES TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL		
Nombre total de personnes inscrites à la date de clôture	5.017	5.143
Nombre moyen de personnes inscrites en équivalents temps plein	4.490,35	4.592,51
Personnel de direction	120,54	138,92
Employés	4.368,37	4.452,27
Ouvriers	1,44	1,33
Autres	0,00	0,00
Nombre effectif d'heures prestées	6.542.907,51	6.572.478,92
1.BIS INTÉRIMAIRES ET TRAVAILLEURS MIS À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE		
Nombre total à la date de clôture	1	0
Nombre moyen de personnes occupées en équivalents temps plein	1,10	1,32
Nombre effectif d'heures prestées	2.156,42	2.587,43
Frais liés à ces catégories de personnel (en milliers d'EUR)	54.224	79.591
2. FRAIS DE PERSONNEL (en milliers d'EUR)		
Rémunérations et avantages sociaux directs	367.561	403.054
Cotisations patronales d'assurances sociales	92.443	101.824
Primes patronales pour assurances extralégales	52.191	81.040
Autres frais de personnel	210	240
Pensions	899	19
3. PROVISIONS POUR PENSIONS (en milliers d'EUR)		
Dotations (+)	0	0
Utilisations et reprises (-)	(6)	(6)
B. 1. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (en milliers d'EUR)		
Ventilation de la rubrique XIV. du compte de résultats si celui-ci représente un montant important:		
Activation des frais de logiciel et de développement	54.455	61.444
Loyers perçus	10.862	8.547
Récupérations de frais d'entreprises liées	37.561	37.175
Autres produits d'exploitation	46.318	56.583
2. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (RUBRIQUE XV. DU COMPTE DE RÉSULTATS) (en milliers d'EUR)		
Impôts et taxes	137.560	149.464
Autres charges d'exploitation	16.538	18.965
Ventilation des autres charges d'exploitation si cette rubrique représente un montant important:		
Néant		
C. RÉSULTATS D'EXPLOITATION RELATIFS À DES ENTREPRISES LIÉES (en milliers d'EUR)		
Produits	9.306.587	11.342.595
Charges	9.388.924	13.642.759

		31/12/21		31/12/22	
		Sièges belges	Sièges étrangers	Sièges belges	Sièges étrangers
(en milliers d'EUR)					
D. PRODUITS D'EXPLOITATION SELON LEUR ORIGINE					
I.	Intérêts et produits similaires	2.369.504	0	2.748.395	0
III.	Revenus de titres à revenu variable			0	
	D'actions, parts de société et autres titres à revenu variable	16.290	0	25.174	0
	De participations dans des entreprises liées	193.983	0	160.414	0
	De participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	9.820	0	6.427	0
	D'autres actions et parts de société constituant des immobilisations financières	2.591	0	2.882	0
IV.	Commissions perçues	812.238	0	847.561	0
VI.	Bénéfices provenant d'opérations financières				
	Du change et du négoce de titres et autres instruments financiers	86.691	0	139.222	0
	De la réalisation de titres de placement	71.019	0	32.419	0
XIV.	Autres produits d'exploitation	149.196	0	163.749	0

Remarques

En ce qui concerne les sièges étrangers, une ventilation par catégorie d'activités et marché géographique doit figurer en annexe au document normalisé, dans la mesure où, du point de vue de l'organisation de la vente des produits et de la prestation des services relevant des activités ordinaires de l'établissement de crédit, ces catégories de marché diffèrent entre elles de façon considérable.

Les rubriques III B. et C. du compte de résultats doivent en annexe au document normalisé, être ventilés géographiquement par référence au lieu du siège principal des entreprises concernées.

XXIV. Relevé des opérations hors bilan à terme sur valeurs mobilières, sur devises et autres instruments financiers non constitutives d'engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit au sens de la rubrique II. du hors-bilan

1. Types d'opérations

	Montant en fin d'exercice	Dont opérations ne constituant pas des opérations de couverture affectée
(en milliers d'EUR)		
A. SUR VALEURS MOBILIÈRES		
Achats et ventes à terme de valeurs mobilières et titres négociables	6.902	6.902
B. SUR DEVISES⁽¹⁾		
Opérations de change à terme	4.829.908	4.816.922
Swaps de devises et d'intérêts	31.455.520	20.806.718
Futures sur devises	0	0
Options sur devises	759.922	759.922
Contrats de taux de change à terme	2.298	2.298
C. SUR AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS		
Sur intérêts ⁽²⁾		
Swaps de taux d'intérêt	219.994.153	109.713.863
Opérations interest futures	578.313	578.313
Contrats à terme de taux d'intérêt	4.004.000	4.004.000
Options sur taux d'intérêt	122.921.726	122.921.726
Autres achats et ventes à terme ⁽³⁾		
Autres contrats d'options	8.875.402	1.383.354
Autres opérations de futures	248.401	248.401
Autres achats et ventes à terme	131.454	0

(1) Montants à livrer.

(2) Montant nominal/notionnel de référence.

(3) Prix d'achat/de vente convenu entre parties.

2. Opérations de couverture de taux d'intérêt qualifiées de microcouverture visées à l'article 36bis, §1^{er}

1. Opérations de couverture de juste valeur

	Montant notionnel		Valeur de marché (A)	Valeur comptable bilantaire (B)			Codes	Différence (A - B)
	À livrer	À recevoir	Total ⁽¹⁾	Total ⁽¹⁾	Dont proratas d'intérêts			
					Actif (+)	Passif (-)		
(en milliers d'EUR)								
NATURE DES INSTRUMENTS FINANCIERS								
Swaps de taux d'intérêt	10.857.151	10.855.678	(86.239)	(40.159)	108.710	(402.711)	52433	(46.080)
Forward swaps							52434	
Swaptions							52435	
Options de taux d'intérêt							52436	
Autres							52437	
TOTAL	10.857.151	10.855.678	(86.239)	(40.159)	108.710	(402.711)	52438	(46.080)

(1) Valeur positive à renseigner pour l'actif, négative pour le passif.

Commentaire explicatif de la différence entre la valeur de marché et la valeur comptable bilantaire (codes 52433 à 52437)

La valeur de marché représente la juste valeur calculée sur la base des flux de trésorerie actualisés ou de modèles d'évaluation, y compris les intérêts proratés (dirty price).

La valeur comptable comprend le prorata des intérêts à recevoir et à payer sur les contrats en cours et le prorata des résultats de couverture sur les transactions disqualifiées reportées dans le compte d'attente.

La différence entre la valeur comptable et la valeur de marché exprime la plus ou moins-value latente.

Inefficacité de la couverture non reconnue en compte de résultats:

	Codes	Montant
Montant d'inefficacité de la couverture non reconnue en compte de résultats au terme de la période.	52439	(2.342)

Indication et commentaire de la méthode de calcul d'inefficacité retenue:

L'inefficacité de la couverture a été causée par plusieurs variations de la juste valeur de l'instrument de couverture et de l'élément couvert.

2. Opérations de couverture de flux de trésorerie

	Montant notionnel		Valeur de marché (A)	Valeur comptable bilantaire (B)		Codes	Différence (A - B)
	À livrer	À recevoir	Total ⁽¹⁾	Total ⁽¹⁾	Dont proratas d'intérêts		
					Actif (+)		
(en milliers d'EUR)							
NATURE DES INSTRUMENTS FINANCIERS							
Swaps de taux d'intérêt				0	0	52440	
Forward swaps						52441	
Swaptions						52442	
Options de taux d'intérêt						52443	
Autres				0	0	52444	
TOTAL						52445	

(1) Valeur positive à renseigner pour l'actif, négative pour le passif.

Commentaire explicatif de la différence entre la valeur de marché et la valeur comptable bilantaire (codes 52440 à 52444)

Description des instruments faisant l'objet d'une couverture et des risques économiques couverts

Inefficacité de la couverture non reconnue en compte de résultats:

	Codes	Montant
Montant d'inefficacité de la couverture non reconnue en	52446	

compte de résultats au terme de la période.

Indication et commentaire de la méthode de calcul d'inefficacité retenue

3. Opérations de couverture de taux d'intérêt qualifiées de macrocouverture visées à l'article 36bis, §1^{er}bis, alinéa 1^{er}, 1^o

1. Opérations de couverture de juste valeur

	Montant notionnel		Valeur de marché (A)	Valeur comptable bilantaire (B)			Codes	Différence (A - B)
	À livrer	À recevoir	Total ⁽¹⁾	Total ⁽¹⁾	Dont proratas d'intérêts			
					Actif (+)	Passif (-)		
(en milliers d'EUR)								
NATURE DES INSTRUMENTS FINANCIERS								
Swaps de taux d'intérêt	44.646.458	44.657.667	(2.066.299)	365.683	229.362	(387.238)	52.447	(2.431.982)
Forward swaps							52448	
Swaptions							52449	
Options de taux d'intérêt							52450	
Autres							52451	
TOTAL	44.646.458	44.657.667	(2.066.299)	365.683	229.362	(387.238)	52452	(2.431.982)

(1) Valeur positive à renseigner pour l'actif, négative pour le passif.

Commentaire explicatif de la différence entre la valeur de marché et la valeur comptable bilantaire (codes 52433 à 52437)

La valeur de marché représente la juste valeur calculée sur la base des flux de trésorerie actualisés ou de modèles d'évaluation, y compris les intérêts proratés (dirty price).

La valeur comptable comprend le prorata des intérêts à recevoir et à payer sur les contrats en cours et le prorata des résultats de couverture sur les transactions disqualifiées reportées dans le compte d'attente.

La différence entre la valeur comptable et la valeur de marché exprime la plus ou moins-value latente.

Description des instruments faisant l'objet d'une couverture et des risques économiques couverts

Inefficacité de la couverture non reconnue en compte de résultats:

	Codes	Montant
Montant d'inefficacité de la couverture non reconnue en compte de résultats au terme de la période.	52453	(44.180)

Indication et commentaire de la méthode de calcul d'inefficacité retenue:

L'inefficacité de la couverture a été causée par plusieurs variations de la juste valeur de l'instrument de couverture et de l'élément couvert.

2. Opérations de couverture de flux de trésorerie

	Montant notionnel		Valeur de marché (A)	Valeur comptable bilantaire (B)		Codes	Différence (A - B)
	À livrer	À recevoir	Total ⁽¹⁾	Total ⁽¹⁾	Dont proratas d'intérêts		
					Actif (+)		
(en milliers d'EUR)							
NATURE DES INSTRUMENTS FINANCIERS				0	0	52454	
Swaps de taux d'intérêt						52455	
Forward swaps						52456	
Swaptions						52457	
Options de taux d'intérêt				0	0	52458	
Autres						52459	
TOTAL						52445	

(1) Valeur positive à renseigner pour l'actif, négative pour le passif.

Commentaire explicatif de la différence entre la valeur de marché et la valeur comptable bilantaire (codes 52454 à 52458)

Description des instruments faisant l'objet d'une couverture et des risques économiques couverts

Inefficacité de la couverture non reconnue en compte de résultats:

	Codes	Montant
Montant d'inefficacité de la couverture non reconnue en compte de résultats au terme de la période.	52460	

Indication et commentaire de la méthode de calcul d'inefficacité retenue

4. Résultats de couverture de taux d'intérêt sur opérations déqualifiées différés en compte d'attente et restant à amortir et visées à l'article 36bis, §4, 3° et 4° – Ventilation par durée résiduelle

1 Opérations visées à l'article 36bis, §4, 3° - Instruments qui restent dans le patrimoine de l'établissement

	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Codes	Total
Compte d'attente à l'actif (poste XII de l'actif)						
Microcouverture					52461	
Macrocouverture					52462	
Compte d'attente au passif (poste V du passif)						
Microcouverture					52463	
Macrocouverture					52464	

Description des instruments financiers qui ont perdu la qualification d'opération de couverture mais qui restent dans le patrimoine de l'établissement en précisant le type de couverture (microcouverture, macrocouverture, cou-

verture de juste valeur ou couverture de flux de trésorerie), leur classification actuelle (portefeuille bancaire ou de négociation) et les instruments financiers initialement couverts.

2 Opérations visées à l'article 36bis, §4, 4° – Instruments qui ont quitté le patrimoine de l'établissement

	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Codes	Total
Compte d'attente à l'actif (poste XII de l'actif)						
Microcouverture	41	1.984	49.406	260.019	52465	311.449
Macrocouverture	3.013	6.315	328.752	739.275	52466	1.077.356
Compte d'attente au passif (poste V du passif)						
Microcouverture	11	397	10.705	46.495	52467	57.608
Macrocouverture	265	8.093	141.441	403.997	52468	553.796

5. Opérations de gestion de taux d'intérêt sans prise de risque supplémentaire avec véhicule de titrisation consolidé par l'établissement de crédit (article 36bis, §1^{er}bis, alinéa 2)

1. Opérations de couverture de juste valeur

	Montant notionnel		Valeur de marché (A)	Valeur comptable bilantaire (B)			Codes	Différence (A - B)
	À livrer	À recevoir	Total ⁽¹⁾	Total ⁽¹⁾	Dont proratas d'intérêts			
					Actif (+)	Passif (-)		
(en milliers d'EUR)								
NATURE DES INSTRUMENTS FINANCIERS								
Swaps de taux d'intérêt	594.825	612.850	5.353	(32.979)	14.679	(2.698)	52469	38.332
Forward swaps							52470	
Swaptions							52471	
Options de taux d'intérêt							52472	
Autres							52473	
TOTAL	594.825	612.850	5.353	(32.979)	14.679	(2.698)	52474	38.332

(1) Valeur positive à renseigner pour l'actif, négative pour le passif.

Commentaire explicatif de la différence entre la valeur de marché et la valeur comptable bilantaire (codes 52433 à 52437)

La valeur de marché représente la juste valeur calculée sur la base des flux de trésorerie actualisés ou de modèles d'évaluation, y compris les intérêts proratisés (dirty price).

La valeur comptable comprend le prorata des intérêts à recevoir et à payer sur les contrats en cours et le prorata des résultats de couverture sur les transactions disqualifiées reportées dans le compte d'attente.

La différence entre la valeur comptable et la valeur de marché exprime la plus ou moins-value latente.

Véhicules de titrisation concernés		Nature des opérations et commentaires
Dénomination	Code LEI	
DSFB 2		Swap conclu dans le cadre de la titrisation des crédits secteur public.

XXV. Résultats exceptionnels

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
A. PLUS-VALUES RÉALISÉES SUR CESSIONS D'ACTIFS IMMOBILISÉS À DES ENTREPRISES LIÉES	0	0
MOINS-VALUES RÉALISÉES SUR CESSIONS D'ACTIFS IMMOBILISÉS À DES ENTREPRISES LIÉES	0	0
B. AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS (RUBRIQUE XVII.E. DU COMPTE DE RÉSULTATS)	0	0
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES (RUBRIQUE XVIII.E. DU COMPTE DE RÉSULTATS)	0	0

XXVI. Impôts sur le résultat

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
A. VENTILATION DE LA RUBRIQUE XX.A. DU COMPTE DE RÉSULTATS		
Impôts sur le résultat de l'exercice:		
Impôts et précomptes dus ou versés	180.000	195.000
Excédents de versements d'impôts ou de précomptes portés à l'actif	2.293	3.537
Suppléments d'impôts estimés (portés à la rubrique IV.B. du passif) au titre de dettes fiscales	2.200	20.352
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs:		
Suppléments d'impôts dus ou versés	0	0
Suppléments d'impôts estimés (portés à la rubrique IV. du passif) ou provisionnés (portés à la rubrique VI.A.2. du passif)	5.150	2.200
B. PRINCIPALES SOURCES DES DISPARITÉS ENTRE LE BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS EXPRIMÉ DANS LES COMPTES ET LE BÉNÉFICE TAXABLE ESTIMÉ, AVEC MENTION PARTICULIÈRE DE CELLES DÉCOULANT DE DÉCALAGES DANS LE TEMPS ENTRE LE BÉNÉFICE COMPTABLE ET LE BÉNÉFICE FISCAL (SI LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE EN EST INFLUENCÉ DE MANIÈRE SENSIBLE AU NIVEAU DES IMPÔTS)		
Plus-values et moins-values sur actions	(61)	(607)
Revenus définitivement taxés	(210.984)	(174.322)
Réserves taxées et dépenses non admises	(9.571)	(9.450)
Pertes reportées et divers éléments déductibles	0	0
C. INCIDENCE DES RÉSULTATS EXCEPTIONNELS SUR LE MONTANT DES IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE		
Produits exceptionnels	3.554	3.792
Charges exceptionnelles	42	5.602
D. SOURCES DE LATENCES FISCALES (DANS LA MESURE OÙ CES INDICATIONS SONT IMPORTANTES POUR L'APPRÉCIATION DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ÉTABLISSEMENT DE CRÉDIT)		
Latences actives	0	0
Latences passives	4.237	3.748

XXVII. Autres taxes et impôts à charge de tiers

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
A. TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE, TAXES D'ÉGALISATION ET TAXES SPÉCIALES PORTÉES EN COMPTE		
À l'entreprise (déductibles)	26.297	48.083
Par l'entreprise	53.619	62.002
B. MONTANTS RETENUS À CHARGE DE TIERS AU TITRE DE		
Précompte professionnel	113.115	123.954
Précompte mobilier	108.281	101.178

XXVIII. Droits et engagements hors bilan non visés par les états repris dans cette section, ni par les rubriques du hors-bilan

1. Description du régime complémentaire de pension et de survie

Dans le cadre du système de retraite et de pension de survie complémentaire, Belfius Banque assure à ses collaborateurs un revenu supplémentaire après leur retraite.

Pour les plans «Defined Benefit» (prestation déterminée ou but à atteindre), l'avantage final peut être exprimé en intérêt ou en capital. L'avantage final dépend de différents éléments comme l'âge de la retraite, les années de service prestées et le salaire final.

Pour les plans «Defined Contribution» (contribution déterminée), l'avantage final est déterminé sur la base du placement des contributions de Belfius Banque et des employés concernés. La contribution patronale dépend des années de service prestées et de la base salariale.

Tous les plans à prestations définies ont été fermés à partir du 1^{er} octobre 2013 de sorte que les employés ne peuvent plus acquérir des années de service prestées. Ces plans continuent à être gérés de façon dynamique et tous les employés sont depuis cette date affiliés au plan à contribution déterminée de Belfius Banque.

Le plan Defined Benefit le plus grand est une assurance groupe contractée chez Ethias. Les autres grands plans sont gérés dans le fonds de pension Belfius OFP.

Pour les nouveaux employés à partir du 1^{er} juillet 2019, un nouveau plan de pension Defined Contribution a été introduit, qui est conforme aux plans de pension des autres entités de Belfius et en vertu duquel la cotisation de l'employeur n'est plus basée sur les années de service.

Belfius Banque dispose de différents plans de pension pour ses employés qui sont constitués par un fonds de pension ou par des compagnies d'assurance. Il n'y a aucune indication d'une possible sous-capitalisation de ces plans de pension.

2. Transactions avec des parties liées

	31/12/22			
	Cautions à caractère de substitut de crédit	Marge disponible sur lignes de crédit	Dépôts à découvert	Divers
(en milliers d'EUR)				
Entreprises liées	10.790.932	6.879.971	21.310.479	1.710.544
Entreprises avec un lien de participation	0	100.599	4.113	164

3. Événements postérieurs à la clôture

Structure de capital

Afin d'optimiser sa structure de capital et de contribuer aux exigences MREL, Belfius a émis en janvier 2023, EUR 500 millions d'obligations de niveau 2 avec une échéance en avril 2033 et une date de remboursement en 2028. Il convient de noter qu'en février 2023, Belfius a notifié aux détenteurs des EUR 200 millions d'obligations de niveau 2 remboursables par anticipation sa décision de rembourser la totalité de l'encours le 15 mars 2023.

Pour soutenir la diversification de ses liquidités, Belfius a émis EUR 500 millions de Pandbrievien hypothécaires belges avec une échéance de 4 ans en février 2023.

Faillites de banques américaines et risque de contagion

Nous renvoyons à la partie Résultats financiers – Événements postérieurs à la date de clôture de l'exercice du rapport de gestion.

4. Autres droits et engagements

Belfius Banque est membre d'une unité TVA.

5. Litiges importants

Belfius (c.-à-d. Belfius Banque et ses filiales consolidées) est impliquée dans une série de litiges en Belgique qui découlent de ses activités professionnelles habituelles, y compris celles où elle agit en tant qu'assureur, bailleur de fonds et prêteur, employeur, investisseur et contribuable.

Belfius constitue des provisions pour ces litiges si sa direction estime en prenant en considération l'ensemble des éléments à sa disposition, tels que l'analyse par ses juristes d'entreprise et des conseillers juridiques externes le cas échéant,

- qu'il existe une obligation actuelle résultant d'événements passés;
- qu'un paiement par Belfius est probable; et
- que le montant d'un tel paiement peut être déterminé raisonnablement.

Bien qu'il soit souvent impossible de prédire ou de déterminer l'issue de tous les litiges en cours, Belfius ne constitue pas de provision pour certains autres litiges dont elle a connaissance lorsque, conformément aux principes décrits ci-dessus, la direction estime, après examen approfondi d'avis pertinents, que ces litiges sont infondés, qu'il est possible de s'y opposer avec succès, ou que l'issue de ces litiges ne devrait pas entraîner de perte significative.

De l'avis de Belfius, les litiges en cours les plus importants sont décrits ci-dessous, qu'une provision soit constituée à cet effet ou non⁽¹⁾. Leur description ne traite pas des éléments et évolutions qui n'ont pas d'impact sur la position de Belfius. Si l'issue de ces litiges devait être favorable pour les parties adverses, ils pourraient éventuellement avoir un impact financier pour Belfius. En ce qui concerne les litiges pour lesquels aucune provision n'a été constituée, cet impact demeure non quantifiable à ce jour. Il est à noter qu'en dehors des cas énumérés ci-dessous, une vigilance continue est observée dans la prévention du blanchiment d'argent (AML) dans le secteur financier belge. Dans ce contexte, et comme à son habitude, Belfius collabore avec les autorités belges et suit la situation de près.

A. Le Fonds du Logement de Bruxelles-Capitale

Le Fonds du Logement de Bruxelles-Capitale a cité Belfius Banque le 9 octobre 2012 à comparaître devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles. Le Fonds du Logement a souscrit, pour un montant total de EUR 32 millions, quatre billets de trésorerie émis entre juillet et septembre 2011 par le Holding Communal et placés par Belfius en qualité de dealer (agent placeur) dans le cadre du programme d'émis-

sion de billets de trésorerie. En raison de graves difficultés financières rencontrées par le Holding Communal, le Fonds du Logement a accordé au Holding Communal le 24 novembre 2011 un abandon de créances volontaire et a reçu un remboursement de EUR 16 millions. Le Holding Communal a été mis en liquidation en décembre 2011. Belfius ayant agi en qualité de dealer des billets de trésorerie, le Fonds du Logement exige de Belfius Banque le remboursement du solde. Belfius Banque rejette la demande du Fonds du Logement étant donné que la perte engendrée sur cet investissement résulte d'un abandon de créances volontaire par le Fonds du Logement correspondant à la moitié de son investissement.

Le 27 mars 2014, le Tribunal de Commerce de Bruxelles a déclaré la demande du Fonds du Logement recevable, mais non fondée. Le Fonds du Logement a interjeté appel de cette décision le 3 juin 2014.

L'arrêt de la Cour d'appel de Bruxelles du 28 mars 2022 déclare le recours du Fonds du logement non fondé. Le Fonds du logement a renoncé à introduire un recours devant la Cour de cassation. Le litige est donc clos.

B. Arco – Actionnaires coopérateurs

Différentes parties, dont Belfius Banque, ont été assignées par des actionnaires des sociétés coopératives du groupe Arco dans trois procédures distinctes :

- une procédure devant le Tribunal de l'entreprise néerlandophone de Bruxelles («Procédure Trib. de l'entreprise Deminor»)
- une procédure devant le Tribunal de Première Instance de Bruxelles en 2018 («Procédure Trib. 2018»)
- une procédure devant le Tribunal de Première Instance de Bruxelles en 2022 («Procédure Trib. 2022»)

Procédure Trib. de l'entreprise Deminor

Le 30 septembre 2014, 737 actionnaires de trois sociétés du groupe Arco (Arcopar, Arcoplus et Arcofin) ont assigné (avec le soutien de Deminor) les entités Arco et Belfius Banque, devant le Tribunal de l'entreprise néerlandophone de Bruxelles (les «Procédures Deminor»). Le 19 décembre 2014, 1.027 autres actionnaires des entités Arco se sont joints aux Procédures Deminor. Le 15 janvier 2016, 405 autres actionnaires des entités Arco se sont joints aux Procédures Deminor, portant à 2.169 le nombre de demandeurs. Le 16 novembre 2020, une nouvelle procédure «Deminor» a été entamée, à laquelle se sont joints tous les demandeurs sauf un, afin d'anticiper une éventuelle nullité de la citation initiale. Le contenu des deux procédures est identique. Par conséquent, elles sont traitées conjointement.

(1) Le cas échéant, l'article 92 de IAS37 peut s'appliquer à cette section.

Les demandeurs réclamaient notamment que le Tribunal statue sur les éléments suivants:

- en premier lieu, que le Tribunal déclare nulle et non avenue leur convention d'affiliation, en conséquence d'un vice de consentement allégué;
- que les défendeurs soient condamnés, in solidum, à rembourser aux demandeurs leur apport en capital dans ces entités, plus les intérêts; à titre subsidiaire, une indemnisation à Belfius Banque en raison d'une allégation de la violation du devoir d'information; et
- que les défendeurs soient en outre condamnés au versement d'une indemnité aux demandeurs.

Les apports en capital des 2.169 demandeurs qui sollicitent un remboursement s'élevaient à EUR 6,5 millions (montant en principal) à la date de ce rapport. Les réclamations des demandeurs dans les Procédures Deminor sont fondées sur des allégations de fraude et/ou d'erreur qui aurait été commise par les entités Arco et Belfius Banque. En ordre subsidiaire, les demandeurs ont allégué que Belfius Banque avait failli à son devoir d'information, tel que l'on est en droit de l'attendre d'un banquier normalement prudent et diligent. Concernant Belfius Banque, les demandeurs ont mentionné des courriers et des brochures qui contiendraient des informations trompeuses émises par les prédécesseurs de Belfius Banque. L'État belge, DRS Belgium (Deminor) et le président du comité de direction des entités Arco sont également défendeurs dans le cadre du procès devant le Tribunal de l'entreprise de Bruxelles. Dans l'intervalle, l'ASBL Arcoclaim est également intervenue dans cette procédure (sur base d'un transfert de créance par l'un des demandeurs/actionnaires). L'affaire a été plaidée lors de plusieurs séances de plaidoirie en juin 2021. Dans sa décision annoncée le 3 novembre 2021, le Tribunal de l'entreprise néerlandophone de Bruxelles a rejeté toutes les demandes des actionnaires.

Les actionnaires ont interjeté appel contre le jugement. L'affaire est introduite devant la Cour d'Appel de Bruxelles. Un calendrier a été déterminé. La date estimée des plaidoiries se situe dans la deuxième moitié de 2028.

Procédure Trib. 2018

En outre, le 7 février 2018, deux actionnaires du groupe Arco ont assigné l'État belge devant le Tribunal de Première Instance de Bruxelles. Il est invoqué que l'État belge aurait commis une faute en promettant et en instaurant un système de garantie en faveur des actionnaires de sociétés coopératives (tels que les actionnaires des sociétés du groupe Arco) qui a, par la suite, été considéré comme une aide d'État illicite par la Commission européenne. Ces deux demandeurs ont également assigné Belfius Banque, le 8 février 2018, en intervention dans cette procédure, en invoquant une faute de Belfius Banque dans la vente des actions Arco. Des groupements d'actionnaires Arco se sont organisés, via les réseaux sociaux, afin de convaincre d'autres actionnaires Arco de joindre cette procédure judiciaire.

Aucun calendrier de plaidoiries n'a encore été fixé pour cette affaire. Une demande de médiation a été introduite par ArcoClaim.

Lors d'une mise à jour récente, ArcoClaim a déclaré que 7.258 nouveaux actionnaires Arco ont rejoint ArcoClaim, en plus des 5.334 actionnaires Arco qui avaient déjà rejoint la procédure.

Procédure Trib. 2022

Le 14 décembre 2022, 10 actionnaires Arco ont lancé une nouvelle procédure avec l'aide de Deminor contre les sociétés Arco, l'État Belge et Belfius Banque devant le Tribunal de Première Instance. Dans le cadre de cette procédure, les actionnaires demandent de:

- Condamner les défenderesses sur base des fautes extra-contractuelles à une indemnisation égale au montant de leur apport en capital, plus les intérêts éventuellement capitalisés, les dividendes éventuellement capitalisés, et les réserves bonus éventuels et à une indemnisation pour les dommages moraux.

Entretemps, un total de 13.678 actionnaires ont rejoint cette procédure.

L'audience introductive est actuellement prévue pour le premier semestre 2023.

Aucune provision n'a été constituée pour ces litiges parce que Belfius Banque estime disposer d'arguments valables pour que ces demandes soient déclarées irrecevables et/ou non fondées.

C. Funding loss

Belfius Banque a été confrontée durant plusieurs années à des procédures judiciaires visant à contester les indemnités de funding loss sollicitées par la Banque lors du remboursement anticipé des crédits professionnels, lesquelles sont destinées à compenser la perte financière encourues par la Banque suite à ce remboursement anticipé.

Suite à la forte augmentation des taux d'intérêt, le nombre de demandes de remboursement anticipé des crédits professionnels et les pertes encourues par la Banque suite à un tel remboursement ont fortement diminué. La portée et le montant des indemnités de funding loss potentielles sont devenues immatérielles. Par conséquent, la provision qui couvrirait partiellement l'impact financier global potentiel du risque lié aux contestations de l'indemnité de funding loss et aux transactions a été supprimée, puisque

- le risque étant devenu négligeable, il ne doit plus être couvert et que
- le portefeuille de litiges existants en matière de funding loss a réduit de manière matérielle.

Lors que cela s'avère pertinent, une provision spécifique est toutefois toujours constituée en vue de couvrir les litiges existants. Les provisions sont réévaluées de manière continue en vue de tenir compte de l'évolution de la situation spécifique.

D. Investigations liées aux «Panama Papers»

Les présents paragraphes sont mentionnés dans un souci d'exhaustivité, et l'information ci-après ne fait pas l'objet d'un litige. Le 5 décembre 2017, une perquisition ordonnée par un juge d'instruction de Bruxelles a eu lieu au siège social de Belfius Banque dans le cadre de la Commission parlementaire sur les «Panama Papers» belges. La Banque a été perquisitionnée à titre de témoin et n'est pas accusée de faute. Le champ de l'investigation vise à établir si une quelconque violation d'obligations relatives au blanchiment d'argent a eu lieu et d'investiguer

le lien entre Belfius Banque (ou ses prédécesseurs) et, entre autres, Experta et Dexia Banque Internationale Luxembourg (anciennes entités du groupe Dexia).

À ce jour et depuis la perquisition, Belfius Banque n'a pas reçu d'autres informations.

E. Enquête judiciaire sur les activités d'une agence bancaire indépendante

Belfius Banque a été inculpée pour son rôle présumé relatif à des activités potentiellement frauduleuses qui auraient été commises par le biais d'un directeur d'une agence indépendante de Belfius Banque en violation de diverses réglementations (bancaires).

Après consultation du dossier pénal, Belfius reste convaincue de disposer d'arguments suffisamment valables pour faire déclarer les poursuites irrecevables et/ou non fondées.

Aucune provision n'a été constituée pour ce dossier.

XXIX. Relations financières avec

(en milliers d'EUR)	31/12/22
A. LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS⁽¹⁾	
B. LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ÉTABLISSEMENT DE CRÉDIT SANS ÊTRE LIÉES À CELUI-CI	
C. LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LES PERSONNES CITÉES SOUS B.	
D. LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)	
A. 1. Créances existant à leur charge	3.201
2. Passifs constitués en leur faveur	12.529
3. Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	0
B. 1. Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable	
Aux administrateurs et gérants	5.484
Aux anciens administrateurs et anciens gérants	0
D. 1. Émoluments du (des) commissaire(s)	833
2. Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)	
Autres missions d'attestation	144
Missions de conseils fiscaux	0
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	0
3. Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le (ou les) commissaire(s) est (sont) lié(s)	
Autres missions d'attestation	0
Missions de conseils fiscaux	0
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	461
TOTAL	1.438

(1) Les transactions avec les administrateurs et gérants sont conclues aux conditions de marché. Les conditions de ces transactions ne sont pas mentionnées parce que cette information n'est pas significative (cfr. Art. 12,9° AR 05/12/2016).

XXX. Positions portant sur des instruments financiers

(en milliers d'EUR)	31/12/22
Instruments financiers à recevoir par l'établissement pour le compte de clients	2.328.572
Instruments financiers à livrer par l'établissement à des clients	118.100.079
Instruments financiers de clients reçus en dépôt par l'établissement	121.510.565
Instruments financiers de clients donnés en dépôt par l'établissement	2.321.551
Instruments financiers de clients reçus en garantie par l'établissement	3.417.506
Instruments financiers de clients donnés en garantie par l'établissement	0

XXXI. Instruments financiers dérivés non évalués à la juste valeur

1. Pour chaque catégorie d'instruments financiers dérivés

(en milliers d'EUR)	31/12/22				
	Risque couvert	Spéculation/couverture	Volume ⁽¹⁾	Valeur comptable	Juste valeur
CATÉGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS					
Swaps de taux d'intérêt et futures	Intérêt	Couverture	55.818.934	1.730.779	(2.603.489)
Swaps de devises	Devises	Couverture	5.334.581	14.950	(138.765)
Swaps d'actions	Actions	Couverture	0	0	0

(1) Montant nominal/notionnel, non compris les contrats asymétriques parce que ces contrats ne doivent pas être rapportés en Bgaap.

2. Immobilisations financières comptabilisées à un montant supérieur à la juste valeur

Néant.

XXXII. Information relative au netting des produits dérivés

Les dérivés conclus avec LCH font l'objet d'un accord contraignant de netting relatif à leur règlement, qui implique concrètement que les positions en produits dérivés vis-à-vis de LCH sont comptabilisées à la fin de chaque jour comme une créance ou comme une dette.

L'impact au bilan s'élève à EUR 8.037.730.887.

XXXIII. Entreprises associées⁽¹⁾

(en milliers d'EUR)	31/12/21	31/12/22
A. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		
Participations	33.259	28.612
Créances subordonnées	0	0
Autres créances	0	0
B. CRÉANCES		
À plus d'un an	47.162	56.648
À un an au plus	0	0
C. DETTES		
À plus d'un an	0	0
À un an au plus	27.140	45.047
D. GARANTIES PERSONNELLES ET RÉELLES		
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	163.391	281.784
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	36.921	37.691
E. AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS SIGNIFICATIFS	0	0

(1) Les sociétés associées sont des participations dans lesquelles Belfius exerce une influence notable sans en posséder le contrôle. C'est généralement le cas pour les participations dans lesquelles Belfius possède entre 20 et 50% des droits de vote. (Isabel SA, Erasmus Gardens SA, Bancontact Payconiq company SA, Cyclis Bike Lease SA, Batopin SA, Immovlan SPRL, Skipr SA, Fairville SA, De Haan vakantiehuizen SA, Vicinity SComm, Land Investment Vehicle SA et EPC SCRL).

Bilan social

I. État des personnes occupées

1. Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration Dimona ou qui sont inscrits au registre général du personnel

A. Au cours de l'exercice

	Code	Hommes	Femmes	Total
NOMBRE MOYEN DE TRAVAILLEURS				
Temps plein	1001	2.380,00	1.418,75	3.798,75
Temps partiel	1002	285,33	994,17	1.279,50
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	2.537,57	2.054,94	4.592,51
NOMBRE D'HEURES EFFECTIVEMENT PRESTÉES				
Temps plein	1011	3.471.461,27	2.015.578,99	5.487.040,26
Temps partiel	1012	216.546,23	868.892,43	1.085.438,66
Total	1013	3.688.007,50	2.884.471,42	6.572.478,92
FRAIS DE PERSONNEL (en milliers d'EUR)				
Temps plein	1021	309.266	167.298	476.563
Temps partiel	1022	27.183	72.396	99.579
Total	1023	336.449	239.694	576.143
MONTANT DES AVANTAGES ACCORDÉS EN SUS DU SALAIRE (en milliers d'EUR)				
	1033	232,18	165,41	397,60

B. Au cours de l'exercice précédent

	Code	Hommes	Femmes	Total
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	2.501,99	1.988,36	4.490,35
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	3.691.216,06	2.851.691,45	6.542.907,51
Frais de personnel (en milliers d'EUR)	1023	299.639	206.988	506.627
Montant des avantages accordés en sus du salaire (en milliers d'EUR)	1033	230	159	389

C. À la date de clôture de l'exercice

	Code	Temps plein	Temps partiel	Total en équivalents temps plein
NOMBRE DE TRAVAILLEURS	105	3.877,00	1.266,00	4.666,48
PAR TYPE DE CONTRAT DE TRAVAIL				
Contrat à durée indéterminée	110	3.836,00	1.266,00	4.625,48
Contrat à durée déterminée	111	41,00	0,00	41,00
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112	0,00	0,00	0,00
Contrat de remplacement	113	0,00	0,00	0,00
PAR SEXE ET NIVEAU D'ÉTUDES				
Hommes	120	2.414,00	283,00	2.570,13
De niveau primaire	1200	2,00	1,00	2,80
De niveau secondaire	1201	263,00	60,00	287,90
De niveau supérieur non universitaire	1202	990,00	131,00	1.061,33
De niveau universitaire	1203	1.159,00	91,00	1.218,10
Femmes	121	1.463,00	983,00	2.096,35
De niveau primaire	1210	0,00	3,00	0,73
De niveau secondaire	1211	157,00	229,00	283,96
De niveau supérieur non universitaire	1212	602,00	543,00	962,34
De niveau universitaire	1213	704,00	208,00	849,32
PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE				
Personnel de direction	130	134,00	7,00	139,10
Employés	134	3.743,00	1.255,00	4.526,05
Ouvriers	132	0,00	4,00	1,33
Autres	133	0,00	0,00	0,00

2. Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise

Au cours de l'exercice

	Code	Personnel intérimaire	Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées	150	1,32	0,00
Nombre d'heures effectivement prestées	151	2.587,43	0,00
Frais pour l'entreprise (en milliers d'EUR)	152	79,60	0,00

II. Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

1. Entrées

	Code	Temps plein	Temps partiel	Total en équivalents temps plein
NOMBRE DE TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI ONT ÉTÉ INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE				
	205	428,00	15,00	439,80
PAR TYPE DE CONTRAT DE TRAVAIL				
Contrat à durée indéterminée	210	389,00	15,00	400,80
Contrat à durée déterminée	211	39,00	0,00	39,00
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212	0,00	0,00	0,00
Contrat de remplacement	213	0,00	0,00	0,00

2. Sorties

	Code	Temps plein	Temps partiel	Total en équivalents temps plein
NOMBRE DE TRAVAILLEURS DONT LA DATE DE FIN DE CONTRAT A ÉTÉ INSCRITE DANS UNE DÉCLARATION DIMONA OU AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE				
	305	217,00	100,00	255,10
PAR TYPE DE CONTRAT DE TRAVAIL				
Contrat à durée indéterminée	310	195,00	100,00	233,10
Contrat à durée déterminée	311	22,00	0,00	22,00
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312	0,00	0,00	0,00
Contrat de remplacement	313	0,00	0,00	0,00
PAR MOTIF DE FIN DE CONTRAT				
Pension	340	64,00	82,00	92,30
Chômage avec complément d'entreprise	341	0,00	0,00	0,00
Licenciement	342	40,00	3,00	40,90
Autre motif	343	113,00	15,00	121,90
Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants	350	0,00	0,00	0,00

III. Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

	Code	Hommes	Code	Femmes
INITIATIVES EN MATIÈRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE À CARACTÈRE FORMEL À CHARGE DE L'EMPLOYEUR				
Nombre de travailleurs concernés	5801	2.687,00	5811	2.314,00
Nombre d'heures de formation suivies	5802	72.557,90	5812	57.082,10
Coût net pour l'entreprise (en milliers d'EUR)	5803	7.487,26	5813	5.868,30
Dont coût brut directement lié aux formations	58031	7.487,26	58131	5.868,30
Dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	0,00	58132	0,00
Dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033	0,00	58133	0,00
INITIATIVES EN MATIÈRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE À CARACTÈRE MOINS FORMEL OU INFORMEL À CHARGE DE L'EMPLOYEUR				
Nombre de travailleurs concernés	5821	2.602,00	5831	2.280,00
Nombre d'heures de formation suivies	5822	60.017,49	5832	59.494,64
Coût net pour l'entreprise (en milliers d'EUR)	5823	4.026,20	5833	3.850,69
INITIATIVES EN MATIÈRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE À CHARGE DE L'EMPLOYEUR				
Nombre de travailleurs concernés	5841	0,00	5851	0,00
Nombre d'heures de formation suivies	5842	0,00	5852	0,00
Coût net pour l'entreprise (en milliers d'EUR)	5843	0,00	5853	0,00

Belfius Banque SA

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Belfius Banque SA sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Belfius Banque SA (la «Société»), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 29 avril 2020, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2022. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de Belfius Banque SA durant trois exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique. Ces comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe. Le total du bilan s'élève à ('000) 162.506.585 EUR et le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de ('000) 884.285 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Réductions de valeur des créances sur la clientèle

Nous référons aux règles d'évaluation et à l'annexe II. «État des créances sur la clientèle» des comptes annuels.

Description

Au 31 décembre 2022, la Société présente ('000) 109.530.004 EUR de créances sur la clientèle.

En raison de l'importance du montant des réductions de valeur des créances sur la clientèle et du jugement important lié à leur estimation, nous considérons l'évaluation des réductions de valeur des créances sur la clientèle comme un point clé de l'audit.

Nos procédures d'audit

Assistés par nos spécialistes en informatique et de gestion de risques financiers, nous avons effectué les procédures d'audit suivantes:

- Evaluation de la conception, la mise en œuvre et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés concernant les réductions de valeur des créances sur la clientèle.
- Evaluation des risques sur le portefeuille des prêts (orientation sectorielle, migration de la notation des risques).
- Inspection des procès-verbaux des comités compétents et la justification des conclusions qui y figurent et qui servent de base à notre analyse des risques et soutiennent notre sélection et l'étendue de nos procédures d'audit.
- Inspection d'un échantillon de créances sur la clientèle afin d'évaluer si la survenance d'événements de défaut et la détermination des réductions de valeur est raisonnable.
- Evaluation de la pertinence de la documentation établie par la direction des évidences et justifications lorsque, malgré l'apparition de déclencheurs de réduction de valeur, aucune provision n'a été comptabilisée.
- Evaluation du niveau global des pertes de crédit possibles estimé par la Société et la capacité d'absorption de ce dernier par le fonds pour risques bancaires généraux.

Évaluation d'instruments financiers complexes

Nous référons aux règles d'évaluation et aux annexes III. «État des obligations et autres titres à revenu fixe», IV. «État des actions, parts et autres titres à revenu variable», X. «Comptes de régularisation (de l'actif)», XV. «Comptes de régularisation (du passif)», XXIV. «Relevé des opérations hors bilan à terme sur valeurs mobilières, sur devises et autres instruments financiers non constitutives d'engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit au sens de la rubrique II. du hors-bilan» et XXXI. «Instruments financiers dérivés non évalués à la juste valeur» des comptes annuels.

Description

L'évaluation de la valeur des instruments financiers complexes est basée sur une série de données. Lorsqu'il n'y a pas de données observables sur le marché, des estimations basées sur un plus grand degré de jugement sont alors développées.

La détermination de la valeur des instruments complexes représente une exposition plus élevée au risque d'évaluation incorrecte en raison de l'absence de données de marché observables, de la complexité de certains modèles d'évaluation et du niveau plus élevé de jugement impliqué.

Nos procédures d'audit

Assistés par nos spécialistes en évaluation, nous avons effectué les procédures suivantes:

- Obtenir un aperçu des processus concernant l'évaluation des instruments financiers.
- Appréciation de la conception et la mise en œuvre des contrôles clés au processus d'évaluation des instruments financiers, p. ex. des contrôles concernant la conception des modèles d'évaluation et la vérification indépendante de prix.
- Inspection des rapports de validation de modèle émis par la fonction de validation indépendante.
- Inspection des procès-verbaux des comités concernés et la justification des conclusions qui y figurent et qui servent de base à notre analyse des risques et soutiennent notre sélection et l'étendue de nos procédures d'audit.
- Détermination indépendante de l'évaluation d'instruments financiers complexes sur la base d'un échantillon.
- Analyse des réductions de valeurs par l'évaluation du caractère permanent des positions présentant des pertes non réalisées significatives et l'évaluation de l'application adéquate des règles d'évaluations qui y sont liées.

Systèmes informatiques et contrôles à l'égard de l'information financière

Description

Nous avons identifié les systèmes d'information et les contrôles portant sur l'information financière comme point clé de l'audit de la Société car les systèmes concourant à la production de l'information comptable et financière dépendent fondamentalement des systèmes d'information et des contrôles d'application automatisés pour traiter des volumes significatifs de transactions. Les contrôles d'application automatisés et les contrôles généraux sur les systèmes informatiques, qui portent sur la gouvernance informatique, les développements et changements, aux accès aux programmes et aux données, et aux opérations informatiques, doivent être conçus et opérer de façon effective afin d'assurer la fiabilité de l'information financière.

Nos procédures d'audit

Assistés par nos spécialistes informatiques, nous avons effectué les procédures suivantes:

- Evaluation du cadre de gouvernance de la Société en matière de gestion des systèmes d'information.
- Evaluation de la conception, la mise en œuvre et de l'efficacité opérationnelle des contrôles généraux portant sur les systèmes informatiques tels que les contrôles relatifs aux développements et changements, aux accès aux programmes et aux données et aux opérations des systèmes informatiques clés qui soutiennent la comptabilité et les rapports financiers, en prenant en considération les contrôles compensatoires et les tests directs avec les données sources lorsque les contrôles ne fonctionnent pas efficacement.
- Evaluation de la conception, la mise en œuvre et l'efficacité opérationnelle des contrôles d'application automatisés des processus clés ayant un impact sur l'information financière produite par la Société, en ce compris les contrôles compensatoires et procédures d'audit lorsque les contrôles généraux sur les systèmes informatiques ne fonctionnent pas efficacement (par exemple, l'accès aux programmes et aux données).
- Evaluation de l'intégrité des données transmises au travers des différents systèmes d'information vers les systèmes concourant à la production de l'information financière.
- Evaluation de la conception, la mise en œuvre et l'efficacité opérationnelle des contrôles auprès de la société prestataire des services concernés.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes annuels ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, de la déclaration non financière annexée à celui-ci et des autres informations contenues dans le rapport annuel, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, la déclaration non financière annexée à celui-ci et les autres informations contenues dans le rapport annuel, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir:

- Profil de Belfius;
- Global Reporting Initiative (GRI) – tableau;
- Abréviations; et
- Informations complémentaires

comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

L'information non financière requise par l'article 3:6 §4 du Code des sociétés et des associations est reprise dans le rapport de gestion qui fait partie de la section «Rapport de Gestion – Rapport sur le développement durable 2022» du rapport annuel. Pour l'établissement de cette information non financière, la Société s'est basée sur les standards Global Reporting Initiative («GRI»). Conformément à l'article 3:75 §1, 1er alinéa, 6° du Code des sociétés et des associations nous ne nous prononçons toutefois pas sur la question de savoir si cette information non financière est établie conformément aux standards GRI précités.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12 §1 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.
- Nous avons évalué les conséquences patrimoniales pour la Société des décisions prises en conflit d'intérêt telles que décrites dans la section Gouvernance d'entreprise – 2.3.2.2 du rapport de gestion et nous n'avons rien à vous signaler.
- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Zaventem, le 4 avril 2023

KPMG Réviseurs d'Entreprises
Commissaire
représentée par

Olivier Macq
Réviseur d'Entreprises

Global Reporting Initiative (GRI) – tableau

Déclaration d'utilisation	Belfius Banque SA/NV a établi le rapport conformément aux normes «GRI» («GRI Standards») pour la période du 1 ^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.
GRI 1 utilisé	GRI 1: Fondation 2021
GRI Sector Standard(s) applicable(s)	Les «GRI Standards» pour le secteur financier n'ayant pas encore été publiées, Belfius a utilisé les précédentes GRI G4, divulgations sur les services du secteur financier, lorsque cela s'avérait pertinent.

Norme GRI/ autre source	Divulgateion	Références/Information (cf. hyperliens ci-dessous)	Omissions	Objectifs de développement durable (ODD)
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX				
GRI 2: RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX 2021	2-1	Détails de l'organisation	Belfius Banque SA Société anonyme Place Charles Rogier 11, B-1210 Bruxelles Belgique	
	2-2	Entités incluses dans le rapport sur le développement durable de l'organisation	Rapport annuel 2022: • Profil de Belfius; • Résultats financiers - Remarques préliminaires aux comptes consolidés; Rapport sur le développement durable 2022: À propos de ce rapport	
	2-3	Période de reporting, fréquence et point de contact	Rapport annuel 2022: Message des présidents; Rapport sur le développement durable 2022: À propos de ce rapport	
	2-4	Réaffirmation des informations	Il n'y a pas de réaffirmations substantielles pour le Rapport sur le développement durable 2021 de Belfius	
	2-5	Vérification externe	Rapport sur le développement durable 2022: À propos de ce rapport	

Norme GRI/ autre source	Divulgaration	Références/Information (cf. hyperliens ci-dessous)	Omissions	Objectifs de développement durable (ODD)
GRI 2: RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX 2021	2-6	Activités, chaîne de valeur et autres relations commerciales	Rapport annuel 2022: • Message des présidents; • Profil de Belfius; Rapport sur le développement durable 2022: Bonne gouvernance de l'entreprise - Conduite responsable des affaires - Approvisionnement durable	
	2-7	Employés	Rapport annuel 2022: Ressources humaines	#8 Travail décent et croissance économique; #10 Inégalités réduites
	2-8	Travailleurs non employés	Omis	Information non disponible/incomplète ⁽¹⁾ #8 Travail décent et croissance économique; #10 Inégalités réduites
	2-9	Structure et composition de la gouvernance	Rapport sur le développement durable 2022: Bonne gouvernance de l'entreprise - Conduite responsable des affaires - Gouvernance ESG	
	2-10	Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	Rapport annuel 2022: Gouvernance d'entreprise	#5 Égalité entre les sexes
	2-11	Président de l'organe de gouvernance le plus élevé	Rapport annuel 2022: Gouvernance d'entreprise	
	2-12	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	Rapport sur le développement durable 2022: Bonne gouvernance de l'entreprise - Conduite responsable des affaires - Gouvernance ESG	
	2-13	Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	Rapport sur le développement durable 2022: Bonne gouvernance de l'entreprise - Conduite responsable des affaires - Gouvernance ESG	
	2-14	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting sur le développement durable	Rapport sur le développement durable 2022: Bonne gouvernance de l'entreprise - Conduite responsable des affaires - Gouvernance ESG	
	2-15	Conflits d'intérêts	Rapport annuel 2022: Gouvernance d'entreprise	
	2-16	Communication des préoccupations critiques	Omis	Information non disponible/incomplète ⁽²⁾
	2-17	Connaissance collective de l'organe de gouvernance le plus élevé	Rapport sur le développement durable 2022: Bonne gouvernance de l'entreprise - Conduite responsable des affaires - Gouvernance ESG	#4 Éducation de qualité
	2-18	Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	Rapport annuel 2022: Gouvernance d'entreprise	
	2-19	Politiques de rémunération	Rapport annuel 2022: Ressources humaines - Rémunération chez Belfius	
	2-20	Processus de détermination de la rémunération	Rapport annuel 2022: Ressources humaines - Rémunération chez Belfius	
	2-21	Ratio de rémunération totale annuelle	Omis	Contrainte de confidentialité ⁽³⁾

(1) Le suivi des travailleurs qui ne sont pas des employés est en développement.

(2) Les préoccupations critiques sont traitées par le conseil d'administration au cas par cas. Les chiffres ne sont pas suivis.

(3) Pas d'obligation légale de publication.

Norme GRI/ autre source	Divulgarion	Références/Information (cf. hyperliens ci-dessous)	Omissions	Objectifs de développement durable (ODD)
GRI 2: RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX 2021	2-22	Déclaration sur la stratégie de développement durable	Rapport annuel 2022: Message des présidents	
	2-23	Engagements à travers des politiques	Cadre ESG	
	2-24	Intégration des engagements à travers des politiques	Rapport annuel 2022: Message des présidents	
	2-25	Processus pour remédier aux impacts négatifs	Omis	Information non disponible/incomplète ⁽¹⁾
	2-26	Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations	Rapport sur le développement durable 2022: Bonne gouvernance de l'entreprise - Conduite responsable des affaires - Éthique et compliance	
	2-27	Compliance avec les lois et règlements	Rapport sur le développement durable 2022: Bonne gouvernance de l'entreprise - Conduite responsable des affaires - Éthique et compliance	
	2-28	Adhésion à des associations	Rapport sur le développement durable 2022: ESG entièrement intégré dans la stratégie de Belfius - Dialogue avec nos parties prenantes	#17 Partenariats pour la réalisation des objectifs
	2-29	Approche de l'engagement envers les parties prenantes	Rapport sur le développement durable 2022: ESG entièrement intégré dans la stratégie de Belfius - Dialogue avec nos parties prenantes	
	2-30	Accords de négociation collective	Rapport annuel 2022: Ressources humaines - Droits de l'homme	#8 Travail décent et croissance économique
SUJETS MATÉRIELS				
GRI 3: SUJETS MATÉRIELS 2021	3-1	Processus de détermination des sujets matériels	Rapport sur le développement durable 2022: ESG entièrement intégré dans la stratégie de Belfius - Analyse de matérialité	
	3-2	Liste des sujets matériels	Rapport sur le développement durable 2022: ESG entièrement intégré dans la stratégie de Belfius - Analyse de matérialité	
SÉCURITÉ DE L'INFORMATION				
GRI 3: SUJETS MATÉRIELS 2021	3-3	Gestion des sujets matériels	Rapport annuel 2022: Gestion des risques; Rapport sur le développement durable 2022: Bonne gouvernance de l'entreprise - Conduite responsable des affaires - Confidentialité des données et sécurité de l'information	

(1) Un mécanisme de dénonciation est en place, mais il ne couvre pas tous les impacts négatifs.

Norme GRI/ autre source	Divulgateur	Références/Information (cf. hyperliens ci-dessous)	Omissions	Objectifs de développement durable (ODD)
GESTION DES TALENTS				
GRI 3: SUJETS MATÉRIELS 2021	3-3	Gestion des sujets matériels	Rapport annuel 2022: Ressources humaines Rapport sur le développement durable 2022: ESG entièrement intégré dans la stratégie de Belfius	#3 Bonne santé et bien-être; #4 Éducation de qualité; #5 Égalité entre les sexes; #8 Travail décent et croissance économique; #10 Inégalités réduites
GRI 401: EMPLOI 2016	401-1	Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	Rapport annuel 2022: Ressources humaines - Chiffres clés/Stratégie d'acquisition de talents sur mesure/Départs	#3 Bonne santé et bien-être; #5 Égalité entre les sexes; #8 Travail décent et croissance économique; #10 Inégalités réduites
	401-2	Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel	Rapport annuel 2022: Ressources humaines - Avantages sociaux/Haute direction	
	401-3	Congé parental	Rapport annuel 2022: Ressources humaines - Une approche active de la diversité, de l'égalité des chances et de l'inclusion (DEI)/Avantages sociaux	
GRI 404: SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL 2018	403-4	Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail	Rapport annuel 2022: Ressources humaines - Évaluation et système de gestion des risques de santé et de sécurité	#3 Bonne santé et bien-être; #4 Éducation de qualité; #5 Égalité entre les sexes; #8 Travail décent et croissance économique; #10 Inégalités réduites
	403-9	Accidents au travail	Rapport annuel 2022: Ressources humaines - Évaluation et système de gestion des risques de santé et de sécurité	
GRI 404: FORMATION ET ÉDUCATION 2016	404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	Rapport annuel 2022: Ressources humaines - Formation continue	#4 Éducation de qualité; #5 Égalité entre les sexes; #8 Travail décent et croissance économique; #10 Inégalités réduites
	404-3	Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	Rapport annuel 2022: Ressources humaines - Une politique de carrière durable	
			Information non disponible/incomplète ⁽¹⁾	
EXPÉRIENCE ET SATISFACTION DU CLIENT				
GRI 3: SUJETS MATÉRIELS 2021	3-3	Gestion des sujets matériels	Cadre ESG; Rapport sur le développement durable 2022: • ESG entièrement intégré dans la stratégie de Belfius; • Bonne gouvernance de l'entreprise - Conduite responsable des affaires - Éthique et compliance; • À l'écoute de nos clients - Toujours plus pour votre Love/Gestion des plaintes	#10 Inégalités réduites

(1) Bien que les principales obligations d'information prévues par le Guide soient respectées, certaines données granulaires n'ont pas pu être divulguées en raison de contraintes liées aux données.

Norme GRI/ autre source	Divulgateion	Références/Information (cf. hyperliens ci-dessous)	Omissions	Objectifs de développement durable (ODD)
PROTECTION DES DONNÉES ET DE LA VIE PRIVÉE				
GRI 3: SUJETS MATÉRIELS 2021	3-3 Gestion des sujets matériels	Rapport annuel 2022: Gestion des risques; Rapport sur le développement durable 2022: Bonne gouvernance de l'entreprise - Conduite responsable des affaires - Confidentialité des données et sécurité de l'information		
GRI 418: CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES DES CLIENTS 2016	418-1 Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients	Rapport sur le développement durable 2022: - Bonne gouvernance de l'entreprise - - Conduite responsable des affaires - Confidentialité des données et sécurité de l'information; - À l'écoute de nos clients - Gestion des plaintes		
RISQUES CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX				
GRI 3: SUJETS MATÉRIELS 2021	3-3 Gestion des sujets matériels	Cadre ESG; Rapport sur le développement durable 2022: - ESG entièrement intégré dans la stratégie de Belfius - - L'ESG au cœur de tout ce que nous faisons; - Une croissance qui a du sens; - Bonne gouvernance de l'entreprise - Conduite responsable des affaires - Approvisionnement durable; - Accent sur l'action climatique - Trajectoire de décarbonisation/Reconnaître les nouveaux défis environnementaux/Risques et opportunités liés à l'environnement et au climat		#3 Bonne santé et bien-être; #7 Énergie propre et d'un coût abordable; #12 Consommation et production responsables; #13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques; #14 Vie aquatique; #15 Vie terrestre
GRI 305: EMISSIONS 2016	305-1 Émissions directes de GES (Scope 1)	Rapport sur le développement durable 2022: Accent sur l'action climatique - Trajectoire de décarbonisation		#3 Bonne santé et bien-être; #7 Énergie propre et d'un coût abordable;
	305-2 Émissions de GES indirectes liées à l'énergie (Scope 2)	Rapport sur le développement durable 2022: Accent sur l'action climatique - Trajectoire de décarbonisation		#8 Travail décent et croissance économique; #12 Consommation et production responsables;
	305-3 Autres émissions indirectes de GES (Scope 3)	Rapport sur le développement durable 2022: Accent sur l'action climatique - Trajectoire de décarbonisation/ Risques et opportunités liés à l'environnement et au climat - Mesures et objectifs		#13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
COMPLIANCE ET CONDUITE DES AFFAIRES RESPECTUEUSE DE L'ÉTHIQUE				
GRI 3: SUJETS MATÉRIELS 2021	3-3 Gestion des sujets matériels	Governance Memorandum; Cadre ESG; Rapport sur le développement durable 2022: Bonne gouvernance de l'entreprise - Conduite responsable des affaires - Éthique et compliance		
GRI 205: ANTI-CORRUPTION 2016	205-3 Incidents de corruption confirmés et mesures prises	Rapport sur le développement durable 2022: Bonne gouvernance de l'entreprise - Conduite responsable des affaires - Éthique et compliance		

Norme GRI/ autre source	Divulgation	Références/Information (cf. hyperliens ci-dessous)	Omissions	Objectifs de développement durable (ODD)
RÉSILIENCE ET PERFORMANCE FINANCIÈRE ORIENTÉE VERS LE LONG TERME				
GRI 3: SUJETS MATÉRIELS 2021	3-3	Gestion des sujets matériels	Rapport annuel 2022: Résultats financiers; Rapport sur le développement durable 2022: Engagement envers la communauté	#8 Travail décent et croissance économique
GRI 201: PERFORMANCE ÉCONOMIQUE 2016	201-1	Valeur économique directe générée et distribuée	Rapport annuel 2022: Résultats financiers; Rapport sur le développement durable 2022: Engagement envers la communauté	#8 Travail décent et croissance économique
GRI 207: FISCALITÉ 2019	207-1	Approche de la fiscalité	Rapport sur le développement durable 2022: Bonne gouvernance de l'entreprise - Conduite responsable des affaires - Un contribuable honnête	#8 Travail décent et croissance économique
	207-2	Gouvernance fiscale, contrôle et gestion des risques	Rapport annuel 2022: Résultats financiers; Rapport sur le développement durable 2022: Bonne gouvernance de l'entreprise - Conduite responsable des affaires - Un contribuable honnête	
	207-4	Reporting pays par pays	Rapport annuel 2022: Déclaration de transparence - Le reporting pays par pays	
DROITS HUMAINS				
GRI 3: SUJETS MATÉRIELS 2021	3-3	Gestion des sujets matériels	Politique en matière de droits humains; Politique anti-discrimination; Code de conduite pour les fournisseurs en matière de développement durable; Rapport annuel 2022: Ressources humaines - Droits de l'homme Rapport sur le développement durable 2022: • ESG entièrement intégré dans la stratégie de Belfius - L'ESG au cœur de tout ce que nous faisons; • Bonne gouvernance de l'entreprise - Conduite responsable des affaires - Éthique et compliance/ Devoir de diligence en matière de droits humains/ Accélérer la transition/Approvisionnement durable	#5 Égalité entre les sexes; #8 Travail décent et croissance économique; #10 Inégalités réduites
GRI 412: ÉVALUATION DES DROITS HUMAINS 2016	412-3	Accords et contrats d'investissement significatifs incluant des clauses relatives aux droits humains ou ayant fait l'objet d'un examen approfondi au titre des droits humains	Code de conduite pour les fournisseurs en matière de développement durable; Rapport sur le développement durable 2022: Bonne gouvernance de l'entreprise - Conduite responsable des affaires - Approvisionnement durable	#5 Égalité entre les sexes; #8 Travail décent et croissance économique; #10 Inégalités réduites

Norme GRI/ autre source	Divulgateur	Références/Information (cf. hyperliens ci-dessous)	Omissions	Objectifs de développement durable (ODD)
ENGAGEMENT DANS LA COMMUNAUTÉ LOCALE				
GRI 3: SUJETS MATÉRIELS 2021	3-3	Gestion des sujets matériels Rapport annuel 2022: Résultats financiers; Rapport sur le développement durable 2022: • Une croissance qui a du sens - Solutions de financement durables; • Engagement envers la communauté		#1 Pas de pauvreté; #8 Travail décent et croissance économique; #9 Industrie, Innovation et Infrastructure; #10 Inégalités réduites; #11 Villes et communautés durables
GRI 201: PERFORMANCE ÉCONOMIQUE 2016	201-1	Valeur économique directe générée et distribuée Rapport annuel 2022: Résultats financiers; Rapport sur le développement durable 2022: Engagement envers la communauté		#8 Travail décent et croissance économique
GRI 203: IMPACTS ÉCONOMIQUES INDIRECTS 2016	203-2	Impacts économiques indirects significatifs Rapport sur le développement durable 2022: • Une croissance qui a du sens, Solutions de financement durables; • Engagement envers la communauté		#1 Pas de pauvreté; #8 Travail décent et croissance économique; #10 Inégalités réduites; #11 Villes et communautés durables
GRI G4 COMMUNAUTÉS LOCALES	FS14	Initiatives en vue d'améliorer l'accès aux services financiers pour les personnes défavorisées Rapport sur le développement durable 2022: À l'écoute de nos clients - Attention particulière aux clients plus vulnérables		#1 Pas de pauvreté; #8 Travail décent et croissance économique; #10 Inégalités réduites
SOUTENIR ET ACCÉLÉRER LA TRANSITION VERS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE				
GRI 3: SUJETS MATÉRIELS 2021	3-3	Gestion des sujets matériels Rapport sur le développement durable 2022: • ESG entièrement intégré dans la stratégie de Belfius - L'ESG au cœur de tout ce que nous faisons; • Une croissance qui a du sens; • Bonne gouvernance de l'entreprise - Conduite responsable des affaires - Accélérer la transition; • Accent sur l'action climatique		#3 Bonne santé et bien-être; #7 Énergie propre et d'un coût abordable; #12 Consommation et production responsables; #13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
GRI G4 PORTEFEUILLE DE PRODUITS	FS7	Valeur monétaire des produits et des services conçus en vue de générer un bénéfice social par secteur d'activité et ventilé par objet Rapport sur le développement durable 2022: • Une croissance qui a du sens - L'investissement «meaningful», porteur de sens; • Une croissance qui a du sens - Solutions de financement durables		#3 Bonne santé et bien-être; #7 Énergie propre et d'un coût abordable; #12 Consommation et production responsables; #13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
	FS8	Valeur monétaire des produits et des services conçus en vue de générer un bénéfice environnemental par secteur d'activité et ventilé par objet Rapport sur le développement durable 2022: • Une croissance qui a du sens - L'investissement «meaningful», porteur de sens; • Une croissance qui a du sens - Solutions de financement durables; • Accent sur l'action climatique - Alignement sur la Taxonomie européenne		#3 Bonne santé et bien-être; #7 Énergie propre et d'un coût abordable; #12 Consommation et production responsables; #13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
GRI G4 ACTIONNARIAT ACTIF	FS10	Pourcentage et nombre d'entreprises détenues dans le portefeuille de l'institution avec lesquelles l'organisation déclarante a interagi sur des questions environnementales ou sociales Rapport sur le développement durable 2022: • Une croissance qui a du sens - L'investissement «meaningful», porteur de sens; • Une croissance qui a du sens - Gestion des portefeuilles propres et durabilité - Les réserves d'assurance de Belfius Insurance		#3 Bonne santé et bien-être; #7 Énergie propre et d'un coût abordable; #12 Consommation et production responsables; #13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

Norme GRI/ autre source	Divulgateur	Références/Information (cf. hyperliens ci-dessous)	Omissions	Objectifs de développement durable (ODD)
DIVERSITÉ, ÉGALITÉ DES CHANCES ET INCLUSION				
GRI 3: SUJETS MATÉRIELS 2021	3-3 Gestion des sujets matériels	Politique en matière de droits humains; Politique anti-discrimination; Rapport annuel 2022: Ressources humaines - Droits de l'homme/Une approche active de la diversité, de l'égalité des chances et de l'inclusion (DEI); Rapport sur le développement durable 2022: ESG entièrement intégré dans la stratégie de Belfius		#5 Égalité entre les sexes; #8 Travail décent et croissance économique; #10 Inégalités réduites
GRI 405: DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES 2016	405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés	Rapport annuel 2022: Ressources humaines - Chiffres clés/Une approche active de la diversité, de l'égalité des chances et de l'inclusion (DEI); Rapport sur le développement durable 2022: ESG entièrement intégré dans la stratégie de Belfius		#5 Égalité entre les sexes; #8 Travail décent et croissance économique; #10 Inégalités réduites
INCLUSION FINANCIÈRE ET ACCÈS AUX SERVICES FINANCIERS				
GRI 3: SUJETS MATÉRIELS 2021	3-3 Gestion des sujets matériels	Rapport sur le développement durable 2022: • ESG entièrement intégré dans la stratégie de Belfius; • À l'écoute de nos clients - Attention particulière aux clients plus vulnérables		#1 Pas de pauvreté; #4 Éducation de qualité; #8 Travail décent et croissance économique; #10 Inégalités réduites
GRI G4 COMMUNAUTÉS LOCALES	FS14 Initiatives en vue d'améliorer l'accès aux services financiers pour les personnes défavorisées	Rapport sur le développement durable 2022: À l'écoute de nos clients - Attention particulière aux clients plus vulnérables		#1 Pas de pauvreté; #4 Éducation de qualité; #8 Travail décent et croissance économique; #10 Inégalités réduites
INFRASTRUCTURE INCLUSIVE, PERTINENTE ET À L'ÉPREUVE DU TEMPS				
GRI 3: SUJETS MATÉRIELS 2021	3-3 Gestion des sujets matériels	Rapport sur le développement durable 2022: • ESG entièrement intégré dans la stratégie de Belfius - L'ESG au cœur de tout ce que nous faisons; • Une croissance qui a du sens - Solutions de financement durables; • Engagement envers la communauté		#8 Travail décent et croissance économique; #11 Villes et communautés durables
GRI 203: IMPACTS ÉCONOMIQUES INDIRECT 2016	203-1 Investissements dans les infrastructures et mécénat	Rapport sur le développement durable 2022: • Une croissance qui a du sens - Solutions de financement durables; • Engagement envers la communauté		#8 Travail décent et croissance économique; #11 Villes et communautés durables
COMMUNICATION TRANSPARENTE SUR LES PRODUITS ET LES SERVICES				
GRI 3: SUJETS MATÉRIELS 2021	3-3 Gestion des sujets matériels	Rapport sur le développement durable 2022: • ESG entièrement intégré dans la stratégie de Belfius; • Bonne gouvernance de l'entreprise - Conduite responsable des affaires - Éthique et compliance; • À l'écoute de nos clients		

Norme GRI/ autre source	Divulgateur	Références/Information (cf. hyperliens ci-dessous)	Omissions	Objectifs de développement durable (ODD)
INNOVATION LOCALE ET DIGITALISATION				
GRI 3: SUJETS MATÉRIELS 2021	3-3 Gestion des sujets matériels	Rapport sur le développement durable 2022: - ESG entièrement intégré dans la stratégie de Belfius, L'ESG au cœur de tout ce que nous faisons; - Une croissance qui a du sens, Solutions bancaires innovantes		#9 Industrie, Innovation et Infrastructure; #10 Inégalités réduites;
MAÎTRISER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DIRECT ET INDIRECT DU GROUPE BELFIUS				
GRI 3: SUJETS MATÉRIELS 2021	3-3 Gestion des sujets matériels	Rapport sur le développement durable 2022: - Accent sur l'action climatique - Trajectoire de décarbonisation; - Vers plus de durabilité dans nos propres opérations - Réduction des consommations et des déchets		#12 Consommation et production responsables; #13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
GRI 301: MATIÈRES 2016	301-1 Matières utilisées par poids ou par volume	Rapport sur le développement durable 2022: Vers plus de durabilité dans nos propres opérations - Réduction des consommations et des déchets - Déchets en diminution régulière		
GRI 302: ÉNERGIE 2016	302-1 Consommation énergétique au sein de l'organisation	Rapport sur le développement durable 2022: Vers plus de durabilité dans nos propres opérations - Réduction des consommations et des déchets - Économies d'énergie		#12 Consommation et production responsables; #13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
GRI 303: EAU ET EFFLUENTS 2018	303-5 Consommation d'eau	Rapport sur le développement durable 2022: Vers plus de durabilité dans nos propres opérations - Réduction des consommations et des déchets - Consommation d'eau		#12 Consommation et production responsables
GRI 305: ÉMISSIONS 2016	305-1 Émissions directes de GES (Scope 1)	Rapport sur le développement durable 2022: Accent sur l'action climatique - Trajectoire de décarbonisation		#12 Consommation et production responsables; #13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
	305-2 Émissions de GES indirectes liées à l'énergie (Scope 2)	Rapport sur le développement durable 2022: Accent sur l'action climatique - Trajectoire de décarbonisation		
	305-3 Autres émissions indirectes de GES (Scope 3)	Rapport sur le développement durable 2022: Accent sur l'action climatique - Trajectoire de décarbonisation		
GRI 306: DÉCHETS 2020	306-1 Génération de déchets et impacts significatifs liés aux déchets	Rapport sur le développement durable 2022: Vers plus de durabilité dans nos propres opérations - Réduction des consommations et des déchets - Déchets en diminution régulière		
	306-2 Gestion des impacts significatifs liés aux déchets	Rapport sur le développement durable 2022: Vers plus de durabilité dans nos propres opérations - Réduction des consommations et des déchets - Déchets en diminution régulière		
	306-3 Déchets générés	Rapport sur le développement durable 2022: Vers plus de durabilité dans nos propres opérations - Réduction des consommations et des déchets - Déchets en diminution régulière		

Abréviations

Acronyme	
ABE	Autorité bancaire européenne
ABS	Asset-Backed Securities
ALM	Asset and Liability Management
AML	Anti-Money Laundering (lutte contre le blanchiment d'argent)
AUM	Assets under Management (actifs sous gestion)
B/S	Balance Sheet (bilan)
BACA	Belgian Alliance for Climate Action
BCE	Banque centrale européenne
BIP	Belfius Investment Partners
BNB	Banque nationale de Belgique
BRRD	Bank Recovery and Resolution Directive
CCF	Credit Conversion Factor
CET 1	Common Equity Tier 1
CO ₂ e	CO ₂ equivalent
CoR	Cost of Risk (coût du risque)
CPRS	Climate Policy Relevant Sectors
CRD	Capital Requirements Directive
CRR	Capital Requirements Regulation
CRU	Conseil de résolution unique
CSDD	Corporate Sustainability Due Diligence Directive
CSM	Marge sur services contractuels
CSRD	Corporate Sustainability Reporting Directive
CVA	Credit Value Adjustment
DCM	Debt Capital Markets
EAD	Exposure At Default
ECL	Expected Credit Loss
ECM	Equity Capital Markets
EPC	Energy Performance Certificate
ESG	Environmental, Social & Governance
FCF	Flux de trésorerie d'exécution
FEAD	Full Exposure At Default
FEI	Fonds européen d'investissement
FTA	Première application
GAR	Green Asset Ratio
GHG	Greenhouse Gas
GRI	Global Reporting Initiative
IRBA	Internal Rating-Based Approach
LC	Élément de perte
LCM	Liquidity and Capital Management
LCR	Liquidity Coverage Ratio
LGD	Loss Given Default (perte en cas de défaut)
LIC	Passifs au titre des sinistres survenus
LRC	Passifs au titre de la couverture restante
LT	Long Terme
LTRO	Long-Term Refinancing Operations
LRE	Leverage Ratio Exposure
MREL	Minimum Requirement for own funds and Eligible Liabilities (exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles)
MRU	Mécanisme de résolution unique

Acronyme	
NFR	Non-Financial Risks
NGFS	Network for Greening the Financial System
NIG	Non-Investment Grade
NPS	Obligations Non Preferred Senior
NSFR	Net Stable Funding Ratio (ratio structurel de liquidité à long terme)
P&L	Profit and Loss (compte de résultats)
PACTA	Paris Agreement Capital Transition Assessment
pb	Point de base
PCAF	Partnership for Carbon Accounting Financials
PD	Probability of Default
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PS	Obligations Preferred Senior
PVFCF	Valeur actuelle des flux de trésorerie d'exécution
RA	Ajustement au titre du risque non financier
RAF	Risk Appetite Framework
RATIO C/I	Ratio Cost-Income (ratio charges-produits)
RGPD	Règlement général sur la protection des données
RICAP	Risk Identification & Cartography Assessment
RMBS	Residential Mortgage-Backed Securities
ROA	Return On Assets (rendement de l'actif)
ROE	Return On Equity (rendement des fonds propres)
RONRE	Return on Normative Regulatory Equity
SARIC	Self-Assessment of Risks & Internal Controls
SBTi	Science-Based Target initiative
SFDR	Sustainable Finance Disclosure Regulation
SFPI	Société Fédérale de Participations et d'Investissement
SNI	Système de Notation Interne
SREP	Supervisory Review and Evaluation Process
T-LTRO	Targeted Longer-Term Refinancing Operations (opérations ciblées de refinancement à plus long terme)
TAP	Transition Acceleration Policy
TCFD	Taskforce on Climate-related Financial Disclosures
TLOF	Total Liabilities and Own Funds
TREA	Total Risk Exposure Amount
TRIM	Targeted Review of Internal Models
UNEP FI	United Nations Environment Programme Finance Initiative
UNEP FI PRB	United Nations Environment Programme Finance Initiative - Principles for Responsible Banking
UNEP FI PSI	United Nations Environment Programme Finance Initiative - Principles for Sustainable Insurance
VAR	Value at Risk
WACI	Weighted Average Carbon Intensity - Empreinte carbone moyenne pondérée

Informations complémentaires

Adresses des principales filiales et de la succursale de Belfius Banque et Belfius Insurance⁽¹⁾

Belfius Auto Lease

Leasing opérationnel de véhicules et services en matière de gestion de parcs automobiles, d'entretien et de gestion des sinistres

Place Charles Rogier 11 – BE-1210 Bruxelles

Tél.: +32 2 285 35 94 – www.belfius-autolease.be

Belfius Commercial Finance

Financement des créances commerciales envers les débiteurs, couverture du risque d'insolvabilité des débiteurs et récupération des créances sur débiteurs

Place Charles Rogier 11 – BE-1210 Bruxelles

Tél.: +32 2 285 26 11 – www.belfius-commercialfinance.be

Belfius Insurance

Société d'assurances qui commercialise des produits d'assurances vie et non-vie, des produits d'épargne et de placement pour les particuliers, les indépendants, les professions libérales, les entreprises et le secteur public et social

Place Charles Rogier 11 – BE-1210 Bruxelles

Tél.: +32 2 286 76 11 – www.dvvlap.be –

www.belfius-insurance.be

Belfius Investment Partners

Société de gestion d'organismes de placement collectif (OPC)

Place Charles Rogier 11 – BE-1210 Bruxelles

Tél.: +32 2 222 12 01 – www.belfiusip.be

Belfius Ireland Unlimited Company

Gestion d'un portefeuille obligataire Public Sector

23, Shelbourne Road – Ballsbridge – IE-Dublin 4

Tél.: +353 15 31 15 00

Belfius Lease

Leasing financier et renting de biens d'équipement professionnel au secteur public

Place Charles Rogier 11 – BE-1210 Bruxelles

Tél.: +32 2 222 37 08 – www.belfius-lease.be

Belfius Lease Services

Leasing financier et renting de biens d'équipement professionnel aux indépendants, aux entreprises et aux titulaires d'une profession libérale

Place Charles Rogier 11 – BE-1210 Bruxelles

Tél.: +32 2 222 37 08 – www.belfius-lease.be

Corona Direct Assurances

Assurances en direct pour les particuliers (produits d'assurances vie et non-vie)

Place Charles Rogier 11 – BE-1210 Bruxelles

Tél.: +32 2 244 23 23 – www.coronadirect.be

Crefius

Octroi et gestion de crédits hypothécaires

Siège social

Place Charles Rogier 11 – BE-1210 Bruxelles

Tél.: +32 51 23 21 11 – www.crefius.com

Elantis

Octroi et gestion de crédits hypothécaires et de crédits à la consommation via un réseau d'apporteurs

Siège social

Rue des Clarisses 38 – BE-4000 Liège

Tél.: +32 4 232 45 45 – www.elantis.be

(1) Sont reprises dans cette liste les filiales et la succursale qui exercent (ou dont l'activité contribue à) des activités opérationnelles bancaires ou d'assurances.

Données générales de Belfius Banque

Dénomination sociale

Belfius Banque SA

Contact

Tél.: +32 2 222 11 11

Siège social

Place Charles Rogier 11 – BE-1210 Bruxelles

Adresse postale générale

Place Charles Rogier 11 – BE-1210 Bruxelles

Numéro d'entreprise

RPM Bruxelles TVA BE 0403.201.185

Numéro FSMA

19649 A

Sites internet

www.belfius.be

Plaintes

En cas de problème, vous pouvez vous adresser tout d'abord à votre agence ou à votre gestionnaire chargé de relations et si votre problème n'est pas réglé, au service Gestion des plaintes.

Belfius Banque

Service Gestion des Plaintes - Colis 7908

Place Charles Rogier 11 – BE-1210 Bruxelles

E-mail: complaints@belfius.be

Si la réponse n'est pas satisfaisante, vous pouvez vous adresser au Negotiator de Belfius Banque.

Belfius Banque

Negotiation - Colis 7908

Place Charles Rogier 11 – BE-1210 Bruxelles

E-mail: negotiation@belfius.be

Si vous agissez en qualité de personne physique à des fins privées, et que vous n'êtes pas satisfait de la réponse qui vous a été réservée par les instances précitées de la Banque, vous pouvez vous adresser pour les produits bancaires au Service de médiation pour le secteur financier.

Ombudsfin – North Gate II

Boulevard du Roi Albert II 8 boîte 2 – BE-1000 Bruxelles

Tél.: +32 2 545 77 70 – Fax: +32 2 545 77 79

E-mail: Ombudsman@Ombudsfin.be

Pour les produits d'assurance, vous pouvez vous adresser au Service de médiation assurances.

Ombudsman des Assurances

Square de Meeûs 35 – BE-1000 Bruxelles

E-mail: info@ombudsman-insurance.be

Erratum

Il y a eu trois modifications sur le calcul de l'empreinte carbone de Belfius (Rapport sur le développement durable 2022, chapitre 7. Accent sur l'action climatique, 7.1. Trajectoire de décarbonisation), entre la version d'avril 2023 du Rapport Annuel 2022 et la version actuelle de ce rapport:

- Les émissions du scope 1 ont diminué de 56 tCO₂e. Les émissions liées aux réfrigérants de nos bâtiments Pachéco avaient été surdéclarées dans la version d'avril 2022.
- Les émissions du scope 2 ont diminué de 15 tCO₂e dans la méthodologie basée sur le marché. La consommation d'électricité d'Elantis, l'une des entités de Belfius, est liée à un contrat d'énergie renouvelable, ce qui n'avait pas été pris en compte dans la version d'avril 2023.
- Les émissions financées du scope 3 ont diminué de 51.730 tCO₂e dans le portefeuille hypothécaire. La méthodologie utilisée lorsque des certificats de performance énergétique sont disponibles a dû être ajustée en raison d'un décalage entre l'intensité énergétique primaire figurant sur le certificat et l'intensité énergétique finale utilisée dans la base de données PCAF.

Les deux premiers changements ont un impact sur les émissions de la catégorie 2 du scope 3 et donc sur les chiffres totaux basés sur le marché et sur la localisation.

VOUS SOUHAITEZ PLUS D'INFORMATIONS SUR **BELFIUS BANQUE** & **ASSURANCES** ?

Surfez sur www.belfius.be.

Vous souhaitez poser une question sur les résultats ou la stratégie de Belfius Banque?
Envoyez un mail à financialcommunication@belfius.be.

Vous avez d'autres questions? Vous pouvez nous joindre au
+32 2 222 12 01 (du lundi au vendredi: de 8 à 22 heures/
le samedi: de 9 à 17 heures).

Vous pouvez bien entendu nous suivre sur les réseaux sociaux:



facebook.com/Belfius



twitter.com/Belfius



LinkedIn.com/company/Belfius



YouTube.com/BelfiusBe

Belfius

Éditeur responsable: Belfius Banque SA,
Place Charles Rogier 11, BE-1210 Bruxelles